



HAL
open science

La correspondance diplomatique du duc d'Aumont à Londres (1712-1713). Un témoignage inédit sur les relations franco-britanniques en marge des négociations du Congrès d'Utrecht

Thomas Queffelec

► To cite this version:

Thomas Queffelec. La correspondance diplomatique du duc d'Aumont à Londres (1712-1713). Un témoignage inédit sur les relations franco-britanniques en marge des négociations du Congrès d'Utrecht. Sciences de l'Homme et Société. 2024. dumas-04771437

HAL Id: dumas-04771437

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04771437v1>

Submitted on 7 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Master Cultures, Civilisations et Sociétés

Mémoire de Master

**La correspondance diplomatique du duc d'Aumont à
Londres (1712-1713)**

**Un témoignage inédit sur les relations franco-britanniques en marge des
négociations du Congrès d'Utrecht**

Thomas QUEFFELEC

Années 2023-2024



Le duc Louis d'Aumont, Ambassadeur de France 1713, et Gouverneur de Boulogne 1704-1723, BnF, Paris.

Sous la direction d'Antoine RIVAULT

Université de Bretagne Occidentale, faculté Victor Segalen

« La paix n'est pas l'absence de guerre, c'est une vertu, un état d'esprit, une volonté de bienveillance, de confiance, de justice. » Baruch Spinoza (1632-1677), Traité Politique, 1677

Remerciements

Tout d'abord, je tiens à remercier les très estimés membres du jury, Antoine Rivault et Philippe Jarnoux, pour avoir consacré quelques heures de leur précieux temps à lire, et à analyser, en qualité d'experts, ce mémoire. Je remercie tout particulièrement Antoine Rivault, mon directeur de recherche, pour le temps qu'il a consacré à m'aider lorsque j'étais perdu, mais aussi pour sa bienveillance permanente, ses conseils avisés, et pour m'avoir redonné de l'espoir, lorsqu'il m'a fait défaut. Merci également à la science que je sers et qui est ma joie.

Il me faut également remercier ceux qui ont permis à mon travail d'avancer, la Bibliothèque nationale de France, qui a numérisé les documents sur lesquels j'ai travaillé. Merci aux documentalistes et bibliothécaires du CRBC et de la BU de Lettres et Sciences Humaines de l'UBO pour leur aide. Un grand merci à Lucien Bély, à Bernard Cottret et à Edward Gregg, pour leurs travaux exemplaires sur lesquels j'ai pu m'appuyer.

Je ne peux pas, ne pas remercier mes très chers camarades, que dis-je mes meilleurs amis, Erwann, Jérémy, Marie, Mehdi et bien sûr Tom, qui m'ont tous les cinq accompagnés dans mon travail et sans qui rien n'aurait été possible. Un merci supplémentaire à Tom, parce que feur (il comprendra pourquoi).

Ensuite, il me faut remercier celles et ceux qui m'ont soutenu et aidé toutes ces années. Merci à Marc Cochard, le meilleur professeur d'histoire-géographie, dont j'ai la chance d'être l'élève. Un grand merci à tous mes excellents amis que j'ai rencontré tout au long de ma vie, et que je distingue pêle-mêle Benjamin, Marin, Louise, Youna, Flavie et Yolène, j'en oublie et j'en suis désolé.

Enfin, il m'est impensable de ne pas remercier ma famille. Mes parents, qui m'ont inculqué des valeurs fondamentales qui font de moi ce que je suis aujourd'hui. Merci Maman pour la motivation, l'amour et la passion que tu mets dans toutes choses. Merci Papa pour ta générosité, ton optimisme et tes blagues, qui me feront toujours rire. Merci à mon frère et colocataire, Briec, qui me saoule parfois, et qui me vanne tout le temps, mais sans qui je ne pourrais pas vivre. Merci à mes grands-parents, Papy, Mamie et Grand-Mère Yvonne. Merci aussi à mon arrière-grand-mère, Grand-Mère Josette.

Et pour finir merci à Romain, qui me manque chaque fois qu'il est loin de moi, et qui embellit ma vie chaque jour de sa présence. Je t'aime.

Sommaire

Remerciements	5
Sommaire	7
Introduction	9
Chapitre 1 : Le voyage du duc d’Aumont de Boulogne à Londres : rebâtir la relation franco-britannique par le dialogue et le compromis.....	21
I-De la préparation au voyage à l’arrivée en grandes pompes à Londres.....	21
A-Un départ qui tarde ?	21
B-Le récit par le duc d’Aumont de son voyage en Angleterre de Calais à Londres	32
II-Les missions de l’ambassadeur entre mondanités et réunions de cabinet : représenter le roi, et rapporter informations et rumeurs	52
A-Représenter le Roi de France et ses intérêts.....	52
B-Rapporter les événements et les rumeurs en provenance de Londres	61
Chapitre 2 : La recherche d’un nouvel ordre européen, l’ordre d’Utrecht, une balance équilibrée ?.....	71
I-La négociation directe à l’avantage de la France et de la Grande-Bretagne.....	71
A-Des préliminaires de Londres (1712) aux traités d’Utrecht (1713), un processus de paix vers l’établissement d’un ordre européen équilibré	71
B-À la recherche de la paix perdue	77
II-Négociateur pour ses alliés, ou le truchement du plus fort en faveur du plus faible.....	100
A-La Grande-Alliance ou l’inégale répartition des bienfaits de la paix.....	100
B-Une paix à moindre mal pour l’alliance française.....	123
III-La Grande Guerre du Nord, un enjeu commun pour la France et la Grande-Bretagne, gardiennes de l’équilibre européen.....	147
A-Les déboires du Roi de Suède face au Roi de Danemark et au Tsar : une inquiétude pour la diplomatie française	147
B-L’émergence des puissances orientales de l’Europe :	159
Chapitre 3 : La Guerre de Succession d’Angleterre n’aura pas lieu, ou l’ingérence de la France dans les affaires politiques intérieures britanniques.....	179
I-L’affirmation progressive d’une monarchie tempérée et bipartisane : le système de Westminster	179
A-La Reine Anne, monarque aux pouvoirs limités	179
B-Le Parlement : un pouvoir partagé entre les pairs du royaume et la bourgeoisie	189
C-Le bipartisme britannique, entre Whigs et Tories deux visions du royaume de Grande-Bretagne et d’Irlande	196

II-La société britannique du début du XVIII ^e siècle à travers les yeux d'un étranger.....	223
A-Une incompréhension partielle du duc d'Aumont pour les « gens de ce pays-cy ».....	223
B-Un royaume unifié pour des peuples divisés.....	230
C-La place influente des femmes dans la société britannique.....	236
III-Jacobites et Hanovriens, deux factions pour un trône : une Guerre de Succession en puissance ?	246
A-Un ordre de succession bouleversé par la religion.....	246
B-La question du Chevalier de Saint-Georges et de la Cour de Saint-Germain dans les négociations de paix.....	250
C-La Ligne protestante : un recours pour les Whigs, une menace pour les Tories ?	258
Conclusion.....	265
Bibliographie.....	267
Annexes	276
Retranscriptions	285
Table des matières.....	434

Introduction

« Quelle joie, Sire ! Il n'y a plus de Pyrénées ! »¹, cette exclamation apocryphe qu'on attribue à l'ambassadeur d'Espagne à Versailles, Castel dos Rios, aurait été prononcée le 16 novembre 1700 en présence de Louis XIV (1643-1715), roi de France, de son petit-fils le duc d'Anjou, et des personnages les plus influents de la Cour. Cette exclamation enthousiaste est relayée dans la presse par le périodique intitulé, *Le Mercure Galant*. L'ambassadeur espagnol aurait prononcé cette phrase à la suite de la proclamation par Louis XIV de l'acceptation pleine et entière du testament de Charles II d'Espagne (1665-1700), le dernier des Habsbourg de Madrid, par son petit-fils, le nouveau roi d'Espagne Philippe V (1700-1746).

De « l'histoire-bataille » à l'histoire pluridisciplinaire : une histoire des relations internationales à l'époque moderne

À l'ouverture des archives de l'Ancien Régime en France au XIX^e siècle, de nombreux historiens se sont intéressés à l'histoire des guerres, des batailles et à l'expansion territoriale des différents États européens, et par extension à l'histoire des relations qu'entretenaient ces différents royaumes, ou républiques, quand il est question des Provinces-Unies ou encore de Venise. Ces historiens influencés par divers courants historiques et politiques de leur temps ont contribué à mettre sur le devant de la scène les guerres menées par la France, à glorifier les victoires militaires françaises, et à expliquer pourquoi ces armées françaises ont perdu certaines guerres. Cette « histoire-bataille », sans doute très influencée par la mise en place de récits nationaux par les différents régimes qui se succèdent au XIX^e siècle, met en avant l'histoire des relations internationales, essentielles pour trouver une sortie de l'état de guerre, par la mise en place d'un traité de paix. On assiste donc à la fin du XIX^e siècle et dans les premières décennies du XX^e siècle à une prolifération des travaux sur les relations internationales et les guerres de la France dans l'historiographie française.

Cependant, dans l'entre-deux guerres, et ensuite jusque dans les années 1980, le développement et la prépondérance de l'École des Annales, sur le champ historique français, met de côté pour longtemps l'histoire des relations internationales, qui est assimilée à l'histoire-

¹BLUCHE François, *Louis XIV*, Paris, Fayard, 1986, p. 1039. (Chapitre XXVI : La Succession d'Espagne, p. 762-797.)

bataille, purement descriptive, quand elle ne verse pas dans le « roman national ». Pendant plus d'un demi-siècle, les relations internationales perdent de leur intérêt aux yeux des historiens au profit de l'histoire sociale et économique, et du concept de « temps long » mis en avant par Fernand Braudel dans sa thèse, *La Méditerranée et le Monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*². Pourtant, les autres modèles historiques européens comme ceux des pays anglo-saxons, Royaume-Uni et États-Unis notamment, ou ceux des pays germaniques, Allemagne et Autriche, ne délaissent pas le champ de l'histoire militaire, politique et diplomatique, au profit de l'histoire économique et sociale.

À la fin des années 1980, le modèle de l'École des Annales est petit à petit remis en question, avec un retour de l'histoire politique, militaire et diplomatique, notamment avec des ouvrages plus analytiques, et non plus uniquement descriptifs, comme ceux d'André Corvisier³. Sur le plan de l'histoire des relations internationales à l'époque moderne, il convient de souligner les travaux de Lucien Bély, et notamment sa thèse, soutenue en 1987, *Diplomates et diplomatie autour de la paix d'Utrecht (1713)*, et les nombreux ouvrages traitant du sujet qu'il publie au cours des deux décennies suivantes⁴. L'histoire de la politique, de la guerre et de la diplomatie connaît ainsi un renouveau important au cours des années 1990 et 2000, dans le courant plus récent de l'histoire pluridisciplinaire, qui dans le cas des relations internationales et de la diplomatie fait appel à d'autres disciplines telles que la sociologie, les sciences politiques, ou la géographie, et plus particulièrement la géopolitique. On retrouve par exemple l'apport de la sociologie dans *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*⁵, où Lucien Bély établit les règles et coutumes, autrement dit, les pratiques sociales, observées par les ambassadeurs de France.

L'époque moderne structure progressivement les relations internationales par la mise en place d'une diplomatie organisée et hiérarchisée à l'échelle de l'État, avec le développement progressif de la bureaucratie de l'État dit moderne, ce que Max Weber appelle la « monarchie administrative », dans son ouvrage *Concepts fondamentaux de sociologie*⁶. Le secrétariat d'État aux Affaires étrangères fait partie intégrante de cette « monarchie administrative », avec les trois autres secrétariats d'État à la Guerre, à la Marine et à la Religion Prétendue Réformée ; et

² BRAUDEL Fernand, *La Méditerranée et le Monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, Armand Colin, 1949, p. 1 160.

³ CORVISIER André (dir.), *Histoire militaire de la France*, 3 volumes, Paris, PUF 1992.

⁴ Voir bibliographie pour l'ensemble des ouvrages de Lucien BÉLY, traitant des relations internationales à l'époque moderne.

⁵ BÉLY Lucien, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990, p. 905.

⁶ WEBER Max, *Concepts fondamentaux de sociologie*, Paris, Gallimard, 2016, p. 416.

avec le contrôleur général des finances, ils forment le cœur même du pouvoir bureaucrate agissant au nom du roi, et en vertu de ses ordres. À la fin du règne de Louis XIV, c'est-à-dire au moment où est signée la paix d'Utrecht, le secrétariat aux Affaires étrangères est composé de douze membres⁷, dont le secrétaire d'État, Colbert de Torcy, et sept commis, qui sont chargés d'assister le secrétaire d'État dans ses actions et dans sa correspondance. La France possède à l'époque moderne, le plus vaste réseau de diplomates et d'ambassadeurs d'Europe, et depuis le début du XVII^e siècle, les ambassades permanentes se développent progressivement comme à Constantinople, Londres, Madrid, Rome, Venise ou Vienne.

D'après l'historien Bernard Barbiche, les termes de « diplomate » et de « diplomatie » n'existent pas sous l'Ancien Régime et sont introduits vers 1790. Ils entrent dans le Dictionnaire de l'Académie française en 1798 seulement. Ces termes recouvrent cependant des réalités de fait d'un personnel dédié à la diplomatie. Ils recouvrent une réalité historique, à défaut d'une réalité linguistique. Aussi, il est décidé d'utiliser ces termes qui font sens à la fois pour le lecteur contemporain et pour décrire la réalité de l'époque moderne. Ils seront utilisés tout au long de ce mémoire. De plus ces termes sont employés par Lucien Bély dans le titre de sa thèse⁸, ce qui crée un précédent que nous suivrons. Aussi il convient de donner une définition⁹ de ce qu'est la « diplomatie » et de ce que l'on entend par « diplomate ».

La diplomatie se définit comme la science et la pratique des relations politiques entre les États, et particulièrement de la représentation des intérêts d'un pays à l'étranger, mais elle peut aussi être comprise comme un comportement humain, on dira de quelqu'un qu'il est diplomate s'il cherche à trouver des compromis pour améliorer ses relations ou celles des autres. Mme de Staël écrit en 1790, que c'est « l'habileté à mener avec tact une affaire délicate ». Le diplomate est quant à lui une personne officiellement chargée de représenter son pays auprès d'un gouvernement étranger ou dans les affaires internationales. Ou on peut en donner une seconde définition, il s'agirait d'une personne qui sait mener une affaire, des négociations avec tact et habileté. En 1789, on définit désormais le diplomate comme une personne « qui est habile dans les relations »¹⁰.

⁷ BARBICHE Bernard, *Les institutions de la monarchie française à l'époque moderne*, 2^e éd., Paris, PUF, 2001, p. 430. (p. 229-237).

⁸ BÉLY Lucien, *Diplomates et diplomatie autour de la paix d'Utrecht*, Paris, PUF, 1987, p. 1 319.

⁹ Les définitions données de « diplomatie », « diplomate », « ambassade » et « ambassadeur » sont issues du dictionnaire en ligne du CNRTL.

¹⁰ *Ibid.*

Les termes d'ambassade et d'ambassadeur étant très fréquemment utilisés dans le domaine de la diplomatie, il convient de les définir et d'en étudier l'étymologie également. L'ambassade est une mission confiée à un agent diplomatique en vue de représenter, officiellement et en permanence, un État dans un État étranger et souverain. À l'origine, il s'agissait d'une délégation extraordinaire envoyée à l'étranger avec un mandat particulier et temporaire. Il est attesté qu'au XIII^e siècle *ambasce*, en italien, désigne une « mission officielle auprès d'un haut personnage », et *ambaxee* désigne un « message officiel destiné à un haut personnage ». On a aussi emprunté à l'italien au XIII^e siècle, le mot *ambasciata* qui peut être compris au sens de « mission diplomatique », ainsi qu'au sens de « message officiel ». Plus tôt, on a le latin, *ambascia*, qui signifie : « service rendu ». Et le verbe *ambasciare* qui peut être traduit par l'action de « porter un message ». Il convient par ailleurs de remarquer que l'ambassade, qui concerne les intérêts majeurs de l'État, se distingue de la légation qui sert de représentation diplomatique à défaut d'ambassade, du consulat qui défend les intérêts des compatriotes à l'étranger mais avec un pouvoir limité, de la députation qui est le porte-parole d'une corporation, auprès d'une autorité quelconque. Pour ce qui est de l'ambassadeur la définition varie peu puisqu'il s'agit d'un agent diplomatique, chef d'ambassade, représentant officiellement et généralement en permanence un État dans un État étranger et souverain. Ambassadeur vient de *embassador* qui au début du XIV^e siècle fait référence à un « envoyé en mission auprès d'un gouvernement étranger ». La notion de permanence du poste d'ambassadeur est apparue progressivement à l'époque moderne, et se généralise progressivement au cours des XVII^e et XVIII^e siècles partout en Europe. Sous le règne de Louis XIV, la France a acquis une « diplomatie de grande puissance », et possède en temps de paix des ambassadeurs, ou des résidents, dans toutes les grandes Cours européennes (Rome, Madrid, Vienne, Londres, La Haye, Venise, Gênes, Lisbonne, Turin, au Danemark, en Suède et en Pologne), mais également dans une large partie des petites Cours allemandes ou italiennes. La diplomatie française se démarque particulièrement de celles des autres grandes puissances européennes par ses envoyés extra-européens en possédant un vaste réseau en Orient sous l'égide de l'ambassadeur auprès de la Sublime Porte, ou encore lorsqu'elle envoie des représentants au Maroc ou au Siam¹¹. À noter que l'ambassadeur à l'époque moderne ne représente pas une nation comme c'est le cas de nos jours, mais pour ce qui est des royaumes

¹¹ BÉLY Lucien (dir.), *Dictionnaire Louis XIV*, Paris, Robert Laffont, 2015, p. 1408.

comme c'est le cas de la France d'Ancien Régime, l'ambassadeur représente la personne même du souverain.

L'histoire des relations franco-britanniques, une question de diplomatie ?

Les relations étroites et complexes, qui unissent la France et la Grande-Bretagne, marquent profondément l'histoire de l'Europe occidentale. Il est ainsi question de relations diplomatiques sur une période de près d'un millénaire, depuis l'époque féodale et l'invasion de l'Angleterre saxonne par Guillaume le Conquérant, en 1066 ; jusqu'aux accords, ou plutôt aux désaccords, post-Brexit sur les questions de pêche et de migrations dans la Manche. L'histoire de la France et celle de la Grande-Bretagne sont très étroitement liées, et l'on ne saurait faire l'histoire de l'une sans évoquer à de nombreuses reprises celle de l'autre. Victor Hugo écrivait : « Quand je vous parle de moi, je vous parle de vous », à propos de sa prose. Il est donc possible de considérer que, « quand on parle de la France, on parle de la Grande-Bretagne », et réciproquement. Cette histoire commune rend donc l'étude des relations, entre ces deux pays, d'autant plus intéressante, qu'il s'agirait presque d'une histoire comparée permanente entre deux meilleures ennemies. En effet, les guerres ont émaillé l'histoire de ces deux États qu'ils s'agissent de guerres les opposant comme la Guerre de Cent ans, ou la Guerre de Sept ans ; ou au contraire de guerres les alliant contre la puissance de la monarchie espagnole de Philippe II au XVI^e siècle, dans la Guerre de Crimée contre la Russie au XIX^e siècle, ou encore plus récemment durant les deux Guerres Mondiales, qui ont marqué le XX^e siècle. Ainsi les négociations autour de la paix d'Utrecht entre la France de Louis XIV et la Grande-Bretagne de la Reine Anne s'inscrivent parfaitement dans ce contexte global et permanent d'opposition régulière et d'alliance de circonstance.

La notion d'exil, des souverains britanniques en France ayant eu lieu au XVII^e siècle, paraît intéressante à soulever, puisque la question de la place des Stuart catholiques exilés dans le Royaume de France apparaît comme particulièrement importante pour parvenir à la paix entre les deux belligérants de la Guerre de Succession d'Espagne. En effet, le Prétendant au trône de Grande-Bretagne, Jacques-Édouard Stuart, proclamé par les Jacobites et les Français sous le nom de Jacques III d'Angleterre, conteste la légitimité de la Reine Anne, et il est soutenu par Louis XIV, qui le traite comme un roi en exil, lui offrant asile à Saint-Germain-en-Laye. La question de la légitimité du monarque britannique apparaît comme cruciale pour

l'historiographie britannique les protestants orangistes et hanovriens ayant établi leur légitimité à régner en Grande-Bretagne, sur l'appui du Parlement, ce qui conduit en 1688, au moment de la Glorieuse Révolution à un bouleversement de la légitimité royale en Grande-Bretagne¹².

Lorsqu'il est question des relations franco-britanniques, il convient également de souligner l'importance du concept d'équilibre européen, pour comprendre les enjeux de la relation entre la France et la Grande-Bretagne. Cette notion théorisée au début du XVII^e siècle par le principal ministre du roi Louis XIII, le cardinal de Richelieu, est apparue pour dénoncer l'hégémonie des Habsbourg et de leur volonté d'établir un Empire universel¹³. La Grande-Bretagne, à l'instar des Provinces-Unies, a adhéré pleinement à cette vision de la politique internationale, dont sont issus les traités de Westphalie (1648). L'équilibre européen apparaît donc aux yeux des Britanniques, comme une condition indispensable à la paix et à la tranquillité de l'Europe. Ainsi, à compter de la Guerre de Dévolution menée par Louis XIV, la Grande-Bretagne et la plupart des états européens considèrent que ce n'est plus la puissance des Habsbourg qui menace cet équilibre, mais bien les visées expansionnistes de la monarchie bourbonnienne, ce qui déclenche la Guerre de la Ligue d'Augsbourg, puis plus importante encore pour l'équilibre de l'Europe, la Guerre de Succession d'Espagne, qui regroupe toutes deux de larges coalitions européennes, contre la France et ses quelques alliés.

De plus, au tournant du XVIII^e siècle apparaît la métaphore de l'éléphant et de la baleine qui est parfois utilisée pour illustrer que la France de l'époque moderne est une superpuissance terrestre, et que la Grande-Bretagne est à la même époque une superpuissance maritime¹⁴. Et c'est du fait de la rivalité progressive et intense qui émerge, une nouvelle fois, entre les deux puissances bordant la Manche, que certains historiens comme Jean Meyer ou Jean Bérénger qualifient la période allant de 1689 à 1815, à savoir du début de la Guerre de la Ligue d'Augsbourg à la bataille Waterloo, de « Seconde Guerre de Cent ans »¹⁵.

La Guerre de Succession d'Espagne, une défaite française pour l'éternité ?

Débutée en novembre 1700, par l'acceptation du testament de Charles II d'Espagne en faveur de Philippe d'Anjou, proclamé par la suite Philippe V d'Espagne, la Guerre de

¹² COTTRET Bernard, *La glorieuse Révolution d'Angleterre : 1688*, Paris, Gallimard, 2013, p. 381.

¹³ GANTET Claire, *Guerre, paix et construction des Etats (1618-1714)*, Paris, Seuil, 2003, p.414.

¹⁴ COLLEY Linda, *Britons : Forging the nation, 1707-1837*, New Haven, Yale University Press, 1992, p. 442. (Introduction, p. 1-11).

¹⁵ BÉRENGER Jean, MEYER Jean, *La France dans le monde au XVIII^e siècle*, Paris, SEDES, 1993, p. 380.

Succession d'Espagne prend de l'ampleur au cours de l'année 1701, pour voir se former progressivement une Grande-Alliance qui s'oppose à l'union des couronnes de France et d'Espagne sous l'emblème de la maison de Bourbon. L'absence d'héritier direct du roi d'Espagne posait déjà, question depuis son ascension au trône en 1665. Des traités officieux de partage de l'héritage des Habsbourg d'Espagne avaient d'ores et déjà été établis, dans les années 1680 et 1690, entre le roi de France, Louis XIV dont la mère comme l'épouse étaient toutes deux des Infantes d'Espagne, respectivement filles de Philippe III et de Philippe IV ; et l'Empereur, à la tête de la maison des Habsbourg d'Autriche, Léopold I^{er} du Saint-Empire, lui-même proche cousin et beau-frère de Charles II d'Espagne. Cependant le testament du dernier Habsbourg de Madrid stipule que l'ensemble de l'héritage doit revenir aux mains de Philippe d'Anjou, ce qui est un casus belli pour l'Autriche, mais aussi pour l'Angleterre et les Provinces-Unies qui craignent une vassalisation de l'Espagne et de ses territoires des Pays-Bas et d'Italie, à la faveur de la France, et à terme une union des deux couronnes.

La guerre est déclarée, dès 1701 par la maison d'Autriche, et en 1702 par l'ensemble de la Grande-Alliance, et plus particulièrement par les puissances maritimes et les états allemands. Les batailles s'enchaînent, et si les armées françaises et espagnoles tiennent bon durant les premières campagnes, la situation bascule nettement en faveur de la Grande-Alliance après les désastreuses campagnes de 1704-1706, qui voient les revers français s'accumuler. C'est donc dans une situation de défaite tactique et stratégique, d'un épuisement des ressources financières de la monarchie française, et à la faveur d'un hiver particulièrement froid et mortel pour le peuple français, le « grand hyver » de 1709 qui fait plus de 800 000 morts dans le royaume de France, que le secrétaire d'État aux affaires étrangères, Monsieur de Torcy, prend la décision en accord avec le roi de solliciter, en 1709-1710, la paix. La France tente dans un premier temps de détacher les Provinces-Unies de la Grande-Alliance, mais sans succès, les plénipotentiaires de Louis XIV se heurtent aux trop exigeantes conditions des Hollandais. Alors que la guerre arrive progressivement sur le territoire français, les armées françaises arrivent peu à peu à stabiliser leur position sur les lignes défensives du nord de la France, fortifiées par Vauban. Entre 1709 et 1712, les forces françaises tiennent bon dans leurs forteresses aux frontières du territoire, et cela en dépit de la victoire à la Pyrrhus des armées alliées à Malplaquet en 1709. Le maréchal de Villars tient solidement face au duc de Marlborough et ses armées au nord, en remportant notamment une victoire décisive à Denain en 1712, et le maréchal de Berwick repousse les assauts des troupes de Victor-Amédée II de Savoie, dans les Alpes.

En 1712, débutent les préliminaires de Londres, qui posent les grandes bases de la paix d'Utrecht et établissent les points sur lesquels la Grande-Bretagne et la France doivent s'entendre pour parvenir à la paix. La même année s'ouvre un grand congrès de paix à Utrecht aux Provinces-Unies, qui regroupe les diplomates de l'ensemble des belligérants de la Guerre de Succession d'Espagne, et même ceux de certains Princes demeurés neutres, comme l'ambassadeur de la République de Venise. Cependant les négociations prennent du temps, et elles se jouent plus entre les ambassadeurs des Princes dans les Cours étrangères qu'à Utrecht à proprement parler. C'est ce que nous tenterons de démontrer ici.

Dans l'historiographie française, la Guerre de Succession d'Espagne est très souvent vue comme une défaite honteuse qu'il faut recouvrir d'un voile pudique. Elle est moins éclatante que les autres guerres louisquatorziennes qui sont toutes victorieuses et qui participent à la mystique d'une France conquérante et invincible au XVII^e siècle. Cette guerre est ainsi très peu mise en avant dans l'historiographie française, en comparaison d'autres victoires bien plus glorieuses du règne de Louis XIV, comme la Guerre de Hollande ou la politique des réunions, qui mettent en avant les conquêtes territoriales du roi de France. Cela est particulièrement visible dans les publications sur la Guerre de Succession d'Espagne, où le seul ouvrage global paru sur cette guerre vieille de plus de trois cent ans date de 2020, il s'agit de *La Guerre de Succession d'Espagne, la fin tragique du Grand Siècle (1701-1714)*, par l'historien et chartiste, Clément Oury¹⁶. Cette victoire à la Pyrrhus que fut la Guerre de Succession d'Espagne reste comme un traumatisme pour la France au XVIII^e siècle, elle symbolise la fin humiliante du règne d'un vieux monarque, qui était jusqu'alors fait de rayonnement et de conquête, de puissance et de gloire.

Du côté de l'historiographie britannique, la Guerre de Succession d'Espagne, aussi appelée *The Queen Anne's War*, est totalement happée par la figure proéminente du duc de Marlborough, principal général de l'armée britannique de la Guerre de Succession d'Espagne, notamment du fait de la quasi-hagiographie qui lui est consacrée par son illustre descendant, Winston Churchill (1874-1965). Par ailleurs, le règne de la Reine Anne, dernière monarque de la dynastie des Stuart à régner en Grande-Bretagne, est souvent déprécié par ses successeurs hanovriens et par le parti whig, qui ne lui pardonne pas de l'avoir écarté du pouvoir à la suite des élections de 1710, qui ont vu le parti tory l'emporter, mais aussi d'avoir conclu la paix avec leur ennemi héréditaire Louis XIV. De plus, dans les années 1950, l'historiographie britannique,

¹⁶ OURY Clément, *La Guerre de Succession d'Espagne, La fin tragique du Grand Siècle (1701-1714)*, Paris, Tallandier, 2020, p. 518.

notamment sur la période moderne, est très influencée par le concept de la *Whig History*, une histoire insulaire de la Grande-Bretagne, qui est à la fois libérale, protestante et progressiste¹⁷. Cette vision très politique de l'histoire britannique fait l'objet de débats, depuis la fin des années 1990, elle est soutenue par l'historien britannique, John Adamson, mais contestée par l'historien américain, Mark A. Kishlansky. C'est par le biais de la *Whig History*, qu'est bien souvent analysée la Guerre de Succession d'Espagne dans l'historiographie, ce qui explique le regard sévère des historiens influencés par ce biais, sur une période où les Tories étaient au pouvoir et sur le règne de la Reine Anne en particulier et des Stuart en général, plus portés sur le catholicisme, le conservatisme, et une monarchie plus autoritaire et moins parlementaire.

Un aller-retour Londres-Versailles perpétuel, une immersion dans la correspondance diplomatique du duc d'Aumont.

Mais ce mémoire n'a pas pour but de relater l'ensemble de la Guerre de Succession d'Espagne avec la plus infime précision. Il se concentrera sur son dénouement au travers des relations franco-britanniques, la France et la Grande-Bretagne étant les protagonistes majeurs de cette guerre à la succession d'un des plus éminents trônes d'Europe. Une source inédite le permet avec une grande précision : les missives, lettres, courriers et autres formes de correspondances qui ont été échangés entre décembre 1712 et octobre 1713¹⁸, entre trois éminents personnages, Louis XIV, qui célèbre ses soixante-dix ans de règne sur le trône de France en 1713 ; le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, neveu du secrétaire d'État à la Marine et surintendant aux Finances, Jean-Baptiste Colbert ; et le duc Louis d'Aumont, gouverneur de la province du Boulonnais (1704-1723), membre éminent de la noblesse d'épée, ambassadeur de France à Londres entre 1712 et 1713. Il est également, le premier des quatre gentilshommes de la chambre du Roi, et contrairement à son père et à son grand-père, Louis d'Aumont n'embrasse pas la carrière des armes, son père étant capitaine des gardes du Roi, et son grand-père, maréchal de France. Il se tourne donc vers un domaine lié de près à la guerre, mais dont les intérêts lui sont opposés : la diplomatie. En intégrant le système bureaucratique de l'État en tant qu'ambassadeur de France, le duc d'Aumont s'inscrit davantage dans l'héritage de sa famille maternelle que paternelle, il est ainsi

¹⁷ COTTRET Bernard, *Histoire d'Angleterre : XVI^e-XVIII^e siècle*, 2^e éd., Paris, PUF, 2003, p. 339. (Chapitre V : La défaite de la « whig history », p. 167-195).

¹⁸ BnF, Ms. Fr. 10714 et 10715.

par sa mère le petit-fils du secrétaire d'État à la guerre, puis chancelier de France, Michel Le Tellier, et également neveu du marquis de Louvois, secrétaire d'État à la guerre à la suite de son père, et *de facto* principal ministre de Louis XIV à la mort de Colbert en 1683, jusqu'en 1691.

Ces lettres du duc d'Aumont, du secrétaire d'État Colbert de Torcy et de Louis XIV sont conservées à la Bibliothèque nationale de France, dans deux registres où elles y ont volontairement été rassemblées. Ces registres sont disponibles sur le site internet de la BnF, sous les cotes Manuscrits Français [désormais BnF, MS. FR.], n° 10714 et 10715. Elles concernent ainsi la correspondance épistolaire entretenue entre décembre 1712, moment du départ du duc d'Aumont pour son ambassade à Londres, et septembre 1713, mois de son retour en France, une fois la paix d'Utrecht signée entre la France et la Grande-Bretagne.

Récapitulatif de la correspondance bicéphale du Duc d'Aumont, ambassadeur de France à Londres (décembre 1712-octobre 1713) :

Correspondants	Lettres reçues	Lettres envoyées
<i>Duc d'Aumont</i>	58	75
<i>Louis XIV</i>	36	28
<i>Marquis de Torcy</i>	36	30
<i>Comte d'Oxford</i>	1	-
<i>Lord Dartmouth</i>	1	1
<i>Reine Anne</i>	1	-
<i>Madame de Maintenon</i>	1	-

Les échanges épistolaires entre ces trois correspondants permettent, d'un point de vue strictement français, mais aussi unique et singulier, d'appréhender les enjeux stratégiques essentiels de la Guerre de Succession d'Espagne, et permettent aussi de comprendre le « Nouvel ordre Européen »¹⁹ qui émerge du Congrès d'Utrecht en 1713, ce que l'historien Jean-Pierre Bois appelle « L'ordre d'Utrecht »²⁰, et qui régit l'Europe jusqu'au nouvel ordre européen imposé par le Congrès de Vienne en 1815, à la suite des guerres napoléoniennes. Ces enjeux ont clairement été mis en avant par l'historien moderniste et spécialiste des affaires diplomatiques, Lucien Bély, à l'échelle de l'Europe. Aussi ce mémoire espère-t-il les compléter en se focalisant de manière plus précise sur les relations franco-britanniques, qui permirent à la France de Louis XIV de faire progressivement la paix avec les différents belligérants de la Grande-Alliance, qui regroupait notamment les Provinces-Unies, la Grande-Bretagne, les états de la maison d'Autriche, la Savoie, le Portugal, et une très large majorité de princes allemands de l'Empire, dont le royaume de Prusse et l'électorat de Hanovre, pour ne citer qu'eux. Il est par ailleurs important de préciser que dans la guerre qui l'oppose à la Grande-Alliance, la France de Louis XIV n'est pas seule, elle a d'abord comme allié, le Royaume d'Espagne et ses territoires européens en Italie et aux Pays-Bas, mais aussi son empire d'Amérique. Louis XIV possède également des alliés plus modestes que la puissance espagnole, comme les électeurs de Bavière et de Cologne, mais qui importent au roi de France, et qui ont un poids certain dans la négociation de la paix d'Utrecht, comme nous le verrons par la suite. Il est aisé de constater qu'à travers la correspondance diplomatique qu'entretiennent le duc d'Aumont et les responsables de la diplomatie française à la Cour de Versailles, Louis XIV et son ministre Monsieur de Torcy, ce n'est pas seulement des rapports entre la France et la Grande-Bretagne dont il est question, mais bien des rapports de toutes les puissances européennes entre elles.

Tout cela nous amenant à nous poser plusieurs interrogations, comment à travers ces négociations parallèles au Congrès d'Utrecht, la France et la Grande-Bretagne essayent-elles de mettre en place un équilibre européen ? Quel est le véritable rôle d'un ambassadeur ? Le duc d'Aumont mène-t-il correctement les négociations bilatérales avec les ministres de la reine Anne ? Les affaires intérieures de la politique britannique ont-elles une incidence particulière sur la diplomatie européenne ? En quoi la Succession d'Angleterre intéresse-t-elle la France de

¹⁹ BÉLY Lucien, *Les relations internationales en Europe XVII^e-XVIII^e siècles*, 4^e éd., Paris, PUF, 2007, p. 773. (Chapitre 14 : La paix d'Utrecht pour un nouvel ordre européen, p. 415-448).

²⁰ BOIS Jean-Pierre, *De la paix des rois à l'ordre des empereurs (1714-1815)*, Paris, Seuil, 2003, p. 489.

Louis XIV ? Quelle importance les questions militaires, économiques et coloniales ont-elles dans les relations entre la France et la Grande-Bretagne ? Quels intérêts la France et la Grande-Bretagne ont-elles dans la Grande Guerre du Nord ?

Nous étudierons, tout d'abord, le voyage du duc d'Aumont de Boulogne à Londres, comme un moyen de rebâtir la relation franco-britannique par le dialogue et le compromis. Nous montrerons, ensuite, que les puissances française et britannique semblent à la recherche d'un nouvel ordre européen, avec la mise en place de l'ordre d'Utrecht, qui fait apparaître la notion d'équilibre européen. Nous expliquerons également, qu'en 1713, une guerre de succession pour le trône d'Angleterre couve, et que l'ingérence française dans les affaires politiques intérieures du royaume de Grande-Bretagne se fait plus importante.

Chapitre 1 : Le voyage du duc d'Aumont de Boulogne à Londres : rebâtir la relation franco-britannique par le dialogue et le compromis

En décembre 1712, le duc d'Aumont, pair de France et gouverneur du Boulonnais, est nommé ambassadeur du Roi de France auprès de la Reine de Grande-Bretagne et d'Irlande, Anne Stuart (1702-1714). Il est donc envoyé à Londres pour tenter de réaliser la paix entre le royaume de France et celui de Grande-Bretagne, en parallèle du Congrès d'Utrecht qui regroupe l'ensemble des représentants des États d'Europe occidentale. Le duc d'Aumont est envoyé à Londres dans le but d'assurer un accord de paix bilatéral entre la France et la Grande-Bretagne, dans le cas où la conclusion d'une paix générale en Europe s'avérerait impossible. Du fait du renouement des relations diplomatiques entre la France et la Grande-Bretagne, le voyage du duc d'Aumont en Grande-Bretagne acquiert une portée symbolique forte, pour laquelle le faste et la démonstration de puissance du Roi de France n'est pas à négliger, comme l'évoque Lucien Bély²¹. Ayant quitté Versailles à la mi-décembre, il débute sa correspondance avec le secrétaire d'État aux affaires étrangères et avec le Roi, son maître, le 20 décembre 1712, une fois arrivé à Boulogne-sur-Mer.

I-De la préparation au voyage à l'arrivée en grandes pompes à Londres

A-Un départ qui tarde ?

1) Une traversée retardée seulement par un temps peu propice au voyage ?

Dans sa première missive adressée à Monsieur de Torcy, le duc d'Aumont évoque certaines difficultés rencontrées en vue de traverser le Pas-de-Calais pour se rendre en Grande-Bretagne²². En effet, la traversée est compliquée par le mauvais temps : à la fin du mois de décembre, au début de l'hiver, le détroit qui sépare la Manche et la Mer du Nord, n'est pas un passage très clément pour les navires. Dans le détroit du Pas-de-Calais, le *Dover Strait* pour les Anglais, les courants et les vents peuvent être forts et peuvent empêcher les « yachts » de traverser le détroit à la voile en toute sécurité, ajoutant à cela les potentielles tempêtes hivernales, et les éventuels mouvements des bancs de sable aux abords de Calais ou de Douvres.

²¹ BÉLY Lucien, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990, p. 905. (Chapitre III : Les voyageurs du Prince, p. 351-372).

²² BnF, Ms. Fr. 10714, f°1 : le duc d'Aumont à M. de Torcy, Boulogne-sur-Mer, 20 décembre 1712.

La traversée présente des risques non négligeables si les conditions météorologiques ne sont pas optimales. Il serait par ailleurs dommageable de voir périr l'ambassadeur de France dans un naufrage avant même qu'il n'ait atteint l'Angleterre.

De plus, le duc d'Aumont attend la traversée du duc de Shrewsbury²³, pour pouvoir utiliser le même navire dans le sens inverse pour gagner Douvres. « *Le yacht [...] qui doit amener M(onsieur) le duc de Shrewsbury n'étant point encore arrive à Calais et le temps étant absolument contraire au passage, j'ay pris le party d'attendre* », dit-il à M. de Torcy²⁴. Il semblerait ainsi que le mauvais temps retarde également Shrewsbury, qui n'est pas encore arrivé en France.



Portrait de Charles Talbot, duc de Shrewsbury, par sir Godfrey Kneller, National Portrait Gallery, Londres, vers 1722.

Le duc d'Aumont prend aussi le parti de rester à Boulogne pour attendre de plus amples informations et des précisions quant à ses instructions. On peut ainsi constater que la quatrième lettre du fonds, qui est signée de la main de Louis XIV et datée du 29 décembre 1712, répond précisément à cette demande en énonçant clairement les conditions de la construction d'une paix entre la France et la Grande-Bretagne²⁵. Ainsi, on pourrait supposer qu'un courrier met environ neuf jours pour se rendre de Boulogne-sur-Mer à Versailles. Si l'on part du postulat que le courrier du duc d'Aumont est bien parti le 20 décembre de Boulogne, et que Louis XIV ne l'a reçu à Versailles que le 29 décembre, date à laquelle la réponse à la première lettre est

²³ Charles Talbot, duc de Shrewsbury (1660-1718), ambassadeur de la reine Anne en France, durant la négociation bilatérale de la paix d'Utrecht, à l'issue de la Guerre de Succession d'Espagne.

²⁴ BnF, Ms. Fr. 10714, f°1 : le duc d'Aumont à M. de Torcy, Boulogne-sur-Mer, 20 décembre 1712.

²⁵ BnF, Ms. Fr. 10714, f°4 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 29 décembre 1712.

écrite. Alors, on déduit qu'un courrier met neuf jours pour aller de Boulogne à Versailles. Seulement, si on considère la suite de la correspondance, dans la cinquième lettre du fonds d'archives (adressée au duc d'Aumont par le secrétaire d'État aux affaires étrangères, le marquis de Torcy et datée du 29 décembre 1712), on constate que Monsieur de Torcy répond aux trois premières lettres du duc d'Aumont en une seule lettre : « *J'ay à répondre, Monsieur, a trois lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire depuis votre départ dattées du 21. du 25. et du 26. de ce mois* »²⁶. Par cette précision, on comprend que la réponse au courrier du 20 décembre n'a pas été immédiate, ce qui remet en cause le postulat précédemment mentionné, le temps de trajet d'une lettre entre Boulogne-sur-Mer et Versailles n'est pas de neuf jours, mais bien de trois jours, entre la lettre écrite le 26 décembre et la réponse à cette même lettre écrite le 29 décembre. On peut ainsi en conclure que le temps minimal d'attente entre l'envoi d'une lettre et la réception de la réponse entre Versailles et Boulogne-sur-Mer, est de six jours lorsque les correspondants se répondent rapidement. Ce temps de battement entre l'envoi d'une lettre et la réception de la réponse à celle-ci constitue un temps social qui n'appartient pas aux individus mais qui s'inscrit dans la société dans laquelle ils évoluent²⁷. Aussi il apparaît normal dans la société européenne du début du XVIII^e siècle d'attendre plusieurs jours, voire souvent une semaine, pour obtenir une réponse à une question donnée. La perception du temps et de l'urgence à l'époque moderne peut ainsi déstabiliser le lecteur contemporain, plus habitué à une certaine vitesse dans la communication. Dans cette optique d'une perception différenciée du temps, ce qui peut nous apparaître comme un départ pour la Grande-Bretagne lent et qui se prolonge durant plusieurs semaines, peut en fait être considéré comme tout à fait normal dans la perception temporelle de l'année 1712.

2)De Versailles à Boulogne-sur-Mer : les premiers pas du duc d'Aumont vers la Grande-Bretagne

Une fois arrivé à Boulogne, le duc d'Aumont détaille de façon succincte son voyage depuis Versailles. Il fait part à Monsieur de Torcy des quelques incidents qu'il a pu rencontrer sur la route qui l'a mené dans son fief du Boulonnais : « *malgré toutes mes précautions il m'a fallu cinq jours pour gagner Boulogne. Quelq(ues) timons rompus et quelques volées brizées ont été les seuls incidens qui m'ayent retardé.*²⁸ » Le convoi du duc a, comme il l'écrit ci-devant,

²⁶ BnF, Ms. Fr. 10714, f°5 : Torcy au duc d'Aumont, Versailles, 29 décembre 1712.

²⁷ ELIAS Norbert, *Du temps*, Paris, Fayard, 1984, p. 223.

²⁸ BnF, Ms. Fr. 10714, f°2 : le duc d'Aumont à M. de Torcy, Boulogne-sur-Mer, 21 décembre 1712.

mis « *cinq jours pour gagner Boulogne* », tandis qu'on l'a vu précédemment, il ne faut que trois jours à un courrier pour faire le trajet inverse. Et bien que le duc d'Aumont ait été retardé par les incidents qui ont ralenti son trajet, on peut aussi supposer que l'allure à laquelle voyage un duc diffère sensiblement de celle d'un simple messenger qui se voit plus pressé par le temps pour porter son message. Par ailleurs, le messenger voyage de façon plus légère qu'un duc qui emporte une partie de sa maisonnée avec lui²⁹. Ces multiples raisons expliquent pourquoi le duc d'Aumont a mis deux jours de plus qu'un simple coursier à faire le voyage de Versailles à Boulogne-sur-Mer. Il est donc possible de déduire que le duc d'Aumont est parti de Versailles le 15 décembre au plus tard, puisqu'il écrit sa première lettre depuis Boulogne le 20 décembre³⁰.

Dans la même missive adressée à Monsieur de Torcy, le gouverneur du Boulonnais écrit à propos des témoignages d'enthousiasme qu'il a reçu sur la route de Boulogne : « *Je crois devoi(r) vous dire que dans les villages et dans les villes ou on étoit prévenu de mon passage et de ma missio(n) j'ay essuyé les acclamations et les bénédictions du Peuple tant le désir de la paix est vif et universel* »³¹. Il convient de se demander à quel point ce que le duc d'Aumont avance est vrai, a-t-il réellement été béni et acclamé par le « *Peuple* » ? La perspective de la conclusion prochaine d'une paix entre la France et la Grande-Bretagne peut-elle susciter un élan populaire tel qu'il mobilise villes et villages au passage de l'ambassadeur de France ? Plusieurs hypothèses s'offrent à nous, la première étant que tout ce que dit le duc d'Aumont est littéralement vrai, qu'il rend un compte rendu uniquement factuel de son voyage. Cette explication n'apparaît pas comme très convaincante, du fait de la subjectivité de l'auteur, qui s'entendant être acclamé, fait nécessairement intervenir même inconsciemment ses propres sentiments dans ses écrits. La deuxième hypothèse qui peut être élaborée, met en avant un peuple certes acclamatif à l'égard du serviteur du Roi et de sa mission, mais un peuple contraint ou entraîné par un meneur³², probablement représentant de l'autorité royale dans la ville ou le village. Les meneurs du peuple, à savoir les élites bourgeoises, venues acclamer et bénir le passage du duc d'Aumont ont sans doute été prévenu directement par le pouvoir royal du passage d'un illustre visiteur de passage dans la ville, afin de lui réserver le meilleur accueil possible. Ou alors, dernière hypothèse qui justifierait également la présence de ce passage dans la lettre, il pourrait s'agir d'une formule rhétorique de la part du duc d'Aumont pour exprimer son propre enthousiasme à l'égard de la mission qui lui a été confiée. Il insérerait ses propres

²⁹ BnF, Ms. Fr. 10714, f°3 : le duc d'Aumont à M. de Torcy, Boulogne-sur-Mer, 26 décembre 1712.

³⁰ BnF, Ms. Fr. 10714, f°1 : le duc d'Aumont à M. de Torcy, Boulogne-sur-Mer, 20 décembre 1712.

³¹ BnF, Ms. Fr. 10714, f°2 : le duc d'Aumont à M. de Torcy, Boulogne-sur-Mer, 21 décembre 1712.

³² LE BON Gustave, *Psychologie des foules*, Paris, PUF, 1895, p. 144.

paroles dans la voix du peuple, dans le but de montrer l'importance de sa mission au secrétaire d'État aux affaires étrangères et au Roi, par le biais de son ministre. Le plus vraisemblable étant que chacune de ces trois hypothèses comporte une part de vérité, à savoir que le peuple a probablement acclamé et béni, le passage du duc d'Aumont, mais qu'il y a été entraîné par une autorité sociale supérieure, et que le duc d'Aumont exagère, consciemment ou non, l'ampleur de cet événement dans le but d'être jugé digne de la confiance royale.

Par ailleurs, il convient de noter que l'enthousiasme du duc d'Aumont semble profond et sincère, ou du moins essaye-t-il de le montrer. Il évoque en effet à plusieurs reprises son « *impatience* » de servir Louis XIV, de s'acquitter de sa mission, de sa hâte d'arriver en Angleterre et de conclure la paix au nom du roi, son maître, comme c'est le cas dans ses deux premières lettres adressées à Torcy :

« *l'impatience que j'ay de me rendre à Londres pour y justifier la bonne opinion que vous avez eue de moy et mériter la confiance à Sa Ma(jes)té* »³³, ou encore : « *Je meurs d'impatience d'entamer la négociation dont je suis chargé et d'entrer avec vous dans un commerce plus sérieux où je me flatte que l'amitié sera de la partie, ce qui certainement ne gastera rien au service de Sa Ma(jes)té* »³⁴.

Ces envolées presque lyriques du duc d'Aumont témoignent de la reconnaissance qu'il a envers Louis XIV et Torcy de le distinguer en lui confiant une mission d'importance. Si on peut considérer, d'un certain point de vue, que ces élans de reconnaissance sont excessivement laudatifs et enjoués, ils mettent en avant l'importance de la galanterie alors que se meurt peu à peu le « *Grand siècle* ». Cette galanterie qui peut paraître surjouée pour le lecteur contemporain, mais qui participe à ce que le philosophe allemand Herder appelle le *Zeitgeist*³⁵, « l'esprit du temps », qui constitue un système de pensée et d'action dans lequel les individus appartenant à une société sont inconsciemment immergés.

³³ BnF, Ms. Fr. 10714, f°1 : le duc d'Aumont à M. de Torcy, Boulogne-sur-Mer, 20 décembre 1712.

³⁴ BnF, Ms. Fr. 10714, f°2 : le duc d'Aumont à M. de Torcy, Boulogne-sur-Mer, 21 décembre 1712.

³⁵ HERDER Johann Gottfried (von), *Une autre philosophie de l'histoire pour contribuer à l'éducation de l'humanité : contribution à beaucoup de contributions du siècle*, Paris, Aubier, 1774, p. 369.

3) *En attendant le bateau : se préparer, s'informer et recevoir l'ambassadeur britannique*

Dans l'expectative impatiente de l'arrivée du duc de Shrewsbury, ambassadeur de Grande-Bretagne, le duc d'Aumont se doit d'accomplir certaines tâches, notamment se préparer lui-même au voyage qui l'attend, son départ pour Londres pouvant se faire une fois le navire de l'ambassadeur britannique arrivé à Calais, il doit donc se tenir prêt à passer outre-Manche. De plus, l'une des prérogatives les plus importantes d'un ambassadeur est de relayer les informations importantes à son souverain, pour se faire il doit d'abord être averti en détail des objectifs de sa mission, il doit s'informer auprès du roi et du secrétaire d'État aux affaires étrangères avant de partir pour l'Angleterre. Par ailleurs, avant de quitter le royaume de France, le duc d'Aumont se doit également de recevoir le duc de Shrewsbury avec les honneurs dus à son rang.

Le duc d'Aumont témoigne assez peu à Torcy, et moins encore à Louis XIV, de ses préparatifs de voyage dans sa correspondance avec Versailles. Il ne le mentionne à Torcy qu'en écrivant : « *J'avoüe Monsieur que j'ay fait passer en Angleterre tout ce qui a été à ma disposition pou(r) soutenir extérieurement et avec quelque dignit(é) le caractère dont je suis revestu* »³⁶. On peut ainsi comprendre que le duc s'est fait précéder en Angleterre par ses bagages les plus encombrants. Lucien Bély évoque de manière plus précise les bagages emportés par le duc d'Aumont à Londres dans son ouvrage *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*³⁷. Ainsi il évoque la vaisselle en argent emportée par le duc comme « comprise dans les 200 ballots que l'ambassadeur emportait à Londres avec ses meubles, ses hardes, ses provisions de bouche », outre ces 200 ballots qui sont emportés en Grande-Bretagne par le duc d'Aumont, Lucien Bély met aussi en avant que « le duc prenait aussi avec lui 4 carrosses, 50 tonneaux de vin [...], 18 chevaux de carrosse et 4 chevaux de selle. » On peut le voir, l'ambassadeur de Louis XIV ne voyage pas légèrement, cette profusion de meubles et bagages transportés en Angleterre souligne d'autant plus le caractère très officiel de la mission confiée au duc d'Aumont. De plus, Lucien Bély évoque aussi le nombre de personnes qui accompagne l'ambassadeur de France, il mentionne « 40 personnes de sa maison et 30 personnes de sa suite ». Le duc d'Aumont voyage ainsi en grande compagnie et effectue un voyage diplomatique propre au XVII^e siècle, comme le montre Lucien Bély, le siècle des Lumières

³⁶ BnF, Ms. Fr. 10714, f^o7 : le duc d'Aumont à M. de Torcy, Boulogne-sur-Mer, 2 janvier 1713.

³⁷ BÉLY Lucien, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990, p. 905. (p. 634)

mettant d'avantage l'accent sur l'incognito du voyage de l'ambassadeur, plutôt que sur la pompe et le prestige de l'ambassade.

La seconde mission de préparation du duc d'Aumont est de s'informer, il répond à la lettre de Louis XIV³⁸ qui lui explique en détail les conditions de paix qu'il entend proposer à la reine Anne, par la formule suivante : « *J'ay vu dans la plupart des chefs qu'elle contient, la différence des propositions par raport aux conditions énoncées dans les premières instructions qui m'ont été remises* »³⁹. Et il ajoute par la suite :

*« J'ose me flatter, Sire, que votre Ma(jes)té est bien persuadé du zèle ardent que j'ay pour son Service, mais je la supplie de croire qu(e) mon application répondra parfaitement a la Confiance dont elle a bien voulu m'honorer, que je ne néglig(e) aucun des observations contenües dans sa depesche, et qu'en examinant de plus près la situation de ces choses et la disposition des esprits, j'en tireray tout le party qui me sera possible, sans jamais perdre de vüe la gloire et la satisfaction particulière de votre Ma(jes)té »*⁴⁰.

Outre le zèle dont le duc d'Aumont entend faire preuve, cet extrait met en avant l'importance de l'information dans la négociation diplomatique et la bonne circulation de cette dernière, sans instructions précises le diplomate ne peut pas servir son maître à bon escient. Le philosophe anglais, Francis Bacon (1561-1626), écrit en 1597, la maxime suivante : « *Knowledge is power* »⁴¹, c'est-à-dire, « le savoir c'est le pouvoir ». Ce qui montre bien que pour avoir le pouvoir d'agir au mieux pour représenter le roi de France, le duc d'Aumont doit impérativement se tenir informé des décisions et des vues du roi et de ses ministres, ne serait-ce que pour afficher une cohérence dans les revendications françaises pour conclure la paix, puisque le maréchal d'Huxelles et le cardinal de Polignac sont chargés de négocier la paix de manière multilatérale au Congrès d'Utrecht, comme l'écrit le duc d'Aumont à Torcy :

*« Je suis chargé par la lettre de sa Ma(jes)té d'appuyer conjointement avec les Plenip(otentiai)res d'Utrecht sur les demandes en faveur de l'Electeur de Bavière. Je sens bien que je ne me relacheray qu'à l'extrémité, mais si on a plus de complaisance que moy à Utrecht, ces contradictions ne paroistro(nt) elles point étranges ? »*⁴².

³⁸ BnF, Ms. Fr. 10714, f°4 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 29 décembre 1712.

³⁹ BnF, Ms. Fr. 10714, f°6 : le duc d'Aumont à Louis XIV, Boulogne-sur-Mer, 2 janvier 1713.

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ BACON Francis, *Meditationes Sacrae*, New York, R. Worthington, 1597.

⁴² BnF, Ms. Fr. 10714, f°7 : le duc d'Aumont à M. de Torcy, Boulogne-sur-Mer, 2 janvier 1713.

Cette double négociation d'une part à Utrecht et d'autre part à Londres de manière bilatérale met presque en concurrence les diplomates entre eux. La communication et la coordination des diplomates s'avèrent absolument indispensables pour mener à bien les négociations de paix. Ainsi la détention et le partage des informations apparaît comme primordial pour le diplomate, pour qui savoir c'est avoir le pouvoir d'agir sur les événements.

Enfin la dernière mission du duc d'Aumont avant son passage en Grande-Bretagne doit être d'accueillir l'ambassadeur britannique, le duc de Shrewsbury. Son arrivée à Calais est attendue avec la plus grande impatience par le pouvoir royal, en témoigne l'empressement de Monsieur de Torcy à espérer trop précipitamment en l'arrivée du Britannique :

« Je crois que vous avez présentement fait les honneurs de la France à M(onsieu)r le duc de Shrewsbury et je crains que vous ne vous en soyez trop bien acquitté, il ne trouvera pas dans la suite de son voyage ce qu'il aura trouvé dans le commencement, et je ne serois pas étonné s'il croyoit que toute la magnificence du Royaume est passée avec vous en Angleterre »⁴³.

Torcy n'est pas le seul à témoigner d'une certaine impatience devant l'attente prolongée de Shrewsbury, le duc d'Aumont évoque également cet état de fait : *« Le temps commenc(e) à changer, et j'espere qu'enfin M(onsieu)r le duc de Shrewsbury arrivera incessamment à Calais. »⁴⁴* Mais plus important encore, le roi de France, Louis XIV, manifeste, lui aussi, son impatience grandissante de réaliser la paix au plus vite en procédant dès que possible à l'échange des ambassadeurs, afin de mener cette affaire à bien : *« J'attend d'apprendre qu'il [le duc de Shrewsbury] soit débarqué à Calais et en même temps votre passage en Angleterre. »⁴⁵* Cette situation d'attente ne manque pas de créer du côté français un certain agacement, une irritation même face au manque de réactivité des Britanniques quant à la conclusion de la paix, irritation que le secrétaire d'État aux affaires étrangères ne cache pas dans le courrier qu'il envoie au gouverneur du Boulonnais :

« J'ay reçu Monsieur la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 2. de ce mois, et j'espèr(e) que celle du Roy que je vous envoie aujourd'huy ne vous sera rendüe qu'à Londres. Je voudrois bien un peu plus de vivacité de la part des Ministres de la Grande

⁴³ BnF, Ms. Fr. 10714, f°5 : Torcy au duc d'Aumont, Versailles, 29 décembre 1712.

⁴⁴ BnF, Ms. Fr. 10714, f°7 : le duc d'Aumont à M. de Torcy, Boulogne-sur-Mer, 2 janvier 1713.

⁴⁵ BnF, Ms. Fr. 10714, f°8 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 9 janvier 1713.

Bretagne, car il me semble qu'ils ont trop d'indulgence pour le flegme artificieux des Hollandais »⁴⁶.

Dans sa lettre du 9 janvier, le duc d'Aumont peut finalement annoncer à Versailles que l'ambassadeur de la Reine Anne est bien arrivé à Calais le 8 janvier vers trois heures : « *M(onsieur) Le duc de Shrewsbury, Monsieur arriva hier icy sur les trois heures. J'avois à Calais six gentilshommes de ma maison dont l'un étoit chargé de luy faire des complimens de ma part au sortir du yacht et de recevoir ses ordres.* »⁴⁷ On constate donc que le duc d'Aumont a fait envoyer à Calais un comité de réception de gentilhommes pour accueillir avec les honneurs le duc de Shrewsbury, en lui adressant ses compliments, c'est-à-dire en le saluant avec le respect qui lui est dû en raison de son rang, comme il est de coutume de le faire. Il peut s'agir pour le lecteur contemporain d'une étrangeté d'adresser « *des complimens* » à quelqu'un lors de son arrivée sans raison, cela correspond cependant à l'esprit de la galanterie qui imprègne le « Grand siècle », pour comprendre au mieux les rapports sociaux qui régissent les individus, il faut adopter ce que Lucien Febvre appelle l'outillage mental⁴⁸.

Le gouverneur du Boulonnais a également chargé une escorte relativement importante d'accompagner le duc de Shrewsbury, d'une part pour mettre en avant le prestige de son ambassade, mais également pour assurer sa sécurité qui n'est pas assurée. Le duc d'Aumont reçoit également l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Boulogne-sur-Mer, avec un comité d'accueil plus que conséquent afin de marquer l'honneur, qui est fait à la ville de recevoir un prestigieux personnage, mais aussi probablement pour prouver au Britannique qu'il sait recevoir, et sans doute également pour l'impressionner par le faste et la pompe de l'accueil. Ainsi le duc d'Aumont peut, si toutefois c'est son but, faire savoir à la Grande-Bretagne que si la France entend négocier une paix juste avec la Reine Anne, elle ne compte pas la mendier et qu'elle peut encore tenir de grandes réceptions fastueuses malgré les revers militaires qu'elle a subis. Cette interprétation peut être tirée de la lettre que le gouverneur du Boulonnais adresse à Torcy et dans laquelle il fait état de l'arrivée du duc de Shrewsbury, en insistant bien sur le nombre de gentilhommes et de notables qu'il a pu réunir pour son accueil :

« Ils se joignirent tous à l'escorte de cavalerie, qui les conduisit jusqu'à Marquise, où il trouva une autre escorte de cent grenadiers et de cent fusiliers. J'estimay ne pouvoir

⁴⁶ BnF, Ms. Fr. 10714, f°9 : Torcy au duc d'Aumont, Versailles, 9 janvier 1713.

⁴⁷ BnF, Ms. Fr. 10714, f°10 : le duc d'Aumont à M. de Torcy, Boulogne-sur-Mer, 9 janvier 1713.

⁴⁸ FEBVRE Lucien, *Le problème de l'incroyance au XVIe siècle. La religion de Rabelais*, Paris, Albin Michel, 1942, p. 547.

prendre trop de précautions sur le bruit qui s'étoit répandu, que le party de Baptiste avoit attaqué à Luguillier un détachement suisse qui escortoit un habillement. J'avois envoy(é) au-devant de ce duc jusqu'à Wimille, 60 gentilho(mmes) bien équipés et bien montés, et je le receus à l'entrée de ma maison au milieu de plus de deux cent personnes tant gentilshommes qu'officiers av(ec) grande affluence de peuple, la garnison étant sous les armes à laquelle j'avois joint une bourgeoisie fort leste de plus de huit cent hommes tant de haute que de la basse ville »⁴⁹.



Portrait d'Adelhida Talbot, duchesse de Shrewsbury, par sir Godfrey Kneller, Ingestre Hall Residential Arts Centre.

Une fois l'ambassadeur de la Reine reçu dans la maison du duc d'Aumont, ce dernier le fait rencontrer les notables de la ville de Boulogne-sur-Mer, le chapitre et le présidial qui lui présentent leurs honneurs et lui adressent des harangues pour lui souhaiter la bienvenue à Boulogne-sur-Mer : « *Je ne crûs pas devoir luy sauver les honneurs du corps de la ville et l(es) harangues du Chapitre et du Présidial* », dit Aumont à Torcy⁵⁰. Le duc de Shrewsbury fait halte à Boulogne sur sa route vers Versailles, où il s'en va représenter la Reine de Grande-Bretagne et ses ministres. Dans sa mission il est accompagné par la duchesse de Shrewsbury⁵¹, son épouse, et par l'une de ses nièces qui sont toutes deux reçues par le duc d'Aumont à la sortie de leur carrosse. Après les avoir présentés aux membres éminents de la ville, le pair de France fait participer l'ambassadeur britannique et sa famille à un concert et à un souper donnés en leur

⁴⁹ BnF, Ms. Fr. 10714, f°10 : le duc d'Aumont à M. de Torcy, Boulogne-sur-Mer, 9 janvier 1713.

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ Adelhida Talbot (1665-1726), duchesse de Shrewsbury, est une aristocrate italienne aux origines britanniques par sa mère. Elle épouse le duc de Shrewsbury en 1705.

honneur. Le duc d'Aumont dresse grâce à ce souper, un bilan et un portrait de ce qu'il a pu apprendre du duc de Shrewsbury, notamment du fait des propos rapportés par son épouse, et par ses propres impressions :

« Nos étrangers firent assez d'honne(ur) au repas, la conversation devint plus libre et plus gäyae et insensiblement je vis se dégourdir (si j'os(e) ainsy parler) le caractère froid et sérieux de l'ambassadeur. M(ada)me sa femme se livra assez d'abord, elle a le propos vif, les mouvemens légers et rit volontiers. Il m'a paru qu'elle avoit beaucoup d'empire sur l'esprit de son mary, il est jaloux de la considération qu'il croit qu'elle mérite, c'est peut-être ce qui a contribué à la rendre glorieuse, et elle l'est en effet, quoy qu'au travers de beaucoup de politesse et de prévenance. J'ay trouvé à la nièce de la vivacité et de l'esprit, (on) dit que le duc en est amoureux, mais n'y a-t-il point de malignité à ce propos »⁵².

On peut penser que le duc d'Aumont fait part de ses impressions sur le couple ducal et leur nièce à Torcy pour que ce dernier puisse appréhender l'ambassadeur britannique, avoir une idée de la façon dont il peut l'aborder, pour pouvoir négocier la paix le plus rapidement possible, et en emportant le plus grand nombre d'avantages pour le royaume de France. Le duc d'Aumont témoigne aussi dans sa missive au secrétaire d'État aux affaires étrangères des diverses conversations qu'il a pu avoir avec l'ambassadeur que ce soit sur l'Angleterre, les questions économiques, ou même sur le marquis de Torcy lui-même :

« Ses principales questions ont roulé sur Vous votre sérieux sur le pied qu'on luy en avoit parlé l'intrigüoit un peu, et comme il avoüe luy même avoir quelque peine à se tirer de son premier froid, il craignait que l'uniformité de ce caractère extérieur ne vint à l'embarrasser avec vous j'ay aisément dissipé ses inquiétudes, il m'a paru fort touché de tout ce que je luy annonçois à votre sujet, aussy bien que du soin q(ue) vous avez bien voulu prendre de luy arrester u(ne) maison »⁵³.

Une fois le duc de Shrewsbury reçu à Boulogne-sur-Mer par le duc d'Aumont, ce dernier envoie une escorte en reconnaissance pour ouvrir la route vers Paris, soulignant que quelques dangers peuvent guetter l'ambassadeur de Grande-Bretagne, sur le chemin qui le mène jusqu'à Paris :

⁵² BnF, Ms. Fr. 10714, f°10 : le duc d'Aumont à M. de Torcy, Boulogne-sur-Mer, 9 janvier 1713.

⁵³ *Ibid.*

« Nos gens sont partis ce matin avec une escorte convenable, j'ay envoyé fouiller les bois de la forest d'Ardres sur des bruits que quelques bandes de voleurs ou de partis bleu s'y sont glissés. J'ay écrit à M(onsieur) de Morlani à Montreuil et luy ay donné l'avis de leur marche, je ne crois pas qu'ils arrivent avant vendredy à Paris, je ne répons plus des traitemens qui leur seront faits sur la route, hors à Abbeville où je suis bien persuadé que les soins de Vanrobais à qui j'écris sur cela, leur feront trouver toutes les comodités désirables »⁵⁴.

Cela nous permet de réfléchir aux dangers des routes à l'époque moderne, et de relativiser la soi-disant toute puissance de l'État moderne, et de la monarchie absolue, qui n'a pas prise sur tout ce qui se passe dans le royaume.

Près d'un mois après son départ de Versailles, le duc d'Aumont envoie dans sa lettre adressée à Torcy ses intentions de quitter la France pour l'Angleterre, enfin pourrait-on dire, dans son *post-scriptum* :

« P.S. Je viens de donner ordre au capitaine du yächt à qui la Reyne a ordonné de m'attendre et qui est un de ses meilleurs batiem(ents) de s'en retourner à Calais, ou je me rendray demain avec intention de passer sans aucun retardement et d'être mercredy à Douvres et vendredy ou samedy à Londres »⁵⁵.

B-Le récit par le duc d'Aumont de son voyage en Angleterre de Calais à Londres

1) Les étapes du voyage et l'accueil réservé à l'ambassadeur de France

Dans sa lettre du 18 janvier adressée au roi⁵⁶, le duc d'Aumont fait savoir à Versailles qu'il est bien arrivé à Londres et évoque en détail les étapes de son voyage depuis Boulogne-sur-Mer. Selon toute vraisemblance le duc d'Aumont semble avoir traversé le détroit du Pas-de-Calais de nuit entre le 11 et le 12 janvier, étant « débarqué à cinq heures du matin » à Douvres le 12 janvier. À l'instar du duc de Shrewsbury en France, il a été reçu avec les compliments « *du corps de la ville* » de Douvres, et il a été escorté dans son périple vers Londres par des soldats britanniques, à la fois, peut-on supposer, pour sa protection et par mesure de

⁵⁴ BnF, Ms. Fr. 10714, f°10 : le duc d'Aumont à M. de Torcy, Boulogne-sur-Mer, 9 janvier 1713.

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ BnF, Ms. Fr. 10714, f°12 : le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 18 janvier 1713.

surveillance des Britanniques, la France et la Grande-Bretagne étant toujours en guerre malgré l'échange des ambassadeurs. Il semblerait que le duc d'Aumont ait quitté Douvres le jour même de son arrivée, il met une journée pour atteindre le village de Settinburn, actuelle ville de Sittingbourne, sur son trajet il s'arrête dîner à Canterbury, où l'ambassadeur de France reçoit les compliments des « *officiers de la ville* ». Le deuxième jour du duc d'Aumont en Angleterre le fait traverser Rochester, et passer la nuit à Wollen. Le bourg de Wollen n'apparaissant sur aucune carte de l'actuelle Angleterre, on peut émettre plusieurs hypothèses sur son devenir. La première étant que la localité n'existe plus, ce qui apparaît comme peu probable, le Sud de l'Angleterre étant une région à forte densité de population. La seconde étant que le bourg de Wollen a pu être happé par la ville de Dartford, qui constitue une étape pertinente entre Rochester et Londres. La dernière étant que le bourg de Wollen a pu changer de nom depuis le passage du duc d'Aumont en 1713, il se peut même que ce changement se soit opéré durant la Première Guerre Mondiale, le nom de Wollen ayant pu être considéré comme trop germanique à l'instar des noms de la famille royale britannique, qui change leur nom Saxe-Coburg-Gotha en Windsor, selon la volonté du roi George V (1910-1936). Ne passant que la nuit au bourg de Wollen, il apparaît que le duc d'Aumont soit arrivé aux abords de Londres dès le lendemain, soit le troisième jour après son départ de Douvres, puisqu'il semble n'avoir passé que deux nuits sur la route.

« J'ay l'honneur de rendre compte à Votre Majesté de mon arrivée dans ce pays cy. Je partis de Douvre(s) le 12. du mois, j'y avois débarqué à cinq heures du matin et reçu les compliments du corps de la ville dez la poineté du jour au bruit de toute l'artillerie du château, qui avoit arboré ses drapeaux. Une compagnie des Invalides étoit sous les armes à la porte de la maison où je descendis. Je fus reçu à Canterbury, où je disnay, par un détachement de six compagnies des gardes de la Reyne et complimenté par les officiers de la ville. Je couchay au village de Settinburn, je ne m'arrestay point à Rochester, où j'étois attendu par un détachement de plus de trois cent hommes de la Marine, le commandant étoit indisposé et me fit faire ses excuses, sur ce qu'il n'avoit pû se trouver à la teste de sa troupe. À l'entrée de la nuit je trouvay au bourg de Wollen quantité de feux allumés et une affluence de Peuple qui buvoit et dansoit autour, m(e) reçut avec les cris de la Nation. Il s'y étoit rendu trente ou quarante personnes de Londres tant de l(a) noblesse que de la bourgeoisie que la joye et curios(ité) y avoient attiré et qui s'étant

mesler dans la joy(e) du Peuple et joints aux gens de ma suite, m'acompag(noit) jusqu'à Londres »⁵⁷.



⁵⁷ BnF, Ms. Fr. 10714, f°12 : le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 18 janvier 1713.

Partout sur son chemin, le duc d'Aumont est escorté par de nombreuses compagnies de gardes issus de différents corps d'armée, il peut s'agir d'une manière, pour les dirigeants britanniques, de distinguer ou d'honorer chaque corps d'armée, mais aussi de faire voir la variété, le nombre et la puissance des forces militaires de la nation à un représentant étranger, ennemi d'hier, et peut-être de demain. L'envoyé de Torcy est aussi accueilli avec une grande ferveur populaire en Grande-Bretagne, il témoigne de « *la joye du Peuple* » qui l'acclame lors de son passage. Les démonstrations de joie et la fête qui en résulte peuvent apparaître étranges pour célébrer l'arrivée du représentant d'un roi, Louis XIV, qui semble honni par la nation toute entière, comme en témoigne l'historiographie britannique. Il faut, peut-être, voir ici une diabolisation excessive de la figure de Louis XIV et de la France dans l'historiographie britannique⁵⁸, qui ne retient de la Guerre de Succession d'Espagne que la figure héroïque du duc de Marlborough, et qui méprise *a posteriori* la paix issue des traités d'Utrecht. Ainsi, si on peut supposer une certaine exagération de la part du duc d'Aumont dans sa description d'un peuple britannique en liesse sur son passage et scandant presque le nom du roi de France, « *le peuple ne parloit que de votre Majesté, de la Reyne et de la Paix* »⁵⁹, on peut tout de même considérer que la perspective de la concrétisation d'une paix, après une douzaine d'années de conflit, entre la France et la Grande-Bretagne soit un motif de réjouissance important pour l'opinion publique britannique : « *Un Peuple amateur des nouveautés et las de la guerre regarde avec complaisan(ce) surtout dans ce temps cy, un Ministre de votre Ma(jes)té* »⁶⁰.



Portrait de William Legge, comte de Dartmouth, par sir Godfrey Kneller, Government Art Collection, Londres, premier quart du XVIII^e siècle.

⁵⁸ CHURCHILL Winston, *Marlborough, his Life and Times*, Londres, George G. Harrap, 1933-1938, 4 tomes.

⁵⁹ BnF, Ms. Fr. 10714, f°12 : le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 18 janvier 1713.

⁶⁰ *Ibid.*

L'ambassadeur de Louis XIV est donc arrivé dans la soirée du 14 janvier dans la capitale britannique, il est reçu à quelques kilomètres de l'entrée de la ville de Londres, dans le faubourg de Blackheath, par un gentilhomme au service de Lord Dartmouth et par l'abbé Gaultier, envoyé du roi de France à Londres : « *Je trouvoy à Blackheath qui est à quatre ou cinq mil de la ville, un gentilhomme de Milord Dartmouth⁶¹ et l'abbé Gaultier⁶² »⁶³. La ville de Londres devient à la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle, la ville la plus peuplée d'Europe, en dépassant les 500 000 habitants vers 1690⁶⁴. On peut penser que, c'est par le biais de cette population londonienne fort importante que le duc d'Aumont perçoit la ville et le peuple britannique, et prend conscience de son importance, et c'est pourquoi il écrit à Louis XIV : « *J'entray dans Londres sur les huit heures du soir, et depuis le commencement du faubourg de Southwark jusqu'à ma maison, c'est-à-dire d'un bout de la ville à l'autre le concours du Peuple fut si grand et si tumultueux que je crus n'y arriver jamais* »⁶⁵. On peut cependant relativiser la foule que constitue le peuple britannique, qui en plein mois de janvier au cœur de l'hiver ; avec des températures moyennes assez basses comprises entre 1°C et 7°C, en se fiant aux relevés météorologiques les plus anciens⁶⁶ ; ne s'est pas forcément déplacé en masse, on le sait les hivers du début du XVIII^e siècle sont particulièrement difficiles, on pense notamment au « *Grand hyver* » de 1709-1710, où les températures étaient si basses que le vin gelait dans les carafes à Versailles⁶⁷. Ainsi, à moins que les Londoniens n'aient été fortement incités à sortir accueillir avec force et enthousiasme, l'ambassadeur de France pour son arrivée en Grande-Bretagne, ce qui est tout à fait possible, il semble qu'il faille relativiser la scène de liesse que nous dépeint le duc d'Aumont. Il se peut très bien que dans son rapport à Louis XIV, le duc d'Aumont mette en avant la popularité du roi de France, dans le but possiblement de gagner ses faveurs :*

« *J'avoüe, Sire, que je fus ravy de l'embaras, dans tous les mouvements et les cris, le peuple ne parloit que de votre Majesté, de la Reyne et de la Paix. Oserais-je dire que j'y*

⁶¹ William Legge (1672-1750), comte de Dartmouth, homme d'État britannique, secrétaire d'État pour le Sud (*Secretary of State for the South*) et garde des sceaux pour l'Écosse (*Joint Keeper of the Signet for Scotland*) entre 1710 et 1713, puis en 1713, Lord du sceau privé de la Reine Anne (*Lord Keeper of the Privy Seal*).

⁶² L'abbé Gaultier est un envoyé officieux de France à Londres, chargé d'établir les préliminaires de paix en 1712 avec la Grande-Bretagne, il seconde le duc d'Aumont dans les négociations de paix.

⁶³ BnF, Ms. Fr. 10714, f°12 : le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 18 janvier 1713.

⁶⁴ BAIROCH Paul, *De Jéricho à Mexico : Villes et économie dans l'histoire*, Paris, Gallimard, 1985, p. 708.

⁶⁵ BnF, Ms. Fr. 10714, f°12 : le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 18 janvier 1713.

⁶⁶ Données du Met Office, institut de météorologie britannique, période 1961-1990, Kew Gardens.

⁶⁷ OURY Clément, *La Guerre de Succession d'Espagne, La fin tragique du Grand Siècle (1701-1714)*, Paris, Tallandier, 2020, p. 518.

entrouverts pour quelque chose ? Un Peuple amateur des nouveautés et las de la guerre regarde avec complaisance surtout dans ce temps cy, un Ministre de votre Ma(jes)té »⁶⁸.

Il semblerait cependant que la présence importante des Londoniens ne soit pas nécessairement une exagération puisqu'il en fait part aussi à Monsieur de Torcy, dans sa lettre datée du 18 janvier, où il évoque aussi l'atmosphère de Londres, de ses fumées et de ses brouillards, le célèbre *fog* londonien :

« Je ne sçais pas si vous avez compté que je serois exposé a de si longues et de si furieuses acclamatio(ns) je vous avoüe cependant que je ne m'en ennuyer point et que j'ayme autant ces premiers cris du Peuple que ma musique, tout ce que je désirerois, ce seroit que le broüillard, l'air, et la fumée du charbon ne me prissent pas si fort à la gorge »⁶⁹.

On constate par cette évocation que la ville de Londres est très tôt industrialisée, avec une industrialisation précoce qu'on peut remarquer avec l'utilisation du charbon, dans le chauffage des foyers par exemple.

2) Londres et la Cour de Saint-James, les premières impressions du duc d'Aumont et sa rencontre avec la « Reyne de la Grande-Bretagne et ses Ministres »

Une fois arrivé à Londres, le duc d'Aumont s'installe dans la demeure londonienne du duc de Powis⁷⁰, *Powis House*, que ce dernier met à sa disposition. À peine est-il arrivé que l'ambassadeur de France est assailli par les ministres de la reine de Grande-Bretagne, ce qui peut être considéré comme une distinction de l'importance diplomatique et géopolitique du royaume de France, en Europe. Il y a fort à parier que l'envoyé du duc de Parme ou celui du margrave de Bade ne soit pas reçu avec autant de considération que le duc d'Aumont, qui est de fait le représentant d'un État plus puissant, que le territoire d'un prince italien ou allemand. Toujours est-il que dès son arrivée dans la capitale britannique, l'envoyé de Torcy est visité par lord Dartmouth, et se trouve convié à souper chez le ministre en charge des affaires étrangères britannique, lord Bolingbroke⁷¹ :

⁶⁸ BnF, Ms. Fr. 10714, f°12 : le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 18 janvier 1713.

⁶⁹ BnF, Ms. Fr. 10714, f°13 : le duc d'Aumont à M. de Torcy, Londres, 18 janvier 1713.

⁷⁰ William Herbert (1660-1745), marquis de Powis, homme d'État britannique, proche du parti jacobite. Dans sa correspondance le duc d'Aumont le qualifie de « Duc de Powis », bien qu'il ne soit pas confirmé que Powis possède un titre ducal, c'est par ce précat qu'il sera désigné ici.

⁷¹ Henry Saint John (1678-1751), vicomte de Bolingbroke, homme d'État britannique, membre du parti Tory, il fut secrétaire d'État à la guerre et secrétaire d'État aux affaires étrangères durant la Guerre de Succession d'Espagne. Il est l'un des principaux ministres de la Reine Anne.

« J'étois à peine arrivé chez moy, que Milord D'armouth me rendit sa visite et ensuite m'amena souper chez luy avec Milord Bolingbroke. Ces deux Ministres qui avoient vu avec une extrême satisfaction la façon dont le peuple m'avoit reçu me témoignèrent à leur tour leur joye et leur respectue(ux) dévoüement à votre Majesté. On ne sauroit trop dire de bien de ce dernier. Personne ne me paroist si capable, si vray, ny plus accredité que luy »⁷².

Dès le soir même de son arrivée, la mission du duc d'Aumont débute sans qu'il n'ait eu le temps de se reposer de son voyage, il entre ainsi en contact direct avec l'un de ses interlocuteurs principaux, le vicomte Bolingbroke, dont il donne à Versailles ses impressions dans un registre très laudatif en évoquant qu'on ne saurait « *trop dire de bien* » de Bolingbroke, et qu'il apparaît comme « *capable* » et « *vray* » comme personne.

Le lendemain de son arrivée, à savoir le 15 janvier, l'ambassadeur de France se met rapidement à la tâche qui lui incombe, à savoir négocier la paix entre les deux nations qui bordent la Manche. Pour ce faire, le duc d'Aumont prend le parti de rencontrer un autre envoyé étranger, son homologue espagnol, le marquis de Monteleon⁷³, envoyé par Philippe V d'Espagne pour tenter de détacher la Grande-Bretagne de l'alliance autrichienne. Le représentant du roi d'Espagne, présent à Londres depuis plus longtemps que le duc d'Aumont se charge de l'informer et de le mettre en garde quant à la situation politique et aux dispositions des ministres de la Grande-Bretagne : « *Le lendemain de mon arrivée je vis M(onsieu)r de Monteleon pour commencer à entrer en matière et tirer de luy les éclaircissemens que le séjour qu'il avoit fait à Londres le mettoit à portée de me donner* »⁷⁴. Plus tard dans la journée du 15 janvier, l'envoyé de Louis XIV se rend chez le principal ministre de la reine Anne, le comte d'Oxford, Robert Harley⁷⁵, que le duc d'Aumont désigne par sa fonction principale, « *Milord Grand Trésaurier* ». L'ambassadeur de France rend ainsi visite au Grand Trésorier de la Reine, seulement ce dernier se trouve indisposé et ne peut pas le recevoir : « *Ce même jour j'allay chez Milord Grand Trésaurier, il avoit depuis quelques jours une fluxion sur la poitrine qui allarmoît ses amis et qui ne luy permit pas de recevoir ma visite* »⁷⁶. Néanmoins le duc d'Aumont a pu

⁷² BnF, Ms. Fr. 10714, f°12 : le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 18 janvier 1713.

⁷³ Isidro Casado de Acevedo y Rosales (1667-1739), marquis de Monteleon, représentant de Philippe V d'Espagne à Londres.

⁷⁴ BnF, Ms. Fr. 10714, f°12 : le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 18 janvier 1713.

⁷⁵ Robert Harley (1661-1724), comte d'Oxford, est un homme d'Etat britannique, membre du parti Whig puis membre du parti Tory à partir de 1701, chef du gouvernement, principal ministre de la Reine Anne et Lord Grand Trésorier entre 1710 et 1714.

⁷⁶ BnF, Ms. Fr. 10714, f°12 : le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 18 janvier 1713.

rencontrer le comte d'Oxford, sous trois jours, puis que dans sa lettre du 18 janvier indique qu'il a pu faire sa connaissance, et il en donne ses premières impressions :

« je l'ay vu depuis et il m'est ve(nu) voir aussytôt qu'il l'a pû. Il m'a toujours témoig(ner) avec les expressions les plus vives et les plus respectue(uses) qu'il n'avoit point de passion plus ardente que ce(la) de mériter l'estime et la confiance de votre Ma(jesté) et de concevoir à sa Satisfaction dans tout ce q(ui) dépendroit de luy »⁷⁷.

Lorsque le duc d'Aumont rencontre un gentilhomme d'un rang similaire au sien, comme c'est le cas de « *Milord Grand Trésaurier* », il lui témoigne un profond respect et une galanterie de rigueur, qui est, on l'a démontré plus avant, le reflet d'une époque et d'un certain ordre social, celui de la noblesse. Mais en tant que représentant du roi de France, le duc d'Aumont doit également témoigner de ces sentiments au nom de son maître, il est la voix de Louis XIV à Londres et auprès des dirigeants britanniques, ainsi on peut déduire des courriers écrits par le pair de France, que le roi, son maître, entend établir une « entente cordiale » avec les dirigeants de la nation britannique.

« Je l'ay fort assuré de la considé(ration) que votre Ma(jes)té avoit pour luy personnellement, persuadée de ses bonnes intentions et touchée infini(ment) de tout ce qu'il avoit fait jusqu'icy pour l'avancement d'une Paix qui étoit en quelque sorte son ouvrage »⁷⁸.

Ainsi, en seulement quelques jours dans le royaume de Grande-Bretagne, l'ambassadeur de Louis XIV a pu faire la connaissance de ses principaux interlocuteurs, qui comptent parmi les personnages les plus importants de la nation britannique, dont notamment le principal ministre et grand trésorier, Harley, et le ministre en charge des relations étrangères et de la guerre, Saint-John. Le duc d'Aumont évoque également ses rencontres avec divers membres du Conseil de la Reine, dont « *M(iste)r Cooch vice Chambellan⁷⁹ de la Reyne* » ou encore « *le duc de Buckingham⁸⁰ qui m'a accablé des fausses politesses d'un vieux courtisan tel que luy* », dont il rend un portrait plus ou moins détaillé, et parfois peu flatteur à Louis XIV, comme c'est le cas du duc de Buckingham, presque décrit comme un vieux manipulateur hypocrite. Il lui

⁷⁷ BnF, Ms. Fr. 10714, f°12 : le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 18 janvier 1713.

⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁹ Thomas Coke (1674-1727) est un homme d'État britannique et conseiller privé de la reine Anne en tant que vice-chambellan.

⁸⁰ John Sheffield (1649-1721), duc de Buckingham, est un homme d'État britannique. Il est fait duc de Buckingham et Lord du sceau privé par la Reine Anne en 1703, et devient Lord Président du Conseil privé en 1711.

reste cependant à être introduit de manière officielle auprès du plus illustre personnage du royaume, « *sa Majesté Britannique* », la reine Anne.



Portrait de John Sheffield, duc de Buckingham, par sir Godfrey Kneller, Royal Museums Greenwich, Greenwich, 1685.

Doucement, l'ambassadeur de France tisse sa toile fil après fil, au fur et à mesure des rencontres qu'il fait en appliquant le précepte suivant, qu'il écrit lui-même dans une lettre adressée au roi de France, « *il s'agit de bien traiter les gens que l'on veut gagner* »⁸¹ ; ainsi le duc d'Aumont applique par ces quelques mots les principes politiques du cardinal Mazarin, qu'il met en avant dans son *Bréviaire des politiciens*⁸². Dans la citation précédente on peut constater que sur les cinq grands principes politiques de Mazarin (1-*simule*, 2-*dissimule*, 3-*ne te fie à personne*, 4-*dis du bien de tout le monde*, 5-*prévois avant d'agir*), l'ambassadeur de France utilise notamment le quatrième principe en disant du bien de tous ou presque, mais également le premier en simulant, de façon consciente ou non, une entente parfaite avec les ministres de Grande-Bretagne. Il s'agit là du jeu de la diplomatie, un jeu de dupes, où les plumes sont parfois plus acérées que les épées, où un mot possède une force de destruction plus importante qu'une salve de canons.

Après un premier échec dans sa demande d'audience à la Reine Anne, du fait d'une indisposition de la reine à recevoir « *parce qu'elle étoit incomodée ayant eû la goutte qu'elle a mesme encore à la main* »⁸³, le duc d'Aumont se voit accorder une audience particulière, qui

⁸¹ BnF, Ms. Fr. 10714, f°12 : le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 18 janvier 1713.

⁸² MAZARIN Jules, *Bréviaire des politiciens*, éd. d'Umberto Eco, Paris, Arléa, 1997, p. 138.

⁸³ BnF, Ms. Fr. 10714, f°12 : le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 18 janvier 1713.

d'après lui possède des allures d'audience publique, par l'importance de sa suite : « *Je me rendis chez la Reyne avec une nombreuse suite de français qui donnoient à l'audience particulière que j'attendois, l'air et l'appareil d'une audience publique* »⁸⁴. Dans son rapport pour Versailles, l'envoyé de Torcy relate ainsi son audience avec la reine :

« Sa Ma(jes)té Britannique habite un Palais qui n'imp(ose) point et n'est respectable que par sa présence. Je trouvay dans l'antichambre Mylord D'armouth qui m'y attendoit il alla avertir la Reyne et après m'avoir introduit dans son Cabinet, il e(st) sortit et me laissa seul avec elle, elle étoit dans un fauteuil dont elle se leva pour recevoir le compliment et la lettre dont j'avois l'honneur d'être chargé, elle répondit de la façon que je le désirois pour votre Ma(jes)té après luy avoir levé l'embaras d'un compliment arrangé, la conversation devint plus facile, elle me demanda des nouvelles de la Santé de votre Ma(jes)té et de celle de M(onsieu)r le Dauphin⁸⁵. Je l'assuray que votre Ma(jes)té se portoit bien, et que tous les voëux des Français étoient pour votre conservation et la sienne. Elle me répéta plusieurs fois, Sire, que vous n'aviez point d'amie ny de parente qui eust pour votre Ma(jes)té plus de considérat(ion) ny plus de respect, qu'elle avoit un véritable désir d'en mériter l'amitié sur laquelle elle avoit tant de raison de compter, je pris alors la liberté de luy parler des avantages réciproques qui naissoie(nt) de l'intelligence entre deux Couronnes si respectabl(es) et la nécessité de cette réunion pour le bien des deux Nations. [...] La Reyne m'ayant donné occasion elle même d'avoir une audience plus longue qu'à l'ordinaire, je pris la liberté de la supplier de trouver bon que les Français qui étoient à ma suite, eussent la satisfaction de la voir et l'honneur de luy faire la révérence, je l'assuray qu'ils ne me pardoneroient jamais si je n'abusois pas jusques là de sa bonté elle se porta avec joye à cette complaisance et j'en fis entrer quelques-uns.

*Je restay encore un moment seul avec elle, je luy demanday la permission de luy faire ma cour comm(e) le plus zélé des Anglais, sa réponse fut extrêmement flatteuse pour moy, après quoy je me retiray ».*⁸⁶

Au travers de ce récit fait de l'audience accordée à l'ambassadeur de France par la reine de la Grande-Bretagne, il convient de constater que ces audiences obéissent à un cérémonial

⁸⁴ BnF, Ms. Fr. 10714, f°12 : le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 18 janvier 1713.

⁸⁵ Le 18 janvier 1713, le Dauphin de France est Louis, duc d'Anjou, futur Louis XV, arrière-petit-fils de Louis XIV, il occupe ce titre depuis les morts successives de son grand-père (Louis Le Grand Dauphin) en 1711, de son père (Louis, duc de Bourgogne) en 1712 et de son frère aîné (Louis, duc de Bretagne) la même année.

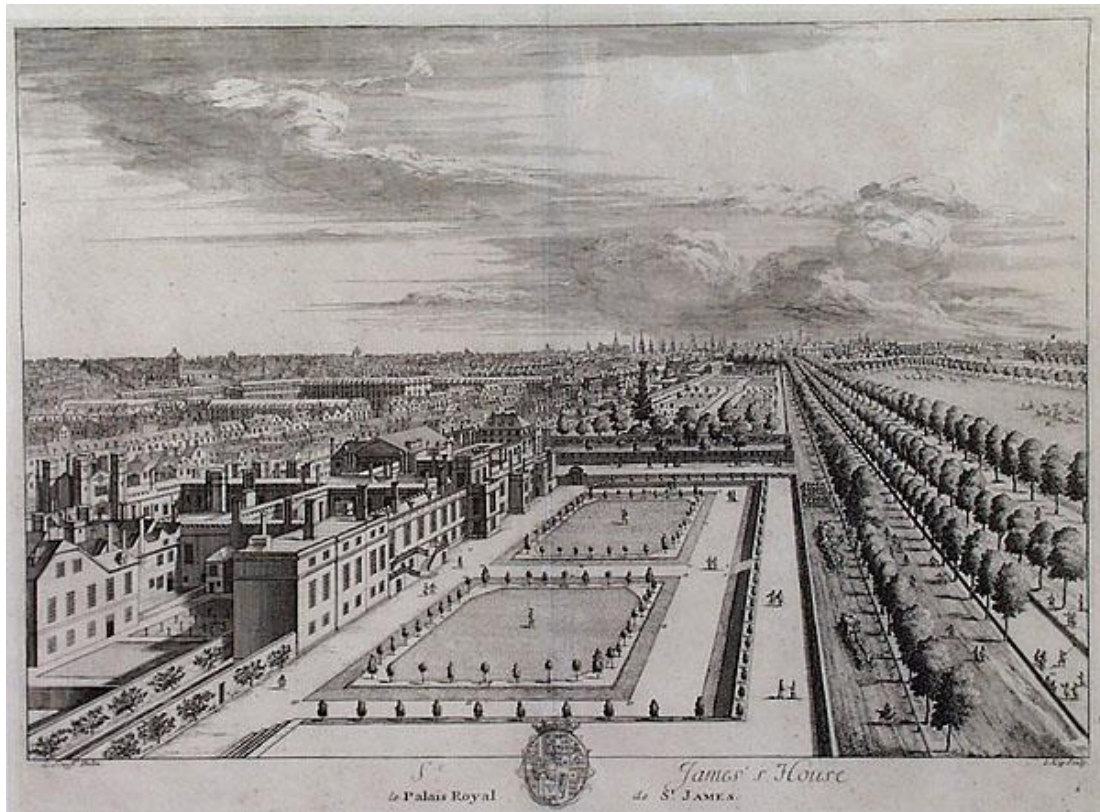
⁸⁶ BnF, Ms. Fr. 10714, f°12 : le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 18 janvier 1713.

très strict et réglé sur mesure, où l'ambassadeur étranger remet au souverain, les compliments et lettres que son maître lui ordonne de transmettre pour débiter sa représentation. Parmi cet échange de politesses, la reine de Grande-Bretagne s'enquiert de la santé du roi de France et de son Dauphin. Cela peut sembler anecdotique et être vu comme une simple formule de politesse, mais Louis XIV est un monarque très âgé en 1713, il a 75 ans et règne depuis sept décennies sur le royaume de France. Par ailleurs son seul héritier direct, le Dauphin, est un enfant d'à peine trois ans, à une époque où la mortalité infantile est extrêmement élevée, 35 à 40 enfants pour mille⁸⁷. L'hiver de 1711-1712, qui précéda l'ambassade du duc d'Aumont a tué trois héritiers du roi en seulement quelques mois, un terrible hiver pour la maison de France, surnommé « l'année des quatre Dauphins »⁸⁸. Le quatrième et dernier Dauphin (le futur Louis XV), n'est donc vraiment pas assuré de le rester bien longtemps, et cela suscite une réelle inquiétude pour les Britanniques, d'autant que ce décès placerait le roi d'Espagne, Philippe V, en héritier direct de la couronne de son grand-père. Il ne s'agit donc pas là d'une marque d'attention polie et désintéressée mais véritablement d'une préoccupation pour l'Europe entière.

Le duc d'Aumont présente une image d'une souveraine bienveillante et extrêmement cordiale, néanmoins il insiste sur le fait que la reine de Grande-Bretagne demeure dans un palais qui n'est pas digne d'elle : « *Sa Ma(jes)té Britannique habite un Palais qui n'imp(ose) point et n'est respectable que par sa présence* ». Il est vrai que le palais Saint-James, où est établie la Cour royale, dans lequel la reine Anne donne des audiences publiques et privées, où elle reçoit ses conseillers, les pairs du royaume et les ambassadeurs étrangers, comme c'est le cas du duc d'Aumont ; ne ressemble pas à Versailles et que son faste et sa magnificence impressionne moins que le palais du roi de France. C'est sans doute avec cette comparaison en tête que le duc d'Aumont considère que le palais Saint-James « *n'impose point* » le respect qu'il devrait. Il convient de noter que le palais de Whitehall, qui abritait le pouvoir royal jusqu'en 1698, a été victime d'un incendie, il s'agissait là d'un des palais les plus imposants d'Europe, mais il n'a pas été reconstruit.

⁸⁷ MINVIELLE Stéphane, *La famille en France à l'époque moderne, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2010, p. 304.

⁸⁸ CHALINE Olivier, *L'année des quatre Dauphins*, Paris, Flammarion, 2009, p. 218.



Le palais Saint-James et le Mall, « Nouveau Théâtre de la Grande-Bretagne ou description exacte des palais de la Reine, et des Maisons les plus considérables des Seigneurs & des Gentilshommes de la Grande-Bretagne », Johannes Kip, 1715.

3) L'entrée solennelle tardive du duc d'Aumont

Dans une lettre datée du 17 juillet 1713, le duc d'Aumont décrit avec force de détails son entrée solennelle en tant qu'ambassadeur officiel du roi de France à Londres, ainsi que sa réception et son intronisation officielle par la reine Anne et ses ministres. Si le duc d'Aumont est bien arrivé en janvier 1713, comme on l'a vu précédemment, il n'a pourtant fait son entrée solennelle en tant qu'ambassadeur, qu'à la mi-juillet. Le décalage entre l'arrivée réelle et l'arrivée officielle de l'ambassadeur s'explique par le contexte de guerre, qui oppose les deux royaumes. En effet, tant que la paix n'est pas signée, la présence d'une ambassade d'un pays ennemi n'est pas souhaitable. La façon dont le duc d'Aumont relate son entrée solennelle en tant qu'ambassadeur est très descriptive, mais offre un témoignage intéressant de tout le cérémonial qui entoure l'arrivée d'un ambassadeur important à Londres. Pour faire son entrée l'ambassadeur de France se rend à Greenwich, en aval de Londres, et remonte la Tamise jusqu'à la Tour de Londres, où il est accueilli par le gouverneur de la Tour, puis il est conduit au palais de Somerset, où siège l'ambassade de France, depuis l'incendie de *Powis House*, maison que

le duc de Powis avait mis à disposition du duc d'Aumont. Au palais de Somerset, les pairs du royaume se succèdent, pendant plusieurs jours, pour rendre visite à l'ambassadeur de France, on remarque notamment la présence des ducs d'ascendance royale, fils illégitimes, ou petit-fils, illégitimes de Charles II d'Angleterre et de ses nombreuses maîtresses. Et une fois que le ballet des courtisans terminé, le duc d'Aumont est escorté jusqu'au palais de Saint-James, où réside la Cour de Grande-Bretagne, pour être officiellement présenté à la reine.

« Sire.

Mercredi dernier 12 de ce mois, je fis mon entrée dans Londres, en prenant la liberté d'en rendre compte à v(otre) M(ajesté) je la supplie de me permettre des détails qui me serviront à exposer toutes choses d'une manière plus exacte, et plus sensible.

Je me rendis à Grenowich vers le midi dans la maison du S(i)r Robinson Cap(itai)ne du yacht de la Reine qui m'avoit amené icy, dans la liberté de choisir une maison j'avois pris la sienne par préférence, j'y attendis le Comte de Scarsdale⁸⁹ l'un des plus anciens Pairs du Roïaume, qui avoit été nommé pour m'accompagner à mon entrée, et qui vint à Grenowich dans une barge de la Reine suivy de six gentilshommes de la Chambre privée. Le Chevalier Cottrell⁹⁰ Maître des Cérémonies vint m'avertir de l'arrivée de ce Comte, qui fut receu à la porte de la maison par six de mes gentilshommes, je descendis trois ou quatre marches de l'escalier pour le recevoir et lui donnai la main jusques dans ma chambre, où étant assis lui et moi, chacun dans un fauteuil, le chapeau sur la tête, et les six gentilshommes de la Chambre privée dans des chaises à dos à ma gauche la tête nue, le Comte placé au-dessus et vis-à-vis de moi, me complimenta de la part de la Reine, sur mon arrivée en Angleterre, j'avoü(e) à v(otre) M(ajesté) que j'avois de la peine à concilier cette espèce [d'inagnité] avec six mois d'un séjour aussi marqué que le mien de toutes façons.

Pour me conformer à l'usage je fis servir quel(ques) rafraichissemens sur deux tables de vingt couve(rts) chacune, tant au Comte et aux officiers de la Rei(ne) qu'aux gentilshommes de ma suite, et de ma maison, et on mangea debout, chacun placé dans l'ordre du cérémonial.

⁸⁹ Nicholas Leke (1682-1736), comte de Scarsdale, est un pair et homme d'État britannique. Entre 1711 et 1714, il est Lord-lieutenant du Derbyshire, c'est-à-dire représentant du souverain dans le comté de Derby.

⁹⁰ Sir Clement Cottrell (1686-1758) est un chevalier et homme d'État britannique. Il occupe le poste de maître des cérémonies entre 1710 et 1758 à la Cour de Grande-Bretagne, dont la charge implique de recevoir les diplomates étrangers et de les présenter au souverain.

A trois heures précises on se mit en marche pour se rendre aux barges, le Comte à qui jusques là j'avois donné la main, me la rendit au sortir de ma maison, les six gentilshommes de la Chambre privée marchoient à la gauche des miens, j'entrai dans la barge qui m'étoit destiné avec le Comte de Scarsdale, l'abbé Nadal comme secrétaire de l'ambassade, et le Chevalier Cottrell qui lui donnoit la main, le M(onseigneur)r Dudresné, le M(onseigneur) de Nicolai, et quelques autres des plus qualifiés de ma suite, passèrent avec moi. Les six gentilsho(mm)es de la Chambre privée entrèrent seuls dans une seconde barge de sa M(ajesté) B(ritannique), et tout le reste de ma suite fut reçu dans les autres barges de la Reine.

Le Duc de Leeds⁹¹ avoit envoié la sienne au devan(t) de moi, toutes ces berges étoient infiniment décorées, et tous les équipages fort lestes particulièrement ceux de la Reine, elles étoient accompagnées de beaucoup d'autres d'un grand nombre de petits bateaux, où étoit une espèce de bourgeois(e) de l'un et de l'autre sexe, fort guaye et fort galante à la sortie de Grenowich plusieurs yach(ts) de la Reine ornés de leurs pavillons me saluèrent de l(eur) voix, et de tout leur canon, tout cela formoit su(r) la Tamise un spectacle agréable, et singulier depuis Grenowich jusqu'à la Tour, cette rivière éto(it) occupée des deux côtés par deux rangs de bâtimens qui étoient chargés jusqu'aux mats de toute sorte de monde, et d'où partoient sans interruption, mille acclamations et mille cris accompagnés de tous les mouvemens extérieurs de joye et de satisfaction.

Au sortir de la berge de la Reine je fus reçu au haut de l'escalier du quay par le Comte de Northampton⁹² connétable de la Tour, ce qu'il faut observer comme une distinction sans exemple, le(s) Ministres de v(otre) Ma(jesté) n'y aiant été reccus jusqu'icy que par les commandans de la Tour qui sont regardés comme les lieutenants de Roy des places de v(otre) Ma(jesté) avec le titre de commandans la Garde étoit rangée en haïe devant la tour enseignes déployées, les tambours batirent aux cham(ps) et les officiers me saluèrent, honeurs qui ne se sont jamai(s) rendus icy qu'à sa Ma(jesté) Britannique, je montai dans le carosse de la Reine avec le Comte de Scarsdale, l'abbé Nadal⁹³, et le Chevalier Cottrell, et je partis de la Tour, d'où on ne tira le canon qu'à une certaine distance, et

⁹¹ Peregrine Osborne (1659-1729), duc de Leeds, est un pair, militaire et homme d'État britannique. Il est membre du parti Tory, et il est également élevé au rang d'amiral de la Royal Navy en 1708.

⁹² George Compton (1664-1727), comte de Northampton, est un pair et homme d'État britannique. En 1713, il est à la fois Lord-lieutenant du Warwickshire, fonction qu'il occupe entre 1689 et 1715, et connétable de la Tour de Londres, à savoir gouverneur de la citadelle.

⁹³ Augustin Nadal (1659-1740) est un abbé français et secrétaire de l'ambassade du duc d'Aumont. On peut penser que les lettres adressées à Louis XIV et au marquis de Torcy sont de sa main, du fait de sa qualité de secrétaire.

lorsque mes chevaux ne furent plus à portée d'être ébranlés par le bruit d(es) six officiers du chevalier Maréchal étoient à cheval à la tête de la marche suivis du carosse du conducteur où étoit le S(ir) English Maréchal ou ayde des cérémonies.

Toute la distinction que j'avois mise dans ma livrée n'étoit autre qu'un galon de soie entre deux galons d'or aux habits de mes pages, et un galon d'or entre deux galons de soie pour le reste, j'oseroi(s) assurer à v(otre) M(ajesté) qu'il n'a jamais paru icy de livrée plus noble et plus brillante.

Immédiatement après le carosse du Comte de Scarsdale marchoit ma maison.

Quatre suisses montés sur des chevaux noirs dire des housses uniformes.

Trente laquais le chapeau sur la tête.

Douze pages à cheval, aves des housses de la livrée.

Toute la livrée avoit des plumes, et des cocardes blanches.

Les pages étoient précédés de deux écuiers et suivis de deux M(essieu)rs palfreniers avec des habits rouges galonnés d'or, de quatre palfreniers à cheval, et de huit autres domestiques de la petite livrée à pied quatre d'un côté, et quatre de l'autr(e) et le tout étoit fermé par quatre gentilsho(mm)es bien montés et bien équipés.

Le carosse de la Reine, étoit suivi d'un second carosse de sa M(ajes)té Britanique, où étoient quatre des six gentilsho(mm)es de la Chambre privée après quoi venoient cinq de mes carosses.

Le P(remi)er a 7 glaces garni en dedans d'un velour cerclé à fleurs, et enrichi d'une crépine d'or le fond couleur d'or, l'impériale couverte du même velours galonné d'or accompagné de huit pommes ou vases dorées. Tous les panneaux en dehors étoient peints sur un fond d'or par Texier, Perault, Cristophle, Desportes et autres ; tout le reste étoit dans le même goût, il étoit attelé de huit chevaux gris avec des harnais dorés, des aigrettes déplumés jaunes blanches et rouges, et des guides de soie jaune.

Ce P(remi)er carosse étoit vuide et toutes les glaces levées.

Le second carosse étoit une calèche garnie de velours à ramage, le fond blanc enrichi d'une crépine, et d'un galon d'or, le train doré à fond, et le tout sculpté, l'attelage étoit

de huit chevaux Bay, avec les harnais dorés les guides vertes, et les aigrettes vertes et rouges.

Le troisième carrosse, étoit à deux fonds ouvert par les côtés garni d'un velours couleur de rubis avec un galon d'or brodé à jour, tous les panneaux, et le train sculptés et dorés à fond, il étoit attelé de huit chevaux noirs Anglais à longue queue, les harnais dorés, les guides rouges, et aigrettes d'or.

Le quatrième carrosse étoit une berline toute sculptée garnie d'un velours vert les extrémités d'un velours couleur de cerise brodé et couleur d'or, tous les panneaux où on avoit peint des fleurs des ornemens et des armes dorés à fond glacés d'un vert transparent, elle étoit attelée de huit chevaux Anglais, les guides blanches et les aigrettes de même avec de l'or.

Le 5^e carrosse étoit une seconde berline garnie d'un velours cramoisi à ramages attelée de huit coureurs Anglais, les guides cramoisi, et les aigrettes de même.

Le long des attelages de tous ces carrosses marchoit à pied vingt hommes de la petite livrée dix de chaque côté.

A la suite de ces cinq carrosses marchoit quatre carrosses à six chevaux de quelques gentilshommes de ma suite à qui ce jour-là j'avois donné ma livrée, pour les faire passer devant les autres carrosses, deux des gentilshommes de la chambre privée qui n'avoient pu avoir place dans les carrosses de la Reine se mirent dans celui de M(ylord) G(ran)d Trésorier, qui marchoit le premier des carrosses à six chevaux des seigneurs anglais au nombre de cinquante ou soixante.

On arriva dans cet ordre au Palais de Somerset, le carrosse de la Reine n'y entra point, j'avois déclaré au Maréchal des cérémonies que si mes carrosses n'y entroient point avec ceux de sa Majesté, il me convenoit beaucoup plus de descendre à la porte du Palais, en descendant le Comte de Scarsdale me donna la main jusqu'à l'entrée de l'appartement où je la lui rendis, les gentilshommes de la Chambre privée se conformèrent à ce cérémonial.

Depuis la Tour jusqu'à Somerset, c'est-à-dire pendant près de quatre mille, le concours du peuple fut si grand, et l'affluence de toute sorte de personnes répandues jusque sur les toits s'extraordinaire, qu'on convenoit que depuis le jour de l'avènement de Charles Second, on n'avoit point encore vu autant de monde assemblé presque toute l'Angleterre

se trou(vait) dans une seule rue de Londres, la curiosité y avoit attiré des gens de toutes les provinces, les cris du peuple qui environoit tous mes carrosses, et qui portoit celui où j'écris furent continuels, et sa joye fut si vive, qu'il me demanda plusieurs fois de le charger de quelque expédition, je n'abusai point de sa bonne volonté, mais je ne crus pas que cette disposition du peuple dut changer mes façons avec lui, ni m'empêcher de répandre de l'argent surtout mon passage.

Plusieurs marchands de la Cité m'avoient proposé de leur permettre de monter à cheval, et de m'accompagn(er) avec ordre dans mon entrée, ils me promettoient pour ce jour-là beaucoup de magnificence, et un nombreux cortège de leur part, cette singularité ne m'avoit pas déplu, et n'eut rien gâté à la joye publique, mais la difficulté de leur assigner un rang dont ils pussent être satisfaits, laissa voir quelque'inconvénient dans l'effet de leur demande, et à une douzaine près qu(i) se mêlèrent dans le cortège, ils se contentèrent de se placer sur les balcons, d'où ils méloient leurs acclamations aux cris du peuple, accompagnées des mêmes démonstrations de joye avec le chapeau, ce que les femmes imitoient de leur côté avec le mouchoir et l'éventail.

J'avois été reçu ce jour-là dans la Cour de Somerse(t) au bruit des trompettes et des timbales placées sur une terrasse, par la garde de la Reine qui avoit été redoublée et qui étoit sous les armes enseignes déployées on avoit batu aux champs, et j'avois été salüé par les officiers après un moment d'entreti(en) que j'eus avec le Comte de Scarsdale, il sortit avec les six gentilshommes de la Reine, je le reconduisi(s) en lui donnant la main jusque dans la salle d(es) gardes où étoit sa chaise, et dans la quelle je le vis monter ; quelque temps après Milord Winds[...] ⁹⁴ vint me complimenter de la part de la Reine je le receus à l'entrée de la première sale, et le conduisis en lui donnât la main dans une second(e) sale où je reçeus son compliment assis dans un fauteuil vis-à-vis, et au-dessous du sien, la conversation fut polie, et courte ; je reconduisis le Comte jusqu'à sa chaise, après l'avoir prié à souper, aussi bien que le Comte de Scarsdale.

Du mercredi au soir jusqu'au samedi il y a eu quatre tables servies, la mienne étoit de 25 couvert(s) la seconde de 25 autres couverts, pour les gentilshom(mes) de ma maison, et

⁹⁴ On ne peut que supposer qu'il s'agit-là du vicomte Windsor. Thomas Windsor (1670-1738), vicomte Windsor, est un pair, militaire et homme d'État britannique. Il est l'un des douze pairs créés par le ministère du comte d'Oxford, les *Harley's Dozen* (voir chapitre 3), à ce titre il appartient donc au parti Tory.

une autre table de 12 dans la salle où ils mangeoient, une quatrième de 15 couve(rts) pour les pages.

J'étois placé seul au haut bout de la mienne ave(c) le Cadenat de la Reine, et servi à l'ordinaire comme sa Ma(jes)té par ses officiers : malgré la vanité ou la délicatesse des seigneurs de la Cour, plusieurs sont venus manger avec moi, et entre autres les Ducs de Northumberland⁹⁵, de Grafton⁹⁶, les Comte de Clarendon⁹⁷, et de Sussex⁹⁸.

La distinction n'a pas été moins marquée dans les services, que dans le nombre des tables, la chère ne pouvoit être plus magnifique, ny la politesse et l'attention des officiers plus grande, au milieu du bruit des trompettes, des timbales, et des tambours de la Rei(ne) placés dans le jardin sous les fenêtres de la sale où on mangeoit.

Il y eut pendant ces trois jours au Palais de Sommerse(t) un grand concours de personnes de considération, et l(e) peuple en occupoit toutes les avenues avec sa curiosit(é) et ses cris ordinaires.

Le jour de l'audience publique le Comte de Salisbu(ry)⁹⁹ se rendit au Palais de Somerset dans les carrosses de la Reine à l'heure donnée, le Chevalier Cottrell m'avertit de son arrivée, j'allay le recevoir à la sale des gardes, et le menai en lui donnant la main, dans la sale d'audience, d'où nous partîmes un moment apr(ès) pour la marche au Palais de S(ain)t James, dans le même ordre que dans la première marche, je fus reçu à la porte par le Chevalier Maréchal, et p(ar) le Maréchal des Cérémonies, le Concierge du Pala(is) s'y trouva avec son bâton de commandement, les g(ardes) à pied étoient sous les armes dans la Cour du Palais enseignes déployées, on bâtit aux champs et les officiers me saluèrent, mes laquais restèrent en haïe sur l'escalier, mes suisses à la tête, et mes pages au haut de l'escalier dans la salle des gardes avec les écuiers bottés.

⁹⁵ George Fitzroy (1665-1716), duc de Northumberland, est le fils illégitime du roi Charles II d'Angleterre et de sa maîtresse Barbara Palmer. Il est militaire, pair et homme d'État britannique. Il est en 1713, à la fois connétable du château de Windsor, et Lord-lieutenant du Surrey et du Berkshire.

⁹⁶ Charles Fitzroy (1683-1757), duc de Grafton, est un pair et homme d'État britannique. Il est par son père le petit-fils illégitime du roi Charles II d'Angleterre, et de sa maîtresse Barbara Palmer. Il occupe des offices militaires sous le règne de la reine Anne, en tant que Lord-lieutenant du Suffolk notamment. Proche du parti Whig, il est partisan de la succession hanovrienne.

⁹⁷ Edward Hyde (1661-1723), comte de Clarendon, est un pair et homme d'État britannique. Cousin germain de la reine Anne, du côté maternel, il occupe la charge de gouverneur des colonies américaines de New York et du New Jersey entre 1702 et 1708.

⁹⁸ Thomas Lennard (1654-1715), comte de Sussex, est un pair et homme d'État britannique. Cousin de Barbara Palmer, il épouse la fille illégitime de Charles II d'Angleterre et de sa maîtresse précédemment nommée.

⁹⁹ James Cecil (1691-1728), comte de Salisbury, est un pair et homme d'État britannique. Il est en 1713, Lord-lieutenant du Hertfordshire.

Milord Salisbury me conduisit dans la petite chambre du Conseil, un gentilhomme Usher vint m'avertir que la Reyne étoit sur le trosne. M(ylor)d Dartmouth m'avoit écrit le 14 que cette Princesse, étoit tellement incommodée de la goute quelle ne se croïoit pas en état de se tenir debout pour me recevoir à l'audiance publique de la manière pratiquée en cette occasion, que sa M(ajesté) B(ritannique) souhaiteroit pouvoir me rendre tous les honneu(rs) dus à mon caractère, mais que dans un cas comme celui cy, je conviendrois qu'il faloit passer par-dessus les formes ordinaires.

Au sortir de la petite sale du Conseil je fus reçe(u) à la porte de la sale des gardes, par M(ylor)d Paget¹⁰⁰ leur Commandant, et dans la grande sale où les gentilsho(mm)es pensionnaires étoient en haye, par le Duc de Beaufort¹⁰¹ leur Capitaine, les gentilshommes de ma suite, et de ma maison marchèrent devant moi jusqu'à l'entrée de la sale d'audiance, et s'ouvrirent pour me laisser passer à la porte de la sale d'audian(ce) où la G(rand)e Chambre du Conseil. M(iste)r Cook vice chambelan, dans l'absence du Duc de Shrewsbur(y) Grand Chambelan, me receut et me conduisit jusqu'au trosne avec le Comte de Salisbury, où après avoir fait à sa Ma(jes)té B(ritannique) le compliment. Cy joint j'eus l'honneur de lui présenter la lettre de créance de v(otre) M(ajes)té.

La réponse de la Reyne fut une déclaration publi(que) des mêmes sentimens qu'elle m'a toujours témoigné avoir pour v(otre) Ma(jes)té et de son désir extrême de conserver avec elle une intelligence d'où dépend le bien des deux nations, elle eut la bonté d'y mêler quelque chose d'obligeant, et de flatteur pour moi je ne m'étois point du tout couvert et m'ayant demandé elle-même quand je voulois mettre mon chapeau, je le présentai alors de façon que la Reine n'eut pas de peine à s'apercevoir de la politesse, et j'ajoutai de l'occasion de lui donner ces marques particulières et publiques de respect étant persuadé que votre M(ajes)té aprouveroit une civilité qui ne pouvoit donner aucune atteinte à un cérémonial si étably : ce que je scavois qui la flateroit infiniment comme l'effet l'a démontré.

La Cour n'a jamais été plus nombreuse ny plus brillante que ce jour-là. Je fus reconduit au Palais de Somerset dans le même ordre, et de la même manière que j'étois venu à

¹⁰⁰ Henry Paget (1663-1743), baron Paget et lord Anglesey, est un pair et homme d'État britannique. Il membre du parti Tory, et il incarne la faction hanovrienne de ce parti. Il est également Lord-lieutenant du Staffordshire.

¹⁰¹ Henry Somerset (1684-1714), duc de Beaufort, est un pair et homme d'État britannique. En 1713, il est à la fois Lord-lieutenant du Hampshire et du Gloucestershire.

S(ain)t James, si ce n'est que l'on détacha douze grenadiers de la garde de la Reine pour accompagner le carosse où j'étois.

Le peuple n'ayant rien diminué de sa joye, de sa curiosité et de ses acclamations, je crus que pour finir comme j'avois commencé, il convenoit de ferm(er) le spectacle et la cérémonie par de nouvelles libéralités. »¹⁰²



Plan de la ville de Londres et de ses faubourgs, Nicolas de Fer, La Sphère Royale, Paris, 1705.

¹⁰² BnF, Ms. Fr. 10715, f°22 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 17 juillet 1713. Le choix a été fait d'intégrer dans le corps du texte, la lettre dans laquelle le duc d'Aumont évoque son entrée solennelle d'ambassadeur dans son intégralité, afin de montrer l'importance et l'ampleur de l'évènement.

II-Les missions de l'ambassadeur entre mondanités et réunions de cabinet : représenter le roi, et rapporter informations et rumeurs

A-Représenter le Roi de France et ses intérêts

1) *Représenter une dynastie et un souverain, les « deux corps du diplomate »*

À travers les lettres que le duc d'Aumont envoie à Louis XIV, il témoigne de son profond respect pour le roi, et de la façon dont il a à cœur de représenter ses intérêts : « *sans jamais perdre de vue la gloire et la satisfaction particulière de votre Ma(jes)té. Je suis avec un très profond respe(ct) Sire de Votre Majesté. Le très humble très obéissant très fidèle serviteur et sujet* »¹⁰³. Les ambassadeurs, comme c'est le cas du duc d'Aumont, ont conscience que leur mission est au service de l'État, mais plus encore au service du Prince, les serviteurs de l'État ne sont pas au service de la nation, de la France et de son peuple, comme on pourrait le croire avec la vision républicaine des serviteurs de l'État qui est la nôtre, cette vision ne s'est manifestée qu'une fois l'Ancien Régime et la monarchie mises à bas avec la Révolution française. Avant les bouleversements mis en action par la réunion des États généraux de 1789, les diplomates et les autres serviteurs de l'État avaient à cœur le service du roi et de ses intérêts, ils sont au service d'un État qui s'incarne dans la chaire du monarque, et plus largement dans sa dynastie¹⁰⁴. Ne pourrait-on pas alors considérer les serviteurs de l'État comme des agents dynastiques plus qu'étatiques ? Les ambassadeurs sont ainsi, à l'instar de n'importe quel agent du roi, au service du roi et de sa dynastie, et non pas au service du peuple ou de la nation¹⁰⁵, qui sont des idées qui émergent avec les Lumières et qui ne connaissent leur épanouissement qu'au XIX^e siècle.

En parallèle des travaux, de l'illustre historien germano-américain, Ernst Kantorowicz, sur les « deux corps du roi », on peut émettre une hypothèse des « deux corps du diplomate », qui s'incarnerait d'une façon similaire, en un corps physique et en un corps symbolique. Le premier corps du diplomate incarne ainsi, la personne physique qu'il est, dans le cas présent, il s'agit de Louis-Marie, duc d'Aumont, gouverneur du Boulonnais et ambassadeur de Louis XIV à Londres. Il est ainsi diplomate par la charge qui lui a été confiée par le roi de négocier, de trouver des compromis, et de parlementer avec l'adversaire britannique pour mener à bien sa mission. Le second corps du diplomate, à savoir son corps symbolique, lui s'incarnerait dans

¹⁰³ BnF, Ms. Fr. 10714, f°6 : le duc d'Aumont à Louis XIV, Boulogne-sur-Mer, 2 janvier 1713.

¹⁰⁴ KANTOROWICZ Ernst, *Les deux corps du roi*, Paris, Gallimard, 1957, p. 634.

¹⁰⁵ BÉLY Lucien (dir.), *Dictionnaire Louis XIV*, Paris, Robert Laffont, 2015, p. 1408.

l'essence même de sa mission c'est-à-dire, la représentation, il représente ainsi le roi, et n'est plus dépositaire de son corps le temps de sa mission, puisqu'il incarne en quelque sorte la parole et la manière d'agir du souverain qu'il représente, ici dans le cas du duc d'Aumont, Louis XIV, roi de France. Il se sert de cette manière de ses attributs physiques ; sa voix pour transmettre la parole du roi, ses yeux pour voir à la place du roi, et ses oreilles pour entendre ce que le roi ne peut entendre ; pour servir le corps symbolique qu'il incarne. Le travail du diplomate se caractérise donc par cette dichotomie, où il est à la fois lui-même, en tant qu'être humain à part entière, mais également bien plus que lui-même en sa qualité de représentant d'un roi, d'un État et pourrait-on même dire d'un système tout entier, celui de la monarchie administrative dont il est l'un des rouages visibles aux yeux du monde extérieur, que sont les puissances étrangères, ici le gouvernement et la Cour de Londres.

2) *Les dangers de la représentation diplomatique*

La mission confiée au duc d'Aumont apparaît à première vue comme une mission de représentation tout à fait commune, il est normal dans la diplomatie de l'époque moderne d'envoyer un ambassadeur dans une nation avec laquelle le roi entend renouer des liens, qui ont été malmenés par la guerre. L'ambassade du duc d'Aumont n'apparaît donc pas comme réellement surprenante, elle est le fruit de négociations officieuses antérieures à l'année 1713. L'ambassadeur officiel d'un Prince, fonction qu'occupe le duc d'Aumont, est envoyé en pays étranger une fois qu'une base solide pour construire une paix commune a été décidée de manière officieuse. Ainsi l'ambassadeur est envoyé pour négocier dans une situation où il ne risque en principe pas pour sa vie, sa sécurité ou sa liberté. Cependant, ce qui rend exceptionnelle l'ambassade conduite par le duc d'Aumont, c'est les attaques qui ont été menées contre lui : « *Le Party opposé à celui de la Reyne, les ennemis implacables de la France, les Wigts ont mis le feu à ma Maison : elle a été réduite en cendres en moins de trois heures* »¹⁰⁶. De fait l'ambassadeur de France considère que l'attaque, qu'il a subie, est un acte d'hostilité politique. Il accuse même directement dans sa lettre au roi de France, les Whigs qui sont les membres de l'opposition au parti au pouvoir les Tories, qui gouvernent au nom de la reine et qui sont à l'origine du rapprochement pacifique avec la France, tandis que les Whigs soutiennent quant à eux la poursuite de la guerre contre les deux monarchies bourboniennes.

¹⁰⁶ BnF, Ms. Fr. 10714, f°24 : le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 8 février 1713.

L'incendie, apparemment criminel dont a été victime l'ambassadeur de France, s'est déroulé alors que ce dernier tenait un dîner dans l'hôtel, qui lui avait été prêté par le duc de Powis à son arrivée à Londres. Lucien Bély confirme la thèse de l'incendie criminel¹⁰⁷ et évoque même la présence des ambassadeurs d'Espagne, de Venise et l'envoyé de Florence au dîner donné par le duc d'Aumont, qui ne précise pas le nom ou la qualité de ces invités, mais qui les prend à témoin de son malheur :

« J'en a(y) pour témoins tous les Ministres des Cours étrang(ères) qui disnoient chez moy et qui se son(t) sentis outrager dans ma personne ; ma pr(emiè)re attention a été de sauver le portrait de v(otre) Ma(jes)té. La Reyne ayant été informée de (ce) qui se passoit, a envoyé ses gardes à pi(ed) et à cheval que l'on a placé du côté de (la) campagne sur la galerie et les avenüe(s) du dehors. [...] La Reyne dans ce moment m'envoy(oit) offrir son Palais de Sommerset, je crois devoir l'accepter jusqu'à ce qu'il plaise à Votre Ma(jes)té d'en ordonner autrement »¹⁰⁸.

Dans son courrier à l'intention de Louis XIV, le duc d'Aumont adopte un discours légèrement différent par rapport à celui qu'il emploie lorsqu'il s'adresse à Monsieur de Torcy. Il relate pourtant le même événement, à savoir l'incendie de son logement. Il indique en effet au roi qu'il a eu pour premier réflexe de vouloir sauver le portrait de ce dernier. Tandis qu'en s'adressant au secrétaire d'État aux affaires étrangères, il met en avant le fait qu'il a « *sauvé tous les mémoires, toutes les instructions et dépesches de sa Ma(jes)té toutes vos lettres et les miennes, il n'y a de brulé que les chiffres* »¹⁰⁹. On constate donc ici un double discours de la part de l'ambassadeur, si l'on sait notamment grâce aux travaux de Lucien Bély que l'ambassadeur s'adresse de manière plus libre au secrétaire d'État qu'au roi, il semblerait qu'il ne donne pas toujours les mêmes précisions à l'un et à l'autre. Pourquoi alors ce double discours ? On peut supposer que, par le fait de mettre en avant auprès du roi le sauvetage de son portrait, le duc d'Aumont agit en courtisan zélé, qui entend prouver sa fidélité au roi et cela au mépris des flammes et du danger. À l'inverse, lorsque l'ambassadeur de France s'adresse à Torcy, on peut tout à fait penser que c'est l'efficacité du sauvetage des documents importants pour la négociation, c'est-à-dire le fait de mener à bien la mission qui est le plus important à mettre en avant.

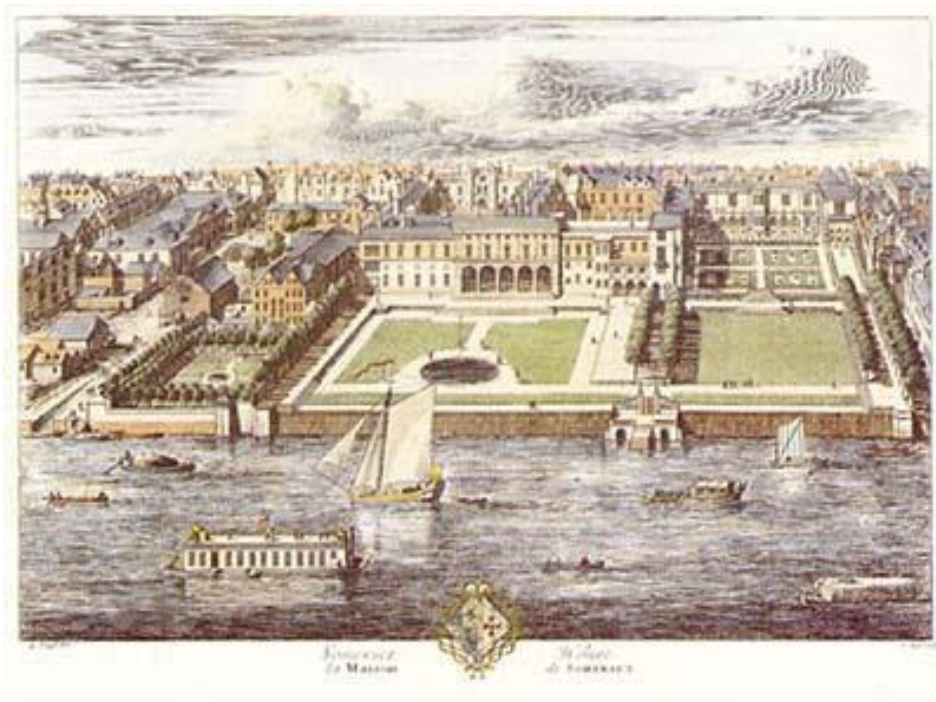
¹⁰⁷ BÉLY Lucien, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990, p. 905. (p. 382-383)

¹⁰⁸ BnF, Ms. Fr. 10714, f°24 : le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 8 février 1713.

¹⁰⁹ BnF, Ms. Fr. 10714, f°25 : le duc d'Aumont à M. de Torcy ; Londres, 8 février 1713.

Dans ses missives adressées à Versailles, le duc d'Aumont met en avant la générosité de la reine Anne, qui lui prête gracieusement l'un de ses palais, le palais de Somerset, et l'on revoit ici encore le double discours de l'ambassadeur en fonction de son interlocuteur, au roi, il demande la permission de s'installer dans le palais de la reine, alors qu'au ministre des affaires étrangères, il établit son installation comme actée, sauf avis contraire. Cela peut s'expliquer par le temps d'envoi et de décision autour d'une question de court terme, qui n'est pas suffisant pour répondre rapidement à une problématique pressante, c'est pourquoi l'ambassadeur conserve malgré tout une latitude d'action importante dans ses décisions à court terme, puisqu'elles ne peuvent être prises en coordination parfaite avec le roi de France et ses ministres. Il écrit donc au secrétaire d'État :

« Je n'ay même accepté le Palais de Sommerset que parce que je n'ay pû faire autrement, et qu'en cas que sa Ma(jes)té trouvast que cela con(vienne). [...] Je vous avoüe de vous à moy que je serois fort embarrassé s'il me falloit chercher une autre maison ; ce qui vient de m'arriver n'engageroit pas les gens à me loüer facilement la leur»¹¹⁰.



Somerset House, « Nouveau Théâtre de la Grande-Bretagne ou description exacte des palais de la Reine, et des Maisons les plus considérables des Seigneurs & des Gentilshommes de la Grande-Bretagne », Johannes Kip, 1715.

¹¹⁰ BnF, Ms. Fr. 10714, f°25 : le duc d'Aumont à M. de Torcy, Londres, 8 février 1713.

De Versailles, les réponses que reçoit le duc d'Aumont ne sont pas pour aller dans son sens, Louis XIV tout comme son ministre, Torcy, tiennent à ce que l'incendie, qui a ravagé la maison qu'occupait le duc, soit tenu pour purement accidentel. Ils compatissent, certes, à ses malheurs mais insistent sur le fait qu'il est préférable pour tout le monde de suivre la version du gouvernement britannique, d'un incendie accidentel et non criminel.

« Je ne sçais pas, Monsieur, comment je pourois vous parler aujourd'huy d'aucune affaire, étant uniquement occupé de la malheureuse aventure qui vous est arrivée. Je vous assure que je me sens beaucoup moins de fermeté que vous n'en avez fait paroistre dans un pareil désastre et vous avez donn(é) un exemple qui ne peut être imité de ceux qui s'intéressant aussy vivement que moy à tout ce qui vous regard. [...] Il me semble Monsieur, par une lettre que M(onsieu)r le duc de Shrewsbury m'a fait voir, et par ses discours, que les ministres d'Angleterre sont bien aises qu'on attribue votre malheur au pur hazard. Je crois qu'on ne gagneroit rien à les contredire et qu'il est plus prudent de se conformer à ce qu'ils souhaitent »¹¹¹.

La réponse apportée par Louis XIV est plus autoritaire encore et intime au duc d'Aumont de n'accuser personne d'autre que le hasard, et de ne pas embarrasser ses interlocuteurs britanniques, on peut penser qu'il s'agit d'une manière commode d'éviter un *casus belli* et de ne pas remettre en cause les pourparlers de paix, en rendant le hasard coupable de l'incendie plutôt que de risquer de froisser les Britanniques en accusant des « *malintentionnés* » à la solde des Whigs.

« L'état présent de l'Ang(leter)re donne bien à tous les soupçons que vous formez contre les ennemis de la Reyne de la G(ran)de Bretagne et de son gouvernement. Mais soit que quelques uns d'eux soient effectivement les auteurs d'une action aussy noire, soit que l'embrassement ayt une cause plus simple et plus ordinaire à Londres ou de pareils malheurs sont frequens, vous ne pouviez attendre de la part de la Reyne de la G(ran)de Bretagne rien au delà de ce qu'elle a fait pour vous dans cette triste conjoncture. J'approuve aussy que vous ayez accepté l'offre qu'elle vous a faite de sa maison de Sommerset en attendant que vous en trouviez une ou vous pussiuez vous loger.

Au reste je doute fort que les recherches que l'on fait contre les auteurs de l'incendie produisent aucun effet. Si quelqu'un en est véritablement coupable, ceux qui l'auront employé trouvero(nt) bien le moyen de le cacher, et dans le fond je n(e) vois pas quel

¹¹¹ BnF, Ms. Fr. 10714, f°28 : M. de Torcy au duc d'Aumont, Versailles, 15 février 1713.

avantage les malintentionnés e(n) pouvoient se proposer de brûler votre maison puisqu'ils n'avoient pris aucunes mesures pour vo(us) attaquer personnellement à l'occasion du tumulte q'un embrasement excite ordinairement.

Comme il est à souhaiter que les ennemis du gouvernement présent n'ayent pas eû assez de courag(e) n'y assez d'opinion de leurs forces pour tenter une mauvaise action, mesme en secret, je suis persuadé qu'on dira bientôt à Londres que toutes les recherches ont été vaines et que le malheur qui vous est arrivé est un pur accident où la malice des malintentionnés n'a point eû de part. Il seroit inutile de votre côté de faire voir que vous croyez le contraire, vous exciteriez de nouveaux ennemis sans en retirer aucun avantage, et puisq(ue) la Reyne de la G(ran)de Bretagne a fait pour vous en cette occasion tout ce qui dependoit d'Elle, le mieux sera de vous conformer à sa manière de penser, et de songer à ses interests dans une conjoncture où Elle a besoin de beaucoup de prudence et de ménagement pour arrester la fureur du party qui luy est opposé »¹¹².

Outre l'incendie dont a été victime le duc d'Aumont, il semblerait à l'en croire que sa personne soit visée par une tentative d'assassinat, qui serait fomentée par le parti des Whigs et qui devrait avoir lieu lors d'une réception chez la reine :

« Le duc de Powis étoit venu le matin chez moy, et avoit demandé à me parler en particulier. Je m'enfermay avec luy dans mon cabinet, il m'embrassa alors et me conjura en pleurant de ne point aller ce jour la chez la Reyne, m'assurant qu'il seavoit d'un homme du party des Wigts qui quoy qu'attaché à la faction pour des intérêts particuliers, n'étoit point capable d'entrer dans aucune noirceur, qu'il seavoit, dis-je, que l'on devoit m'assassiner chez la Reyne dans la Chambre du Conseil ou se devoit donner un bal ce soir là que les assassins comptoient de n'en pas demeu(rer) là et que la partie étoit si bien concertée que je ne pouvois leur echaper ny moy ny leurs ennemis, s(i) je ne prenois des précautions bien seures et n'usois avec sagesse de l'avis qu'il me donnoit. Ses témoignages d'amitié et ses larmes m'attendrir(ent) mais elles ne dérangèrent point le dessein que j'av(ois) d'aller rendre mes devoirs à la Reyne dans un j(our) si marqué »¹¹³.

On doit alors se demander à quel point ce qu'avance le duc de Powis est vrai lorsqu'il prévient le duc d'Aumont, de ce complot à son encontre. Il est évident à lire la suite de la correspondance de l'ambassadeur de France que la tentative d'assassinat n'a pas eu lieu.

¹¹² BnF, Ms. Fr. 10714, f°29 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 15 février 1713.

¹¹³ BnF, Ms. Fr. 10714, f°30 : le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 24 février 1713.

Cependant, il convient de se demander, si elle a réellement été projetée, si elle a été mise en œuvre et si oui, jusqu'à quel point ? Ou s'il ne s'agissait que de menaces destinées à intimider le gouverneur du Boulonnais, et auquel cas, pourquoi de telles menaces ont-elles été proférées ? On ne peut répondre de manière satisfaisante à aucune de ces questions, bien qu'on puisse élaborer des théories quant à la fiabilité du témoignage du duc de Powis, par exemple, ou quant à l'intérêt de perpétrer un attentat contre l'ambassadeur de France. Il est ainsi possible que le duc de Powis agisse pour le compte des Whigs, dans le but d'intimider le duc d'Aumont ; comme il est également possible qu'il s'inquiète véritablement pour la sécurité et la vie du Français, faute de preuves de sa duplicité et de l'attachement apparent de Lord Powis à la cause jacobite, c'est cette dernière option qui apparaît la plus probable. En revanche, on peut penser que la tentative d'assassinat a bel et bien été orchestrée, mais qu'elle n'a pas été menée à bout pour diverses raisons. Le symbole politique de l'assassinat d'un diplomate français serait un symbole puissant pour la cause des Whigs, il obligerait les Français à mettre fin aux pourparlers de paix.

3) L'argent : le nerf de la paix

Le choix d'un ambassadeur officiel n'est pas un choix simple ou anodin pour une mission d'une telle importance. Il convient de choisir un ambassadeur en fonction de son prestige social, et de l'autorité qu'il peut ainsi incarner, ainsi que du respect qu'il peut inspirer. Il s'agit également d'une marque de respect envers son interlocuteur que d'envoyer en représentation un homme d'importance. Ainsi l'abbé Gaultier et le négociant picard Mesnager, envoyés officieux de la France à Londres, n'ont pas le prestige social du duc d'Aumont, illustre membre de la Cour, pair de France et gouverneur de province. Outre le prestige social de l'ambassadeur, il est important de noter que lorsque le roi émet le souhait de nommer un homme pour accomplir une mission diplomatique, les commis du secrétariat aux affaires étrangères se lancent dans un examen des finances de l'heureux élu, pour évaluer sa capacité à soutenir financièrement son ambassade. On peut prendre l'exemple le duc de Saint-Simon, qui désigné par le roi pour le représenter, n'a pas été envoyé auprès du Saint-Siège, du fait de son manque de liquidités pour assurer la bonne tenue de son ambassade, le secrétariat aux affaires étrangères lui ayant préféré un cardinal plus solvable que lui¹¹⁴. Le duc d'Aumont a donc été considéré par

¹¹⁴ BÉLY Lucien (dir.), *Dictionnaire Louis XIV*, Paris, Robert Laffont, 2015, p. 1408.

l'administration versaillaise comme ayant des finances assez solides pour soutenir le coût financier d'une ambassade en Grande-Bretagne.

Cependant, il apparaît au travers de ses missives envoyées à Versailles, que le duc d'Aumont se retrouve en difficulté financière une fois la paix signée, et il est amusant de remarquer que ses réticences à engager son argent s'accroissent au fur et à mesure que se prolonge son séjour londonien, on constate une différence significative quant à la bonne volonté du duc entre sa lettre du 10 avril et celle du 15 mai, où dans cette dernière, il ne semble plus trouver de plaisir ou d'honneur à dépenser sa fortune au service du roi comme c'est le cas dans la première des deux :

« Je travaille au renouvellement de mes carrosses et de ma livrée, c'est une décoration qui entre dans la forme extérieure de la Paix et les soins que j'y donne font une partie de mes délassemens, je ne puis m'empêcher de vous dire en passant que je souhaite fort que sa Ma(jes)té soit contente de moy dans ce pays cy, j'y fais un métier bien honorable, et j'avoüe qu'on ne peut se ruiner avec plus de dignité. J'iray volontiers en avant mais du moins sauve(z) moy la banqueroute, je ne croyois pas y être exposé. Les grands employs et les grandes aventures ont leur inconveniens »¹¹⁵.

« Mais en vérité il est temps d'en faire usage, je suis about de mes ressources et de mon crédit, et je sens la nécessité d'abrégé mon séjour dans ce pays cy, ne devant y paroistre qu'avec le même honneur et la même décoration, à laquelle je ne me porte point icy par goust, surtout depuis que je n'ay rien à faire, et que tout est en pure perte. Je presse autant que je puis, tout ce qui a raport à mon entrée, et selon toute apparence tout sera prest pour la fin de ce mois ; mais songez je vous prie que si j'ay eû assez de courage pour me ruiner, je n'en ay point assez pour soutenir l'ennuy attaché à l'inaction ou je vais tomber et aux simples détails qui sont trop languissants pour un homme comme moy »¹¹⁶.

Le service du roi ne semble plus apparaître comme une raison suffisante pour dépenser son crédit et ses ressources financières. On peut alors se demander si le duc d'Aumont se trouve réellement dans un embarras financier important, auquel cas sa demande apparaît légitime, mais il y aurait alors une mauvaise évaluation, ou une surévaluation, de la part du secrétariat d'État de les capacités financières du duc à mener à bien une ambassade. Dans son ouvrage, *Espions*

¹¹⁵ BnF, Ms. Fr. 10714, f°55, le duc d'Aumont à M. de Torcy, Londres, 10 avril 1713.

¹¹⁶ BnF, Ms. Fr. 10714, f°75, le duc d'Aumont à M. de Torcy, Londres, 15 mai 1713.

*et ambassadeurs au temps de Louis XIV*¹¹⁷, Lucien Bély met en avant, que l'ambassade du duc d'Aumont a été affreusement dépensière. Cela peut s'expliquer par le fait d'une part que le royaume de France a participé au dédommagement du duc de Powis dont la maison est partie en fumée alors que le duc d'Aumont l'occupait, ce dernier sollicite donc l'aide financière de son maître pour dédommager « *un si galant homme* » :

« Les malheurs d'un si galant homme m'ont empesché de goûter pleinement la satisfaction d'avoir répondu aux veües de votre Ma(jes)té et de m'être heureusement conformé à ses ordres et à ses instructions, j'oserois vous assurer, Sire, que ma mission a eu quelque éclat dans ce pays cy, que mes malheurs n'ont rien changé à ma façon d'y vivre avec dignité si nécessair(e) dans la conjoncture des temps et que les plus viol(ents) du party contraire m'ont rendu justice, mais tout cela seroit en pure perte pour moy et pour la Nation, si on ne dédomageoit pas le Duc d(e) Powis. Je connois trop les sentiments de votre Ma(jes)té pour n'être pas persuadé qu'indépendam(ent) de toute autre considération, l'accident qui lu(y) est arrivé, en excitera la compassion et qu'ell(e) ne souffrira point que le désir que le Duc d(e) Powis a eu de luy plaire soit la cause du dérangement total de sa maison et donne lieu aux ennemis de la Reyne de s'en prévaloir. Les Thorris sont convaincus q(ue) les grâces de v(ot)re Ma(jes)té pour luy ont déjà préve(u) ma demande j'en entands souvent parler devant moy et je ne suis pas peu embarrass(é) des discours que l'on me tient sur cela quoy q(ue) enveloppés.

*J'envoye à M(onsieu)r De Torcy l'état de ses pertes je les représente à votre Ma(jes)té avec d'autant plus de confiance qu'elle m'a ordonné elle-même de le faire dans sa depesche du 15 fevrirer, que les sentimens qui m'attachent aux malheurs du Duc de Powis sont soutenus par mille exemples de la justice et de la générosité de votre Ma(jes)té et que qui penseroit autrement que moy sur cela, ne seroit pas digne de son estime et de ses bontés »*¹¹⁸.

Ou alors, cette dépense outrancière peut s'expliquer par l'organisation d'évènements dispendieux et par un train de vie somptueux, comme la fête que donne l'ambassadeur de France au palais de Somerset à la mi-mai :

« Rien ne me dépique plus sur la dépense de cette feste, que l'occasion qui y a donné lieu, il s'agît de la publication d'une Paix qui est votre ouvrage, en avoir fait les honneurs,

¹¹⁷ BÉLY Lucien, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990, p. 905.

¹¹⁸ BnF, Ms. Fr. 10714, f°66, le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 25 avril 1713.

c'est vous faire naturellement ma cour, je suis même bien aise de finir par là, d'autant plus que je ne cesseray point de vous dire que je suis à bout, et que c'est le dernier éclat d'une dépense nécessaire, mais comme je ne puis pas tomber tout d'un coup d'un train de vie que j'ay estimé à propos de mener pour le bien du service, et l'honneur de la nation, et que d'ailleurs de nouveaux efforts seroient inutiles n'aïant plus icy rien de bien sérieux à traiter, songez je vous supplie à me procurer le plaisir de vous embrasser bientôt »¹¹⁹.

B-Rapporter les événements et les rumeurs en provenance de Londres

1) Observateur attentif de la vie politique et de la nation britannique ou véritable espion officiel du Roi de France ?

Par les rapports détaillés que le duc d'Aumont envoie à Versailles, il livre un témoignage précis et détaillé de ce qui se passe à Londres. Il fournit ainsi des informations précieuses à son maître pour aborder à la fois la paix sous un angle plus favorable pour la faire accepter des Britanniques, mais aussi à comprendre les ressorts de la politique britannique bien différents des enjeux français, notamment depuis la Glorieuse Révolution de 1688, qui accorde de larges prérogatives au Parlement de Westminster et à ses deux Chambres. Le duc d'Aumont rapporte ainsi en détail la « harangue » que donne la reine Anne devant le Parlement, une fois la paix conclue :

« Je crois que vous approuverez que je n'aye pas attendu plus tard à vous apprendre ce qui s'est passé depuis la signature de la Paix à Utrecht.

Je vous envoie la harangue que la Reyne a faite, ou pour mieux dire qu'elle a lue à son Parlement : les raisons qu'elle y a établies ont été unanimement approuvées de la Chambre des Communes, comme s'il n'y eut resté aucune trace du party qui luy est opposé »¹²⁰.

Le duc d'Aumont agit ici en observateur attentif de ce qui se passe en Grande-Bretagne, il n'est plus seulement le représentant du roi de France, il n'est plus la voix de Louis XIV à Londres, il est aussi ses yeux et ses oreilles. Il se rend expressément au Parlement pour son ouverture, afin d'en rapporter les moindres détails à son maître :

¹¹⁹ BnF, Ms. Fr. 10714, f°77, le duc d'Aumont à M. de Torcy, Londres, 19 mai 1713.

¹²⁰ BnF, Ms. Fr. 10714, f°58, le duc d'Aumont à M. de Torcy, Londres, 20 avril 1713.

« Cette Princesse s'est rendüe aujourd'huy sur les deux heures au Parlement suivant la Prorogation qui en avoit été faite ; elle a fait part aux seigneurs de la nouvelle de la signature de la Paix et a exposé les raisons qui l'avoient déterminée à la faire, ce qui a été receû des deux chambres presque avec une égale satisf(acti)on cela s'est passé avec la cérémonie accoutumé(e) à laquelle j'ay assisté. J'ay été le seul de tous les Ministres étrangers à qui la Reyne ay(t) fait l'honneur de parler, il y a longtemps (m'a-t-elle dit) que j'attendois avec impatience cette affaire cy, je suis bien aise que vou(s) ayez été témoin de ce qui s'est passé, vous n'êtes pas bien fasché je crois d'avoir été si pressé. Au sortir de la chambre des seigneu(rs.) J'ay été dans celle des Communes. Le S(i)r de Bromley qui en est orateur à qui on avoit remis une copie de la harangue de la Reyne en a fait la lecture. Le chevalier P[...] a repris toutes les raisons qui y étoient énoncée(s) et s'en attaché à les faire sentir. Le cheval(ier) Hammer Président du comité a parlé le second, et a apuyé sur les motifs qui avoient engagé la Reyne à presser la conclusion d'un traitté aussy avantageux à la nation que celuy dont elle avoit bien voulu leur faire part. Il ne s'y est élevé aucune contradiction et on y est convenu de présenter une adresse à la Reyne pour la remercier de la bonté et de l'attention avec laquelle elle avoit suivy une affaire aussy sérieuse et aussy importante que celle de la Paix »¹²¹.

¹²¹ BnF, Ms. Fr. 10714, f°59, le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 20 avril 1713.



Queen Anne in the House of Lords, par Peter Tillemans, Palais de Westminster, Londres, vers 1708.

En incarnant les yeux et les oreilles de Louis XIV à Londres, et en lui rapportant tout ce qui s’y passe d’important, on peut penser que le duc d’Aumont ne se place pas seulement comme un observateur attentif de la vie politique britannique, mais bel et bien comme une sorte d’espion officiel par sa fonction d’ambassadeur. Il est possible de confirmer cette hypothèse de l’espionnage par l’utilisation de « *chiffres* » dans la correspondance entre l’ambassadeur et Versailles. En effet dans la lettre que le duc d’Aumont adresse à Monsieur de Torcy le 8 février, à la suite de l’incendie de sa demeure : « *Il n’y a de brulé que les chiffres* »¹²². Il indique ainsi que la correspondance entre Londres et Versailles est cryptée, afin de protéger le contenu des missives envoyées de part et d’autre de la Manche. S’il n’espionne pas les Britanniques à la manière d’un James Bond ou d’une Milady de Winter, le duc d’Aumont par sa fonction d’ambassadeur et ses rencontres presque quotidiennes avec les Ministres de la reine, notamment Harley et Bolingbroke, se trouve dans une position très favorable pour avoir accès à des informations confidentielles.

¹²² BnF, Ms. Fr. 10714, f°25 : le duc d’Aumont à M. de Torcy ; Londres, 8 février 1713.

2) *Organiser des réceptions mondaines, un moyen de collecter des informations*

L'organisation d'un bal peut apparaître comme une simple distraction sans grande importance, seulement, si on y regarde de plus près, le bal est un symbole de prestige pour celui qui reçoit, plus le bal est fastueux, plus celui reçoit est riche et puissant. Au palais de Somerset, lorsque le duc d'Aumont reçoit, il ne montre pas seulement son propre pouvoir ou sa propre richesse, il donne à voir la puissance et la richesse de son roi et de son royaume, et cela agit, ou en tout cas doit agir, comme un écran de fumée pour cacher l'état désastreux des finances du royaume de France, qui est au bord de la banqueroute, notamment à la suite de près de douze ans de campagnes militaires continues, depuis le printemps 1701.

Cependant, le bal incarne aussi la sociabilité et la mondanité des hautes sphères, l'ambassadeur par sa fonction est un être obligatoirement et profondément sociable et social, il vit pour la société, et il l'anime en organisant des bals. Le bal devient alors le lieu des rencontres, mais aussi de mystères et de complots, où les langues peuvent se délier et les accords se faire ou se défaire. Comme c'est le cas du bal donné par le duc d'Aumont au palais de Somerset, où il loge :

« Le bal, le jeu et le concert commencèrent tout à la fois sur les huit heures du soir, et chacun prit le parti qui lui plut, on se mit à table à dix heures, j'avois une table de quarante couverts, un de trente, et une troisième de vingt, à celle cy on se relevoit, et elle ne desemplissoit point : on étoit encore à table lorsque les masques entrèrent par billets, il y en entra deux ou trois cent dans le cours du bal qui dura jusqu'à six heures du matin, le goût, la propreté et l'ordonnance firent tout le prix du repas, et le bon ordre tout l'agrément du bal.

J'avois cru jusqu'icy que les mystères du bal ne regardoient qu(e) la galanterie, mais icy sous le masque il se débite quelque fois des secrets de politique, j'ai été assailli par différentes personnes masqués hommes, et femmes, les uns m'ont fait des excuses sur les procédés du parti à mon égard, d'autres m'ont informé des veües du Parlement, plusieurs m'ont parlé du Chevalier de S(ain)t Georges, et des dispositions ou étoient pour lui les seigneurs écossais ; il n'y a pas jusque aux affaires du Nord dont on m'a parlé à voix déguisée : je vous avoüe que cette singularité m'a frappé »¹²³.

¹²³ BnF, Ms. Fr. 10714, f°77, le duc d'Aumont à M. de Torcy, Londres, 19 mai 1713.

Le bal peut donc être vu comme une scène où les acteurs interagissent entre eux à la manière d'une pièce de théâtre, où les acteurs de la politique britannique se donnent en spectacle et sous couvert de l'anonymat des masques, s'en donnent à cœur joie pour mener à bien leurs projets. L'occasion du bal masqué donné par le duc d'Aumont est trop belle pour ne pas comploter pour la restauration de Jacques-Édouard Stuart, prétendant exilé au trône de la reine, surnommé le Chevalier de Saint-Georges, sans être reconnu ; ou encore pour soulager sa conscience d'un incendie criminel auprès d'un adversaire innocent ; ou même de solliciter des faveurs pour éviter au roi de Suède de subir plus de revers. L'anonymat des bals masqués figure donc le mystère et l'échange des secrets à visages couverts, il faut alors que l'ambassadeur sache discerner le vrai du faux, l'information de la rumeur, la bonne intention de la médisance maligne. Il n'est donc pas chose aisée de laisser traîner ses oreilles lors des réceptions mondaines, puisqu'il est possible d'y entendre toutes sortes de choses. Le bon ambassadeur se doit ainsi de relayer toutes les rumeurs entendues, et pas seulement celles qui lui paraissent les plus probables. Il peut cependant donner un avis sur les rumeurs qu'il entend pour influencer, bénéfiquement ou non, les décisions du secrétaire d'État.

Pour ce qui est de l'acquisition d'informations et de la propagation de rumeurs, les diplomates présents à Londres n'utilisent pas seulement les bals comme seuls moyens de renseignement, ils se rencontrent entre eux régulièrement. Chaque diplomate invite ses homologues des Cours étrangères afin d'obtenir d'eux un maximum d'informations, tout en cédant le moins possible. Le duc d'Aumont organise plusieurs repas de la sorte, il a d'ailleurs à dîner chez lui les envoyés de Toscane et de Portugal¹²⁴, lorsque la maison que lui prête le duc de Powis prend feu. De même, il rapporte l'anecdote d'un dîner où il reçoit l'envoyé du Tsar Pierre I^{er}, dont il rapporte le lien de parenté de l'envoyé avec un officier au service du roi de France, et dont il dépeint le caractère : « *J'avois jeudi à dîner chez moi, avec les autres Ministres, et envoiés des Cours étrangères, M(onsieur) de Schach Danois, envoyé du Czar ; il est frère de Schach qui servi en France, et a eu le bras emporté au service du Roy, c'est un homme plein des succès de son Maître, se piquant d'être bien français, ne manquant pas d'une sorte d'esprit, mais d'un caractère dur, et équivoque*¹²⁵. »

En plus du bal masqué donné par le duc d'Aumont au printemps, l'ensemble de la Cour de Saint-James fête l'arrivée de l'ambassadeur de France à l'hiver 1713, à la suite de l'incendie de la maison du duc d'Aumont, ou plutôt de l'hôtel particulier du duc de Powis. Ce bal est donc

¹²⁴ BÉLY Lucien, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990, p. 905.

¹²⁵ BnF, Ms. Fr. 10715, f°6 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 10 juin 1713.

la première festivité à laquelle le gouverneur du Boulonnais participe depuis son arrivée à Londres. Il s'y rend en compagnie du duc de Buckingham et du marquis de Monteleon notamment pour remercier la reine de lui avoir prêté son palais de Somerset. L'ambassadeur fait ainsi état des jeux, danses et costumes qui ont cours à Londres. Il confie même avoir joué au jeu d'argent de la bassette, possible ancêtre du poker, avec la reine Anne en personne. Cependant, le duc d'Aumont s'exprime avec un biais culturel sur les fêtes données en Grande-Bretagne, en comparant ces dernières à celles données à Versailles. Et on peut penser, que c'est par esprit de flatterie, pour le roi son maître, mais aussi par une forme de nationalisme, que l'ambassadeur de France déprécie les réceptions données au palais Saint-James.

« J'avoüe à Votre Ma(jes)té que je me sentoïs un peu plus de confiance qu'à l'ordinaire, soit que je crusse en cas de besoin ma présence nécessaire à la Reyne, soit qu'il me semblast que le Peuple m'eust pris sous sa protection et surtout le corps des bouchers qui est icy le plus redoutable et qui impose le plus à tout ce qu'on y appelle grands. Il me conduisit depuis Sommerset jusques chez le Duc de Bouquinghen avec ses acclamations ordinaires ; criant vive la Reyne, le Roy de France, et la Paix.

Je montay en carosse avec ce Duc et l'ambassadeur d'Espagne et me rendis chez la Reyne sur les sept heures où je trouvoy une grande affluence de mond(e) de toute espèce sans aucun ordre, sans respect pour le lieu ny pour les Dames. Personne ne doit s'y présenter en doëuil, c'est un jour consacré à la parure, heureusement on m'avoit sauvé de l'incend(ie) l'habit de grand brevet de votre Ma(jes)té je puis l'assu(rer) que j'avois avec moy cinquante Français dont l'habillement fit honneur à la feste, et au milieu d(es) quels la Reyne étoit plus en sureté que dans le sein de la Cour et au milieu de sa garde redoubl(ée) elle s'étoit fait porter en chaise dans les appart(ements) sitôt qu'elle y fut arrivée elle eut la bonté de m(e) démesler et elle m'ordonna de joüer avec elle à la bassette. Le jeu ne dura q(u)'une demye heure, ap(rès) quoy elle se retira. Je crus être obligé de pass(er) dans cette chambre fatale où je me tins plus d'un(e) heure à voir danser, et où je n'eus l'esprit occup(é) que de la différence des festes de Versailles à celles de S(ain)t James et de l'opposition d'une cour polie, (et) brillante, et respectueuse à un assemblage de gens avantageux que l'espoir de party a dépoüillé du p[laisir ?] de politesse que permet le génie de la Nation¹²⁶. »

¹²⁶ BnF, Ms. Fr. 10714, f°30 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 24 février 1713.

Parmi les quelques bals que le duc d'Aumont donne à Londres, il en est un tout particulièrement intéressant sur le plan symbolique et diplomatique. Ce bal, donné par l'ambassadeur de France, a lieu au début du mois de septembre, et cela pour marquer l'anniversaire du roi de France, Louis XIV, que le duc appelle « *la feste du Roy* », cette fête est un moment important, puisqu'elle marque les 75 ans du plus ancien souverain d'Europe. Le duc d'Aumont décide alors de mettre en place un fête majestueuse reflétant la grandeur de son maître, en donnant d'abord aux yeux de tous un repas et un concert sur la Tamise, afin que chacun puisse être attiré par l'événement en le rendant à la fois public et mobile, puis en lançant un feu d'artifice en l'honneur du roi devant le public londonien attiré par la musique et la lumière des bateaux sur lesquels naviguent et dînent les convives, et enfin en organisant un bal avec de nombreux invités triés sur le volet pour le tout-Londres.

« Comme je n'ai pas cru M(onsieu)r qu'étant à Londres pendant la feste du Roy, il me fut permis de n'en pas distinguer le jour, et que d'ailleurs les sentimens qui m'attachent à sa personne me feront toujours embrasser avec vivacité et plaisir toutes les occasions où je puis marquer mon zèle et satisfaire à mon inclination. Je commençai par donner un concert et un repas sur la Tamise où plusieurs berges décorées et illuminées suivies d'un grand nombre de bateaux et l'un et l'autre remplis de ce qu'il y avoit de plus aimable, et de plus brillan(t) et se promenant toujours depuis Westmins(ter) jusqu'au pont comme si le tout ensemble n'eut formé qu'un corps et le même mouvem(ent) faisoient un spectacle agréable qui join(t) à un feu d'artifice qui avoit été de l'autr(e) costé de la Tamise sur la rivière même dans une espèce de château flottant qui a jetté l'ancre vis-à-vis le Palais de Sommerset attiroit sur l'un et l'autre bord une foule incroyable de peuple qui au mo(ins) prenoit part à la feste par ses acclamatio(ns) et ses cris ordinaires, elle fut suivie deu(x) jours après d'un bal où on n'entroit que par billets que j'envoïay au nombre de plus de trois mille, un peu de désordre que la foul(e) des masques ne manqua pas d'exciter conservoit encore un air de feste et de galanterie où les illuminations et les rafraichissemens ne furent point épargnés, je crus en même temps que c'étoit prendre congé du peuple et des Dames de Londres d'une manière convenable¹²⁷. »

¹²⁷ BnF, Ms. Fr. 10715, f°39 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 2 septembre 1713.

3) Les rivalités au sein du corps diplomatique français

Dans sa mission diplomatique, le duc d'Aumont est accompagné par un représentant officieux de la France l'abbé Gauthier¹²⁸, qui, depuis 1710, agit dans l'ombre afin de parvenir à une solution de paix entre la France et la Grande-Bretagne. Dans un premier temps les relations entre les deux hommes sont plutôt bonnes, mais plus ils se côtoient et plus l'aversion du pair de France pour le religieux grandit. En effet, l'ambassadeur accuse progressivement l'abbé de jouer un jeu trouble, où seul son propre intérêt compte. Il transmet ses soupçons quant au comportement du religieux au ministre des affaires étrangères, Monsieur de Torcy, en lui assurant que l'abbé Gauthier tisse des liens avec le comte d'Oxford, mais aussi avec l'ambassadeur d'Espagne, le marquis de Monteleon ; pour avec le premier agir en faveur de la Cour de Saint-Germain et d'une restauration des Stuart catholiques, et avec le second pour obtenir l'appui du roi d'Espagne dans l'espoir d'être élevé au rang de cardinal.

« L'abbé Gauthier ne partira que jeudy ou vendredy. Je ne puis pénétrer les raisons de son retardement. L'affaire du Douïaire de l(a) Reyne doit d'autant moins l'arrester, que j'ay eû des ordres du Roy de la suivre, et que je suis plus à portée que luy de le faire, on a disposé des fonds qui avoient été destinés à ce sujet, l'arangement que le g(ran)d Trésorier a trouvé sur cela n'est pas nouveau, il y a du temps qu'il m'en a parlé et je ne sçais s'il se pressera de terminer la chose. Milord Bolingbroke que j'ay veu ce matin a crû être au fait des raisons qui retenoient icy l'abbé, il croit que c'est goust de ménage et tendresse de père, il a cependant ajouté en prenant un ton plus sérieux qu'il craignoit qu'il n'y eust quelque idée frivole et quelques mouvemens indiscrets de femmes et de prestres qui eussent raport au Chevalier et passant sur cela a d'autres réflexions, il s'est fort écrié cont(re) la politique de S(ain)t Germain qui gастоit les aff(ai)res de ce Prince dans ce pays cy et otoit aux amis qu'il pouvoit y avoir toute envie de le servir par l'inutilité et le danger de leurs démarch(es) qui ne s'accordant point avec la façon de pens(er) de cette Cour-là, ne manqueroit pas de les jetter dans des incovéniens où personne ne vouloit tomber. Le raisonnement nous auroit mené lo(in) si dans la satisfaction que j'avois de le voi(r) entrer de luy même en matière, j'avois crû devoir le pousser sur cela, et s'il ne se fut pas rabatu tout aussytôt sur les liaisons de l'abbé Gauthier et de M(onsieu)r de Montele(on.) Ils agissent l'un et l'autre par des veües part(iculières) et dans l'espérance de services mutuels. M(onsieur) de Monteleon croit l'abbé Gauthier à portée de le servir

¹²⁸ BÉLY Lucien, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990, p. 905.

dans le désir qu'il a d'être amb(assadeur) d'Espagne à la Cour de France, et l'abbé Gau(thier) qui n'a pas perdu l'espérance du cardinalat, croit que la bonne volonté d'un Italien et d'un Ministre du Roy Catolique ne luy sera pas inutile¹²⁹. »

Plus tard, alors que l'abbé Gauthier était rentré en France après la signature de la paix d'Utrecht, son retour à Londres surprend le duc d'Aumont, qui reproche au secrétaire d'État aux affaires étrangères français, le mystère sur le retour du religieux en Grande-Bretagne. Il dépeint l'abbé Gauthier sous un jour encore moins flatteur qu'avant son départ, en le comparant à l'envoyé de l'électeur Palatin, qu'il qualifie de subalterne et d'âme vénal, et en les désignant tous deux comme créatures du comte d'Oxford. Il met également le marquis de Torcy en garde face à la perfidie supposée de l'abbé. On constate alors les tensions qui règnent au sein du corps diplomatique français à Londres, et on se demande alors si le duc d'Aumont est le seul à critiquer les autres membres du corps diplomatique, ou si l'abbé Gauthier de son côté envoie également des lettres concernant le duc d'Aumont.

« Je ne puis m'empêcher de vous faire quelques reproches sur le mistère que vous m'avez fait du retour de l'abbé Gautier, qui est promis icy comme un homme qui doit relever l'affaire du commerce, je scais qu'il est parti de ce País cy chargé des instructions du G(ran)d Trésorier aiant entamé icy avec l'envoïé de l'Électeur Palatin plusieurs choses qui regardent les Princes d'Allemagne, je les regarde tous deux comme gens également dévoués au G(ran)d Trésorier avec des talens différens pourtant, je ne répondrois pas plus de la fidélité de l'un que de celle de l'autre, mais le S(ieu)r Sleinghens a beaucoup plus de dextérité que l'abbé Gautier, il a voulu s'ouvrir à moi, et entrer en matière, mais j'ai cru devoir respecter ses secrets, et ne point sortir de ma retenüe que je n'eusse reçu de vos nouvelles, c'est un homme qui est mal avec sa Cour, et qui ne se maintient icy, que par ce que l'on croit qu'un autre seroit désagréable au G(ran)d Trésorier accoutumé à trouver son compte avec les subalternes, et les âmes vénales. Prior que vous connoissez meurt d'impaticen(ce) que l'abbé Gautier soit icy, non qu'il l'estime ny que l'abbé Gautier l'aime mais il le croit susceptible des impressions qu'on voudra lui donner icy, pendant que de son côté il cherche à abuser de vos bontés se couvrant du zèle spécieux des intérêts du Chevalier de S(ain)t Georges¹³⁰. »

¹²⁹ BnF, Ms. Fr. 10714, f°64 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 25 avril 1713.

¹³⁰ BnF, Ms. Fr. 10715, f°24 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 21 juillet 1713.

4) *Négocier la paix, une mission secondaire ?*

La négociation de la paix peut apparaître ici au lecteur comme une mission très secondaire du duc d'Aumont, et cela du fait de son long départ, dû de préparatifs tant informationnels que matériels, mais aussi à cause de ses missions de représentation et rapport des informations et rumeurs au gouvernement de Versailles, qui sont certes en lien avec la négociation mais qui n'entraînent aucune conclusion de paix. Cependant si le choix a été fait de laisser de côté les négociations de la paix d'Utrecht, qui ont lieu de manière bilatérale à Londres et à Versailles, ce n'est pas du fait de leur moindre valeur ou intérêt historique. Il s'agit d'un choix réfléchi, qui entend présenter le diplomate qu'est le duc d'Aumont, en commençant par les marges de son voyage et de son séjour londonien, avant de s'attaquer au cœur de sa mission, la négociation de la paix entre le royaume de France et celui de Grande-Bretagne et d'Irlande. La négociation de paix n'est donc pas secondaire, comme il pourrait le sembler à la lecture de cette première partie, mais elle est belle et bien primordiale, chaque lettre adressée à Versailles par le duc d'Aumont, ou adressée à ce dernier par Louis XIV et Monsieur de Torcy, est truffée de propositions, d'instructions ou de conditions, à la fois françaises et britanniques, destinées à établir les accords qui doivent aboutir à la fin de la Guerre de Succession d'Espagne et « *à la tranquillité de l'Europe* ».

Chapitre 2 : La recherche d'un nouvel ordre européen, l'ordre d'Utrecht, une balance équilibrée ?

Jusqu'au XVI^e siècle, le paradigme dominant des relations internationales en Europe fut l'idéal d'universalité. La volonté de l'Empereur et roi d'Espagne Charles Quint (1516-1558) d'établir une « monarchie universelle » s'inscrit parfaitement dans ce paradigme, il s'agit-là de la réalisation la plus proche de l'idéal d'universalité. Mais progressivement du fait de la Réforme protestante et des tentatives d'hégémonie habsbourgeoises, les différents États d'Europe ont abandonné leur idéal d'universalité au profit de la notion d'équilibre européen, qui naquit progressivement au XVII^e siècle, tel que le montre le diplomate américain Henry Kissinger : « *L'idée d'unité s'effondrant, les nouveaux États d'Europe cherchèrent un principe quelconque à partir duquel [...] régler leurs rapports. Ils le découvrirent dans les concepts de raison d'État et d'équilibre des forces. [...] L'équilibre des forces se substituait à la nostalgie d'une monarchie universelle, avec, en guise de consolation, l'idée que chaque État, en poursuivant ses intérêts égoïstes, contribuerait d'une manière ou d'une autre à la sécurité et au progrès de tous les autres* ¹³¹ ».

I-La négociation directe à l'avantage de la France et de la Grande-Bretagne

A-Des préliminaires de Londres (1712) aux traités d'Utrecht (1713), un processus de paix vers l'établissement d'un ordre européen équilibré

1) Les raisons de la nécessité d'une paix juste et globale

Dès 1709, le marquis de Torcy, secrétaire d'État aux affaires étrangères de Louis XIV, tente de négocier la paix avec les puissances alliées. Il se rend même en personne, incognito, à La Haye, ce qui illustre l'importance capitale que revêtent ces négociations¹³². Les Français essayent ainsi dans un premier temps de briser l'alliance anti-bourbon, en se tournant vers les Hollandais afin de négocier un traité de paix. Mais les Alliés exigent du roi de France qu'il prenne les armes contre Philippe V, son propre petit-fils, et cela, Louis XIV ne peut l'accepter. Les négociations sont alors interrompues, et la guerre de Succession d'Espagne se poursuit. Plusieurs événements font cependant évoluer la situation au cours des années 1710 et 1711.

¹³¹ KISSINGER Henry, *Diplomatie*, Paris, Fayard, 2008, p. 861. (Chapitre 3 : De l'universalité à l'équilibre : Richelieu, Guillaume d'Orange et Pitt).

¹³² ARAUD Gérard, *Histoires diplomatiques : Leçons d'hier pour le monde d'aujourd'hui*, Paris, Grasset, 2022, p.308.

D'une part les Alliés peinent à percer la « ceinture de fer » mise en place par le maréchal Vauban pour protéger le nord du royaume. Les Alliés effectuent ainsi des campagnes militaires longues et sans réelles victoires stratégiques¹³³.

D'autre part, le décès prématuré de l'Empereur et archiduc d'Autriche Joseph I^{er} de la maison de Habsbourg, le 17 avril 1711, sans héritier, implique que la couronne impériale échoit au frère de l'Empereur défunt, qui se trouve être également le prétendant autrichien au trône d'Espagne, l'archiduc Charles. Le spectre de la monarchie universelle habsbourgeoise ressurgit ainsi au grand dam des Alliés, qui s'étant battus contre l'hégémonie française sur l'Europe, se retrouvent à combattre contre leur gré, pour une hégémonie autrichienne, à partir d'avril 1711.



Portrait de Joseph I^{er} du Saint-Empire (1705-1711), par Frans van Stampart, Bayerische Schlösserverwaltung, Munich, vers 1705.

D'autre part, la Grande-Bretagne, qui est l'acteur majeur de la lutte contre l'hégémonie louisquatorzienne, connaît en 1710, un changement politique notable. Le parti des Whigs, plus hostile à la France, perd les élections au Parlement britannique, qui est dès lors à majorité Tory, parti plus favorable à la conclusion d'une paix avec les Bourbons. Le changement de gouvernement en Grande-Bretagne permet donc au marquis de Torcy d'amener progressivement l'idée qu'un traité de paix est possible et nécessaire pour « *la tranquillité de l'Europe* »¹³⁴.

¹³³ OURY Clément, *La Guerre de Succession d'Espagne, La fin tragique du Grand Siècle (1701-1714)*, Paris, Tallandier, 2020, p. 518.

¹³⁴ BnF, Ms. Fr. 10714, f° 16 : Louis XIV au duc d'Aumont, Marly, 26 janvier 1713.

C'est dans ce contexte, propice à la désescalade, que les préliminaires de Londres, tractations officieuses entre la France et la Grande-Bretagne, sont établis en 1712, afin de mettre en lumière les problèmes à régler pour arriver à une paix durable. En parallèle, la guerre continue, et les soldats français menés par le maréchal de Villars reprennent plusieurs positions précédemment perdues durant l'été 1712. Avec la victoire décisive de Villars à Denain, les Français ne sont plus en position de faiblesse au moment de l'ouverture des négociations du Congrès d'Utrecht la même année.



Représentation romancée de la victoire du maréchal de Villars à Denain, Jean Alaux, conservé au château de Versailles, 1839.

Du côté français la paix apparaît très vite comme une nécessité pour Louis XIV et ses ministres, car l'armée royale enchaîne les défaites militaires entre 1704 et 1710¹³⁵. Celle-ci coûte extrêmement cher à entretenir, et peine à vivre sur le terrain qu'elle occupe. De plus elle ne peut pas non plus se servir dans les campagnes sur lesquelles elle se replie, puisqu'il serait

¹³⁵ OURY Clément, *La Guerre de Succession d'Espagne, La fin tragique du Grand Siècle (1701-1714)*, Paris, Tallandier, 2020, p. 518.

mal venu de piller les terres françaises ou les sujets de Philippe V. Les alliés, outre une meilleure logistique et la présence de deux grands généraux, Eugène de Savoie, pour les armées impériales, et le duc de Marlborough pour les armées britanniques, peuvent attaquer le bloc bourbonien sur quatre fronts, aux Pays-Bas espagnols et dans le Nord de la France, sur le Rhin, en Italie et en Provence et enfin à la frontière lusitano-espagnole. La paix est à ce point nécessaire que, chose inédite, Louis XIV, le grand roi présent sur le trône de France depuis près de 70 ans, s'adresse par un message directement à ses sujets pour les exhorter à le soutenir dans sa guerre pour la défense du territoire français¹³⁶. Cet appel du 12 juin 1709 témoigne de la volonté du roi d'« établir une relation quasi-directe avec ses sujets »¹³⁷.

L'urgence de conclure une paix avec la Grande-Bretagne, principale belligérante et opposante à la France, apparaît clairement dans la correspondance du Roi de France avec son ambassadeur à Londres, le duc d'Aumont :

« Les Hollandais se ralentissent voyant que les instanc(es) de l'Angleterre ne sont pas fort vives, le party de la guerre semble reprendre de nouve(elles) espérances et ceux qui le composent encore ne s'entretiennent que de l'importance dont il est d'attendre quelque événement capable de renverser tout l'ouvrage de la Paix. Il est plus que temps de détruire leurs idées et le moyen d'y réussir est de signer présentement la Paix suivant les engagem(ents) que cette Princesse a pris avec moy et de fixer un terme à ses alliés pour y entrer ¹³⁸. »

Louis XIV signifie ainsi à son ambassadeur qu'il est plus que temps de mettre un terme à la guerre qui n'a que trop duré. Il dénonce aussi « *le party de la guerre* », qui est composé à la fois d'une large partie des Whigs, opposants au gouvernement de la reine Anne, mais aussi des Autrichiens qui estiment qu'il est possible pour eux de récolter l'entièreté de l'héritage de Charles II, et également d'une partie des Hollandais, qui demeurent inquiets pour leur sécurité, quant à la conclusion d'une paix, qui n'affaiblirait pas assez significativement le royaume de France.

¹³⁶ BLUCHE François, *Louis XIV*, Paris, Fayard, 1986, p. 1039.

¹³⁷ AUBERT Gauthier, « L'appel du 12 juin 1709 : crise ou apogée de la monarchie absolue ? », *Parlement(s), Revue d'histoire politique*, 37, 2023/1, p. 247-260.

¹³⁸ BnF, Ms. Fr. 10714, f°20 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 4 février 1713.

2) *Le principe d'équilibre européen, un principe géopolitique fondamental*

En acceptant le testament de Charles II d'Espagne, le 16 novembre 1700, Louis XIV et son petit-fils, le duc d'Anjou ont brisé l'équilibre européen qui avait été mis en place à peine trois ans auparavant à Ryswick, à l'issue de la guerre de la Ligue d'Augsbourg. Ce traité, s'appuyant sur l'ordre westphalien de 1648, visait à contenir l'expansionnisme et le bellicisme louisquatorzien, après des décennies passées à subir la politique dite des réunions de la France. Théorisée au début du XVII^e siècle par le cardinal de Richelieu, principal ministre de Louis XIII, la notion d'équilibre avait pour objectif principal d'éviter une hégémonie de la maison de Habsbourg sur le continent européen¹³⁹. Seulement, à l'aube du XVIII^e siècle, cette notion de parenté française se retourne contre la maison de Bourbon, qui par l'acquisition de l'héritage espagnol figure un danger hégémonique pour l'ensemble de l'Europe.

L'historien Georges Livet établit ainsi que les traités de Westphalie signés en 1648 régissent l'équilibre européen pour « *un siècle et demi* »¹⁴⁰. Il est vrai que l'ordre westphalien consacre la fin des tentatives hégémoniques habsbourgeoises sur l'Europe, la séparation entre Vienne et Madrid, et surtout la montée en puissance du royaume de France, qui réalise d'importants gains territoriaux. Seulement, ce serait une erreur de croire que les traités de Westphalie règlent intégralement toute question quant à l'ordre européen. Ainsi tout au long du règne de Louis XIV et plus particulièrement des guerres qu'il mène¹⁴¹, on constate une détérioration de l'ordre westphalien, ce qui conduit les puissances européennes majeures à déclarer la guerre à la France lors de la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1689-1697) et par la suite pour la guerre de Succession d'Espagne (1701-1714), afin de retrouver un équilibre. C'est à cause de l'existence d'un déséquilibre au profit de la France, que des coalitions hétéroclites se forment. L'équilibre européen né des traités de Westphalie est alors corrigé en 1697 par les traités de Ryswick, mais surtout par les traités d'Utrecht (1713) et de Rastatt (1714), Louis XIV l'écrit d'ailleurs à son ambassadeur à Londres : « *les traités qui viennent d'être signé(s) à Utrecht sont la plus part fondés sur ceux de Westphalie, ou bien qu'ils en rapellent les dispositions* »¹⁴². Ces corrections régulières mettent ainsi en lumière que l'équilibre n'est pas éternel, et que les guerres ou les successions modifient cet équilibre précaire, mais renforcé à chaque traité.

¹³⁹ KISSINGER Henry, *Diplomatie*, Paris, Fayard, 2008, p. 861. (Chapitre 3 : De l'universalité à l'équilibre : Richelieu, Guillaume d'Orange et Pitt).

¹⁴⁰ LIVET Georges, *L'équilibre européen de la fin du XV^e à la fin du XVIII^e siècle*, Paris, PUF, 1976, p. 231.

¹⁴¹ LYNN John A., *Les guerres de Louis XIV*, Paris, Perrin, 2014, p. 561.

¹⁴² BnF, Ms. Fr. 10714, f°56 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 17 avril 1713.

L'équilibre apparaît donc comme fluctuant, il ne s'agit donc pas de conserver des frontières rigides et des alliances inaltérables, mais plutôt de conserver un équilibre des forces, une égalité entre les différents camps belligérants. C'est dans cette perspective que Lucien Bély peut considérer l'ordre d'Utrecht comme un « *nouvel ordre européen* », un ordre où les puissances dominantes du XVIII^e siècle cherchent à imposer leur pouvoir par l'arbitrage plus que par la domination hégémonique. Lucien Bély écrit ainsi qu'à l'issue de la paix d'Utrecht, le nouvel ordre européen met en avant que : « *la sécurité et l'ordre de l'Europe furent assurés par un rapprochement, tantôt tacite, tantôt public, entre la France et l'Angleterre qui s'apprêtait à jouer le rôle d'arbitre en Europe* »¹⁴³. La Paix d'Utrecht établit un nouvel ordre européen dans le sens où elle consacre la domination de la France et de la Grande-Bretagne, illustrée par la métaphore de l'éléphant et de la baleine¹⁴⁴, qui toutes deux régissent pour un siècle les affaires de l'Europe, jusqu'à la définition d'un nouvel équilibre au Congrès de Vienne en 1815¹⁴⁵.

Henry Kissinger met en avant dans son ouvrage *Diplomatie*¹⁴⁶, qu'à partir du ministère de Richelieu, c'est la raison d'État, dont découle selon lui l'équilibre européen, qui régit les relations internationales à l'époque moderne. Il avance par ailleurs que c'est la raison d'État, qui dicte aux souverains de l'Europe continentale, une expansion territoriale. Il note cependant que la seule nation pour qui la raison d'État n'est pas l'expansion territoriale européenne, c'est la Grande-Bretagne. Cette dernière est mue par la volonté de préserver l'équilibre du continent, et en ayant aucune volonté expansionniste sur ses voisins, se pose en arbitre, en préférant lier ses intérêts au grand large, et aux colonies.

Ainsi dans la négociation entamée par le duc d'Aumont à Londres, l'équilibre européen, même s'il n'est pas mentionné de cette façon, tient une importance capitale. C'est précisément l'acceptation de cette notion d'équilibre et de modération de la part de Louis XIV, qui permet aux Alliés, et plus particulièrement à la Grande-Bretagne, de faire la paix avec la France. Sans l'acceptation de ce principe d'équilibre et d'ordre européen, le processus de paix aurait été grandement retardé. Le secrétaire d'État et diplomate américain Henry Kissinger écrit d'ailleurs à propos de l'équilibre européen : « *l'équilibre jaillit rarement d'un dessein conscient. Il résulte habituellement de l'opposition à la politique d'un pays qui tente de s'affirmer comme puissance*

¹⁴³ BÉLY Lucien, *Les relations internationales en Europe XVII^e-XVIII^e siècles*, 4^e éd., Paris, PUF, 2007, p. 773. (Chapitre 14 : La paix d'Utrecht pour un nouvel ordre européen).

¹⁴⁴ COLLEY Linda, *Britons : Forging the nation, 1707-1837*, New Haven, Yale University Press, 1992, p. 442.

¹⁴⁵ BOIS Jean-Pierre, *De la paix des rois à l'ordre des empereurs (1714-1815)*, Paris, Seuil, 2003, p. 489.

¹⁴⁶ KISSINGER Henry, *Diplomatie*, Paris, Fayard, 2008, p. 861. (Chapitre 3 : De l'universalité à l'équilibre : Richelieu, Guillaume d'Orange et Pitt).

dominante, de la même façon que l'équilibre des forces européen naquit de la volonté de contenir les visées de la France »¹⁴⁷.

B-À la recherche de la paix perdue

1) Les concessions de Louis XIV face à la peur d'une union des couronnes française et espagnole

Comme on a pu le montrer, l'équilibre européen tient une place primordiale dans l'esprit de la diplomatie européenne de l'époque moderne, par ailleurs on l'a vu, le spectre de la monarchie universelle, qu'elle soit bourbonnienne ou habsbourgeoise, effraye profondément les autres souverains d'Europe. Aussi, Louis XIV, pour parvenir à conclure une paix durable avec ses ennemis, se trouve dans l'obligation de régler la question de la place de Philippe V d'Espagne, dans l'ordre de succession à la couronne de France. En effet, depuis le 14 avril 1711, le roi d'Espagne se rapproche dangereusement du trône de France. Son père, le Grand Dauphin, son frère le duc de Bourgogne, et le fils aîné de ce dernier, le duc de Bretagne, sont tous les trois décédés l'un après l'autre, ce qui ne laisse plus qu'un enfant, né en 1710, le petit duc d'Anjou, entre le roi d'Espagne et le titre d'héritier au trône de France¹⁴⁸.

Pour entamer des négociations de paix, la question doit donc être le premier point à être réglé. C'est pour cela que dès les préliminaires de Londres, en 1712, avant même l'envoi d'un ambassadeur officiel à Londres, Louis XIV fait en sorte que le problème d'une possible union personnelle des couronnes de France et d'Espagne soit solutionné. Il écrit ainsi au duc d'Aumont, qu'il dépêche à Londres à la fin de l'année 1712 :

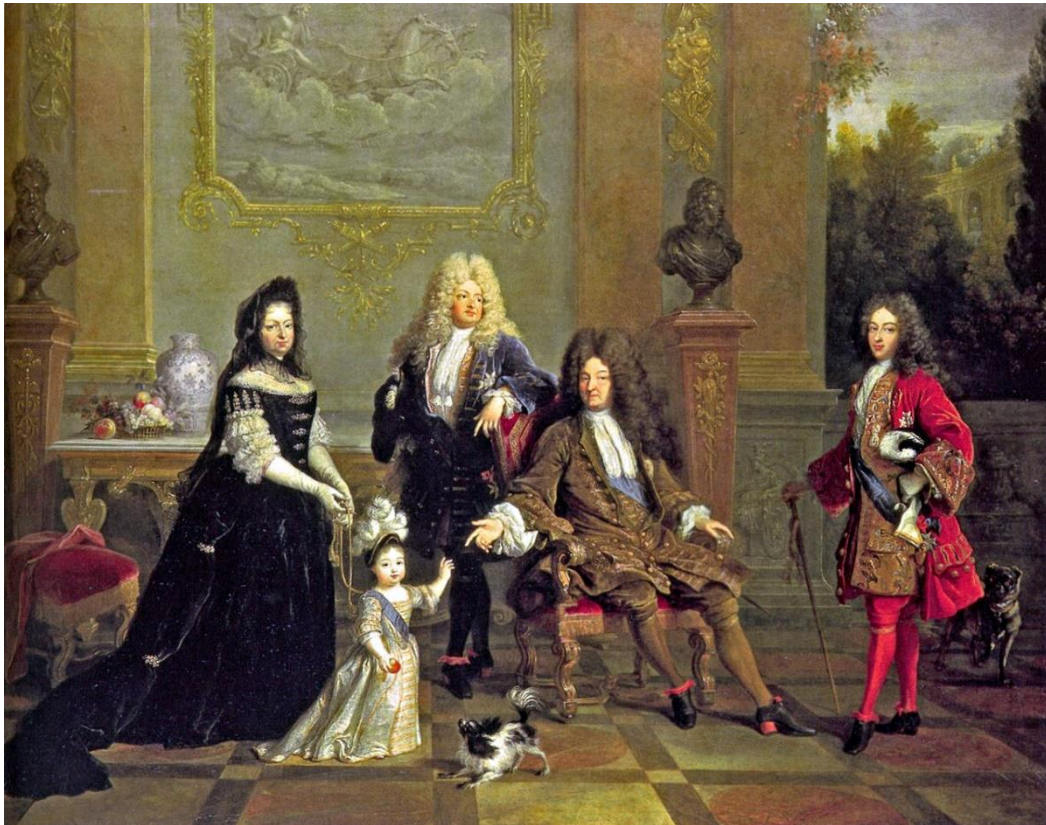
« Les lettres de mes Plénipotentiaires à Utrecht que j'ay reçues depuis votre départ m'ont informé de la manière dont le Comte de Strafford¹⁴⁹ avoit exécuté en Hollande les ordres de la Reyne de la Grande Bretagne. Il a déclaré aux États Généraux qu'elle vouloit absolument conclure la Paix, puisque l'obstacle des renonciations étant joué, rien ne devoit plus retarder la signature des traités¹⁵⁰. »

¹⁴⁷ KISSINGER Henry, *Diplomatie*, Paris, Fayard, 2008, p. 861. (Chapitre 3 : De l'universalité à l'équilibre : Richelieu, Guillaume d'Orange et Pitt).

¹⁴⁸ CHALINE Olivier, *L'année des quatre Dauphins*, Paris, Flammarion, 2009, p. 218.

¹⁴⁹ Thomas Wentworth (1672-1739), comte de Strafford, diplomate et homme d'État britannique, premier lord de l'Amirauté (1712-1714). Il est le principal représentant de la délégation britannique à Utrecht.

¹⁵⁰ BnF, Ms. Fr. 10714, f°4 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 29 décembre 1712.



« Madame de Ventadour avec Louis XIV et ses héritiers », Nicolas de Largillière, Wallace Collection, Londres, vers 1710 (de gauche à droite : buste d'Henri IV, Madame de Ventadour, le duc de Bretagne, le Grand Dauphin, Louis XIV, buste de Louis XIII, et le duc de Bourgogne. Illustration de la continuité dynastique de la maison de France).

Le roi de France accepte donc de remettre en cause la transmission de la couronne de France, ou tout du moins il s'engage à empêcher une union personnelle des couronnes de France et d'Espagne, en écrivant à ses envoyés à Utrecht : « *Le roi consentira volontairement et de bonne foi à prendre, de concert avec les alliés, toutes les mesures les plus justes pour empêcher que les couronnes de France et d'Espagne ne soient jamais réunies sur la même tête, c'est-à-dire qu'un même prince ne puisse être tout ensemble roi de l'une et de l'autre* »¹⁵¹. Il en donne sa parole, mais le fait également officialisé par le Parlement de Paris, principale juridiction du royaume, en 1713 un mois avant la signature de la paix, et ce afin de donner des gages de sa bonne foi, il invite même l'ambassadeur britannique à assister à l'officialisation de la renonciation de Philippe V au trône de France. De plus cette cérémonie est également marquée par deux autres renonciations, celle du duc de Berry, plus jeune petit-fils de Louis XIV, et frère

¹⁵¹ BÉLY Lucien, *L'art de la paix en Europe*, Paris PUF, 2007, p.745.

cadet du roi d'Espagne ; et celle du duc d'Orléans, neveu du roi de France, qui renoncent tous deux à leurs éventuelles prétentions au trône d'Espagne¹⁵². Le 22 mars 1713, Louis XIV informe ainsi son ambassadeur à Londres de l'évènement, pour que la nouvelle gagne la Cour d'Angleterre :

« Je vous envoie la relation de ce qui s'est passé au Parlement, à l'occasion de l'enregistre(ment) de mes lettres patentes sur la renonciation d(u) Roy mon petit-fils aux droits de sa naissanc(e) celle du duc de Berry, et celle de mon neveu à leurs droits sur la Couronne d'Espagne. Le Duc de Shrewsbury a été témoin de cette fonction, dont on luy a remis un acte authentique conforme à la coppie que je fais joindre à cette dépesche ¹⁵³. »

En 1713, la lignée principale des Bourbon est donc très affaiblie par la mort de trois dauphins en l'espace d'une année, mais aussi par l'exclusion de la nouvelle branche espagnole de la dynastie. Au début de cette année 1713, la Cour de France voit la naissance d'un nouveau Bourbon, qui vient renforcer la lignée de Louis XIV, ce qui permet au roi de France de rassurer l'Europe quant à une union transpyrénéenne. Fils du duc de Berry, petit-fils du duc d'Orléans par sa mère, et arrière-petit-fils de Louis XIV par son père et de la princesse Palatine par sa mère, le duc d'Alençon apparaît comme une assurance supplémentaire au jeune duc d'Anjou, futur Louis XV, quant à l'éloignement du roi d'Espagne du trône de France.

« Madame la Duchesse de Berry accoucha le 26 de ce mois à trois heures après minuit d'un Prince qui porte le nom de Duc d'Alençon. Comme elle n'étoit grosse que de sept mois quoy qu'elle soit accouchée sans accident, on craignoit beaucoup pour la vie de l'enfant, il se porte assez bien et il y a lieu d'espérer qu'on le conservera ¹⁵⁴. »

Sitôt l'enfant né, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères fait porter au duc d'Aumont la nouvelle de sa naissance, en précisant par la suite que le roi de France tiendra la reine de Grande-Bretagne informée de la nouvelle :

« Le Roy écrit de sa main à la Reyne de la Grande Bretagne Monsieur pour luy donner part de la naissance de M(onsei)g(neu)r le duc d'Alençon et j'ay l'honneu(r) de vous envoyer la lettre de sa Ma(jes)té ¹⁵⁵. »

¹⁵² BÉLY Lucien, *Les relations internationales en Europe XVII^e-XVIII^e siècles*, 4^e éd., Paris, PUF, 2007, p. 773.

¹⁵³ BnF, Ms. Fr. 10714, f^o40 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 22 mars 1713.

¹⁵⁴ BnF, Ms. Fr. 10714, f^o45 : Monsieur de Torcy au duc d'Aumont, Versailles, 29 mars 1713.

¹⁵⁵ BnF, Ms. Fr. 10714, f^o49 : Monsieur de Torcy au duc d'Aumont, Versailles, 1^{er} avril 1713.

Malheureusement pour le couple ducal et pour la Cour de France, la vie du duc d'Alençon s'avère être bien courte et deux semaines après sa naissance, le roi de France écrit à son plénipotentiaire à Londres, pour lui faire part de la perte de son arrière-petit-fils.

« Lorsque je donnay part à la Reyne de la G(ran)de Bretagne de la naissance du Duc d'Alençon j'avois peu d'espérance qu'il pût vivre, en effet il est mort la nuit du 15 au 16 de ce mois et vous remettrez à cette Princesse la lettre que je luy écris pour luy en donner avis ¹⁵⁶. »

On constate donc que les questions successorales ont une importance primordiale dans la négociation de la paix d'Utrecht, puisqu'il s'agit du *casus belli*, il apparaît normal que ce point soit éclairci en premier lieu, avant même que ne soit débattu tout gain territorial ou commercial.

2) Une position britannique renforcée à l'issue des négociations de paix ?

a) L'essor de la puissance britannique

Si la guerre de Succession d'Espagne peut se clore à Utrecht, c'est uniquement parce que la Grande-Bretagne et le gouvernement britannique le veulent bien. En effet sans l'engagement des armées de la reine Anne, la coalition antifranaise se trouve dans une position nettement plus précaire face aux armées bourbonniennes. Cette prééminence de la puissance britannique dans le camp des Alliés marque le début de la domination militaire, commerciale et diplomatique de la Grande-Bretagne en Europe au XVIII^e siècle. Ce siècle met progressivement en lumière l'essor de la puissance britannique, qui trouve ses origines à l'aube de l'époque moderne, quand « *l'Angleterre est devenue une île* »¹⁵⁷, avec la perte en 1558, du port de Calais, dernière attache continentale du royaume. L'Angleterre n'a donc plus de frontière terrestre à défendre, hormis celle qu'elle partage avec l'Écosse, jusqu'à l'union des deux couronnes sur la tête du roi d'Angleterre et d'Écosse, Jacques I^{er} en 1603. Sa puissance maritime peut alors se révéler. D'abord en concurrence avec les Provinces-Unies au XVII^e siècle, l'insularité de la Grande-Bretagne lui permet de développer une puissance maritime et commerciale supérieure à la puissance batave, les Hollandais subissant les guerres des puissances continentales, que sont la France, l'Espagne et la maison d'Autriche.

¹⁵⁶ BnF, Ms. Fr. 10714, f°56 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 17 avril 1713.

¹⁵⁷ CHASSAIGNE Philippe, *Histoire de l'Angleterre, des origines à nos jours*, Paris, Flammarion, 2008, p. 608.

Si la domination commerciale et maritime britannique n'est pas encore pleinement établie en 1713, elle n'en demeure pas moins un des objectifs principaux de la paix conclue à Utrecht, la Grande-Bretagne ne revendique aucunement les territoires de la succession espagnole, elle ne demande que des avantages commerciaux et des territoires coloniaux. Ces avantages commerciaux et ces cessions territoriales, la Grande-Bretagne les obtient. Elle obtient du roi d'Espagne l'*asiento*, un traité commercial, qui regarde la fourniture des colonies espagnoles d'Amérique en esclaves africains, le roi de France considère d'ailleurs qu'il s'agit d'un préjudice pour les marchands français jusque-là dépositaire de l'*asiento* :

« *La Compagnie française établie pour la fourniture des nègres aux Indes occidentales souffre un extrême préjudice du Traitté que le Roy d'Espagne a fait avec les Anglais pour la même fourniture* ¹⁵⁸. »

Il demande donc au duc d'Aumont d'aborder la question avec le gouvernement britannique afin d'éviter que ses sujets ne soient ruinés, et que les entreprises des marchands français aux Indes ne soient découragées par la puissance grandissante de la Compagnie des Indes britannique.

« *Les intéressés dans la Compagnie française pour la fourniture des nègres, ont demandé qu'il leur fût permis de retirer leurs effets des Indes sans quoy ils seroient absolument ruinés. Les Ministres d'Ang(leter)re regardent cette affaire comme terminée à Madrid puisque la représentation de cette Compagnie au sujet de cette même fourniture, y a été remise et en cas que la chose ne fût pas réglée, le S(ieu)r Gilleshan qui revient d'Espagne et doit passer à la Cour, sera à portée de terminer toute disenssion à cet égard* ¹⁵⁹. »

Il apparaît, à travers ce court passage, qu'il existe au XVIII^e siècle, une déshumanisation totale des esclaves africains, qui sont considérés comme de la simple marchandise pour les États européens. En effet, l'historien spécialiste de l'esclavage, Olivier Grenouilleau, met en avant, que la traite des esclaves répond à un besoin économique pour exploiter les terres et les sols du continent américain¹⁶⁰. Ce que souligne également l'historien des Annales, Fernand Braudel¹⁶¹, en mettant en avant que, c'est le mercantilisme et le capitalisme, qui règnent dans les sociétés européennes, qui mettent en place des contrats comme celui de l'*asiento*.

¹⁵⁸ BnF, Ms. Fr. 10714, f°62 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 24 avril 1713.

¹⁵⁹ BnF, Ms. Fr. 10714, f°72 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 10 mai 1713.

¹⁶⁰ GRENOUILLEAU Olivier, *Qu'est-ce que l'esclavage ? Une histoire globale*, Paris, Gallimard, 2022, p. 506.

¹⁶¹ BRAUDEL Fernand, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme. Tome 3. Le temps du monde*, Paris, Armand Colin, 2022, p. 608.

b) Rivalités et menace dunkerquoise en mer du Nord

La Grande-Bretagne surveille de près ses intérêts commerciaux et maritimes dans les négociations de paix avec la France et l'Espagne. Seulement, son principal rival commercial est maritime, n'est pas la France louisquatorzienne, qui est certes l'une des principales puissances diplomatique, militaire, démographique, et même dans une moindre mesure coloniale et économique, mais qui peine à la concurrencer sur le plan maritime et commercial. Le royaume des Stuart est plus en rivalité avec son allié hollandais dans les domaines maritimes et commerciaux, qu'avec n'importe lequel de ses ennemis, et cela l'ambassadeur de France à Londres l'a bien compris, et tente de faire comprendre aux Ministres de la reine Anne, que l'affaiblissement commercial de la France et de l'Espagne, notamment dans les Pays-Bas espagnols, se fait à l'avantage des Provinces-Unies, et à son détriment :

« D'un autre côté j'entends tous les jours dire aux gens du meilleur esprit, que la principale attention de l'Angleterre doit regarder son commerce, que la France là-dessus ne peut luy donner aucune inquiétude encore moins l'Espagne et le Portugal, mais qu'elle a tout à craindre de l'agrandissement de la Hollande dont la puissance augmentée pourra par la suite luy donner un juste ombrage ¹⁶². »

Dans cette rivalité qui oppose la Grande-Bretagne à la Hollande, le port français de Dunkerque joue un rôle majeur. Les Britanniques en ont exigé la destruction dans le traité de paix qu'ils ont signé avec Louis XIV. Ce dernier est d'ailleurs tout à fait disposé à faire exécuter cette clause, en insistant auprès de la reine de la Grande-Bretagne pour qu'elle ordonne le lancement des travaux de démolition.

« J'ay fait dire au Duc de Shrewsbury, que j'avois donné mes ordres pour commencer à démolir les fortifications de Dunkerque, que lorsqu'o(n) a voulu les exécuter, le commandant de la garnison anglaise avoit déclaré qu'il n'avoit encore aucun ordre de la Reine de la G(ran)de B(retagne) pour laisser faire ce travail, et qu'il écrivo(it) à Londres pour scavoir au plutost les intentio(ns) de cette P(rince)sse.

Je suis persuadé qu'elle me presseroit elle mêm(e) d'accomplir sur ce sujet ce que j'ay promis par le Traitté de Paix si l'ouvrage étoit différé, ainsi je ne doute pas qu'elle n'ait sur le champ donné ses ordres au commandant de ses troupes à Dunkerque de laisser travailler à la démolition des fortifications de cette place. S'il y avoit encore quelque

¹⁶² BnF, Ms. Fr. 10714, f°30 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 24 février 1713.

retardement vous en parlerez, et je ne prévois pas que vous puissiez trouver de difficulté à faire exécuter de la part de la G(ran)de B(retagn)e une condition que toute la nation anglaise a demandée avec un égal empressement ¹⁶³. »

Seulement, voyant petit à petit que la démolition des fortifications du port de Dunkerque ne débute pas, le duc d'Aumont essaye de comprendre les longueurs et le manque de volonté de la part du gouvernement britannique pour entamer cette destruction. Il se rend donc à *Kensington Palace*, l'une des résidences londoniennes de la reine, où réside la Cour d'Angleterre et les Ministres de la reine. Au palais de Kensington, il apprend du duc d'Ormonde¹⁶⁴ que le port d'Ostende situé aux Pays-Bas, et sous le contrôle de l'Autriche, s'avère être un problème pour le gouvernement britannique, qui voit d'un mauvais œil la guerre de course menée par les corsaires d'Ostende. La continuation de la guerre entre l'Archiduc d'Autriche et la France fait dire aux Britanniques, qui possèdent une garnison dans Dunkerque, que la démolition du port et des jetées n'est pas une priorité, tant la menace d'Ostende sur le commerce en Mer du Nord leur est désagréable.

« Étant à Kinsington le Duc D'Ormond après m'avoir entretenu de plusieurs articles, tomba sur l'affaire de Dunkerque, et m'en parla comme d'une chose qu'il goutoit infiniment, me l'ayant contée lui-même, comme si je l'avois ignorée, je lui répondis à peu près de la façon que j'avois fait à M(ylor)d Bolingbroke en lui faisant observer qu'Ostende étant un port à l'Archiduc, il n'y avoit pas d'aparence que les Anglais en tirassent une grande utilité, et qu'il leur accordât quelque référence sur les Holandais que je croiois assez habiles pour profiter des conjonctures présentes, et des besoins de ce Prince, pour lui faire quelque offre de services dans la veüe de l'acquisition du Port d'Ostende ; je m'aperce(us) que j'animois le désir que le Duc D'Ormon(d) avoit de proposer au Conseil la conservation du Port, et des jetées de Dunkerque, et il m(e) quita dans le dessein de le faire dès le lendemain que le Conseil devoit se tenir, ce qui a fait que j'ai appuié sur ces considé(ration)s sans qu'il parut aucun concert de ma part est l'utilité que j'y trouve pour le service de v(otre) M(ajes)té les Ostendois continuant d'agi(r) avec nous comme ils font en cource, la conservation du Port de Dunkerque pendant(t) la guerre, qu'elle a avec l'Archiduc, seroit un moïen d'en éviter une partie des inconvéniens, n'y aiant point eu de conser(vation) par l'indisposition du G(ran)d

¹⁶³ BnF, Ms. Fr. 10715, f° 14 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 2 juillet 1713.

¹⁶⁴ James Butler (1665-1745), duc d'Ormonde, homme d'État irlandais, proche du parti Tory. Il remplace le duc de Marlborough, à la fin de l'année 1711, à la tête des troupes britanniques en Flandres, jusqu'à la conclusion de la paix.

Trésorier il n'y a rien de nouveau sur la démolition de Dunkerque, comme je n'avois pas laissé de la presser vivement, les ordres en ont été donnés, mais suivant la disposition des esprits et celle des affaires la chose trainera assez longtemps pour me donner celui de recevoir de nouveaux ordres de v(otre) M(ajes)té¹⁶⁵. »



Portrait de James Butler, duc d'Ormonde, par Michael Dahl, National Portrait Gallery, London, vers 1713.

La guerre de course menée depuis Ostende par les corsaires de l'Archiduc n'est pas seulement un sujet d'inquiétude pour les Britanniques. Les Français subissent également des déboires face aux corsaires. Au point que le Marquis de Torcy demande au duc d'Aumont de prier la reine de la Grande-Bretagne et ses Ministres, d'agir en faveur de la France à ce propos. Cela apparaît d'autant plus facile pour le gouvernement britannique de s'en occuper, puisque les corsaires d'Ostende rapportent leurs prises dans des ports du Sud de l'Angleterre, comme à Plymouth ou Falmouth, deux ports de Cornouaille britannique. Il semble donc que les Anglais, s'ils n'attaquent plus les Français de façon directe, offrent tout de même l'asile à leurs assaillants. Ce qui lorsqu'une paix doit être conclue n'est pas une solution très viable, ou qui tend à apaiser les relations entre deux nations.

« M(onsieur) de Pontchartrain¹⁶⁶ m'a dit Monsieur, que d(es) corsaires d'Ostende avoient conduit depuis peu dans les ports Falmouth, et de Plimouth huit ou dix bâtimens

¹⁶⁵ BnF, Ms. Fr. 10715, f°29 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 7 août 1713.

¹⁶⁶ Jérôme Phélypeaux (1674-1747), comte de Pontchartrain, secrétaire d'État à la Marine de Louis XIV entre 1699 et 1715.

*français, qu'ils ont pris pendant le cours du mois dernier, qu'ils continu(ent) de troubler le commerce et la navigation des côt(es) de Picardie, Normandie et Bretagne, et qu'il seroit nécessaire de demander à la Reine de la G(ran)de Bretagne de faire arrêter les prises conduites à Plimouth et à Falmouth, pour les remettre aux propriétaires. Le Roy approuve que vous en parliez de sa part aux Ministres de cette Princesse*¹⁶⁷. »

c) Le tarif douanier et la circulation des biens et des personnes, des enjeux économiques et commerciaux majeurs pour la Grande-Bretagne

La Grande-Bretagne est, comme on l'a vu, une puissance commerciale en plein essor au début du XVIII^e siècle. Elle rivalise avec la puissante nation marchande que sont les Provinces-Unies, et devance progressivement mais sûrement la France, les puissances ibériques et les républiques marchandes de Venise et de Gênes. Il lui importe donc, au moment de conclure la paix, après une guerre dont elle sort victorieuse, de négocier les meilleurs avantages économiques et commerciaux possibles avec ses anciens ennemis, et désormais partenaires. Aussi un traité de commerce est ajouté au traité de paix général. Dans ce traité les Britanniques proposent aux Français de retrouver le tarif douanier instauré en 1664. On ignore à quel pourcentage étaient taxées les marchandises en provenance d'Angleterre en 1664, mais on peut deviner que ce choix a été proposé pour plusieurs raisons. La première étant, qu'il est sans doute moins élevé que ceux décidés *a posteriori*, pendant les périodes de guerres entre les deux pays notamment. La raison principale, d'un possible retour au tarif douanier de 1664, étant que ce tarif, mis en place par le contrôleur général des finances, Jean-Baptiste Colbert, est qu'il est le premier tarif à unifier l'ensemble des droits de douane aux frontières extérieures du royaume¹⁶⁸.

*« Le S(i)r Prior*¹⁶⁹ *avoit demandé en dernier lieu que les Anglais jouissent du Tarif de l'année 1664. Lorsque les Français seroient aussy rétab(lys) sur le pied où ils étoient en la même année 1664, à l'égard des droits que la G(ran)de Bretagne levoit sur les marchandises et manufactures de France.*

Quoyque cette proposition qui paroist d'abord assez équitable pust causer beaucoup de préjudice à mes sujets, je ne m'en éloignerois peut être pas lorsque la matière auroit été

¹⁶⁷ BnF, Ms. Fr. 10715, f°4 : Monsieur de Torcy au duc d'Aumont, Versailles, 7 juin 1713.

¹⁶⁸ HAUSER Henri, « Colbert et les tarifs douaniers de 1664 et 1667 », *Annales d'histoire économique et sociale*, volume 2, juillet 1930, p. 453-454.

¹⁶⁹ Sir Matthew Prior (1664-1721), poète et diplomate, ancien ambassadeur d'Angleterre à Paris durant le règne de Guillaume III d'Orange (1689-1702), membre Tory du Parlement britannique.

*plus examinée, parce qu'en effet le traitement paroist réciproque entre les Français et les Anglais en prenant de part et d'autre l'année 1664, pour une époque qui serviroit de règle certaine dans la suite*¹⁷⁰. »



Portrait de Sir Matthew Prior, par Thomas Wright (copié de Jonathan Richardson vers 1718), National Portrait Gallery, Londres, vers 1728.

Mais si Louis XIV semble accepter ici le rétablissement du tarif douanier de 1664, il n'en reste pas moins que cette proposition du traité de commerce fait débat en Grande-Bretagne, où le traité de commerce est largement discuté au Parlement, qui rejette d'ailleurs les articles 8 et 9 ce traité, qui concernent justement le tarif de 1664, et les quatre espèces de marchandises, qui s'y appliquent, celles-ci n'étant pas détaillées dans la correspondance du duc d'Aumont, on peut cependant émettre l'hypothèse que l'une d'elles peut par exemple, concerner les biens manufacturés. Les Whigs s'opposent clairement à tout traité de commerce avec la France et tentent d'emporter avec eux l'opinion publique britannique.

« Deux choses occupent fort le Parlement, l'une est l'affaire du Commerce avec la France qui souffre beaucoup de contradictions, ceux du parti contraire n'oublent rien pour persuader à l'Angleterre, que le Commerce avec la France lui est préjudiciable, et parroissent d'autant plus attachés à ce sentiment, que leur dessein secret étant de chercher à désunir les deux nations, ils ont intérêt de cacher à l'Angleterre l'avanta(ge) réel, que lui procure son Commerce, avec les sujets de v(otre) M(ajesté), ils prennent

¹⁷⁰ BnF, Ms. Fr. 10714, f° 14 : Louis XIV au duc d'Aumont, Marly, 18 janvier 1713.

*aussi de la occasion de tomber sur le Ministère cherchant avec plus de vivacité que jamais à le rendre odieux*¹⁷¹. »

Les négociations concernant le traité de commerce entre la France et la Grande-Bretagne s'étirent du fait du refus par le Parlement britannique des articles 8 et 9 du traité. Aussi à la fin du mois de juillet 1713, alors que le traité de paix a été signé à Utrecht près de quatre mois auparavant, les plénipotentiaires de Louis XIV, chargés de s'occuper du commerce, les marchands Anisson et Fénelon doivent toujours faire des voyages entre Versailles et Londres pour s'accorder sur les conditions du traité de commerce. Les négociations commerciales semblent donc plus longues et plus difficiles que les négociations territoriales. Elles n'empêchent pas l'établissement de la paix entre les deux nations.

« Il est vrai, Sire, que les contestations qui se sont élevées sur le 8 et le 9^e article n'attaquent point le traité de Paix, et que quelque usage que les Wigs aient voulu faire de la disposition des esprits à cet égard, ils n'ont pu les prévenir contre les avantages réels que la Nation y trouvoit mais les difficultés qui ont été formées sur ces deux articles du traité de commerce, ont empêché le Parlement d'approuver tous les autres, et cette approbation sans laquelle rien ne peut se régler dans ce Païs cy, ne pourra s'obtenir qu'au Parlement prochain.

Les S(ieu)rs Anisson et Fénelon m'ont remis un mémoire par lequel ils s'expliquent sur les raisons qui empêchent que leur travail au sujet du commerce ne soit de quelque utilité, s'ils commencent à entrer en matur(ation) avant que la loy portée par le 9^e article ne soit passée, mais j'estime au contraire que comme il seroit important de régler les choses dont on n'a pu convenir dans le traité g(é)n(ér)al, ils ne pouroient travailler infructueusement en attendant que le nouveau Parlement fut assemblé. Je trouve même qu'il conviendrait de prendre des mesures pour faciliter de concert le commerce entre la France et l'Angleterre pour établir de plus en plus l'union entre les deux nations, jusqu'à ce que toutes les contestations soient levées par les actes du Parlement et sur ce principe, je suis convenu avec les Ministres de dire publiquement que les S(ieu)rs Anisson et Fénelon avoient ordre de s'en retourner en France, et sur cela seul plusieurs personnes prévenues contre le commerce ont changé de sentiment, leur opinion à cet égard a été confirmée quelques marchands revenus de S(ain)t Mal(o) qui ont rapporté qu'ils avoient fait un prof(it) considérable sur les marchandises qu'ils (y) avoient transportées, quoique

¹⁷¹ BnF, Ms. Fr. 10715, f°5 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 8 juin 1713.

les droits qu'(ils) avoient païés dussent encore être diminu(és) lorsque le traitté de commerce auroit son exécution ¹⁷². »

En plus des négociations sur les biens et marchandises entre les royaumes de France et de Grande-Bretagne, le traité de commerce possède un article qui concerne la circulation des personnes. Cependant, Louis XIV semble être opposé à l'entrée de religieux protestant dans son royaume, en vertu de l'édit de Fontainebleau de 1685, qui n'admet en France que la pratique de la religion catholique. Ce refus du roi de France d'accueillir dans son état des religieux anglais met un frein aux négociations de cet article, puisque les lois britanniques ne sont pas aussi discriminatoires sur le fait de la religion. Néanmoins, il semble que les Ministres de la reine soient disposés à accéder aux revendications du roi « très chrétien ».

« Dans l'article qui donne aux sujets des deux nations la liberté réciproque de passer de l'un à l'autre royaume, les ministres de la Reyne esti(ment) que l'on devoit se contenter de la clause qu'il(s) ont proposée pour excepter en général ceux qu(e) les lois de part et d'autre excluent de cette liber(té) ce qui paroist suffisant pour donner à Votre M(ajesté), la satisfaction qu'elle désire au sujet des religionnair(es) au lieu qu'en estendant plus loin cette exception, on tomberoit dans quelque embaras par raport à plusieurs maisons de France passées dans ce Pays cy depuis longtemps. Si cependant votre Ma(jes)té veut sur cela des précautions plus grandes, je suis persuadé que cet article ne souffrira pas de longues contestatio(ns) ¹⁷³. »

d) La Grande-Bretagne, une puissance médiatrice à la large influence diplomatique sur ses alliés

Une fois la paix signée avec les puissances alliées, parmi lesquelles on compte la Grande-Bretagne, les Provinces-Unies, la Savoie, le Portugal et la Prusse notamment. Il ne reste plus que l'Autriche et les princes de l'Empire pour continuer la guerre contre la France et l'Espagne de Philippe V. Malgré son isolement la maison d'Autriche ne se résout pas à conclure la paix avec les Bourbon. Elle espère toujours conserver le royaume d'Espagne, Barcelone et une partie de la Catalogne demeurant sous le contrôle des Impériaux. Seulement avec la sortie de la Grande-Bretagne, l'Empereur Charles VI se trouve en mauvaise posture pour conserver la Catalogne sans les troupes britanniques, qui maintenait l'armée franco-espagnole à distance,

¹⁷² BnF, Ms. Fr. 10715, f°25 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 29 juillet 1713.

¹⁷³ BnF, Ms. Fr. 10714, f°30 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 24 février 1713.

et qui permettait de ravitailler Barcelone par la mer, grâce à la puissante Royal Navy, qui dominait la Mer Méditerranée. La France sait que l'archiduc ne peut plus tenir seul la Catalogne sans l'appui de la Grande-Bretagne. Aussi pour éviter de poursuivre des batailles et un éventuel siège de Barcelone, le duc d'Aumont plaide auprès des Ministres de la reine Anne pour amener les Impériaux à quitter la Catalogne, au plus vite, et à permettre à Philippe V de jouir pleinement du royaume d'Espagne.

« Sur ce que j'avois demandé qu'elle ordonnât aux commandans de l'escadre qu'elle a dans la Mer Méditerranée, de faciliter le transport des troupes de v(otre) Ma(jes)té regardant la chose comme le moien le plus seur, et le plus sérieux, pour faire impression sur les esprits. On ne m'a d'abord répondu que d'une manière tr(ès) vague, et qu'en me représentant que pour hâter l'évacuation de la Catalogne, la Reine a été obligée de donner des ordres à l'amiral qui commande dans la Méditerranée, de revenir au plutost avec son escadre, après quoi, il ne devoit rester dans ces mers, que quelques frégattes légères, pour le service de l'Isle de Minorque, et de la ville de Gibraltar et pour croiser à l'embouchure du détroit sur les pirates de Salé¹⁷⁴. »

Les Britanniques opèrent donc une médiation entre les Bourbon et la maison d'Autriche, pour la conclusion de la paix en retirant leur escadre de Méditerranée, en dehors des points qu'ils contrôlent *de facto*, comme l'île de Minorque et Gibraltar. Ils conservent ces places stratégiques pour posséder un ancrage en Méditerranée, afin d'avoir le contrôle de la route commerciale maritime vers l'Italie et l'Empire ottoman. Par ailleurs, la Grande-Bretagne veille sur ces points stratégiques, qui lui permettent de lutter contre la guerre de course menée par les pirates de Salé, ville portuaire de l'actuel Maroc¹⁷⁵.

D'autre part, afin de presser la conclusion de la paix avec l'archiduc d'Autriche, Louis XIV demande à plusieurs reprises au gouvernement britannique d'intervenir avec lui en Italie, notamment à Naples, ou en Sardaigne, pour contraindre les Impériaux à signer la paix avec lui. Les Britanniques s'y refusent cependant arguant auprès du roi de France que la neutralité de l'Italie fait partie des conditions de la paix signée à Utrecht. Afin de préserver une paix durement négociée, Louis XIV consent à ne pas attaquer l'Autriche en Italie. Il incite la reine Anne, à agir en tant que médiatrice, et à faire pression sur l'Empereur Charles VI, dans le conflit entre les Bourbon et la maison d'Autriche. Il demande également à la reine de Grande-Bretagne,

¹⁷⁴ BnF, Ms. Fr. 10715, f°2 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 1^{er} juin 1713.

¹⁷⁵ MAZIANE Leïla, *Salé et ses corsaires, 1666-1727 : Un port de course marocain au XVII^e siècle*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2007, p. 366.

d'intégrer aux négociations de paix, les électeurs de Brandebourg et d'Hanovre, qui comptent parmi les princes les plus éminents de l'Empire, pour inciter l'archiduc à plier.

« Vous assurerez cette P(rin)ce(ss)e que je suspendrai toute disposition pour attaquer l'Archiduc du côté de l'Italie, puisqu'elle souhaite que j'attende l'effet des lettres qu'elle a écrites pour presser ce Prince de renouer les négociations d(e) la Paix. Quelque entêtement qu'il témoigne pour la continuation de la guerre, il changera peut être de pensée, s'il voit que l'Angleterre agisse vivement pour l'obliger à faire la Paix, si elle fait entrer le Roy de Prusse da(ns) ces mêmes veües, enfin si elle se sert de l'autorité qu'elle doit avoir sur le Duc d'Han(over) pour l'obliger à contribuer de tout son pouvoir au repos de l'Empire, et à cesser de fournir à la Maison d'Autriche les moiens de souteni(r) une guerre où elle ne considère que ses seuls intérêts.

Mais on doit juger par le caractère d'esprit d(u) Roy de Prusse qu'il faut compter sur lui beaucoup plus que sur le Duc d'Hanover, pour obliger l'Archiduc à rechercher enfin la Paix qui lui deviendrait nécessaire si les mouvemens du Nord devenoient encore plus vifs qu'ils ne le sont présentement ¹⁷⁶. »

L'électeur de Brandebourg et roi de Prusse, ayant déjà signé le traité d'Utrecht avec la France, est plus sensible que l'électeur d'Hanovre à la médiation britannique, en faveur de la paix entre la France et l'Empire. L'électeur de Hanovre est en froid avec la France, qui ne reconnaît pas jusqu'en 1713, sa place dans la succession au trône de Grande-Bretagne, et préfère soutenir le prétendant catholique à la couronne britannique. Cependant la force médiatrice de la Grande-Bretagne est telle qu'elle rallie à sa cause les princes de l'Empire pour convaincre l'Empereur de signer un traité de paix. C'est grâce à la diplomatie britannique que commencent progressivement les négociations du traité de Rastatt, qui aboutit en 1714, à la signature de la paix entre les Bourbon de France et d'Espagne, et la maison d'Autriche et les princes de l'Empire. Il ne faut donc pas négliger le rôle des Ministres de la reine de la Grande-Bretagne dans l'empressement des princes impériaux ; et notamment de ceux qui partagent une frontière avec le royaume de Louis XIV, comme l'électeur Palatin ou le duc de Wurtemberg ; qui les pousse à inciter l'archiduc à conclure la paix avec le roi de France.

« J'aprens par les dernières lettres de la Haye que le C(om)te de Strafford avoit exécuté les ordr(es) de la Reine sa Maîtresse, et que de concert avec les députés des États

¹⁷⁶ BnF, Ms. Fr. 10715, f°31 : Louis XIV au duc d'Aumont, Marly, 10 août 1713.

Généraux, il avoit déclaré aux envoiés de l'Archiduc et des Princes de l'Empire en Holande qu'il étoit temps de faire la Paix, et que la continuati(on) de la Guerre causoit trop de préjudice à toute l'Europe, on verra si cette déclaration appuïée par les États Généraux produira son effet mais jusqu'à présent il paroît toujours une égale opiniâreté de la part de l'Archiduc et je ne vois encore aucun progrès des premières ouvertures faites par l'Électeur Palatin pour entamer une négociation.

Il est cependant très à propos que la Reine de la G(ran)de B(retagne) s'intéresse à renouïer les conférences pour achever la paix, et vous lui ferez connoître que j'ai veu avec plaisir la démarche que le Comte de Strafford a faites en Holande en exécution de ses ordres ¹⁷⁷. »

3)La pêche au large de Terre-Neuve et autres enjeux coloniaux pour faire la paix en Europe et aux Amériques

a) La pêche au large de Terre-Neuve : enjeu colonial et commercial

Il est, parmi les enjeux, qui occupent personnellement les royaumes de France et de Grande-Bretagne, dans la conclusion de la paix, un enjeu majeur. En effet, l'enjeu de la pêche dans l'Atlantique, et plus particulièrement au large de Terre-Neuve, s'avère être un facteur primordial pour les Français comme pour les Britanniques. Cette pêche, comme le montre l'historienne Cécile Vidal dans *Histoire de l'Amérique française*¹⁷⁸, est un enjeu de commerce important, la pêche à la morue. Elle représente pour certaines provinces françaises, comme la Bretagne, une importante source de revenus et de vivres. Aussi il est aisément compréhensible que le roi de France s'oppose fermement à l'exclusion totale pour ses sujets de pêcher et de sécher leur pêche sur les côtes de Terre-Neuve. Et cela même s'il a consenti à céder l'île de Terre-Neuve aux Britanniques, qui la renomme *Newfoundland*. L'article du traité de paix concernant la pêche à la morue est d'une telle importance pour Louis XIV, qu'il menace de refuser une paix qui interdirait à ses sujets de pêcher au large de Terre-Neuve. On constate alors qu'il s'agit là d'un point essentiel pour les intérêts français. Il est commun lorsqu'il est question de faire la paix de parler d'échanges de territoires, de prisonniers, et de places, ou encore d'indemnités financières ou foncières pour les uns et pour les autres. En revanche, il est plus rare d'évoquer dans un traité de paix, une activité aussi peu portée sur le domaine de la guerre

¹⁷⁷ BnF, Ms. Fr. 10715, f°45 : Louis XIV au duc d'Aumont, Fontainebleau, 21 septembre 1713.

¹⁷⁸ HAVARD Gilles et VIDAL Cécile, *Histoire de l'Amérique française*, Paris, Flammarion, 2003, p. 869.

que la pêche à la morue. Mais dans le traité signé entre Versailles et Londres, cette condition apparaît pour la délégation française comme décisive. Elle met ainsi en avant le poids de l'économie et du mercantilisme dans la société d'Ancien Régime¹⁷⁹, et dans les prises de décision quant à la conduite d'une guerre.

« Il reste encore deux difficultés à la conclusion de ce traité, l'une est la prétention que les Anglais forment d'exclure totalement mes sujets de la pesche de Terre Neuve. L'autre regarde le commerce.

Je me suis toujours expliqué sur le premier article que je ne consentirois jamais à cette exclusion. Le préjudice qu'elle causeroit à plusieurs provinces de m(on) Royaume seroit irréparable. Elle feroit périr un grand nombre de matelots que cette pesch(e) fait subsister et les dommages que cette interdictio(n) produiroit d'ailleurs seroient si considérable que la Paix au prix ne seroit plus un bien pour mo(n) Royaume, ainsy lorsqu'il a été question de cet article soit à Londres soit à Utrecht, on a toujou(rs) déclaré de ma part que je prétendois réserver à mes sujets le droit de pescher et de sécher leur pesche sur toutes les costes de Terre Neuve. Tout ce que j'ay pû faire depuis en considération de la Reyne de la G(ran)de Bretagne et pour faciliter enco(re) la conclusion de la Paix a été de me restreindre à la proposition concertée avec le S(i)r Prior, dont je vous ay envoyé la coppie, et qui porte que mes sujets conserveront la faculté de pescher et de sécher leur pesche sur les costes de Terre Neuve depuis le Cap de Bonavista jusqu'à la pointe Riche en remontant par le Nord.

La réponse à cette proposition n'est pas encore arrivée de Londres. En attendant le Duc de Shrewsbury et le S(i)r Prior insistent tous deux à interdire à mes sujets le droit de pescher et de sécher sur toutes les costes de Terre Neuve et l'un et l'autre déclarent qu'ils n'ont aucun pouvoir de s'en relâcher.

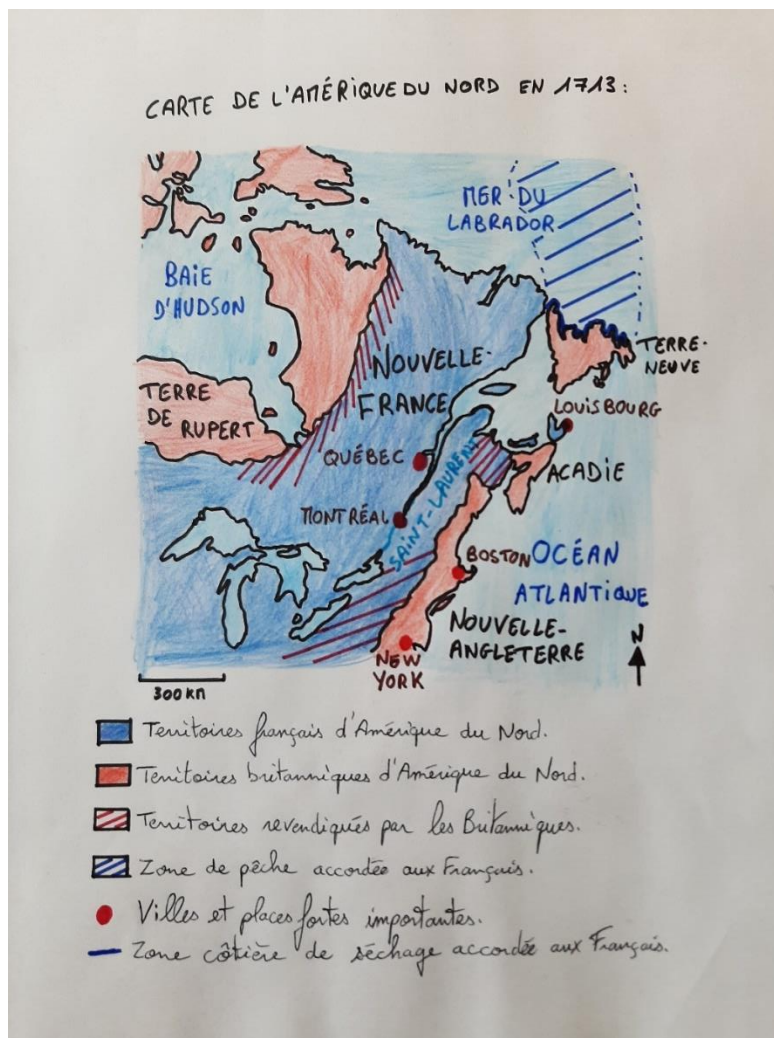
Ainsy la Négociation languit et certainement elle n'avancera pas tant que les Anglais persisteront à demander un point que je ne passeray jamais et qu'ils scavent bien que je ne puis accorder.

Répondez décisivement sur cet article aux ministres de la G(ran)de Bretagne et faites-leur voir qu'ils suspend(ent) inutilement la conclusion de la Négociation. Je ne doute pas que le duc de Shrewsbury instruit présentement de mes sentimens ne les fasse conoitre à

¹⁷⁹ BRAUDEL Fernand, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme : Tome 3. Le temps du monde*, Paris, Armand Colin, 2022, p. 608.

la Reyne sa maitresse de manière qu'elle cha(n)ge les ordres qu'elle luy à donner supposé que les pouvoirs qu'il en a reçus soyent aussy bornés qu'il le dit, il est certain qu'il faut que cette Princesse envoie de nouveaux ordres si elle veut mettre son ministre en état de conclure¹⁸⁰. »

Les Britanniques, devant l'insistance, et même l'intransigeance, du roi de France, cèdent sur l'interdiction de la pêche et du séchage des morues, par les pêcheurs français, sur les côtes de Terre-Neuve. Ils établissent conjointement avec le duc d'Aumont un périmètre théorique, où les marins français peuvent pêcher au large des côtes cédées aux Britanniques, à Terre-Neuve et en Acadie. Les Ministres de la reine Anne proposent également une limitation temporelle de la pêche à la morue, mettant ainsi en place une saison de pêche restreinte pour les Français.



¹⁸⁰ BnF, Ms. Fr. 10714, f° 14 : Louis XIV au duc d'Aumont, Marly, 18 janvier 1713.

« On a trouvé des ajustemens sur l'interdiction de la pesche à trente lieües du Sud Est de l'Acadie et les Ministres de la Reyne ne croyent pas qu'il puisse y avoir de contestations sur le commencement des limites depuis l'isle de Sable.

Ils ne croyent pas que si le point de la Terre Neuve est une fois réglé, la proposition qui avoit été faite de mettre des bornes au temps de la pesche puisse souffrir de la difficulté
181. »

b) Les territoires américains, une concession lointaine à la Grande-Bretagne

Afin de satisfaire les Britanniques, le roi de France et ses ministres acceptent de céder plusieurs de leurs possessions coloniales aux Amériques, notamment en Amérique du Nord et dans les Antilles. Pour Louis XIV, ces territoires lointains, qu'aucun souverain n'a jamais visité, apparaissent comme une faible perte, en comparaison des territoires européens durement gagné par des années de guerre. Aussi consent-il à abandonner aux Britanniques une large partie du « *Canada français* »¹⁸², allant de l'immense baie d'Hudson au nord, au territoire acadien et à l'île de Terre-Neuve plus au sud. Les points stratégiques de l'embouchure du Saint-Laurent, qui arrose l'Amérique française, se trouvent donc, à partir de 1713, aux mains des Britanniques. Les Français conservent cependant l'île du Cap Breton, afin de se préserver un passage sûr entre l'océan Atlantique et l'embouchure du Saint-Laurent. Mais les conditions du traité d'Utrecht attestent dans les faits d'une victoire de la Grande-Bretagne en Amérique du Nord¹⁸³.

Les questions coloniales entre Londres et Versailles ont une importance certaine, aussi elles sont abordées presque dès l'arrivée du duc d'Aumont à Londres. Arrivé à la mi-janvier 1713 dans la capitale anglaise, le duc d'Aumont écrit fin janvier au roi, son maître que la question de la cession de la baie d'Hudson est d'ores et déjà réglée, et que le tracé des frontières de l'Amérique du Nord est en cours. Il assure de même le roi que cette affaire ne présente pas de difficultés majeures, et que celles-ci peuvent être facilement levées.

« On est d'accord à Utrecht sur la Baye D'Hudson, on mettra prius possessa au lieu d'olim et comme on doit régler les limites sur la même carte de l'Amérique septentrionale qui a été communiquée par les Plénip(otentiai)res de la Reyne, et q(ui) la décision de

¹⁸¹ BnF, Ms. Fr. 10714, f° 18 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 31 janvier 1713.

¹⁸² HAVARD Gilles et VIDAL Cécile, *Histoire de l'Amérique française*, Paris, Flammarion, 2003, p. 869.

¹⁸³ VAN RUYMBEKE Bertrand, *L'Amérique avant les États-Unis : une histoire de l'Amérique anglaise, 1497-1776*, Paris, Flammarion, 2013, p. 783.

cette affaire est renvoyée à des conj(ectures) de part et d'autre, il paroist que les difficult(és) se lèveront aisément ¹⁸⁴. »

Au début du mois de février 1713, Louis XIV accepte de céder l'île de Terre-Neuve et l'île de Sable à la reine de la Grande-Bretagne, et souhaite conserver l'île du Cap Breton pour sa couronne. En accédant rapidement aux demandes des Britanniques, le roi de France fait preuve de bonne volonté, et leur montre qu'il est ouvert à la négociation et à la concession. Par ailleurs, en réglant au plus vite les demandes des Ministres de la reine, Louis XIV estime implicitement que la couronne d'Angleterre lui est redevable des facilités qu'il lui fait dans son expansion en Amérique septentrionale.

« J'ay appris que l'article de Terre Neuve estoit réglé suivant la proposition concertée avec le S(i)r Prior, c'est à dire que mes sujets conserveront la liberté de pescher et de sécher leur pesche sur les costes de cette Isle depuis le Cap de Bonavist(a) jusqu'à la pointe Riche en remontant par le Nord.

Que l'isle du Cap Breton me demeurera toute entière sans qu'il soit d'avantage question du partage que les Anglais me demandoient et que j'ay refusé. De mon costé j'abandonne l'Isle de Sable à la Reyne de la G(ran)de Bretagne ¹⁸⁵. »

La question de la cession de Terre-Neuve et de la baie d'Hudson est réglée dans le traité d'Utrecht. Les Britanniques demandent des assurances au roi de France de la cession des autres territoires américains, et notamment de l'Acadie et de l'île de Saint-Christophe, qui se trouve dans les Antilles. Ainsi les Britanniques apparaissent comme les grands vainqueurs de la guerre de succession d'Espagne, en agrandissant considérablement leurs possessions coloniales, et plus particulièrement en Amérique septentrionale.

« Les Anglais ont demandé qu'il leur fût remis de ma part des lettres en forme, de la cession que je faisois à la Reyne leur Maîtresse de l'Isle de S(ain)t Christophe et de l'Acadie. Quelque inutile que soit cette précaution qui n'ajoute rien à l'engagem(en)t que j'ay pris par le Traitté, j'ay cependant envoyé sur le champ ces lettres et vous pouvez assurer qu'elles sont présentement à Utrecht ¹⁸⁶. »

¹⁸⁴ BnF, Ms. Fr. 10714, f°17 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 31 janvier 1713.

¹⁸⁵ BnF, Ms. Fr. 10714, f°22 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 7 février 1713.

¹⁸⁶ BnF, Ms. Fr. 10714, f°73 : Louis XIV au duc d'Aumont, Marly, 11 mai 1713.

c) Les sujets du roi de France, dépossédés de leurs biens et terres

Au sujet de la question américaine, ce qui ressort également de la correspondance que le duc d'Aumont entretient avec Versailles, c'est le devenir des sujets du roi de France établis sur les territoires cédés à la Grande-Bretagne en Amérique septentrionale. Il n'est visiblement pas du tout question d'une cession des sujets français à la reine de la Grande-Bretagne, en plus des territoires. Ceci pouvant s'expliquer par la figure très paternelle du roi dans l'Europe moderne, et plus encore aux Amériques, où le roi de France est vu au « *Canada français* » comme un père symbolique pour tous ses sujets, comme le mettent en avant Gilles Havard et Cécile Vidal¹⁸⁷. Il n'est donc pas plus tolérable pour un roi de céder ses sujets, que pour un père d'abandonner ses enfants.

D'autres solutions sont alors envisagées par les diplomates, notamment celle de rapatrier les sujets français venant d'Acadie ou de Terre-Neuve, dans un territoire américain, qui appartient encore à la France. Qu'il soit dans la vallée du Saint-Laurent, dans le « pays d'en haut », à savoir dans la région des Grands Lacs, ou encore en Louisiane française et plus largement dans la vallée du Mississippi. Le duc d'Aumont sollicite alors, avec une certaine insistance, les ministres de la Grande-Bretagne de bien vouloir entrer dans les malheurs des sujets du roi de France, et de leur permettre de vendre leurs biens immobiliers, qu'ils ne peuvent emporter avec eux dans leur exil.

« La Reyne a consenty dès le commencement a(u) transport ou à la vente des biens meubles, m(ais) quant à la vente des biens immeubles dont les Plénip(otentiai)res de Votre Ma(jes)té s'étoient réserve(r) la faculté, les Ministres de la Reyne estim(ent) que cela seroit sujet à de grand inconvén(ients) pour l'Angleterre, et nient que cette Princes(se) y ayt donné son consentement. Il m'a par(lé) cependant par me raisonnement de M(onsieur) de Bolingbroke que les Plénip(otentiai)res de France seroi(ent) à portée de trouver des ajustemens.

Les Plénip(otentiai)res de la Reyne doivent s'être expli(qués) avec précision sur ses sentimens et d'avoi(r) avec ceux de Votre Ma(jes)té se sont arrest(er) au terme d'un an pour la vente des biens meubles. Ils ont ordre de consentir à la réciprocité du droit de porter des plaintes pardevant des comissaires au sujet des dommages soufferts, c'est à dire à l'égard de l'affaire de Nieves et de Cambie, avec liberté de la part des Anglais de

¹⁸⁷ HAVARD Gilles et VIDAL Cécile, *Histoire de l'Amérique française*, Paris, Flammarion, 2003, p. 869.

représenter les pertes qu'ils ont faites à Montserrat et d'en solliciter le dédomagement

188 . »

Il peut paraître étonnant, d'un point de vue contemporain, dans la société d'Ancien Régime, que le roi de France se soucie autant du sort de ses sujets les plus humbles, ceux qui ont préféré fuir la misère en Europe pour tenter une aventure périlleuse aux Amériques. Mais dans le système de monarchie de droit divin, le roi n'est pas seulement un prince tout puissant, il possède aussi des devoirs envers ses sujets, comme celui de les protéger et de les défendre, comme un contrat social hérité de l'époque féodale. Ainsi, Louis XIV se bat contre les ministres de la Grande-Bretagne, par l'intermédiaire du duc d'Aumont, pour obtenir que ses sujets puissent quitter les territoires qu'il cède à la couronne d'Angleterre, tant en Acadie que sur l'île de Saint-Christophe. La difficulté principale des négociations, entre les royaumes de France et de Grande-Bretagne en Amérique septentrionale, concerne les sujets du roi de France établis dans la ville de Plaisance, qui vient d'être cédée aux Britanniques. Louis XIV demande instamment que ses sujets puissent vendre leurs biens, et passer l'hiver dans la ville avant de partir sur les routes. Le roi de France, pour protéger ses sujets, brandit face aux ministres de la reine de la Grande-Bretagne, le traité signé avec feu le roi d'Angleterre Charles II, cousin de Louis XIV et oncle de la reine Anne, en 1663. Le traité de Bréda, de 1663, concerne le sort réservé aux places et villes prises, ou cédées à une autre nation à l'issue d'une guerre. Et le roi de France fait ainsi remarquer aux Britanniques qu'il a permis auparavant, en juste vainqueur, ce qu'il demande à présent pour ses sujets, à Saint-Christophe, en Acadie et à Terre-Neuve, et plus particulièrement à Plaisance.

« La même raison m'engage à donner ordre à mes Plénipotentiaries de passer l'article 14. du Traitté de Paix, tel qu'il est présenté par les Ministres de la Grand(e) Bretagne et de se contenter de la faculté laissée à mes sujets de se retirer dans l'espace d'un an avec leu(rs) biens mobiliaires des lieux que j'abandonne à cette Couronne, sans insister d'avantage sur la liberté que je demandois pour eux de vendre leurs biens immeubles.

Mais ce qui m'est demandé, et ce que je fais en cette occasion avec une répugnance extrême et seuleme(nt) pour le bien de la Paix, est si contraire à l'équité de la Reyne de la G(ran)de Bretagne que je ne puis croire qu(e) cette Princesse soit bien informée de l'état de la quest(ion) et que ses Ministres ayent eux-mêmes donné à cet article toute l'attention qu'il demande.

¹⁸⁸ BnF, Ms. Fr. 10714, f°17 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 31 janvier 1713.

L'intérêt de la G(ran)de Bretagne est que je luy cède les Isles et les Colonies que je veux bien luy abandonn(er) mais il n'importe en aucune manière à cette Couron(ne) que les particuliers établis dans ces lieux soyent privés des biens qu'ils y ont acquis et qu'ils y possèd(ent) de bonne foy.

Il est ordinaire dans les traittés, même dans les capitula(ti)on(s) de places, de laisser aux habitants des lieux qui change(nt) de maistres, la liberté de sortir, de transporter leurs effe(ts) ailleurs, et de les vendre aussy bien que leurs immeubles. Je n'ay demandé dans un Traitté qui se fait de bonn(e) foy et dont le but p(ri)n(cip)al doit être de former une étroi(te) union entre mes sujets et ceux de la Reyne de la G(ran)de Bretagne que la clause et la condition ordinaire de tous les traittés. Je ne crois pas qu'il soit juste ny de ma part ny de la sienne, de transiger du bien des particuliers, et de priver sans cause légitime ceux qui en sont possesseurs à bon tittre. La propositi(on) que j'ay faite est entièrement conforme à ce qui a été stipulé par le traitté de Breda, et vous verrez par la coppie que je vous envoie de l'article 11 de ce traitté, que lors que l'Acadie me fut cédée par le Roy d'Ang(leter)re Charles Second, il réserva pour les habitans qui voudroient en sortir une entière liberté de vendre et de disposer comme il leur plairoit de tous leurs biens meubles et immeubles et généralement d(e) tous leurs effets.

Je ne prétens aujourdhuy que le réciproque de ce que j'ay fait en 1663. à l'égard de l'Ang(leter)re, et cette proposit(ion) est si juste que je veux bien la remettre à la décision même de la Reyne de la G(ran)de Bretagne, étant persuadé comme je le suis de son équité parfaite.

Faites là donc souvenir que ses Ministres à Utrecht étoient convenus de laisser à mes sujets l(a) faculté de vendre les biens immeubles qu'ils possèderoie(nt) dans l'Isle de S(ain)t Christophe et dans la Province d'Acadie.

Que de mon côté je promettois, que s'il se trouv(e) des immeubles à la Baye d'Hudson qui eussent appartenu aux Anglais, ils seroient restituer au(x) propriétaires ou à ceux que en auroient le droit en présentant leurs titres aux commissaires.

Qu'à l'égard de Terre neuve, la ville de Plaisance ayant été bâtie par les Français, par conséquent les Anglais n'ayant jamais possédé aucune maison de cette ville ny aucune terre autour nouvellement défric(hée) mes sujets en se retirant ailleurs, auroient la liberté de vendre ces immeubles.

Quand vous aurez exposé ces raisons, si la Reyne de la G(ran)de Bretagne insiste encore à conserver l'article 14. tel qu'il est dressé, je consentiray qu'il subsiste sans aucun changement.

Mais si cette Princesse touchée de la justice qu'elle trouvera dans ce que vous luy direz, consent à réformer cet article et à le dresser dans le même sens et à peu près dans les mêmes termes de l'article 11. du Traitté de Breda, vous luy demanderez d'envoye(r) ses ordres à ses Plénip(otentiai)res pour le changer avant la ratification, car il y a présentement lieu de croire qu'ils auront signé le Traitté avant que de recevo(ir) de nouveaux ordres de Londres¹⁸⁹. »

Par une lettre de Monsieur de Torcy au duc d'Aumont, on peut apprendre que les Britanniques ont consenti, près de six mois plus tard, aux demandes de Louis XIV, concernant ses sujets à Terre-Neuve, et plus particulièrement dans la ville de Plaisance. Ainsi, le changement de possesseur des territoires américains se fait sans problème, en théorie, pour les dirigeants de Londres et Versailles. La situation pour les sujets du roi doit sans doute être différente sur place, cependant le roi a fait son devoir, et il s'est battu pour les intérêts de ses sujets, sans les abandonner.

« J'en ai donné les lettres à M(iste)r Prior qui les envoïe à Londres par un courier exprès. Il m'asseure en même temps qu'il est assez instruit des intentions de la Reine sa Maitresse et de l'envie qu'elle a que le Roi soit content d'elle, pour oser répondre qu'en envoïant les ordres du Roi au colonel Moudi command(an)t les troupes anglaises qui doivent aller à Terreneuve, cette princesse lui donnera des ordres particuliers de laisser les Français demeurer à Plaisance jusqu'au printemps prochain, parce que si l'on vouloit les transporter ailleurs penda(nt) l'hiver ce seroit les exposer à périr tous de misère et de froid, l'établissement qu'on doit faire au Cap Breton n'étant pas encore commencée.

Mais quoiqu'ils demeurent à Plaisance pendant l'hiver, cette place et toute l'Isle d(e) Terre Neuve, apartiendront à la Reine de la G(rande) B(retagne), la justice y sera rendüe en son nom ses officiers y exerceront son autorité, et le pavillon anglais sera arboré sur tous les forts de Plaisance : enfin les Français n'y passeront l'hiver que comme dans une terr(e) étrangère, et les ordres seront donnés de manière que le peu de troupes du Roi qui

¹⁸⁹ BnF, Ms. Fr. 10714, f°34 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 8 mars 1713.

sont à Plaisance vivront en aussi bonne intelligence avec les Anglais qu'elles ont vécu à Dunkerque.

M(iste)r Prior demande par le courier qu'il dépêche le double des ordres qui seront envoyés au colonel Moudi, afin que l'instruction particul(iè)re que le Roi envoie au commandant de Plaisance soit dressée conformément aux ordres que le command(an)t anglais recevra de la Reine de la G(rande) B(retagne).

M(iste)r Prior m'a dit aussi qu'il croïoit que la Reine sa Maitresse pouroit prêter au Roi quelques vaisseaux au printemps prochain pour transporter au Cap Breton la garnison et quelques habitans de Plaisance, je lui ai répondu que cette facilit(é) avanceroit encore l'entière évacuation de cette place, et que sa M(ajes)té enverroit ensuite des batimens pour transporter ceux des habitans qui n'auroient pas pu s'embarquer sur les vaisseaux de la Rein(e) ¹⁹⁰. »

II-Négociier pour ses alliés, ou le truchement du plus fort en faveur du plus faible

A-La Grande-Alliance ou l'inégale répartition des bienfaits de la paix

1)Une victoire en demi-teinte pour la maison d'Autriche lâchée par ses alliés

Le duc d'Aumont, bien qu'étant le représentant du roi de France à Londres, se doit de traiter non seulement les affaires qui regardent la France et la Grande-Bretagne, mais aussi celles qui concernent l'ensemble de l'Europe. En premier lieu, il doit composer avec les membres de la Grande-Alliance, qui se sont battus aux côtés des Britanniques contre les armées de Louis XIV et de Philippe V. Au sein de cette Grande-Alliance contre les Bourbon, c'est la maison d'Autriche qui tient le rôle principal. Certes sa force militaire n'est pas celle de la Grande-Bretagne, et sa puissance économique et commerciale n'est pas celle des Provinces-Unies. Mais la couronne autrichienne possède un poids politique considérable, elle commande le Saint-Empire Romain Germanique, et au-delà à l'Est, elle unit sur la tête de l'archiduc les couronnes d'Autriche, de Bohême, de Moravie, de Hongrie, ainsi que la couronne impériale.

¹⁹⁰ BnF, Ms. Fr. 10715, f°48 : Monsieur de Torcy au duc d'Aumont, Fontainebleau, 29 septembre 1713.

Au-delà de la puissance politique de l'Autriche, la maison de Habsbourg entend, avec la mort de Charles II d'Espagne, augmenter considérablement ses territoires, en contestant le testament du monarque espagnol, qui fait de Philippe d'Anjou, prince français et petit-fils de Louis XIV, son légataire universel. En effet, malgré trois traités de partage de la succession espagnole (1668, 1698, 1700)¹⁹¹ entre différents souverains européens, dont Louis XIV et l'empereur Léopold I^{er}, sans avoir consulté Charles II d'Espagne ou la Cour de Madrid, ce dernier décide de léguer l'intégralité de son royaume à Philippe d'Anjou. Pour les Habsbourg de Vienne, qui se retrouvent déshérités, c'est un *casus belli*. Ainsi dès 1701, quelques semaines à peine après la mort de Charles II, Léopold I^{er} déclare la guerre à la France et à Philippe V pour obtenir pour son fils cadet, l'archiduc Charles, l'héritage espagnol, qu'il estime lui revenir de droit. L'Autriche, qui est la première à déclarer la guerre pour la succession espagnole, est également la dernière à signer le traité de paix avec la France.

Quand en 1711, l'archiduc Charles accède à la dignité impériale, après les morts successives de son père Léopold I^{er} en 1705, et de son frère aîné Joseph I^{er} en 1711, il poursuit naturellement la guerre menée par l'Autriche pour la succession d'Espagne, d'autant plus qu'il en est le principal bénéficiaire, en tant que prétendant habsbourgeois au trône ibérique. Il est alors plus aisé de comprendre pourquoi la Cour de Vienne est si réticente à signer la paix avec Louis XIV, deux ans plus tard, en 1713. Le roi de France écrit ainsi à son ambassadeur à Londres pour le prévenir de ces réticences. Et il lui indique que l'Autriche souhaite gagner du temps dans l'espoir d'un revirement de la politique britannique. Revirement, qui selon la rumeur, serait un complot mené par le duc de Marlborough et les Whigs contre le gouvernement du comte d'Oxford et du vicomte Bolingbroke, ou par l'espoir d'une victoire militaire décisive lors de la campagne de 1713.

« Les autres expédiens proposés jusqu'à présent par le Comte de Zinzendorf¹⁹² ne peuvent convenir. Il paroist même que la Cour de Vienne en est persuadé, mais elle veut gagner du temps, espérant beaucoup des évènements qui peuvent arriver et des moyens qu'elle croit pouvoir encore employer pour changer la disposition des affaires : on vient même de m'assure(r) que le Duc de Marlboroug pendant qu'on le croyo(it) à Aix La Chapelle avoit été secrètement jusqu'à six lieues de Vienne dans une maison appartenant à

¹⁹¹ BÉRENGER Jean, *Histoire de l'Empire des Habsbourg, (1665-1918)*, Paris, Tallandier, 2021, p. 565.

¹⁹² Le comte de Zinzendorf est un homme d'État et diplomate autrichien. Il est le principal représentant de l'empereur Charles VI à Utrecht.

l'Archiduc, où ce Prince étoit venu conférer avec luy, que le Prince Eugene¹⁹³ et le Baron de [Seilev ?] avoient été seuls admis à cette conférence, que le premier devoit incessamment passer en Hollande pour traverser la conclusion de la Paix, que le Duc de Marlboroug avoit promis qu'on verroit incessamen(t) éclater en Angleterre une conjuration terrible.

On ajoute à ces avis qu'il faisoit travailler à des équipages pour faire la campagne prochaine : e(t) enfin que dans le voyage qu'il avoit fait très promptement, il avoit évité avec beaucoup de soin de passer dans les villes, affin de n'être pas reconnu¹⁹⁴. »

L'Autriche semble donc ne pas être dans les meilleures dispositions pour signer la paix avec les Bourbon, au moment où les traités d'Utrecht s'appêtent à être ratifiés. Mais au début du mois d'avril 1713, quelques jours à peine avant la signature des traités, le roi de France estime que l'empereur Charles VI est sur le point de suivre ses alliés. Puisqu'il ne peut prendre le risque de continuer la guerre seul contre la France louisquatorzienne et l'Espagne, presque entièrement acquise à la cause de Philippe V. Cette dernière rejette la tutelle autrichienne, comme en témoigne le récit, plus ou moins fiable et romancé, fait par Saint-Simon des mots adressés par le duc d'Abrantes, l'un des grands d'Espagne, à l'ambassadeur d'Autriche au moment de la promulgation du testament de Charles II. « *Il prit un air de joie, lui saute au cou et lui dit en espagnol, fort haut : « Monsieur, c'est avec beaucoup de plaisir » , et faisant une pause pour mieux l'embrasser, « oui monsieur, c'est avec une extrême joie que pour toute ma vie » , redoublant d'embrassades pour s'arrêter encore ; puis acheva : « et avec le plus grand contentement, que je me sépare de vous, et prends congé de la très auguste maison d'Autriche ».*¹⁹⁵ » Louis XIV est donc persuadé que l'archiduc Charles est sur le point de faire la paix avec lui, et c'est ainsi qu'il écrit au duc d'Aumont que : « *les affaires sont au point de signer non seulement ceux de la G(ran)de Bretagne, de la Holande, du Portugal, de la Savoye, et de l'Électeur de Brandebourg, mais je vois de plus que l'archiduc ne voudra pas se séparer de ses alliés et que la conclusion de la Paix avec ce Prince, n'est retardée que par des difficultés qu'il doit être aisé d'aplanir*¹⁹⁶. »

¹⁹³ Eugène de Savoie-Carignan (1663-1736) prince de Savoie, est général au service de la maison d'Autriche. Il commande les troupes autrichiennes et impériales lors de la guerre de succession d'Espagne, remportant notamment les batailles d'Audenarde (1708) et de Malplaquet (1709), ainsi que le siège de Turin (1706).

¹⁹⁴ BnF, Ms. Fr. 10714, f°31 : Louis XIV au duc d'Aumont, Marly, 25 février 1713.

¹⁹⁵ ARAUD Gérard, *Histoires diplomatiques : Leçons d'hier pour le monde d'aujourd'hui*, Paris, Grasset, 2022, p. 308.

¹⁹⁶ BnF, Ms. Fr. 10714, f°50 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles 3 avril 1713.



Portrait de l'archiduc Charles durant la guerre de succession d'Espagne, par Francesco Solimena, National Museum of Capodimonte, Naples, vers 1707.

Cependant, Louis XIV se trompait en pensant que les Alliés parviendraient à amener l'archiduc à signer les traités de paix en même temps qu'eux. La Cour de Vienne s'oppose fermement au traité conclu à Utrecht en espérant gagner plus de territoires. Dans le traité il est pourtant stipulé que les territoires italiens, à savoir le duché de Milan, le royaume de Sardaigne et le royaume de Naples, reviennent à l'Autriche, tout comme les Pays-Bas espagnols, qui deviennent autrichiens. L'archiduc emporte même « *que(lques) places sur les costes de Toscane [...] censées appartenir à la maiso(n) d'Autriche¹⁹⁷* ». Quels gains territoriaux l'Autriche peut-elle encore réalisée en 1713 ? Le royaume de Sicile lui a échappé, et se trouve entre les mains de son allié, le duc de Savoie. Les royaumes ibériques de Castille et d'Aragon ont été accordés à Philippe V, et si des troupes impériales stationnent encore en Catalogne et tiennent Barcelone, sans l'appui de la flotte britannique leur situation est compromise face aux armées bourbonniennes menées par le maréchal de Berwick¹⁹⁸. Et l'Autriche n'est pas en mesure

¹⁹⁷ BnF, Ms. Fr. 10714, f°67 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 26 avril 1713.

¹⁹⁸ Jacques Fitz-James (1670-1734), duc de Berwick, est un maréchal de France d'origine britannique, ayant mené les armées françaises en Italie puis en Espagne au cours de la guerre de succession d'Espagne. Il est également le fils illégitime du roi d'Angleterre et d'Écosse, Jacques II.

de contrôler l'Empire espagnol des Amériques. À Utrecht les plénipotentiaires de l'archiduc ont obtenu tous les territoires, qu'ils pouvaient réclamer sans nuire au principe d'équilibre européen. L'acquisition par l'archiduc Charles de la couronne d'Espagne, en plus de celles de la maison d'Autriche, n'est envisageable pour aucune puissance européenne. Les seules motivations de la Cour de Vienne pour la poursuite de la guerre sont la conservation des territoires allemands pris aux dépens des Wittelsbach, c'est-à-dire la Bavière et l'archevêché de Cologne, et une éventuelle conservation de Barcelone, où les armées impériales occupent encore la ville.

Le roi de France tente, tout de même, de faire la paix avec l'archiduc, mais ce dernier persiste à refuser ses offres. Ce qui fait mine de contrarier la Cour de Versailles, mais qui n'est pas un réel problème pour la France. En effet, l'Autriche lâchée par sa coalition, et affaiblie par le mécontentement des princes de l'Empire, ne représente pas une grande menace pour les armées de Louis XIV supérieures en nombre et en force. Et cela le roi l'a bien compris aussi il écrit au duc d'Aumont, de transmettre à Londres, ses propositions et plans, et notamment celui d'entrer en Allemagne avec ses armées, pour faire plier l'archiduc. Il précise même qu'il laisse jusqu'au 1^{er} juin 1713 à la maison d'Autriche pour signer les traités conclus à Utrecht.

« Mon Cousin. Les lettres que j'ay receües d'Utrecht depuis celle que je vous ay écrite le 17. de ce mois m'ont fait voir que les Ministres de l'Archiduc persistoient avec une égale opiniastreté à refuser les offres que j'ay faites au Prince de concert avec la Reyne de la G(ran)de Bretagne pour conclure la Paix avec luy, comme avec ses alliés. Vous avez déjà sceu que le Comte de Zinzendorff étoit allé à Francfort, d'où il comptoit de passer à Vienne, et qu'avant que de partir d'Utrecht il avoit déclaré qu'il demanderoit en grâce à son maître de le dispenser de signer un Traitté si contraire à l'honneur et aux intérêts de ce Prince.

Quoy que je sois persuadé que ses Ministres changeront bientôt de discours et que l'État des affaires de l'Archiduc le forcera de prendre des sentimens plus pacifiques, je crois cependant(t) que le moyen le plus seur de l'obliger à ne plus troubler le rétablissement de la tranquillité g(é)n(é)ral(e) est de faire avancer de fortes armées vers les frontières d'Alemagne, ainsy j'ay donné mes ordres pour y faire marcher la plus grande partie de mes troupes, et si le terme fixé au p(remi)er de Juin expire sans que mes offres soy(ent) acceptées, comme je n'y seray plus tenu, rien ne m'empeschera de profiter de mes avantage(s.) Indépendament de ceux que je puis retirer des évènements de la guerre, il y en a dont je suis le maître et lorsque j'en feray usag(e) qui que ce soit n'aura droit d'y

trouver à redir(e.) La ville de Brizac et le fort de Kell sont entre mes mains et rien ne m'empeschera de faire démolir les fortifications de l'une et de l'autre immédiatement après l'expiration du terme fixé au 1^{er} de Juin. Mon intention est aussy de l'exécuter et comme j'ordonne à mes Plénip(otentiai)res à Utrecht de le déclarer, vous le déclarerez de votre côté à la Reyne de la G(ran)de Bretagne et à ses Ministres. Je suis persuadé qu'elle approuvera cette résolution parce que je scais qu'elle souhaite sincèrement que l'on presse fortement l'Archiduc de souscrire à la Paix, et je crois qu'il n'y a guerres de moyen plus pressant, d'autant plus que si on me laisse le temps de razer les places, on ne doit s'attendre à recevoir de ma part aucun dédomagement, puis qu'il ne tient qu'à l'Archiduc d'éviter que ces démolitions ne se fassent en cessant de traverser luy seul la tranquillité g(è)n(è)rale de l'Europe. Vous assurerez en même temps la Reyne de la G(rande) Bretagne que j'apporte d'ailleurs toutes les facilit(és) qui peuvent contribuer à presser la conclusion d(e) la Paix avec ce Prince.¹⁹⁹ »

« Quoy que les Ministres de ce Prince ne parlent que de continüation de guerre il paroist cependant que les Princes de l'Emp(ire) qui doivent y contribuer, en conoissent le po(ids) et les suites fâcheuses, ainsy je doute encore que la Cour de Vienne laisse passer le terme fixé jusqu'au 1^{er}. de Juin sans souscrire aux offres que j'ay faites et dont je seray dégagé si l'Archiduc refuse de suivre l'exemple de ses alliés²⁰⁰. »

Alors que, le terme que Louis XIV a fixé à l'archiduc pour se joindre au traité de paix approche, le roi de France écrit à son ambassadeur à Londres pour faire savoir à la reine Anne qu'il compte reprendre la guerre avec l'empereur. Il explique que l'archiduc a sciemment refusé toutes ses propositions de paix, et qu'il a retiré son dernier plénipotentiaire du lieu des négociations, à savoir Utrecht. Il justifie aussi sa volonté de partir en guerre contre l'Autriche en soulignant que l'archiduc poursuit la guerre, à son unique profit, et aux dépens des princes de l'Empire : *« j'ai des nouvelles certaines que le Roy de Pologne n'entrera point dans la Guerre du Rhin ; que comme Électeur de Saxe il fournira son contingen(t) et rien au-delà, quoique fort sollicité d'en fai(re) d'avantage on doit m'instruire plus particulièrement de ce qui regarde part raport à l'Archiduc²⁰¹. »* Il sous-entend qu'il déstabilise ainsi l'équilibre de l'Europe centrale : *« La Guerre du Rhin se fait plus aux dépenses des Princes d'Allemagne que ceux de la Maison d'Autriche et la Cour de Vienne est persuadée que plus ils sont accablés plus*

¹⁹⁹ BnF, Ms. Fr. 10714, f°62 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 24 avril 1713.

²⁰⁰ BnF, Ms. Fr. 10714, f°73 : Louis XIV au duc d'Aumont, Marly, 11 mai 1713.

²⁰¹ BnF, Ms. Fr. 10715, f°5 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 8 juin 1713.

*elle devient puissante*²⁰². » Il sollicite de ce fait la bienveillante neutralité de la Grande-Bretagne à son égard, et demande également à la reine d'agir pour empêcher le duc de Marlborough de se mettre au service de l'Autriche. Par ailleurs, Louis XIV évoque l'hypothèse d'une intervention en Italie, là où se trouvent les faiblesses défensives de l'Autriche, pour hâter la conclusion de la paix : « *Le côté le plus sensible pour lui est celui de l'Italie, car il juge avec raison, que rien n'est plus important pour ses intérêts, et plus difficile en même temp(s) que de conserver les états qu'il a acquis dans cette partie de l'Europe, que s'il venoit à les per(dre) il ne les recouvreroit jamais, qu'ainsi ce seroit proprement à ses dépens que se feroit alors la Gu(erre) qu'il croit faire présentement aux dépens de l'Empire*²⁰³. » Seulement comme il l'écrit au duc d'Aumont, il souhaite avoir l'accord de la reine et de son gouvernement pour intervenir dans la péninsule italienne, puisqu'en vertu du traité signé à Utrecht l'Italie doit conserver une totale neutralité. Louis XIV, par son argumentaire, souhaite apparaître comme l'acteur raisonnable de ce conflit. Il prétend ne rien vouloir d'autre que d'amener l'archiduc à signer la paix avec lui. En considérant l'archiduc d'Autriche comme un acteur déstabilisateur de l'équilibre de l'Europe, le roi de France se donne le beau rôle, du monarque qui agit selon la raison d'État, et en protecteur des petits princes du Saint-Empire, qui subissent la tyrannie de leur maître.

« La Reine de la Grande Bretagne jugeoit, avec beaucoup de raison, que les difficultés de la Paix à faire avec l'Archiduc, devoient être abrégées [...]. Mais elle aura sceu depuis, que la continuation de la guerre paroist à l'Archiduc préférable aux propositions les plus raisonnables et comme il compte de la faire aux dépens des Princes de l'Empire, il espère en tirer un double avantage en diminuant leur puissance et en augmentant la sienne.

L'unique Plénip(otentiai)re qu'il avoit encore à Utrecht en est parti après avoir, premièrement désavoüé les propositions qu'il avoit faites en dernier lieu, au comte de Strafford ; et déclarant ensuite, lorsqu'il a été forcé de convenir de la vérité, que ses pouvoirs étoient finis, et qu'il attendroit à Dusseldorff de nouveaux ordres de son Maître.

Comme le terme que j'ai donné à ce Prince pour accepter mes propositions, expire incessamment, et qu'il n'y a pas d'apparence qu'il souscrive à la Paix, il ne faut plus songer qu'à l'obliger à la désirer, et à cesser de s'opposer seul au bien de l'Europe.

²⁰² BnF, Ms. Fr. 10715, f°20 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 13 juillet 1713.

²⁰³ BnF, Ms. Fr. 10715, f°14 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 2 juillet 1713.

Ainsi mes Troupes marchent de tous côtés vers les frontières d'Allemagne, et quoi que les partisans de la Maison d'Autriche exagèrent le nombre de celles qu'elle prétend avoir en entrant en campagne, j'ai lieu de croire que mes forces ne leur seront pas inférieures.

Je regarde en même temps comme bruits sans fondement ceux que l'on répand des secours secrets que les Hollandais fourniront à l'Archiduc il n'y a pas d'apparence qu'ayant cru la Paix nécessaire par rapport à la situation présente de leurs affaires ils veuillent la rompre dans le moment qu'elle vient d'être signée.

Il est beaucoup plus vrai semblable que le Duc de Marlborough, après avoir excité l'Archiduc à la guerre, seroit employé par ce Prince au commandement de ses armées, mais si c'est un mal, il dépend de la Reine de la Grande Bretagne de l'empêcher, car elle est maîtresse des démarches d'un sujet qui a laissé en Angleterre la meilleure partie de ses biens, et qui est trop attaché à conserver ce qu'il possède, pour s'exposer à le perdre en désobéissant aux ordres précis qu'il a reçus, et pour s'écarter de la conduite, et de la route qui lui ont été prescrites lorsqu'il a obtenu la permission de sortir de ce Royaume, c'est à elle à juger de ce qui convient à sa dignité et à ses intérêts sur cet article particulier : mais l'essentiel est qu'elle agisse présentement de concert avec moi pour obliger l'Archiduc à désirer la Paix. [...]

Je ne veux cependant faire aucune démarche sur ce sujet, que de concert avec la Reine de la Grande Bretagne vous scaurez donc ces sentimens, et si elle voudroit ordonner aux commandans de l'escadre qu'elle a dans la Mer Méditerranée, de faciliter les transports de mes troupes, à la vérité je ne le crois pas, car elle ne voudra pas qu'on lui puisse reprocher de faire aucun acte d'hostilité contre l'Archiduc.

Il est cependant très nécessaire de le presser et la Reine de la Grande Bretagne y doit employer tous ses soins puisqu'il est difficile qu'elle désarme pendant que la guerre de l'Empire continuera, et que les Hollandais vraisemblablement demeureront armés.

Comme cette même raison doit engager également les deux nations à donner tous leurs soins pour la conclusion de la Paix qui reste encore à faire, j'ay ordonné à mes Plénipotentiaires à Utrecht de communiquer aussi aux Ministres des États Généraux la pensée, que j'ai sur l'entreprise de Sardaigne, il y en auroit peut être d'autres à faire du

costé de l'Italie qui embarrasseroient encore davantage l'Archiduc, mais il n'est pas question d'y songer présentement ²⁰⁴. »

Après que la reine Anne a refusé à Louis XIV d'intervenir en Italie, pour conserver la neutralité de ces territoires : « *la Reine de la G(ran)de B(retagn)e la regardoit comme contraire à l(a) neutralité de l'Italie, et ne voulant rien faire q(ue) de concert avec cette P(rince)sse, j'ay réduit mes dessei(ns) à faire agir mes forces du côté du Rhin* »²⁰⁵. Le roi de France déplore à plusieurs reprises cette décision, et réaffirme dans plusieurs missives envoyées à son ambassadeur en Grande-Bretagne, les bienfaits pour la paix d'une intervention contre l'Autriche en Italie. Il expose par ailleurs au gouvernement de la reine de la Grande-Bretagne, que si la France respecte scrupuleusement la neutralité italienne, ce n'est pas le cas de l'archiduc, qui utilise le royaume de Naples et ses autres territoires italiens dans sa guerre contre le royaume de France :

« Je ne prétens rien faire qui puisse y être contraire mais pendant que je l'observe exactement de ma part, il seroit nécessaire qu'elle fut observée par l'Archiduc avec la mê(me) exactitude, vous scavez cependant qu'il est très éloigné de s'y conformer, les Napolitains continuent de prendre sous son pavillon des bâtimens français, dans la Méditerranée, ses officiers exigent avec violence, des contributions des Princes, et des États d'Italie, qu'ils doive(nt) laisser tranquiles en vertu de ce même traité, enfin les infractions en sont si publiques, et si continuelles de la part des Allemands, que sans la considération particulière que j'ai pour la Reine de la Grande Bretagne, je pourois agir comme n'aïant pris aucun engagement à l'égard de l'Italie, puisque l'Archiduc n'exécute pas les conditions do(nt) il est convenu ²⁰⁶. »

« Le moïen de lui faire craindre la continuation de (la) Guerre seroit de l'inquiéter du côté du Royaume de Naples, et de fomenter les disposit(ions) que l'on trouveroit dans ce Roïaume à se délivr(er) du joug des Allemands, mais la neutralité d'Italie empêche d'en profiter à moins que la Reine d'Angleterre connoissant que les Allemands n'on(t) pas observé cette neutralité, ne juge qu'il conviendrait de les attaquer dans les états que l'Archiduc craint le plus de perdre, et qu'il peut le moins déffendre.

²⁰⁴ BnF, Ms. Fr. 10714, f°78 : Louis XIV au duc d'Aumont, Marly, 22 mai 1713.

²⁰⁵ BnF, Ms. Fr. 10715, f°14 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 2 juillet 1713.

²⁰⁶ BnF, Ms. Fr. 10715, f°3 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 7 juin 1713.

Il faudroit en ce cas que le Duc de Savoy(e) entrât dans le concert, et les aparences de quelque entreprise du costé de Naples seroient peut être plus pressantes que toute autre considér(ation) pour obliger l'Archiduc à s'expliquer sur la Paix²⁰⁷. »

À la fin du mois de juillet 1713, plus de deux mois après l'expiration du délai accordé par Louis XIV à l'empereur Charles VI, pour se joindre aux traités de paix signé à Utrecht, l'Autriche demeure sur ses positions. Elle continue la guerre de succession d'Espagne contre la France, malgré l'abandon de ses alliés, qui ont depuis le mois d'avril 1713, signé la paix avec la France et l'Espagne de Philippe V. La maison d'Autriche sort gagnante de la guerre de succession, avec une augmentation significative de son territoire, avec les Pays-Bas autrichiens, le duché de Milan, et les royaumes de Sardaigne et de Naples, et avec une position largement dominante dans la péninsule italienne. Mais le ressenti de cette victoire est amer, pour l'Autriche, celle-ci n'est pas totale, puisque l'Espagne et son empire colonial, lui échappe encore. Aussi comme l'écrit Louis XIV au duc d'Aumont, la paix avec l'Autriche ne peut être signée dans l'année du fait du tardif début de la saison des campagnes en 1713, retardé par les tentatives de négociation de paix.

« Je ne vois jusqu'à présent nulle disposition de la part de l' Archiduc à renouer les négociations pour la Paix, elle est si importante à toute l'Europe, qu'il n'est pas moins de l'intérêt de l'Angleterre que de celui des autres natio(ns) d'y contribuer, mais comme je doute que les officiers de la Reine de la G(rande) B(retagn)e aient beaucoup de pouvoir à Vienne, dans les conjonctures présentes, je serois bien aise de scavo(r)ir ce qu'elle pense sur les moiens de presser l'Archiduc de consentir pour son propre intérêt, à la perfection de l'ouvrage d(e) la Paix, il parait que la voye la plus scu(r) pour y parvenir seroit celle de l'attaquer du costé de l'Italie, mais la neutralité et la saison avancée empêchent également d'y songer cette année²⁰⁸. »

La maison d'Autriche et les princes de l'Empire ne se joignent donc pas aux traités d'Utrecht, signés par tous les belligérants de la guerre de succession d'Espagne. Elle finit, cependant par se rendre à l'évidence que l'Espagne n'est plus une monarchie habsbourgeoise, et renonce à la guerre en 1714, en signant avec la France le traité de Rastatt²⁰⁹.

²⁰⁷ BnF, Ms. Fr. 10715, f°20 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 13 juillet 1713.

²⁰⁸ BnF, Ms. Fr. 10715, f°27 : Louis XIV au duc d'Aumont, Marly, 30 juillet 1713.

²⁰⁹ BÉLY Lucien, *Les relations internationales en Europe XVII^e-XVIII^e siècles*, 4^e éd., Paris, PUF, 2007, p. 773.



Carte de l'Europe montrant les gains de la maison d'Autriche à l'issue des traités d'Utrecht²¹⁰.

2) Un royaume et des vallées pour le duc de Savoie, grand vainqueur de la succession d'Espagne

Si la guerre de succession d'Espagne a été profitable pour quelqu'un, on peut considérer qu'elle l'a été pour le duc de Savoie, Victor-Amédée II²¹¹. En effet, ce prince italien, surnommé « l'archi-Machiavel du siècle »²¹², a tiré profit de la situation géographique de sa principauté pour peser dans la guerre. Il est d'abord l'allié de Louis XIV, ayant marié deux de ses filles aux deux petits-fils aînés du roi de France, le duc de Bourgogne, éphémère Dauphin de France, et le roi d'Espagne, Philippe V. Il change cependant de camp en 1703, pour se joindre aux Alliés, qui lui offrent des perspectives d'extension en Italie. Le duc de Savoie espère, comme l'écrit Thierry Sarmant²¹³, pouvoir agrandir ses états aux dépens du duché de Milan que la maison de Savoie convoite depuis longtemps. Au moment des négociations d'Utrecht, c'est finalement la couronne de Sicile, qui lui est accordée. Le prince de Piémont ne peut donc pas établir une continuité territoriale dans ses états. Mais il les agrandit tout de même substantiellement, et

²¹⁰ CORNETTE Joël, « J'ai trop aimé la guerre... », *L'Histoire*, mensuel n°386, avril 2013.

²¹¹ Victor-Amédée II (1666-1732), prince de Piémont et duc de Savoie, puis roi de Sicile de 1713 à 1720, et roi de Sardaigne de 1720 à 1730, est l'un des principaux souverains italiens de la fin du XVII^e siècle et du début du XVIII^e siècle.

²¹² SARMAnt Thierry, *1715, La France et le monde*, Paris, Perrin, 2017, p. 575.

²¹³ *Ibid.*

récupère en prime le titre de roi, qui accompagne la souveraineté sicilienne, titre dont étaient dépourvus les territoires lombards. Le duc de Savoie sort donc très largement vainqueur de la guerre de succession, en emportant une partie du patrimoine italien des Habsbourg de Madrid, sur lequel ses prétentions étaient bien minces, ce qui ne manque pas de faire enrager son allié autrichien, comme l'écrit Louis XIV au duc d'Aumont, au moment de son départ.

« L'autre Lettre que je reçois et dont je vous envoie l'Extrait m'est écrite par le Cardinal de la Trémoille²¹⁴ elle vous fera voir que la Cour de Vienne irritée de la destination faite du Royaume de Sicile en faveur du Duc de Savoye n'oublie rien pour exciter des mouvemens dans cette Isle, et qu'elle espère de changer par la force et par la révolte des Peuples, les dispositions faites pour parvenir plus seurement à la Paix générale ²¹⁵. »

Le gouvernement de la reine Anne appuie son allié, le duc de Savoie, dans ses revendications auprès de Louis XIV et de ses ministres. Avant l'arrivée de l'ambassadeur britannique, le duc de Shrewsbury, le représentant de la couronne de Grande-Bretagne, Sir Matthew Prior²¹⁶, plaide la cause du duc de Savoie à Versailles, et notamment ses revendications quant à la sécurité de ce prince et de ses états. Seulement Louis XIV, ayant encore souvenir de la trahison de cet « *archi-Machiavel* », considère que la garantie de la sécurité de ce dernier est que le duc accepte de vivre avec lui en « *parfaite intelligence* ».

« Le S(i)r Prior a remis de la part de la Reyne sa Maitresse un mémoire que le duc de Savoye a fait présenter en dernier lieu à cette Princesse. Elle connoist assez mes sentiments pour scavoir que je n'auray nul égard aux demandes contenues dans un mémoire. Comme le duc de Savoye les fonde uniquement sur la crainte qu'il a de mes armes, on peut luy répondre que sa principale sécurité sera de vivre avec moy dans une parfaite intelligence, que s'il y manque, quelques vallées ou quelque passage de montagne de plus ou de moins ne le garantirons pas. Qu'enfin il gagne assez par le traité de Paix pour se désister d'un nouvel agrandissement qu'il veut avoir aux dépens des anciennes frontières de mon Royaume ²¹⁷. »

²¹⁴ Joseph-Emmanuel de la Trémoille (1659-1720), est un cardinal français, issu d'une des familles les plus influentes de la noblesse d'épée, il est envoyé par Louis XIV à Vienne pour y être son représentant.

²¹⁵ BnF, Ms. Fr. 10714, f°4 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 29 décembre 1712.

²¹⁶ Sir Matthew Prior (1664-1721), est un diplomate, homme d'État et poète britannique, associé au parti Tory. Durant la guerre de succession d'Espagne, il représente la Grande-Bretagne en France entre 1710 et 1714.

²¹⁷ BnF, Ms. Fr. 10714, f°4 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 29 décembre 1712.



Portrait en majesté de Victor-Amédée II de Savoie, par Martin van Meytens, Palais royal de Venaria, Turin, 1728.

Le duc de Savoie étant en défaveur à Versailles, il se retrouve contraint de faire passer ses demandes par Londres. C'est donc le duc d'Aumont, qui fait part à Louis XIV et à ses ministres des désirs de ce prince italien. Il demande en outre les vallées alpines d'Exilles et de Fenestrelles qui se trouve sur les pentes orientales des Alpes. Le prince de Piémont considère que la sécurité de ses états et de sa capitale, Turin, passe par l'acquisition de ces deux vallées, qui aux mains du royaume de France forment un passage propice aux armées de la monarchie bourbonnienne.

« Les nouvelles demandes du Duc de Savoye se réduisent à quelques villages au-delà des Alpes, ce Prince les regarde comme absolument nécessaires, si on veut qu'Exilles et Fenestrelles luy soient de quelque utili(té) et ne luy pas refuser cette seureté réelle que Votre M(ajesté) a promise à tous les alliés au commencement de ce(tte) négociation. On m'a assuré icy que cette affaire avoit déjà été traittée à Utrecht, que les Plénip(otentiai)res de Votre Ma(jes)té avoient proposé de ny point mettre (de) troupes, et leur ayant dit là-dessus que cette proposi(tion) n'étoit point à ma connaissance et que si cela étoit, l(es) inquiétudes de M(onsieu)r le Duc de Savoye devoient êt(re) calmées,

on n'a pas laissé d'insister sur la cession de ces villages dont on prétend que le revenu mê(me) à peu de chose ²¹⁸. »

Louis XIV fait savoir par l'intermédiaire du duc d'Aumont, qu'il n'est pas bien disposé à l'égard du duc de Savoie, et qu'il ne consent à la cession des vallées d'Exilles et de Fenestrelles que pour le plaisir de la reine Anne. Cependant, s'il consent à cette cession, il en exige une en retour. Il désire la vallée de Barcelonnette, située sur les pentes occidentales des Alpes, qui est aussi stratégique pour la France, que le sont les vallées désirées par la Savoie. Ainsi le roi de France ne consent à cet échange que pour lever une difficulté, qui pourrait entraver la conclusion de la paix générale.

« Celles qui regardent le Duc de Savoye, devr(oient) être terminées par le refus constant que j'ay toujours fait d'accorder à ce Prince les vallé(es) qu'il demande auprès d'Exilles. Le Duc de Shre(wsbury) a cependant renouvelé pressament ses instan(ces) sur ce sujet et pour avancer le succès, il (a) proposé d'échanger ces vallées avec 16 com(munautés) dépendantes du Comté de Nice et enclavées da(ns) la Provence. Je persistais à refuser l'échange, mais enfin je luy ay fait dire que par complaisan(ce) pour la Reyne de la G(ran)de Bretagne je consentirois à recevoir la vallée de Barcelonnette avec les douze communautés qui en dépendent pour eschang(e) des vallées que le Duc de Savoye demande et au lieu de l'enclave du Comté de Nice qu'il me propose.

La raison que j'ay de préférer à cette enclave Barcelonnette et les vallées qui en dépendent est fondée sur de que les Alpes serviroient de limites du costé de Barcelonnette, moyennant la cession qu(e) le Duc de Savoye me feroit de cette vallée et c'est la même raison dont il se sert pour obtenir la cession des trois vallées d'Exilles ²¹⁹. »

En emportant à l'issue de la guerre de succession d'Espagne, un royaume riche et stratégique, qu'est le royaume de Sicile, et en obtenant des vallées, qui protègent ses états d'une éventuelle attaque française par Exilles ou Fenestrelles, le duc de Savoie a réussi à imposer ses conditions de paix, et à obtenir des territoires sur lesquels il n'avait que peu de droits. On peut ainsi penser, qu'il est l'un des grands vainqueurs de la guerre.

²¹⁸ BnF, Ms. Fr. 10714, f°17 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 31 janvier 1713.

²¹⁹ BnF, Ms. Fr. 10714, f°29 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 15 février 1713.



Carte des acquisitions et des cessions du duché de Savoie au début du XVIII^e siècle. On remarque tout particulièrement l'échange entre les vallées d'Exilles et de Barcelonnette²²⁰.

3) Le pari raté des Hollandais vainqueurs lésés de la guerre, et contraints de signer la paix par leurs alliés

Considérée comme une puissance maritime, à l'instar de la Grande-Bretagne, les Provinces-Unies ne possèdent cependant pas l'avantage majeur du territoire britannique, à savoir son insularité. Contrairement aux états du duc de Savoie, les Hollandais n'ont pas de solution de continuité territoriale, qui puisse les protéger quelque peu d'un voisin trop menaçant, comme l'a été le royaume de France, tout au long du XVII^e siècle. Aussi, il importe en premier lieu aux dirigeants des Provinces-Unies, au moment de signer la paix, de se prémunir contre toute attaque, ou invasion future de leur territoire, par les armées françaises. C'est pourquoi, avec l'appui de leur principal allié, la Grande-Bretagne, les Hollandais exigent du roi de France des assurances quant au maintien, et à l'agrandissement d'une barrière de forts

²²⁰ Source de la carte : Wikipédia, page italienne consacrée à Victor-Amédée II de Savoie. Auteur présumé : Seven97, datant du 13 octobre 2017. Consulté le 04 juin 2024.

hollandais, qui situés au sein des Pays-Bas espagnols, doivent protéger les Provinces-Unies d'une possible invasion française, ou tout du moins la retarder²²¹.

« Mon Cousin, depuis la dernière lettre que je vous ay écrite dattée du 9. de ce mois j'ay appris qu'elles étoient les restrictions que les Hollandais ont proposées à la Reyne de la G(ran)de Bretagne sur le projet de Paix que cette Princesse leur avoit communiqué. Elles consistent à demander Condé pour augmentation de Barrière ou tout au moins la démolition de cette place.

Le tarif de 1664 sans aucune exception.

Une augmentation de Barrière pour l'Empire qui comprenne la ville de Strasbourg.

Je ne vous donneray point d'ordre sur ces restrictions, parce que je suis persuadé que la Reyne de la G(ran)de Bretagne les rejettera et que si les Hollanda(is) y insistent contre toute apparence, elle signera la Paix particulière avec moy suivant la parole qu'elle m'en a donnée²²². »

Ces conditions hollandaises, dont fait part le roi de France à son ambassadeur à Londres, apparaissent du côté français comme déraisonnables, et Versailles les rejettent, en confiant à Londres le soin de corriger les prétentions des États-Généraux. Par ailleurs, ces conditions apparaissent comme d'autant plus déraisonnables aux yeux de Louis XIV, qu'entre 1709 et 1710, il a tenté de négocier la paix avec les Provinces-Unies, envoyant même le marquis de Torcy, secrétaire d'État aux affaires étrangères, incognito à La Haye. Cependant, les conditions de paix toujours plus exigeantes des Hollandais, à chaque renoncement du royaume de France, ont amené le marquis de Torcy à rompre les pourparlers de paix²²³. Ainsi, quand le duc d'Aumont écrit à son maître que : *« les Hollandais se plaignent d'avoir été traités avec trop de hauteur par les Plénip(otentiai)res de votre Majesté et d'avoir trouvé de leur part beaucoup de contrad(ictions) sur des choses dont on étoit convenu²²⁴ »*. On peut penser, qu'une querelle d'orgueil se joue à Utrecht. Le roi de France, s'étant senti humilié en 1710, au moment où il a tenté de faire la paix avec les États-Généraux, doit considérer que les Hollandais ne méritent qu'un respect minimal. D'autant plus que le royaume de Louis XIV se trouve dans une position bien plus favorable militairement et financièrement en 1713, que trois ans auparavant. D'autre

²²¹ ALLAIN Thierry, NIJENHUIS-BESCHER Andreas, THOMAS Romain, *Les Provinces-Unies à l'époque moderne : de la Révolte à la République batave*, Paris, Armand Colin, 2019, p. 335.

²²² BnF, Ms. Fr. 10714, f°14 : Louis XIV au duc d'Aumont, Marly, 18 janvier 1713.

²²³ BÉLY Lucien, *L'art de la paix en Europe*, Paris, PUF, 2007, p.745.

²²⁴ BnF, Ms. Fr. 10714, f°27 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 14 février 1713.

part les Hollandais, aigris de n'avoir pas su « *finir la paix* »²²⁵, quand il leur était possible d'en tirer les plus grands avantages, peuvent voir chaque acte des plénipotentiaires français comme un rappel goguenard de leur échec. Cette plainte des Hollandais, qui se sentent pris de haut par les envoyés français, montre que la diplomatie n'est pas seulement une affaire qui concerne le fond des traités de paix ; mais c'est également un travail important sur la forme que prennent les négociations et les discussions, tout particulièrement dans une société de rangs, où chacun possède une place bien définie. Ce mécontentement hollandais nous enseigne également que, le recours aux ressentis et aux susceptibilités est un moyen efficace pour gagner du temps et obtenir de nouvelles concessions dans le processus de négociations. En effet, les Hollandais se prétendant offensés exigent réparations. Et les Français, soucieux de ne pas risquer de rompre les avancées de la paix avec la Grande-Bretagne, sont prêts à concéder quelques places aux Provinces-Unies, pour permettre de lever les obstacles qui retardent la conclusion de la paix. Ainsi, entre le nord du royaume de France et les Pays-Bas espagnols se joue une partie d'échanges de places fortes et de baillages, comme c'est le cas pour Mortagne et Saint-Amand, qui se trouvent au sud de Lille, et pour Bailleul, Poperinge, Cassel et Ypres, qui sont situés au nord de Lille.

²²⁵ ARAUD Gérard, *Histoires diplomatiques : Leçons d'hier pour le monde d'aujourd'hui*, Paris, Grasset, 2022, p.308.



Carte des Provinces-Unies et des Pays-Bas espagnols entre 1648 et 1714, source : Encyclopédie Larousse.

« À l'égard de Mortagne et de S(ain)t Amand le(s) Hollandais seront tenus de les céder pour la conv(enance) du service de votre Ma(jes)té sous la condition proposée par les Plénip(otentiai)res que Mortagne ne sera point fortifié.

À l'égard de Bailleul et Poperingue, les Ministr(es) de la Reyne prétendent que lorsque cette Princesse a parlé de la cession que votre Ma(jes)té a voulu faire pour la barière des Hollandais, elle a dit que votre M(ajesté) céderoit ce qui avoit été offert de votre part en 1709 à l'exception de deux ou trois places tout au plus dan(s) lesquelles Ipres n'étoit point compris, de sorte que votre Ma(jes)té étant convenüe de ce plan en ce temps-là, on a toujours crû icy qu'il n'y auroit point de difficulté pour Bailleul et Poperingue, Cassel ayant été seulement excepté ²²⁶. »

« Il n'est question ny de sept ny de cinq châte(aux) d'Ipres comme les Hollandais l'avancent apare(mment) pour embroüiller une affaire très simple et que vous avez même démeslé après avoir reçu le mém(oire) joint à ma d(erniè)re dépesche. Il est dit que je cède I(pres) avec sa chateleurie de Cassel, le baillage de Bailleul et Poperingue.

Les Hollandais sont convenus même en 1709 lorsque le Pentionnaire²²⁷ dressa les Préliminair(es) que je garderois la chatelleurie de Cassel. J'ay consenty de ma part à leur laisser celle d'Ip(res.) La question ne roule donc plus que sur le baill(age) de Bailleul et sur Poperingue. La seule insp(ection) de la carte fait voir que l'objet ne mérite p(as) tant de disputes et comme ce que je préte(nds), n'étoit point autres fois de la dépendance d'Ipres, et que je l'ay joint au gouvernement de cette place uniquement pour la convenance de mon service, il est juste (lorsque je la cède pour le bien de la Paix) que les choses retournent dans leur p(remi)er ordre.

Les Hollandais se seroient déjà désisté de leurs prétentions sur cet article si les Plénipotentaires de la G(ran)de Bretagne leur avoient parlé avec la fermeté nécessaire pour trancher de mauvaises difficultés. J'ay lieu de croire qu'ils vont enfin s'expliquer nettement, puisque les Ministres de la Reyne de la G(ran)de Bretagne vous ont assuré

²²⁶ BnF, Ms. Fr. 10714, f°30 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 24 février 1713.

²²⁷ Anthonie Heinsius (1641-1720) est un homme d'État hollandais. Il est nommé, en 1689, Grand Pensionnaire des États de Hollande, par le Stadhouder Guillaume d'Orange, devenu Guillaume III d'Angleterre. Par son titre de Grand Pensionnaire, Heinsius acquiert le statut de principal dirigeant des Provinces-Unies, statut qu'il conserve jusqu'à sa mort.

*que les ordres seroient envoyés à Utrecht pour lever toutes les difficultés qui retardent trop longtemps la conclusion de la Paix*²²⁸. »

Après avoir obtenu le contrôle de ces quelques places pour leur barrière de protection, les Hollandais consentent, réticents, à signer la paix avec la France. Cependant, le duc d'Aumont fait part à Louis XIV, des divisions qui ont lieu aux Provinces-Unies, malgré la paix signée avec la France, certains banquiers hollandais continuent à financer la guerre de l'Autriche contre la France. En n'étant plus en guerre contre la France, la Hollande demeure dans une neutralité bienveillante vis-à-vis de l'Autriche, sans être co-belligérante de cette dernière : « *La Hollande est divisée au sujet de la Guerre de v(otre) M(ajesté) avec l'Archiduc, et une partie attaché à ce Prince agit de concert avec lui et entre dans ses projets, on m'a assuré qu'i(l) avoit trouvé à emprunter un millier de florins à Amsterdam*²²⁹. »

Dans cette poursuite de la guerre de l'archiduc d'Autriche contre le roi de France, les Provinces-Unies se trouvent dans une situation déplaisante. Elles craignent de se mettre à dos leur nouveau voisin, l'archiduc étant entré en possession des Pays-Bas. Mais d'autre part, la France menace les États-Généraux, qui malgré un traité de paix signé en avril 1713, continuent de financer l'effort de guerre autrichien contre les armées françaises. Ainsi la Cour de Versailles écrit à son plénipotentiaire à Londres, pour solliciter le gouvernement britannique d'intervenir auprès des princes allemands et des Hollandais, pour amener l'archiduc d'Autriche à la paix en le privant des ressources financières et militaires, qui lui sont nécessaires à la continuation de la guerre.

« Il est vrai que le Comte de Strafford a depui(s) peu fait des instances assez vives sur ce sujet au Pens(ionnai)re de Hollande, mais les États G(é)n(ér)aux craignent d'achever de se broüiller entièrement av(ec) l'Archiduc, et quoi qu'ils voient que la continuati(on) de la Guerre sera dangereuse pour leur Républi(que), ils n'oseront faire aucune démarche dont la Maison d'Autriche puisse avoir lieu de se plain(dre), l'Angleterre peut remédier à la timidité des Holandais en agissant auprès des Princes d'Allemagne qui ont eu le plus de soin de la ménager, elle peut fortifier les bonnes dispositions du Roy de Prusse, et l'engager de travailler fortement à la Paix de l'Empire, je ferai passer bientôt quelqu'un sans caractère aupr(ès) de ce Prince, et je verrai s'il osera le laisser à sa Cour lorsqu'il le connoitra, car il y a présentement tant de crainte de la part des Princes d'Allemagne

²²⁸ BnF, Ms. Fr. 10714, f°31 : Louis XIV au duc d'Aumont, Marly, 25 février 1713.

²²⁹ BnF, Ms. Fr. 10715, f°36 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 25 août 1713.

de déplaire à l'Arch(iduc) qu'il semble qu'en prenant des titres plus relevés que ceux qu'ils avoient, il n'y a pas longtemps, ils aient perdu à mesure qu'ils s(e) sont élevés une partie de la souveraineté e(t) même de la liberté dont ils avoient hérité de leurs ancêtres
230. »

4) Les gains du Portugal, autre membre mineur de l'alliance

Le royaume du Portugal n'est pas au XVIII^e siècle, l'une des puissances majeures de l'Europe. C'est une couronne qui, après s'être libérée en 1640, de l'emprise espagnole instaurée par Philippe II, a perdu de sa puissance commerciale acquise au XVI^e siècle par sa maîtrise de la route vers les Indes orientales. Au cours du XVII^e siècle, les puissances maritimes, que sont les Provinces-Unies et l'Angleterre, ont largement dépassé la puissance maritime et commerciale du Portugal. Pourtant en 1713, le roi du Portugal, qui a soutenu la Grande Alliance en ouvrant un front sur sa frontière avec l'Espagne, a sa place aux côtés des Alliés à Utrecht, au même titre que le duc de Savoie ou l'Électeur de Brandebourg. Les Portugais n'ont que peu de revendications, ils désirent rester en bonne intelligence avec l'Espagne, son seul et unique voisin, et signent sans sourciller avec elle la paix. Les revendications notables du Portugal ne regardent que ses intérêts coloniaux, et notamment la sécurité de sa colonie la plus importante, à savoir le Brésil. La Grande-Bretagne joue un rôle majeur dans les négociations pour les intérêts des Portugais, c'est par son entremise que sont transmis les revendications lusitaniennes aux ministres de France. Le duc d'Aumont occupe donc une place d'importance dans ces négociations puisqu'il est le relai de la Cour de Versailles à Londres.

« Le premier regarde le Portugal dont on n'a ri(en) dit dans le Congrès d'Utrecht. Le Portugal ne prétend plus de Barrière et ne forme aucune défense à l'égard de l'Espagne qu'il signe un traité avec la Reyne, et alors on luy en accordera u(n) par lequel votre Ma(jes)té s'obligera de ne pas l'attaquer ny le molester dans l'étendue de ses États.

La garantie de la Reyne et la stipulation de votre Ma(jes)té fera l'équivalent de la Barrière.

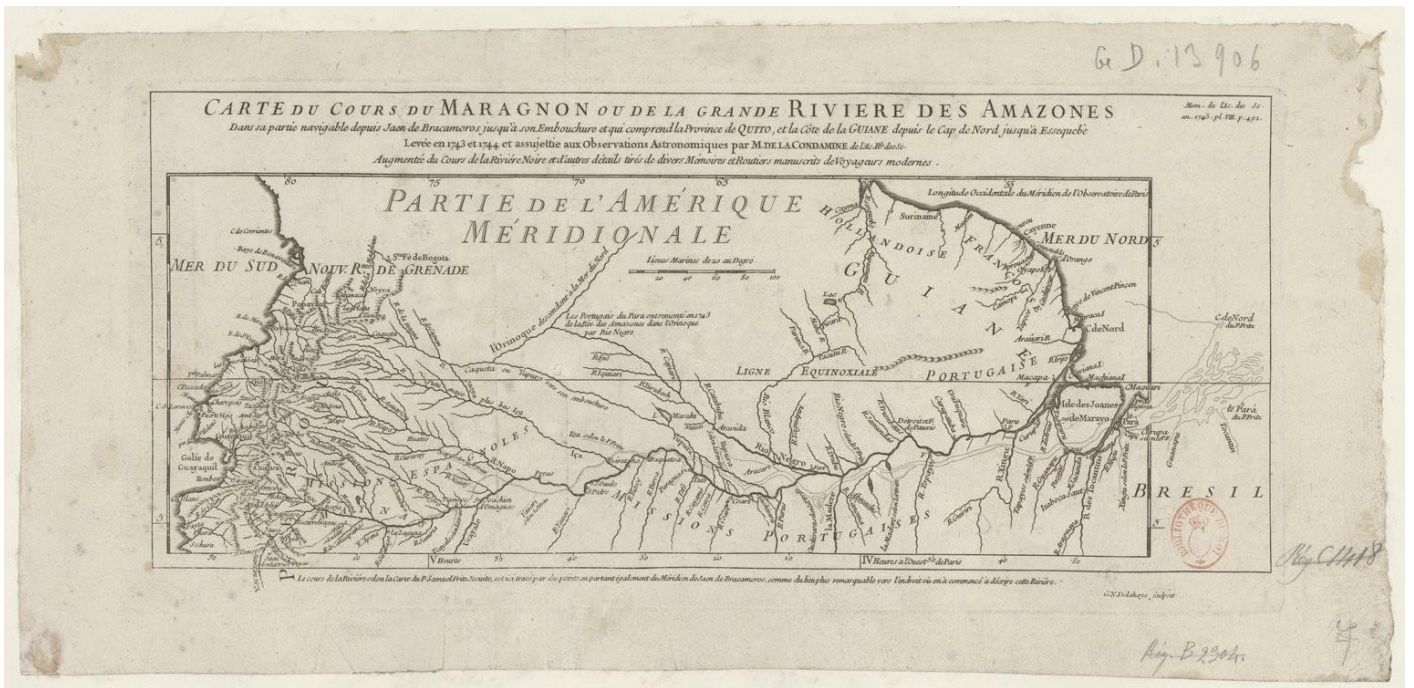
La Reyne étant à portée de soutenir la garantie du Portugal, il n'est plus question que de chercher une plus grande précaution pour la seureté du Brési(l) et en ce cas-là on n'oste rien à la France, mais il faut qu'elle se départe de deux choses à l'égard de la prétention

²³⁰ BnF, Ms. Fr. 10715, f°41 : Louis XIV au duc d'Aumont, Fontainebleau, 3 septembre 1713.

de la libre navigation de la Rivière d(es) Amazones. Il faut qu'elle en laisse la source aux Espagnols et l'embouchure aux Portugais.

L'Angleterre entrera dans la même situation qu(e) la France à cet égard. Il faut pareillement laisser aux Portugais la coste du Sud et que le Pays dont il y avoit un accord provisionel soit cédé définit(ivement) aux Portugais ²³¹.»

Le seul point d'accrochage entre le Portugal et la France au moment de signer la paix concerne la navigation dans la « rivière des Amazones », le grand fleuve qui irrigue la partie orientale de l'Amérique du Sud, et dont les Portugais entendent conserver le contrôle, du moins à son embouchure, puisque ses sources sont contrôlées par la vice-royauté du Pérou, qui fait partie de l'Empire espagnol. Louis XIV accepte dans un premier temps d'abolir la libre circulation sur l'Amazone, au profit d'une circulation contrôlée par le Portugal, dans l'espoir d'accélérer la signature des traités de paix ; notamment celui avec la Grande-Bretagne, qui prend le temps d'attendre ses plus fidèles alliés, parmi lesquels on compte le Portugal.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Carte du cours du Maragon ou de la Grande Rivière des Amazones, par Guillaume-Nicolas Delahaye, Bibliothèque Nationale de France, Paris, vers 1745.

²³¹ BnF, Ms. Fr. 10714, f°30 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 24 février 1713.

« Mes Plénip(otentiai)res désirant d'avancer selon mes intentions la signature de tous les Traittés ont consenty à la demande que les Ministres de Portugal leur ont faite de convenir par un article du Traitté que la navigation de la rivière des Amazônes seroit interdite à mes sujets, mais en même temps ils sont demeurés d'accord que si la Reyne de la G(ran)de Bretagne jugeoit que ce point dût être réglé plus favorablement, il en seroit fait un article séparé avant l'échange des ratifica(ti)ons vous en parlerez donc aux Ministres de cette Princesse, et vous essayerez de faire en sorte que la navigation de cette rivière demeur(era) libre ²³². »

Malgré le consentement de Louis XIV, sur l'article en faveur des intérêts portugais sur l'Amazone, le roi demande donc au duc d'Aumont d'obtenir du gouvernement britannique, que la France et la Grande-Bretagne reviennent sur cet article pour rétablir une libre circulation sur le fleuve. Seulement la chose n'est pas aisée, les ministres du roi du Portugal s'opposent catégoriquement à tout retour en arrière, du moins sans une demande de la reine de Grande-Bretagne. Et le gouvernement britannique n'entend pas faire cette demande, puisqu'il considère que les Portugais sont dans leur droit de restreindre la circulation sur l'Amazone, fleuve dont ils ont le contrôle, sinon la propriété. La reine Anne et son gouvernement ne souhaitent pas revenir sur leurs paroles, et ils font savoir au duc d'Aumont que la demande de rétractation de la France, sur la libre circulation de la « rivière des Amazones », n'est pas soutenue par la Grande-Bretagne.

« Le premier point regarde la Rivière des Amazones. Dans les propositions que le Duc de Shrewsbury a faites de la part de cette Princesse pour la conclusion de la Paix, on a demandé en faveur des Portugais qui croyoient se relâcher beaucoup de ce qu'ils étoient en droit de demander par leurs traittés avec leurs alliés, que la navigation de la Rivière des Amazônes fût interdite aux sujets de votre Ma(jes)té par la réponse donnée au mémoire du Duc de Shrewsbury du 3. Mars 1713. nouveau stile, il paroist que votre Ma(jes)té a bien voulu accepter cette proposition et que bien loin que ce fût une facilité de la part des Plénip(otentiai)res de votre Ma(jes)té ils n'ont consenty à cette demande qu'en conséquence de ce qui avoit été préalablement réglé et conclu entre les deux Cours ; ainsy les Portugais insistant sur la nécessité de cet artic(le) et fondés sur plusieurs raisons qui paroissent solides aux Ministres de la Reyne de la G(ran)de Bretagne, quelque tour spécieux que j'aye p(u) donner à la demande de la liberté de la

²³² BnF, Ms. Fr. 10714, f°56 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 17 avril 1713.

*Navig(ation) sur la Rivière des Amazones, ce n'est point un(e) raison suffisante pour obliger la Reyne à changer de sentiment ou à se départir de ce qui vient d'être stipulé*²³³. »

L'historien Yves Léonard et le civilisationniste Albert Alain Bourdon²³⁴ considèrent que le Portugal n'a rien gagné ou presque à l'issue de la guerre de succession d'Espagne. Il semble important de nuancer ce propos, certes le Portugal n'a pas obtenu d'agrandissement territorial, comme le gain de la Sicile pour le duc de Savoie, ou d'avantage commercial important, comme l'*asiento* octroyé à la Grande-Bretagne. Mais le Portugal a forgé une alliance forte avec la Grande-Bretagne, au point que celle-ci ne souhaite pas signer de paix avec la France sans son allié lusitanien. La victoire, peut-être modeste, du Portugal est une victoire qui porte sur le long terme, l'alliance britannique apparaît ainsi comme un pari sur l'avenir.

B- Une paix à moindre mal pour l'alliance française

1) Philippe V maintenu à Madrid comme à Lima

Désigné comme seul et unique héritier de Charles II d'Espagne, en 1700, Philippe V s'est battu pendant une douzaine d'années pour percevoir son héritage, et s'imposer à Madrid. Grâce à l'aide de son grand-père, Louis XIV, Philippe V d'Espagne est, en 1713, presque en possession de toute l'Espagne, seule Barcelone et une partie de la Catalogne sont encore aux mains des troupes impériales. Mais la retraite des Autrichiens est en passe d'être négociée à Utrecht, avec l'intervention des plénipotentiaires français et britanniques : « *mes plénipotentialiaires sont cependant convenus avec ceux de la G(ran)de Bretagne et avec le C(om)te de Zinzindorff de toutes les conditions qui regardent la sortie des troupes allemandes hors de Catalogne*²³⁵ ». Les Britanniques s'impliquent d'autant plus dans l'évacuation de la Catalogne par les troupes de l'archiduc, qu'ils en ont été les principaux occupants, en transportant vivres et munitions aux insurgés de Barcelone, et en contrôlant la Méditerranée occidentale. La reine Anne fait ainsi une proposition au marquis de Monteleon, ambassadeur de Philippe V à Londres. Elle lui propose d'envoyer un officier britannique s'assurer de la bonne volonté des troupes autrichiennes à retourner auprès de leur maître.

²³³ BnF, Ms. Fr. 10714, f°72 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 10 mai 1713.

²³⁴ BOURDON Albert Alain, LÉONARD Yves, *Histoire du Portugal*, Paris, Chandeigne, 2019, p. 274.

²³⁵ BnF, Ms. Fr. 10714, f°34 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 8 mars 1713.

« La Reyne a crû faire plaisir au Roy d'Espagne quand elle a proposé l'évacuation de la Catalogne, on a parlé au Marquis de Monteleon à ce sujet, on prétend même que le Duc d'Arguill en a traité avec les ministres de votre Ma(jes)té et la Reyne doit envoyer au premier jour un officier pour assister à l'embarquement des troupes impériales qui sont encore en Espagne ²³⁶. »

Cependant, on peut constater que si la reine de la Grande-Bretagne offre sa médiation au roi d'Espagne, concernant l'évacuation de la Catalogne, en janvier 1713, celle-ci n'est toujours pas effective en septembre, du fait de la rupture des pourparlers de paix par l'archiduc, au mois de juin. Ainsi quand l'Autriche quitte la table des négociations à Utrecht, elle ne rompt pas seulement ses négociations avec la France, mais avec tous les membres de l'alliance franco-espagnole, qu'on peut qualifier d'alliance du pacte de famille. En septembre 1713, l'Espagne n'est donc pas encore sortie de la guerre, puisqu'une partie de son territoire résiste encore à son souverain.



Portrait de Philippe V d'Espagne, au début de la guerre de succession d'Espagne, par Hyacinthe Rigaud, Château de Versailles, Versailles, 1700.

²³⁶ BnF, Ms. Fr. 10714, f° 18 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 31 janvier 1713.

« Comme les bâtimens de l'Archiduc traitent les Anglais comme ennemis, je crois Monsieu(r) qu'on ne peut désaprouver en Angleterre que le Roi en use de même à l'égard du pavillon de ce Prince, qui ne sert qu'à autoriser les pirateries de plusieurs corsaires dans la Méditerranée, et porter des vivres à Barcelone ²³⁷. »

La France louisquatorzienne, dans cette affaire, préfère céder l'initiative à la diplomatie et au gouvernement de Grande-Bretagne. La cause de cette mise en retrait du duc d'Aumont et de Versailles est que le roi craint qu'on lui reproche de contrôler la Cour de Madrid et ce qui s'y passe. Reproche qui n'est pas totalement sans fondement, les conseillers de Philippe V à la Cour d'Espagne étant venus avec lui de France en 1701. On peut notamment citer l'exemple de la princesse des Ursins²³⁸, que l'historien Thierry Sarmant qualifie de « *Premier ministre en jupons* »²³⁹, dont l'influence sur le roi d'Espagne est très importante, jusqu'au mariage de ce dernier, en 1714, avec sa seconde épouse, Élisabeth Farnèse, qui chasse la princesse des Ursins de la Cour madrilène²⁴⁰. Ainsi lorsqu'il est question de l'attitude que le duc d'Aumont doit adopter vis-à-vis du marquis de Monteleon à Londres, Louis XIV le presse de maintenir une indépendance entre les deux diplomates, afin d'éviter de faire penser en Grande-Bretagne, qu'il dirige à la fois son royaume et celui de son petit-fils.

« Observez seulement qu'il est importa(nt) pour mon service et pour celui du Roy mon petits fils, qu'il paroisse en Angleterre, que nonobstant votre union avec le M(arquis) de Montele(on) il agit par luy même indépendamment de vous enfin faites en sorte qu'on n'ayt pas lieu de dire que je règle les décisions de la Cour d'Espagne et que ses ministres ne font rien sans mes ordres car il est certain que cette opinion qui nuiroit au bien des affaires, seroit en même temp(s) très contraire à la vérité ²⁴¹. »

Il n'est pas aisé par ailleurs pour le roi d'Espagne de faire la paix avec tous les membres de la Grande-Alliance, il rencontre des difficultés avec la Grande-Bretagne, le Portugal et la Savoie, et même avec le pape, qui pourtant n'est pas l'un des belligérants de la succession espagnole, en plus de la querelle successorale qui l'oppose à l'archiduc d'Autriche. La correspondance étant celle du duc d'Aumont, ambassadeur de France, et non celle du marquis

²³⁷ BnF, Ms. Fr. 10715, f°44 : Monsieur de Torcy au duc d'Aumont, Fontainebleau, 20 septembre 1713.

²³⁸ Marie-Anne de la Trémoille (1642-1722), princesse des Ursins, est une femme issue la noblesse française, veuve d'un seigneur romain. Elle est envoyée à Madrid en tant que *camarera mayor* de la reine d'Espagne, Marie Louise de Savoie, première épouse de Philippe V. Son influence dépasse rapidement son rôle de première dame de compagnie de la reine, et elle devient l'un des conseillers privilégiés du roi d'Espagne. Son frère cadet, le cardinal de la Trémoille, représente le roi de France à Vienne.

²³⁹ SARMANT Thierry, 1715, *La France et le monde*, Paris, Perrin, 2017, p. 575.

²⁴⁰ LA SABLIERE Jean-Marc (de), *La Saga des Farnèse*, Paris, Tallandier, 2023, p. 400.

²⁴¹ BnF, Ms. Fr. 10714, f°16 : Louis XIV au duc d'Aumont, Marly, 26 janvier 1713.

de Monteleon, ambassadeur d'Espagne, le duc d'Aumont et Louis XIV n'entrent pas dans les détails, des points qui retardent la paix entre la monarchie espagnole et les couronnes portugaise et savoyarde, dans leurs échanges épistolaires.

« J'avois appris déjà qu'elle étoit très mécontente des changemens faits par le Roi d'Espagn(e) au traité conclu et signé avec le Duc de Savoye, mais comme les ratifications en sont présentement échangées, que le Duc de Savo(ye) a consenti aux nouvelles clauses insérées à Madrid dans le traité ; et qu'enfin ce Prin(ce) est sur le point de s'embarquer pour alle(r) prendre possession de la Sicile, il faut reg(ar)der cette affaire comme entièrement finie, ainsi je compte que les ratifications du traité fa(it) entre l'Espagne et l'Angleterre seront incessamment délivrées de part et d'autre, l'écha(nge) n'en étant retardé que par les difficultés survenües) celui des traités d'Espagne et de Savoye. J'ai déjà fait connoître au Roy mon petit-fils qu'il convenoit au bien de son service de terminer la négociation de la Paix avec le Roy de Portugal, vous pouvez assurer le Ministre de Portugal à Londres que je conserve toujours l'affection que j'ay depuis longtemps pour la Maison de Bragance, et pour la nation portugaise il ne tiendra pas à moi de le faire connoître mais il faut aussi que je voie du côté de Portugal un désir véritable d'en mériter les preuves et les effets ²⁴². »

En revanche, en ce qui concerne le différent, qui retarde la paix entre l'Espagne et la Grande-Bretagne, et celui qui brouille les relations entre Madrid et le Saint-Siège, est clairement évoqué par le duc d'Aumont et par le marquis de Torcy. Le problème, qui retarde la conclusion de la paix, est le cas du prince Della Riccia, qui est un noble napolitain, qui prit fait et cause pour l'archiduc Charles au début de la guerre de succession d'Espagne, trahissant ainsi le roi Philippe V. Il est retenu prisonnier depuis 1701. Il est détenu en France, à la Bastille, et il a tenté à plusieurs reprises de s'évader. Emprisonné en France, mais prisonnier du roi d'Espagne, le duc d'Aumont en vient à demander à Versailles, au nom de la reine de Grande-Bretagne, la libération du prince napolitain. La Cour de Rome a, de la même façon, plaidé pour la libération du prince, en arguant que ce dernier a été arrêté sur les terres des États pontificaux, mais sans succès. Suite à la demande formulée par la reine de la Grande-Bretagne, Monsieur de Torcy renvoie les Britanniques, vers la Cour de Madrid, qui est la seule à pouvoir ordonner la libération du prince, puisqu'il est son prisonnier.

²⁴² BnF, Ms. Fr. 10715, f°45 : Louis XIV au duc d'Aumont, Fontainebleau, 21 septembre 1713.

« Vous pouvez juger, Monsieur, que si le Roy étoit absolument le maître de disposer du Prince de la Riccia, sa Ma(jes)té accorderoit à la Reyne de la G(ran)de Bretagne ce qu'elle demande en faveur d'un homme qui ne mérite pas une pareille protection, mais l'indulgence que le Roy auroit pour luy feroit beaucoup de peine au Roy d'Espagne et par une raison toute contrair(e) elle attireroit des plaintes au Roy de la part du Pape.

Le Prince de la Riccia fut pris il y a bientôt treize ans sur les terres de l'État ecclésiastique se sauvant de Naples où il avoit été complic(e) d'une conspiration formée contre l'Espagne en faveur des Allemands. Le Roy catholique pria le Roy de vouloir bien le faire garder dans un château, et il fut mis à Vincennes d'où il a été ensuite transféré à la Bastille.

Sa Ma(jes)té ne l'a donc reçu et ne le retint que comme un dépost dont la garde je vous assure est très difficile, car aussytôt qu'on a eû pour luy la complaisance de luy laisser quelque liberté il en a toujours abusé, ne cherchant que les moyens de séduire ceux qui étoient auprès de luy, et de se sauver.

Le Pape n'a cessé de le réclamer depuis qu'il est prisonnier, parce qu'il avoit été arrêté sur les terres de l'État ecclésiastique, sa Sainteté a fait demander plusieurs fois pour luy la même grâce que la Reyne de la G(ran)de Bretagne demande aujourd'huy.

Jugez s'il vous plaist, Monsieur, des plaintes et des reproches de la Cour de Rome si le Roy accorderoit à sa Ma(jes)té Britannique ce qu'il a refusé au Pape et refusé avec raison, puisque véritablement il ne dépend pas de sa Ma(jes)té d'accorder la liberté à un prisonnier qu'elle a reçu du Roy son petit-fils, comme un dépost, dont elle a bien voulu se charger.

Comme il ne s'agit plus que d'un temps fort court, le Roy est persuadé que vous ferez parfait(ement) comprendre à la Reyne et à Mylord Bolingbrok(e) ce que j'ay l'honneur de vous expliquer sur ce sujet par ordre de sa Ma(jes)té.

Je vous assure que si la liberté du P(rin)ce de la Riccia dépendoit d'elle uniquement, elle l'auroi(t) accordée beaucoup plus aisément que celle des galériens, que tout autre que la Reyne de la G(ran)de Bretagne n'auroit jamais obtenu ²⁴³. »

²⁴³ BnF, Ms. Fr. 10714, f°74 : Monsieur de Torcy au duc d'Aumont, Marly, 11 mai 1713.

À la demande de la reine Anne et de son gouvernement, il semble que Madrid soit prêt à relâcher le prince Della Riccia, en septembre 1713. Le duc d'Aumont faisant part au marquis de Torcy, d'une lettre dont le vicomte Bolingbroke lui a parlé, et qui émane de la princesse des Ursins, c'est-à-dire du gouvernement espagnol lui-même, et qui prévoit la libération du prince, pour la considération et le plaisir de la reine de la Grande-Bretagne.

« Je vous envoïe Monsieur l'extrait de lettre de la P(rince)sse des Ursins dont M(ylor)d Bolingbroke m'a fait part au sujet d(u) Prince Della Riccia, me témoignant en même temps que comme les difficultés pour la liberté de ce Prince venoient d(u) côté de la Cour d'Espagne suivant ce qui étoit porté par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire à c(e) sujet et que ces mêmes difficultés étoient levées présentement il ne prévoïoi(t) pas que rien put retarder les bontés du Roi dont il étoit persuadé que la complaisance et la considération n'étoi(t) pas moindre que celle du Roi son petit-fils pour la Reine sa Maitresse que s'intéresse pour ce malheureux Prince Della Riccia n'osant par lui-même par respect attendre de sa recommandation particulière la grâce qu'il avoit osé demander pour lui ²⁴⁴. »

À l'issue des négociations de paix d'Utrecht, le roi d'Espagne Philippe V conserve les royaumes espagnols d'Aragon et de Castille, avec certes Barcelone et la Catalogne à reprendre des mains de l'empereur. Et il hérite de l'immense empire espagnol, qui s'étend de la Floride au nord, au détroit de Magellan au sud, en passant par Mexico, Veracruz, Carthagène et Lima ; et de Saint-Domingue à l'est, jusqu'aux Philippines à l'ouest. Il échoue cependant, à conserver les Pays-Bas, et les royaumes italiens, qui passent sous contrôle autrichien, et savoyard pour la Sicile. Ainsi les dernières volontés de Charles II ont été bafouées, et son héritage divisé.

2) La restauration des Wittelsbach en Bavière et à Cologne, une condition prioritaire et non-négociable pour la France

S'il y a bien une maison princière dans toute l'Europe, pour qui la guerre de succession d'Espagne n'a pas été un bien, il s'agit sans conteste de la maison de Bavière. En effet, la famille des Wittelsbach a choisi en 1701 de soutenir les prétentions de Philippe d'Anjou à la couronne d'Espagne, entrant ainsi directement en conflit avec l'empereur, et trahissant de fait leur allégeance envers lui. Les Wittelsbach sont l'une des plus puissantes familles du Saint-Empire,

²⁴⁴ BnF, Ms. Fr. 10715, f°46 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 29 septembre 1713.

mais en choisissant l'alliance française, ils se mettent en marge des autres princes de l'Empire, qui n'ont pas oublié, ni pardonné à Louis XIV, le sac du Palatinat (1688-1689). Ainsi, malgré leur puissance au sein de l'Empire, les Wittelsbach possèdent le puissant duché de Bavière et règnent également sur l'électorat de Cologne, le duc de Bavière et le prince-archevêque de Cologne ne sont pour la France que de faibles alliés face à la puissante coalition de la Grande-Alliance. Les frères Wittelsbach, c'est-à-dire le duc Maximilien-Emmanuel²⁴⁵ et l'archevêque Joseph-Clément de Bavière²⁴⁶, en prenant ainsi le parti de Philippe V contre l'empereur, espèrent obtenir des gains de la succession de Charles II, et notamment les Pays-Bas espagnols, dont Maximilien-Emmanuel est le gouverneur depuis 1691²⁴⁷. En rejoignant la coalition franco-espagnole, les Wittelsbach intègrent en quelques sortes le pacte de famille. Ils sont liés à Philippe V par sa mère Marie-Anne de Bavière, sœur de Maximilien-Emmanuel et de Joseph-Clément. Cependant, jusqu'en 1701 l'alliance française ne va pas de soi pour les deux princes-électeurs, qui ont combattu les armées louisquatorziennes durant la guerre de la Ligue d'Augsbourg. Ils prennent tous deux des risques en s'opposant ainsi à l'empereur, sans avoir pu rallier à leur cause d'autres princes allemands. Mais Louis XIV offre plus de perspectives de gains à la Bavière que Léopold I^{er}.

Cette alliance française les Wittelsbach la subissent, plus qu'ils n'en profitent. Les états du duc de Bavière étant aux portes des états de la maison d'Autriche, ils sont envahis dès 1704 par l'armée coalisée menée par le duc de Marlborough, et les armées franco-bavaroises sont défaites à la bataille de Blenheim²⁴⁸. L'électeur de Bavière perd ses états et l'électeur de Cologne en est pareillement chassé par les Impériaux. Ils se réfugient à la Cour de France, et espèrent auprès de Louis XIV recouvrer leurs états, ainsi que leurs places au sein du Collège électoral. Les élections des empereurs Joseph I^{er} (1705) et Charles VI (1711) se déroulent en l'absence des électeurs de Bavière et de Cologne. Ainsi, Louis XIV charge le duc d'Aumont de négocier avec Londres les conditions, qui doivent permettre aux Wittelsbach de regagner leurs états et d'obtenir à nouveau une place au sein du Collège électoral. Dans une lettre adressée au duc d'Aumont avant son départ pour la Grande-Bretagne, Louis XIV présente de façon précise

²⁴⁵ Maximilien-Emmanuel (1662-1726) est le duc et prince-électeur de Bavière. Il est à la tête de la maison de Wittelsbach à partir de 1679, et il est par ailleurs nommé gouverneur des Pays-Bas espagnols par Charles II d'Espagne, et reconduit par Philippe V, dont il soutient les prétentions au trône d'Espagne.

²⁴⁶ Joseph-Clément (1671-1723) est un prince de la maison de Bavière. Fils cadet il entre dans les ordres, devenant successivement évêque de Liège, puis archevêque de Cologne, titre qui lui confère la dignité de prince-électeur du Saint-Empire. Il prend à l'instar de son frère aîné le parti de Philippe V, dans la guerre de succession espagnole.

²⁴⁷ BOGDAN Henry, *Histoire de la Bavière*, Paris, Perrin, 2007, p. 391.

²⁴⁸ OURY Clément, *La Guerre de Succession d'Espagne, La fin tragique du Grand Siècle (1701-1714)*, Paris, Tallandier, 2020, p. 518.

les points sur lesquels son ambassadeur se doit d'insister. Il demande la réintégration du duc de Bavière au sein du Collège électoral, en accordant des concessions quant à son rang et à ses territoires. Mais il demande aussi des dédommagements pour les pillages commis en Bavière par les armées coalisées, ainsi que la couronne royale de Sardaigne, qui permettrait au duc de Bavière d'obtenir un titre de roi, à l'instar du duc de Savoie devenant roi de Sicile, afin que Maximilien-Emmanuel puisse retirer un certain bénéfice de la guerre.



Portrait de Maximilien II Emmanuel de Bavière, électeur de Bavière, par Joseph Vivien, Munich Residenz, Munich, 1706 (à gauche). Portrait de Joseph-Clément de Bavière, électeur de Cologne (à droite), par Joseph Vivien, musée des Beaux-arts de Valenciennes, Valenciennes, vers 1713 (à droite).

« Mais leurs ordres sont bornés à proposer que l'Électeur de Bavière soit rétably dans son Pay(s), et qu'il n'occupe désormais dans le Collège électo(ral) que le rang de Neuvième et dernier Électeur au lieu de la première place d'Électeur Souverain dont il étoit en possession.

Que le Haut Palatinat auquel le rang de Premier Électeur est attaché appartienne à l'Électeur Palatin, et après luy au Prince Charles son frère pour revenir l'un et l'autre après eux à l'Électeur de Bavière ou à ses enfants à son desfault.

Que le Royaume de Sardaigne soit donné à l'Électeur de Bavière comme une espèce de dédomagement du Haut Palatinat et de la qualité de premier Électeur.

Qu'en attendant l'exécution et de la cession de l'Isle de Sardaigne et de la restitution de la Bavière, il demeure en possession de Luxembourg, Namur, et Charleroy, aussy bien que des Pays qui en dépendent, mais avec l'obligation de recevoir dans ces places des garnisons Hollandaises.

Vous avez vu par l'instruction que je vous ay fait remettre avant votre départ que ces conditions sont bien différentes de celles que je demandois pour cet Électeur. Vous savez aussy que c'étoit en partie dans la vüe d'obtenir un dédomagement que je croyais juste pour luy, que je consentois à me désister de la restitution de Tournay. J'aurai donc sujet d'insister encore fortement sur les mêmes demandes si je ne voulois avancer auta(nt) qu'il peut dépendre de moy la conclusion à la Paix : comme je ne puis cependant abandonner entièrement les intérêts d'un Prince allié, j'ordonne à mes Plénipotentiaires de demander pour luy a le dédomagement des dégats faits en Bavière la restitution de ses meubles, pierreries et autres effets enlever par les ordres de la Cour de Vienne ou disperser, la réparation des contraventions fait(es) au traité de Landau que l'Empereur desfunt avoit conclu et signé luy même.

Je leur escriis aussy de proposer que les Pays bas soyent assurez à l'Électeur de Bavière ou à ses descendans si l'archiduc meurt sans enfans masles, et cette demande que je veux qu'ils apuye(nt) est d'autans plus juste que ces Provinces luy ont été cedées par le Roy d'Espagne qui seul avoit droit d'en disposer, et d'ailleurs il n'y a point de Prince en Europe dont le voisinage puisse causer moins d'ombrage aux Hollandais. Enfin j'ordonne à mes Plénipot(entiai)res de proposer en dernier lieu le mariage du Prince électoral de Bavière avec l'archiduchesse fille aînée de l'empereur Joseph à condition que les Pays bas seront donnez en dot à cette Princesse ²⁴⁹. »

Dans la même lettre adressée à son plénipotentiaire à Londres, Louis XIV évoque le cas de l'électeur de Cologne, qui du fait de sa trahison voit ses états occupés par les armées impériales et hollandaises. Les Impériaux contrôlent ainsi Cologne et les états qui dépendent de l'archevêché, et les Hollandais stationnent au sein de l'évêché de Liège.

« Ce ne se voit pas rétablir l'Électeur de Cologne dans ses États que de luy laisser dans le lieu de sa résidence ordinaire une garnison impériale et d'occuper Liège par une garnison holandaise. Sa condition deviendrait celle d'un prisonnier et non pas celle d'un souverain, et je ne crois pas que ce soit l'intention de la Reyne d'Angleterre. Si elle a

²⁴⁹ BnF, Ms. Fr. 10714, f°4 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 29 décembre 1712.

quelque défiance de ce Prince, on pourroit trouver d'autres expédiens pour assurer qu'il ne troubleroit jamais par le moyen de ses places le repos de ses voisins ²⁵⁰. »

Les ministres de la reine Anne transmettent au duc d'Aumont les décisions des Alliés concernant les Wittelsbach, qui les justifient, d'une part en refusant la couronne de Sardaigne au duc de Bavière pour ménager les sensibilités de l'archiduc, à qui ce territoire est sensé revenir. Et d'autre part en affirmant que l'occupation des états de l'archevêque de Cologne est seulement une mesure de sécurité et de protection, qui renforce en partie la barrière chère aux Provinces-Unies. Par ailleurs, ils considèrent que les électeurs de Bavière et de Cologne, ayant perdu leurs états à la guerre, peuvent s'estimer heureux de les recouvrer dans leur quasi intégralité.

« Ces M(essieu)rs sont persuadés que de la proposition de donner la Sardaigne à l'Électeur avec le titre de Roy, qui blesse intimement l'archiduc, on pourra tirer de grands avantages pour ce Prince à l'égard des ses autres prétentions, quoy que la Reyne continue à déclarer qu'elle n'entrera jamais qu'indirectement dans ce qui le regarde.

A l'égard de l'Électeur de Cologne, ce Prince aussy bien que son frère ayant perdu tous ses Ét(ats) par le sort de la Guerre, on consent de les luy re(ndre) mais en même temps on prend les mesures nécess(aires) pour assurer une barière de ce côté-là, ce qu(i) selon eux importe au repos de tout le monde ils allèguent en même temps qu'il y a des exemp(les) de Princes qu'on a regardé comme souverains qui n'ont pas laissé de recevoir chez eux des garnisons étrangères ²⁵¹. »

Alors que les traités d'Utrecht ne sont pas encore signés et que l'Autriche est encore dans une optique favorable aux pourparlers, le duc d'Aumont écrit à son maître que les ministres de la Cour de Vienne proposent deux solutions au problème de l'électeur de Bavière, en lui rendant ses états, ainsi que le Haut-Palatinat, et le rang de premier prince électeur qui est le sien, en contrepartie, l'empereur s'engagerait à céder la Sardaigne, ou les Pays-Bas espagnols à l'électeur Palatin²⁵², qui renoncerait au titre de premier électeur et à la possession du Haut-Palatinat. Cependant, il est, par cette proposition, exigé par l'archiduc que la France consente à l'édification d'une barrière entre l'Empire et l'Alsace, qui puisse protéger les états de l'électeur

²⁵⁰ BnF, Ms. Fr. 10714, f°4 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 29 décembre 1712.

²⁵¹ BnF, Ms. Fr. 10714, f°17 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 31 janvier 1713.

²⁵² Jean-Guillaume de Neubourg-Wittelsbach (1658-1716) est un prince allemand issu de la branche cadette des Wittelsbach, il est duc de Berg et de Juliers, et également électeur Palatin. Contrairement à la branche aînée des Wittelsbach, l'électeur Palatin reste fidèle à l'empereur, et soutient les prétentions de l'archiduc Charles au trône d'Espagne.

Palatin et ceux des autres princes allemands, tels que le margrave de Bade ou le duc de Wurtemberg, contre toute attaque ou invasion française.

« Les ministres de l'Archiduc ont imaginé deux expédiens plus plausibles selon eux que ces mêmes propositions. L'un est de rendre à l'Électeur de Bavière tout ce qu'il avoit avant la guerre, le rang du P(rinc)e Électeur, le Haut Palatinat.

De dédomager l'Électeur Palatin par la cession que l'Archiduc luy feroit de la Sardaigne, et qu'au cas que ce ne fust point un équivalent à propos(er,) l'Archiduc y ajouteroit quelque chose du sien, que pareillement pour dédomager l'Archiduc d(e) ce qu'il avoit fait en remettant l'Électeur de Bavièr(e) dans le même état où il avoit été, votre Ma(jes)té ajouteroit quelque chose à la Barrière de l'Empi(re) ou sur le plan par lequel la Saore est établie comme Barrière entre l'Alsace et l'Empire, ave(c) le plan que M(onsieur) de Zinzendorf a proposé.

Le second expédient remet aussy l'Électeur en possession de tout ce qu'il avoit cy devant et pour dédomager l'Électeur Palatin dans ce second ca(s) on proposeroit de luy donner les Pays bas, qua(nt à) l'Archiduc pour dédomagement d'une cession au(ssy) considérable, retiendroit la Sardaigne, à quoy votre Ma(jes)té ajouteroit encore quelque chose d(u) sien ²⁵³. »

Quelques jours avant la signature de la paix à Utrecht, le 3 avril, le roi de France écrit à son ambassadeur à Londres pour lui faire part de nouvelles propositions concernant le cas du duc de Bavière et de son rang au sein du collège électoral. Il appuie particulièrement sur les assurances que lui ont donné les ministres de la reine de la Grande-Bretagne, et notamment le secrétaire d'État aux affaires étrangères, le vicomte Bolingbroke, qui est venu à la Cour de France pour faciliter les préliminaires de paix, en 1712. Louis XIV se bat ainsi pour l'électeur de Bavière, et il le justifie en écrivant au duc d'Aumont, que s'il ne se bat pour son allié, alors ce dernier pourrait dire que le roi de France l'a abandonné : *« Je dois regarder cette condition comme chose accordée, et je ne puis accepter toute autre proposition qui ne conviendra pas à l'Électeur de Bavière, parce qu'il seroit alors en droit de dire que je l'aurois abandonné ²⁵⁴ »*. Et cela le roi ne le veut pas. Il ne le veut pas pour plusieurs raisons. La première est que cela attenterait à son honneur et à sa réputation, deux choses extrêmement importantes pour un homme du Grand siècle, comme l'est Louis XIV. La seconde est à envisager sur le plus long

²⁵³ BnF, Ms. Fr. 10714, f°30 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 24 février 1713.

²⁵⁴ BnF, Ms. Fr. 10714, f°50 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 3 avril 1713.

terme, si la France abandonne ses alliés au moment des négociations de paix, aucun autre état ne voudra plus faire alliance avec elle, ce qui pourrait la pénaliser grandement dans le jeu géopolitique européen, et notamment dans les négociations de paix. Thierry Sarmant écrit ainsi que la France de 1713 est assez puissante pour faire jeu égal avec la Grande Alliance, mais elle n'est pas en mesure de l'emporter dans les congrès de paix²⁵⁵.

« La principale est celle qui regarde l'Électeur de Bavière et l'on peut dire qu'elle seroit déjà surmontée si les Plénip(otentiai)res de la G(ran)de Bretagne se conformant à la promesse que la Reyne leur mait(resse) m'a faite s'expliquoient clairement aux Minist(res) de l'archiduc de la nécessité dont il est d'insérer dans le traité comme une condition essentielle que le Haut Palatinat, la dignité et le rang da(ns) le Collège électoral retourneront à l'Électeur de Bavière ou bien à ses successeurs à son déffaut après la mort de l'Électeur Palatin, et du Pri(nce) Charles de Neubourg²⁵⁶ seulement.

Rien ne scauroit être plus précis que la déclarati(on) que le Vicomte de Bolingbroke fit sur ce suj(et) avant que de partir de Fontainebleau pour retourner en Ang(leter)re elle a depuis été confirmée par le d(ernie)r mémoire que le Duc de Shrewsbury m'a remis et les termes de ce mémoire ne permettent pas de dire que la Reyne de la G(ran)de Bretagne se soit bornée à déclarer simpleme(nt) qu'elle ne s'oposeroit pas aux avantages qu(e) je pourois proposer pour l'Électeur de Bavière.

Je m'attends donc à voir enfin les Plénip(otentiai)res de cette Princesse agir de manière que ceux de l'archiduc seront obligés de convenir de ce qu'elle-même a trouvé juste et raisonnable.

Si la considération de l'intérêt du Duc de Hanover la retient, on pouroit stipuler que ce Prince conserveroi(t) le rang de huitième Électeur et le successeur de l'Électeur Palatin et du Prince Charles de Neubourg ne seroit que le neuvième dans le Collège Électoral. Mais quelque expédient qu'on prenne pour lever cette difficulté, il faut que la condition promise en faveur de l'Électeur de Bavière soit excentrée et je ne puis avoir aucune inquiétude sur cet article ayant la parole précise de la Reyne d'Ang(leter)re²⁵⁷. »

Alors que les négociations sont en passe d'être rompues avec l'archiduc, Louis XIV écrit au duc d'Aumont, pour que ce dernier sollicite le juste arbitrage de la reine de la Grande-

²⁵⁵ SARMANT Thierry, 1715, *La France et le monde*, Paris, Perrin, 2017, p. 575.

²⁵⁶ Charles-Philippe de Neubourg-Wittelsbach (1661-1742) est un prince allemand de la branche cadette des Wittelsbach. Il est le frère cadet de l'électeur Jean-Guillaume Neubourg-Wittelsbach du Palatinat, et son héritier.

²⁵⁷ BnF, Ms. Fr. 10714, f°50 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 3 avril 1713.

Bretagne. Il fait ainsi part de ses propositions à Londres. Il évoque les échanges qui peuvent être proposés pour l'électeur de Bavière, avec à la fois l'archiduc d'Autriche et l'électeur Palatin. Louis XIV insiste particulièrement sur le projet de céder le royaume de Sardaigne au duc de Bavière afin que ce dernier puisse jouir de la dignité royale. Le roi de France tente également de faire paraître ses revendications comme raisonnables, en insistant sur le droit et notamment « le traité d'Hilmersheim », il espère faire pencher la Grande-Bretagne en sa faveur.

« Les dernières lettres que j'ay receües d'Utre(cht) m'ont donné lieu de croire qu'il en étoit moins éloigné qu'il ne l'a paru jusqu'à présent. Le Baron de Kirchner le seul de ses Plenip(otentiai)res qu(i) soit demeuré à Utrecht a proposé nouvelleme(nt) au Comte de Strafford d'assurer à l'Électeur d(e) Bavière la restitution actuelle de tous ses états en y comprenant celle du haut Palatina(t) de promettre à ce Prince qu'il reprendroit la première dignité électorale immédiatement après la mort de l'Électeur Palatin sans (en) laisser jöüir le Prince Charles de Neubou(rg) et qu'enfin le Royaume de Sardaigne ser(a) cédé par le même Traitté à l'Élect(eu)r de Bavièr(e) s'il vouloit moyennant ces conditions se désist(er) de toutes prétentions de dédomagement pou(r) les infractions du Traitte d'Hilmersheim. Il paroist par ces offres, que la Cour de Vienne commence à conoistre la nécessité où elle se trouve de faire la Paix et comme je veux de mon côté, en faciliter la conclusion autant qu'il me sera possible je n'ay rien oublié pour engager l'Élect(eu)r de Bavière à modérer ses prétentions. Elles étoient fort hautes, et ce Prince les faisoit monter à plusieurs millions que la maison d'Autriche n'auroit pas été certainement en état de payer. Mais comme il comptoit sur l'équité de la Reyne de la G(ran)de Bretagne qui doit être l'un des arbitres, il étoit persuadé que c'étoit demander peu, que de proposer que la première dignité électorale luy fût restituée dès à présent, et que le Duché de Neubourg luy fut cédé pour luy tenir lieu de dédomagement, laissant d'ailleurs à l'Archiduc le soin de récompenser l'Élect(eu)r Palatin.

Cette proposition ne pouvant être admise, l'Électeur de Bavière prétendoit pour dédomag(er) le Marquisat de Burgass et le Comté de Nellenbourg, ou bien il demandoit à conserver le Duché de Luxembourg suivant le premier projet, jusqu'à ce qu'il fût dédomagé suiva(nt) la sentence que les arbitres donneroient. Je l'ay tellement pressé, qu'enfin il s'est réduit à se contenter des offres que le Baron de Kirckner a faites, pourveu que le Marquisa(t) de Burgass y fut ajouté, et moyennant cette terre, la restitution actuelle du Haut Palatinat, celle de tous les autres états, bie(ns) et effets qui luy ont appartenu avant la guerre, la réunion de la 1^{ère} dignité élect(orale.) Immédiatement après la mort

de l'Électeu(r) Palatin, et la cession de la Sardaigne, l'Électeur de Bavière se tiendra entièrement dédomagé.

La Paix avec l'Archiduc et avec l'Empire ne dépend donc plus que de la cession du Marquisat de Burgass, terre appartenante à la maison d'Autriche, d'un revenu très modique, quoyqu'elle soit considérable par ses droits, mais cette considération ne doit pas ce me semble balancer celle de la Paix. Il est d'ailleurs infiniment plus utile et plus avantageux à la maison d'Autriche de conserver les fortifications de Brisack et celles du fort de Kell, q(u)'une terre dont la cession éteindra toutes les prétentions que l'Électeur de Bavière conserveroit pour les infractions du Traitté d'Hilmershein.

Je ne doute donc pas qu'ayant travaillé de mon côté à luy persuader de se relâcher jusqu'à ce point pour le bien de la Paix, la Reyne de le G(ran)de Bretagne n'ordonne auss(y) à ses Plénip(otentiai)res de presser vivement ceux de l'Archiduc d'accorder à l'Électeur de Bavière ce léger dédomagement. Ce sera le moyen de pacifier bientôt toute l'Europe de prévenir les évènements d'une nouvelle campagne, et de trancher en un moment toutes les discussions d'un arbitrage pénible(e) et désagréable à ceux qui en seront chargés. Vous informerez donc la Reyne de la G(ran)de Bretagne de ce que je vous écris sur ce suj(et) et vous me rendrez compte des ordres qu'elle aura donnés à ses Ministres à Utrecht²⁵⁸. »



Portrait de Jean-Guillaume Neubourg-Wittelsbach, électeur Palatin, par Jan Frans van Douven, Bavarian National Museum, Munich, vers 1715 (à gauche). Portrait de Charles Neubourg-Wittelsbach, héritier et frère de l'électeur Palatin, par Johann Philipp von der Schlichten, Kurpfälzisches Museum, Heidelberg, première moitié du XVIII^e siècle (à droite).

²⁵⁸ BnF, Ms. Fr. 10714, f°69 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 3 mai 1713.

À la fin du mois de mai 1713, le délai accordé par Louis XIV à Charles VI pour se joindre au traité de paix est sur le point d'être écoulé, aussi le roi de France écrit-il au gouvernement britannique, par l'intermédiaire de son plénipotentiaire, pour faire part de la bonne foi de son allié, le duc de Bavière, et des refus constants de l'archiduc pour améliorer la situation, et aboutir à une paix équitable.

« L'Électeur de Bavière a fait de son côté tout ce qu'on lui a demandé pour en faciliter la conclusion, il vient encore de signer un nouvel acte de cession des Pays Bas, corrigé suivant les observations que les Plénipotent(ia)ires de la G(rand)e Bret(agn)e à Utrecht ont faites sur un acte précédent qu'il avoit déjà signé, et que mes Plénipoten(tia)ires vous ont déjà envoié.

Je fais joindre à ma dépêche la copie de ce dernier acte, et l'original en a été mis au Duc de Shrewsbury il devoit le faire partir par un courier exprès, qu'il avoit reçu pour ce même sujet de la Reine sa Maîtresse.

Comme je ne doute pas qu'elle ne soit contente de la condescendance de l'Électeur de Bavière à tout ce qu'on lui propose de juste, et de raisonnable, pour avancer la conclusion de la Paix, avec l'Archiduc, et avec l'Empire ; il me paroît qu'il seroit également juste de le faire jouir, le plus promptement qu'il sera possible, de l'effet des conditions stipulées en sa faveur ; je croirois donc, qu'on pourroit, dès à présent travailler à le mettre en possession du Roiaume de Sardaigne, l'entreprise ne seroit pas difficile, car il y a peu de Troupe allemandes dans cette isle, et je ne regarderois pas comme un embarras d'en faire passer un nombre des miennes, suffisant pour mettre l'Électeur de Bavière en possession du Roiaume qui lui est destiné ²⁵⁹. »

3) Trouver un équilibre dans les affaires italiennes

a) La neutralité italienne condition de la paix

Il est une idée, qui revient dans la correspondance du duc d'Aumont, lorsqu'il est question des affaires italiennes : c'est l'idée de neutralité. Cette neutralité italienne apparaît pour la diplomatie britannique comme primordiale. Et elle en fait une condition incontournable au moment de la signature du traité de paix, ce qui pousse le roi de France à écrire à son

²⁵⁹ BnF, Ms. Fr. 10714, f°78 : Louis XIV au duc d'Aumont, Marly, 22 mai 1713.

ambassadeur auprès de la reine Anne : « *l'acte de garantie qui doit être donné au nom de la Reyne de la G(ran)de Bret(agne) pour la neutralité d'Italie*²⁶⁰ ».

Cependant, cette garantie accordée à la Grande-Bretagne, de la neutralité de la péninsule italique, n'est pas à la faveur du royaume de France, qui se retrouve, alors que l'échec des pourparlers de paix avec l'Autriche se profile, empêchée d'agir contre l'archiduc en attaquant ses possessions italiennes. Aussi pendant des mois, Louis XIV presse le gouvernement britannique, par l'intermédiaire du duc d'Aumont à Londres, du duc de Shrewsbury à Versailles, à le soutenir contre l'archiduc en Italie, ou au moins à lui laisser rompre la neutralité italienne pour terminer la guerre contre l'Autriche au plus vite. Dans cette optique, Louis XIV et le marquis de Torcy essayent de montrer aux Britanniques, que l'archiduc, en possession du royaume de Naples, sera tôt ou tard tenté de franchir le détroit de Messine pour s'emparer du royaume de Sicile, qu'il estime lui revenir de droit.

L'Italie dans sa neutralité est ainsi passée avec la guerre de succession d'Espagne, d'un partage d'influence entre la France et l'Espagne des Habsbourg, au XVII^e siècle, à un contrôle presque total de l'Autriche, qui règne sur le Milanais au nord, et sur le royaume de Naples au sud au début du XVIII^e siècle²⁶¹. Malheureusement pour la France, les demandes du roi et de son secrétaire d'État sont constamment refusées par les Britanniques, qui tiennent à la neutralité de la péninsule, élément important pour l'équilibre européen de l'Europe méditerranéenne.

« Il m'avoit paru que cette Princesse comprenoit parfaitement l'importance dont il étoit pour le repos de l'Europe de ne pas laisser l'archiduc maitre des États qu'il a usurpés en Italie toutes fois l'évêque de Bristol et le C(om)te de Strafford loin de soutenir les instances de mes Plénipot(entiai)res sur cet article les exhortent à se désister.

J'aurois peut être intérêt à laisser subsister ces usurpations parce que la puissance de la maison d'Autriche en Italie ne me causant aucun préjudice obligerait les Princes de cette partie de l'Europe à me regarder comme leur protecteur et le Duc de Savoye par la même raison n'auroit d'autre party à prendre pour la conserva(tion) de ses états que de se lier étroitement à mes intérêts.

Le Duc de Shrewsbury convient de cette vérité et sur ce fondement il s'étonne que les Plénip(otentiai)res de la Reyne sa maitresse à Utrecht marquent autant d'indifférence sur les affaires d'Italie. Il est à propos que vous en parliez aux Ministres de la G(ran)de

²⁶⁰ BnF, Ms. Fr. 10714, f°34 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 8 mars 1713.

²⁶¹ BRICE Catherine, *Histoire de l'Italie*, Paris, Perrin, 2019, p. 588.

Bretagne comme d'une affaire qui regarde moins mes intérêts que ceux de toute l'Europe et en particulier ceux de l'Ang(leter)re car il arriveroit que l'archiduc étant aussy puissant qu'il le seroit, réuniroit tost ou tard le Royaume de Sicile à celui de Naples et pour lors les Anglais s'aperceveroient du préjudice que ce changement causeroit à leur commerce, ils ont fait voir leur attention à prévenir la trop grande puissance de l'archiduc en Italie, lorsqu'ils ont fixé à vingt mille hommes le nombre de troupes qu'il y pouroit conserver il ne faut pas laisser leur ouvrage imparfait, lorsqu'il est au point de sa conclusion ²⁶². »



LA PENINSULE ITALIENNE EN 1713:

- | | | |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Possessions de la maison d'Autriche Possessions de la maison de Savoie États pontificaux République de Venise | <ul style="list-style-type: none"> Grand duché de Toscane République de Gênes Duché de Parme Duché de Modène République de Lucques | <ul style="list-style-type: none"> Héritage espagnol Duché de Mantoue Grandes villes italiennes |
|--|--|--|

²⁶² BnF, Ms. Fr. 10714, f°50 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 3 avril 1713.

b) Louis XIV et la République de Venise

Alors qu'il est à Londres, depuis un mois, le duc d'Aumont se voit abordé par l'ambassadeur de la République de Venise, Monsieur de Grimani, éminent diplomate issu d'une grande famille vénitienne²⁶³. Ce dernier plaide la cause et les intérêts de la République de Venise auprès du duc d'Aumont, qui légèrement désarmé s'adresse à Versailles pour savoir à quoi s'en tenir avec l'ambassadeur vénitien, n'ayant reçu aucun ordre concernant cet état.

« Quoy que par les instructions de votre Ma(jes)té je ne sois chargé de rien par rapport aux Vénitiens M(onsieu)r de Grimani homme de probité et galant homm(e) que j'ay pratiqué, n'a pas laissée de me faire quelques ouvertures sur la situation des affaires il m'a paru selon ses discours qu'il croyoit qu'on étoit déjà entré en matière à Utrecht sur les moyens de donner satisfaction à votre Ma(jes)té il ne seroit pas difficile de trouver des expédiens, en cas qu'il fus(t) question de quelque chose, et j'attendray sur cel(a) les ordres de votre Ma(jes)té²⁶⁴. »

Cependant, la lettre apportant la nouvelle des démarches de l'ambassadeur Grimani n'est pas très bien reçue à Versailles. Louis XIV indique que les Vénitiens savent parfaitement en quoi, ils ont pu déplaire au roi de France, et comment ils peuvent revenir dans ses bonnes grâces. Il reconnaît les mérites de l'ambassadeur de Venise à Londres, mais tire à boulets rouges sur les dirigeants de la République à prétention thalassocratique. Cette dureté du ton du monarque français peut s'expliquer, notamment par la « *neutralité armée* » revendiquée par Venise tout au long de la guerre de succession d'Espagne, pour avoir refusé à plusieurs reprises de s'allier à la France contre l'Autriche comme en 1709²⁶⁵, et pour avoir permis aux troupes du Prince Eugène d'entrer en Italie, en passant sans encombre sur les terres de la République. Ainsi, au moment des négociations de paix et du partage de l'héritage espagnol, le roi de France ne se sent redevable de rien, vis-à-vis des Vénitiens qui n'ont pas pris, au contraire des Wittelsbach, le risque de le soutenir face à l'empereur.

« Les Vénitiens tentent plusieurs voyes différentes pour m'assurer qu'ils souhaitent regagner mes bonnes grâces, mais s'ils le vouloient en effet, il ne seroit pas besoin de tant de détours. Ils savent les sujets qu'ils m'ont donné d'être mécontent de leur conduite

²⁶³ Pietro Grimani (1677-1752) est un diplomate et aristocrate vénitien. Il sert notamment d'ambassadeur à Londres durant la guerre de succession d'Espagne. Il gravit peu à peu les marches du pouvoir à Venise, jusqu'à devenir en 1741, le 115^e doge de Venise, à savoir le chef d'État de la République aristocratique.

²⁶⁴ BnF, Ms. Fr. 10714, f°27 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 14 février 1713.

²⁶⁵ ZORZI Alvise, *Histoire de Venise*, Paris, Perrin, 2015, p. 627.

et les moyens qu'ils ont de les réparer. Il n'a tenu qu'à eux depuis longtemps d'en faire usage ; les assurances générales de leur ancien attachement aux intérêts de ma Couronne ne sont que des paroles qui ne persuadent que lorsque les effets y répondent, quand ils y sont contraires, ces protestations sont inutiles. Je sais que le S(ieu)r Grimani amb(assadeu)r de la Répub(liqu)e à Londres est homme de mérite, qu'il connoist le véritable intérêt de ses Maitres, mais ce ne sont pas toujours les plus éclairés de la Rép(ubliqu)e, qui décide(nt) des résolutions du Sénat, enfin il est nécessaire qu'elle donne à ses Ministres des ordres clairs précis, et conformes à ce que j'ay dit tant de fois de mes intentions, si elle veut recevoir à l'occasion de la Paix aussy bien qu'en d'autres conjonctures les mêmes marques que je luy ay données de mon anc(ienne) affection pour elle. C'est en ce sens que vous pourez répondre au S(ieu)r Grimani, s'il vous parle encore de la situation où la Répub(liqu)e se trouve à mon égard²⁶⁶. »

c) La succession du duc de Mantoue et l'importance stratégique des présides de Toscane, deux contentieux franco-autrichien

En Italie, la guerre de succession d'Espagne a fait naître un autre problème de succession. En effet après les défaites françaises en Italie du nord, entre 1705 et 1706, avec l'échec du siège Turin notamment, le duc de Mantoue²⁶⁷, allié du roi de France, est chassé de son duché par les troupes impériales, et meurt en exil en 1708, sans descendance. En 1713, alors qu'il est question de l'Italie dans les négociations de paix, le problème de la succession du duché de Mantoue se pose. L'empereur, qui l'a conquis et annexé au duché de Milan, considère que la prise du duché et la mort sans postérité du dernier duc lui assure la légitimité nécessaire pour ajouter Mantoue à ses possessions italiennes²⁶⁸. Le roi de France, en revanche, assure que l'empereur usurpe le titre de duc de Mantoue. Il demande au duc d'Aumont de faire admettre par les Britanniques, la légitimité du duc de Guastalle, qu'il considère comme héritier naturel des Gonzague de Mantoue.

La succession mantouane n'est pas le seul problème que pose l'Autriche à la France dans les affaires d'Italie. L'archiduc, en plus d'hériter du duché de Milan, des royaumes de

²⁶⁶ BnF, Ms. Fr. 10714, f°31 : Louis XIV au duc d'Aumont, Marly, 25 février 1713.

²⁶⁷ Charles III Ferdinand (1652-1708) est un prince de la maison de Gonzague, et duc de Mantoue. Petit souverain italien, en 1701, il choisit l'alliance française plutôt que l'alliance autrichienne, ce qui entraîne sa déchéance et sa mort en exil.

²⁶⁸ CARRANGEOT Delphine, CHAPRON Emmanuelle, CHAUVINEAU Hélène, *Histoire de l'Italie du XV^e au XVIII^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2015, p. 256.

Sardaigne et de Naples, a reçu un territoire appelé les présides de Toscane, qui se situe sur les côtes du grand-duché de Toscane, et qui appartenait à la couronne espagnole, un petit territoire, qui compte la riche ville commerciale de Livourne. Seulement la France et l'Espagne contestent la puissance accordée à l'Autriche par l'obtention des présides de Toscane, comme elles contestent l'investiture de Sienne par les Impériaux, et la revendique pour le roi d'Espagne. Le roi de France et son ambassadeur mettent ainsi en garde le gouvernement britannique de la trop grande puissance accordée à l'archiduc par la possession des présides. Par ailleurs, le duc d'Aumont semble également avertir les ministres de la reine Anne des dangers que représentent les présides de Toscane en cas de vacance du pouvoir à Florence. Il semble insinuer que si le grand-duc de Toscane était dans l'incapacité de gouverner, la trop grande puissance de l'Autriche en Italie, et notamment sur la côte de Toscane, pousserait l'archiduc à entrer plus encore dans les affaires italiennes.

« Il a été question ensuite des affaires d'Italie. J'ay appuyé sur les conséquences qu'il y avoit de laisser à l'Archiduc ses usurpations, ils en ont senty comme moy les inconvéniens et ont tenuë dans tout le cours de la Négociation ce qui avoit assez démontré l'envie qu'ils avoient toujours eüe de restreindre le pouvoir de l'Archiduc mais ils trouvent en même temp(s) que la déclaration de ne point laisser à ce Prince, ce qu'il a usurpé en Italie est une proposition trop vague et plus propre à faire naistre de nouvelles contestations, qu'à régler celles qui sont sur pied, et qu'ainsy il valoit bien mieux que votre Ma(jes)té déterminât une proposition juste et raisonnable à laquelle elle s'attacheroit, et prenant occasion delà de leur faire plusieurs questions, il m'a paru qu'ils comptoient que l'investiture de Sienne retourneroit au Roy d'Espagne et le duché de Mantoue à son héritier naturel le duc de Guastalle.

Ils n'ont pû s'empescher de m'avoüer qu'ils n'étoient pas trop bien disposés pour les Princes d'Italie, n'ayant pas reçu de grands services des uns et des autres, et qu'ils souhaitoient fort qu'on ne s'embarassât pas trop de leurs affaires, tant parce qu'ils ne croyoient pas devoir favorisé des gens dont ils avoient tiré peu de satisfaction que pour éviter de s'engager dans une nouvelle négociation. J'ay cru que je devois alors leur parle(r) de leurs intérêts les plus pressants et leur remettre devant les yeux les inconvéniens qui pouvoient leur arriver de la trop grande puissance de l'Archiduc par rapport à Ligourne où ils ont des effets considérables, s'il arrivoit que le grand-duc vint à manquer. [...] Le résultat de cette conversation a été de me dire qu'ils espéroient que les demandes de votre Ma(jes)té à l'égard de l'Italie ne donneroient lieu à aucunes difficultés

*qui empeschassent l'Archiduc de signer la Paix mais qu'elles concourroient à l'avantage commun et aux veües des deux Nations qui étoit de tenir la balance et d'empescher la trop grande puissance de l'Archiduc*²⁶⁹. »

L'intervention conjointe des plénipotentiaires français et espagnol, le duc d'Aumont et le marquis de Monteleon, semble porter ses fruits, puisque le gouverneur du Boulonnais apprend que le roi d'Espagne a obtenu d'investir la ville de Sienne. Par ailleurs, le roi, son maître, le presse de demander la rétrocession du duché de Mantoue pour le duc de Gustalle, ainsi que des restitutions pour plusieurs petits princes italiens attachés au duc de Mantoue, comme le duc de la Mirandole par exemple. En réponse à son ambassadeur à Londres, Louis XIV écrit que si les Britanniques ne sont pas dans de bonnes dispositions pour les princes d'Italie, lui l'est moins encore, et pour cause, il a été trahi par le duc de Savoie au début de la guerre, son camp a enduré la rébellion de plusieurs seigneurs napolitains, dont le prince Della Riccia, et le duc de Mantoue n'a pas été capable de tenir son duché et de permettre aux troupes françaises de tenir en face des troupes impériales, qui se sont emparées du Milanais. Sans oublier les principautés italiennes, qui ont préféré conserver leur neutralité plutôt que de se joindre à l'alliance franco-espagnole, comme c'est le cas de la République de Venise ou du grand-duc de Toscane.

« Le Marq(ui)s de Monteleon a déjà obtenu de cette cour que le droit d'investiture de Sienne demeureroit au Roy d'Espagne : il est juste d'obliger aussy les Allemands à restituer Mantoue au Duc de Gustalle qui en est l'héritier légitime, et la même justice se trouve dans les restitutions que je demande pour le Duc de la Mirandole, le Prince Castiglion et le Duc de S(ain)t Pierre.

*Au reste si les Anglais ne sont pas bien disposés pour les Princes d'Italie, j'ay encore moins de sujet d'en être satisfait, mais il faut songer au bien général et à l'affermissement du repos de l'Europe, et c'est l'unique motif qui me fait agir en faveur de l'Italie*²⁷⁰. »

En fin de compte, le problème de la restitution de Mantoue au duc de Gustalle semble être une victoire pour la diplomatie française, et bien que le nouveau duc de Mantoue doive, à l'instar de l'électeur de Cologne accueillir une garnison fidèle à l'empereur dans sa ville, il récupère le contrôle de son territoire, comme l'écrit le roi de France, peu après la signature des traités de paix à Utrecht : *« je consens à l'expedie(ns) j'ay proposé à l'égard de Mantoüe, cette*

²⁶⁹ BnF, Ms. Fr. 10714, f°54 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 10 avril 1713.

²⁷⁰ BnF, Ms. Fr. 10714, f°56 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 17 avril 1713.

*ville suivant leur projet seroit restituée ave(c) l'État qui en dépend au Duc de Guastalle, el(le) seroit gardée par une garnison suisse qui prêteroit serment au Prince et à l'Empire*²⁷¹ ». Cependant, la paix avec l'archiduc, qui contrôle le duché de Mantoue, n'étant pas signée en 1713, on peut se demander, si l'expédient accepté par le roi de France est bien mis en place par la suite.

d) Le duc de Parme, un prince estimé à Versailles

L'influence de la diplomatie française à l'époque moderne peut être mesurée lorsque le roi de France écrit à son plénipotentiaire à Londres pour l'informer que l'envoyé du duc de Parme dans la capitale britannique va le solliciter pour qu'il parle en faveur du duc de Parme²⁷² auprès de la reine de la Grande-Bretagne. Ainsi, malgré la présence d'un envoyé à Londres, le duc de Parme s'en remet à l'ambassadeur de France pour intervenir en sa faveur. Ceci illustre bien le rôle primordial de l'ambassadeur de France, qui semble avoir un accès à la souveraine que les autres ambassadeurs n'ont pas. « *Vous serez sollicité par l'envoïé de Parme à Londres de parler en faveur de son Maître à la Reine de la G(rand)e B(retagn)e vous scavez en général mes sentimens à l'égard des Princes d'Italie, mais le Duc de Parme mérite par les sentimens qu'il m'a toujours témoigné, que je le distingue particulièrement ainsi je serai bien aise que lorsqu'il s'agira de ses intérêts*²⁷³ ». Par ailleurs, il est intéressant de voir que Louis XIV accepte d'intervenir pour le compte d'un des princes italiens, dont il se dit si peu satisfait, comme on l'a vu précédemment. Il semble cependant, que le roi de France distingue et estime le duc de Parme plus que les autres seigneurs italiens. Cela peut s'expliquer par une alliance ancienne contre la papauté, entre le roi de France et le duc de Parme, qui au XVII^e siècle souhaitent contrebalancer l'influence trop importante de l'Espagne dans la péninsule, et trop interventionniste dans les conclaves pontificaux²⁷⁴.

Le duc d'Aumont, selon les demandes du duc de Parme, plaide la cause parmesane auprès de la reine de la Grande-Bretagne, en lui faisant part des difficultés rencontrées par la maison Farnèse, qui a subi l'occupation militaire des troupes impériales du prince Eugène, et qui demandent des réparations. L'ambassadeur de France évoque ainsi auprès de la reine Anne,

²⁷¹ BnF, Ms. Fr. 10714, f°62 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 24 avril 1713.

²⁷² François Farnèse (1678-1727) est duc de Parme et de Plaisance. Il est à la tête de la famille Farnèse.

²⁷³ BnF, Ms. Fr. 10714, f°80 : Louis XIV au duc d'Aumont, Marly, 29 mai 1713.

²⁷⁴ LA SABLIERE Jean-Marc (de), *La Saga des Farnèse*, Paris, Tallandier, 2023, p. 396.

les demandes que le duc de Parme lui a remise « *par le Comte de Gazola son envoïé*²⁷⁵ ». Et la reine semble y être sensible, comme l'écrit le duc d'Aumont, puisqu'elle semble accorder sa médiation, et même sa protection au souverain de Parme.

*« La Reine de la G(rand)e B(retagne) a regardé l'armistice d'Italie comme le moïen le plus sage pour mener à bien la négociation, et comme une chose avantageuse à tout le monde, et surtout à l'Arch(iduc) s'il a manqué à la convention, elle croit n'avoir rien à dire sur cela, mais elle en pense tout ce qu'elle doit. Quant à l'infraction dont le Duc de Parme se plaint si justement, et qui entraine la désolation de son État, elle est disposée d'entrer en garantie de la suspension d'armes stipulée et signée à Utrecht le 14 du mois de Mars, mais cette considération n'est pas la seule qui l'engage à s'intéresser pour ce Prince et la distinction que v(otre) M(ajesté) témoigne en fait des autres Princes d'Italie, l'assure plus particulièrement de la Protection de cette Princes(se)*²⁷⁶. »

e) La perte de pouvoir et l'inutilité de la diplomatie pontificale

Il est un souverain italien, reconnu dans tout le monde catholique, qui n'apparaît que fort peu dans l'équilibre géopolitique de l'Europe et dans le grand ballet diplomatique, qui se joue en 1713, à Utrecht et dans les grandes capitales européennes. Il s'agit du pape. Le pape Clément XI²⁷⁷ n'est évoqué que deux ou trois fois dans une correspondance d'une année, qui évoque de nombreux souverains d'Europe. Il est à peine plus présent que le duc de Wurtemberg, qui n'apparaît presque pas, et que le duc de Parme, précédemment évoqué. Alors qu'au XVI^e siècle, le pape Paul III, illustre ancêtre du duc de Parme, avait réussi à faire en sorte que François I^{er} et Charles Quint signent tous deux une trêve en 1538, avec la paix de Nice. Le pape Clément XI se trouve dans l'incapacité d'opérer une quelconque médiation entre le roi de France, Louis XIV, et l'empereur, Charles VI. L'ouvrage *Histoire de l'Italie du XV^e au XVIII^e siècle* dresse ce constat cruel mais réel : « *le déclin de la papauté comme puissance médiatrice est évident : plus personne ne s'adresse à la Cour de Rome pour régler des controverses internationales* »²⁷⁸. On peut, à travers, une lettre écrite par Louis XIV au duc d'Aumont noter à quel point la diplomatie du trône de Saint-Pierre se révèle inutile et encombrante. Il évoque

²⁷⁵ BnF, Ms. Fr. 10715, f°11 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 24 juin 1713.

²⁷⁶ BnF, Ms. Fr. 10715, f°5 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 8 juin 1713.

²⁷⁷ Clément XI (1649-1721) est élu pape de l'Église catholique en 1700, et il le reste jusqu'à sa mort. Son pontificat est marqué par la guerre de succession d'Espagne, dans laquelle il ne prend pas parti.

²⁷⁸ CARRANGEOT Delphine, CHAPRON Emmanuelle, CHAUVINEAU Hélène, *Histoire de l'Italie du XV^e au XVIII^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2015, p. 256.

par-là les demandes ignorées du pape, quant au respect de la neutralité italienne, mais aussi la proposition de médiation de la Curie romaine dans la guerre entre la France et l'Autriche. Cette tentative de médiation pontificale n'est perçue par Versailles que comme un moyen de ralentir la paix.

« [L'archiduc] n'oublie donc rien pour l'écartier de l'Italie, et dans le même temps qu'il contrevient à la neutralité, en continuant d'exiger des contributions de ces Princes, il presse le Pape de me demander l'exacte observation de cette même neutralité, qu'il viole sans scrupule.

Je ne sais pas encore si c'est à l'instigation de ce Prince que sa Sainteté m'offre présentement sa médiation pour la Paix, elle me propose de nommer des Ministres, soit nonces, soit légats, pour faire les fonctions de médiateurs mais ces propositions ne peuvent me convenir, outre que cet appareil de négociation ne serviroit qu'à retarder la Paix, je regarde celle qui reste à faire, avec l'Archiduc comme une suite des Traittés qui ont été conclus. Je ne veux donc rien faire que de concert avec la Reine de la G(ran)de B(retagn)e de même qu'avec les Princes et États avec qui j'ay nouvellement signé la Paix, et la médiation du Pape ne s'accorderoit pas avec leu(rs) intérêts²⁷⁹. »

L'échec de la tentative de médiation du pape est révélateur de la puissance temporelle décroissante de l'Église en Europe au début du XVIII^e siècle. De plus, le simple fait que les Cours de Madrid et de Versailles acceptent de libérer le prisonnier napolitain, le prince Della Riccia, sur demande de la reine de Grande-Bretagne, et qu'ils l'ont refusé au pape auparavant, indique que le centre de gravité de l'équilibre géopolitique européen s'est déplacé du sud du continent, au nord de celui-ci²⁸⁰.



Portrait du pape Clément XI, par Pier Leone Ghezzi, Museo di Roma, Rome, vers 1708-1712.

²⁷⁹ BnF, Ms. Fr. 10715, f°14 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 2 juillet 1713.

²⁸⁰ SARMANT Thierry, 1715, *La France et le monde*, Paris, Perrin, 2017, p. 575.

III-La Grande Guerre du Nord, un enjeu commun pour la France et la Grande-Bretagne, gardiennes de l'équilibre européen

A-Les déboires du Roi de Suède face au Roi de Danemark et au Tsar : une inquiétude pour la diplomatie française

1)La Suède alliée historique et pièce majeure du système anti-Habsbourg de la France

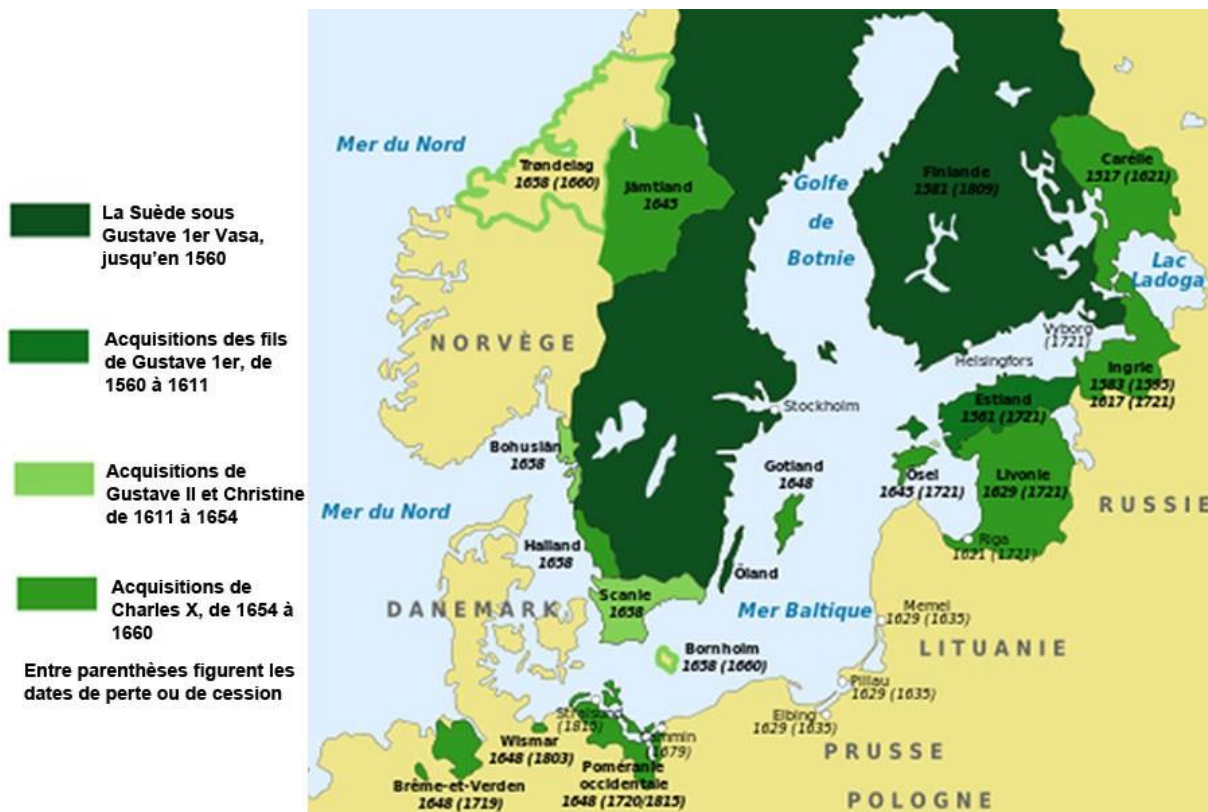
Depuis le XVII^e siècle, et plus particulièrement depuis la Guerre de Trente ans, la France et la Suède font figures d'alliées en Europe. Le cardinal de Richelieu, principal ministre de Louis XIII, forgea cette alliance, entre deux puissances que la religion oppose, mais qui s'unissent face à un ennemi commun, la maison d'Autriche. Afin de réaliser son projet d'équilibre européen, qui vise avant tout à diminuer la puissance des Habsbourg, le cardinal de Richelieu fait pour cela passer la raison d'État au-dessus de toute autre considération²⁸¹. Dans ce système d'alliance anti-Habsbourg mis en place par Richelieu, la Suède occupe une place prépondérante. Elle permet à l'alliance d'attaquer les territoires du Saint-Empire au nord, à savoir ceux des princes allemands inféodés à la Cour de Vienne.

Cette alliance forgée par Richelieu persiste tout au long du XVII^e siècle, les deux états se développent, s'agrandissent et prospèrent au cours du Grand siècle, et étant suffisamment éloignés l'un de l'autre, ils n'entrent pas en concurrence pour leur zone d'expansion ou d'influence. L'alliance franco-suédoise peut donc persister, unissant deux grandes puissances, qui progressivement effrayent leurs voisins par leurs appétits territoriaux. Cependant, la Suède voit d'un mauvais œil la promulgation par Louis XIV de l'édit de Fontainebleau de 1685, qui révoque l'édit de Nantes, accordant la liberté de culte aux protestants français. L'alliance faiblit donc du fait de désaccords religieux. La Suède ne se joint ainsi pas à la France dans la guerre de la Ligue d'Augsbourg. Si la France au XVII^e siècle s'est agrandie au nord et à l'est avec la politique des réunions louisquatorziennes. La Suède a quant à elle connu un élargissement similaire sous le règne de Gustave-Adolphe, pendant la Guerre de Trente ans, où la Suède s'installe progressivement dans le nord de l'Allemagne, en Poméranie occidentale notamment, ainsi que dans le duché de Brême. Ces territoires allemands lui sont reconnus au moment des traités de Westphalie, sous le règne de Christine de Suède, fille de Gustave-Adolphe²⁸². Ainsi,

²⁸¹ KISSINGER Henry, *Diplomatie*, Paris, Fayard, 2008, p.861. (Chapitre 3 : De l'universalité à l'équilibre : Richelieu, Guillaume d'Orange et Pitt).

²⁸² ANDERSSON Ingvar, *Histoire de la Suède...des origines à nos jours*, Roanne, Editions Horvath, 1973, p. 397.

la Suède voit se former contre elle des coalitions, tout comme la France de Louis XIV, des coalitions qui visent à réguler l'équilibre des puissances dans le Nord.



« La Suède. Une grande puissance européenne (1560-1720) », Julien Colliat, Hérodote, datant du 29 février 2024, consulté le 07 juin 2024.

En 1697, le très jeune Charles XII²⁸³ accède au trône de Suède à la mort de son père, les ennemis de la Suède forment une coalition pour diminuer le pouvoir de cette couronne et s'emparer de certains territoires qu'ils convoitent. La coalition regroupe le roi de Danemark, Frédéric IV²⁸⁴, le Tsar de Russie, Pierre I^{er}, l'électeur de Brandebourg et roi en Prusse, Frédéric I^{er}, et l'électeur de Saxe et roi de Pologne, Auguste II. Ces trois souverains souhaitent réduire la puissance suédoise dans la mer Baltique, en Allemagne du Nord et dans les régions à l'est de la Baltique, comme en Livonie ou en Ingrie par exemple. Jusqu'en 1708, la Suède repousse victorieusement les attaques et mène campagne contre ses ennemis, ce qui constitue pour Charles XII un prestige militaire certain. Mais la situation tourne à l'avantage de la coalition

²⁸³ Charles XII de Suède (1682-1717) est roi de Suède. Il appartient à la dynastie suédoise de Palatinat-Deux-Ponts. Durant son règne la Suède prend part à la Grande Guerre du Nord (1700-1721), et la puissance de son royaume s'en trouve considérablement affaiblie, après avoir remporté de nombreuses victoires, son armée subit d'importants revers face aux Russes et aux Danois, notamment.

²⁸⁴ Frédéric IV de Danemark (1671-1730) est roi de Danemark. Il appartient à la dynastie d'Oldenbourg. Il fait participer son royaume à la Grande Guerre du Nord contre la Suède.

hostile à la Suède, et Charles XII se retrouve en difficulté²⁸⁵. Aussi en 1713, l'envoyé de Suède à Londres sollicite le duc d'Aumont, afin que la France, en souvenir de l'alliance franco-suédoise, aide les troupes du roi de Suède prises au piège dans le duché de Holstein, et encerclées par l'armée du roi de Danemark. « *J'ay eu l'honneur de mander à votre Ma(jes)té que l'envoyé du Roy de Suède croyoit qu'on pouvoit sous-main et en quinze jours de temps armés icy 4 vaisseaux ; je joins icy le projet qu'il m'en a communiqué dans l'espérance que votre Ma(jes)té voudroit bien entrer dans la situation du Roy son maitre* ²⁸⁶. » La mauvaise posture de l'armée suédoise en Allemagne fait craindre à Louis XIV un anéantissement de la puissance de la Suède, ce qui lui ferait perdre un allié de poids, et qui déséquilibrerait toutes les relations du Nord, laissant la voie selon Versailles, à une hégémonie danoise, mais surtout à une montée en puissance russe, que la France ne semble pas percevoir.

« Le mauvais état des affaires du Roy de Suède augmente tous les jours et je souhaite que la Reyne d'Ang(leter)re y puisse remédier lorsqu'elle le voudra en prescrivant au Roy de Danemark les conditions de Paix qu'elle jugera raisonab(le) mais il est bien difficile de persuader ceux qui n'ont plus rien à craindre de la part de leurs ennemis et je doute qu'elle trouve les Danois for(ts) dociles lorsque l'armée de Suède sera périée.

Si les autres dépenses que je suis obligé de faire me permettoient d'accorder aux Suédois les nouveaux secours dont ils ont tant de besoin il ne seroit pas nécessaire d'entrer dans le projet que l'envoyé de Suède à Londres vous a comuniq(ué) ainsy vous avez parfaitement bien fait de m'en rendre compte seulement sans vous estre chargé de me l'envoyer ²⁸⁷. »

2)Le bellicisme de Charles XII de Suède, principal élément déstabilisateur de l'équilibre en Europe du Nord ?

En 1700, la trop grande puissance militaire de la Suède dans l'Europe du Nord, sa main mise sur le commerce de la mer Baltique, et l'avènement d'un jeune souverain inexpérimenté, engagent les adversaires de Stockholm à partir en guerre, contre le trop vaste empire du nord. Ainsi, Pierre I^{er}, dit le Grand, tsar de Russie engage son armée contre les territoires orientaux de la Suède, en Livonie et en Ingrie. Après avoir repoussé avec succès les armées russes à Narva

²⁸⁵ NORDMANN Claude, *Grandeur et liberté de la Suède (1660-1792)*, Louvain, Éditions Nauwelaerts, 1971, p. 551.

²⁸⁶ BnF, Ms. Fr. 10714, f°46 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 31 mars 1713.

²⁸⁷ BnF, Ms. Fr. 10714, f°50 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 3 avril 1713.

en novembre 1700, Charles XII contre-attaque. Il dirige ses forces vers l'Allemagne et la Pologne, en attaquant le roi de Danemark et surtout le roi de Pologne et électeur de Saxe, Auguste II. Sûr de ses victoires et confiant dans son avenir, Charles XII poursuit ses conquêtes allant jusqu'à renverser en 1704, la maison de Wettin du trône de Pologne²⁸⁸. Il soutient l'élection de Stanislas Leszczyński au trône polonais, et sa percée dans l'Europe continentale est telle que les puissances maritimes dépêchent le duc de Marlborough auprès de Charles XII, pour l'empêcher de s'allier à la France de Louis XIV dans la guerre de succession d'Espagne. La Suède représente un grand danger pour la Grande-Alliance. Elle est déjà en guerre contre deux électeurs du Saint-Empire, et elle est en mesure de fondre sur les territoires autrichiens, et ainsi soulager l'alliance du pacte de famille. Mais malgré l'insistance du baron de Besenval, envoyé du roi de France auprès du roi de Suède, Marlborough arrive à convaincre Charles XII de rester en dehors de la guerre de succession en lui indiquant que son véritable ennemi est à l'est, en direction de Moscou²⁸⁹.

François Bluche²⁹⁰ évoque l'hubris de Louis XIV, qui en novembre 1700, est tellement sûr de sa puissance, qu'il n'hésite que peu avant de lancer son royaume dans la guerre pour la succession espagnole. On peut penser qu'il en est de même pour Charles XII de Suède, qui en 1707, n'hésite pas ou presque à attaquer l'empire du tsar de Russie, qui menace le roi Stanislas I^{er} en Pologne. Le roi de Suède prend donc la décision d'attaquer le tsar, il commence par l'Ukraine, et ses armées s'y enlisent. Ces échecs à l'est ne découragent pas le roi de Suède, qui à partir de 1709 se dirige plus au sud, où il part chercher l'alliance ottomane, troisième membre du système anti-habsbourgeois, pensé par Richelieu. En 1713, installé à Bender, dans l'actuelle Moldavie, au nord de l'Empire ottoman, Charles XII ne semble pas conscient des risques, qui pèsent contre ses possessions en Allemagne, où ses armées dirigées par le comte de Steinbock sont prises au piège par les armées du roi de Danemark. Tout à sa guerre contre le tsar, le roi de Suède néglige ses territoires allemands, comme l'écrit le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy : « *J'ay veu une lettre que le S(ieu)r Fabrice envoy(é) du Duc de Holstein écrivoit de Bender le 4. d(u) mois passé, elle portoit que le Roy Stanislas venoit d'y arriver, qu'il y avoit été receu avec beaucoup d'honneur et au bruit de toute l'artillerie de la ville, qu'on y attendoit incessamment le Roy de Suède, que ses affaires étoient tournées avantageusement : ce M(onsieu)r Fabrice ajoute que quoy qu'il fut résolu d'aller à Andrinople, de si bonnes nouvelles luy avoient*

²⁸⁸ NORDMANN Claude, *Grandeur et liberté de la Suède (1660-1792)*, Louvain, Éditions Nauwelaerts, 1971, p. 551.

²⁸⁹ CHURCHILL Winston, *Marlborough, his Life and Times*, Londres, George G. Harrap, 1933-1938, 4 tomes.

²⁹⁰ BLUCHE François, *Louis XIV*, Paris, Fayard, 1986, p. 1039.

fait prendre la résolution d'attendre ce Prince à Bender »²⁹¹. La négligence de ses possessions occidentales par le roi de Suède entraîne la France à vouloir intervenir pour sauver les possessions de son allié, afin d'empêcher l'hégémonie danoise et russe en Europe du Nord. L'ambassadeur de France à Londres se trouve ainsi en train de défendre la Suède auprès du gouvernement britannique, qui penche plus pour le Danemark, son allié historique. Le duc d'Aumont essaie tant bien que mal de faire comprendre aux ministres de la reine Anne, que la réduction de la puissance de la Suède permettrait au Danemark d'acquérir une supériorité, qui mettrait en danger l'équilibre des puissances du Nord.

« Je suis revenu plus vivemen(t) à la charge et ils m'ont avoué franchement leur embarras, disant que quand la Reyne avoit voulu engager le Roy de Suède à faire la Paix avec le Roy de Danemark, ce Prince n'avoit voulu y entr(er) qu'à des conditions qui la rendoient impraticables, et qu'au contraire le Roy de Danemark s'étoit soumis à telles conditions qu'il plairoit à cette Princess(e) que la Reyne se trouvoit d'ailleurs plus particulière[ment] liée avec le Roy de Danemark par un traitté fait avec luy par le Duc de Marlboroug en exécution duquel ce Prince donnoit à l'Ang(leter)re douze bataillo(ns) de plus et quelques escadrons. Après plusieurs propo(s) assez vifs de part et d'autre, j'ay ajouté que je ne scavois pas si le Roy de Danemark seroi(t) si docile si la puissance du Roy de Suède étoit une fois abattüe ; cette dernière considération a frappé Milord Bolingbroke et il m'a avoué qu'i(l) sentoit la nécessité de le secourir et qu'il falloit le faire, mais q'une chose embarasseroit la Reyne, qu'elle ne voudroit entrer dans ces différens que pour mettre la Paix dans le Nord, qu'elle envoyero(it) ses frégates dans la Mer Baltique, si elle pouvoit croire que ce Prince secourû dans une telle occasion, et à portée dans la suite de faire quelqu(es) progrès à la teste des armées qu'il commanderoit ne voudroit se servir de ses avantages que pou(r) consentir à un acomodement qui seroit l'unique objet de cette Princesse.

Sur cela, Sire, il m'est venu un expédient dans l'esprit. J'ay proposé que l'on dressât icy un proj(et) d'acomodement entre le Roy de Suède et le Roy de Danemark et j'ay pris la liberté de dire que j'aurois l'honneur d'écrire à votre Ma(jes)té, et de la supplier d'en faire dresser un second qu'elle auroit la bonté de m'envoyer par le couri(er) que je luy dépesche, j'ay crû que par cette communication de lumières et de sentimens on trouveroit les moyens de les rapprocher et qu'il n'y auroit pas d'apparence que le Roy de Suède

²⁹¹ BnF, Ms. Fr. 10714, f°61 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 22 avril 1713.

(quelque aventure qui luy arrivât) ne déferât pas aux sentimens de deux puissances si respectabl(es.) Par-là, Sire, sa Ma(jes)té Britannique s'engagera d'envoyer quelques frégates à l'embouchure de l'Eyder et de faciliter aux troupes suédoises ma communication des vivres dont ils ont tant de besoin. J'attendray sur cela des nouvelles de votre Ma(jes)té elle sçait mieux que moy la conséquence de la promptitude des secours en pareill(e) situation. Les lenteurs sont à craindre icy, tant dans les délibérations, que dans l'exécution des ordres. Je puis cependant assurer votre Ma(jes)té que tous les arangemens ont été ordonnés à cet égard en ma présence même ²⁹². »



Portrait de Charles XII de Suède, par Hyacinthe Rigaud, National Museum, Stockholm, vers 1715.

3) La contre-attaque russo-danoise et les difficultés de l'armée suédoise, tournant majeur dans les affaires du Nord ?

En 1713, les Danois prennent au piège les troupes suédoises du comte de Steinbock²⁹³, général de Charles XII resté dans les territoires allemands de ce dernier. En effet, d'après les nouvelles que reçoivent la Cour de Versailles et le duc d'Aumont à Londres, l'armée du comte de Steinbock est mal en point. Il semble qu'elle soit piégée dans le duché de Holstein, territoire allié de la Suède. Après une offensive en Poméranie occidentale contre les Russes et les Saxons en 1712, le comte Steinbock se replie avec son armée dans la forteresse de Tönning en Holstein. Delà il est assiégé par les armées danoises, qui se sont emparées des duchés de Brême et de

²⁹² BnF, Ms. Fr. 10714, f°36 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 14 mars 1713.

²⁹³ Magnus Steinbock (1665-1717), comte de Steinbock, est un général et aristocrate suédois au service du roi de Suède, Charles XII, il est fait prisonnier en 1713 par les Danois à l'issue du siège Tönning.

Verden à l'ouest. L'armée de Steinbock est donc prise au piège dans la forteresse du duché de Holstein. Il faut visualiser que le Holstein se trouve au sud du royaume de Danemark, à l'ouest de la Poméranie attaquée par les armées russes et saxonnes, à l'est des duchés de Brême et de Verden passés entre les mains des Danois, et au nord de l'électorat de Hanovre, qui sans être en guerre contre la Suède, soutient le royaume de Danemark²⁹⁴ : « [L]'état où se trouve l'armée suédoise renfermée par ses ennemis dans une des extrémités du Holstein et réduite à périr de faim et de misère, si elle n'est promptement secourüe. Cette situati(on) malheureuse intéresse l'Ang(leter)re, la Hollande, et la plus grande partie de l'Europe, car il est de l'intérêt commun d'empescher que l'une des deux Couronnes du Nord ne s'élève sur la decadenc(e) de l'autre et la ruine de la Suède est infaillible si elle perd l'unique armée qu'elle a sur pied²⁹⁵ ». Par ailleurs, on apprend par une lettre de Louis XIV adressée au duc d'Aumont, que le roi de Danemark empêche tout ravitaillement, ou toute évacuation des Suédois par la mer du Nord, en positionnant ses navires à l'embouchure de l'Eider, fleuve du nord de l'Allemagne.

« Comme il ne convient pas moins aux intérêts de la G(ran)de Bretagne qu'à ceux de toute l'Europe, d'empesche(r) que le Roy de Suède ne succombe sous les efforts de ses ennemis, j'ay fait parler au Duc de Shrewsbur(y) de l'état où se trouve ce Prince, et de l'importance dont il seroit de prendre quelques mesures pour assiste(r) le C(om)te de Steinbock et l'armée suédoise qu'il comand(e) en Holstein. Comme elle pourra bientôt manquer de vivres et que les frégates du Roy de Danemark qui croisent à l'embouchure de l'Eider empeschen(t) que les Suédois ne reçoivent aucune subsistance, il suffiroit pour tirer cette armée de l'état fâcheux et pressant où elle se trouve, qu'il parust seulemen(t) quelques frégates anglaises à l'embouchure de cette rivière²⁹⁶. »

Le duc d'Aumont, à la demande du roi et du secrétaire d'État aux affaires étrangères, plaide la cause suédoise auprès des ministres de la reine Anne, il demande une intervention de la flotte britannique pour secourir le comte de Steinbock en Holstein. Mais les ministres de Grande-Bretagne se montrent timorés et préfèrent attendre une reddition de l'armée de Steinbock avant d'intervenir en faveur de la Suède. Cette passivité britannique dans les affaires du Nord peut s'expliquer par la faible entente de la Suède et de la Grande-Bretagne. Les Britanniques sont des alliés historiques du Danemark, et la reine Anne est apparentée au roi de Danemark, puisqu'elle a épousé le prince George de Danemark, oncle du roi Frédéric IV. Par

²⁹⁴ NORDMANN Claude, *Grandeur et liberté de la Suède (1660-1792)*, Louvain, Éditions Nauwelaerts, 1971, p. 551.

²⁹⁵ BnF, Ms. Fr. 10714, f°40 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 22 mars 1713.

²⁹⁶ BnF, Ms. Fr. 10714, f°34 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 8 mars 1713.

ailleurs, le duc d'Aumont n'est pas le seul plénipotentiaire à s'activer pour le bien du roi de Suède. Il se trouve que les envoyés de Suède et Holstein cherchent à venir en aide à Steinbock et à leur maître respectif. Le premier, le comte Gihemborg, envoyé de Charles XII, tente de réunir les fonds nécessaires à l'envoi d'une flotte au secours de Steinbock. Quant au second, le comte d'Hernat, envoyé de Charles-Frédéric de Holstein-Gottorp, duc de Holstein, il demande à la fois réparation auprès de la reine de Grande-Bretagne, et propose plusieurs solutions quant à l'évacuation des troupes suédoises hors du duché.

« Quel usage que dans cette même conférence qui a duré plus de trois heures, j'aye pû faire des dernières instructions que j'ay reçues de votre Ma(jes)té au sujet du Roy de Suède, je n'ay pû obtenir que la Reyne d'Ang(leter)re fist déclarer dès à présent au Roy de Danemark que voulant pacifier les affaires du Nord, elle désiroit en attendant, que les frégates danoises se retirassent de l'embouchure de l'Eyder où elles croisoient. Il a paru à ses Ministres qu'il n'y auroit aucune décence à cette Princes(se) de faire au Roy de Danemark une pareill(e) proposition, qu'elle ne la devoit faire que lor(s) qu'elle seroit en état de la faire exécuter que ce seroit marquer trop de partialité que le Roy de Danemark ne manqueroit pas de luy représenter qu'ayant eû toute sorte de déférence pour ses volontés et remis à sa décision ses différences avec le Roy de Suède, ce Prince avoit refusé sa médiation et que d'ailleurs les pouvoirs de ses Ministres étoient toujours très bornés, et que l'envoyé qu'il avoit icy n'avoit aucune liberté de traiter sans les ordres reçus de son maitre. À la vérité la Reyne de la G(ran)de Bretagne est toujours dans la résolution de faire un projet de Paix qu'elle communiquera à votre Ma(jes)té et dont elle changera celui qui commandera l'escadre qu'elle veut envoyer dans la mer Baltique, et elle prétend que quand même l'armée du Roy de Suède commandée par le Comte de Steinbok seroit dissipée ou rendüe, elle sera toujours en état d'obliger le Roy de Danemark d'exécuter toute sorte de proposition de Paix, et de l'empescher d'abuser de la situation de son ennemy et de s'élever sur ses ruines, et s'il arrivoit qu'elle ne trovast pas cette docilité dans le Roy de Danemark, alors elle se déclareroit contre luy. Ses ordres sont donnés pour équiper l'escadre quelle destine pour la mer Baltique, mais comm(e) les secours qu'elle promet seront lents, et que l'armée suédoise est à la veille de périr ; il seroit important de trouver des expédiens plus prompts pour en sauver les restes malheur(eux.) Le Comte de Gihemborg envoyé du Roy de Suè(de) croit qu'il pouroit sous-main et en très peu de temps armer icy quelques vaisseaux ouvrir l'embouchure de l'Eyder même y porter des vivres : des particuliers ont voulu icy

l'entreprendre, mais les fonds manquent pour cela. Quoique cet envoyé se soit attiré icy par son mérite de la considération et du crédit, ses ressources ne peuvent aller loin, et si votre Ma(jes)té croyoit avoir des raisons d'entrer là-dedans, je ne doute pas que le secours qu'elle accorderoit au Roy de Suède dans cette occasion ne produisist tous les avantages qu'il y a lieu d'en espérer, ce ministre compte même que s'il étoit aydé, il pourroit en quinze jours envoyer d'icy quatre vaisseaux bien armés, il m'en a communiqué le projet, je n'ay osé me charger d'apuyer sur ses représentations, mais dans le compte que je dois rendre à Votre Ma(jes)té de toutes choses, j'ay estimé quelles méritoient quelque considération.

[...]

Le Comte d'Hernat envoyé de Holstein a présenté un mémoire à la Reyne, il supplie cette Princesse de vouloir bien entrer dans les malheurs de son pays qui est ruiné par toutes ces Puissances, il luy demande de proposer aux Danois une suspension d'armes, en attendant que l'on puisse trouver des moyens de faire la Paix dans le Nord, il demande des bâtimens tant de guerre que de charge pour embarquer l'armée du Comte de Steinbok sur l'Eyder et la porter le long de l'Elbe où elle pourroit être débarquée au-delà de Hambourg pour pass(er) par le pays de Lunembourg, Mecklenbourg dan(s) celui de Poméranie, ou bien que l'on prenne toute seureté avec les alliés du Nord, pour la faire passer par le pays de Holstein et celui de Mecklenbourg dans les états de Poméranie.

Pour la réussite de ce projet selon le raisonnement de cet envoyé il faudroit exiger de toutes les partis en guerre une exacte neutralité dans les états d'Allemagne, surquoy le Comte de Willing formeroit de grandes difficultés si l'on ne songeoit pas à l'évacuation du duché de Bremen, sans laquelle il ne seroit pas possible de traiter de la Paix entre les Couronnes du Nord, le Comte de Vrelin ayant plein pouvoir de la traiter, à condition cependant de ny rien perdre ²⁹⁷. »

Un peu plus d'une semaine après la lettre dans laquelle le duc d'Aumont évoque les intentions de l'ambassadeur suédois à Londres, d'affréter des vaisseaux pour secourir le comte de Steinbock, il envoie une autre lettre à Versailles pour signaler la descente le long de la Tamise d'un vaisseau nommé *La Duchesse*, chargé de vivres et de canons pour aider l'armée suédoise en Holstein. Le duc d'Aumont demande également au roi de France de permettre à quelques vaisseaux corsaires de se joindre à la frégate suédoise, pour faire pression sur la flotte

²⁹⁷ BnF, Ms. Fr. 10714, f°42 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 27 mars 1713.

danoise à l'embouchure de l'Eider. De plus, on constate que dans cette missive, le duc d'Aumont insiste sur le rôle du grand trésorier et principal ministre de la reine Anne, le comte d'Oxford, qui encourage l'envoyé de Suède dans ses démarches. On peut ainsi se demander si le grand trésorier ne souhaite pas se détacher de l'alliance danoise, et s'il n'a pas lui-même permis au comte de Gihemborg de recueillir les fonds nécessaires pour armer un vaisseau. Cette hypothèse faisant suite aux recommandations, du comte d'Oxford, adressées à l'envoyé de Charles XII, d'agir en secret. D'autre part, le duc d'Aumont fait mention de l'achat par le tsar Pierre I^{er} de plusieurs bâtiments, peut-être sont-ils destinés à contrer les projets de l'ambassadeur de Suède, ou même à poursuivre, le cas échéant les secours au comte de Steinbock à travers la mer du Nord. Ou alors, on peut émettre l'idée qu'en prévision d'une guerre maritime en mer Baltique, le pouvoir moscovite entend renforcer sa marine, et peut-être même étudier la fabrication des navires britanniques.

« La Duchesse vaisseau de 26. canons de 190. canons chargé de toute sorte de provisions, grains, eau de vie, tabac, lard, a déjà descendu la rivière, et n'attend q(u)'un vent favorable pour mettre à la voile et partir pour la mer Baltique. L'envoyé de Suède remit hier au maitre du bâtiment les lettres qu'il écrit au Comte de Steinbock ceux qui en sont les propriét(aire)s ont promis que si les moyens dont on se sert po(ur) faire passer ces provisions jusqu'à luy sont praticab(les) ils seront en état de luy fournir ces secours aussy, souvent qu'il le jugera à propos il ne faut que trois jours au plus pour faire ce voyage.

Si la situation des affaires du Roy permettoit sa Ma(jes)té de faire partir de Dunkerque, ou des autres ports de France quelques corsaires de dix-huit canons, ils pouroient croiser a l'embouchur(e) de l'Eyder et se joindre aux trois frégattes suédoises prestes à partir d'Amsterdam au prem(ier) bon vent, et à la frégate qui doit sortir d'icy, ce qui seroit un moyen facile de ravitailler le Camp du Comte Steinbock et à moins de frais qu'il n'en a coûté pour cette première tentative.

Le Grand Trésorier n'a rien oublié pour encourag(er) l'envoyé de Suède à suivre cette entreprise en luy recommandant le secret, et luy promettant que si les ennemis du Roy de Suède faisoient quelques plaintes, on trouveroit moyen de les éluder, mais il l'a assuré en même temps que pour des secours réels, il ne falloit compter sur rien avant la Paix.

Le Czar a fait achepter icy plusieurs bâtimens à la sortie desquels il sera aisé de s'opposer quand la frégate qui a descendu la rivière, en sera une fois sortie ²⁹⁸. »



Carte de la ville fortifiée de Tönning, par Johannes Mejer, Neue Landesbeschreibung der zwei Herzogtümer Schleswig und Holstein, 1651.

D'après plusieurs ouvrages sur l'histoire de la Suède, notamment ceux de Claude Nordmann²⁹⁹, Ingvar Andersson³⁰⁰ et Jean-Pierre Mousson-Lestang³⁰¹, l'armée de Steinbock se rend le 16 mai 1713 face aux Danois assiégeant Tönning, mais il semblerait que cette date soit inexacte. En effet, dans une lettre datée du 24 juin 1713, le duc d'Aumont fait part à Louis XIV de la continuation du siège par les Danois. Il s'agit peut-être d'un retard des nouvelles venues de Holstein. Mais plus d'un mois de retard semble très important, Tönning n'étant pas aussi éloigné de Londres que Constantinople, et le Holstein étant seulement à quelques journées de de la capitale britannique par voie maritime. On peut alors penser que le siège de Tönning ait duré plus longtemps, que ce qui en a été écrit. Dans cette même lettre, le duc d'Aumont met en avant le mauvais état des armées du roi de Suède, assiégée par les Danois à Tönning. Les Russes et les Saxons attaquent Wismar et Stralsund, deux cités suédoises de Poméranie occidentale, et une autre armée russe déferle sans obstacle sur la Finlande. À l'été 1713, les armées de Charles XII se trouvent dans une très mauvaise posture, elles perdent du terrain partout, et la Suède est proche de se faire expulser d'Allemagne, le duc d'Aumont évoque même la possible entrée en

²⁹⁸ BnF, Ms. Fr. 10714, f°52 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 7 avril 1713.

²⁹⁹ NORDMANN Claude, *Grandeur et liberté de la Suède (1660-1792)*, Louvain, Éditions Nauwelaerts, 1971, p. 551.

³⁰⁰ ANDERSSON Ingvar, *Histoire de la Suède...des origines à nos jours*, Roanne, Editions Horvath, 1973, p. 397.

³⁰¹ MOUSSON-LESTANG Jean-Pierre, *Histoire de la Suède*, Paris, Hatier, 1995, p. 327.

guerre du roi de Prusse aux côtés des Russes. La rumeur, que relaye l'ambassadeur de Louis XIV, est que la Prusse s'apprête à assiéger la ville Stettin sur les bords de la Baltique.

« Quant aux affaires du Nord, il est aisé de rallenti(r) à ce sujet la bonne volonté de la Cour d'Angleterre, elle n'est que trop disposée à le négliger, j'avoue que tant que la Suède sera en état de soutenir l'attaque de ses ennemis, et de les occuper, l'Archiduc ne tirera aucuns secours des puissances liguées contre le Roy de Suède, mais je prens la liberté de représenter à v(otre) Ma(jes)té que la situation de ce Prince est suivie que sans la promptitude d(es) secours dont il a besoin, les affaires du Nord seron(t) bientôt décidées, et les alliés en état de prendre le parti qui leur conviendra. Les Danois continue(nt) toujours de bloquer Tonningen, les Moscovites et les Saxons sont en marche pour assiéger Wismar, et Stralsund, qui sont des places dépourveües de tout, la Finlande qui est un Pai(s) ouvert, et sans déffence, et inondée des troupes du Czar, les Impériaux proposent un séquestr(e) des Provinces allemandes du Roy de Suède et y mettroient leurs troupes en quartier d'hiver, et seroient Maîtres des revenus ³⁰². »

« Il parait que l'on ne songe plus guerres en Angleterre au projet d'envoier une escadre dans la Mer Baltique, le Roi de Suède va cependant perdre les provinces qu'il possède en Allemagne, et le bruit se répand que le Roi de Prusse marche lui-même pour assiéger Stettin, et pour s'en rendre maître de concert avec les Moscovites, il seroit bien plus aisé de prévenir le mal qu'il ne sera facile de le réparer, et d'obliger les Princes qui auront usurpé sur la Suède à restituer les acquisitions faites au préjudice de cette Couronne ³⁰³. »

Sous la pression de la France et de la Grande-Bretagne, mais aussi celle de la Hollande et des princes allemands, comme l'électeur de Hanovre ou encore l'archiduc d'Autriche, les adversaires de la grande guerre du Nord consentent tout de même à l'automne 1713 à organiser des négociations. Néanmoins, les différents partis divergent sur le lieu où les pourparlers doivent avoir lieu, ce qui retarde les négociations d'autant, et encourage les ennemis de la Suède à la poursuite de la guerre.

« Les Ministres des alliés du Nord ont écouté la proposition qui leur a été faite d'un armistice mais ils n'ont pu s'empêcher de dire qu'ils ne croïoient pas que leurs maîtres y donnassent les mains, ils ont déclaré qu'ils étoient prêts d'entrer dans une négociation, mais qu'il étoit porté par leur ordre qu'ils ne s'expliqueront nullement sur les conditions

³⁰² BnF, Ms. Fr. 10715, f°12 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 24 juin 1713.

³⁰³ BnF, Ms. Fr. 10715, f°27 : Louis XIV au duc d'Aumont, Marly, 30 juillet 1713.

de la Paix que l'on ne fut convenu auparavant de l'endroit où on voudroit traiter, qu'outre la médiation des puissances maritimes ils emploieroient celles de l'Archiduc et de la Maison d'Hanov(er) et qu'à l'égard du lieu d'assemblée Dantzik, Breslau et Brunswick leu(r) paroissent les plus convenables, il leur a été répondu que comme la proposition de l'armistice venoit des puissances maritimes, c'étoit à elle à examiner la réponse des alliés et pren(d) sur cela toutes les résolutions justes et tous les moïens effectifs : que la Suède avoit fait tout ce qui dépendoit d'elle pour mettre la négociation en mouvemen(t) qu'elle avoit donné ses prétentions par écrit et avoit consenti à l'armistice aussi bien qu'au lieu du congrès pour le quel les puissances maritimes avoient nommé la Haïe : que de son côté n'ayant rejeté la médiation d'aucune puissance, le dessein de ses ennemis qui prétendoient que l'affaire se traittat sans la participation de v(otre) M(ajesté) leur paroissoit des plus étranges et qu'enfin cette exclusion qu'ils cherchoient inutilement à lui donner n'étoit pas une des plus légères preuves de leur mauvaise foy³⁰⁴. »

B-L'émergence des puissances orientales de l'Europe :

1)La Prusse, qui s'impose petit à petit comme une puissance importante en Europe centrale et orientale

La Prusse est un acteur, qui apparaît tardivement dans la correspondance du duc d'Aumont avec Louis XIV et le marquis de Torcy, la rare mention, dans le fonds 10714, de la Prusse, en tant qu'acteur diplomatique indépendant de ses alliés, est celle-ci : « *Je dois luy représenter que l'arrivée de M(onsieur) le P(rin)ce Eugène en Brandebourg, la vivacité du jeune Électeur, les conseils du P(rin)ce d'Anhalt son favory homme violent et l'admirateur du Prince Eugene, méritent de sérieuses réflexions* »³⁰⁵. Pourtant, la Prusse participe à la guerre de succession d'Espagne, aux côtés des Alliés. Honorant son serment envers l'empereur, en tant qu'électeur de Brandebourg, le roi en Prusse, Frédéric I^{er}, soutient les prétentions de l'archiduc Charles au trône d'Espagne. Ainsi, du fait de la plus grande implication de la Prusse dans la grande guerre du Nord (1700-1721) que dans la guerre de succession d'Espagne, il semble plus adéquat d'évoquer le devenir de ce royaume, en même temps que celui des

³⁰⁴ BnF, Ms. Fr. 10715, f°53 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 27 octobre 1713.

³⁰⁵ BnF, Ms. Fr. 10714, f°54 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 10 avril 1713.

puissances orientales et septentrionales, décision renforcée par la proximité géographique de la Prusse et des puissances du Nord.

En 1713, la Prusse est dans une situation mouvante avec la mort du roi Frédéric I^{er}, qui cède le trône à son fils Frédéric-Guillaume I^{er}, que l'historiographie française surnomme le « Roi-Sergent », et que l'historiographie allemande qualifie de « *Soldatenkönig* »³⁰⁶. Le nouveau roi en Prusse et électeur de Brandebourg se retrouve dans la position favorable de vainqueur de la guerre de succession d'Espagne³⁰⁷, dès le début de son règne il entend se rapprocher de la France, et prendre ses distances avec l'empereur, qui désire poursuivre la guerre contre les Bourbon. Pour preuve de sa bonne volonté, l'électeur de Brandebourg charge son envoyé à Londres, le sieur Bonnet de se rapprocher de l'ambassadeur de France, c'est ce que le duc d'Aumont évoque dans une lettre qu'il écrit au roi de France. La Prusse qui a signé la paix avec la France le 11 avril 1713 à Utrecht, mais son serment d'électeur de Brandebourg oblige Frédéric-Guillaume I^{er} à fournir un contingent aux troupes impériales toujours en guerre contre le royaume de France. C'est pourquoi l'envoyé de Prusse se justifie auprès du duc d'Aumont en lui faisant comprendre, que le roi en Prusse n'a fourni à l'empereur que le minimum possible d'hommes, soit un total de six mille, pour d'une part respecter son serment, mais pour d'autre part amener l'archiduc d'Autriche à signer la paix avec la France.



Portrait de Frédéric-Guillaume I^{er} de Prusse, par Samuel Theodor Gericke, Prussian Palaces and Gardens Foundation, Berlin-Brandebourg, 1713.

³⁰⁶ BÉLY Lucien, *Les relations internationales en Europe XVII^e-XVIII^e siècles*, 4^e éd., Paris, PUF, 2007, p. 773.

³⁰⁷ Frédéric-Guillaume I^{er} (1688-1740) est un prince allemand de la maison de Hohenzollern. Il devient roi en Prusse et électeur de Brandebourg à la mort de son père en février 1713. Il a participé au sein de l'armée du Prince Eugène aux campagnes de la Grande-Alliance dans les Pays-Bas espagnols, au cours de la guerre de succession d'Espagne. (Le titre exact de l'électeur de Brandebourg est celui de roi *en* Prusse, mais il est qualifié de roi *de* Prusse dans la correspondance du duc d'Aumont, terme que l'on retrouvera donc dans le présent ouvrage.)

« Le S(ieu)r Bonnet envoïé de Prusse, m'est venu voir plusieurs fois, et quoiqu'il ne m'ait parlé que d'une manière vague, il m'a paru que ce Prince désiroit fort se rapprocher de v(otre) Ma(jes)té son prétexte est le désir qu'il a d'entrer dans l'accomodement de v(otre) Ma(jes)té avec l'Archiduc, mais ses veües seroient d'obtenir dans les dérangemens du Nord, quelque chose qui fut à sa bien séance, il n'a fourni que six mille hommes pour son contingent, quoiqu'il dut le pousser au-delà, et a été infiniment sollicité par ses alliés d'entrer dans leur dessein. S'il convient aux affaires de v(otre) Ma(jes)té de se prêter à quelqu'ouverture ou négociation de sa part, elle n'a qu'à m'honorer de ses ordres, peut être que d'entrer en quelques propos de ce côté-là seroit un moïen de l'empêcher de prendre des résolutions contraires aux intérêts de votre Majesté³⁰⁸. »

Si Louis XIV semble apprécier la bonne volonté de la Prusse à son égard, et la volonté de son roi d'inciter l'archiduc à la négociation et la paix, il n'en est pas moins conscient des appétits du royaume de Prusse pour les territoires suédois d'Allemagne, comme il l'écrit au duc d'Aumont : « Il n'est pas douteux que le Roy de Prusse songe à profiter des agitations du Nord pour acquérir à cette occasion quelque nouvelle augmentation à ses états »³⁰⁹. Cependant, il manifeste tout de même dans la même missive son contentement pour le comportement du roi de Prusse, et n'est pas opposé à l'alliance prussienne, qui comme l'alliance bavaroise peut permettre à la France de peser dans l'Empire contre la maison d'Autriche. « J'ai li(eu) d'être content jusqu'à présent de l'exactitude de ce Prince à tenir les conditions du trai(té) de Paix que j'ai signé avec lui [...] vous ferez donc connoître à son envoïé à Londres mes sentimens à l'égard de son Maître, et vous lui parlerez de manière à fortifier le désir qu'il témoigne d'entretenir une parfaite intelligence avec moi »³¹⁰.

Le roi de Prusse Frédéric-Guillaume I^{er} apparaît, à travers la correspondance que le duc d'Aumont entretient, comme un homme méprisant, jaloux et même colérique. C'est ainsi que le dépeint également les ouvrages, qui le dépeignent³¹¹, néanmoins les mots, que l'ambassadeur de France utilise, sont forts, notamment au travers de l'épisode qui oppose le roi de Prusse et l'ambassadeur de Danemark à Berlin : « Ce jeune Roy est d'une humeur vive et hautaine, il l'a démontré en plusieurs occassions et récemment dans un repas où étoit présent l'envoïé de Dannemar(k) auquel il dit avec beaucoup de mépris des choses dures et fâcheuses »³¹². Par

³⁰⁸ BnF, Ms. Fr. 10715, f° 12 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 24 juin 1713.

³⁰⁹ BnF, Ms. Fr. 10715, f° 14 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 2 juillet 1713.

³¹⁰ *Ibid.*

³¹¹ KERAUTRET Michel, *Histoire de la Prusse*, Paris, Éditions du Seuil, 2005, p. 513.

³¹² BnF, Ms. Fr. 10715, f° 25 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 29 juillet 1713.

ailleurs, dans le *post-scriptum* de cette même lettre, le duc d'Aumont rapporte à Versailles que le roi de Prusse entretient une jalousie féroce contre la maison de Hanovre, destinée à accéder au trône de Grande-Bretagne, et qui dépasserait ainsi la puissance prussienne. On peut penser, que l'ambassadeur de France cherche à exploiter cette hostilité de la Prusse pour le Hanovre, puisqu'il évoque par la suite les affaires du roi de Suède, en mettant en avant, que le roi de Prusse est le plus à même d'aider Charles XII, comme le confirme par la suite le roi de France : « *quelque désir que j'aye de secourir le Roi de Suède, dans l'état présent o(ù) il se trouve, et quoique je croie que le Roy de Prusse pouroit y contribuer plus qu'aucun au(tre) Prince d'Allemagne*³¹³ ». Ainsi, le duc d'Aumont, depuis Londres tente de former une alliance regroupant, la France, la Grande-Bretagne et la Prusse, pour venir en aide à la Suède, attisant peut-être la haine du roi de Prusse pour le duc d'Hanovre, hostile à la Suède et allié du Danemark, pour parvenir à ses fins.

*« Le Roy de Prusse comme la puissance la plu(s) considérable, qui ne cherche qu'à secouer le joug de la Maison d'Autriche, piqué d'un autre côté par la jalousie contre la Maison d'Hanover, animé d'ailleurs par l'espéranc(e) de quelque démembrement qui lui conviendr(oit) et aiant au moins vingt cinq mille hommes de troupes seroit en état d'imposer aux puissances alliées s'il entroit avec votre Majesté dans le concert avec l'Angleterre qui ne peut pas s'empêcher de sentir la nécessité du rétablissement des affaires du Roi de Suède par le besoin qu'elle a de ce Prince pour tenir la balance de la religion »*³¹⁴.

Seulement l'alliance prussienne au profit du roi de Suède fait long feu. D'une part la Cour de Prusse, préférant ménager l'empereur, refuse l'offre d'alliance de la France contre l'Autriche. Et d'autre part le duc d'Aumont écrit à Louis XIV, qu'il a entendu la rumeur, selon laquelle le roi de Prusse se serait entendu avec les Russes, pour s'emparer des possessions suédoises en Allemagne du Nord, et assiéger Stettin, port de Poméranie sur les bords de la Baltique. Cette intelligence des Prussiens et des Russes semble avoir été transmise aux ministres de la Grande-Bretagne par leur ambassadeur à Berlin, ainsi la non-intervention des Britanniques pour les intérêts du roi de Suède, et l'alliance des Prussiens avec les troupes du tsar signifie un revers pour la diplomatie française. Elle se voit ainsi dans l'incapacité de résoudre la crise, et d'empêcher les puissances ennemies de la Suède à s'allier entre elles.

³¹³ BnF, Ms. Fr. 10715, f°33 : Louis XIV au duc d'Aumont, Marly, 14 août 1713.

³¹⁴ BnF, Ms. Fr. 10715, f°25 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 29 juillet 1713.

« Quant au Roy (de) Prusse j'ajouterais à ce que j'ay eu l'honneur d'en mander à v(otre) M(ajesté) par ma dépêche du 29 du mois passé, que j'ai appris par plusieurs lettres que j'ai reçues du Nord que v(otre) M(ajesté) avoit fait offrir de l'argen(t) à la Cour de Prusse, mais que les circonstan(ces) qui accompagnoient ses offres, et les ménagem(ents) que le Roy de Prusse avoit pour la Cou(r) impériale l'avoient porté à les refuser ; que si v(otre) M(ajesté) vouloit en charger quelques Ministres des Puissances du Nord de qui j'ai reçu ces avis, et leur dire ce qu'on souhaiteroit de la Prusse, on étoit quasi se(ur) de la porter à répondre au désir que votre M(ajesté) pouroit avoir.

Sur le bruit, qu'elle m'a mandé, qui s'est répandu que le Roy de Prusse marchoit lui-même, pour assiéger Stetin, et pour s'en rendre maître de concert avec les Moscovites, j'ai cru devoir lui faire part d'un mémoire qui m'est tombé entre les mains, et que M(onsieu)r Britton envoie de la part de la Reine de la G(rande) B(retagne) à la Cour de Prusse a communiqué aux Ministres de cette P(rince)sse, elle verra par ce mémoire les sentimens de ce Ministre anglais dont elle tirera des conséquences qui la détermineront sur les mesures qu'elle croira devoir prendre, et sur les ordres qu'il lui conviendra de donner³¹⁵. »

Si la proposition d'alliance franco-prussienne pour aider le roi de Suède a échoué, à cause des intérêts divergents des deux monarques du Nord. Il n'en demeure pas moins que la diplomatie prussienne, sur demande du duc de Holstein, tente de convaincre l'armée danoise de lever le siège de Tönning. Ainsi la maison de Gottorp, qui semble avoir abandonné l'alliance suédoise, au profit de celle de Berlin, peut retrouver sa souveraineté sur la citadelle de Tönning. Le duc d'Aumont tient donc le pouvoir royal français des avancées des négociations dans le siège de Tönning, et notamment de la médiation du baron von Görtz, diplomate suédois, pour la reddition du comte de Steinbock et de son armée. La Prusse en opérant une médiation entre le roi de Danemark et le duc de Holstein se présente comme une puissance diplomatique importante, capable de régler les affaires du Nord.

« Sur les instances que ce Prince a faites auprès du Roi de Danemark pour la levée du blocus de Tonnengen et pour la restitution de la Maison ducale le Général Devitz a déclaré de la part du Roi de Dannemark son Maître que ce Prince étoit prest d'accepter une garnison neutre à Tonnegen, mais qu'il souhaitoit que M(onsieu)r de Goertz eut ordre de se rendre à Gottorp pour les ajustemens nécessaires offrant que pendant la

³¹⁵ BnF, Ms. Fr. 10715, f°29 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 7 août 1713.

négociation la place seroit ravitaillée de 15 jours en 15 jours. M(onsieu)r Goerts a eu ordre de se rendre à Gottorp, mais comme cette démarche donneroit lieu de craindre que le Roi de Dannemark ne voulut faire son accommod(ement) avec la Maison ducale sans l'intervent(ion) des autres puissances. L'envoïé de Holst(ein) a représenté icy que la négociation de M(onsieur) Goerts n'avoit pour but que l'entrée de la garnison neutre dans Tonnengen, et apr(ès) la Reine de la G(rand)e B(retagne) d'apuïer cette négociation, et de vouloir bien régler le(s) affaires de la Maison ducale conjointem(ent) avec les autres puissances, le Duc son Maître ne voulant entrer dans aucune négociation que par leur concert ³¹⁶. »

La diplomatie prussienne s'active également dans la médiation qui regarde les difficultés de la France et de l'Autriche à faire la paix, le roi de Prusse entend être celui qui peut amener les deux partis à revenir à la table des négociations, « *il sera agréable à l'Archiduc que les affaires passent par le Roi de Prusse* »³¹⁷. Le duc d'Aumont plaide donc auprès de Versailles pour une médiation prussienne dans la guerre qui oppose encore le roi de France et l'archiduc après la conclusion de la paix à Utrecht. Cette médiation de la Prusse est d'autant plus importante du point de vue du duc d'Aumont, que le gouvernement britannique, aux prises avec les élections prochaines, et après avoir signé la paix avec la France, se désintéresse progressivement du sort de son allié autrichien. Et cela malgré le fait que l'ambassadeur de France se flatte d'être le seul à portée d'évoquer les affaires étrangères avec les ministres de la reine Anne : « *ils ne sont occupés que de leurs élections pour le prochain Parleme(nt) et ne se prettent aux affaires étrangères qu'autant qu'ils sont pressés vivement par quelqu'un à qui ils n'osent refuser des égards, et j'oserois dire à v(otre) M(ajes)té que cette distinction ne regarde que moi* ³¹⁸ ».

Cependant, si pour le duc d'Aumont, la médiation prussienne peut incarner une solution au conflit, son maître ne considère pas que la diplomatie de la Cour de Prusse soit désintéressée, et qu'elle agit en vérité pour le compte de l'archiduc et de la Cour de Vienne. Louis XIV expose donc à son plénipotentiaire à Londres, que son armée avance en Allemagne contre l'Autriche et les armées impériales, et qu'étant victorieux, il ne conçoit pas de faire le premier pas pour offrir une paix trop avantageuse à l'Autriche. De plus, l'envoyé de Prusse à Londres a précédemment averti le duc d'Aumont de la possible obligation de l'électeur de Brandebourg

³¹⁶ BnF, Ms. Fr. 10715, f°47 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 29 septembre 1713.

³¹⁷ *Ibid.*

³¹⁸ *Ibid.*

de fournir un contingent supplémentaire à l'archiduc, pour la continuation de la guerre entre la France et l'Empire, ce qui contrevient au traité signé à Utrecht entre la France et la Prusse. Ce qui incite Louis XIV à menacer le roi de Prusse, par ambassadeur interposé, d'une invasion de la principauté de Neuchâtel, apanage obtenu par le roi de Prusse à Utrecht, en cas de non-respect des conditions du traité de paix signé entre Versailles et Berlin.

« Je vois par vos lettres et par les effets qu(e) les Anglais ne donneront pas beaucoup de mouvement à cette négociation, et que les soi(ns) qu'ils prendroient pour l'avancer produiroi(ent) peut de fruit, je doute qu'on en doive atten(dre) d'avantage de la part du Roi de Prusse, la Cour de Vienne n'étant pas moins irritée contre lui, qu'elle l'est contre ceux de ses alliés qui ont signé la Paix avec moi, d'ailleurs le Roi de Prusse commenc(e) comme tous ceux qui veulent se rendre agréables à la Cour de Vienne à demander que je fasse quelque ouverture au sujet de la paix c'est-à-dire proprement que je m(e) relâche des conditions proposées à Utrecht et que je les modère après avoir pris Landau et lorsque mon armée assiège actuellement Fribourg. L'Archiduc seroit certainement obligé à ceux qui me persuader(oit) de traiter la paix sur un plan conforme aux veües de ce Prince, mais il est nécessaire de faire attention à ce qui s'est passé depuis qu'il a rompu les conférences d'Utrecht et il ne seroit pas juste que son opiniâtreté ne luy coutât rien et que j'eusse inutilement continué les dépenses de cette campagne.

Quant à l'avertissement que l'envoïé de Prusse vous a donné de la nécessité où son Maître se trouveroit peut être de fourn(ir) non seulement son contingent, mais encor(e) un nombre de troupes proportionné au danger où l'Empire se trouveroit exposé si la guerre continuoit l'année prochaine. Je crois ce Prince trop prudent pour entrer en pareils engagements il y a d'autres moiens plus conformes aux intérêts de l'Allemagne pour la préserver des malheurs de la Guerre lorsqu'elle ne le souffre que par la seule ambition de la Maison d'Autri(che). Il est de l'honneur d'un Prince de l'Empir(e) revêtu de la dignité roiale et de mettre ces moiens en pratique plustost que de suivre aveuglément les caprices de l'Archid(uc). Je crois que je ne serai pas obligé de faire connoitre au Roy de Prusse que Neuchâtel seroit bien proche des frontière(s) de mon Roiaume, si jamais ce Prince manquoit au traitté d'Utrecht, ainsi vous assurez seulement son envoïé, qu'il est absolument faux que je songe présentemen(t) à faire aucune entreprise contre Neuchât(el) et à changer la forme de cet état³¹⁹. »

³¹⁹ BnF, Ms. Fr. 10715, f°49 : Louis XIV au duc d'Aumont, Fontainebleau, 9 octobre 1713.

2) *La Russie et la Pologne, deux forces étrangères et lointaines aux destins croisés*

Dans les affaires du Nord, il est fait mention par le duc d'Aumont de deux autres acteurs importants, qui ne sont pas les deux monarchies scandinaves que sont le Danemark et la Suède, ni des puissances allemandes, comme la Prusse, le Hanovre ou le Holstein, mais plutôt des puissances orientales, à savoir la Pologne et la Russie, et dont l'éloignement de Londres et de Versailles peut justifier une évocation plus restreinte.

Le royaume de Pologne, tout d'abord, est une monarchie élective, qui voit à la fin du XVII^e siècle arriver à sa tête un prince allemand, l'électeur de Saxe, Frédéric-Auguste I^{er}, qui prend le nom d'Auguste II de Pologne³²⁰. L'électeur de Saxe est renversé en 1704, par les armées de Charles XII de Suède, qui déferle sur la Pologne. Une nouvelle élection est alors organisée, et Stanislas Leszczyński, un aristocrate polonais favorable au roi de Suède accède au trône. Ensemble ils combattent les troupes russes et cherchent l'aide ottomane dans ce conflit. Mais en 1709, les troupes russes et saxonnes récupèrent le territoire polonais, et Auguste II est rétabli dans son royaume³²¹. Le « *Roy Stanislas* »³²², comme l'appelle alors le duc d'Aumont, trouve refuge auprès du roi de Suède, en campagne dans l'Empire ottoman, qui mène son armée contre la Russie. Cependant, le roi de Suède a pour condition de paix avec la monarchie élective, un retour du roi Stanislas sur le trône de Pologne : « *il seroit difficile de faire des propositions au gré du Roy de Suède car une des premières conditions qu'il demandera, sera sans doute le rétablissement et le maintien du Roy Stanislas sur le trône de Pologne, et je ne crois pas que la Reyne d'Ang(leter)re veuille prendre un pareil engagement* »³²³.

La Russie du tsar Pierre I^{er}, dit Pierre Le Grand, tant pour sa taille que pour la trace qu'il laisse dans l'histoire russe, à tel point que le philosophe socialiste, Vissarion Biéliniski, dit de lui au XIX^e siècle : « *Pierre le Grand est le phénomène le plus grandiose, non seulement de notre histoire, mais de l'histoire de l'humanité ; il est la divinité qui nous a fait naître à la vie, qui a insufflé une âme vivante au corps colossal, mais plongé dans une mortelle somnolence, de la Russie ancienne* »³²⁴, est également un acteur important et émergent de l'équilibre du

³²⁰ Auguste II de Pologne (1670-1733) est un prince allemand, de la maison de Wettin. Il est à la fois électeur de Saxe et roi de Pologne. Mais il perd le trône polonais en 1704, après avoir été défait par Charles XII de Suède. Il est remplacé par Stanislas Leszczyński, noble polonais et soutien du roi de Suède. Il retrouve cependant son trône en 1709, grâce aux déboires de l'armée suédoise et avec l'appui du tsar de Russie.

³²¹ BÉLY Lucien, *Les relations internationales en Europe XVII^e-XVIII^e siècles*, 4^e éd., Paris, PUF, 2007, p. 773.

³²² BnF, Ms. Fr. 10714, f^o64 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 25 avril 1713.

³²³ BnF, Ms. Fr. 10714, f^o40 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 22 mars 1713.

³²⁴ HELLER Michel, *Histoire de la Russie et de son empire*, Paris, Flammarion, 1999, p. 985.

Nord. Cette image quasi sacrée de Pierre le Grand est à nuancer, certes comme le montre Simone Blanc dans sa biographie du tsar russe³²⁵, Pierre le Grand est un personnage incontournable de l'histoire russe, et il a révolutionné l'image de la Russie en Occident sur le long terme. Néanmoins il est perçu par les puissances occidentales, et notamment la France comme presque un barbare. Louis XIV déconsidère le tsar, qui est un ennemi de ses alliés, la Suède et l'Empire ottoman. Du fait du système d'alliance mis en place contre la maison d'Autriche, la France devient par conséquent hostile à la Russie, qui menace son système en s'en prenant à ses alliés, comme l'écrit l'académicienne Hélène Carrère d'Encausse³²⁶. Ainsi l'hostilité de la France pour la Russie se retrouve dans les lettres du duc d'Aumont, qui considère que les Britanniques ménagent trop le tsar, pour des raisons commerciales. Tandis que, la diplomatie française, entendant sauver son allié suédois, souhaite voir la Grande-Bretagne encourager la neutralité de la Prusse, ou même l'alliance entre le roi de Suède et l'électeur de Brandebourg, afin de protéger les possessions allemandes du roi de Suède.



Portrait de Pierre I^{er} le Grand, tsar de Russie, par Jean-Marc Nattier, Musée de l'Hermitage, Saint-Pétersbourg, 1717.

Le duc d'Aumont estime ainsi, qu'une pareille neutralisation de la Prusse permettrait à la Suède de n'avoir plus que le tsar pour ennemi. L'ambassadeur de France parie de ce fait que

³²⁵ BLANC Simone, *Pierre le Grand*, Paris, PUF, 1974, p. 128.

³²⁶ CARRÈRE D'ENCAUSSE Hélène, *La Russie et la France, de Pierre le Grand à Lénine*, Paris, Fayard, 2021, p. 444.

l'électeur de Saxe se contenterait d'avoir retrouvé son royaume de Pologne, il estime par ailleurs que le roi Auguste II s'en satisferait.

« [I]l est à craindre que les ménagemens que sa M(ajes)té B(ritannique) a pour le Czar n'empêchent cette P(rince)sse de parler aussi fortement qu'elle le promet(oit), ne voulant point dans la conjoncture pré(sente) et dans les mouvemens de ce Païs cy, prend(re) aucune précaution militaire dans la crai(nte) de s'engager dans une nouvelle guerre qui donneroit occasion aux Holandais de profiter du commerce de Moscovie, et au parti contraire de continuer ses cabales lorsq(ue) surtout la guerre de v(otre) M(ajes)té subsiste avec l'Archiduc, ainsy tant que les bons offices de la Reine de la G(rand)e B(retagn)e se réduiront à des paroles, les Princes qui ont fait des conquêtes sur la Suède, ne se laisseront point engager par là à les restituer, et l'expédient selon moi, le plus propre pour la relever seroit de désunir la force de ses ennemis et de l'en débarasser du moins en partie, pour cet effet il faudroit tâcher d'éloigner l'armée Moscovite, et Saxonne, et on en pouroit venir à bout en appuiant la négociation entre la Prusse, et la Maison de Gottorp, on ôteroit par là au Czar et au Roy de Pologne les moiens de continuer leurs exploits contre la Suède en Allemagne et on obligeroit aisément le Roy de Dannemark qui est pressé par sa propre situation d'entrer en accommodement avec le Roy de Suède.

Quant au Roy de Pologne il ne seroit pas difficile de le contenter, il ne demande rien de la Suède, et s'estimeroit trop heureux de se maintenir dans la possession du Roiaume de Pologne, quand même on en démembrieroit quelque chose au profit du Roi de Prusse. Le Roi de Suède n'aïant plus que le Czar sur les bras soutiendrait aisément avec des secours modiqu(es) la guerre avec ce Prince, qui se trouvant destitué d'alliés et chargé de tout le fardeau de la guerre, s'en lasseroit le premi(er) et entreroit dans une pacification raisonab(le)³²⁷. »

Il convient de souligner, que le duc d'Aumont résidant à Londres n'est pas nécessairement très au fait des intrigues et des équilibres, qui se jouent dans le Nord. Il rencontre certes les plénipotentiaires des autres souverains, mais il n'est pas forcément le mieux instruit des affaires allemandes, des volontés du tsar, ou de l'état catastrophique de l'armée suédoise, après la bataille de Poltava en 1710³²⁸. Aussi, son projet de parvenir à laisser la Suède et la

³²⁷ BnF, Ms. Fr. 10715, f°25 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 29 juillet 1713.

³²⁸ CARRÈRE D'ENCAUSSE Hélène, *La Russie et la France, de Pierre le Grand à Lénine*, Paris, Fayard, 2021, p. 444.

Russie dans un face-à-face ne paraît pas très réalisable en 1713, le Danemark étant soutenu par la neutralité bienveillante de la Grande-Bretagne, et la Prusse ayant un nouveau souverain qui souhaite agrandir son territoire. Ce ne sont pas dans des conditions favorables à la paix avec un ennemi affaibli, comme l'est la Suède de Charles XII.

3) L'empire ottoman, une puissance aux marges de l'Europe, alliée de la Suède et de la France

Sur l'Empire ottoman, il n'est dit que peu de choses dans la correspondance qu'entretient le duc d'Aumont avec Louis XIV et le marquis de Torcy. Cependant, il est fait mention de la Sublime Porte, dans une lettre que le gouverneur du Boulonnais écrit à monsieur de Torcy. Il écrit à ce dernier qu'il a vu une lettre en provenance d'Andrinople à l'ouest de Constantinople dans la péninsule balkanique, dont on peut penser qu'elle lui a été montrée par l'ambassadeur de Suède, et écrite par un membre de l'entourage du roi de Suède ou de Stanislas Leszczyński : « *J'ay veu une lettre d'Andrinople écrite du 9. Mars qui marque beaucoup d'indignation de la part du g(ran)d seigneur du traitement qui a été fa(it) au Roy de Suède, elle marque aussy que le Seraskier de Bender a ordre de luy rendre comp(te) de sa conduite, que celuy cy a eû recours au Roy Stanislas et l'a prié d'intercéder pour luy, qu(e) le Sultan a découvert une conspiration dan(s) laquelle il étoit luy même enveloppé, qu'il a fait arrester plusieurs personnes et étrangler le grand Vizir, qu'il a ordonné que son armée fût preste à la fin d'avril pour marcher contre les Moscovites et que quarante mille Turcs étoient déjà arrivés auprès du Dieper* ³²⁹. »

³²⁹ BnF, Ms. Fr. 10714, f°64 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 25 avril 1713.



Portrait de Stanislas Leszczynski, roi de Pologne, par Jean-Baptiste van Loo, Château de Versailles, Versailles, vers 1727-1728 (à gauche). Portrait du sultan Ahmet III, par Jean Baptiste Vanmour, Rijksmuseum, Amsterdam, entre 1703 et 1717 (à droite).

Dans ce résumé que fait le duc d'Aumont d'une lettre qu'il a lu par l'intermédiaire d'un autre ambassadeur, il est question de plusieurs personnages : le roi de Suède, dont on sait qu'il se trouve à Bender, en actuelle Moldavie, à l'hiver et au printemps 1713. Et le roi Stanislas, qui est roi de Pologne en exil, et proche du roi de Suède. Mais on a aussi à faire à plusieurs figures importantes de l'Empire ottoman, qui sont ci-dessus mentionnées, le plus important d'entre eux étant le sultan. Ahmed III règne depuis Constantinople sur un grand empire oriental et méditerranéen, qui va de d'Alger à la Perse, en passant par le delta du Nil, la péninsule balkanique, ou encore par Jérusalem et Athènes. Il est aussi fait mention de son grand-vizir, dont on sait peu de choses, en tout cas dans l'historiographie européenne, mais on sait que le grand-vizir occupe la charge de principal ministre du sultan. De plus un autre personnage est évoqué, il s'agit du *seraskier* de Bender, ce qui dans l'armée ottomane correspond au chef des armées lors d'une campagne militaire. Il est donc à la tête des troupes ottomanes qui s'appêtent à combattre les Russes, près du fleuve Dniepr, qui traverse l'Ukraine, et se jette dans la Mer Noire à Odessa.

Le duc d'Aumont rapporte l'existence d'une conspiration du grand-vizir contre le sultan, ce qui aurait eu pour effet la mise à mort du grand-vizir par étranglement, et qui aurait

déclenché la campagne contre les Russes. Seulement il n'en mentionne pas plus, et rapporte ainsi une simple rumeur venue d'Orient, du fait du possible manque de fiabilité de sa source, le duc d'Aumont préfère n'évoquer le sujet du sultan ottoman, qu'avec le marquis de Torcy, secrétaire d'État aux affaires étrangères, et pas avec le roi. On peut donc constater que l'ambassadeur a une plus grande liberté de parole auprès du secrétaire d'État aux affaires étrangères, et qu'il préfère taire au roi certains commentaires qu'il peut faire, certaines nouvelles peu fiables qui lui parviennent.

4) L'ingérence de la France et de la Grande-Bretagne, gardiennes de l'équilibre européen aux intérêts divergents

Les écrits du duc d'Aumont lors de son ambassade à Londres permettent d'appréhender les points de vue français et britannique, sur la politique étrangère en Europe. Après l'hégémonie louisquatorzienne de la France sur l'Europe occidentale dans la seconde moitié du XVII^e siècle, on constate qu'au début du XVIII^e siècle, c'est le principe d'équilibre européen, qui régit les relations entre états. S'il est porté par l'Angleterre depuis le règne de Guillaume d'Orange (1689-1702)³³⁰, la France s'est résolue à l'adopter de nouveau, après l'arrêt des conquêtes de Louis XIV, forcé par les coalitions successives.

Ainsi, la France et la Grande-Bretagne, les deux principales puissances d'Europe de l'ouest, et les deux forces majeures des deux alliances de la guerre de succession d'Espagne, trouvent un intérêt dans les affaires du Nord, comme le duc d'Aumont les nomme, ou plus communément dans la grande guerre du Nord. Cet intérêt pour les affaires du Nord, mis en relation avec la volonté de ces deux royaumes de faire régner l'équilibre des forces en Europe, les incite de façon plus ou moins importante à s'investir dans le conflit, qui oppose la Suède au Danemark. Ce déséquilibre ressenti par le roi de France entre les deux couronnes scandinaves, l'incite à écrire à son plénipotentiaire à Londres, pour proposer une intervention franco-britannique dans le Nord.

« Vous en parlerez de ma part aux Ministres de la Reyne de la G(ran)de Bretagne, et je suis persuad(é) qu'ils entreront dans ce que vous leur direz d'aut(ant) plus aisément qu'il

³³⁰ KISSINGER Henry, *Diplomatie*, Paris, Fayard, 2008, p.861. (Chapitre 3 : De l'universalité à l'équilibre : Richelieu, Guillaume d'Orange et Pitt).

*convient à l'Angleterre que la balance soit toujours égale entre les deux Roy(s) du Nord et que le comerce souffriroit beaucoup si l'un des deux avoit une entière supériorité*³³¹. »

Pour justifier son interventionnisme et son ingérence dans les affaires du Nord, la France par la voix du duc d'Aumont invoque son obligation morale de garantir le traité de Westphalie de 1648. L'envoyé de Danemark à Londres, monsieur de Rosenkrent, objecte toutefois à l'ambassadeur de France, que la crainte du roi de Danemark est que le roi de France ne se serve du traité de Westphalie, que comme d'un prétexte pour sauver les intérêts du roi de Suède, et la place de ce royaume dans l'Europe du Nord, étant donné que ledit traité est très favorable à la Suède, alors principale puissance du Nord au milieu du XVII^e siècle. En bon ambassadeur, le duc d'Aumont fait part des inquiétudes danoises à son roi : « *J'ai eu avec l'envoyé de Dannemark une longue conversation que j'ay fait tomber d'a(ccord) sur l'obligation où étoit v(otre) M(ajesté) comme gar(ant) du traitté de Westphalie, de prendre part au(x) affaires du Nord, il m'a exposé de lui-même la nécessité, et la disposition sincère où étoit le Roy son maître, de faire la Paix, mais il a témoigné en même temps, que le Roy de Dannemark craignoit que v(otre) M(ajesté) ne se contenteroit pas d'entrer dans cette affaire en garantie du traitté de Westphalie qu'el(le) croioit devoir prendre avec chaleur les intérêts du Roy de Suède*³³². »

En plus du traité de Westphalie invoqué par la France, Louis XIV souhaite que la reine Anne s'investisse dans son action de pacification du Nord, et qu'ainsi l'ingérence soit partagée entre les Français et les Britanniques. Pour ce faire, le roi de France met en avant la responsabilité morale de la Grande-Bretagne, qui s'est portée garante du traité de Travendal³³³, signé entre la Suède et le Danemark. En convoquant ainsi la responsabilité morale de la Grande-Bretagne, en plus de la notion d'équilibre européen, Louis XIV espère convaincre les Britanniques de s'engager à ses côtés pour défendre son allié, la Suède. Pour motiver les ministres de la Grande-Bretagne d'agir en faveur de Charles XII, le roi de France tente de jouer sur la corde sensible des Britanniques, à savoir le commerce. Il met en avant les désavantages occasionnés par la conservation par les Russes de certains territoires bordant la Mer Baltique, ce qui aboutirait à des controverses dans les échanges commerciaux avec le Nord de l'Europe.

³³¹ BnF, Ms. Fr. 10714, f°34 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 8 mars 1713.

³³² BnF, Ms. Fr. 10715, f°25 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 29 juillet 1713.

³³³ Le traité de Travendal est un traité de paix signé entre la Suède et le Danemark en 1700. Il devait mettre fin à toute éventualité d'une guerre dans le Nord. Le Danemark se tient ainsi éloigné de la grande guerre du Nord entre 1700 et 1709, avant d'y reprendre part. La Suède, quant à elle, a poursuivi la guerre dans le Nord contre la Russie et la Saxe-Pologne d'Auguste II.

« Il faut donc travailler pour ce Prince suivant son intérêt et celui de la plus g(ran)de partie de l'Europe et non suivant son goust.

Pour cet effet mon sentiment est, que la Reyne d'Ang(leter)re garante du Traitté de Traüendal en demande l'exécution, qu'elle oblige le Roy de Danemark à restitüer le duché de Bremen et le Csar à rendre à la Suède l'Ingrie et la Livonie, car il ne convient en aucune façon aux Nations qui trafiquent dans la mer Baltique que les Moscovites conservent des ports dans cette mer.

Ce sont les premières idées que je crois que l'on peut suivre, par raport à l'état présen(t) des affaires du Nord. Les évènements qui peuve(nt) arriver donneront lieu à d'autres réflexions m(ais) ce qui est aujourd'huy de plus pressant est d'empescher que l'armée suédoise n'achève de périr ; car alors il ne seroit plus temps de s'oposer à la trop grande supériorité du Roy de Danemark ³³⁴. »

Cependant, les arguments de Louis XIV semblent rester sans écho auprès du gouvernement de la reine de la Grande-Bretagne. Les ministres britanniques n'étant pas réceptifs à ses sollicitations, le duc d'Aumont cherche alors les raisons du manque d'intérêt des Britanniques pour la cause du roi de Suède, et pour l'équilibre et le commerce du Nord. Il rapporte alors à Versailles, une rumeur, qu'il estime assez sûre, selon laquelle la Grande-Bretagne serait en passe de négocier un traité avec les ennemis du roi de Suède, et qu'elle cacherait cela délibérément aux plénipotentiaires français présents dans les Cours étrangères.

« J'ay parlé ensuite à ces M(essieu)rs de la triste situation du Roy de Suède : je ne rendray point compte à votre Ma(jes)té de toutes les raisons dont je me suis servy pour les engager à ne point laisser prendre aux Danois une supériorité contraire aux intérêts de la Reyne ; tout ce que je crois devoir luy dire est qu'il ne faut faire aucun fonds sur eux pour des secours présens quoy qu'infinim(en)t nécessaires : la seule chose à laquelle ils se sont réduits est que s'ils agissoient actuellement pour le Roy de Suède, ils ne seroient pas seurs de l'usage qu'il feroit des avantages que la Reyne se mettroit à portée de luy procurer , que les Ministres de ce Prince n'avoient que des pouvoi(rs) bornés et qu'il n'étoit pas possible de traiter av(ec) eux, j'ay eü beau les assurer que le Comte de Weilling étoit pourveu de tous les pouvoirs nécess(ai)res pour traiter sérieusement, il n'y a que la destiné(e) de ce Prince, si elle est heureuse, qui puisse avancer ses affaires.

³³⁴ BnF, Ms. Fr. 10714, f°40 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 22 mars 1713.

Le Conseil d'Ang(leter)re a employé M(onsieu)r Wilvorden le seul homme de ce pays cy qui soit instruit des affaires du Nord, pour faire une déduction de tous les Traittés faits avec les Princes du Nor(d) et une déduction de toutes les infractions faites à ces mêmes Traittés ; les Ministres de la Reyn(e) sur ce qui leur en a été communiqué, prétendem(ent) qu'elle est déjà dispensée de ses engagements à l'égard du Roy de Suède, et en liberté de former de nouvelles conditions : votre Ma(jes)té voit bien qu'ils sont disposés à saisir tous les prétextes spécieux pour s'autoriser à refuser à ce Prince les secours qui sont à leur disposition, M(onsieu)r Wilvorden d'ailleurs étant très mal intentionné pour luy.

Depuis que votre Ma(jes)té m'a ordonné d'apuyer les intérêts de cette Couronne et que j'ay eu si peu lieu d'être content de la façon dont on y entroit dans ce Pays cy, je n'ay pu m'empescher de croire que ce n'étoit pas sans quelques raisons part(iculiè)res que l'on agissoit si mollement, j'ay taché de les pénétrer, et il m'est enfin revenu par les voyes assez seures que les Ministres de la Reyne avoient écrit mardy d(erni)er à leurs Plénip(otentiai)res du traiter seurement avec l'Archiduc, le Czar, les Hollandais, le Danemark, la Pologne, et le Duc de Hanover, que les conditions du Traitté dont ils leur ordonnoient surtout de dérober la conoissance aux Plenip(otentiai)res de votre Ma(jes)té étoient de faire un échange du Holstein en donnant ce duché au Roy de Danemark et au Duc de Holste(in) celui de Bremen, avec la comté d'Oldenbourg et de Delmenhorst et pour y faire consentir le Duc d'Hanover, on luy donne celui de Verden(.) Quant à la Livonie, le Czar la doit rendre à la République de Pologne à quelques places près dont je ne scais pas le nom, et un des artic(les) du Traitté est que l'on fera de Riga une ville impériale³³⁵. »

Les Français, d'abord portés à l'ingérence dans les affaires du Nord, prennent conscience que le soutien à la Suède s'avère difficilement conciliable avec la poursuite de la guerre en Allemagne contre l'archiduc. Ainsi, au début du mois de juin 1713, le roi de France écrit au duc d'Aumont : « *Il paroist que les démarches de l'Angleterre pour la pacification du Nord sont assez lentes, et je n'ai nulle intérêt de les presser tant que j'aurai la guerre avec l'Empire, si celle du Nord finissoit, l'Archiduc tireroit plus facilement des secours des Princes ligués présentement contre la Suède, il suffira donc que vous me rendiez compte des propositions que les Ministres de la G(rand)e B(retagn)e vous feront sur cet article, mais sans les presser de votre part de prendre aucune résolution*³³⁶. » Et presque un mois plus tard, le roi

³³⁵ BnF, Ms. Fr. 10714, f°54 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 10 avril 1713.

³³⁶ BnF, Ms. Fr. 10715, f°3 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 7 juin 1713.

écrit de nouveau à son plénipotentiaire à Londres pour lui dire : « *Vous scavez mes sentimens à l'égard du Roy de Suède, et je crois par toutes sortes de raisons qu'il me convient d'aider à ce Prince à conserver les états qu'il possède en Allemagne, je lui ay déjà donné des secours dont il n'a pa(s) profité par les malheures arrivés à son armée mais les assistances de ma part n'ont pas été moins réelles, et je puis ajouter qu'elles ont été très différente dans une conjoncture ou la continuation de la Guerre d'Allemagne, m'oblige encore à faire la même dépense que je faisois avant la signature des traittés de Paix* ³³⁷. » Même s'il témoigne d'une parfaite intelligence avec le roi de Suède, Louis XIV se doit pour le bien de son royaume de renoncer à son interventionnisme dans les affaires du Nord, pour des raisons financières, qui ne lui permettent pas de soutenir une campagne en Allemagne, et une aide conséquente à la Suède en même temps. Les finances de la France sont de ce fait en grandes difficultés à l'issue de la guerre de succession d'Espagne³³⁸.

La Grande-Bretagne, quant à elle, est moins interventionniste dans le Nord de l'Europe, et plus particulièrement dans la grande guerre du Nord, où si elle ne semble pas vouloir prendre le parti de la Suède, elle consent tout de même « *d'envoyer une escadre dans la Mer Baltique, pour teni(r) en respect celles des puissances qui refuseroie(nt) la médiation* »³³⁹, et cela en raison du traité de Travendal « *qu'elle ne pouvoit se dispenser d'entrer en garantie des conditions portées par ce traitté, et d'intervenir par les moïens les plus convenables pour prévenir la ruine totale de la Suède, et établir la Paix parmi les puissances du Nord* ³⁴⁰. »

On observe donc une double ingérence française et britannique, mais deux ingérences dans les affaires du Nord, qui sans se compléter peuvent s'opposer et entrer en rivalité, malgré un objectif commun de pacification du Nord.

³³⁷ BnF, Ms. Fr. 10715, f°20 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 13 juillet 1713.

³³⁸ SARMANT Thierry, 1715, *La France et le monde*, Paris, Perrin, 2017, p. 575.

³³⁹ BnF, Ms. Fr. 10715, f°5 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 8 juin 1713.

³⁴⁰ *Ibid.*

La paix d'Utrecht signée le 11 avril 1713 clôt pour partie la longue guerre, qui opposa les souverains européens pour la succession espagnole. Le processus de paix fût long tant les passions et les haines étaient fortes. Une fois mises de côté, ce fût la raison d'État et la diplomatie qui l'emportèrent, comme le montre le diplomate Gérard Araud³⁴¹, il n'est pas de paix possible si les dirigeants gouvernent par les sentiments et non par la raison. Après la signature de la paix à Utrecht, Louis XIV écrit au duc d'Aumont pour lui faire part de son contentement. Il assure ainsi à son ambassadeur que la façon la plus sûre de parvenir à la paix en Europe est la bonne entente de la France et de la Grande-Bretagne.

« Mon Cousin. L'avis que vous me donnez par votre lettre du 10. de ce mois de la prochaine signature des Traittés de Paix avec la Reyne de la G(ran)de Bretagne, les Roys de Portugal et de Prusse, le Duc de Savoye et les États généraux des Provinces Unies fut vériffié 24 heures après l'arrivée de votre courirer par le Chevalier de Beringhen qui m'aporta ces mêmes traittés signés de mes Plénip(otentiai)res et de ceux des Princes et États que vous m'aviez nommés. Ainsy cet ouvrage que j'ay commencé il y a pr(ésen)tem(en)t deux ans passés avec la Reyne de la Grande Bretagne, est heureusement finy. Et comme j'ay veu pendant le cours de la Négociation la droiture des intentions de cette Princesse, son zèle pour le repos public et le désir sincère qu'elle a d'établir avec moy une amitié solide et constante elle doit s'assurer que celle que j'ay pour elle durera toujours, et compter que cette union parfaite sera le moyen le plus seur d'affermir ce que je vien(s) d'achever de concert avec elle pour la tranqui(lli)té générale de l'Europe³⁴². »

En cela le roi de France est clairvoyant, il a compris que l'ordre européen mis en place à Utrecht est un équilibre, dont Français et Britanniques sont les gardiens. Le déséquilibre des relations internationales n'étant alors possible que lorsque la France et la Grande-Bretagne s'opposent. Les souverains européens ne le savent pas, mais l'ordre établi à Utrecht³⁴³, s'appuyant sur le modèle westphalien, va régenter les relations internationales en Europe jusqu'au Congrès de Vienne³⁴⁴, qui en reprend les grands principes, et surtout le principe d'équilibre entre les puissances continentales.

³⁴¹ ARAUD Gérard, *Histoires diplomatiques : Leçons d'hier pour le monde d'aujourd'hui*, Paris, Grasset, 2022, p.308.

³⁴² BnF, Ms. Fr. 10714, f°56 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 17 avril 1713.

³⁴³ BOIS Jean-Pierre, *De la paix des rois à l'ordre des empereurs (1714-1815)*, Paris, Seuil, 2003, p. 489.

³⁴⁴ LENTZ Thierry, *Le Congrès de Vienne*, Paris, Perrin, 2015, p. 544.

Il convient de laisser la parole au duc d'Aumont dans l'une des rares lettres de ce fonds, qu'il adresse à la reine Anne :

« *Madame.*

C'est un moment bien illustre pour moi que celui cy, dans la plus heureuse, et la plus brillante des conjonctures, j'ai l'honneur de rendre à v(otre) Ma(jes)té de la part du Roi mon Maître des témoignages publics de tous les sentimens qui l'attachent à votre personne sacrée.

Les évènements d'une longue et terrible guerre n'ont rien pris sur l'amitié que les liens du sang lui ont inspirée, ny sur cette haute considération qui est deüe aux qualités personnelles, plus respectables que la ma(jes)té des titres, et que toute la puissance du trosne.

Ces sentimens, Madame, ont été mutuels et l'intelligence qu'ils ont formée entre les deux couronnes, a dissipé les projets des partis, désarmé les nations de la Terre, changé la face des états, donné de nouveaux Rois à l'Europe, et affermi, si je l'ose dire, la gloire même de votre Majesté.

Par des conditions dont elle a été l'arbitre, elle procure le bonheur de ses sujets, l'avantag(e) de ses alliés, et couronne en même temps les grands et mémorables évènements de son règne dans l'antiquité n'a point montré d'exemple, et nouveaux mêmes sur le trosne où régna Elizab(eth Ière).

La France accoutumée à trouver dans ses malheurs de la gloire, et des ressources, n'en bénira pas moins les conseils de v(otre) M(a)jes)té elle a reccu avec de vives acclamations, la nouvel(le) d'un Paix dont la modération, et la bonne foy, exercées de part et d'autre, avec émulation, ont tranché toutes les difficultés et levé tous les obstacles.

Ces vertus si rares et si étrangères dans les traités ont été réciproques dans le cours de l(a) dernière négociation, et elles sont devenues le présage, et le fondement d'une union fer(me) et durable qui dépose entre les mains de s(a) Majesté, et dans celles du Roy mon Maître la balance de toutes les puissances de l'Europe ³⁴⁵. »

³⁴⁵ BnF, Ms. Fr. 10715, f°23 : Le duc d'Aumont à la Reine Anne, Londres, 17 juillet 1713.

Chapitre 3 : La Guerre de Succession d'Angleterre n'aura pas lieu, ou l'ingérence de la France dans les affaires politiques intérieures britanniques

La Grande-Bretagne dans laquelle arrive le duc d'Aumont, en janvier 1713, est une nation profondément divisée et tiraillée par ses multiples contradictions, tant au sujet de la succession au trône entre un jeune prince catholique exilé en France mais originaire de Grande-Bretagne, et une vieille princesse protestante issue des confins de l'Allemagne, qu'à propos de la guerre à mener contre la France, qui pour les uns doit se poursuivre jusqu'à l'anéantissement de la puissance des Bourbons, mais qui pour les autres doit cesser pour préserver le bien commun et l'équilibre géopolitique de l'Europe. Les partis et les factions contraires s'opposent à Londres, comme ailleurs dans le royaume, entre des visions différentes de l'avenir de la puissance en éveil de la Grande-Bretagne. Les avis divergent sur bien des plans entre les différents partis, qu'il s'agisse d'expansion commerciale et coloniale, de tolérance religieuse, d'alliance diplomatique ou encore de l'avenir de la monarchie. Il est alors impératif d'étudier et d'analyser les divergences, qui structurent la société britannique du début du XVIII^e siècle, pour pouvoir comprendre dans quel monde le duc d'Aumont évolue au cours de sa mission diplomatique.

I-L'affirmation progressive d'une monarchie tempérée et bipartisane : le système de Westminster

A-La Reine Anne, monarque aux pouvoirs limités

1) Une protestante convaincue à la tête de l'Eglise d'Angleterre, mais qui se doit de ménager le Roi Très Chrétien

La reine Anne (1702-1714) est sans doute le personnage le plus mentionné dans toute la correspondance du duc d'Aumont. Pourtant elle n'est jamais désignée par son nom, seulement par sa fonction. Ainsi, la « *Reyne d'Angleterre* » ou la « *Reyne de la Grande-Bretagne* » peut être présentée, comme un personnage central de la politique et de la diplomatie britannique. Par le témoignage du duc d'Aumont, il est possible d'en apprendre un peu plus sur ce personnage mystérieux et controversé de l'histoire britannique. L'historiographie whig la présente volontiers sous son plus mauvais jour, en témoigne le film *La Favorite*³⁴⁶ de Yorgos Lanthimos, sorti en 2018, où la reine Anne, jouée, brillamment par ailleurs, par Olivia Colman,

³⁴⁶ LANTHIMOS Yorgos, réal. *La Favorite* [DVD]. Element Pictures, Scarlet Films, Royaume-Uni, Irlande, États-Unis, 2018. 120 min.

se comporte en reine capricieuse, immature, paranoïaque et docile. Cette image désastreuse de la reine Anne à la postérité est en partie due aux publications de sa favorite disgraciée, Sarah Churchill, duchesse de Marlborough³⁴⁷. Cependant, dans la deuxième moitié du XX^e siècle, l'historien américain Edward Gregg réhabilite la postérité de la dernière des Stuarts, en lui consacrant une biographie détaillée³⁴⁸. Edward Gregg met en avant le rôle politique important de la reine Anne, et son sens aigu de la modération, qui se reflète dans la composition de ses gouvernements, dans un temps où les passions commandent dans tous les partis. Ainsi, bien que la reine soit présentée par certains comme étant attachée aux Tories, ce qui peut aussi expliquer son image peu glorieuse dans l'historiographie britannique, qui est largement acquise à la *Whig History*³⁴⁹ tout au long du XVIII^e siècle, elle incarne néanmoins l'unité de la nation et se place dans une position au-dessus des partis. Ainsi, elle débute son règne en ayant un gouvernement à majorité Tory entre 1702 et 1704, puis elle nomme un gouvernement plutôt acquis aux Whigs, et change de nouveau au profit des Tories en 1710. Ainsi, sur les douze années du règne de la reine chacun des deux partis a exercé le pouvoir pendant six ans. Cependant, il est exclu de penser que la reine change de gouvernement selon son bon plaisir uniquement. Elle possède certes un rôle politique important, mais depuis la promulgation du *Bill of Rights* de 1689, puis avec l'*Establishment Act* de 1701, le souverain doit se conformer aux résultats des élections du Parlement de Westminster, ces textes de lois établissant le principe de monarchie constitutionnelle et d'État de droit, empêchant ainsi l'absolutisme royal en Grande-Bretagne³⁵⁰. Les ministres de la reine sont alors nommés en fonction des résultats aux élections et pas seulement au bon vouloir du souverain. Sidney Godolphin³⁵¹ est ainsi nommé grand trésorier, à savoir principal ministre, en 1704, alors qu'il est plus proche des Whigs, tandis qu'en 1710 c'est Robert Harley, qui est nommé à ce poste, en tant que proche de la mouvance des Tories.

Dans son ouvrage dédié aux reines d'Angleterre, Bernard Cottret expose, dans son chapitre consacré à la reine Anne Stuart, la ferveur religieuse dont fait preuve la reine, et son zèle pour la religion anglicane. Cette dévotion à l'Église d'Angleterre permet à la reine de

³⁴⁷ COTTRET Bernard, *Ces reines qui ont fait l'Angleterre, De Boadicee à Élisabeth II*, Paris, Tallandier, 2016, p. 478. (Chapitre 8 : La Reine Anne : La dernière des Stuarts).

³⁴⁸ GREGG Edward, *Queen Anne*, Londres-Boston, Routledge & Kegan Paul, 1980, p. 483.

³⁴⁹ COTTRET Bernard, *Histoire d'Angleterre : XVI^e-XVIII^e siècle*, 2^e éd., Paris, PUF, 2003, p. 339.

³⁵⁰ LERUEZ Jacques, *Le système politique britannique, de Winston Churchill à Tony Blair*, 2^e éd., Paris, Armand Colin, p. 331. (Introduction : Le système de Westminster).

³⁵¹ Sidney Godolphin (1645-1712), comte de Godolphin, est un homme d'État britannique, il est assimilé au parti Whig, bien que membre du parti Tory. Il est chef du gouvernement, principal ministre de la Reine Anne et Lord Grand Trésorier entre 1704 et 1710, durant cette période, il gouverne avec le soutien de la junte Whig, qui contrôle le Parlement et plusieurs offices d'importance au sein du gouvernement.

signifier lors de son accession au trône en 1702, dans un discours au Parlement, que son « *cœur est totalement anglais* »³⁵², elle met ainsi en avant que son prédécesseur Guillaume d'Orange, comme ses potentiels successeurs, les Hanovre ou les Stuarts catholiques, ne seront jamais aussi anglais qu'elle, puisqu'ils viennent du continent ou qu'ils y sont exilés depuis des années pour les derniers. En 1713, la reine Anne ne fait que peu de sorties en public, étant diminuée physiquement, mais en bonne dévote elle se rend tout de même à l'église pour l'office. La reine distingue le duc d'Aumont des autres ambassadeurs en lui accordant une plus grande attention et une considération à la mesure du respect dû à son maître. C'est ainsi que le duc d'Aumont témoigne à Louis XIV des bontés de la reine à son égard : « *J'auray l'honneur d'informer votre Ma(jes)té que je vis hier la Reyne au sortir de sa chapelle, elle se montra en public pour recevoir le serment d'un nouvel évesque ; après la cérémonie elle me fit l'honneur de me parler plusieurs fois et assez longtemps* »³⁵³.



Portrait de la reine Anne, par John Closterman, National Portrait Gallery, Londres, vers 1702.

³⁵² COTTRET Bernard, *Ces reines qui ont fait l'Angleterre. De Boadicee à Élisabeth II*, Paris, Tallandier, 2016, p. 478. (Chapitre 8 : La Reine Anne : La dernière des Stuarts).

³⁵³ BnF, Ms. Fr. 10714, f°42 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 27 mars 1713.

Par ailleurs la piété de la reine se manifeste par d'autres gestes, que celui d'assister publiquement à l'office. Elle défend fermement les protestants en Europe, et demande ainsi au roi de France de libérer les réformés condamnés aux galères³⁵⁴, ce qui choque le duc d'Aumont dans une lettre qu'il écrit à monsieur de Torcy, où il s'indigne également que des ministres du culte anglican insultent le roi, son maître, sans que la reine ne les punisse. Ainsi, le fait qu'elle demande la libération des protestants français, lui semble contrevenir à la justice exercée par le roi. Il indique ainsi au secrétaire d'État aux affaires étrangères, qu'il a fait part à la reine que si le roi de France accède à sa demande de libération des galériens, ce serait uniquement par considération pour elle.

« Vous verrez Monsieur, par la lettre que j'ay l'honneur d'écrire à sa Ma(jes)té ce que la Reyne souhaite au sujet de quelques religionaires qui sont aux galères. Je n'ay pas manqué de prendre delà occasion de dire à cette Princesse que si le Roy avoit quelque bonté pour eux et qu'il se relachast de sa juste sévérité à leu(r) égard, ce seroit uniquement à sa considératio(n) que les Réfugiés méritoient peu de compassi(on) de sa part par le peu de respect qu'ils avoient marqué pour luy, que quelques-uns de leurs minist(res) avoient parlé dans la chaire avec véhém(en)ce et indignité contre sa personne sacrée, et que quoy que leurs discours ne fussent pas capables d'offenser un si grand Prince, il étoit juste de leur imposer silence et même d'en faire un châtimen(t) exemplaire. La Reyne m'assura qu'elle y mettroit ordre, et qu'elle me donneroit bientôt lieu de témoigner l'attention qu'elle avoit pour tout ce qui regardoi(t) sa personne ³⁵⁵. »

Dans sa lettre au roi de France pour demander la grâce des galériens réformés, le duc d'Aumont se montre beaucoup moins ulcéré que dans la lettre qu'il a écrit à monsieur de Torcy, ce qui illustre le ton plus libre qu'il peut se permettre d'employer avec le ministre. Pour parvenir à faire accepter la demande de la reine au roi de France, Aumont use de plusieurs stratagèmes rhétoriques comme le fait de mettre en avant la parfaite entente de la France et de la Grande-Bretagne pour ce qui est de la paix qui vient d'être signée à Utrecht, ou le fait de montrer à Louis XIV que la reine Anne a accédé à ses demandes concernant ses sujets à Terre-Neuve. Enfin au moment, où l'ambassadeur présente la demande de la reine à son maître, il la minimise en n'évoquant que « *quelques-uns* » des réformés condamnés aux galères.

³⁵⁴ ZYSBERG André, *Les galériens : vies et destins de 60 000 forçats sur les galères de France, 1680-1748*, Paris, Seuil, 1987, p. 432.

³⁵⁵ BnF, Ms. Fr. 10714, f°64 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 25 avril 1713.

« J'eus l'honneur de rendre Dimanche d(erni)er à la Reyne de la G(ran)de Bretagne la lettre qu'elle luy a écrite et qu'elle m'a chargé de luy remettre. Cette Princesse m'a paru très sensible à tout ce que votre Ma(jes)té m'a ordonné de luy marquer de sa part ; elle a employé les expressions les plus vives pour témoigner sa parfaite correspondance aux sentimens de votre Ma(jes)té et le désir qu'elle a de se conformer à toutes ses veües pour l'affermissement de l'union entre les deux Couronnes et pour la tranquillité de l'Europe. Elle me chargea d'assurer votre Ma(jes)té que quoyqu(e) l'article de Paix qui ôte à vos sujets la liberté de vendre leurs biens immeubles dans les isles et les colonies cédées à la G(ran)de Bretagne fut contraire à ce que vous avez désiré, elle avoit donné des ordres particuliers si précis, que les choses à cet égard la s'exécuteroient conformément à vos intentions, et qu'il ne seroit fait aucun tort aux part(iculi)ers qui y étoient établis dans ce qu'ils y ont acquis et possédé ; elle me parla ensuite ave(c) toute sorte de mesures et de ménagement sur le désir qu'elle avoit que j'eusse l'honneur d'écrire à votre Ma(jes)té en faveur de quelques-uns de ses suj(ets) qui sont aux galères pour le fait de la religio(n) et de luy témoigner que ce seroit pour elle une satisfaction bien sensible, si elle vouloit à sa prière et à sa considération donner sur cela quelques ordres favorables pour une commutatio(n) de peine qu'elle remettoit avec confiance à sa charité et à sa compassion, ajoutant à cela qu'el(le) ne pouvoit se déffendre de l'impressio(n) que faiso(it) sur elle l'idée de leurs longues souffrances et de leur résignation ³⁵⁶. »

Dans un mémoire que le marquis de Torcy adresse au comte d'Oxford, principal ministre de la reine, le secrétaire d'État aux affaires étrangères indique que Louis XIV a accepté de libérer les protestants condamnés aux galères, qui, aux yeux du roi, sont les moins coupables. Il révisé ainsi son jugement pour le plaisir de la reine de la Grande-Bretagne. Cependant, monsieur de Torcy attaque le comportement des réfugiés présents en Angleterre. Ces réfugiés, dont parle le secrétaire d'État, sont les protestants français, qui ont fui la France après la révocation de l'édit de Nantes par Louis XIV, en 1685, avec l'édit de Fontainebleau³⁵⁷, qui retire le droit aux protestants d'exercer leur culte dans le royaume de France. Monsieur de Torcy note que malgré le geste du roi en faveur des réfugiés, sur demande de la pieuse reine de Grande-Bretagne, ceux-ci continuent à s'en prendre au roi de France dans leurs sermons, et il demande le respect pour le roi, son maître. Plus précisément, il présente au grand trésorier le cas du pasteur Armand Dubordieu, qui apparaît comme plus virulent que les autres à l'égard du roi de

³⁵⁶ BnF, Ms. Fr. 10714, f°67 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 26 avril 1713.

³⁵⁷ JOUTARD Philippe, *La Révocation de l'édit de Nantes ou les faiblesses d'un État*, Paris, Gallimard, 2018, p. 552.

France, et demande au comte d'Oxford de punir ce prédicateur. Il invoque pour cela les liens familiaux qui unissent les Bourbons et les Stuarts, Louis XIV étant le cousin germain du père de la reine Anne, Jacques II d'Angleterre³⁵⁸, par le mariage de sa tante Henriette-Marie de France, fille d'Henri IV et de Marie de Médicis, avec le roi d'Angleterre Charles I^{er}.

« Quelque raison que le Roy ait eu jusqu'icy de ne point sortir de sa juste sévérité à l'égard de ceux de ses sujets qui ont été condamnés aux galères pour contravention à ses ordonnances au sujet de la religion : sa Ma(jes)té cependant, à la considération de la Reine de la Grande Bretagne, a donné ses ordres pour en faire sortir les moins coupables, et les faire jouir d'une grâce, dont les éloignoit de plus en plus la conduite que les réfugiés, et particulièrement leurs Ministres tenoient à son égard.

Comme ils ont fait des châtimens de quelques particuliers l'intérêt de tout le corps, et que sa M(ajest)é B(ritannique) touchée de leurs cris, et de leurs représentations, a bien voulu agir en leur faveur, auprès du Roy ; ils se rendroient certainement indignes de la grâce qu'elle vient de leur procurer, s'ils continuoient à parler avec si peu de ménagement d'un Prince à qui ils doivent de si profonds respects.

Mais qu'elle apparence de les tenir dans leur devoir si ceux la mesme que leur caractère engage à donner aux autres l'exemple de modération se répandent en public en discours véhémens, et injurieux, et si on os(e) le dire en blasphèmes.

Il est donc important de faire un châtiment exemplaire de ceux qui n'ont donné aucune borne à leur malignité, et qui ont abusé du Ministère de la chaire pour communiquer leur aigreur, et leur animosi(té) contre le Roy.

Comme personne ne s'est répandu avec plus de fureur, et de scandale que le S(ieu)r Armand Dubordieu, Ministre de l'église de la Savoie³⁵⁹, que toute sa religion s'est réduite à ses déclarations contre la Fran(ce) et contre la personne du Roy, qu'il a cru même en s'atirant par là de la considération dans les Partis, couvrir l'opprobre de sa vie, et sauver ses dérèglemen(ts) des inconvéniens ordinaires ; et que d'ailleurs un esprit aussi turbulent que le sien, et un homme aussi agité de l'esprit de parti, et de faction, ne peut

³⁵⁸ Jacques II d'Angleterre (Jacques VII d'Écosse) (1633-1701) est roi d'Angleterre et d'Écosse de 1685 à 1688. Catholique, il est chassé du trône par son gendre, Guillaume d'Orange, et par ses sujets, à la suite de la Glorieuse Révolution de 1688.

³⁵⁹ L'église de la Savoie ou la *Savoy Chapel* se trouve à Londres située non loin de la Tamise, entre le palais Saint-James et la City de Londres, cette église anglicane reconstruite sous le règne d'Henri VII d'Angleterre, était à l'origine une chapelle attenante au palais de Savoie, construit par le comte Pierre II de Savoie au XIII^e siècle. En 1713, la chapelle n'a plus aucun lien avec le duché de Savoie.

être qu'un sujet désagréable à la Reine, à la Nation, et au consistoi(re) qui l'a déjà notté : c'est aussi la seule punition d'Armand Dubordieu que M(onsieur) le Duc d'Aumont prend la liberté de demander à sa Ma(jes)té Britanique : étant juste, que dans le même temps que le Roy, par sa seule complaisance pour elle, se porte à donner à ses sujets des marques d'une clémence aussi extraord(inai)re elle veuille bien réprimer la calomnie, et l'irreligion couvertes du masque du zèle apostolique, et par le châtiment d'un seul homme imposer silence aux autres sur la personne sacrée du Prince étroitement uni à sa Ma(jes)té B(ritanniqu)e par les liens du sang³⁶⁰. »

Quelques jours plus tard dans une lettre adressée au duc d'Aumont, datée du 22 mai 1713, Louis XIV demande à son ambassadeur de transmettre la nouvelle à la reine Anne qu'une partie des galériens condamnés pour religion a été libéré. Il évoque ainsi 188 libérations dont 138, toujours protestants, qui ont quitté le royaume de France vers plusieurs destinations, qui peuvent être la Grande-Bretagne, les Provinces-Unies, les cantons suisses ou encore la Prusse. Mais parmi les galériens libérés il en demeure une cinquantaine qui se sont convertis au catholicisme et qui ont demandé la permission au roi de demeurer en son royaume. En voici l'extrait : « *J'ay pareillement accompli la promesse que j'avois faite à la Reine de la G(rand)e B(retagn)e de délivrer de la chaîne plusieurs galériens, dont elle souhaitoit d'obtenir la grâce le nombre en est grand, et surpasse peut-être ce qu'elle attendoit elle-même. Car il monte à 188, dont plusieurs ont été condamnés pour d'autres crimes joints à la contravention à mes ordonnances sur le fait de la religion.*

De ce nombre de 188, il y en a 138 qui sortirent de mon Roïaume, les autres s'étant convertis m'ont demandé la permission d'y demeurer, et j'ai bien voulu la leur accorder³⁶¹. »

La piété de la reine Anne ne concerne pas uniquement les secours qu'elle apporte à ceux qui partagent sa religion. Elle s'applique également lors des événements publics, qui du fait de sa mauvaise santé ne sont pas très nombreux, néanmoins la reine en bonne cheffe de l'Église d'Angleterre, ne manque pas les offices donnés, comme celui du 7 juillet 1713, donné en l'honneur de la paix, conclue entre la France et la Grande-Bretagne : « *Mon entrée Monsieur, ne s'est point faite lundi dernier, la Reine de la G(ran)d(e) B(retagn)e en ayant fixé le jour au premier de Juillet, selon le vieux stile, c'est-à-dire à mercredi prochain, jugeant qu'il étoit plus commode de me donner une audience publique dans S(ain)t James, qu'à Kinsington, d'où elle*

³⁶⁰ BnF, Ms. Fr. 10714, f°76 : mémoire de Monsieur de Torcy à l'intention de du comte d'Oxford, Grand Trésorier de la Reine Anne, Londres, 17 mai 1713.

³⁶¹ BnF, Ms. Fr. 10714, f°78 : Louis XIV au duc d'Aumont, Marly, 22 mai 1713.

*compte bien que le 7 de juillet qu'elle doit assister au Te deum, qui doit être chanté dans S(ain)t Paul en action de grâces pour la Paix*³⁶². » Dans sa lettre au marquis de Torcy, le duc d'Aumont évoque l'entrée solennelle de l'ambassadeur et la présentation au souverain, qui doit avoir lieu pour lui « *au premier de juillet, selon le vieux stile* », c'est-à-dire l'équivalent du 10 juillet en France, la Grande-Bretagne gardant le calendrier julien jusqu'en 1752, tandis que la France a adopté le calendrier grégorien dès 1582³⁶³. La différence de calendrier incarne également le fait religieux, puisque le calendrier grégorien provient du pape Grégoire XIII. Aussi, les royaumes réformés comme, c'est le cas de l'Angleterre et de l'Écosse, refusent l'adoption du calendrier pontifical, pour préserver leur indépendance et leur identité anticatholique.

2) God Save the Queen ou la santé fragile de la reine, prorogant encore et encore l'ouverture de son Parlement

L'ouverture du Parlement de Westminster par le monarque marque le début de la session parlementaire. Elle permet à cette occasion au souverain de s'adresser à la Chambre haute, celle des Lords, et le monarque envoie une copie de son adresse à la Chambre des Communes, puisqu'il est interdit au souverain d'entrer dans la Chambre basse, surtout depuis l'entrée de Charles I^{er} dans la Chambre des Communes pour arrêter certains députés, notamment Oliver Cromwell³⁶⁴. Cependant en 1713, l'ouverture du Parlement, et le discours du trône, donné par le souverain, est prorogé à de nombreuses reprises, devant avoir lieu au mois de mars, le duc d'Aumont écrit que la santé de la reine ne lui permet pas de se rendre à Westminster pour le discours du trône. L'ambassadeur de France fait ainsi part à la Cour de Versailles de la mauvaise santé de la reine de la Grande-Bretagne.

« Tout le monde s'attendoit aujourd'huy que la Reyn(e) viendrait à son Parlement pour la déclaration de la Pa(ix) tout paroissoit disposé à cet effet, mais on a été fort surpr(ri)s d'apprendre que ce Parlement assemblé en vertu de la dernière prorogation étoit encore prorogé par comission jusqu'au 21. de ce mois. Je scavois dès que la chose devoit être ainsy, mais je puis assure(r) votre Ma(jes)té que la raison de cette nouvelle Prorog(at)ion n'est autre chose que la santé de la Reyne, qui quoy qu'elle se porte beaucoup mieux de

³⁶² BnF, Ms. Fr. 10715, f° 18 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 5 juillet 1713.

³⁶³ BIÉMONT Émile, PECKER Jean-Claude, *Rythmes du temps, Astronomie et calendriers*, Louvain, De Boeck Supérieur, 1999, p. 393.

³⁶⁴ COTTRET Bernard, *La révolution anglaise (1603-1660)*, Paris, Perrin, 2015, p. 606.

sa goutte, a encore quelque inflammation au pied, elle croyoit encore hier qu'elle seroit en état d'aller et elle ne s'est rendüe qu'aux représentations pressantes de so(n) médecin qui a observé que quand sa goutte n'est pas entièrement passée et que cette Princesse pren(d) du frais et ensuite du chaud, elle tombe dangereusem(ent) malade, c'est cet inconvénient qu'on a voulu luy sauver, en donnant à ce reste de goutte le temps de se dissiper, et en obligeant même la Reyne de prend(re) l'air peu à peu ³⁶⁵. »



La reine Anne, interprétée par Olivia Colman dans le film « La Favorite » de Yorgos LANTHIMOS, lors de l'ouverture du Parlement à la Chambre des Lords.

Ce rapport sur la santé de la reine peut paraître anecdotique, néanmoins il est essentiel. La longue maladie ou la mort éventuelle d'un souverain entraînant un potentiel changement politique dans le pays, les ambassadeurs doivent s'enquérir régulièrement de la santé des souverains des Cours dans lesquelles ils évoluent. Il est même d'autant plus important pour le duc d'Aumont de connaître l'état de santé de la reine Anne, puisque celle-ci n'a pas d'héritier direct, ce qui fait du trône de Grande-Bretagne, l'objet d'une guerre de succession en puissance. Cependant dans le cas des prorogations régulières du Parlement en mars et en avril 1713, on peut penser que la santé de la reine est une excuse commode pour le gouvernement du comte

³⁶⁵ BnF, Ms. Fr. 10714, f°36 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 14 mars 1713.

d'Oxford, qui souhaite annoncer la signature de la paix à Utrecht dans le discours du trône. Cela marquerait pour les Tories une nette victoire sur le plan politique. Aussi, une fois la paix signée à Utrecht la reine Anne semble remise de ses crises de goutte, et elle se rend au palais de Westminster pour s'adresser à son Parlement.

La reine Anne a une santé chancelante, et cela dès son accession au trône en 1702. Elle est à la fois épuisée par ses nombreuses grossesses, qui n'ont pour la plupart pas abouti³⁶⁶, mais également par les souffrances qu'elle a par ses crises de goutte régulières. Mais cela n'entrave pas sa volonté de fer pour gouverner et se maintenir sur le trône malgré ses détracteurs et leurs complots³⁶⁷. Ainsi, la santé de la dernière des Stuarts fluctue, et même si elle demeure affaiblie par la goutte, elle se remet peu à peu, comme en témoigne le duc d'Aumont, qui écrit au roi de France que : « *La Reine est d'hier à Kensington en assez bonne santé et ne marchant cependant point, cette Princesse a témoigné beaucoup de sensibilité, et de reconnaissance de la grâce qu'il a plu à v(otre) Ma(jes)té d'accorder à sa considération, à ceux de ses sujets qui avoient été condamnés aux Galères pour contravention à ses ordonnances sur le fait de la religion, et qu'elle a eu la bonté d'étendre indistinctement sur ceux même qui étoient coupables d'autres crimes* ³⁶⁸. »

On peut également remarquer que les rechutes sont fréquentes dans les dernières années de la reine Anne, où ses crises de goutte la laissent alitée. Ainsi, on observe que le duc d'Aumont informe la Cour de Versailles de « *l'assez bonne santé* » de la reine de la Grande-Bretagne, en juin 1713. Tandis qu'on constate que l'ambassadeur de France reçoit début juillet une lettre de Lord Dartmouth, alors *Lord Privy Seal* (Lord du sceau privé), qui est l'un des postes des grands officiers d'État en Grande-Bretagne, qui l'informe de l'incapacité de la reine à le recevoir du fait de sa santé.

« *Monsieur*

La Reine m'a ordonné de faire scavoir à votre excellence, qu'elle est telement incommodée de la goutte, qu'elle ne se croit pas en état de se tenir debout pour vous recevoir à l'audiance publique de la manière pratiquée en pareilles ocasions, sa Ma(jes)té souhaiteroit pouvoir rendre à votre Excellence tous les honneurs dus à son

³⁶⁶ COTTRET Bernard, *Ces reines qui ont fait l'Angleterre, De Boadicee à Élisabeth II*, Paris, Tallandier, 2016, p. 478. (Chapitre 8 : La Reine Anne : La dernière des Stuarts).

³⁶⁷ GREGG Edward, *Queen Anne*, Londres-Boston, Routledge & Kegan Paul, 1980, p. 483.

³⁶⁸ BnF, Ms. Fr. 10715, f°2 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 1^{er} juin 1713.

caractère, et à son mérite personnel mais dans un cas comme celui-ci, vous conviendrez qu'il faut passer par-dessus les formes ordinaires, je suis plus que personne du monde.

Monsieur de votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur. Signé Dartmouth Whiteall le 3^e juillet 1713³⁶⁹. »

La santé de la reine qui fluctue énormément ne joue que peu sur la politique intérieure de la Grande-Bretagne, puisque quel que soit son état de santé, des élections agitent la Grande-Bretagne durant les mois de juillet et août 1713. Et chacun des partis n'hésite pas à faire campagne peu importe la santé de la reine, qui d'après ce que le duc d'Aumont écrit au marquis de Torcy s'améliore nettement, puisqu'elle espère de nouveau marcher. La reine n'attend plus que l'ouverture de son nouveau Parlement, prévu « au 28 aoust vieux stile », soit le 6 septembre 1713, dans le calendrier grégorien.

« Cette P(rince)sse se porte beaucoup mieux, elle espère marcher bientôt, elle a commencé depuis quelques jours à faire usage des petites calèches que sa M(ajesté) lui a données elle s'en trouve si bien qu'elle en parle à tout le monde, elle m'a demandé pourquoi je ne lui en avois rien dit, j'ai cru devoir ne m'en excuser que sur la modicité du présent qui ne méritoit d'attention que par la satisfaction qu'elle avoit la bonté de me témoigner, qu'elle en recevoit, je vous envoie la harangue qu'elle a faite à son Parlement, qu'elle a prorogé jusqu'au 28 aoust vieux stile, et qui aparament sera dissous avant l'expiration de ce temps, il y a déjà un grand mouvement dans les Provinces pour les élections que je ne doute pas qui ne tournent à l'avantage des Thoris³⁷⁰. »

B-Le Parlement : un pouvoir partagé entre les pairs du royaume et la bourgeoisie

1) La Chambre des Lords, l'aristocratie fidèle au souverain qu'elle se choisit

En 1713, le Parlement de Westminster est composé de deux chambres, une chambre haute, *the House of Lords* (la Chambre des Lords), composée de pairs héréditaires ou nommés comme les archevêques et évêques, et une chambre basse, *the House of Commons* (la Chambre des Communes), qui elle est composée de députés élus, pour un mandat de trois ans, par un suffrage censitaire très restreint, mais élus tout de même. Les pairs du royaume, souvent moins

³⁶⁹ BnF, Ms. Fr. 10715, f°15 : Lord Dartmouth au duc d'Aumont, Whitehall, 3 juillet 1713.

³⁷⁰ BnF, Ms. Fr. 10715, f°26 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 29 juillet 1713.

hostiles à la couronne que les députés des Communes, dans les troubles du XVII^e siècle³⁷¹, n'en sont pas moins de fervents partisans de l'Église d'Angleterre. Ils ont accueilli avec ferveur les filles de Jacques II sur le trône d'Angleterre. Néanmoins, la Chambre des Lords, composée de la bonne noblesse d'Angleterre, est hostile à Guillaume d'Orange et à ses conseillers hollandais, qu'ils considèrent comme des intrus. La chambre haute salue ainsi l'avènement de la reine Anne en 1702, qui possède la double qualité rare d'être anglaise et anglicane.

Quand les Tories arrivent au pouvoir à la Chambre des Communes en 1710, ils ne sont pas majoritaires partout au Parlement, puisque la Chambre des Lords est de son côté encore acquise aux Whigs, ce qui complique la possibilité pour le gouvernement du Comte d'Oxford de mener librement sa politique. Harley et son gouvernement créent en 1711, une douzaine de nouvelles pairies anglaises à la Chambre des Lords³⁷², *the Harley's Dozen*. Il obtient ainsi, une majorité gouvernementale à la chambre haute, il y renforce le parti de la couronne, *the Party of the Crown*. Ce parti est composé notamment des princes de l'Église d'Angleterre, des pairs écossais, et des officiers de la couronne britannique, comme le lord du sceau privé, qui est le leader de la majorité à la chambre des Lords³⁷³. Malgré l'ajout de ces nouvelles pairies, la majorité du gouvernement Tory est relative. Elle cherche à s'élargir, notamment pour que le Parlement vote le projet de paix, négocié entre la France et la Grande-Bretagne, depuis les préliminaires de Londres l'année précédente. Pour ce faire, les principaux ministres de la reine Anne, Oxford et Bolingbroke chargent le duc d'Aumont de plaider la cause du traité de paix avec les Lords indépendants des deux factions, qui peuvent potentiellement soutenir l'action du gouvernement. Il doit ainsi permettre la paix. Il peut paraître étonnant de confier à un plénipotentiaire étranger le soin de garantir à un gouvernement le soutien des membres de son Parlement, néanmoins il s'agit là d'une manœuvre politique intelligente de la part du comte d'Oxford et du vicomte de Bolingbroke, qui en missionnant un acteur relativement étranger à la politique intérieure britannique, peuvent tenter d'obtenir le soutien des indécis à moindre frais, et avec le moins de concessions à faire, on peut alors penser que la parole de l'ambassadeur français est plus facile à désavouer que la parole d'un ministre du gouvernement.

« Je suis l'émissaire du Grand Trésorier et de Bolingbroke ; ce dernier m'a détach(é) pour aller taster Milord Woemouth³⁷⁴ et je l'ay fait avec succès il m'a donné sa parole

³⁷¹ COTTRET Bernard, *La révolution anglaise (1603-1660)*, Paris, Perrin, 2015, p. 606.

³⁷² GREGG Edward, *Queen Anne*, Londres-Boston, Routledge & Kegan Paul, 1980, p. 483.

³⁷³ BLACK Jeremy, *Eighteenth-century Britain (1688-1783)*, 2^e éd., Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2008, p. 314. (Chapitre 12 : Political worlds).

³⁷⁴ Thomas Thynne (1640-1714), vicomte Weymouth, est un pair, diplomate et homme d'État britannique, d'abord député aux Communes, sous le règne de Charles II d'Angleterre, il accède par la suite à la Chambre des Lords.

avec toutes l(es) protestations désirables de répondre à la bonne opinion que j'aurois de luy, c'est un homme que ses grands biens accréditent plus que ses talents, un indocile par vanité et dont l'acquisition tenoit fort au cœur des ministres. Je suis chargé aus(sy) de la conversion de quelques membres du Parleme(nt.) Le succès m'enhardoit et je ne trouveray bient(ôt) rien de difficile, si ce n'est de fixer a demeures les esprits de ce pays cy³⁷⁵. »

Une fois la paix signée avec la France, il n'est plus utile pour le gouvernement de retarder l'ouverture du Parlement, qui était retardé, de façon très commode, par la maladie de la reine, qui s'est trouvée mieux, une fois la paix signée. On l'a déjà évoqué précédemment, mais on peut penser que les multiples prorogations de l'ouverture du Parlement, étaient au moins autant dues aux longueurs des négociations de paix à Utrecht, qu'à la mauvaise santé de la reine Anne. Ainsi, le 20 avril 1713, la reine Anne se rend au palais de Westminster, pour faire un discours d'ouverture de la session parlementaire devant les lords réunis, dans la chambre haute. Après cela, son discours est répété par le *speaker*, ou orateur en français, dans la Chambre des Communes. Les deux chambres, préparées à la conclusion de la paix et acquises au gouvernement, n'élèvent aucune protestation contre le discours du trône, qui est un moment très formel pour les parlementaires. En effet, si ces derniers avaient à entrer en contradiction, avec le gouvernement de la reine, ils ne le feraient pas lors du discours de la reine, puisqu'ils appartiennent à l'opposition de la reine, et non une opposition à la reine³⁷⁶. Ce qui va à l'encontre de ce que semble penser le duc d'Aumont, lorsqu'il désigne les Whigs, sous le terme de « *party contraire à la Reyne* ». Dans une lettre qu'il écrit au roi, l'ambassadeur de France note ainsi le bon déroulé de la cérémonie d'ouverture du Parlement de Grande-Bretagne, et la bonne réception dans les deux chambres du discours de la reine.

« Cette Princesse s'est rendüe aujourd'huy sur les deux heures au Parlement suivant la Prorogation qui en avoit été faite ; elle a fait part aux seigneurs de la nouvelle de la signature de la Paix et a exposé les raisons qui l'avoient déterminée à la faire, ce qui a été receû des deux chambres presque avec une égale satisf(acti)on cela s'est passé avec la cérémonie accoutumé(e) à laquelle j'ay assisté. J'ay été le seul de tous les Ministres étrangers à qui la Reyne ay(t) fait l'honneur de parler, il y a longtemps (m'a-t-elle dit) que j'attendois avec impatience cette affaire cy, je suis bien aise que vou(s) ayez été

³⁷⁵ BnF, Ms. Fr. 10714, f°26 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 14 février 1713.

³⁷⁶ LERUEZ Jacques, *Le système politique britannique, de Winston Churchill à Tony Blair*, 2^e éd., Paris, Armand Colin, p. 331. (Introduction : Le système de Westminster).

témoin de ce qui s'est passé, vous n'êtes pas bien fâché je crois d'avoir été si pressé. Au sortir de la chambre des seigneu(rs.) J'ay été dans celle des Communes. Le S(i)r de Bromley qui en est orateur à qui on avoit remis une copie de la harangue de la Reyne en a fait la lecture. Le chevalier P[...] a repris toutes les raisons qui y étoient énoncée(s) et s'en attaché à les faire sentir. Le cheval(ier) Hammer Président du comité a parlé le second, et a apuyé sur les motifs qui avoient engagé la Reyne à presser la conclusion d'un traitté aussy avantageux à la nation que celui dont elle avoit bien voulu leur faire part. Il ne s'y est élevé aucune contradiction et on y est convenu de présenter une adresse à la Reyne pour la remercier de la bonté et de l'attention avec laquelle elle avoit suivy une affaire aussy sérieuse et aussy importante que celle de la Paix³⁷⁷. »

La Chambre des Lords, en tant que chambre haute du Parlement de Westminster, fait office à la fois de haute cour de justice du royaume. Elle contrôle et avalise les décisions prises à la Chambre des Communes et par le gouvernement, en possédant un droit de veto, et une relative initiative législative, qui demeure de plus en plus entre les mains des députés³⁷⁸. Elle veille également à la bonne mise en place des mesures adoptées. Ainsi, quand le duc d'Aumont écrit au secrétaire d'État aux affaires étrangères français, il mentionne le contrôle et les remerciements à la reine de la Chambre des Lords, pour la mise en place effective de l'éloignement du prétendant catholique.

« Sur cette réponse de la Reine il fut résolu le 14 de ce mois dans Chambre des Seigneurs de présenter à sa M(ajes)té une nouvelle adresse pour la remercier des assurances qu'elle vouloit bien leur donner du soin qu'elle prendroit de renouveler ses instances pour éloigner le prétendant, il fut aussi résolu de lui témoigner en même temps la surprise où ils étoient que de pareilles instances n'eussent pas encore eu leur plein effet, le Roy de France, et celui d'Espagne n'y aiant point fait de résistance, et aiant montré en cette occasion leur complaisance pour les désirs de la Reine. Les seigneurs chargés de présenter cette adresse raportèrent à la Chambre le 17 que sa M(ajes)té B(ritannique) l'avoit receüe très gracieusement³⁷⁹. »

³⁷⁷ BnF, Ms. Fr. 10714, f°59 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 20 avril 1713.

³⁷⁸ FRISON Danièle, *Histoire constitutionnelle de la Grande-Bretagne*, Paris, Ellipses, 1997, p. 160.

³⁷⁹ BnF, Ms. Fr. 10715, f°24 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 21 juillet 1713.

2) La Chambre des Communes, une assemblée bourgeoise aux pouvoirs importants

Après l'Acte d'Union de 1707, qui unit les Parlements d'Angleterre et d'Écosse en un Parlement de Grande-Bretagne, siégeant à Westminster, le nombre de députés, ou *Members of Parliament*, s'élève au nombre de 558. Les Anglais sont très largement majoritaires à la Chambre des Communes de Westminster, représentant plus de 87% des sièges, tandis que les Écossais, qui ne comptent que 45 sièges, et les Gallois, qui en comptent 24, ne représentent respectivement que 8% et 4% des députés³⁸⁰.

Origine des membres de la Chambre des Communes en 1707 après l'Acte d'Union :

	Anglais	Écossais	Gallois
<i>English counties*</i>	80	-	-
<i>English boroughs*</i>	405	-	-
<i>English universities</i>	4	-	-
<i>Welsh counties</i>	-	-	12
<i>Welsh boroughs</i>	-	-	12
<i>Scottish counties</i>	-	30	-
<i>Scottish other seats</i>	-	15	-
Total	489	45	24
Pourcentage**	88%	8%	4%

*Les *English counties* (comtés), les *English boroughs* (municipalités), et les *English universities* élisent chacun deux députés.

**Arrondi à l'unité.

Dans un Parlement de Westminster très largement dominé par les Anglais, les Gallois et les Écossais servent de force d'appoint à l'un ou à l'autre des partis. La vie politique britannique est dès lors dominée par l'Angleterre. C'est pourquoi l'une des autres raisons qui poussent à la prorogation du Parlement, en plus de la santé de la reine et de la signature tardive de la paix à Utrecht, est aussi l'absence de certains députés, notamment des Écossais, qui n'ont pas encore rejoint Londres, et dont la présence est indispensable à la majorité d'Oxford et de

³⁸⁰ BLACK Jeremy, *Eighteenth-century Britain (1688-1783)*, 2^e éd., Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2008, p. 314. (Chapitre 12 : Political worlds).

Bolingbroke : « [i]ls attendoient encore plusieurs dépu(tés) écossais qui n'étoient pas arrivés et quelques membres du Parlement qui depuis la d(erniè)re Prorogation étant retourné(s) à leur campagne pour leurs affaires particulières, n'en étoient point encore de retour et tous sont gens qui leur sont dévoués³⁸¹. » En 1710, comme en 1713, les Tories emportent une large victoire à la Chambre des Communes, sur les Whigs, qui passent alors dans l'opposition au gouvernement³⁸². Mais ce serait une erreur de croire à une unité de la majorité de l'un ou l'autre des deux partis, chacun possède ses propres convictions, et les factions parlementaires ne possèdent pas de programme précis qui fasse consensus. Ainsi, certains Tories peuvent aller contre le ministère du grand Trésorier et du vicomte Bolingbroke, tandis que certains Whigs peuvent les soutenir sur certains points, nous y reviendrons plus en détails. C'est dans ce contexte que le duc d'Aumont commence à recevoir au palais de Somerset, que la reine a gracieusement mis à sa disposition. Il y reçoit divers responsables religieux et politique, notamment le prêtre anglican Henry Sacheverell, qui le 5 novembre 1709, jour anniversaire de la conspiration des poudres et du débarquement de Guillaume d'Orange³⁸³, prêche à la cathédrale Saint-Paul à Londres contre les Whigs, qu'il qualifie d'ennemis de l'intérieur. L'ambassadeur reçoit aussi des députés Tories comme le député de Scarborough, John Hungerford, ou celui du Worcestershire, Sir John Pakington³⁸⁴. Il semble qu'il évoque avec eux une possible suspension de la loi obligeant la tenue de nouvelle élection au Parlement tous les trois ans, afin de permettre aux Tories de conserver le pouvoir plus longtemps, par crainte d'une victoire des Whigs aux élections prochaines.

« J'ay commencé à recevoir compagnie à Sommerset. J'y admets par préférence des membres du Parleme(nt), des orateurs, et des ministres de l'Église anglican(e) j'ay eu à ma table les docteurs Sachevrel et Ghens avec ceux de leurs amis qui ont parmy le Peuple plus de considération et sont les plus capa(bles) par eux-mêmes de fermeté. J'ay pratiqué plus particulièrement Packinten et Hongerford dép(utés) de la Chambre des Communes. Parmy toutes leu(rs) observations que j'ay pu faire sur une infin(ité) de raisonnemens différens j'ay regardé comme u(n) puissant moyen à la Reyne de soutenir et de fortiffier son Party, lorsque la Paix seroit sign(ée) l'intérêt qu'elle avoit de suspendre le Bill de l'acte Triemal et de faire continüer ce Parleme(nt) dont la pluralité luy est dévouée, ce

³⁸¹ BnF, Ms. Fr. 10714, f°36 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 14 mars 1713.

³⁸² COOK Chris, STEVENSON John, *A History of British Elections since 1689*, Londres, Routledge, 2014, p. 474.

³⁸³ COTTRET Bernard, *La glorieuse Révolution d'Angleterre : 1688*, Paris, Gallimard, 2013, p. 381.

³⁸⁴ CRUICKSHANKS Eveline, HANDLEY Stuart, HAYTON David W., *The History of Parliament : the House of Commons, 1690-1715*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, p. 3000.

qui pouro(it) être fort différent en cas d'une nouvelle élection à laquelle je suis seur que le party contraire travaille fortement ³⁸⁵. »

Seulement l'idée de suspendre le « *Bill de l'acte Triemal* », c'est-à-dire la loi qui fixe l'organisation d'élections à la Chambre des Communes tous les trois ans, n'est pas mise en application, puisque les Tories après avoir signé la paix avec la France et l'Espagne à Utrecht, obtiennent les faveurs du peuple et remportent les élections d'août 1713. C'est ainsi que le duc d'Aumont rapporte au marquis de Torcy, que Sir Thomas Hanmer³⁸⁶ est nommé orateur, ou en anglais *speaker*, de la Chambre des Communes. Hanmer est un adversaire politique du comte d'Oxford, au sein du parti Tory, ce qui illustre l'hétérogénéité des partis en Grande-Bretagne.

« On doit faire le Chevalier Hammer orateur de la Chambre des Communes on en est d'autant plus surpris que l'on scait que le G(ran)d Trésorier ne l'aime point indépendamment même de ce qui s'est passé, et les personnes qui sont le plus au fait des affaires de ce Pai(s) cy sont persuadées que dans cet emploi on peut fort bien embarrasser le G(ran)d Trésorier. L'orateur est l'homme du Peuple, et le Cheva(lier) Hammer a déjà répandu partout que pour être plus utile à son Païs il a refusé d'être secrétaire d'état ³⁸⁷. »



Portrait de Sir Thomas Hanmer, speaker de la Chambre des Communes, par Godfrey Kneller, Parliamentary Art Collection, Londres, première moitié du XVIII^e siècle.

³⁸⁵ BnF, Ms. Fr. 10714, f°30 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 24 février 1713.

³⁸⁶ Sir Thomas Hanmer (1677-1746) est un chevalier et homme d'État britannique, membre du parti Tory, il est député à la Chambre des Communes de 1701 à 1727, et il est *speaker* de la chambre entre 1713 et 1715.

³⁸⁷ BnF, Ms. Fr. 10715, f°38 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 25 août 1713.

Comme à la Chambre des Lords, le discours de la reine a été bien reçu à la Chambre des Communes, à tel point que le duc d'Aumont note, qu'il semble ne rester aucune trace « *du party opposé* ». « *Je vous envoie la harangue que la Reyne a faite, ou pour mieux dire qu'elle a leüe à son Parlement : les raisons qu'elle y a établies ont été unanimement approuvées de la Chambre des Communes, comme s'il n'y eut resté aucune trace du party qui luy est opposé*³⁸⁸. » Cette absence de contestation des Whigs vient du fait, comme on l'a supposé précédemment de l'importance de la séance d'ouverture du Parlement, et de l'attachement de chacun des partis à la monarchie, ce qui les empêche de se placer frontalement contre la reine. Les Whigs ne s'opposent ainsi pas à la reine, mais à son gouvernement, en estimant qu'ils incarneraient une meilleure gouvernance.

C-Le bipartisme britannique, entre Whigs et Tories deux visions du royaume de Grande-Bretagne et d'Irlande

1) Distinctions entre Whigs et Tories, entre modérés et radicaux

Au cours du XVII^e siècle, il se forme progressivement des partis, ou des factions, en Angleterre. Ces partis représentent bien souvent des intérêts plus que de véritables idées ou programmes politiques, dans la période qui suit la Glorieuse Révolution en Grande-Bretagne. Néanmoins, dans l'embryon de vie parlementaire, qui naît progressivement au long des règnes des dernières Stuarts et de Guillaume d'Orange (1689-1714), deux partis se forment, d'une part le parti Whig, et de l'autre le parti Tory³⁸⁹. Il serait trompeur de penser que ces deux partis sont des blocs unis, où chaque membre est en accord avec les autres, et où une idéologie est clairement établie. Chaque membre d'un parti agit d'abord et avant tout selon ses intérêts propres, il n'est d'ailleurs pas rare de voir un député changé de parti au Parlement. C'est le cas par exemple du comte d'Oxford, qui a commencé sa carrière parlementaire parmi les Whigs, et qui devient par la suite la tête de proue du parti Tory, occupant ainsi la charge de grand trésorier à partir des élections de 1710. Ou c'est également le cas du duc de Marlborough, qui débute en tant que Tory, et qui devient au cours de la guerre de succession d'Espagne, une figure de référence pour les Whigs³⁹⁰. Si la vie parlementaire britannique est structurée par deux partis,

³⁸⁸ BnF, Ms. Fr. 10714, f°58 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 20 avril 1713.

³⁸⁹ COTTRET Bernard, MARTINET Marie-Madeleine, *Partis et factions dans l'Angleterre du premier XVIIIe siècle*, 2^e éd., Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 1991, p. 179.

³⁹⁰ OURY Clément, *Le duc de Marlborough : John Churchill, le plus redoutable ennemi de Louis XIV*, Paris, Perrin, 2022, p. 520.

il n'en existe pas moins des nuances au sein de ces deux partis, dans lesquels on trouve des modérés et des radicaux, et hors de ces deux partis, où on trouve une part d'indépendants. Il convient alors de dresser un spectre du paysage politique britannique aux alentours de 1713, afin de mieux comprendre les enjeux, qui régissent la Grande-Bretagne, à la fin du règne de la reine Anne. Ainsi, les opinions diffèrent au sein des partis, et certains peuvent exprimer leur mécontentement, comme le représente le duc d'Aumont, par exemple : « *Quelques Thorris étoient mécontents du grand Trésorier sur ce qu'ils ne voyoient pas l'effet des parolles qu'il leur avoit données, comme ils paroissent ébranlés il n'a pas été fasché d'avoir du temps dev(ant) luy pour se les assurer davantage* ³⁹¹. »

On trouve dans chacun des deux partis, deux tendances générales, que l'on peut qualifier de modérée d'une part, et de radicale d'autre part. Les différents membres des deux partis oscillent bien sûr entre les tendances et les partis, en fonction des situations, et de leurs intérêts. On peut ainsi tenter de dresser un portrait schématique de ce qu'incarne chacune de ces tendances :

-La branche radicale du parti Whig se caractérise par une volonté forte de soumettre la monarchie aux désirs du Parlement, on trouve d'ailleurs dans cette frange du parti, de nombreux républicains. Les Whigs radicaux se distinguent aussi par leur haine envers la France, et sont les plus fervents soutiens des Réfugiés. Ils poussent à l'expansion coloniale, et mettent en avant l'importance du commerce pour la Grande-Bretagne. On retrouve une forte propension de minorités protestantes, comme les presbytériens écossais ou les puritains, au sein des radicaux.

-Les Whigs modérés ne divergent pas totalement des radicaux, néanmoins ils sont plus nuancés dans leurs opinions. Ils accordent aussi une grande importance au commerce et à l'expansion coloniale, nombre de grands nobles fortunés et de bourgeois marchands des grandes villes font partie des Whigs modérés, ou soutiennent leurs actions. Les modérés sont farouchement attachés aux acquis de la Glorieuse Révolution, et prônent la primauté du Parlement sur la monarchie, c'est pour cela qu'ils sont en faveur d'une succession en ligne protestante pour la couronne. Hostiles à la France de Louis XIV, ils plaident pour une relative tolérance religieuse, sauf à l'égard des catholiques, soupçonnés pour leur allégeance à un autre souverain, le pape.

³⁹¹ BnF, Ms. Fr. 10714, f°27 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 14 février 1713.

-Les modérés du parti Tory sont au contraire des Whigs, pour une primauté de la monarchie sur le Parlement. Ils sont pour la plupart des propriétaires terriens, de petite noblesse et vivant à la campagne. Fermement attachés à l'Église d'Angleterre, ils sont favorables à une restauration des Stuarts de Saint-Germain, à condition qu'ils se convertissent. Ils sont plutôt protectionnistes sur le plan commercial, et sur le plan des relations internationales. Ils recherchent l'alliance française, afin d'éviter le financement des campagnes militaires, qui se fait à leurs dépens.

-La branche radicale des Tories est profondément jacobite, et prône une monarchie à tendance absolutiste sur le modèle louisquatorzien. Ces Tories sont plus francophiles, et appartiennent à la noblesse des campagnes. Ils sont pour beaucoup catholiques, certains d'entre eux ont même suivi les Stuarts dans leur exil à la Cour de Saint-Germain. On retrouve parmi eux une importante part de nobles irlandais, et écossais, qui pour ces derniers viennent de la noblesse clanique du Nord de l'Écosse. On y trouve également de nombreux Quakers et autres disciples de William Penn.

2) *L'hostilité des Whigs pour le royaume de France...*

a) Les principaux Whigs

Au cours de son ambassade, le duc d'Aumont est confronté aux membres des différentes factions. Il a l'occasion, dès son arrivée à Londres, de faire face à l'hostilité des Whigs. Arrivé à la mi-janvier, il écrit au marquis de Torcy que le duc de Montagu³⁹², l'un des principaux Whigs et gendre du duc de Marlborough par son mariage avec sa fille Mary, est venu voir le duc d'Aumont le jour de son arrivée, trouvant porte close. Il semble d'après l'ambassadeur que Montagu ait considéré cela comme un affront pour lui, le Français dépeint alors un portrait peu glorieux de ce qu'il a entendu sur le Whig : « *Le duc de Montaigu, gendre du Mylord Marleboroug, et le plus ardent de tous les Wigs vint pour la voir le jour que j'arrivay icy, celui de mes domestiques qui avoit les clefs n'y étoit point, il prit ce qu'on luy dit sur cela comme un manquement à ce qui luy étoit dû ; il en parla à mes gens avec aigreur, quoy qu'il soit icy sans considérati(on) et connu partout pour un brutal et un ivrogne* ³⁹³ ». Le duc de Montagu n'est pas le seul à être victime des « on dit » colporté par des Tories, que le duc d'Aumont rapporte

³⁹² John Montagu (1690-1749), duc de Montagu, est un pair et un homme d'État britannique. Il est membre du parti Whig, et il est apparenté au duc de Marlborough, étant marié à sa fille Mary Churchill.

³⁹³ BnF, Ms. Fr. 10714, f° 13 : le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 18 janvier 1713.

à Versailles. Il évoque aussi le cas du comte de Nottingham³⁹⁴, qu'il présente, dans la même lettre à monsieur de Torcy comme un extrémiste peu écouté, qui passe pour un vieux fou : « *Mylord Nottenghen un des principaux de la faction contraire est arrivé ces jours cy, on dit qu'il se promet fort de broüiller les choses, mais il n'est pas capable de faire tout le mal qu'il désire, on le connoist et on le craint peu, un esprit extrême et inconsidéré ne fait à son âge qu'un vieux fou* ³⁹⁵. » Certes le comte de Nottingham est un homme âgé en 1713, il a plus de soixante-cinq ans, et passe pour un vieillard aux yeux de ses contemporains, néanmoins il n'est pas fou pour autant comme le dépeint le duc d'Aumont. Nottingham est simplement un fervent opposant du comte d'Oxford et de son gouvernement, ce qui aux yeux de l'ambassadeur de France acquis aux opinions et aux intérêts des Tories, qui rejoignent ceux des Français, passe pour de la folie. Le comte de Nottingham étant l'un des plus virulents partisans de la guerre, c'est à lui que l'on doit la maxime : « *No peace without Spain !* »³⁹⁶.



Portrait de John Montagu, duc de Montagu, par Godfrey Kneller, National Portrait Gallery, Londres, 1709 (à gauche). Portrait de Daniel Finch, comte de Nottingham, par Jonathan Richardson, National Portrait Gallery, Londres, 1726 (à droite).

En tant qu'ambassadeur, le duc d'Aumont joue en Grande-Bretagne le rôle « *d'espion officiel* »³⁹⁷, il rapporte ainsi la conduite des Whigs, et notamment celle des principaux

³⁹⁴ Daniel Finch (1647-1730), comte de Nottingham, est un pair et un homme d'État britannique. Il est membre du parti Whig, et c'est un hanovrien convaincu. Il débute sa carrière politique sous le règne de Charles II d'Angleterre, et sert les rois Marie II et Guillaume III, ainsi que la reine Anne, et par la suite le roi Georges I^{er}.

³⁹⁵ BnF, Ms. Fr. 10714, f° 13 : le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 18 janvier 1713.

³⁹⁶ HORWITZ Henry, *Revolution Politicks. The Career of Daniel Finch, Second Earl of Nottingham, 1647-1730*, Cambridge, Cambridge University Press, 1968, p. 330.

³⁹⁷ BÉLY Lucien, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990, p. 905.

personnages, qui composent la junte Whig. Il fréquente, en revanche, bien moins ces derniers que leurs adversaires, les Tories. Mais il les considère comme des agitateurs prompts à lancer des rumeurs pour agiter le peuple contre le gouvernement du comte d'Oxford. Cependant, le fait qu'il informe la Cour de Versailles de la rumeur lancée par les Whigs de la présence du prétendant catholique à la succession de Grande-Bretagne, Jacques-Édouard Stuart, en sa compagnie à Londres.

« J'observe icy autant qu'il m'est possible la conduite de ceux qui sont à la teste du party contraire, tels que Sommers, Halifax, Coupper, Nottinghen, Warten et de beaucoup d'autres dont les noms ne méritent pas d'être cités à Votre Ma(jes)té ils sentent bien qu'ils vont avoir du dessous, qu'il ne leur est plus possible d'imposer au Peuple au sujet de la Paix, et qu'ils ne songent plus à les animer que par le Duc d'Hanover et le Chevalier de S(ain)t Georges. Ils ont répandu icy que ce dernier étoit avec moy. Le Peuple, aussy crédule qu'il est furieux, a jetté successivement ses soupçons sur deux ou trois gentilshommes de ma suite, quelques-uns pensent qu'il est caché chez le Duc D'Ormond jusqu'à ce qu'il puisse se montrer avec sûreté ³⁹⁸. »

Il convient de noter la violence du climat politique, qui régit la Grande-Bretagne du début du XVIII^e siècle. La succession de la reine Anne, de santé fragile et sans héritier direct, inquiète tous les partis, et les influences extérieures empoisonnent le climat politique de la capitale britannique³⁹⁹. Ainsi, le duc d'Aumont fait part à Louis XIV de l'éventuel plan des Whigs pour le devenir de la couronne de Grande-Bretagne, en cas de victoire aux élections. Les opposants des Tories souhaiteraient, selon la rumeur, s'emparer du pouvoir, et confiner la reine Anne dans ses palais de Kensington et de Hampton Court, avec une pension annuelle, et de permettre une corégence d'un conseil composé de sept membres (le duc de Marlborough, le comte de Sunderland⁴⁰⁰, le comte de Wharton⁴⁰¹, le comte d'Orford (*Arfort*)⁴⁰², le baron

³⁹⁸ BnF, Ms. Fr. 10714, f°27 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 14 février 1713.

³⁹⁹ COTTRET Bernard, MARTINET Marie-Madeleine, *Partis et factions dans l'Angleterre du premier XVIIIe siècle*, 2^e éd., Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 1991, p. 179.

⁴⁰⁰ Charles Spencer (1675-1722), comte de Sunderland, est un pair, diplomate et un homme d'État britannique. Il est membre du parti Whig, il est l'un des cinq membres de la junte Whig, au pouvoir entre 1708 et 1710.

⁴⁰¹ Thomas Wharton (1648-1715), comte de Wharton, est un pair et un homme d'État britannique. Il est membre du parti Whig, et est l'un des cinq membres de la junte Whig. Entre 1708 et 1710, il occupe la fonction de Lord-lieutenant d'Irlande, à savoir gouverneur d'Irlande.

⁴⁰² Edward Russell (1657-1727), comte d'Orford, est un pair et un homme d'État britannique. Il est membre du parti Whig, il est l'un des cinq membres de la junte Whig, il occupe ainsi le poste de Premier Lord de l'Amirauté, soit ministre de la Marine.

Somers⁴⁰³, le comte d'Halifax⁴⁰⁴ et le comte Cowper (*Coupper*)⁴⁰⁵, tous plus ou moins issus des rangs des Whigs, et de la maison de Hanovre sur le royaume. L'ambassadeur de France étaye son propos en indiquant à son maître que le duc de Montagu s'est rendu dans l'électorat de Hanovre, au nom des Whigs.



De gauche à droite, de haut en bas : Portrait de Charles Spencer, comte de Sunderland, par Godfrey Kneller, Jersey Museum and Art Gallery, Saint-Héliér, Jersey, première partie du XVIII^e siècle. Portrait de Thomas Wharton, comte de Wharton, par Godfrey Kneller, National Portrait Gallery, Londres, vers 1715. Portrait de John Somers, baron Somers, par Godfrey Kneller, National Portrait Gallery, Londres, vers 1705. Portrait d'Edward Russell, comte d'Orford, par Thomas Gibson, Royal Museums Greenwich, Greenwich, vers 1715. Portrait de Charles Montagu, comte d'Halifax, par Michael Dahl, Government Art Collection, Londres, dernier quart du XVII^e siècle. Portrait de William Cowper, comte Cowper, par Jonathan Richardson, Parliamentary Art Collection, Londres, première moitié du XVIII^e siècle.

⁴⁰³ John Somers (1651-1716), baron Somers, est un pair, juriste et homme d'État britannique. Il est membre du parti Whig, il est l'un des cinq membres de la junte Whig, au pouvoir entre 1708 et 1710. Il occupe ainsi le poste de Lord Président du Conseil de la reine, une charge de grand officier d'État, qui le place derrière le grand trésorier Godolphin dans l'ordre de préséance. Il avait auparavant occupé divers offices sous le règne de Guillaume III.

⁴⁰⁴ Charles Montagu (1661-1715), comte d'Halifax, est un pair et un homme d'État britannique. Il est membre du parti Whig, il est l'un des cinq membres de la junte Whig. Il ne faut pas le confondre avec le duc de Montagu, gendre de Marlborough.

⁴⁰⁵ William Cowper (1665-1723), comte de Cowper, est un pair et homme d'État britannique. Sous le ministère Godolphin, il occupera divers grands offices de la couronne.

« La principale veüe des Wigs, est de mettre l'administration du Roïaume du vivant de la Reine entre les mains de sept commissair(es) et de tenir cette P(rince)sse après l'avoir déposée, dans les Maisons de Kinsington et d'Hamtoncourt, en lui donnant cent mille pièces par an, et comme par un acte du Parlement la Maison d'Hanover a pouvo(ir) de choisir des administrateurs à la mort de la Reine, jusqu'à ce que la P(rince)sse Sophie ou le Prince d'Hanover, soient en Angleter(re) le parti qui leur est dévoué prend toutes les précautions possibles à ce sujet, et cette élection suivant ses projets doit regarder Marlebouroug, Sunderlan, Warton, Arfort, Somers, Couper et Alifax, qui dans les plans qu'ils se sont faits ont toujours une double veüe, le Duc de Montaigu, gendre de Marleborough est actuelement à Hanover, quoi qu'il soit peu capable par lui-même d'avancer les affaires, l'habileté des gens qu'il a avec lui, et les lumières qu'il tire de ses correspondances dans ce Pais cy ne laisse pas de donner quelque sérieux à sa négociation.

En rendant compte à v(otre) M(ajesté) des desseins des Wigs, je suis bien éloigné de croire que l'exécution en soit facile ny qu'ils mesurent l'étendue de leurs projets sur leur pouvoir, ils suposent aparament dans les élections une supériorité à laquelle il y a peu d'aparence⁴⁰⁶. »

Cette violence présente dans la société britannique, et les tensions qui émanent des factions opposées, se répercute également sur les ambassadeurs, et notamment sur le duc d'Aumont, envoyé de l'ennemi de la Grande-Bretagne, Louis XIV. C'est ainsi qu'au début du mois de février 1713, le duc d'Aumont écrit à Versailles que : *« [l]e Party opposé à celui de la Reyne, les ennemis implacables de la France, les Wigs ont mis le feu à ma maison : elle a été réduite en cendres en moins de trois heures⁴⁰⁷ »*. Et il ajoute quelques jours plus tard, pour dénoncer la persécution qu'il subit venant des Whigs, que le parti opposé au gouvernement : *« est toujours en mouvement, ses assemblées sont fréquentes et ses résolutio(ns) vives et gaillardes, on fait venir un bataillon des gardes et on prend toute sorte de précautions pour prévenir les inconvéniens qui pouvoient arrive(r)⁴⁰⁸. »*

⁴⁰⁶ BnF, Ms. Fr. 10715, f°36 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 25 août 1713.

⁴⁰⁷ BnF, Ms. Fr. 10714, f°24 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 8 février 1713.

⁴⁰⁸ BnF, Ms. Fr. 10714, f°26 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 14 février 1713.

b) Le duc de Marlborough, figure emblématique et controversée de la Grande-Bretagne du début du XVIII^e siècle

En étant sans doute la figure britannique la plus iconique de la guerre de succession d'Espagne, et même du début du XVIII^e siècle, le duc de Marlborough est un grand général, mais également un homme très politique. L'historiographie Whig, avec notamment l'ouvrage du descendant de John Churchill, Sir Winston Churchill (1874-1965), qui publie *Marlbrough : His Life and Times*⁴⁰⁹, dans les années 1930, considère très largement le duc de Marlborough comme un héros de l'histoire britannique. Tout comme l'historien whig Macaulay fait de Guillaume III, son héros dans *The History of England from the Accession of James the Second*⁴¹⁰. Seulement les travaux des historiennes Linda Colley et Eveline Cruickshanks montrent dans les années 1980, qu'en parallèle, de la *Whig history* du XIX^e et du début du XX^e siècle, il existe également une *Tory history*, et même une *Jacobite history*, qui donnent des points de vue tout à fait différents des personnages et des événements. Ainsi, Bernard Cottret conclut dans son *Histoire d'Angleterre*⁴¹¹, à la défaite de la *Whig history*. Il convient donc d'aborder la figure du duc de Marlborough sans ces biais historiographiques, puisqu'en 1713, John Churchill n'est pas le héros dépeint par son descendant. Il est certes un pair du royaume et un fin stratège militaire, néanmoins le duc n'est pas en odeur de sainteté au palais Saint-James. Il subit d'une part, la disgrâce de la duchesse, Sarah Churchill, qui a perdu la faveur de la reine, au profit d'Abigail Masham⁴¹², mais il subit également, la disgrâce du ministère Godolphin et de la junte Whig, après les élections générales de 1710. Ainsi, quand le duc d'Aumont arrive à Londres, Marlborough est hors-jeu. Il n'a plus les moyens d'influer sur les décisions de la reine et du gouvernement. Cependant, Louis XIV et ses ministres se méfient grandement du vainqueur de Blenheim⁴¹³, par son prestige militaire et les richesses qu'il a amassé le duc demeure dangereux. Par ailleurs, il conserve de puissants alliés à Vienne comme en Hollande. C'est ainsi que l'on peut expliquer la mention régulière du duc de Marlborough dans la correspondance que l'ambassadeur de France entretient avec Versailles. Le duc d'Aumont se fait ainsi un devoir d'informer le roi de France des déplacements du duc britannique, ou en tout cas de rapporter les rumeurs de ses allées et venues, qui lui paraissent suspectes. Les rumeurs font ainsi état de divers complots ourdis par Marlborough depuis le

⁴⁰⁹ CHURCHILL Winston, *Marlbrough, his Life and Times*, Londres, George G. Harrap, 1933-1938, 4 tomes.

⁴¹⁰ MACAULAY Thomas Babington, *The History of England from the Accession of James the Second*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011, 5 tomes.

⁴¹¹ COTTRET Bernard, *Histoire d'Angleterre : XVI^e-XVIII^e siècle*, 2^e éd., Paris, PUF, 2003, p. 339.

⁴¹² GREGG Edward, *Queen Anne*, Londres-Boston, Routledge & Kegan Paul, 1980, p. 483.

⁴¹³ OURY Clément, *Le duc de Marlborough : John Churchill, le plus redoutable ennemi de Louis XIV*, Paris, Perrin, 2022, p. 520.

continent, qui concernent tantôt le gouvernement de Grande-Bretagne, tantôt la poursuite de la guerre contre la France :

« on vient même de m'assure(r) que le Duc de Marlboroug pendant qu'on le croyo(it) à Aix La Chapelle avoit été secrètement jusqu'à six lieues de Vienne dans une maison appartenant à l'Archiduc, où ce Prince étoit venu conférer avec luy, que le Prince Eugene et le Baron de [Seilev ?] avoient été seuls admis à cette conférence, que le premier devoit incessamment passer en Hollande pour traverser la conclusion de la Paix, que le Duc de Marlboroug avoit promis qu'on verroit incessamen(t) éclater en Angleterre une conjuration terrible.

On ajoute à ces avis qu'il faisoit travailler à des équipages pour faire la campagne prochaine : e(t) enfin que dans le voyage qu'il avoit fait très promptement, il avoit évité avec beaucoup de soin de passer dans les villes, affin de n'être pas reconnu⁴¹⁴. »

Il y a, de plus, entre le duc d'Aumont et le marquis de Torcy à la fin septembre, un échange inquiet quant au stationnement de Marlborough et de ce qui lui reste de troupes, dont fait partie William Cadogan⁴¹⁵, député et aide de camp du duc, à l'hiver 1713-1714. *« Les nouvelles qui sont venues d'Holand(e) aux Ministres de la Reine de la G(rande) B(retagne) au sujet du Duc de Marlbouroug sont conformes à celles que vous avez reçu et en effet il y a tout lieu de croire qu(e) ce Duc passera l'hiver à Anvers ma(is) pour Cadogan il est arrivé dans ce Pa(ys) cy, je le vis même dimanche à Winds(or) il salua la Reine et étoit moins embarrassé de sa présence que cette P(rincesse) ne l'étoit de la veüe d'un homme don(t) elle connoit toutes les mauvaises intentions il vient icy comme député de Wostok sans que sa M(ajesté) B(ritannique) puisse l'empêcher son procès ne lui aiant point été fait⁴¹⁶ ».* Ainsi, le fait pour les Français de s'inquiéter, de l'endroit où se trouve le duc de Marlborough, illustre bien l'influence, et le pouvoir, au moins symbolique, du général britannique. Certes Marlborough est l'un des grands génies militaires de son temps, comme le montre l'historien Clément Oury dans la biographie qu'il lui consacre. Ainsi, le fait même de le savoir sur un champ de bataille semble effrayer quelque peu les dirigeants français. Le duc d'Aumont a été chargé par Versailles de demander au gouvernement britannique d'empêcher le vainqueur de Blenheim de

⁴¹⁴ BnF, Ms. Fr. 10714, f°31 : Louis XIV au duc d'Aumont, Marly, 25 février 1713.

⁴¹⁵ William Cadogan (1671-1726) est un diplomate, militaire et homme d'État anglo-irlandais. Proche conseiller de Marlborough, il est affilié aux Whigs, et représente la circonscription de Woodstock à la Chambre des Communes.

⁴¹⁶ BnF, Ms. Fr. 10715, f°46 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 29 septembre 1713.

se mettre au service de l'archiduc d'Autriche, et de prendre la tête des armées impériales aux côtés du prince Eugène.

« Les Ministres de cette Princesse ont de la peine à croire que le Duc de Marlebouroug veuille se charger du commandement des armées de l'Archiduc, et faire un pas aussi délicat que celui-là qui l'exposeroit à de trop grands inconvénien(s) par rapport aux intérêts qu'il a à ménager dans ce Pais cy. Cependant, comme il a une Principaut(é) dans l'Empire, que presque tout son bien est en argent, et qu'après plusieurs consultations, sa femm(e)⁴¹⁷ en partant a mis ordre à ses affaires, et a fait de grands arrangemens dans sa famille, que d'ailleurs le Duc de Marlebouroug est connu pour un esprit très remuant ; qu'il y a dans sa vie des traits de fausseté et de trahison trop marqués ; qu'il est difficile à un homme aussi avare, et aussi ambitieux que lui de se ramener à une vie privée, étant excité d'ailleurs par des ressentimens particuliers, et encouragé par les promesses du parti opposé à celui de la Reine, et qui sur l'aparence de la continuation de la Guerre, se remet en mouvement et reprend de nouvelles forces, il n'est pas hors d'aparence par toutes ces considérations, qu'il n'entrât dans les desseins de l'Archiduc, et ne se chargeât du commandement de se(s) Troupes⁴¹⁸. »



Portrait de John Churchill, duc de Marlborough, par Michael Dahl, National Army Museum, Londres, vers 1702.

⁴¹⁷ Sarah Churchill (1660-1744), duchesse de Marlborough, est une aristocrate britannique. Mariée au duc de Marlborough, elle possède une grande influence politique au cours du règne de la reine Anne, dont elle est très proche jusqu'en 1711.

⁴¹⁸ BnF, Ms. Fr. 10715, f°2 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 1^{er} juin 1713.

Par ailleurs, Louis XIV cherche à faire comprendre aux ministres de la reine Anne, mais également à la reine elle-même, que la présence du duc de Marlborough en Allemagne, et sa trop grande liberté d'action, sont des problèmes qui ne regardent pas que les Français. Il insiste ainsi auprès du duc d'Aumont, sur les rumeurs de cabales et de complots, que Marlborough et les Whigs envisageraient, en mettant en avant l'exemple d'une régence du royaume, du vivant de la reine Anne, aux mains des Whigs et de la maison de Hanovre.

« Quoi qu'il y ait lieu de douter que celui de donner d(es) tuteurs et des régens au Roïaume de la G(rand)e B(retagne) réussisse, il est toujours bon que les peuples voie(nt) à quel point le parti opposé au Gouvernement prés(ent) porte son animosité, l'idée de ceux qui le composent est bien moins de favoriser la Mais(on) d'Hanover avant le temps, que de former un Gouvernement républicain dont ils seroient les maitres, ce plan paraît présentement visionair(e) mais dans un Pais sujet aux révolutions il est de la prudence de traiter sérieusement tout ce qui à raport au Gouvernement, et je croirois aux intérêts de la Reine de la G(rande) B(retagne) de laisser moins de liberté à Duc de Marleborough de former des cabales contre elle en Allemagn(e) et en Angleterre ⁴¹⁹. »

3)...face à une complaisance et une « amitié sincère » des Tories à l'égard des Français ?

a) Robert Harley, le comte d'Oxford, Lord Grand Trésorier : principal ministre ou premier ministre avant l'heure ?

Le comte d'Oxford occupe la charge de Lord Grand Trésorier, ce qui équivaudrait dans la France de Louis XIV, à un mélange entre la charge de contrôleur général des finances et de principal ministre. Seulement, en Grande-Bretagne, cette charge revêt une autonomie et un pouvoir plus étendu, puisque le grand trésorier est à la tête de l'une des factions représentées au Parlement. Il est nommé et révoqué par le souverain, mais dans le système britannique de monarchie tempérée, il doit aussi rendre des comptes au Parlement de Westminster. Robert Harley accède donc au poste de grand trésorier en 1710, au moment de la victoire des Tories aux élections générales. Ils obtiennent la majorité à la Chambre des Communes, et par la création de quelques pairs supplémentaires, les *Harley's dozen*, les Tories deviennent majoritaires à la Chambre des Lords également. Le principal objectif du comte d'Oxford, une fois en fonction, est de conclure la paix avec la France, et ainsi mettre fin à la guerre de

⁴¹⁹ BnF, Ms. Fr. 10715, f°41 : Louis XIV au duc d'Aumont, Fontainebleau, 3 septembre 1713.

succession d'Espagne⁴²⁰. Par cette volonté de parvenir à la paix, le comte d'Oxford gagne l'estime des ministres français, et notamment celle du marquis de Torcy, qui écrit au duc d'Aumont tout le bien qu'il pense du principal ministre de la reine : « *Quoy que je n'aye pas l'honneur de connois(tre) personnellement M(onsieu)r le grand Trésorier, il a trop fait pour ne pas désirer de ma part de mériter l'estime et l'amitié d'un aussy habile Ministre, et ce qui me fait encore plus de plaisir, Monsieur, est l'intérest que vous voulez bien prendre à ce qui me regarde* ⁴²¹. »

En arrivant à Londres, le duc d'Aumont dresse un portrait relativement flatteur du grand trésorier, en le présentant comme un homme d'État, au large crédit auprès de l'opinion, ainsi que comme un travailleur acharné. Il montre également que le comte d'Oxford sait profiter de la vie, et qu'il aime aussi à paraître en société, ce qui à l'époque moderne est essentiel pour un ministre, les règles, les obligations et les plaisirs de la Cour apparaissant comme aussi importants que les sessions du Parlement⁴²².

« Le Grand Trésorier quoy qu'infatigable, lorsqu'il s'agit de maintenir son crédit qui est infiny, en entrant également dans les plus grandes disentions (sur) les plus petits détails, s'est cependant fait une nécessité de céder à ses goûts et de jouir de quelques heures d'amusement et de plaisirs. Il n'(a) d'inquiétude que le matin avant de se mettre a(ux) affaires ; il luy passe alors mille choses par l'esp(rit) elles se dissipent toutes, lors qu'il est au travail il se met à table sur les trois heures et là il s'étourdit sur les contradictions et le péril ⁴²³. »

Quelques jours avant la signature de la paix à Utrecht, l'image que le duc d'Aumont donne du comte d'Oxford est toujours très flatteuse. Il le présente en effet comme un grand ministre, dont la disparition, peut-être en raison de sa santé plutôt fragile, ou par un éventuel échec aux élections, marquerait une grande perte pour les Tories, et pour le royaume. Ce portrait du grand trésorier met en avant l'importance du rôle du principal ministre de la reine, mais il est surtout révélateur de la bonne entente entre les dirigeants Tories et les Français. En effet, si le comte d'Oxford devait être remplacé par un partisan des Whigs à la tête du gouvernement de la reine Anne, cela serait dommageable pour les Français, surtout avant la signature de la paix.

⁴²⁰ HILL Brian W., *Robert Harley : Speaker, Secretary of State and Premier Minister*, New Haven, Yale University Press, 1988, p. 284.

⁴²¹ BnF, Ms. Fr. 10714, f° 15 : Monsieur de Torcy au duc d'Aumont, Marly, 25 janvier 1713.

⁴²² DÉTIS Élisabeth, KNOPPER Françoise, *S'amuser en Europe au siècle des Lumières*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2007, p. 245.

⁴²³ BnF, Ms. Fr. 10714, f° 18 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 31 janvier 1713.

« Le Comte d'Oxford a toutes les grandes parties de ministre, ses amis ne craignent que fort peu de précaution sur les inconvéniens où sa personne peut être exposée, cette négligence va jusqu'à la témérité, sa perte seroit terrible pour son party et j'ose dire pour la Reyne elle-même ⁴²⁴. »

Cependant, une fois la paix signée, le parti Tory se dirige vers les élections générales, qui doivent avoir lieu avant le début de l'automne, et l'image, que dépeint l'ambassadeur de France du leader des Tories, change quelque peu. Il est présenté comme plus autoritaire envers certains officiers de l'armée, et envers certains détenteurs d'offices. Ainsi, le duc d'Aumont rapporte par exemple, que le comte d'Oxford a retiré sa charge de colonel du régiment des dragons de la reine à Richard Temple⁴²⁵, proche de Marlborough et des Whigs. La signature de la paix avec la France permet au gouvernement Tory de rompre de manière ostensible, avec l'union nationale tacitement mise en place au moment de l'entrée en guerre en 1702, et qui *de facto*, s'était rompue avec le renvoi du ministère Godolphin et de la junte Whig, en 1710. Les éventuels opposants déchargés, le comte d'Oxford possède plus de pouvoir et dispose de l'attribution des charges, qu'il a retiré. Le duc d'Aumont met donc en avant le côté clientéliste du monde politique britannique, où le comte d'Oxford dispose des offices et les distribue à ceux qui cherchent à lui plaire. Le grand trésorier, qui apparaît si bon ministre, et tellement indispensable à son parti et au royaume, se trouve quelque peu discrédité par ses actions autoritaires envers ses opposants, et par la corruption, qui en découle.

« Le grand Trésorier commence à joüer de sa baguette il a ôté au S(ieu)r de Chamley l'employ de trésorier de la maison de la Reyne et à Richard Temple son régiment de dragons.

Selon toute aparence il ne disposera pas sitôt de ces employs et se rendra maitre par là d'une infinité de gens qui les désirent, et qui dans l'espérance de les obtenir, luy seront plu(s) particulièrement dévoués et ne chercheront qu'a luy plaire ⁴²⁶. »

⁴²⁴ BnF, Ms. Fr. 10714, f°46 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 31 mars 1713.

⁴²⁵ Richard Temple (1675-1749) est un homme d'État et un militaire britannique. Il est proche du parti Whig et du duc de Marlborough. Il combat dans plusieurs grandes batailles de la guerre de succession d'Espagne, comme les batailles d'Audenarde (1708) ou de Malplaquet (1709), ou bien le siège de Lille (1708). Entre 1710 et 1713, il obtient le commandement du régiment des dragons de la reine.

⁴²⁶ BnF, Ms. Fr. 10714, f°61 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 22 avril 1713.



Portrait de Robert Harley, comte d'Oxford, par Godfrey Kneller, National Portrait Gallery, Londres, 1714.

Par ailleurs à l'approche des élections générales, on apprend grâce à l'ambassadeur de France, que le comte d'Oxford et le vicomte Bolingbroke, les deux piliers du parti Tory, sont en désaccord. On observe ainsi la division du parti à cause d'intérêts divergents, Bolingbroke incarnant une branche plus radicale du parti, et étant plus proche des jacobites qu'Oxford. Ces conflits internes aux partis secouent la vie politique britannique presque autant que l'opposition entre les deux partis. L'objet de leur querelle n'est pas clairement identifié par le duc d'Aumont, mais on peut penser, que le vicomte Bolingbroke et plusieurs autres membres du parti Tory se méfient et s'inquiètent de l'autoritarisme du comte d'Oxford, et du risque qu'il fasse passer ses intérêts avant ceux de la nation et du parti. Il règne donc une atmosphère de défiance à l'été 1713, au sein du parti Tory.

« La brouillerie du G(ran)d Trésorier et M(ylor)d Bolingbroke n'a point paru au public ce dernier parait déterminé à ne jamais se séparer des intérêts du G(ran)d Trésorier, so(it) par la fidélité de ses sentimens, soit que cette division lui fut préjudiciable, et qu'i(l) fut dangereux pour lui de se prester à to(utes) les caresses, et à toutes les propositions qu'on lui a faites qui ont excité contre lui la jalousie du G(ran)d Trésorier, c'est ce qui fait souhaiter à M(ylor)d Bolingbroke le retour du Duc de Shrewsburi, dont la médiation

les a ramenés plusieurs fois l'un et l'autre, et préviendrait l'effet d'un refroidissement qui peut être aboutiroit à une rupture ouverte.

La desfiance où sont plusieurs des principaux Thorris à l'égard du G(ran)d Trésorier ne fait que les mettre plus en mouvement pour s'asseurer des élections prochaines, et soulever leur parti indépendamment même de ce Ministre, et en cas qu'il vint à leur manquer⁴²⁷. »

La brouille entre le grand trésorier et le vicomte Bolingbroke ne semble s'apaiser qu'en septembre. Le duc d'Aumont évoque plusieurs raisons pour cela. Tout d'abord, il informe Versailles de la meilleure santé du comte d'Oxford, puisque ce dernier était « *malade de la gravelle* »⁴²⁸, pour faire simple, Harley souffrait de calculs rénaux. Ensuite, l'ambassadeur de France émet l'hypothèse selon laquelle Bolingbroke, ou Oxford, ait un pas vers l'autre afin de faire converger leurs intérêts, pour le bien du parti. Enfin, le gouverneur du Boulonnais suppose que le fait d'avoir marié son fils, Edward Harley⁴²⁹, à la fille du feu duc de Newcastle⁴³⁰, a ôté un poids des épaules du grand trésorier, ses intérêts particuliers ayant été réglés. On peut cependant supposer que la réconciliation entre les deux grandes figures du parti Tory est principalement due, à une convergence mutuelle de leurs intérêts, et non seulement au mariage du fils de l'un des protagonistes.

« La meilleure santé du G(ran)d Trésorier l'ayant rendu plus accessible je l'ai vu plusieurs fois depuis les dernières lettres que j'ay eu l'honneur d'écrire à v(otre) M(ajesté) et m'aïant mis lui-même à portée de lui toucher quelque chose de sa broüillerie avec M(ylor)d Bolingbroke, j'ai cru devoir lui en parler avec circonspection, et comme d'un refroidissement qui étant plus aparent que réel, non seulement faisoit languir toutes les affaires, mais animoit la vivacité de leurs ennemis communs, soit que les procédés de M(ylor)d Bolingbroke aïent ramené la confiance du G(ran)d Trésorier, soit que ce dernier aïe senti la nécessité d'entrer dans les sentimens de ceux de son parti ou que la résolution où il est de punir et de récompenser les ait rapprochés de lui, soit que les changemens qui viennent d'ê(tre) établis dans le Ministère lui aient débar(assé) l'esprit, ou qu'enfin le grand mariage qu('il) vient de conclure de son fils avec la fille du Duc de

⁴²⁷ BnF, Ms. Fr. 10715, f°25 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 29 juillet 1713.

⁴²⁸ BnF, Ms. Fr. 10715, f°26 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 29 juillet 1713.

⁴²⁹ Edward Harley (1689-1741) est un homme d'État britannique. Il est député à la Chambre des Communes pour la circonscription de Radnor, au Pays de Galles. Il est le fils de Robert Harley, grand trésorier de la reine Anne.

⁴³⁰ John Holles (1662-1711), duc de Newcastle, est un pair et homme d'État britannique. Affilié au parti Whig, il occupe l'office de Lord du sceau privé, sous le gouvernement Godolphin.

Neukastel, qui pour cet effet s'est séparée de sa mère, ait changé quelques-unes de ses veües, il m'a paru que les choses s'adoucissoient, et lui-même m'a assuré que je ne partirois point d'icy, sans avoir veu se rétablir entre eux la parfa(ite) intelligence que je désirois, et qui en effet importoit si fort au bien des affaires ⁴³¹. »

b) Henry Saint-John, vicomte Bolingbroke, *Foreign Secretary*, un vice-premier ministre influent

Tout comme pour le comte d'Oxford, c'est le marquis de Torcy, qui introduit le premier, le vicomte Bolingbroke auprès du duc d'Aumont, par ces mots : « *Vous scavez Monsieur qu'elle est l'opinion que M(onsieu)r de Bolingbroke a laissée de luy à ceux q(ui) l'ont veu pendant le peu de séjour qu'il a fa(it) en France. Comme j'ay eu plus à traiter av(ec) luy pendant ce peu de jours je vous laisse à juger de ce que je pense sur son sujet. Ses amis assurent cependant qu'on est la dupe de l'amitié qu'on a pour luy et qu'il n'en a pour personne ; mais j'ayme mieux être trompé pa(r) ce que vous me faites l'honneur de m'écrire sur son sujet que de le croire ⁴³²* ». Ainsi, le portrait, que dresse le secrétaire d'État aux affaires étrangères français de son homologue britannique, est un portrait en demi-teinte, où la louange côtoie l'avertissement. Le duc d'Aumont lui à l'inverse du grand trésorier présente d'abord le vicomte Bolingbroke comme un homme énergique, et même impulsif, et cela tant dans son action gouvernementale et diplomatique, que dans ses loisirs :« *Milord Bolingbroke fort vif dans toutes les chos(es) qui regardent son employ, ne l'est pas moins dans ses plaisirs il cherche comme le grand Trésorier à égayer un travail dangereux, c'est un Ministre toujours dans l'agitation et si à toutes les heures du jour à mille fâcheux incidens ⁴³³*. »

En tant que secrétaire d'État en charge des affaires étrangères, le vicomte Bolingbroke devient progressivement l'interlocuteur privilégié du duc d'Aumont au sein du gouvernement, il le rencontre très régulièrement. Au début, les rapports ne sont pas simples entre les deux hommes, même s'ils semblent globalement cordiaux, voire même amicaux. Toutefois, l'ambassadeur de France rapporte au roi, qu'il a été surpris de l'emportement de Bolingbroke à son égard, que ce dernier s'est adressé à lui dans un langage fort peu diplomatique. Ceci illustre le caractère explosif et plus qu'énergique du vicomte, qui peut potentiellement mettre en péril la relation diplomatique. Le duc d'Aumont ne relate pas avec exactitude les propos de

⁴³¹ BnF, Ms. Fr. 10715, f°40 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 2 septembre 1713.

⁴³² BnF, Ms. Fr. 10714, f°15 : Monsieur de Torcy au duc d'Aumont, Marly, 25 janvier 1713.

⁴³³ BnF, Ms. Fr. 10714, f°18 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 31 janvier 1713.

Bolingbroke. Néanmoins on peut penser, que s'il a effectivement demandé au *foreign secretary*, si ce dernier s'adressait à lui au nom de la reine ou non, pour savoir si en tant qu'ambassadeur, il devait laver un tel affront, ou si en tant qu'ami, il pouvait relativiser et pardonner l'emportement du vicomte.

*« Je ne dois point cacher à Votre Ma(jes)té la conversation que nous venons d'avoir ensemble chez la Reyne jusqu'icy je n'étois point sorty avec luy d'une façon de traiter polie et ouverte, quoy qu'avec circonspection, mais comme sur les lettres qu'il avoit reçues de Hollan(de) et de France et qui luy avoient paru étranges, il a commencé par me dire que la Reyne ne passeroit jamais ce qu'on demandoit et n'avoit point d'autre party à prendre que de continuer la guerre et de s'y préparer, j'ay crû être obligé de luy répond(re) que de pareilles choses se disoient avec plus du ménagement, que je le priois de me dire s'il avoit ordre de la Reyne de me parler ainsy, ou si c'étoit en luy l'effet d'une vivacité particuli(ère) que dans le premier cas je luy pourois repartir des choses qui l'étonneroient peut être et qu'à l'égard du reste, je le luy passerois comme à mon amy
434 . »*



Portrait d'Henry Saint-John, vicomte Bolingbroke, par un artiste français anonyme, National Portrait Gallery, Londres, entre 1712 et 1714.

⁴³⁴ BnF, Ms. Fr. 10714, f°30 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 24 février 1713.

Il semblerait que le duc d'Aumont se soit plus lié d'amitié avec le vicomte Bolingbroke qu'avec le comte d'Oxford. Mis à part ses rares critiques au début de sa mission, il n'évoque plus le ministre en charge des affaires étrangères en mal, bien au contraire. Il fait l'éloge des grandes qualités d'homme d'État du vicomte auprès de la Cour de Versailles. Louis XIV écrit d'ailleurs que suite aux lettres du duc, l'estime qu'il a de Bolingbroke n'en est qu'augmentée. Il conseille également à son ambassadeur d'user de son influence, afin que les deux leaders Tories restent en harmonie au début de l'été : « *les circonstances que vous m'apprenez du courage, et de la fidélité du Vicomte de Bolingbroke pour ses amis augmentent encore l'estime que j'avois déjà pour lui. Le C(om)te d'Oxford et lui ont grand intérêt de persister dans leur union, car il y a lieu de croire que leurs ennemis communs ne cherchent à les diviser que pour les perdre plus facilement après les avoir séparés* ⁴³⁵ ». La tentative de médiation du duc d'Aumont n'étant pas fructueuse, le vicomte de Bolingbroke s'oppose, avec plusieurs membres du parti Tory à la mainmise du comte d'Oxford sur la distribution des charges et des offices. Cette mésentente persiste jusqu'au début du mois de septembre, et le duc d'Aumont rapporte, que pendant l'été le manque d'entente et de communication entre les ministres a empêché toute évolution dans le pays, et pire encore pour la France dans les relations internationales, qu'il s'agisse des affaires du Nord, où la Grande-Bretagne demeure passive, ou du fait d'amener l'archiduc d'Autriche à signer la paix avec la France. « *La mésintelligence qui a été entre ces deux Ministres les a empêché depuis deux mois de songer sérieusement à la paix de v(otre) M(ajesté) avec l'Archiduc, et ce n'est que depuis quatre jours que M(ylor)d Bolingbroke a renouvelé les ordres de la Reine à tous les Ministres dans les Cours étrangères et leur a écrit de se mettre en mouvement pour renouer la négociation* ⁴³⁶. »

On apprend, cependant assez peu de choses sur le vicomte Bolingbroke au travers de la correspondance de l'ambassadeur de France, qui le fréquente pourtant de manière régulière et assidue. On connaît par d'autres sources⁴³⁷, les sympathies jacobites du *foreign secretary* de la reine Anne. Cependant, ses sympathies semblent être ou cachées, ou ultérieures à 1713, puisque le duc d'Aumont n'en fait pas mention.

⁴³⁵ BnF, Ms. Fr. 10715, f°20 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 13 juillet 1713.

⁴³⁶ BnF, Ms. Fr. 10715, f°40 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 2 septembre 1713.

⁴³⁷ COTTRET Bernard, *Bolingbroke's Political Writings. The Conservative Enlightenment*, Basingstoke, Macmillan, 1997, p. 436.

c) Tensions et oppositions au sein du parti Tory

Avec la signature de la paix à Utrecht, on observe que les dirigeants du parti Tory, sûrs d'eux-mêmes et de leurs capacités à gouverner, estiment qu'ils ont une large supériorité sur la vie politique du royaume, sans doute grâce à leur exploit d'avoir amené la paix en Europe : « [l]es Ministres d'ailleurs sont dans une extrême conf(iance) de la supériorité de leur party⁴³⁸ ». Ils sous-estiment également les capacités de nuisance du parti, qui leur est opposé. Les Whigs, comme en témoigne le duc d'Aumont, sont plus alertes et plus virulents dans leurs actions que les Tories, qui se reposent de trop sur les lauriers de la paix. L'ambassadeur de France le rapporte en soulignant que mis à part le comte d'Oxford, qui traite les questions de politique intérieure, le vicomte Bolingbroke, en charge des affaires étrangères, et le baron Trevor⁴³⁹, qui s'occupe des relations avec le Parlement, l'ensemble des membres du parti Tory semble demeurer dans la torpeur rassurante de la paix générale en Europe. Ce qui dans un climat politique aussi explosif et violent, qu'est celui de la Grande-Bretagne du début du XVIII^e siècle⁴⁴⁰, est une erreur de jugement majeure, et un excès de confiance imprudent.

« J'ai déjà l'honneur de le mander à v(otre) Ma(jes)té la confiance est dangereuse dans ce País cy, il seroit à souhaiter que les Thorris fussent aussi allertes q(ue) les Wigs sur leurs intérêts, ceux cy saisissent tou(s) les moïens, et mettent tout à profit, ce n'est pas qu(e) je ne croïe que la Cour ne vienne à bout de ses desseins, par la supériorité du nombre, et la sagess(e) de ses conseils, mais le génie de la nation est étrange, il entre même quelque fois, tant d'humeur dans la tête des Ministres qu'il y a tels de leurs propos qui ostent toute confiance, il seroit à désir(er) qu'ils eussent plus de travailleurs, il n'y a que le G(ran)d Trésorier qui agisse dans les affaires domestiqu(es), M(ylor)d Bolingbroke est seul chargé des affaire(s) étrangères, et M(ylor)d Trevor de celles du Parlement⁴⁴¹. »

Cependant, la trop grande confiance des ministres dans leurs forces au Parlement leur joue des tours, en effet après l'adoption du traité de paix avec la France, le gouvernement du comte d'Oxford présente un nouveau traité de commerce, issu des négociations entre les plénipotentiaires français et britanniques. Mais certains articles ne passent pas à la Chambre

⁴³⁸ BnF, Ms. Fr. 10714, f°36 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 14 mars 1713.

⁴³⁹ Thomas Trevor (1658-1730), baron Trevor, est un homme d'État et un homme de loi britannique. Plutôt proche des Tories, il siège à la Chambre des Lords, ayant été fait pair du royaume par le comte d'Oxford, en étant l'un des *Harley's dozen*.

⁴⁴⁰ COTTRET Bernard, MARTINET Marie-Madeleine, *Partis et factions dans l'Angleterre du premier XVIIIe siècle*, 2^e éd., Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 1991, p. 179.

⁴⁴¹ BnF, Ms. Fr. 10715, f°12 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 24 juin 1713.

des Communes, où le gouvernement se retrouve en minorité avant les élections générales, par la défection d'une partie des Tories modérés, qui sont plutôt hanovriens et plus sceptiques quant à l'alliance française que le reste du parti. Les meneurs de cette fronde à l'encontre du comte d'Oxford sont désignés par le duc d'Aumont comme étant, Sir Hanmer et Lord Anglesey⁴⁴², le premier comme meneur de la fronde à la Chambre des Communes, et le second comme meneur à la Chambre des Lords. Cette fronde est principalement hostile au grand trésorier, et à ses actions autoritaires, ainsi qu'à la distribution tardive des charges, qu'il a retiré à ses opposants. Ainsi, les Tories, jusque-là loyaux au comte d'Oxford, attendaient des récompenses, et devant l'attente interminable pour eux, ils ont décidé de sanctionner le grand trésorier. Il faut ainsi plus voir cette fronde contre le ministère d'Harley, comme un signe du mécontentement des partisans du grand trésorier, que comme un véritable renversement du gouvernement par sa propre majorité.

« [Q]uelques Thoris, mécontents du Trésorier n'avoient saisi cette occasion, pour lui faire sentir qu'on n'abusoit point impunément par de longues, et de vaines promesses, le(s) gens dont on avoit besoin, lorsque surtout ce Ministre laissoit jouir tranquillement, et à son désavantage, des grâces, et des emplois qui étoient à sa disposition, ceux qui lui avoient été le plus contraires, et qu(i) même étoient ses ennemis déclarés. M(onsieur) D'anglecey et le Chevalier Hamer, sur l(es) quels le G(ran)d Trésorier croioit pouvoir compter d'avantage, lui ont manqué d'un(e) manière plus marquée que les autres, ils ont sollicité et entraîné une infinité de voi(x) particulièrement ce dernier que l'on avoit flatté de la charge de secrétaire d'état qui est entre les mains de M(ylor)d Dartmouth a qui ont doit donner les postes dont il se contentoit : ce chevalier de la conduite du quel tous les motifs intéressés sont connus, n'a pas laissé de dire en propres termes lorsqu'il s'oposa au bil du commerce, qu'il tiroit sa satisfaction d'avoir résisté à toutes les offres des personnes en place, et de mépriser les moïens qu'ils emploïoient pour sacrifier leur patrie à la France.

M(ylor)d D'anglesey homme d'un esprit élevé, mais fort dangereux, que le G(ran)d Trésorier comptoit de faire agir efficacement, selon ses veües, dans les occasions, lui a été dans celle cy directement oposé ; il est vrai que dès le landemain, il chercha à se justifier d'avoir été contre lui, ce qu'il asseuroit n'avoir fait que pour se conserver quelque crédit voïant bi(en) par la pluralité des voix qui étoient contre le traité de

⁴⁴² Henry Paget (1663-1743), baron Paget et lord Anglesey, est un pair et homme d'État britannique. Il membre du parti Tory, et il incarne la faction hanovrienne de ce parti. Il est également Lord-lieutenant du Staffordshire.

commerce l'inutilité de ses suffrages, s'il eut affecté de se montre(r) d'une opinion contraire ⁴⁴³. »

Le duc d'Aumont semble accréditer la thèse du mécontentement des Tories, plus que la réelle opposition au gouvernement d'Oxford, notamment lorsqu'il écrit à propos du chevalier de Hanmer, qui « *ayant fait son coup contre le G(ran)d Trésorier, et voulant éviter d'ailleurs de paraître se détacher du parti de la Cour, est revenu à quelques propos plus doux, sur les articles du commerce* ⁴⁴⁴ ». Et l'ambassadeur français considère également que le comte d'Oxford est en tort, puisqu'il affirme que ce dernier promet des charges sans les distribuer aux Tories. Ainsi, une fois la paix signée avec la France, le moment semble propice aux Tories pour secouer le grand trésorier, afin de lui faire tenir ses promesses. Néanmoins, ce dernier ne semble pas avoir apprécié de se retrouver en minorité au Parlement, aussi menace-t-il les frondeurs, en particulier, le chevalier Hanmer et Lord d'Anglesey. Cependant, ses proches collaborateurs et amis, parmi lesquels on retrouve le vicomte Bolingbroke ou le duc d'Aumont, conseillent la modération au grand trésorier, plutôt que l'emportement et la sanction démesurée.

« Ainsi cette affaire sire, une des plus importante peut être, par les circonstances présentes, et dont les Wigs ne manqueront pas de tirer tout le parti possible, pour leurs différens desseins ; et qui laisse espérer à la plupart d'entre eux, que les choses vont rentrer dans la confusion, d'où la sagesse et la modération de v(otre) Ma(jes)té les a tirées, n'est pourtant que l'ouvrage des Thoris indisposés par la conduite du G(ran)d Trésori(er) à leur égard, qui aiant depuis deux ans cinq ou six cent charges à sa disposition n'en donne aucune, et les promet toutes.

Je vois avec plaisir, que ce que j'ai eu l'honneu(r) de mander à v(otre) Ma(jes)té au sujet de ce Ministre avec ménagement même ; commence à se vérifier, tous les yeux sont ouverts sur la conduite qu'il va tenir, ses sentimens intérieurs vont se développer malgré lui-même, la Reine est dans toutes les dispositions qu'il peut désirer pour le maintien du Ministère, il y a lieu de croire qu'il fera mouvoir avec prudence l'autorité de cette Princesse, les premiers mouvement de ce Ministre, ont eu toute la vivacité d'un homme piqué il ne songeoit qu'à punir sans exception, ceux qui lui avoient manqu(er), qu'à attaquer à la fois M(ylor)d D'anglescy et le Chevalier Hamer, et plusieurs autres des plus considérables dans les deux partis, ses véritabl(es) amis, c'est-à-dire M(ylor)d

⁴⁴³ BnF, Ms. Fr. 10715, f°16 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 5 juillet 1713.

⁴⁴⁴ BnF, Ms. Fr. 10715, f°17 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 5 juillet 1713.

Bolingbroke, le G(ran)d Chancelier, M(iste)r Trevor, et M(iste)r Bingson chancelier de l'échiquier⁴⁴⁵, parmi lesquels je puis me nommer, ont corrigé ses premières chaleurs ils lui ont livré le Chevalier Hamer, et veulent remettre au moins à un autre temps la punition de M(ylor)d D'anglescy, dont il importe présentem(ent) qu'il paroisse recevoir les excuses⁴⁴⁶. »

Le duc d'Aumont plaide pour que le grand trésorier sanctionne les pairs, qui ont rejoint les Tories, plutôt que de punir les Tories, qui ont froncé contre le comte d'Oxford. Il écrit à Versailles, que le principal ministre de la reine devrait dépouiller le duc d'Argyll⁴⁴⁷, ainsi que les lords Abington et Chomlay, de leurs charges et de leurs offices : *« tout le monde convient que s'il veut marquer son crédit par quelque coup d'autorité, il faut qu'il dépouille le Duc D'Argyle de ses emplois et ne diffère pas à en gratifier plusieurs autr(es) n'aïant eu dans cette dernière affaire aucun ennemi plus emporté, ce Duc aussi bien que M(ylor)d'Abington, et Chomlay aïant sollicité publiquement les députés de la Chambre des Communes⁴⁴⁸ »*. Ainsi, l'ambassadeur de France encourage Harley à prendre des sanctions, mais il lui conseille de les diriger vers ceux qui sont ses ennemis, et de rester magnanime envers ses alliés.

Par ailleurs, le comte d'Oxford semble déstabiliser les Tories et les Whigs, en n'étant pas clair sur ses intérêts et ses convictions. Il était modéré chez les Whigs, le voilà modéré chez les Tories, mais dans un jeu politique aussi tranché que celui des partis en Grande-Bretagne, le duc d'Aumont relève qu'il est difficile de demeurer indépendant. Néanmoins, on peut penser que le duc d'Aumont commet une erreur en considérant les partis comme des blocs unis à l'idéologie clairement définie, ce qui n'est pas le cas comme on l'a vu précédemment.

« Il n'a été possible à personne jusqu'icy de démêler les véritables intentions du G(ran)d Trésor(ier) ce qu'il a fait contre les Wigs ne leur laiss(e) jamais croire qu'il revienne à ses premiers sentimens, et rentre dans leur parti, le pa(s) qu'il a fait pour les Thoris les empêche de persuader qu'il est uniquement attaché à leurs intérêts, et l'incertitude aprente de son caractère ôte toute confiance à ceux même qu'il traite favorablement, tout

⁴⁴⁵ Robert Benson (1676-1731), baron Bingley, est un homme d'État britannique. Il est fait pair du royaume en 1713, et passe ainsi de la Chambre des Communes à la Chambre des Lords. Il est chancelier de l'échiquier entre 1711 et 1713, ce qui fait de lui le ministre en charge des finances du royaume.

⁴⁴⁶ BnF, Ms. Fr. 10715, f° 16 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 5 juillet 1713.

⁴⁴⁷ John Campbell (1680-1743), duc d'Argyll, est un pair, militaire et homme d'État britannique. Il est l'un des principaux nobles d'Écosse, et il est proche du parti Whig, malgré son soutien premier au comte d'Oxford.

⁴⁴⁸ BnF, Ms. Fr. 10715, f° 16 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 5 juillet 1713.

ce qu'on pouroit penser de plus avantageux pour luy, est qu'il ait cherch(é) à se rendre indépendant des deux partis : cette indépendance seroit digne d'un G(ran)d Trésorier d'Angleterre, mais l'esprit, les constitutions du Roïaume et le génie de la Nation, n'en permettent point l'usage⁴⁴⁹. »

Si l'ambassadeur français tire à boulets rouges sur le comte d'Oxford, on peut constater, que le vicomte Bolingbroke a sa faveur, tout comme d'après les dires dudit ambassadeur, il semble avoir la confiance du parti Tory. On se demande alors dans quelle mesure les insinuations rapportées par Aumont ont pu dégrader les relations entre le grand trésorier et le *foreign secretary*. Les mots qu'il adresse à Versailles sont-ils simplement des paroles et des faits rapportés ? Ou l'ambassadeur de France, qui est proche du cercle des ministres, et plus particulièrement du vicomte Bolingbroke, a-t-il pu encourager ce dernier dans son opposition au grand trésorier ?

« Sans vouloir prendre trop d'avantages des inconvéniens, où il vient de tomber par sa faute, v(otr)e Ma(jes)té me permettra telle de lui dire qu'il y a plus de netteté dans les sentimens de M(ylor)d Bolingbroke, le parti de la Cour à une confiance parfaite en lui, on lui a détaché quelques-uns de ses amis pour lui dire, qu'il n'étoit pas juste que sa conduite fut confondüe dans les fautes du G(ran)d Trésorier ; que s'il étoit d'humeur à s'en détacher, les moïens d'être à la tête des Thoris lui étoient ouverts, que le Duc D'Argile qui se regardoit comme chef de ce parti lui de sereroit volontiers cet honneur, qu'il scavoit bien que ce n'étoit pas la première fois qu'il lui en faisoit parler ; qu'en fin ses amis se chargeroient de tous les expédiens à cet égar(d)⁴⁵⁰. »

On ignore le degré d'implication de l'ambassadeur de France dans les affaires politiques internes de la Grande-Bretagne, aussi n'en est-on réduit qu'à des suppositions. On peut penser, qu'il est dans l'intérêt de la France de voir le vicomte de Bolingbroke, Tory convaincu aux sympathies jacobites, accéder au pouvoir en vue d'une restauration des Stuarts au décès de la reine Anne. Néanmoins, rien ne prouve l'implication du duc d'Aumont dans la querelle du cabinet, et pas plus qu'il ne mentionne les sympathies du *foreign secretary* pour la cause des Stuarts catholiques. Ainsi, est-on réduit à supposer que l'ambassadeur de France a potentiellement soutenu et encouragé le vicomte Bolingbroke dans sa fronde contre le comte

⁴⁴⁹ BnF, Ms. Fr. 10715, f°16 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 5 juillet 1713.

⁴⁵⁰ BnF, Ms. Fr. 10715, f°16 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 5 juillet 1713.

d'Oxford, qui semble quelque peu avoir perdu son crédit auprès de lui après la signature de la paix en avril 1713.

d) Les élections générales de 1713 et le remaniement ministériel des Tories

Que l'ambassadeur de France soit impliqué ou non dans la querelle, qui oppose les deux principaux ministres Tories, ne change rien au fait que le grand trésorier, absent de la Cour pour des raisons de santé, souffrant de gravelle et fluxion des yeux, se retrouve isolé, la plupart des autres ministres prenant le parti de Bolingbroke. Parmi les opposants au comte d'Oxford, le duc d'Aumont nous présente plusieurs grands ministres, comme le grand chancelier de Grande-Bretagne, Lord Harcourt⁴⁵¹, qui occupe le poste de président de la Chambre des Lords ainsi que le ministère de la justice, le baron Bingley, chancelier de l'échiquier, à savoir ministre des finances, ou encore le pair et homme de loi Trevor.

Ainsi, à cause d'une situation de dissension entre les deux principaux ministres du gouvernement, les élections générales de 1713, qui devaient consacrer la victoire écrasante des Tories sur les Whigs, grâce notamment à la signature de la paix à Utrecht, menacent de tourner au pugilat pour les Tories divisés, par des querelles internes, tandis que le « *parti contraire* » s'active dans l'ombre pour remporter les élections, selon le duc d'Aumont. Il écrit à la Cour de Versailles, que seule la présence du duc de Shrewsbury, alors ambassadeur de Grande-Bretagne en France, pourrait réconcilier le comte d'Oxford et le vicomte Bolingbroke. Shrewsbury est donc présenté par l'ambassadeur de France, comme un homme providentiel. Il est vrai que le duc de Shrewsbury jouit d'une immense popularité au sein du peuple de Grande-Bretagne. Il est l'un de ceux qui ont invité Guillaume d'Orange à débarquer en Angleterre en 1688, pour rétablir la religion et les libertés, et ainsi renverser le roi catholique Jacques II d'Angleterre. Il appartient donc à ce petit groupe que l'historiographie Whig appelle *the Immortal Seven*⁴⁵². De plus, l'ambassade fructueuse de Shrewsbury en France accroît son prestige, il est l'un de ceux qui ont apporté la paix au peuple britannique. Membre modéré du parti Whig et capable de s'entendre avec les Tories au gouvernement, le duc d'Aumont rapporte la rumeur de sa prochaine nomination à la vice-royauté d'Irlande, c'est-à-dire au poste de gouverneur d'Irlande.

⁴⁵¹ Simon Harcourt (1661-1727), vicomte Harcourt, est un pair et un homme d'État britannique. Il est membre du parti Tory, et en 1713, il occupe la fonction de grand chancelier de Grande-Bretagne, ce qui fait de lui le président de la Chambre des Lords, ainsi que le Garde des Sceaux et ministre de la justice du gouvernement de la reine.

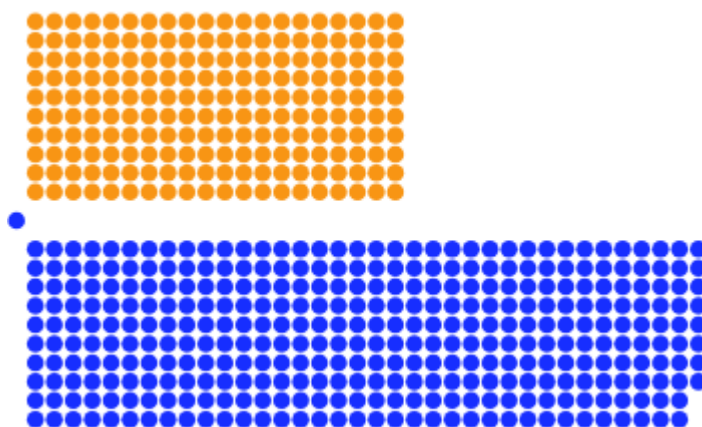
⁴⁵² DUCHEIN Michel, *Les derniers Stuarts (1660-1807)*, Paris, Fayard, 2006, p. 528.

« La brouillerie qui est entre le G(ran)d Trésorier et M(ylor)d Bolingbroke, non seulement s'augmen(te) mais le mécontentement de la conduite du prem(ier) a passé jusqu'à M(ylor)d Harcour G(ran)d Chancelie(r) d'Angleterre, jusqu'à M(ister) Robert Benson Chancelier de l'Echiquier, que la Reine vien(t) de faire Pair de la G(rand)e B(retagne), avec le titre de Baron de Bengley, et enfin jusqu'à M(iste)r Trevor, tous gens importans chacun dans leur caractère, et étroitement liés à M(ylor)d Bolingbroke, je n'oublierai rien pour fortif(ier) celui cy dans ses premiers sentimens, mais il se plaint que le G(rand) Trésorier abuse du crédit qu'il a sur l'esprit de la Reine pour satisfaire sa jalousie, et que quoique cette P(rince)sse le traite toujours avec bonté et distinction il ne laisse pas de la trouver prévenue sur des choses où il reconnoit les insinuations du Comte d'Oxford, qui d'ailleurs paraît retirer sa confiance et se tenir dans d'extrêmes retenües avec lui. Comme il ne se communique plus avec la même facilité les affaires languissent encore d'avantage, à tant de contretemps se joint encore celui de ses incommodités outre sa gravelle, il a une fluxion sur les yeux qui l'empesche de sortir et même de se montrer, tout cela embarasse et recule les affaires des Thorris, et augmente la vivacité et les espérances du parti contraire, personne ne doute de l'esprit du G(rand) Trésorier ny de la précision, et de l'étendue de ses idées, mais elles ont besoin d'être réduites, et d'être exécutées, et s'il (a) achevé d'écarter les personnes en place qui sont entrées dans ses desseins, et que les changemens qui sont à désirer dans sa conduite ne les empêchent pas de prendre leur part et de rompre ouvertement, il y a tout lieu de craindre que cette mésintelligence ne produise des effets fâcheux, et que s'il lui arrive inconvénient il ne tombe peut être trop tard pour son parti, et lorsque les Wigs auront profité d'une désunion qu'i(ls) tâchent de fortifier par toute sorte de moi(en) cette situation rend de plus en plus dans ce Païs cy, la présence du Duc de Shrewsburi nécessaire, c'est le seul homme capable de ramener le Trésorier ou de balancer son crédit dans l'esprit de la Reine je ne scai même si la veue des Principaux Thorris ne seroit point de faire un autre usage de son crédit, et de sa considération s'il arrivoit que les choses s'aigrissent d'avantage.

On ne doute plus que ce Duc ne soit Vice-roi d'Irlande mais on est persuadé que quoique la présence d'un Vice-roi y fut infiniment nécessaire pour calmer les esprits remuans, non seulement le goût du Duc de Shrewsburi après neuf mois d'absence ne le portera point sitôt à se rendre dans ce Païs là à cause des grandes dépenses qu'il sera obligé d'y faire, surtout en y succédant à un homme aussi magnifique que le Duc D'Ormond, mais que les personnes les mieux intentionné(s) du parti n'oublieront rien pour le retenir à la

*Cour jusqu'à ce que les esprits soient rapprochés, et qu'il n'y ait plus lieu de craindre que cette division ne soit préjudicia(ble) au parti pour les élections prochaines*⁴⁵³. »

Au début du mois de septembre 1713, après les premiers résultats des élections générales, qui se déroulent entre les mois d'août et novembre⁴⁵⁴, le comte d'Oxford et le vicomte Bolingbroke, qui semblent avoir trouvés un terrain d'entente, opèrent un remaniement ministériel, devant la bonne tenue des Tories, aux élections, qui augmentent légèrement leur majorité passant de 346 sièges à 358 sièges à la Chambre des Communes, sur un total de 558 sièges, ne laissant ainsi que 200 sièges pour les Whigs.



Répartition des sièges des députés de la Chambre des Communes à l'issue des élections générales de 1713 : en bleu le parti Tory et ses 358 sièges, et en orange le parti Whig et ses 200 sièges. Au centre, on a la place du « speaker » de la Chambre, issu du parti majoritaire.

Oxford et Bolingbroke forts de cette victoire électorale, qui consolide leur gouvernement, décident alors de chasser dudit gouvernement les Whigs les plus virulents, comme le comte de Sunderland ou le comte de Cholmondeley⁴⁵⁵, et les plus hostiles à leur politique. D'autres comme le comte de Dartmouth sont mutés du secrétariat au département du Nord à la charge de grand officier d'État, en tant que Lord du Sceau Privé (*Lord Privy Seal*)⁴⁵⁶. Ainsi, plusieurs Tories obtiennent des promotions, et le ministère du comte d'Oxford se débarrasse des opposants internes, on peut ainsi dire que le gouvernement est plus Tory en 1713, qu'en 1710.

⁴⁵³ BnF, Ms. Fr. 10715, f°29 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 7 août 1713.

⁴⁵⁴ COOK Chris, STEVENSON John, *A History of British Elections since 1689*, Londres, Routledge, 2014, p. 474.

⁴⁵⁵ Hugh Cholmondeley (1662-1725), comte de Cholmondeley, est un pair irlandais et un grand officier d'État britannique. Il est proche du parti Whig, et il est démis de ses fonctions de trésorier de la maison royale en 1713.

⁴⁵⁶ GREGG Edward, *Queen Anne*, Londres-Boston, Routledge & Kegan Paul, 1980, p. 483.

« Les changemens Monsieur, qui ont été faits dans le Ministère donnent tout lieu d'espérer que les affaires ne languiront plus tant. M(onsieu)r Bromlay qui vient d'être fait secrétaire d'Etat du département du Nord à la place de M(ylord) Dartmouth est un homme appliqué et expéditif, et l'intelligence particulière qui règne entre lui et M(ylor)d Bolingbroke vont changer toute la face du Ministère.

Le Duc de Northumberland a été fait Con(seill)er du Conseil privé, M(ylor)d Bengley et le Comte de Denbigh ont été faits trésoriers de l'Echiquier, et le Chevalier Windham en a été fait Chancelier, et à sa place M(iste)r Guin, secrétaire des Guerres. Le Chevalier Jean Stonehouse est à présent controlleur de le Maison, et conseiller du Con(sei)l privé, il a succédé à M(ylor)d Lansdouun à qui on vie(nt) de donner la place de trésorier de la maiso(n) dont on a dépouïllé le Comte de Cholmondley qui est dans le parti contrair(e). M(iste)r Edouard Nicolas a été fait paieur d(e) pensions à la place de M(iste)r Spencer compt(ant) qui est un Wigt bien ardent.

On a ôté l'emploi de Trésorier général à M(iste)r de Bridges fils de M(ylor)d Chando[...] qui est des plus oposés à la Cour, et on l'a donné à M(iste)r Thomas Moor frère d(e) M(iste)r Arthur Moor.

Vous voyez bien par-là M(onsieu)r que le Trésorier commence à tenir sa parole, et à déposséder les Wigs de leurs emplois, mais il ne faut pas rester en si beau chemin, et il y a encore bien des dépouïlles dont il peut favoriser son parti ⁴⁵⁷. »

⁴⁵⁷ BnF, Ms. Fr. 10715, f°39 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 2 septembre 1713.

II-La société britannique du début du XVIII^e siècle à travers les yeux d'un étranger

A-Une incompréhension partielle du duc d'Aumont pour les « gens de ce pays-cy »

1)La sociabilité britannique ou le sentiment d'étrangement du duc d'Aumont

La première chose qui frappe le duc d'Aumont quand il commence sa mission à Londres, ce sont les retards et les longueurs que prennent les négociations. Il écrit stupéfait à Louis XIV, que les ministres de Grande-Bretagne accordent plus de temps à leurs propres activités de loisirs qu'aux affaires internationales, commerciales, ou aux affaires courantes de la nation. Il semble cependant d'après ses dires qu'en tant qu'ambassadeur de France, le duc d'Aumont puisse bénéficier d'un traitement d'exception. Selon lui grâce à l'intervention de la reine Anne, les ministres doivent se réunir chez la reine trois fois par semaine, pour une durée de deux heures, et ainsi traiter les négociations de paix. Grâce au duc d'Aumont, on peut observer qu'à la Cour de Grande-Bretagne, l'aristocratie et les ministres possèdent plus de pouvoir qu'en France, puisque ces derniers peuvent se permettre de ne pas assister à l'office religieux donné en présence de la reine. Tandis qu'à la Cour de Versailles, où le cérémonial est beaucoup plus formel et plus important⁴⁵⁸, il est hors de question pour un ministre de profiter de ses loisirs, sans avoir consacré une partie de sa journée aux affaires de l'État sous peine de perdre la faveur royale. Cette différence entre la Cour de Londres et celle de Versailles peut s'expliquer en partie par la différence de la puissance monarchique de chaque côté de la Manche. En France, le roi incarne le pouvoir, notamment grâce au système absolutiste, qui s'est développé progressivement dans le royaume de France, et qui atteint son apogée durant le règne de Louis XIV. En Grande-Bretagne, dans un royaume qui a connu deux révolutions au XVII^e siècle, l'incarnation du pouvoir est tout autre, elle est divisée en deux entre la couronne d'une part, et le Parlement d'autre part⁴⁵⁹. Ainsi, les ministres en Grande-Bretagne ne sont pas tant soumis à la reine qu'aux pairs et aux députés du Parlement. On peut alors penser, que les ministres de la reine, que le duc d'Aumont voit s'adonner à leurs plaisirs et à leurs loisirs, sont dans ces moments-là en train d'essayer de convaincre les membres du Parlement de se rallier à leur projet de loi, ou à leurs idées. C'est pour cela que la liberté des ministres de Grande-

⁴⁵⁸ BÉLY Lucien, *La société des princes, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1999, p. 651.

⁴⁵⁹ GREGG Edward, *Queen Anne*, Londres-Boston, Routledge & Kegan Paul, 1980, p. 483.

Bretagne surprend le duc d'Aumont, qui considère que les affaires languissent plus qu'elles ne devraient.

« Cette partie de la journée accordée à leur plais(ir) fait l'allongement des affaires ; comme ils ont crû me devoir plus d'égards et de ménagemens qu'aux autres, n'estimant pas que lorsque je me rendois à l'office, il y eust de la décence de me faire dire qu'ils ne pouvoient y venir et pour éviter d'ailleurs que la chose ne donnast de l'ombrage aux autres ministres, la Reyne a réglé à cette occasion que trois fois la semaine tout le monde s'assembleroit chez Elle depuis une heure jusqu'à trois. Cela opère deux effets, c'est donner à sa maison un air de Cour qu'elle n'avoit point, et on y peut traiter avec ses ministres et empescher par là que les affaires ne traisnent en longueur.

C'est au respect de cette Cour pour votre Ma(jes)té que l'on est redevable de cet arrangement, et peut être aussy au peu de dispositions qu'ils m'auroient trouvé de me laisser exposer à des longueurs et à des traitemens qui en reculant les affaires de votre Majesté, seroient peu convenables à la considér(ation) que mérite l'employ dont j'ay l'honneur d'êt(re) chargé⁴⁶⁰. »

Une fois la paix signée entre la France et la Grande-Bretagne, le duc d'Aumont témoigne du changement de comportement des Britanniques à son égard, que ce soit le peuple, ou la Cour assemblée au palais Saint-James. Il évoque même une promenade en carrosse à Hyde Park, près du palais de Kensington à Londres, où il est contraint de retourner chez lui devant l'excès d'enthousiasme du peuple. De plus, l'ambassadeur de France, pourtant habitué depuis plusieurs mois à la Cour de Grande-Bretagne, ne reconnaît pas les gens de la Cour, qui lui tiennent des propos bien plus polis qu'à l'ordinaire, recevant même des visiteurs Whigs au palais de Somerset, que la reine Anne a mis gracieusement à sa disposition. Le duc d'Aumont subit inconsciemment un procédé que l'historien italien Carlo Ginzburg appelle l'*estranagement*⁴⁶¹. En effet, l'ambassadeur de France se retrouve en pleine incompréhension de la nation britannique, puisqu'il conserve ses préjugés de départ, selon lesquels cette nation serait « *vaine et farouche* ». Il se retrouve ainsi en plein décalage avec ce qu'il observe, et contrairement à Ginzburg qui pratique et choisit cet *estranement*, le duc d'Aumont subit l'altérité qu'il trouve à Londres.

⁴⁶⁰ BnF, Ms. Fr. 10714, f° 18 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 31 janvier 1713.

⁴⁶¹ GINZBURG Carlo, *À distance : Neuf essais sur le point de vue en histoire*, Paris, Gallimard, 2001, p. 256.

« La Paix avec la France et l'Angleterre, Monsieur, fut publiée le 16 de ce mois [...] le matin je sortis dans mon carrosse pour aller à Hayparch : du palais de Somerset à S(ain)te James, je fus arrêté sept ou huit fois par la populace qui pour me faire un chemin libre arrêtoit les carrosses qui embarassoient le passage, et les jettoit de l'autre côté, je fus obligé de revenir chez moi par la Rivière, et j'y entrai investy de toute sorte de gens.

Je reccus ce jour-là toutes les visites de la Cour et de la Ville indistinctement de tous les Partis, le soir il y eut des illuminations par toute la ville et vis à vis le Palais de Somerset un feu sur l'eau au bruit d'une sérénade et de beaucoup de canon au milieu de plus de deux mille bateaux : vous jugez bien Monsieur que la reconnoissance de tant de démonstrations de joye ne se réduit pas à un coup de chapeau.

Mercredi j'allay chez la Reine, où toute la Cour étoit assemblée, et où je me trouvay environné des grands. Comme je l'avois été du peuple, tous les propos furent gracieux, et polis au point que je méconnu cette nation vaine, et farouche⁴⁶². »

Cependant, malgré son incompréhension partielle des humeurs de la Cour, le duc d'Aumont tient tout de même à soigner son image, et à prendre une part active dans les activités de sociabilité la société londonienne. Aussi, il prend la décision d'organiser un grand bal costumé pour célébrer la conclusion de la paix entre les deux royaumes. C'est pendant ce bal, l'ambassadeur de France régale la bonne société de Grande-Bretagne d'une fête fastueuse et pleine de magnificence, d'après la description qu'il en fait. Mais au cours de ce bal, le duc d'Aumont est une nouvelle fois déstabiliser par les Britanniques, puisque certains convives masqués s'adressent à lui pour évoquer divers sujets politiques, qu'il s'agisse des affaires du Nord, de la cause jacobite, ou même de l'incendie de sa maison.

« Il étoit juste qu'un ambassadeur extraordinaire du Roy distinguât sa joye à la publication de la Paix je pris un jour particulier, et jeudi dernier je priai M(adam)e de Rochester une des dames d'honneur de la Reine à souper chez moi et d'y amener principalement, toute la Maison de cette Princesse, personne n'étoit plus capable que M(adam)e de Rochester de faire les honneurs de ma Maison, sa grâce, et sa politesse la rendent infiniment aimable.

Le bal, le jeu et le concert commencèrent tout à la fois sur les huit heures du soir, et chacun prit le parti qui lui plut, on se mit à table à dix heures, j'avois une table de

⁴⁶² BnF, Ms. Fr. 10714, f°77 : Le duc d'Aumont Monsieur de Torcy, Londres, 19 mai 1713.

quarante couverts, un de trente, et une troisième de vingt, à celle cy on se relèvoit, et elle ne désemplissoit point : on étoit encore à table lorsque les masques entrèrent par billets, il y en entra deux ou trois cent dans le cours du bal qui dura jusqu'à six heures du matin, le goût, la propreté et l'ordonnance firent tout le prix du repas, et le bon ordre tout l'agrément du bal.

J'avois cru jusqu'icy que les mystères du bal ne regardoient qu(e) la galanterie, mais icy sous le masque il se débite quelque fois des secrets de politique, j'ai été assailli par différentes personnes masquées hommes, et femmes, les uns m'ont fait des excuses sur les procédés du parti à mon égard, d'autres m'ont informé des veües du Parlement, plusieurs m'ont parlé du Chevalier de S(ain)t Georges, et des dispositions où étoient pour lui les seigneurs écossais ; il n'y a pas jusque aux affaires du Nord dont on m'a parlé à voix déguisée : je vous avoüe que cette singularité m'a frapé.

*Cette Nation peu accoutumée à donner des festes est d'autant plus charmée d'en recevoir qu'elles sont rares dans ce país cy. Les rafraichissemens qu'elle admet se réduisent au vin de Champagne, et au vin de Bourgogne, l'un et l'autre ne furent point épargnés, et les Anglais [s'at] tachèrent fort à faire honneur aux rafraichissemens, l'embaras de la feste ne me porta point à négliger le peuple dans les dehors, tant du côté de la rivière que du côté de la Cour, on distribua beaucoup de bierre, et même du vin, enfin tout se passa comme je l'avois désiré, le public y trouva de la dignité, et la magnificence, tout ce qu'il y avoit dans l'un et l'autre [*sexe] de beau, de respectable, de galant, et de bien sait, se trouva chez moi : la joye et la galanterie confondoit les partis, et ce mélange, me montra la Nation dans son beau, et telle que je ne l'avois point encore veüe⁴⁶³. »*

2) La violence très politique de la société britannique du XVIII^e siècle

Au travers de la correspondance diplomatique de l'ambassadeur de France, on constate que la violence infuse la société britannique. Cette violence n'est pas que criminelle, elle apparaît avant tout comme politique et religieuse, mais aussi culturelle. On observe en effet une certaine hostilité des Britanniques à l'égard des Français, qualifiée de naturelle. La France et l'Angleterre, tantôt rivales, tantôt alliées à l'époque moderne, ne développent de véritable haine l'une pour l'autre qu'à partir de la deuxième moitié du XVII^e siècle, et plus particulièrement

⁴⁶³ BnF, Ms. Fr. 10714, f°77 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 19 mai 1713.

après la révocation de l'édit de Nantes par Louis XIV en 1685⁴⁶⁴, et après l'accession au trône de Guillaume d'Orange, farouche opposant au roi de France, en 1689⁴⁶⁵. Cette haine de la France, et de ses représentants, est encouragée par Guillaume III et par ses conseillers hollandais. En effet, en tant que stathouder des Provinces-Unies, le prince d'Orange et roi d'Angleterre voue une haine profonde à Louis XIV, dont les armées ont profondément meurtri la république batave. Il encourage donc la francophobie déjà présente en Angleterre. Par ailleurs les réfugiés huguenots, qui ont fui la France après la révocation de leur droit à exercer leur religion, attisent les haines à l'encontre des catholiques et des Français, en Grande-Bretagne où ils ont trouvé refuge, en cela ils sont aidés par le parti Whig, qui est poussé à la guerre contre la France, dont la francophobie n'a d'égale que l'antipapisme viscéral.

« Cellecy Monsieur n'est que pour vous dire de vous à moy mon sentiment sur ce pays cy.

L'éloignement naturel des Anglais contre notre Nation est une espèce de rage que la nouveauté des évènements suspend quelques fois, mais qui revient par la vivacité du naturel ; l'animosité des deux partis produit des mouvemens qui permettent à peu d'étrangers en place de conserver le sang froid : les réfugiés sont violens et dangereux. Il n'est point de jour que je ne reçoive cent lettres qui m'étonneroient si je n'avois bien pris mon party, et c'est parce que je l'ay pris fièrement que je suis maître d'en user avec politesse et modération. J'ay pour moy (comme Ministre de Sa Ma(jes)té) les amis de la Reyne et le Peuple, et personnellement je commence à n'être pas mal voulu de ceux des autres que j'ay pratiquer, mais le caractère des esprits est si variable et le génie est si dominant que j'use modestement de ma confiance avec les uns et avec les autres le grand Trésorier m'a mis au fait du caractère d'une infinité de gens, et je vous avoüe qu'à se représenter tout ce qu'il m'en a dit, le point de veüe en est affreux, il se sert de moy po(ur) en ménager quelques-uns que des considération(s) l'empeschent de vouloir gagner par luy même. J'apprens icy à estimer les Français et j'adore la sagesse de notre gouvernement je n'en trouve aucune dans celuy cy, ce sont les passio(ns) qui règnent et personne ne scait à quoy s'e(n) tenir. Je ne scais pas ce qui y peut fonder la vanité des Seigneurs, le Peuple les méprise, et avec tous leurs tittres, leurs richesses, leur rép(utation), il n'y en a pas un qui soit seur de n'être pas pendu demain. Leur vie est

⁴⁶⁴ JOUTARD Philippe, *La Révocation de l'édit de Nantes ou les faiblesses d'un État*, Paris, Gallimard, 2018, p. 552.

⁴⁶⁵ DUCHEIN Michel, *Les derniers Stuarts (1660-1807)*, Paris, Fayard, 2006, p. 528.

obscurer icy et leu(r) maison reserrée, ils rejettent leur magnificence e(t) leurs maisons de campagne je ne les ay pas veües et n'en puis juger ce que je scais c'est qu'ils y vont faire la cour à leurs paysans. Vous verrez par la lettre que j'ay l'honneur d'écrire à sa Ma(jes)té que j'ay donné occasion moy même à faire donner à la maison de la Reyne un air de Cour. Elle s'est peu montrée en public depuis que je suis icy, tant à cause de sa goutte qui sans être diminué à la main a passé au pied, que parce qu'Elle n'y est pas portée naturellement. Je ne vois de grand dans ce pays cy que le Duc D'Ormont, il est attaché à la Reyne et à son honneur, aymé du Peuple sans en rechercher l'amitié que par les voyes naturelles il seroit digne de vivre à la Cour de France et d'être au service de Sa Ma(jes)té⁴⁶⁶. »

Dans cet extrait le duc d'Aumont évoque la francophobie, qui règne à Londres, mais il nous fait part aussi, de façon plus subtile, de sa propre anglophobie, en refusant tout mérite aux gens de « *ce pays-cy* », et en ne distinguant que le duc d'Ormonde, comme étant digne de vivre à la Cour de France. Avec des idées rigides et générales sur le caractère des nations, le duc d'Aumont s'inscrit précisément dans les préjugés qu'il entend dénoncer. De plus, le duc d'Aumont, en partant du présupposé d'un « *éloignement naturel* » des Britanniques pour les Français, essentialise la haine des uns pour les autres, sans en donner les causes. Et il la place comme une constante invariable des relations internationales. En prenant comme postulat que la haine entre les nations est naturelle, il réfute les raisons, ainsi que la légitimité de la haine envers les Français.

Cependant, la haine des Britanniques, et plus particulièrement des Whigs, est réelle à l'encontre des Français, et plus particulièrement de l'ambassadeur de France, qui voit sa maison incendiée à peine un mois après son arrivée à Londres⁴⁶⁷, et qui plus tard perd un garde suisse, assassiné par un Irlandais.

« La nuit du vendredi au samedi, à quatre heures du (matin) un de mes suisses fut tué par un officier irlandais, le Suisse rentroit dans ma maison à une heure après minuit, et aïant trouvé la porte de l'appartement fermée, et ne voulant pas éveiller ses camarades il retourna à un cabaret à bière, d'où sortant sur les quatre heures, il rencontra l'officier irlandais dans la rue qui le plaisanta sur sa moustache, et dès le premier propos mit l'épée à la main, et le chargea, le Suisse se souvenant des ordres rigoureux que j'avois

⁴⁶⁶ BnF, Ms. Fr. 10714, f° 19 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 31 janvier 1713.

⁴⁶⁷ Voir chapitre 1.

donnés sur les voyes de fait ne tira son sabre qu'à l'extrémité, dont il lui porta un coup sur la tête, dans ce moment l'Irlandais lui allongea le coup dont il mourut un quart d'heure après, l'officier a été arrêté on instruit son procès je pousse l'affaire vivement, s'il est condamné à être pendu, je demanderai sa grâce à la Reine⁴⁶⁸. »

« Je ne vous parlai point, Monsieur dans ma dernière lettre de l'affaire de mon Suisse ; quoiqu'elle se fut passée à quatre heures du matin, et qu'il n'y eut dans la rue que trois ou quatre personnes de la compagnie du mort, et du meurtrier, dont quelques-unes même ont disparu dans le moment de l'action, il s'est trouv(é) quatorze témoins qui ont déposé que mon Suisse étoit l'agresseur, et avoit porté deux coups à l'officier irlandais contre qui il avoit à faire, et qui n'a été condamné qu'à avoir la main brûlée ; châtement dont l'exécution n'est jamais sérieuse. Comme il n'y avoi(t) point à revenir de ce jugement, et que suivant les constitutions du Païs j'eusse employé inutilement l'autorité de la Reine ; pour ne la pas mettre en comprommis non plus que mon caractère j'ai témoigné être bien aise qu'un officier dont je poursuivois le châtement, ne se soit point trouvé coupable⁴⁶⁹. »

La violence de la société britannique n'est pas uniquement dirigée contre les Français, elle est présente dans la société notamment entre les deux grands partis, Whigs et Tories⁴⁷⁰, qui s'affronte violemment à Westminster, mais aussi dans les rues de Londres à coup de pamphlets et de vitres brisées. La radicalité politique et religieuse de la société britannique du début du XVIII^e siècle encourage cette violence endémique, qui affecte la Grande-Bretagne pendant plus d'un siècle, entre le début de la Grande Révolution contre Charles I^{er} en 1642, et la défaite finale des Jacobites à la bataille de Culloden en 1746. Ainsi, cette violence issue de la radicalité politique et religieuse est un instrument pour les partis, qui utilisent et manipulent le peuple à leur guise. C'est le cas notamment en 1710, avec le procès du pasteur Sacheverell, où les Tories manipulent le peuple pour renverser le ministère Whig, et ils réitèrent cela au moment de la fin de l'interdiction de prêcher du pasteur en 1713.

« Le Parlement, Monsieur, fut prorogé hier jusqu'au 20. de ce mois. Vous scavez mieux que moy que cette prorogation ne tire point à conséquence, non seulement le Peuple instruit de la certitude de la Paix, commence à ne plus murmurer de ces retardemens, mais le party opposé ne prend plus delà occasion de répandre de fausses nouvelles et des

⁴⁶⁸ BnF, Ms. Fr. 10715, f°1 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 1^{er} juin 1713.

⁴⁶⁹ BnF, Ms. Fr. 10715, f°11 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 24 juin 1713.

⁴⁷⁰ COTTRET Bernard, MARTINET Marie-Madeleine, *Partis et factions dans l'Angleterre du premier XVIIIe siècle*, 2^e éd., Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 1991, p. 179.

bruits fâcheux il tourne toutes ses pensées vers l'avenir. Si on en croit quelques-uns la Paix va mettre de l'onction dans les esprits, et l'aigreur et la vivacité des partis tomberont de part et d'autre, mais j'ay de la peine à croire que la Paix opère ce miracle, ny que rien puisse suspendre les mouvemens naturels d'une nation inconstante et furieuse. L'interdiction du Docteur Sachevrel est finie le 2. de ce mois ; il y avoit trois ans jour pour jour que le Parlement luy avoit imposé silence le Peuple luy a veu rendre la parole avec de(s) grandes démonstrations de joye dans le quartier (de) son église on en tira le canon toute la journée le lendemain il y eut un si grand mouvement dan(s) la Cité que la Populace y cassa les vistres de la pluspart de ceux qui n'avoient pas d'illumina(tions) à leurs fenestres. J'allay le jour suivant dans la Cité, et ma présence remit en mouvement ce mê(me) Peuple qui dans ses acclamations mêla au nom d(u) Roy et de la Reyne de la G(ran)de Bretagne celui d(u) Docteur Sachevrel et le mien. Il doit prescher Dimanche prochain dans son église au faubourg de Southwark, les places couteront à ce que l'on dit plus de deux guinées, j'en donnerois bien vingt pour le spectacle seulement. La condition d'un homme public en pays étrange(r) est sujette à bien des inconvéniens, et les bienséanc(es) du ministère sont en vérité bien rigoureuses⁴⁷¹. »

B-Un royaume unifié pour des peuples divisés

1)1707 : Un Acte d'Union qui ne passe pas

Le chercheur, spécialisé dans l'étude de la civilisation et des institutions britanniques, Jacques Leruez, met en avant dans son ouvrage *L'Écosse : Vieille Nation, Jeune État*⁴⁷², que les causes de l'Acte d'Union de 1707, entre les royaumes d'Angleterre et d'Écosse, sont diverses. Elles sont à la fois économiques, politiques, géopolitiques, coloniales, sociales et religieuses. L'union commune des royaumes d'Angleterre et d'Écosse commence véritablement en 1603, quand le roi d'Écosse, Jacques VI, hérite du trône d'Angleterre, et devient le roi Jacques I^{er} d'Angleterre. Cette union des deux couronnes sur une seule tête tourne rapidement à la faveur de l'Angleterre. Le roi Jacques I^{er} abandonne, dès son ascension au trône, Édimbourg au profit de Londres. Pendant plus d'un siècle, les Stuarts, tout comme ceux qui les ont détrônés, Cromwell et Guillaume d'Orange, tentent de réaliser l'union des deux royaumes. De part et d'autre de la Tweed, les avis divergent quant aux modalités de l'union. Cependant,

⁴⁷¹ BnF, Ms. Fr. 10714, f°52 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 7 avril 1713.

⁴⁷² LERUEZ Jacques, *L'Écosse : Vieille Nation, Jeune État*, Crozon, Éditions Armeline, 2000, p. 344.

la Glorieuse Révolution de 1688 accélère le processus d'union. En effet, par l'adoption du *Bill of Rights* et l'essor de la monarchie constitutionnelle, le Parlement d'Édimbourg obtient de Guillaume III et de Marie II, plus de pouvoir qu'il n'en possédait jusqu'alors, ce qui précipite sa chute. Le Parlement écossais prend des libertés vis-à-vis du gouvernement de Londres, comme avec l'expédition coloniale écossaise à Darien, dans l'actuel isthme de Panama, qui contrevient aux intérêts diplomatiques de l'Angleterre, en allant contre l'Espagne, et aux intérêts économiques et commerciaux de la puissante Compagnie des Indes anglaise⁴⁷³. Ainsi, lorsque l'Acte d'Union est établi en 1707, il ne fait pas l'unanimité, et les élites écossaises, qui l'ont voté, ont plus pris en compte leurs intérêts particuliers, que ceux de la nation écossaise, dont le Parlement est dissout dans le Parlement anglais de Westminster, où les députés écossais ne sont que 45 pour 558 représentants à la Chambre des Communes, et où les 16 lords écossais ont un poids politique relativement faible par rapport aux 190 pairs anglais et gallois, à la Chambre des Lords⁴⁷⁴.

Si elle a été adoptée en 1707, « l'union des parlements », comme la nomme l'historiographie britannique, par opposition à « l'union des couronnes » survenue en 1603, ne fait pas l'unanimité dans la classe politique britannique, ou à l'étranger en 1713. On peut le voir dans la correspondance du duc d'Aumont, à qui le marquis de Torcy écrit : « *je ne vois pas que l'Union d'Écosse qu(i) est l'ouvrage du précédent Ministère, soit bien avantageuse à l'Angleterre, et peut être qu'il conviendrait mieux aux intérêts de la Reine de consentir à la désunion, que de laisser aux Wighs (le) moïen de s'aider par les mal intentionnés d'Écosse*⁴⁷⁵. » Ainsi, les avantages de l'union des deux royaumes britanniques n'apparaissent pas comme allant de soi, les pairs écossais à Westminster, qui pourtant s'étaient prononcés en faveur de l'Union à Édimbourg quelques années plus tôt, votent en 1713 une motion pour la désunion des royaumes⁴⁷⁶. On voit également que du côté anglais les bénéfices de l'Union avec l'Écosse ne sont pas évidents, puisqu'un observateur extérieur, tout de même bien informé des réalités de l'Angleterre, comme le secrétaire d'État aux affaires étrangères français considère que l'Union n'apparaît pas comme profitable à l'Angleterre.

⁴⁷³ DUCHEIN Michel, *Histoire de l'Écosse, des origines à nos jours*, 3^e éd., Paris, Tallandier, 2020, p. 798.

⁴⁷⁴ LERUEZ Jacques, *L'Écosse : Vieille Nation, Jeune État*, Crozon, Éditions Armeline, 2000, p. 344.

⁴⁷⁵ BnF, Ms. Fr. 10715, f° 10 : Monsieur de Torcy au duc d'Aumont, Versailles, 16 juin 1713.

⁴⁷⁶ DUCHEIN Michel, *Histoire de l'Écosse, des origines à nos jours*, 3^e éd., Paris, Tallandier, 2020, p. 798.

2) *La fronde du duc d'Argyll et des pairs écossais contre la taxation du malt, un symptôme de l'Union aux dépens de l'Écosse ?*

Dans un contexte de politique intérieure tendue par une opposition importante et violente entre les deux partis, le gouvernement du comte d'Oxford décide pour composer les dépenses liées à la guerre de succession d'Espagne d'augmenter l'impôt sur la vente du malt, alcool produit en quantité importante en Écosse, la *malt tax*. Cette taxe est très mal acceptée par les Écossais. Elle conduit le duc d'Argyll et d'autres pairs écossais, de tous partis, à demander le retrait de cet impôt et la désunion de l'Écosse et de l'Angleterre. Le duc d'Aumont cherche à expliquer les raisons de ce soulèvement des lords écossais, et évoque trois hypothèses. La première est que le grand trésorier cherche par la taxation du malt à détacher l'Écosse de l'union pour remettre en cause dans le royaume du Nord la succession protestante. La seconde, qu'il s'agit là d'un mouvement de fronde d'une nation, qui ressent tous les désavantages de l'Union, et qui se sent esclave de l'Angleterre. Et la dernière, que la révolte des pairs d'Écosse n'est que la conséquence du mécontentement de ceux-ci dont les intérêts ont été contrariés par la taxation du malt.

« La seconde est l'imposition sur le Malt en Écosse, qui met en mouvement tout ce Roiaume. Quelques Pairs écossais, le Duc d'Argyle à la tête, et parlant pour tous, a por(té) des plaintes à la Reine, et a en même tem(ps) demandé la désunion de l'Écosse ; la Reine leur dit que la chose étoit d'une grande conséquence, et leur demanda s'ils y avoient bien pensé ils répondirent qu'ouy.

On fait là-dessus de grands résonnemens quelques-uns pensent que tout cela se mène par l'intrigue du G(ran)d Trésorier, et qu'en détachant l'Écosse il a dessein, d'attaquer par elle la Succession dans la Ligne protestante. Et dans ce cas-là on voit bien quel seroit l'objet des contestations sur l'imposition du Malt. D'autres estiment que le G(ran)d Trésorier n'a aucune part à tous ces mouvemens ; qu'ils pourroient bien rejeter l'Angleterre dans une nouvelle confusion, et ses Ministres dans de grands inconvéniens ; il se pourroit bien faire aussi que les plaintes de l'Écosse sont plus ingénües, et n'ont d'autre fondement que la Misère, et l'Esclavage où elle est réduite depuis l'Union. Peut-être aussi ne faut-il imputer qu'à l'ambition, et à l'avarice de quelques Pairs d'Écoss(e) des demandes formées avec tant de vivacité et dont ils se départiroient dès qu'ils auroient obtenu, les charges, les emplois et pensions qu'ils peuvent avoir en veüe ⁴⁷⁷. »

⁴⁷⁷ BnF, Ms. Fr. 10715, f°5 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 8 juin 1713.

Après s'être longuement entretenu avec le comte d'Oxford, le duc d'Aumont semble balayer quelque peu l'hypothèse de l'implication du grand trésorier dans une désunion des deux royaumes. Cependant, le principal ministre de la reine semble vouloir faire machine arrière sur l'imposition du malt écossais. Et il met en avant la responsabilité du duc d'Argyll, qui apparaît comme un fauteur de troubles n'agissant que pour ses intérêts et ceux de sa famille. Le duc d'Aumont explique, au marquis de Torcy, le caractère rebelle du duc d'Argyll, et il rappelle d'ailleurs, que la maison d'Argyll a déjà connu plusieurs exécutions pour rébellion contre le pouvoir royal. On peut notamment évoquer le grand-père du duc exécuté pour avoir fomenté une rébellion contre Jacques II d'Angleterre, Jacques VII en Écosse, et à son arrière-grand-père lui aussi exécuté, par Charles II d'Angleterre et d'Écosse, pour avoir pris part au Commonwealth de Cromwell⁴⁷⁸.



Portrait de John Campbell, duc d'Argyll, par William Aikman, National Portrait Gallery, Londres, vers 1720-1725.

« Depuis que j'ay écrit la lettre de sa Ma(jes)té j'ai passé deux heures tête à tête avec le G(ran)d Trésorier, je vous avoue que suspendant encore mon jugement sur l'affaire d'Écosse, j'ai porté dans la visite que je lui ai rendüe toute l'attention toute la curiosité d'un Ministre, et je l'ai mê(me) insensiblement, à se développer avec moi, je lui ay trouvé de l'inquiétude, et le mauvaise hum(eur) sur les opositions directes, et le peu de reconnoiss(ance) de quelques gens de son parti, il ne paraît cependant pas embarrassé sur les moïens de sor(tir) de cette affaire là, mais il faudra ceðder au temps, et adoucir

⁴⁷⁸ DUCHEIN Michel, *Histoire de l'Écosse, des origines à nos jours*, 3^e éd., Paris, Tallandier, 2020, p. 798.

l'imposition sur le Malt, pour n(e) pas irriter les esprits jusqu'à un certain point il m'a avoué que l'Écosse étoit effectivement trop chargée, et que même on avoit poussé trop loin, le mépris des demandes qu'elle avoit faites de quelque manière que cette affaire la tourne, il en arrivera inconvénient à quelqu'un ; il est fort piqué contre le Duc d'Argile, qui se jette assez inconsidérément dans les Partis, et qui de deux ou trois testes que sa Maison a perdües sur l'échafaut, conduites par le même esprit s'est fa(it) un droit de se plaindre, et de demander toujours⁴⁷⁹. »

Dans son histoire de l'Écosse, Michel Duchein écrit que la *malt tax* a mis en péril l'union entre les deux royaumes de Grande-Bretagne. Et il précise que la motion de rupture de l'Acte d'Union n'a été repoussée que de peu, et que le duc d'Argyll, fervent Whig, comme le comte de Mar, jacobite convaincu, tous deux promoteurs de l'union en 1706-1707, ont voté pour la rupture⁴⁸⁰. Ainsi, on constate que la question écossaise dépasse le clivage entre Whigs et Tories, même si le duc d'Argyll, en fin politicien, se sert à la fois du parti Whig pour agir avec plus de poids politique sur la question écossaise, et qu'il utilise l'Écosse pour alimenter le mécontentement du parti opposé au gouvernement du comte d'Oxford.

« L'affaire de l'imposition sur le Malt et de la désunion de l'Écosse, est tournée à la satisfaction de la Cour, mais l'aigreur n'a point diminué dans les esprits, ceux qui sont véritablement attachés à la reine désireroient avoir un peu plus de part à ses grâces ; qu'elle eut moins de clémence pour ceux qui lui manquent en toutes choses, et exerçât le pouvoir qu'elle a entre les mains, contre des gens que les bienfaits ne retienn(ent) point, et que l'impunité rend plus dangereux. Le Duc d'Argile, quoiqu'avec quelques bonnes qualités, n'est pas suportable par son ingratitude et son aprété, c'est un homme qu'il faut perdre ou gagner, mais son acquisition est toujours douteuse⁴⁸¹. »

La motion de rupture a échoué au Parlement, la reine et le gouvernement d'Oxford se doivent de réagir et de sanctionner le duc d'Argyll pour sa fronde. Il n'est pas dans les habitudes de la reine Anne d'exécuter, ou même d'arrêter, ses opposants, d'autant plus quand ils sont membres du Parlement, contrairement à ses prédécesseurs⁴⁸². Aussi la reine Anne semble décider de retirer au duc d'Argyll ses faveurs, et plus important ses charges à la Cour. Mais cette sentence contre Argyll n'est pas facile à prendre, puisqu'il s'agit de l'un des plus puissants

⁴⁷⁹ BnF, Ms. Fr. 10715, f°6 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 10 juin 1713.

⁴⁸⁰ DUCHEIN Michel, *Histoire de l'Écosse, des origines à nos jours*, 3^e éd., Paris, Tallandier, 2020, p. 798.

⁴⁸¹ BnF, Ms. Fr. 10715, f°12 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 24 juin 1713.

⁴⁸² GREGG Edward, *Queen Anne*, Londres-Boston, Routledge & Kegan Paul, 1980, p. 483.

seigneurs d'Écosse. « *On ne doute pas que le Duc D'Argyle ne soit dépouillé incessamment de tous ses emplois, si on ne l'a pas attaqué plus tost, on a voulu le faire plus seurement, les grandes terres, et le grand nombre de vaisseaux qu'il a en Écosse, ont porté les Ministres à prendre auparavant toutes les mesures nécessaires pour l'empêcher d'y faire valoir son crédit et pour détach(er) de ses intérêts ses créatures les plus affidées*⁴⁸³. »

Le gouvernement du comte d'Oxford décide donc d'ôter au duc d'Argyll son crédit auprès des Écossais, en nommant au secrétariat pour l'Écosse, l'un des plus fervents partisans de la cause écossaise au sein du parti Tory, le comte de Mar⁴⁸⁴. Bien connu pour ses sympathies jacobites. D'autre part il nomme le comte de Seafield⁴⁸⁵, chancelier d'Écosse, qui est également proche des Tories et jacobite convaincu. « *M(ylor)d Mar vient d'être fait 3^e secrétair(e) d'état à la place du feu Duc de Queensburi*⁴⁸⁶, *ce nouveau Ministre aura le département du Nord et celui d'Écosse, il est homme de beaucoup d'esprit et écossais, ce choix va faire tomber tout le crédit du Duc d'Argyle. Le Comte de Soufield vient pareillem(en)t d'être fait chancelier de ce Roiaume quoique reconnu pour grand Jacobite aussi bien que M(ylor)d Mar*⁴⁸⁷. »



Portrait de John Erskine, comte de Mar, et de son fils Thomas Erskine, par Godfrey Kneller, National Trust for Scotland, Alloa, Écosse, première moitié du XVIII^e siècle.

⁴⁸³ BnF, Ms. Fr. 10715, f°38 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 25 août 1713.

⁴⁸⁴ John Erskine (1675-1732), comte de Mar, est un pair d'Écosse et un homme d'État britannique. Membre du parti Tory aux sympathies jacobites, il occupe en 1713 le secrétariat d'État pour l'Écosse, qu'il avait déjà occupé entre 1707 et 1709. Promoteur de l'Acte d'Union en 1707, il conteste ce dernier en 1713.

⁴⁸⁵ James Ogilvy (1664-1730), comte de Seafield, est un pair écossais et un homme d'État britannique. Il sert comme grand officier d'État en Écosse, en occupant notamment le poste de chancelier et garde des sceaux d'Écosse pour la reine Anne en 1713. Proche des Tories, il semble également acquis à la cause jacobite.

⁴⁸⁶ James Douglas (1662-1711), duc de Queensberry, est un pair écossais et un homme d'État britannique. Il occupe le poste de secrétaire d'État à l'Écosse, entre 1709 et 1711.

⁴⁸⁷ BnF, Ms. Fr. 10715, f°46 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 29 septembre 1713.

On constate également que le duc d'Aumont s'implique personnellement en faveur du gouvernement Tory contre le duc d'Argyll. Il conte ainsi au marquis de Torcy ses manœuvres pour faire barrage au duc écossais, qui cherche à gagner la faveur du peuple pour accroître son pouvoir aux dépens du ministère d'Oxford. Ainsi, quand le duc d'Argyll se rend aux combats de gladiateurs, qui s'apparentent plus à des combats de boxe, qu'à des combats de gladiateurs antiques, le duc d'Aumont entend faire diversion et attirer sur lui les acclamations du peuple, du fait de son prestige de faiseur de paix. La tactique de l'ambassadeur de France semble avoir fonctionné puisqu'il écrit au secrétaire d'État aux affaires étrangères français tout le dépit et la jalousie du duc d'Argyll. Le duc d'Aumont a donc agi en faveur du gouvernement du grand trésorier au risque de s'attirer un peu plus l'inimitié des Whigs, et la haine d'un puissant pair du royaume.

« Le Duc Dargile toujours mêlé parmi un grand nombre d'officiers mécontents et de gens que l'on a ôtés des emplois affecte depuis peu de se porter avec eux aux spectacles populaires avec dessein de captiver le peuple pour qui ces jeux barbares sont toujours nouveaux et agréables, cela m'obligea d'aller hier aux combats de(s) gladiateurs, où je scavois qu'il devoit se trouver avec envie d'y faire quelque diversion, les acclamations de la populace lorsque je parus furent si grandes et l'émulation des combatans si vive, aidée peut être par des libéralités dont il n'est pas possible de se dispenser dans ces lieux-là, que toutes les fausses politesses du Duc Dargile eurent de la peine à cacher son dépit et sa jalousie⁴⁸⁸. »

C-La place influente des femmes dans la société britannique

1) Abigail Masham, l'influente favorite de la reine Anne

Nathalie Zemon Davis et Arlette Farge mettent en avant dans l'*Histoire des femmes en Occident*⁴⁸⁹ que les femmes sont omniprésentes dans la société d'Ancien Régime, mais que paradoxalement elles sont occultées dans l'historiographie et que leur rôle est marginalisé. Il convient donc de rétablir leur influence politique, d'autant plus que dans la Grande-Bretagne du début du XVIII^e siècle, la monarchie est incarnée par une figure féminine, et par des femmes

⁴⁸⁸ BnF, Ms. Fr. 10715, f°26 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 29 juillet 1713.

⁴⁸⁹ DUBY Georges, PERROT Michelle (dir.), *Histoire des femmes en Occident, III. XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Perrin, 2002, p. 659.

d'influence qui, comme Abigail Masham⁴⁹⁰, la favorite de la reine Anne, agissent de façon influente sur la politique et les affaires courantes. La promotion du comte d'Oxford, au rang de grand trésorier en 1710, doit sans doute autant aux faveurs que la reine accorde à lady Masham, cousine de Robert Harley, qu'aux élections remportées par le parti Tory la même année. En effet, jusqu'à lors les faveurs de la reine avantageaient la junte Whig et le ministère Godolphin, dont la duchesse de Marlborough, principale favorite de la reine jusqu'en 1708, était une fervente partisane⁴⁹¹. L'influence politique de lady Masham apparaît assez peu dans la correspondance du duc d'Aumont, elle n'est en effet mentionnée qu'une seule fois, et simplement en tant que femme de lord Masham : « *L'affaire de Dunkerque sur la quelle vous m'avez fait l'honneur de m'écrire va assez bien, Milord Masham⁴⁹², et sa femme, et M(iste)r Hill⁴⁹³ agissent conjointement pour cela, M(ylor)d Bolingbroke a donné d'assez bonnes espérance(s) à l'homme qui m'a rendu votre lettre, et a plaint les Dunkerquois, en m'en parlant de lui-même, mais j'ay toujours affecté de ne pas paraître scavoir de quoi il est question⁴⁹⁴ ».*

En étant que mentionnée en tant que femme du baron Masham, on peut penser au premier abord, qu'Abigail Masham n'est pas forcément une femme puissante. Néanmoins ce serait faire une erreur que d'interpréter cette mention ainsi. Le simple fait qu'elle soit tout de même mentionnée est révélateur de sa position de pouvoir. Une femme qui ne posséderait pas la moindre puissance ne serait pas même mentionnée. Pas une fois dans la correspondance du duc d'Aumont, les épouses du duc d'Argyll, du comte d'Oxford ou du vicomte Bolingbroke n'apparaissent. Alors, même si Abigail Masham n'apparaît pas nommément comme la duchesse de Marlborough, elle ne possède pas moins de pouvoir et d'influence pour autant.

⁴⁹⁰ Abigail Masham (1670-1734), baronne Masham, est une aristocrate britannique. Elle intègre la maison royale en 1704, grâce à l'appui de sa cousine maternelle, Sarah Churchill, duchesse de Marlborough. Elle gagne ainsi progressivement les faveurs de la reine Anne allant jusqu'à remplacer définitivement sa cousine au poste de dame de compagnie de la reine. Elle occupe également à partir de 1711, l'office de gardienne de la bourse privée de la reine.

⁴⁹¹ GREGG Edward, *Queen Anne*, Londres-Boston, Routledge & Kegan Paul, 1980, p. 483.

⁴⁹² Samuel Masham (1678-1758), baron Masham, est un militaire, homme d'État et pair britannique. Il est membre de la maison du prince Georges de Danemark, prince consort de Grande-Bretagne et époux de la reine Anne, puis à la mort du prince consort, il occupe plusieurs offices dans la maison de la reine. Il est élevé au rang de pair en 1712, et fait parti des *Harley's Dozen*.

⁴⁹³ John Hill (†1735) est un militaire et un homme politique britannique. Il est le frère d'Abigail Masham, et reçoit la gouvernance de Dunkerque après le traité d'Utrecht, afin de s'assurer de la démolition du port et des jetées.

⁴⁹⁴ BnF, Ms. Fr. 10715, f°6 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 10 juin 1713.

2) *La duchesse de Portsmouth, mère du duc de Richmond et maîtresse du défunt roi Charles II d'Angleterre*

Les favorites, ou maîtresses, des rois et des reines perdent une grande partie du pouvoir qu'elles ont acquis, quand leur bienfaiteur, et souvent amant disparaît dans la tombe. C'est le cas par exemple de la duchesse de Portsmouth, Louise-Renée de Penancoët de Keroual⁴⁹⁵, maîtresse française influente du roi Charles II d'Angleterre, qui en 1685, à la mort de ce dernier, quitte l'Angleterre et la Cour de Londres, pour rentrer en France⁴⁹⁶. La duchesse de Portsmouth, en tant qu'ancienne maîtresse royale conserve un certain prestige notamment par son élévation au rang de duchesse. Mais elle conserve surtout une partie de son influence auprès des Cours de France et de Grande-Bretagne pour avoir donné naissance à l'un des fils illégitimes de Charles II, le duc de Richmond, dernier enfant reconnu par le feu roi d'Angleterre. Ce dernier ayant été reconnu et titré par son père, toute l'influence politique de la duchesse n'est pas perdue. Cependant, le pouvoir restant de la maîtresse royale est faible, et le fils illégitime de Charles II, Charles Lennox⁴⁹⁷, duc de Richmond, en tant qu'homme conserve en grande partie le prestige du roi son père, d'autant plus que ce dernier est décédé sans descendance légitime.

Ainsi, si la duchesse de Portsmouth est évoquée dans la correspondance du duc d'Aumont, c'est son fils le duc de Richmond, qui est le sujet principal des discussions entre l'ambassadeur de France et le ministre des affaires étrangères français. En effet, le duc de Richmond demande par l'intermédiaire du duc d'Aumont de pouvoir passer en France, pour rendre visite à la duchesse sa mère, à qui les ministres de la reine ont refusé l'entrer en Grande-Bretagne. Il semble qu'après avoir soutenu le parti Whig, le duc de Richmond ce soit rapproché du gouvernement du comte d'Oxford, qui d'après le duc d'Aumont, souhaite le voir quitter le pays avant les élections du Parlement, étant considéré comme un acteur trop imprévisible et dangereux dans le jeu politique.

« Les Ministres de la Reyne, Monsieur, ayant souhaité que je misse le Duc de Richemont en disposition de mieux faire qu'il n'avoit fait jusqu'à présent, et que je fisse usage de l'ascendant que me donnoit sur luy une ancienne conoissance et la liberté de luy

⁴⁹⁵ Louise-Renée de Penancoët de Keroual (1649-1734), duchesse de Portsmouth, est une aristocrate française, originaire de Bretagne. D'abord au service de la duchesse d'Orléans, Henriette d'Angleterre, sœur de Charles II, elle devient maîtresse du roi Charles II d'Angleterre en 1670, et le reste jusqu'à la mort du roi en 1685. Ensemble ils ont un fils Charles Lennox, duc de Richmond.

⁴⁹⁶ HUERTAS Monique (de), *Louise de Kéroualle, presque Reine d'Angleterre*, Paris, Perrin, 1988, p. 315.

⁴⁹⁷ Charles Lennox (1672-1723), duc de Richmond, est un pair et homme d'État britannique. Il est le fils illégitime de Charles II d'Angleterre et de sa maîtresse la duchesse de Portsmouth. D'abord proche des Whigs, il semble en 1713 s'être rapproché des Tories, sans pour autant apparaître comme un allié fiable pour eux.

remontre ses torts, je suis parvenu même avant que d'avoir seû leurs sentimens à son égard, à le ramener au point qu'ils pouvoient désirer. J'ay rendu les témoignages que je croyois devoir au changement de sa conduite que sa facilité, beaucoup plus que ses mauvaises inclinations avoit tout à fait dérangée, et s'étant comporté de façon à justifier tout ce que j'avois avancé en sa faveur, la Reyne qu'il a veüe plusieurs fois et à qui j'ay eû l'honneur d'en rendre compte, a appris son changement avec plaisir, et m'ayant témoigné qu'elle luy pardonnoit informée d'ailleurs du désir qu'il avoit d'aller en France, m'a ordonné de scavoir du Roy si sa Ma(jes)té trouveroit bon qu'il y allast, c'est un homm(e) fort peu estimable par sa conduite et par ses moëurs et même par son peu d'esprit, mais le party contraire ne laisse pas de s'en servir utilement. Sa crapule luy a attiré de la considé(ration) dans la Province où il a des terres et il a trouv(é) moyen de remüer par la quelques députés du Parlement, en sorte que son retour au bien ne peut être que fâcheux contre le party qu'il avoit embrassé, le Grand Trésorier et Mylord Bolingbroke ont regardé sa conversion comm(e) un miracle, ils comptent que dans le renouvellem(ent) du Parlement c'est leur rendre service que de l'éloigner, les Wigts craignent infiniment de le perdre. On scait tirer party de tout dans un Pays où les mauvaises qualités ont leur avantage. Je vous supplie donc d'obtenir pour luy du Roy la permission d'aller en France, il y a plus d'un mois que je balance à la demander j'ay voulu m'assurer de ses sentimens et ne luy ay donné jusqu'icy aucune parole positive, je le flatte cependant des bontés de sa Ma(jes)té et ne les implore pour luy, que parce que non seulement je le crois touché de ses fautes, mais qu'aussy j'estime que son absence ne portera point de préjudice aux intérêts de la Reyne et que ses Ministres avec qui j'ay concerté ma façon d'agir avec luy sont persuadés de l'importance de son éloignement. Je suis plus parfaitement que personne du monde Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Madame de Portsmouth avoit souhaité venir dans ce pays cy, je ne trouve pas ces M(essieu)rs en disposition de la servir comme elle le mérite, et on ne peut trop la détourner d'un voyage qui ne luy seroit ny utile ny agréable.

Comme le Duc de Richemont a plusieurs enfans, le dessein de la Mère seroit d'en faire passer quelq'un en France, et de le faire élever dans la religion catolique ; je vous dis

cela qu'histori(que)ment c'est à vous de décider sur ce qui convient, pour moy en cas de besoin je ne m'embarasse pas fort de ramener le Père à ce qu'on désirer(a)⁴⁹⁸. »



*Portrait de Louise Penancoët de Keroual, par Peter Lely, Getty Center, Los Angeles, vers 1671-1674 (à gauche).
Portrait de Charles Lennox, duc de Richmond, par Godfrey Kneller, National Portrait Gallery, vers 1710 (à droite).*

Par égard pour la duchesse de Portsmouth, que le roi de France estime, le secrétaire d'État aux affaires étrangères accepte que le duc de Richmond passe en France : « *Le Roy veut bien, Monsieur, accorder à M(onsieu)r le Duc de Richemont la permission que vous av(ez) demandée pour luy de venir icy. Ce n'a pas été cependant sans quelque peine, et les raisons dont vous vous êtes servy, étoient nécessaires pour l'obten(ir)⁴⁹⁹. »* Cependant, la méfiance à l'égard du duc demeure, à tel point que le duc d'Aumont se sent obligé de préciser, que le duc de Richmond a abandonné l'hostilité traditionnelle des Whigs envers la France. Par ailleurs, il en profite pour valoriser son jugement par rapport à celui de l'abbé Gauthier, qui a cru en la repentance du duc de Grafton⁵⁰⁰ à l'égard de la France : « *Le Duc de Richemont a déjà donné des marques de la sincérité de son retour, la conversion que j'en ay faite a été plus sérieuse que celle du Duc de Graffton par l'abbé Gauthier⁵⁰¹. »* On peut constater que la place de la duchesse de Portsmouth est d'être reléguée au second plan, en ayant été pourtant une maîtresse

⁴⁹⁸ BnF, Ms. Fr. 10714, f°48 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres 1^{er} avril 1713.

⁴⁹⁹ BnF, Ms. Fr. 10714, f°57 : Monsieur de Torcy au duc d'Aumont, Versailles, 17 avril 1713.

⁵⁰⁰ Charles Fitzroy (1683-1757), duc de Grafton, est un pair et homme d'État britannique. Il est par son père le petit-fils illégitime du roi Charles II d'Angleterre, et de sa maîtresse Barbara Palmer. Il occupe des offices militaires sous le règne de la reine Anne, en tant que Lord-lieutenant du Suffolk notamment. Proche du parti Whig, il est partisan de la succession hanovrienne.

⁵⁰¹ BnF, Ms. Fr. 10714, f°64 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 25 avril 1713.

influente, auprès d'un roi puissant, une fois ce dernier mort, elle perd l'essentiel de son pouvoir. Elle se trouve, dans une situation similaire à celle d'une reine douairière, la légitimité en moins, en conservant un certain prestige du fait de sa relation avec le roi défunt, mais elle cède ce qu'elle a pu avoir de pouvoir à ses enfants.

3) Lady Oglethorpe et ses filles, ferventes partisans du Chevalier de Saint-Georges

Il est peu de femmes dont le duc d'Aumont rapporte le caractère et les manigances à la Cour de Versailles. Cependant Lady Eleanor Oglethorpe⁵⁰², matriarche de la famille Oglethorpe, est décrite par l'ambassadeur de France comme une « *intrigante hardie* » et il montre qu'elle a su placer ses quatre filles dans différents cercles de pouvoir afin d'avoir des informations depuis chaque faction. Ainsi, sa fille Anne⁵⁰³ devient la maîtresse du comte d'Oxford, et transmet à sa mère les informations en provenance du parti Tory. Une autre de ses filles, Eleanor⁵⁰⁴ épouse un noble français, le marquis de Mézières, et se rapproche ainsi de la cour de Saint-Germain, où Lady Oglethorpe avait suivi dans un premier temps le roi Jacques II, avant de revenir en Angleterre dans le domaine du Surrey des Oglethorpe, Westbrook Manor. On ne sait pas si la fille, que l'intrigante madame Oglethorpe a placée chez le duc de Marlborough pour lui apporter les informations en provenance du parti Whig, est Frances ou Luisa. Néanmoins, on sait qu'elles servent toutes deux les desseins de leur mère, en infiltrant les différents cercles d'influence, et cela pour servir la cause jacobite⁵⁰⁵. D'autre part, Eleanor Oglethorpe encourage ses fils à s'investir en politique à l'image de leur père, ainsi Lewis⁵⁰⁶, Theophilus Junior⁵⁰⁷, et James Edward⁵⁰⁸ occupent tour à tour le siège de la circonscription de Haslemere à la Chambre des Communes, à la suite de Sir Theophilus Oglethorpe Senior⁵⁰⁹.

⁵⁰² Eleanor Oglethorpe (1662-1732) est une aristocrate irlandaise et une fervente jacobite. Partisane de Jacques II d'Angleterre, elle défend la cause jacobite de l'intérieur. Notamment à la Cour de la reine Anne, où elle œuvre secrètement pour le prétendant catholique au trône, Jacques-Édouard Stuart.

⁵⁰³ Anne Oglethorpe (1683-1756) est une aristocrate britannique. Elle fût maîtresse de Robert Harley, comte d'Oxford, et servit la cause jacobite.

⁵⁰⁴ Eleanor Oglethorpe (1684-1775), marquise de Mézières, est une aristocrate britannique. Elle sert la cause jacobite en France, où elle a épousé le marquis de Mézières.

⁵⁰⁵ HILL Patricia Kneas, *The Oglethorpe Ladies and the Jacobite conspiracies*, Atlanta, Cherokee Publishing Compagny, 1977, p. 177.

⁵⁰⁶ Lewis Oglethorpe (1681-1704) est un aristocrate, militaire et parlementaire britannique. Membre du parti Tory, il représente la circonscription d'Haslemere entre 1702 et 1704.

⁵⁰⁷ Theophilus Oglethorpe Junior (1684-1737) est un aristocrate et parlementaire britannique. Membre du parti Tory, il représente la circonscription d'Haslemere entre 1708 et 1713.

⁵⁰⁸ James Edward Oglethorpe (1696-1785) est un aristocrate, militaire et homme d'État britannique. Membre du parti Tory, il représente la circonscription d'Haslemere entre 1722 et 1754. Il est également premier gouverneur de Géorgie en 1732. Contrairement à sa famille, il prend ses distances avec la cause jacobite.

⁵⁰⁹ COOK Chris, STEVENSON John, *A History of British Elections since 1689*, Londres, Routledge, 2014, p. 474.

Ainsi, sous l'impulsion de Lady Eleanor, la famille Oglethorpe acquiert un réseau fantastique de connexions et d'informations, comme c'est le cas d'autres familles à une échelle plus modeste, les Oglethorpe placent des membres de leur famille dans des cercles d'influence différents, afin qu'en dépit de la situation politique mouvante de la Grande-Bretagne de la fin du XVII^e siècle et du début du XVIII^e siècle, la famille puisse avoir un point d'appui dans chaque camp, comme le montre l'historien canadien, Paul Kleber Monod⁵¹⁰. De plus, l'intelligence des manœuvres d'Eleanor Oglethorpe et de ses filles est, comme le montre le duc d'Aumont, d'apparaître brouillées entre elles aux yeux de la bonne société, tout en restant en contact et en échangeant les secrets et informations recueillis.

Le duc d'Aumont évoque d'une part l'emprise d'Anne Oglethorpe sur le comte d'Oxford, mais également les tentatives d'ingérence de toutes les filles Oglethorpe et de leur mère, afin que la Cour de France choisisse le marquis de Mézières, gendre d'Eleanor Oglethorpe pour succéder au duc d'Aumont, au poste d'ambassadeur de France à Londres, et ainsi pesé un peu plus sur l'action politique du gouvernement, avec le probable espoir d'établir Jacques-Édouard Stuart sur le trône de Grande-Bretagne et d'Irlande.

« Vous scavez M(onsieu)r les liaisons particulières qu'il y a entre M(ylor)d G(ran)d Trésorier et la famille Dogletorph, la mère est une intrigante hardie dont il s'est servi en plusieurs occasions, de ses quat(re) filles, l'un a été la maitresse du G(ran)d Trésorier, et a conservé beaucoup de crédit sur son esprit, l'autre es(t) pensionnaire du Duc de Marlebouroug, et toutes aiant embrassé en aparence des intérêts différens se réunissent pour ceux du Chevalier de S(ain)t George(s).

Elles parroissent broüillées et ne le sont point, elles scavent où se voir, et où se rendre compte de leur conduite : le G(ran)d Trésorier qui regarde la complaisanc(e) et l'attachement de son amie, comme l'effet de son mérite et de sa considération, ne compte peut être pas que M(ademois)elle Dogletorph catholique, et grande Jacobite, reprendra quelque jour le prix de ses soins et l'amitié du G(ran)d Trésorier aux intérêt du parti qu'elle a embrassé, dans cette illusion le Ministre croit qu'il disposera toujours, et selon ses veües de toute cette maison, et c'est certainement ce qui fera que toutes les personnes que l'ambassade d'Angleterre pouroit regarder, aucune ne lui sera plus agréable que le Marquis de Mesières qui a épousé une des D(emois)elles Dogletorph. Les belles sœurs

⁵¹⁰ MONOD Paul Kleber, *Jacobitism and the English People, 1688-1788*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993, p. 436.

désirent passionément que la Cour de France jette les yeux sur lui, et leurs veües sont différentes de celles du Trésorier, comme M(onsieu)r de Mesières est homme de condition, de courage et d'esprit, et qu'il se trouveroit tout d'un coup dans le commerce intime du G(ran)d Trésorier, il scauroit bien profiter de tou(tes) ces dispositions, et seroit capable de former dans la famille de sa femme un concert qui n(e) pourroit être que très avantageux pour les affaires de sa M(ajes)té, et pour celles du Cheval(ier) de S(ain)t Georges, dont je suis persuadé que la France ne songe point à la première occasion de mettre les partis en mouvement. La jalousie du G(ran)d Trésorier qui est de tous les deffauts celui qui fait le plus de tort aux grandes qual(ités) qu'il a, lui a fait craindre que le Duc de Shrewsburi dans le cours de son ambassad(e) n'eut liée quelque partie avec M(onsieu)r de Midelto(n)⁵¹¹ au sujet du Chev(alie)r de S(ain)t Georges, comme il n'y a point à douter que ce Ministre n'ait quelque plan, étant convaincu des ressentim(ents) et de la mauvaise volonté de la Maison d'Hanover à son égard aussi bien que de l'inimitié des Wigs il se croira toujours dan(s) d'extrêmes réserves avec toutes les personnes qu'il ne croira pas lui être dévouées et fera mouvoir selon ses veües particulières l'autorité de la Reine, dont il est toujour(s) le maitre, il parait donc, M(onsieu)r que d'envoier icy dans un homme de condition et très intelligent un sujet agréable au G(rand) Trésorier, c'est rendre suivant les conjonctures présentes un grand service à sa M(ajes)té, je ne vous commun(ique) mes idées sur cela que par ce que je sens la vérit(é) et l'importance de tout ce que j'ay l'honneur de vous mander, et que parmi toutes les considéra(tions) qui peuvent vous partager sur le choix de m(on) successeur il y en a de très fortes qui doivent vo(us) déterminer pour le M(arqui)s de Mesières, en faveu(r) duquel je n'ignore pas les démarches qui ont été faites auprès de vous, il n'a contre lui qu'(un) deffaut naturel auquel on s'accoutume bientost, et qui est réparé par beaucoup d'intelligence et de fermeté⁵¹². »

⁵¹¹ Charles Middleton (1649-1719), comte de Middleton, est un pair et homme d'État britannique. Jacobite convaincu dès 1688, il est le secrétaire d'État jacobite, et principal ministre de la Cour des Stuarts à Saint-Germain entre 1693 et 1713.

⁵¹² BnF, Ms. Fr. 10715, f°38 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 25 août 1713.

4) La duchesse de Hamilton et la cession du duché de Châtelleraut

Si le cas d'Eleanor Oglethorpe est particulièrement intéressant, en ce qui concerne le pouvoir politique et l'influence des femmes, il s'agit cependant d'une exception. La plupart du temps, les femmes accordent une procuration à leur père, mari, fils, ou frère pour faire valoir leurs droits. C'est le cas de la duchesse d'Hamilton⁵¹³, qui bien qu'elle soit elle-même titulaire du titre de duchesse, qu'elle a hérité de son frère, et non acquis par mariage, donne procuration à son fils cadet, le comte de Selkirk⁵¹⁴, qui revendique les droits de sa mère sur le duché de Châtelleraut en France. Le comte de Selkirk demande une compensation monétaire au roi de France, pour les droits de sa mère, ce que Louis XIV accepte d'examiner, pour le bon plaisir de la reine Anne, et charge ainsi des commissaires de le faire.

« Comme un des articles de celle que j'ay signée avec la Reine de la G(rand)e B(retagn)e porte que je ferai droit à la famille d'Hamilthon au sujet du duché de Châtelleraut, je me suis fa(it) rendre compte des raisons dont le Lord Selkerke apuïe les prétentions de la Duchesse d'Hamilton sa Mère, dont il a la procuration il ne peut soutenir valablement la prétention qu'il forme sur le Duché de Châtelleraut, et même il s'en désiste en quelque façon, car il se réduit à demander les arrérages et la continuation d'une pension de 12 000 (livres ?) par an que je lui accorday en 1656, mais il y a de fortes objections à faire sur la validité de cette dette prétendüe.

Toutefois, suivant la promesse que j'ay faite à la Reine de la G(rand)e B(retagn)e je veux ou faire examine(r) à fond la prétention de la famille Hamilton, ou la contenter par quelque convention particulière.

On a proposé pour cet effet au Lord Selkerke de produire des titres par devant les commissaires que je nommerois, ou bien de recevoir pour éteindre à jamais toute prétention, un contrat que je lui ferois remettre de vingt mille livres de rentes sur l'hôtel de ville de Paris.

Comme il croit son droit bien fondé il préfère la première offre à celle d'un contrat, mais il deman(de) et le Duc de Shrewsbury l'apuïe, que la Reine de la G(rand)e B(retagn)e nomme aussi des comm(issai)res avec l(es) miens pour examiner la validité d'une prétend(ue) dette de ma Couronne à l'égard d'un particulier. Le traité de Paix porte

⁵¹³ Anne Hamilton (1632-1716), duchesse d'Hamilton, est une aristocrate britannique et pair d'Écosse.

⁵¹⁴ Charles Douglas (1663-1739), comte de Selkirk, est un pair, militaire et homme d'État britannique. Il est le fils cadet de la duchesse d'Hamilton, et du comte de Selkirk, William Douglas, dont il hérite le titre.

seulement que je feray droit à la famille d'Hamilton, et mon intention est d'y satisfaire, mais il faut que ce soit suiva(nt) l'usage de mon Royaume, et celui de toutes les nations, la famille d'Hamilton prétend qu'u(n) des Rois mes prédécesseurs a promis au Comt(e) d'Haran une terre dans mon Roïaume, que depuis le Roy mon Père a donné pour équivalent à cette même famille une pension de douze mille livres, et qu'enfin après un long intervalle j'ay renouvelé cette même pension qui a cessé cependant très peu de temps après avoir été accordée.

Il n'y a rien dans toutes ces prétentions qui intéress(e) la Couronne d'Angleterre, c'est une affaire de créanciers particuliers de ma Couronne qui ne peuvent par conséquent se dispenser de subir le jugement des comm(issai)res que je veux bien nommer et qui n'ont pas le moindre droit de prétendre que j'admette aucun comm(issai)re de la parti de la Reine de la G(rand)e B(retagn)e⁵¹⁵. »



Portrait de la duchesse d'Hamilton, par Godfrey Kneller, Lennoxlove House, East Lothian, Écosse, 1682.

Le pouvoir délégué de la duchesse d'Hamilton peut s'expliquer de deux points de vue. Cette procuration peut, d'une part, être vue comme misogyne, la duchesse étant une femme, elle n'aurait pas voix aux chapitres, et cela même concernant ses propres droits, elle ne serait pas la première. L'affaire serait alors confiée à son plus proche parent, le plus influent et en âge d'influer le mieux sur la situation, à savoir son fils cadet, le comte de Selkirk. Cependant, le fait que la duchesse ait hérité du duché de son frère indique que la famille Hamilton est sans doute moins misogyne que ne le suggère la première hypothèse, puisque cet héritage fait d'elle un pair d'Écosse au même titre que le duc d'Argyll. Ainsi, on peut penser que la procuration est due, d'autre part, au grand âge de la duchesse, née en 1632, et âgée en 1713 de 81 ans.

⁵¹⁵ BnF, Ms. Fr. 10715, f°20 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 13 juillet 1713.

III-Jacobites et Hanovriens, deux factions pour un trône : une Guerre de Succession en puissance ?

A-Un ordre de succession bouleversé par la religion

1)La Glorieuse Révolution, ou l'origine de la controverse

Les déboires et les déconvenues des Stuart catholiques, dans la première moitié du XVIII^e siècle, trouvent leurs origines dans ce que l'historiographie britannique a appelé la Glorieuse Révolution, et que les jacobites nomment sous le nom de deuxième révolution d'Angleterre, par opposition à la Grande Révolution, qui détrôna Charles I^{er} en 1649. Michel Duchein, dans son ouvrage : *Les derniers Stuarts*⁵¹⁶, montre que Jacques II d'Angleterre, par sa Déclaration d'indulgence de 1687, par l'attribution des hautes fonctions de la Cour à des catholiques, et par son autoritarisme, a progressivement perdu le soutien de l'Église d'Angleterre, de l'aristocratie protestante modérée, et de son Parlement. Ainsi, Michel Duchein présente l'année 1688, comme l'année de la « *Catastrophe* » pour les Stuarts catholiques. C'est la grossesse de Marie de Modène⁵¹⁷, épouse de Jacques II, qui en 1688 met le feu aux poudres. Dans un contexte politique intérieur tendu, la crainte d'un complot papiste se répand dans la société anglaise, et avec une situation internationale explosive, la France louisquatorzienne alors au sommet de sa puissance effraye l'Europe toute entière par son bellicisme. Et Jacques II, cousin de Louis XIV, est accusé d'être assujéti au roi de France. De plus, l'arrivée, présentée comme providentielle, d'un héritier mâle à la couronne d'Angleterre crispe et détériore le climat politique de l'Angleterre. La princesse Anne répand par exemple l'idée selon laquelle la reine Marie ne serait pas réellement enceinte, ou que l'enfant aurait été échangé à la naissance, reniant ainsi la légitimité de son demi-frère dans ses prétentions au trône. De plus, la perspective du règne d'un second roi catholique après Jacques II effraye une grande partie de l'opinion publique anglaise et écossaise. Mais elle révolse également l'aristocratie protestante, la *gentry*, bourgeoisie campagnarde, et plus que tout le clergé anglican. C'est ainsi qu'en 1688, sept nobles et ecclésiastiques anglais font appel à Guillaume d'Orange pour rétablir les libertés parlementaires et religieuses en Angleterre. Ils estiment ainsi de leur propre chef que l'attitude de Jacques II est celle d'un tyran, et entendent par cet appel le déposé.

⁵¹⁶ DUCHEIN Michel, *Les derniers Stuarts (1660-1807)*, Paris, Fayard, 2006, p. 528.

⁵¹⁷ Marie de Modène (1658-1718), reine d'Angleterre et d'Écosse, est la seconde épouse du roi Jacques II, elle est la mère de Jacques-Édouard Stuart, dit le Chevalier de Saint-Georges, et la belle-mère de la reine Anne.

L'embarquement de Jacques II à Rochester pour la France le 2 janvier 1689 sonne la fin d'une révolution faite de reculades et d'hésitations du côté des Stuarts, et marque le triomphe de Guillaume d'Orange et du Parlement, qui de leur côté considèrent cette révolution, presque pacifique du fait de l'absence de combats entre les armées du roi et celles du prince d'Orange, comme Glorieuse⁵¹⁸. Paradoxalement, la déposition du roi Jacques par une partie de ses sujets suscite un sentiment national à la fois en Irlande en 1689-1690, mais aussi en Écosse en 1708, et cela même après la mort du roi. La fuite de Jacques II a laissé derrière elle le jacobitisme, mélange baroque entre l'idéologie politique d'une monarchie plus absolue que tempérée, l'attachement à une dynastie vraiment anglaise aux origines écossaises, le rêve d'un retour de l'Angleterre dans les principes de l'Église de Rome, et les mythes d'un peuple prêt à prendre les armes au moment où son roi légitime posera le pied sur le sol britannique.



Portrait de Jacques II d'Angleterre, par Peter Lely, Bolton Museum and Art Gallery, Lancashire, seconde moitié du XVII^e siècle (à gauche). Portrait de Guillaume III d'Angleterre, par Godfrey Kneller, Scottish National Gallery, Édimbourg, vers 1680-1690 (à droite).

2) The Act of Settlement : le testament politique de Guillaume d'Orange

Jacques II ne retrouva jamais ses royaumes et demeura exilé en France, y créant une Cour rivale à celle de Londres, à Saint-Germain-en-Laye, dans le château de Saint-Germain, que son cousin, Louis XIV voulut bien lui prêter. Le rêve d'une restauration des Stuarts légitimes ne disparaît pourtant pas, et la mort en 1701 de Jacques II n'y fait rien. Jacques-

⁵¹⁸ COTTRET Bernard, *La glorieuse Révolution d'Angleterre : 1688*, Paris, Gallimard, 2013, p. 381.

Édouard Stuart, fils de Jacques II, devient à la mort de son père, le symbole de la légitimité royale pour la cause jacobite. Il est de plus reconnu comme roi légitime d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, par Louis XIV. Mais le roi Guillaume III décide, avant sa mort et du fait du décès du duc de Gloucester, l'unique enfant de la princesse Anne, héritière protestante du trône, de procéder au vote d'une loi au Parlement, l'*Act of Settlement*, qui affirme la succession dans la ligne protestante aux couronnes d'Angleterre et d'Écosse, et qui exclut ainsi les Stuarts catholiques de Saint-Germain de toute prétention aux deux couronnes britanniques. Ainsi, en cas de décès de la dernière Stuart protestante, la reine Anne, alors seulement princesse, c'est sa lointaine cousine l'électrice douairière de Hanovre, la princesse Sophie, ou ses descendants, qui hériteraient des couronnes britanniques. La légitimité de la princesse Sophie provient en grande partie de la décision du Parlement, mais également de son ascendance. Elle est la petite-fille par sa mère de Jacques I^{er} d'Angleterre⁵¹⁹, premier Stuart à ceindre la couronne de Saint Édouard.

Les Whigs sont les plus partisans de la succession hanovrienne. Ils étaient d'ailleurs majoritaires au Parlement en 1701 au moment du vote de la loi de succession. En 1713, il semble que le parti Whig soit toujours aussi partisan de la succession hanovrienne, appelant d'ailleurs l'électeur de Hanovre à venir en Grande-Bretagne. Cependant, le duc d'Aumont souligne que la reine Anne et les Tories n'apprécient pas la demande des Whigs. La première pour le déplaisir de voir ses sujets appeler celui qui pourrait être amené à la remplacer un jour, et les seconds pour des raisons à la fois politiques et successorales. Les Tories sont relativement hostiles à l'établissement d'une dynastie d'origine allemande, et ils se méfient des idées whigs. L'ambassadeur de France voit là une opportunité, pour le Chevalier de Saint-Georges, nom d'incognito de Jacques-Édouard Stuart⁵²⁰, d'entrer dans les bonnes grâces de sa demi-sœur, la reine Anne, afin que cette dernière, avec l'appui du gouvernement Tory, notamment du vicomte de Bolingbroke, décide de faire de lui son successeur, en lieu et place de la maison d'Hanovre.

« Quelques avantages que puisse apporter la fin des affaires il ne faut point espérer que la tranquillité soit icy bien établie il y a une succession constant(e) de Partis et de différens intérêts qui entretiendra au-dedans le mouvement et l'agitation, lorsque les affaires du dehors seront réglées. La Succession da(ns) la ligne Protestante et les intérêts du Chevalier d(e) S(ain)t Georges y rendront longtems les discussions e(t) les animosités fort vives. Il y a environ dix ou douze jours que le Général Schutembourg part(y) d'icy

⁵¹⁹ Voir arbre généalogique en annexe.

⁵²⁰ BÉLY Lucien, *La société des princes, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1999, p. 651.

après avoir assisté à plusieurs assemblées des principaux Wigts chargé de toutes leurs souscrip(tions) et d'actes qui appellent l'Électeur d'Hanover da(ns) ce pays cy, je ne crois pas pour cela qu'il y vienn(e) quoy qu'on ne puisse pas l'empescher de le fair(e) à cause de sa qualité de Pair d'Angleterre, mais le personnage qu'il y feroit seroit fort incertain. J'estime même que quand la Paix sera signée il seroit fort à désirer qu'il s'y monstrast, ce seroit le moyen d'exciter la Reyne et son party à prendre des mesures opposées à ses intérêts et favorables à ceux du Chevalier de S(ain)t Georges. Je scais de bonne part que beaucoup de gens en place qui sont au fait du Ministère aussy bien que des sentimens et de la situation de la Reyne, pensent qu'elle ne pourra point être tranquille qu'elle n'ayt appelé un successeur qui puisse sous ses yeux régir et gouverner, qu'il y a longtemps qu'elle est dans ce principe, et que ses intentions ne regarden(t) que le Prince son frère⁵²¹. »

Cependant, le duc d'Aumont met en avant, moins d'un mois plus tard, que chaque action entreprise en faveur du Chevalier de Saint-Georges serait perçu par les Whigs comme une marque de trahison au profit de la France, et contre les libertés de la nation. Et il précise que ces derniers ne manqueraient pas une occasion de réaffirmer la succession en faveur des Hanovre. « *Les efforts du party opposé ne tourneront désorma(is) que contre le Ministère, on les accusera d'intellig(ence) avec la France contre la liberté du Pays et l'intérêt de la Religion ; on dira qu'ils favorisent les desseins du Chevalier de S(ain)t Georges et les Wigts ne manquero(nt) pas de tenter de faire passer quelque acte nouve(au) pour assurer plus solidement la Succession dans la Ligne Protestante⁵²². »*

Le duc d'Aumont découvre également, que le camp des Tories n'est pas aussi partisan du Chevalier de Saint-Georges et de la cause jacobite qu'il l'a d'abord pensé. En effet, il rapporte à Versailles, le sermon fait par le pasteur Henry Sacheverell, figure emblématique des Tories et fervent partisan de l'Église d'Angleterre, qui en s'appuyant sur un verset de l'épître de Saint Pierre, a invoqué la protection de Dieu pour la reine et ses successeurs, qu'il a désigné comme étant la princesse Sophie et son fils l'électeur de Hanovre.

⁵²¹ BnF, Ms. Fr. 10714, f°30 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 24 février 1713.

⁵²² BnF, Ms. Fr. 10714, f°36 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 14 mars 1713.

« Le Docteur Sacheverell prêcha bien devant la Chambres des Communes il prit pour texte le 16 verset du 2^e chapitre de l'épître de S(ain)t Pierre ut liberi, ae non veluti malitiae velamen habentes libertatem, sed ut servi dei⁵²³.

Ce Docteur a fort relevé les avantages de la Paix, et sur tout l'utilité du commerce, exalté l(e) Ministère présent, et invoqué la bénédiction du ciel sur la Reine, et ses véritables successeu(rs) ne désignant rien moins que la Maison d'Hano(vre) et établi l'obéissance passive aux termes de l'écriture⁵²⁴. »

B-La question du Chevalier de Saint-Georges et de la Cour de Saint-Germain dans les négociations de paix

1)Le douaire de la reine d'Angleterre

Il est important de constater qu'au moment de la signature de la paix d'Utrecht, la Cour de Saint-Germain occupe une place importante dans les négociations entre la France et la Grande-Bretagne. La France se bat pour l'obtention du douaire de la reine Marie de Modène, veuve de Jacques II, qui n'a pas été payé, puisque le roi Jacques II est décédé en exil. Le roi Guillaume III a même interdit le port du deuil à la mort de son beau-père et prédécesseur. L'exigence française du paiement du douaire de la reine n'est pas seulement une affaire d'argent. Bien sûr le douaire doit permettre à la Cour de Saint-Germain d'assurer une partie de son fonctionnement d'elle-même. Mais, c'est avant tout grâce aux subsides du roi de France que les Stuarts exilés peuvent mener un train de vie digne d'une cour princière⁵²⁵. Le paiement du douaire est également symbolique, d'une part, il permet de réhabiliter Marie de Modène, comme un membre à part entière de la maison royale de Grande-Bretagne, bien qu'en exil. Et d'autre part, l'exigence française du versement du douaire à la reine permet de retarder le départ de Jacques-Édouard du royaume de France, ce qu'exigent les Britanniques.

« Vous en assurerez de ma part le Comte d'Oxfo(rd) et comme le payement du doüaire de la Reyne Doüairière d'Ang(leter)re doit commencer du jour que le Chevalier de S(ain)t Georges sortira de mon Royaume vous demanderez au grand Trésorier de donner les ordres nécessaires pour satisfaire une dette aussy juste et aussy légitime. Je suis persuadé

⁵²³ Traduction de la locution latine : « comme des hommes libres, ayant la liberté non comme un voile de méchanceté, mais comme des serviteurs de Dieu ».

⁵²⁴ BnF, Ms. Fr. 10715, f°6 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 10 juin 1713.

⁵²⁵ DUCHEIN Michel, *Les derniers Stuarts (1660-1807)*, Paris, Fayard, 2006, p. 528.

qu'il n'y trouvera pas de difficulté, aussytôt que vous en serez convenu avec luy. La Reyne Douairière enverra sa procuration pour recevoir les premières sommes qu'elle devra toucher. Vous êtes instruit de l'estime particulière que j'ay pour ce Ministre, ainsy j'approuve les assurances que vous luy en avez données et je laisse à votre prudence de les renouveler dans les occasions où vous le jugerez à propos⁵²⁶. »

Cependant, le duc d'Aumont, chargé par Versailles de défendre les intérêts des Stuarts catholiques, rencontre auprès du gouvernement britannique des réticences à l'égard du paiement de la veuve de Jacques II. En effet, le comte d'Oxford semble considérer qu'il ne s'agit pas là d'une affaire pressante, et que cela peut attendre. On peut penser que politiquement, le grand trésorier n'a que peu de bénéfices à tirer du règlement en faveur des jacobites d'un pareil litige. Aussi pour le gouvernement britannique, il est plus commode de remettre à plus tard le paiement du douaire de la reine Marie de Modène, qui peut apparaître comme une dépense superflue, du fait de l'affaiblissement de l'ensemble des finances européennes par la guerre de succession d'Espagne.

« A l'égard du payement du Doüaire de la Reyne et du temps qu'il doit commencer, sit(ôt) que j'en ay voulu ouvrir la bouche, le gra(nd) Trésorier m'a demandé en grâce de surseo(ir) cette proposition m'assurant que dans l'état présent des affaires, il étoit de toute impossib(le) d'entamer de pareilles choses sans risque et sans rien déranger⁵²⁷. »



Portrait de Marie de Modène, par Godfrey Kneller, Chirk Castle, Chirk, Pays de Galles, vers 1687.

⁵²⁶ BnF, Ms. Fr. 10714, f°16 : Louis XIV au duc d'Aumont, Marly, 26 janvier 1713.

⁵²⁷ BnF, Ms. Fr. 10714, f°21 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 6 février 1713.

Alors que le comte d'Oxford a repoussé le sujet du douaire de la reine, le duc d'Aumont n'abandonne pas, et attend le moment le plus propice pour obtenir de lui ce qu'il souhaite. Ce moment arrive quelques jours plus tard, puisque le diplomate écrit au roi de France, qu'il a obtenu l'accord du grand trésorier, mais que ce dernier souhaite passer par l'entremise du gouvernement français pour verser le douaire à la Cour de Saint-Germain. Ce refus du versement direct du douaire peut s'expliquer, par la crainte que le comte d'Oxford peut avoir d'être associé de trop près à la cause jacobite, et de perdre ainsi une partie de son crédit auprès de l'opinion publique britannique, et d'une partie des Tories modérés.

« La délicatesse du grand Trésorier va jusqu'à ne p(as) vouloir que l'affaire du Douaire de la Reyne d'Ang(leterre) passe par S(ain)t Germain, il enverra directement à M(onsieur) De Torcy les payemens dont votre Ma(jes)té a désiré que je luy parlasse, il m'a fallu user d'une extrêm(e) circonspection et amener avec dextérité le moment de revenir à la charge sur ce chapitre-là ⁵²⁸. »

2) L'exil du Chevalier de Saint-Georges, de Saint-Germain à Bar-le-Duc

En 1701, à la mort de Jacques II, le roi de France reconnaît comme légitime roi d'Angleterre, son fils, Jacques-Édouard. Cette reconnaissance ne manque pas de tendre les relations entre les royaumes de France et de Grande-Bretagne, et ce au moment où la bataille pour l'héritage du dernier Habsbourg de Madrid commence en Italie⁵²⁹. Alors quand vient le temps de la paix en 1713, la question du devenir de Jacques-Édouard se pose vivement, d'autant qu'il demeure catholique, et que par conséquent il est exclu de la succession à la couronne de sa sœur la reine Anne. Pour éloigner ce danger papiste des rivages britanniques, le gouvernement britannique demande au roi de France et à ses ministres d'interdire à celui qui est appelé le Prétendant, par l'historiographie britannique, de séjourner dans le royaume, et plus encore à Saint-Germain, où les intrigues pour l'établissement de Jacques-Édouard sur le trône de Grande-Bretagne fourmillent⁵³⁰. Le duc d'Aumont écrit d'ailleurs à Versailles que ces intrigues desservent largement la cause du Chevalier de Saint-Georges et des jacobites outre-manche : *« le zèle indiscret de la Cour de S(ain)t Germain est tout ce qu'il y a de plus*

⁵²⁸ BnF, Ms. Fr. 10714, f°27 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 14 février 1713.

⁵²⁹ OURY Clément, *La Guerre de Succession d'Espagne, La fin tragique du Grand Siècle (1701-1714)*, Paris, Tallandier, 2020, p. 518.

⁵³⁰ DUCHEIN Michel, *Les derniers Stuarts (1660-1807)*, Paris, Fayard, 2006, p. 528.

*dangereux pour son service*⁵³¹ ». Au début de l'ambassade du duc d'Aumont, Louis XIV a accepté le fait de devoir exclure le Chevalier de Saint-Georges de son royaume. Cependant, il attend encore avant de le laisser partir, et pour cause le déclaré Jacques III doit quitter la France pour le duché de Bar, possession du duc de Lorraine. Seulement, la crainte de Louis XIV est que le duc Léopold de Lorraine⁵³², en tant que vassal et proche cousin de l'empereur Charles VI, ne remette le Chevalier de Saint-Georges à ce dernier. Le roi de France suspecte en effet la Cour de Vienne de vouloir s'emparer du prétendant catholique à la couronne de Grande-Bretagne pour le remettre à l'électeur de Hanovre, son rival.

« Je reçois encore avant le départ de cette dépes(che) des lettres dont il est nécessaire de vous donner connaissance.

L'une est de l'abbé Gauthier datée de Londres du 24 de ce mois. Il écrit qu'il n'y a point de temps à perdre pour faire sortir de mon Roy(au)me le Roy d'Angleterre comme présentement sous le nom de chevalier de S(ain)t Georges et qu'il est impossible qu'avant qu'il en soit dehors, la Rey(ne) d'Angleterre puisse signer la Paix.

Il y a longtemps qu'il seroit à Bar-le-Duc, si le(s)seuretés nécessaires pour y demeurer, luy avoient été données. Je croyois que la Reyne d'Anglet(er)re feroit quelques démarches pour les luy procurer, mais comme elle croit ne devoir pas s'en mesler, j'ay fait agir le duc de Lorraine, et vous verrez par la copie que je vous envoye d'une lettre du S(ieu)r Daudifret mon envoyé auprès de luy, et par le mémoire que ce Prince luy a fait remettre, qu'elle est la réponse qu'il a reçüe de l'archiduc sur ce sujet. Il paroist que la Cour de Vienne excitée peut être par le duc de Hanover ne demanderoit pas mieux que d'avoir un prétexte d'enfreindre la sauvegarde qu'elle n'accorderoit qu'en aparence au Chevalier de S(ain)t Georges, ainsy je ne pourois luy conseiller de s'y fier, quand même le duc de Lorraine consentiroit à le recevoir chez luy, avec la clause que l'archiduc ajoute à cette sauvegarde, mais vous verrez que ce Prince ne veut pas s'exposer aux querelles qui pouroient luy être faites sous ce prétexte, et dans la vérité je ne puis le condamner en cette occasion.

Il n'est donc pas possible que le Chevalier de S(ain)t Georges passe à la Cour de Lorraine comme il semble que les Ministres d'Angleterre le proposent. Informez-les, lorsque vous

⁵³¹ BnF, Ms. Fr. 10714, f°27 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 14 février 1713.

⁵³² Léopold de Lorraine (1679-1729) est le duc de Lorraine et de Bar. Il est à la tête de la maison de Lorraine, et il est le cousin de l'empereur et archiduc d'Autriche, par sa mère, sœur de l'empereur Léopold I^{er}.

serez à Londres, de ce que je vous écris sur ce sujet. Faites leur voir qu'il ne tient pas à moy de satisfaire pleinement la Reyne d'Angleterre sur cet article ; mais elle doit convenir qu'il ser(oit) contre le droit des gens et en quelque façon contre l'humanité, de forcer le Chevalier de S(ain)t Georges à sortir de mon Royaume pour se livrer luy même entre les mains de ses ennemis, car il n'y a presque pas lieu de douter que la Cour de Vienne en luy accordant un saufconduit en des termes aussy capiteux, n'ayt dessein ou de s'assurer elle-même de sa personne, ou peut-être de le livrer au duc de Hanover⁵³³. »



Portrait de Jacques-Édouard Stuart, dit le Chevalier de Saint-Georges, par Alexis Simon Belle, National Portrait Gallery, Londres, vers 1712.

Ainsi, dans l'attente d'un sauve-conduit pour le Chevalier de Saint-Georges, le roi de France se refuse à accéder aux demandes britanniques, quitte à contrarier la reine Anne et son gouvernement. Il exige en effet que toutes les garanties officielles soient données pour que le séjour du Stuart catholique à Bar-le-Duc se passe sans qu'il risque d'être arrêté et emprisonné.

« Le seul incident qui pouvoit faire encore quelq(ue) peine à cette Princesse étoit le séjour du Cheval(ier) de S(ain)t Georges dans mon Royaume, elle scait qu'il n'y demeuroit que faute de suretés pour séjourner à Barre Le Duc. Je crois cette difficulté levée présentement, la lettre que l'archiduc a écrite sur ce sujet au duc de Lorraine suffisa(nt) à mon sens pour lever toute appréhension, principalement si les envoyés de Lorraine en

⁵³³ BnF, Ms. Fr. 10714, f°4 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 29 décembre 1712.

Hollande obtiennent encore les seuretés que leur maitre leur ordonne de solliciter ; enfin il ne tiendra pas à moy que tout embaras sur ce suj(et) ne cesse promptement⁵³⁴. »

Dans une lettre adressée au duc d'Aumont, Louis XIV évoque le possible passage du Chevalier de Saint-Georges à Nancy, avant que ce dernier ne s'installe à Bar-le-Duc, comme un compromis. À Nancy, le prétendant Stuart serait hors du royaume de France, comme exigé par les Britanniques, mais il demeurerait sous la protection de Louis XIV, qui a fait envahir pacifiquement la capitale lorraine par ses troupes en 1702, au début de la guerre de succession d'Espagne dans l'espace allemand⁵³⁵, pour se prémunir d'une attaque impériale depuis le duché lorrain. Louis XIV rappelle ainsi que tant que la paix n'est pas signée, il garde la Lorraine, comme un moyen de pression, pour la sécurité de Jacques-Édouard Stuart.

« Comme je ne veux rien obmettre de tout ce qui peut avancer la satisfaction de la Reyne de la G(ran)de Bretagne et l'exécution des mesures que j'ay prises avec elle, j'ay cru que la sortie du Chevalier de S(ain)t Georges hors de mon Royaume souffriroit encore quelque retardement si j'attendois qu'il eust toutes les suretés dont il a véritablement besoin pour demeurer à Bar, je luy ay donc conseillé de passer jusqu'à Nancy où j'ay mes troupes en garnison et d'y demeurer jusqu'à la Paix, rien ne l'empeschant après la conclusion du Traittés d'établir son séjour à Bar. Il se dispose à partir sitôt que j'auray fait avertir le Duc de Lorraine de ce changement que je n'ay proposé que dans la veüe d'accomplir plus promptement ce que j'ay promis⁵³⁶. »

À la fin du mois de février 1713, le roi de France écrit à son plénipotentiaire à Londres que le problème du Chevalier de Saint-Georges est enfin résolu, et que les négociations de paix peuvent se terminer, puisque ce dernier à quitter la ville de Châlons-en-Champagne pour se rendre à Bar-le-Duc le 20 février. Louis XIV espère que le comte d'Oxford et son gouvernement mettent tout en place pour que le douaire de la reine Marie de Modène soit versé en échange du départ de son fils pour le duché de Bar.

« Le Chevalier de S(ain)t Georges est présentement à Bar le Duc. Il partit à Chalons le 20. de ce mo(is) ainsy ce que j'ay promis sur cet article est accep(té) je compte que le payement du Doüaire de la Rey(ne) d'Ang(leter)re le sera pareillement, et pourveu qu'il

⁵³⁴ BnF, Ms. Fr. 10714, f°16 : Louis XIV au duc d'Aumont, Marly, 26 janvier 1713.

⁵³⁵ BOGDAN Henry, *La Lorraine des ducs, sept siècles d'histoire*, Paris, Perrin, 2013, p. 310.

⁵³⁶ BnF, Ms. Fr. 10714, f°20 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 4 février 1713.

y so(it) satisfait, je consens à toutes les mesures que le Comte d'Oxford croira devoir prendre pour se ménag(er)⁵³⁷. »

Il semble que l'exil du prétendant Stuart au trône britannique, dans le duché de Bar, fasse peu à peu oublier la cause des jacobites à Versailles. De plus, la paix signée entre la France et la Grande-Bretagne a été difficile à trouver. Et Louis XIV et le marquis de Torcy tiennent à la préserver, en partie pour préserver les finances du royaume, mise à mal par douze années de guerre sur quatre fronts différents, dans les Pays-Bas espagnols puis le nord de la France, en Allemagne, en Italie et en Espagne, sans compter les affrontements ayant eu lieu dans les colonies ou en mer. Ainsi, le renoncement de la France à un soutien actif de la cause jacobite peut s'expliquer à la fois pour des raisons financières et diplomatiques. Le secrétaire d'État aux affaires étrangères français écrit donc à son ambassadeur à Londres : « *Quant aux intérêts du Chevalier, je crois que rien ny convient d'avantage que de garder un profond silence sur cette matière, car il me paroist que s'il y avoit quelques dispositions favorables pour luy en Ang(leter)re le moyen de les faire changer seroit de donner lieu de croire que la France [ne] voulût y entrer⁵³⁸. »*

La conclusion de la paix d'Utrecht, et plus encore l'éloignement forcé du Chevalier de Saint-Georges, loin de la Cour de Saint-Germain, accentuent un peu plus le clivage et les divisions politiques au sein de la société britannique, mais également au sein du parti Tory. Le prétendant catholique n'est d'ailleurs pas étranger à l'accroissement de ce clivage. En effet ce dernier a, selon le duc d'Aumont, écrit à ses amis et soutiens en Grande-Bretagne de soutenir le ministère d'Oxford et de Bolingbroke, ce qui affole le secrétaire d'État aux affaires étrangères, qui malgré une inclination pour le Chevalier et une certaine réticence à la succession hanovrienne, ne souhaite pas recevoir le soutien public du prétendant catholique. En effet, ce soutien discréditerait l'action de ce ministère, qui dans une Grande-Bretagne hantée par la peur du complot papiste⁵³⁹, serait plus un boulet qu'une médaille à porter pour Oxford et Bolingbroke.

« *[J]e croy devoir vous dire que dans une conversation particulière que j'a(y) eüe avec M(ylor)d Bolingbroke, il m'a témoigné quelqu'inquiétude de ce que ce Prince [Jacques-Édouard Stuart] a écrit à ses amis deux lettres de sa main par les quelles il les prioit d'être*

⁵³⁷ BnF, Ms. Fr. 10714, f°31 : Louis XIV au duc d'Aumont, Marly, 25 février 1713.

⁵³⁸ BnF, Ms. Fr. 10714, f°74 : Monsieur de Torcy au duc d'Aumont, Marly, 11 mai 1713.

⁵³⁹ COTTRET Bernard, MARTINET Marie-Madeleine, *Partis et factions dans l'Angleterre du premier XVIIIe siècle*, 2^e éd., Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 1991, p. 179.

*favorables au Ministère présent, ce qu'ils regardent comme un moien de les perdre et de préjudicier à ses intérêts, heureusement ces lettres ne subsistent plus*⁵⁴⁰. »

De plus, l'allocution de la souveraine britannique à la Chambre des Lords met en avant la pleine acceptation par la reine Anne de la succession hanovrienne, ce qui d'après les travaux d'Edward Gregg⁵⁴¹ n'est pas tout à fait exact, puisque la reine semble pousser à la conversion de son demi-frère au protestantisme, afin d'éviter à ses cousins de Hanovre d'abandonner leur électorat. Cependant, afin de préserver l'acte d'établissement de la succession en ligne protestante, la dernière des Stuarts ne peut afficher de préférence en faveur d'une conversion du Chevalier de Saint-Georges. Néanmoins, la Chambre des Lords semble inquiète par la cause jacobite, puisque Lord Peterborough⁵⁴² propose d'exiler le Prétendant à Rome auprès du pape, plutôt que de le laisser s'établir sur les terres du duc de Lorraine. Un autre lord, que le duc d'Aumont ne nomme pas, estime que l'adresse de la reine Anne ressemble à celle donnée avant le retour de Charles II d'Angleterre, à la fin du Commonwealth de Cromwell. Seulement, on ne sait pas si la comparaison avec la Restauration de Charles II est une bonne chose pour ce lord, dont on ne connaît ni les paroles exactes, ni l'identité ou les convictions. On ne peut donc pas savoir si ce lord est un partisan de Jacques-Édouard Stuart, ou s'il s'inquiète au contraire du retour possible de ce dernier en Grande-Bretagne, et de son potentiel avènement.

« Vous aurez veu M(onsieu)r dans les nouvelles publiques l'adresse qui a été présentée à la Reine pour la prier d'emploier vivement ses offices auprès du Duc de Lorraine et des autres Princes et États alliés de la G(rand)e B(retagn)e pour les engager à ne point recevoir, et à ne point souffrir chez eux, sous quelque prétexte que ce puisse être, la personne qui prend le titre de Roy d'Angleterre au préjudice du droit indubitable de sa Ma(jes)té B(ritannique) à la couronne, et de l'établissement de la succession dans la Maison d'Hanover.

Lorsque cette résolution fut prise dans la Chambre haute M(ylor)d Peterborough dit hautement que le Chevalier de S(ain)t Georges aiant été élevé en France dans la religion catholique, on vouloit aparament l'envoier à Romme pour le confirmer encore d'avantage dans les sentimens de sa religion ; un autre des seigneurs dit que l'on avoit

⁵⁴⁰ BnF, Ms. Fr. 10715, f°24 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 21 juillet 1713.

⁵⁴¹ GREGG Edward, *Queen Anne*, Londres-Boston, Routledge & Kegan Paul, 1980, p. 483.

⁵⁴² Charles Mordaunt (1658-1735), comte de Peterborough, est un pair, diplomate, militaire et homme d'État britannique. Il est considéré comme un politicien proche du parti Whig, néanmoins en 1713, il soutient le gouvernement d'Oxford et la majorité Tory au Parlement.

présenté une pareille adresse contre Charles Second, et que ce Prince avoit été rétabli un an après sur le trosne.

La Reine a répondu à l'adresse des seigne(urs) qu'elle redoubleroit ses soins pour éloigner la personne dont ils lui parloient, mais que le moïen le plus certain pour assurer la sucession dans la ligne protestante étoit de faire cesser les divisions qui règnent dans la G(rand)e B(retagne)⁵⁴³. »

C-La Ligne protestante : un recours pour les Whigs, une menace pour les Tories ?

1)La puissance grandissante d'une maison allemande : les Hanovre

Après avoir évoqué dans le chapitre précédent plusieurs états du Saint-Empire, comme l'Autriche, la Bavière, l'électorat de Cologne ou encore la Prusse, il convient de ne pas oublier l'électorat de Hanovre, dont la puissance est accrue par l'élévation du duc de Hanovre au rang de neuvième électeur du Saint-Empire en 1692, et par l'*Act of Settlement* de 1701, qui établit la duchesse douairière de Hanovre et ses descendants, comme héritiers de la couronne de Grande-Bretagne et d'Irlande. Par cette proximité avec la couronne britannique, il a été décidé d'inclure les considérations hanovriennes aux affaires ayant trait à la question successorale, et non aux questions diplomatiques, malgré le rôle actif du Hanovre au sein de la Grande-Alliance.

Par son rôle à la fois d'électeur du Saint-Empire et par sa place avantageuse dans la succession établie à la couronne de Grande-Bretagne, le duc de Hanovre, Georges-Louis de Hanovre⁵⁴⁴, est un monarque influent dans l'Europe du début du XVIII^e siècle, et dont les perspectives d'avenir lui assurent une puissance certaine. C'est pourquoi ses envoyés comptent dans les Cours étrangères, et plus particulièrement à la Cour de Londres, où la position d'héritière de la duchesse douairière établit de fait l'ambassade du duché de Hanovre, comme un potentielle cour rivale pour la reine Anne et son gouvernement⁵⁴⁵. Les Whigs se réunissent

⁵⁴³ BnF, Ms. Fr. 10715, f°24 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 21 juillet 1713.

⁵⁴⁴ Georges-Louis de Hanovre (1660-1727), duc de Hanovre, est un prince allemand et l'un des neuf électeurs du Saint-Empire. Il est après sa mère la duchesse douairière Sophie de Hanovre, deuxième dans l'ordre de succession à la couronne de Grande-Bretagne, comme établi par l'*Act of Settlement* de 1701.

⁵⁴⁵ HATTON Ragnhild Marie, *George I : Elector and King*, Londres, Thames and Hudson, 1978, p. 416.

ainsi autour du baron von Bothmer⁵⁴⁶, représentant de l'électeur de Hanovre, et d'après les rapports qu'en fait le duc d'Aumont, ils complotent pour faire venir en Grande-Bretagne, la princesse Sophie de Hanovre⁵⁴⁷, la mère de l'électeur de Hanovre et héritière de la reine Anne : « *Après plusieurs conférences que les Wigs ont tenues chez l'envoïé d'Hanovre ils avoient dessein de présenter une adresse à la Reine pour faire venir dans ce Pais cy, la P(rince)sse Sophie mais sur diverses représentations, ils ont remis l'affaire au prochain Parlement*⁵⁴⁸. »



Portrait de Georges de Hanovre, électeur de Hanovre, par Godfrey Kneller, National Portrait Gallery, Londres, vers 1714.

Parmi les bruits qui courent à Londres, et que l'ambassadeur de France rapporte, il y a la rumeur de la signature d'un traité, plus ou moins secret, entre l'Autriche, le Danemark, les Provinces-Unies et le Hanovre, et orchestré par le duc de Marlborough, pour porter la duchesse douairière de Hanovre en Écosse, afin de créer un point de ralliement pour les mécontents du gouvernement d'Oxford et Bolingbroke. Cela créerait une Cour rivale à celle de Saint-James, qui serait sous l'influence des Whigs. La présence en Écosse de l'héritière du trône permettrait aux Whigs de la faire connaître dans le royaume, mais aussi d'établir la maison de Hanovre dans un territoire, où Jacques-Édouard Stuart possède encore de nombreux soutiens, et pour

⁵⁴⁶ Hans Caspar von Bothmer (1656-1732) est un baron et diplomate hanovrien. Il est envoyé de l'électeur de Hanovre à Londres entre 1711 et 1714.

⁵⁴⁷ Sophie de Hanovre (1630-1714), duchesse douairière de Hanovre, est une princesse allemande. Elle est depuis 1701, l'héritière officielle de la couronne britannique de sa cousine la reine Anne Stuart.

⁵⁴⁸ BnF, Ms. Fr. 10715, f°24 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 21 juillet 1713.

finir, le moment venu de la faire venir à Londres pour l'y couronner reine de Grande-Bretagne, au plus vite afin de se prémunir de toute restauration jacobite.

« Il m'est revenu de beaucoup d'endroits, que dans un château près d'Hanovre, il s'étoit tenu plusieurs conférences ; qu'il s'y agissoit d'un traité dans leque(l) entroient l'Archiduc, le Roi de Danemark, l'Hanov(re) et la Holande ; que l'affaire étoit menée par le Duc de Marlbouroug de concert avec les Wigs dont le parti ranimé par les espérances de la continuation de la Guerre est plus vif que jamais ; que le Duc d'Hanovre fournissoit de l'argent, le Danemark des vaisseaux, et des troupes, pour porter la Princesse Sophie en Écosse ; que depuis les dernières broüilleries, les Wigs avoient fait entrer dans leur dessein les mécontents de ce Roiaume avec qui on croit qu'ils ont pris des mesures de plus loin : qu'ils espéroient y exciter un soulèvement qui se communiqueroit jusqu'en Angleterre, où ils comptoie(nt) de changer la face du Ministère, et du Gouvernem(ent). Les émissaires du Duc de Marlbouroug vont et viennent sans cesse, on me doit donner le nom de plusieurs.

Quoique de pareilles nouvelles méritent confirmati(on) je n'ai pas laissé d'en faire part au G(ran)d Trésorier et à M(ylor)d Bolingbroke. Une infinité de circonstances ont contribué à faire regarder cet avis comme une affaire assez sérieuse à la quelle plusieurs choses qui leur sont revenües avoient quelque relation, ils m'ont fort remercié, et m'ont prié de le suivre vivement il ne sera jamais étonnant qu'il arrive subitement dans ce Païs cy quelque révolution, chaque jour y a ses incidens⁵⁴⁹. »

Pour Versailles, ce n'est pas tant les complots qui visent à faire passer la princesse Sophie en Écosse, qui inquiètent le roi de France et son gouvernement, mais plutôt l'influence du duc de Marlborough et des Whigs, hostiles à la France, qui s'étend jusqu'en Basse-Allemagne. Aussi, Louis XIV rappelle à son ambassadeur qu'il avait préconisé au gouvernement britannique de faire revenir John Churchill en Grande-Bretagne, plutôt que de lui permettre de former des complots en Allemagne, contre le gouvernement Tory qui plus est.

« Je considérois particulièrement l'intérêt de cet(te) P(rince)sse et la tranquillité de son Gouvernement lorsq(ue) je vous ay marqué qu'il ne convenoit pas de souffrir que le Duc de Marlbouroug servit dans les armées de l'Archiduc, sa personne est assez indifférente mais son nom peut encore imposer en Angleterre, et donner des espérances au parti mécontent, comme je vois par vos lettres qu'il se ranime, on ne peut, ce me semble, à

⁵⁴⁹ BnF, Ms. Fr. 10715, f°12 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 24 juin 1713.

porter trop d'attention à traverser ses desseins et par conséquent à détruire les ressources qu'il peut avoir pour les soutenir ; il ne cache pas quel est le fondement de ses espérances, s'il est vray comme vous l'avez appris, qu'il se forme des complots dans la Basse Allemagne pour faire passer en Écosse la Duchesse douairière d'Hanovre⁵⁵⁰. »

De plus, en ce qui concerne le duc de Marlborough, artisan du passage de la princesse Sophie de Hanovre en Écosse, le duc d'Aumont rapporte que le pair d'Angleterre a également obtenu de larges privilèges dans l'Empire, l'archiduc d'Autriche lui aurait ainsi donné la seigneurie de Gutenbourg dans le marquisat de Burgau, en haute Souabe. C'est-à-dire dans le sud de l'Allemagne proche du duché de Wurtemberg et de l'électorat de Bavière. C'est d'ailleurs probablement sur les possessions de l'électeur de Bavière, que l'archiduc d'Autriche accorde à Marlborough sa seigneurie.

« J'ai eu l'honneur de mander à v(otre) M(ajes)té que l'intention du parti contraire étoit de profiter de la conjoncture présente pour faire venir la P(rince)sse Sophie en Ecosse, j'apprens par de nouveaux avis que le Duc de Marleboroug travaille avec toute l'aplication possible à faire réussir ce projet qui certainement ne se conduit point à l'insceu des Holandais, l'Archiduc lui a donné depuis peu à lui et à ses héritiers à perpétuité, la seigneurie de Guntenbourg avec de grands privilèges ; c'est une ville dans le Marquisat de Burgau, dans la haute suabe, sur le Danube entre Ulm et Ausbourg, à treize lieuées de Mindelheim⁵⁵¹. »

2) La princesse Sophie, une douairière au centre des intrigues successorales et une héritière octogénaire

La princesse Sophie de Hanovre, née en 1630, est la petite-fille de Jacques I^{er} d'Angleterre, par sa mère Élisabeth Stuart, et elle descend également par son père Frédéric V, de la maison du Palatinat. Apparentée à une large partie de l'Europe, elle entretient une correspondance assidue avec de nombreuses cours étrangères, et plus particulièrement avec sa nièce, la princesse Palatine, belle-sœur de Louis XIV. L'historien Lucien Bély écrit dans *La société des Princes*⁵⁵², que même lorsque le royaume de France est en guerre avec l'Empire, dont fait partie le Hanovre, les échanges épistolaires entre la duchesse douairière de Hanovre et

⁵⁵⁰ BnF, Ms. Fr. 10715, f° 14 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 2 juillet 1713.

⁵⁵¹ BnF, Ms. Fr. 10715, f° 25 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 29 juillet 1713.

⁵⁵² BÉLY Lucien, *La société des princes, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1999, p. 651.

sa nièce se perpétuent. De plus, la princesse Sophie est également une femme de lettres, elle entretient une correspondance suivie avec le philosophe et mathématicien Leibniz, qui est à la tête de la bibliothèque de la Cour de Hanovre⁵⁵³. En 1713, la princesse Sophie est âgée de 82 ans, ce qui pour l'époque est un âge canonique. Et elle est selon toute apparence en excellente santé⁵⁵⁴, contrairement à la reine Anne, qui est sa cadette de plus de 30 ans et dont l'état de santé est bien plus préoccupant. En effet, comme on a pu le voir la reine de Grande-Bretagne passe beaucoup de temps, alitée à cause de la goutte. Ainsi, si au premier abord, il peut sembler déraisonnable pour les Whigs de faire venir en Écosse une duchesse douairière octogénaire, en espérant que cette dernière succède à une reine quadragénaire, l'état de santé de l'une et de l'autre permet de rendre l'hypothèse plausible.



Portrait de Sophie de Hanovre, par Johann Conrad Eichler, propriété de la maison royale de Hanovre, localisation inconnue, vers 1707.

Seulement, la France et le parti Tory entendent empêcher le débarquement de l'héritière octogénaire au trône de Grande-Bretagne. Pour ce faire, le duc d'Aumont et le gouvernement britannique chargent le Sir Plonquet, un gentilhomme britannique, proche du parti Tory et apparemment sympathisant jacobite, d'accompagner en France une dame anglaise, dont l'identité de nous est pas connue, qui serait intime de la princesse Sophie. Ainsi, l'ambassadeur

⁵⁵³ VAN DER CRUYSSSE Dirk, *Sophie de Hanovre : Mémoires et Lettres de voyage*, Paris, Fayard, 1990, p. 310.

⁵⁵⁴ HATTON Ragnhild Marie, *George I : Elector and King*, Londres, Thames and Hudson, 1978, p. 416.

de France prétend que l'entourage de la duchesse douairière de Hanovre a été infiltré par les espions du comte d'Oxford, afin de surveiller cette vieille dame allemande, et même peut-être l'empêcher au besoin de se rendre en Écosse.

« La personne Monsieur, qui aura l'honneur de vous rendre cette lettre, est le S(i)r Plonquet homme dévoué au Ministère, au Chevalier de S(ain)t Georges, et attaché d'inclination à la France, le voyage qu'il va faire, est une preuve de tous ses bons sentimens, le prétexte est d'accompagner une dame anglaise qui a quelques affaires en France, pour la poursuite des quelles, elle est chargée de plusieurs lettres de recommandations de personnes considérables, mais ses veües suivant ce qu'il a concerté avec le S(ir) Neterwil, un des confidens du G(ran)d Trésorier, et par qui ce Ministre fait agir plusieurs subalternes, ne sont autres que de voir le Chevalier de S(ain)t Georges et de connoitre toutes ses dispositions, aiant en cela beaucoup moins d'envie de plaire au Trésori(er) que de se rendre utile à ce Prince, dans tout ce qui dépendra de lui, son zèle pour le Ministère s'est particulièrement fait connoitre dans l'affaire du Comte de Gala(s) dont il pratiqua le secrétaire qu'il déterm(ine) à sacrifier les intérêts qui lui étoient confiés. Il vous paraîtra embarrassé tant par ce que le langage français qu'il entend cependant fort bien, lui refuse quelques expressions ; que par ce que son esprit étant au-dedans veut être un peu recherché, je ne vous le donne pas comm(e) un homme merveilleux ; mais comme u(n) garçon de bon sens, qui est au fait de bie(n) des choses, et que son intime commerce avec Neterwil a rendu intelligent dans les affaires présentes. La femme qu'il conduit en France qui est de condition par elle mêm(e) a des relations particulières avec la Princesse Sophie, et la confiance de cette P(rince)sse pour elle est telle qu'elle lui a écrit plusieurs choses au sujet des intérêts de sa Maison, et des Wigs avec des circonstances dont le Ministère a profité par l'intrigue de Plonquet, à qui les lettres originales étoient communiquées, et qui a si bien conduit cette confiance, que sans avoir jamais donné aucun lieu d'être soupçonné d'en faire usage, il a dirigé le commerce secret de cette femme dans l'esprit du G(ran)d Trésorier à qui il doit rendre compte de ses démarches et observations pendant son voyage, non pas directement, mais par la médiation de son ami, avec une ferme et sincère résolution de s'ouvrir à vous sur toutes choses et de n'agir que par un conseil et de vous communiquer toutes les lettres qu'il recevra et toutes les réponses qu'il sera chargé d'y faire, aiant à cet effet un chiffre de communic(ation) en sorte que suivant les arrangemens que vou(s) lui inspirerez et sous votre dictée il mand(e) icy ce que vous estimerez de plus convenabl(e). C'est la

disposition où je l'ai mis je suis persua(dé) qu'il n'est pas besoin de vous recommande(r) de le recevoir avec cette bonté gracieuse et favorable qui vous est si naturelle dans to(utes) les affaires que vous traitez. Vous connoissez les allures du G(rand) Trésorier, les souverains et le Ministère des personnes obscures sont assez de son goût, mais s'il y trouve son compte les avantages n'en sont pas toujours égaux pour toute le monde⁵⁵⁵. »

⁵⁵⁵ BnF, Ms. Fr. 10715, f°35 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 21 août 1713.

Conclusion

Les lettres écrites par le duc d'Aumont depuis Londres permettent de saisir toute la complexité des relations internationales, entre ces deux grandes puissances que sont la France et la Grande-Bretagne, à l'aube du siècle des Lumières. Elles permettent également de mieux appréhender l'atmosphère tendue, qui est palpable en Grande-Bretagne à la fin du règne de la reine Anne, dont la succession est âprement disputée. La correspondance de l'ambassadeur de France donne ainsi un aperçu de l'importance des relations bilatérales dans la résolution d'un conflit, où les deux protagonistes sont entrés en opposition au-delà de la simple confrontation militaire. L'historien Lucien Bély a démontré l'importance des congrès de paix européens, en étudiant en profondeur le congrès d'Utrecht. Seulement, et cela constitue sans doute l'une des limites de ce travail, la correspondance du duc d'Aumont montre l'importance des relations bilatérales entre les états, entre la France et la Grande-Bretagne, contrairement aux travaux de Lucien Bély, qui illustrent l'importance des congrès de paix. Au travers des nombreuses missives écrites par les différents correspondants, on comprend que les négociations, qui se jouent à Utrecht, retardent plus la conclusion de la paix, qu'elles ne la servent. La vérité sur l'utilité de ces deux types de négociation est sans doute à trouver dans un mélange entre relation bilatérale et congrès.

Parallèlement, pour ce qui a trait à la situation politique intérieure du royaume de Grande-Bretagne, la correspondance du gouverneur du Boulonnais constitue un point de vue, unique d'un Français dans un pays qui lui est étranger. Ce point de vue étranger dispose donc d'angles morts, qui ne nous permettent pas de saisir pleinement toute la subtilité et toutes les nuances de la politique intérieure britannique. Elle n'offre également à voir que la vie des élites politiques et nobiliaires, le duc d'Aumont ne côtoie que les autres ambassadeurs étrangers, les dirigeants britanniques, et l'aristocratie anglaise, du moins c'est ce qui ressort de sa correspondance. Il s'agit là d'une correspondance officielle, et même très solennelle, puisque l'ambassadeur de France écrit au roi en personne.

Cependant, même si la correspondance du plénipotentiaire français demeure officielle, et même très formelle, celle-ci a le mérite d'être conservée dans son intégralité et retranscrite de façon tout à fait intelligible, et cela justement grâce à son côté officiel. Elle permet également de comprendre le point de vue d'un ambassadeur dans une Cour étrangère, et de soulever des problématiques différentes des sources anglo-britanniques. Elle donne également à saisir toute la complexité de l'appareil politique britannique, et les distinctions et nuances qui peuvent

exister entre les Whigs et les Tories, qui ne forment pas deux blocs unis et inamovibles, bien au contraire.

L'un des problèmes majeurs rencontré, au cours des deux années qui ont permis de mener à bien ce travail, a été l'absence sur certains sujets d'une bibliographie récente et précise. On peut déplorer l'absence d'ouvrage d'histoire ou de science politique en langue française sur la distinction entre Whigs et Tories, malgré les travaux éminents du civilisationniste, Bernard Cottret, spécialiste des études britanniques. On peut également regretter l'absence de biographies sur divers personnages d'importance pour ce travail, comme sur la princesse Sophie de Hanovre ou sur le duc d'Argyll, à titre d'exemple. Enfin, il est particulièrement dommage que les historiographies française et anglo-saxonne soient dépourvues d'ouvrage significatif et actualisé, sur la Grande Guerre du Nord, ou même sur la Suède politique à l'époque moderne, et plus particulièrement sur le règne de Charles XII.

Ce travail n'a pas vocation à transmettre une vérité universelle et incontestable sur l'année 1713, et ses événements. Il s'agit plus d'une forme de photographie à un instant donné et d'un point de vue particulier, de ce qu'est la société britannique, et l'équilibre diplomatique de l'Europe, à savoir le point de vue d'un ambassadeur de France en poste à Londres.

Bibliographie

Outils :

- Dictionnaire du CNRTL.
- Encyclopædia Britannica*.

Sources :

- Ambassade en Angleterre du duc d'Aumont (1712-1713)*, BnF, Gallica, 10714 & 10715.
- Public Record Office, Transcripts from French Archives, 1713, London : PRO 31/3/201.

Ouvrages généraux et spécialisés :

- BACON Francis, *Meditationes Sacrae*, New York, R. Worthington, 1597.
- BAIROCH Paul, *De Jéricho à Mexico : Villes et économie dans l'histoire*, Paris, Gallimard, 1985, p. 708.
- BARBICHE Bernard, *Les institutions de la monarchie française à l'époque moderne*, 2^e éd., Paris, PUF, 2001, p. 430.
- BÉLY Lucien, *La France moderne, 1498-1789*, Paris, PUF, 2013
- BÉLY Lucien (dir.), *Dictionnaire Louis XIV*, Paris, Robert Laffont, 2015, p. 1408.
- BIÉMONT Émile, PECKER Jean-Claude, *Rythmes du temps, Astronomie et calendriers*, Louvain, De Boeck Supérieur, 1999, p. 393.
- BOURDEU Étienne, CÉNAT Jean-Philippe, RICHARDSON David, *Les Temps Modernes*, Paris, Armand Colin, 2018
- BRAUDEL Fernand, *La Méditerranée et le Monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, Armand Colin, 1949, p. 1 160.
- BRAUDEL Fernand, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme. Tome 3. Le temps du monde*, Paris, Armand Colin, 2022, p. 608.
- DÉTIS Élisabeth, KNOPPER Françoise, *S'amuser en Europe au siècle des Lumières*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2007, p. 245.

- DUBY Georges, PERROT Michelle (dir.), *Histoire des femmes en Occident, III. XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Perrin, 2002, p. 659.
- ELIAS Norbert, *Du temps*, Paris, Fayard, 1984, p. 223.
- FEBVRE Lucien, *Le problème de l'incroyance au XVI^e siècle. La religion de Rabelais*, Paris, Albin Michel, 1942, p. 547.
- GINZBURG Carlo, *À distance : Neuf essais sur le point de vue en histoire*, Paris, Gallimard, 2001, p. 256.
- GRENOUILLEAU Olivier, *Qu'est-ce que l'esclavage ? Une histoire globale*, Paris, Gallimard, 2022, p. 506.
- HERDER Johann Gottfried (von), *Une autre philosophie de l'histoire pour contribuer à l'éducation de l'humanité : contribution à beaucoup de contributions du siècle*, Paris, Aubier, 1774, p. 369.
- KANTOROWICZ Ernst, *Les deux corps du roi*, Paris, Gallimard, 1957, p. 634.
- LE BON Gustave, *Psychologie des foules*, Paris, PUF, 1895, p. 144.
- MAZARIN Jules, *Bréviaire des politiciens*, éd. d'Umberto Eco, Paris, Arléa, 1997, p. 138.
- WEBER Max, *Concepts fondamentaux de sociologie*, Paris, Gallimard, 2016, p. 416.

Relations internationales et diplomatie :

- ARAUD Gérard, *Histoires diplomatiques : Leçons d'hier pour le monde d'aujourd'hui*, Paris, Grasset, 2022, p.308.
- BÉLY Lucien, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990, p. 905.
- BÉLY Lucien, *La société des princes, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1999, p. 651.
- BÉLY Lucien, *L'art de la paix en Europe*, Paris, PUF, 2007, p.745.
- BÉLY Lucien, *Les relations internationales en Europe XVII^e-XVIII^e siècles*, 4^e éd., Paris, PUF, 2007, p. 773.
- BLACK Jeremy, *European International Relations, 1648-1815*, Houndmills, Palgrave Macmillan, 2002

- BOIS Jean-Pierre, *Les guerres en Europe, 1494-1792*, Paris, Belin, 1993
- BOIS Jean-Pierre, *De la paix des rois à l'ordre des empereurs (1714-1815)*, Paris, Seuil, 2003, p. 489.
- GANTET Claire, *Guerre, paix et construction des Etats (1618-1714)*, Paris, Seuil, 2003, p.414.
- GARELLI François, *La Baltique d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, Editions Rive Droite, 1997
- HAVARD Gilles et VIDAL Cécile, *Histoire de l'Amérique française*, Paris, Flammarion, 2003, p. 869.
- HÉLIE Jérôme, *Les relations internationales dans l'Europe moderne (1453-1789)*, Paris, Armand Colin, 2008
- KESSLER Marie-Christine, *Les ambassadeurs*, Paris, Presses de Sciences Po, 2012
- KINGSTON DE LEUSSE Meredith, *Diplomate, une sociologie des ambassadeurs*, Paris, L'Harmattan, 1998
- KISSINGER Henry, *Diplomatie*, Paris, Fayard, 2008, p.861.
- LENTZ Thierry, *Le Congrès de Vienne*, Paris, Perrin, 2015, p. 544.
- LIVET Georges, *L'équilibre européen de la fin du XV^e à la fin du XVIII^e siècle*, Paris, PUF, 1976, p. 231.
- MAZIANE Leïla, *Salé et ses corsaires, 1666-1727 : Un port de course marocain au XVII^e siècle*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2007, p. 366.
- VAN RUYMBEKE Bertrand, *L'Amérique avant les États-Unis : une histoire de l'Amérique anglaise, 1497-1776*, Paris, Flammarion, 2013, p. 783.

La Guerre de Succession d'Espagne :

- ALLAIN Thierry, NIJENHUIS-BESCHER Andreas, THOMAS Romain, *Les Provinces-Unies à l'époque moderne : de la Révolte à la République batave*, Paris, Armand Colin, 2019, p. 335.
- BÉRENGER Jean, *Histoire de l'Empire des Habsbourg, (1665-1918)*, Paris, Tallandier, 2021, p. 565.
- BOGDAN Henry, *Histoire de la Bavière*, Paris, Perrin, 2007, p. 391.
- BOGDAN Henry, *La Lorraine des ducs, sept siècles d'histoire*, Paris, Perrin, 2013, p. 310.
- BOURDON Albert Alain, LÉONARD Yves, *Histoire du Portugal*, Paris, Chandeigne, 2019, p. 274.
- BRICE Catherine, *Histoire de l'Italie*, Paris, Perrin, 2019, p. 588.
- CARRANGEOT Delphine, CHAPRON Emmanuelle, CHAUVINEAU Hélène, *Histoire de l'Italie du XV^e au XVIII^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2015, p. 256.
- FRANCIS David, *The First Peninsular War, 1702-1713*, New York, St. Martin's Press, 1975
- FREY Linda S. et FREY Marsha L. (dir.), *The Treaties of the War of Spanish Succession. An Historical and Critical Dictionnary*, Westport, Greenwood Publishing Group, 1987
- GONZALEZ CRUZ David, *Une guerre de religion entre princes catholiques : la succession de Charles II dans l'Empire espagnol*, Paris, Éditions des hautes études en sciences sociales, 2006
- LA SABLIERE Jean-Marc (de), *La Saga des Farnèse*, Paris, Tallandier, 2023, p. 400.
- OURY Clément, *La Guerre de Succession d'Espagne, La fin tragique du Grand Siècle (1701-1714)*, Paris, Tallandier, 2020, p. 518.
- ZORZI Alvise, *Histoire de Venise*, Paris, Perrin, 2015, p. 627.

Le Royaume de France et Louis XIV :

- BÉLY Lucien, *Louis XIV, le plus grand roi du monde*, Paris, Gisserot, 2005

- BÉRENGER Jean, MEYER Jean, *La France dans le monde au XVIII^e siècle*, Paris, SEDES, 1993, p. 380.
- BLUCHE François, *Louis XIV*, Paris, Fayard, 1986, p. 1039.
- CHALINE Olivier, *Le règne de Louis XIV*, Paris, Flammarion, 2005
- CHALINE Olivier, *L'année des quatre Dauphins*, Paris, Flammarion, 2009, p. 218.
- CORNETTE Joël, *Louis XIV*, Paris, Éditions du Chêne, 2007
- CORVISIER André (dir.), *Histoire militaire de la France*, 3 volumes, Paris, PUF 1992.
- JOUTARD Philippe, *La Révocation de l'édit de Nantes ou les faiblesses d'un État*, Paris, Gallimard, 2018, p. 552.
- LYNN John A., *Les guerres de Louis XIV*, Paris, Perrin, 2014, p. 561.
- MINVIELLE Stéphane, *La famille en France à l'époque moderne, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2010, p. 304.
- SARMANT Thierry, *Louis XIV, Homme et roi*, Paris, Tallandier, 2014
- SARMANT Thierry, *1715, La France et le monde*, Paris, Perrin, 2017, p. 575.
- ZYSBERG André, *Les galériens : vies et destins de 60 000 forçats sur les galères de France, 1680-1748*, Paris, Seuil, 1987, p. 432.

La Grande Guerre du Nord :

- ANDERSSON Ingvar, *Histoire de la Suède...des origines à nos jours*, Roanne, Éditions Horvath, 1973, p. 397.
- BLANC Simone, *Pierre le Grand*, Paris, PUF, 1974, p. 128.
- CARRÈRE D'ENCAUSSE Hélène, *La Russie et la France, de Pierre le Grand à Lénine*, Paris, Fayard, 2021, p. 444.
- HELLE Astrid E., *Histoire du Danemark*, Paris, Hatier, 1992
- HELLER Michel, *Histoire de la Russie et de son empire*, Paris, Flammarion, 1999, p. 985.
- KERAUTRET Michel, *Histoire de la Prusse*, Paris, Éditions du Seuil, 2005, p. 513.

-MOUSSON-LESTANG Jean-Pierre, *Histoire de la Suède*, Paris, Hatier, 1995, p. 327.

-NORDMANN Claude, *Grandeur et liberté de la Suède (1660-1792)*, Louvain, Éditions Nauwelaerts, 1971, p. 551.

Histoire de la Grande-Bretagne :

-BLACK Jeremy, *British Diplomats and Diplomacy, 1688-1800*, Exeter, University Exeter Press, 2001

-BLACK Jeremy, *Eighteenth-century Britain (1688-1783)*, 2^e éd., Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2008, p. 314.

-BOUCÉ Paul-Gabriel, *Guerre et paix : la Grande-Bretagne au XVIII^e siècle*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 1998

-CHASSAIGNE Philippe, *Histoire de l'Angleterre, des origines à nos jours*, Paris, Flammarion, 2008, p. 608.

-CHURCHILL Winston, *Marlborough, his Life and Times*, Londres, George G. Harrap, 1933-1938, 4 tomes.

-COLLEY Linda, *Britons : Forging the nation, 1707-1837*, New Haven, Yale University Press, 1992, p. 442.

-COOK Chris, STEVENSON John, *A History of British Elections since 1689*, Londres, Routledge, 2014, p. 474.

-COTTRET Bernard, MARTINET Marie-Madeleine, *Partis et factions dans l'Angleterre du premier XVIII^e siècle*, 2^e éd., Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 1991, p. 179.

-COTTRET Bernard, *Bolingbroke's Political Writings. The Conservative Enlightenment*, Basingstoke, Macmillan, 1997, p. 436.

-COTTRET Bernard, *Histoire d'Angleterre : XVI^e-XVIII^e siècle*, 2^e éd., Paris, PUF, 2003, p. 339.

-COTTRET Bernard, *La glorieuse Révolution d'Angleterre : 1688*, Paris, Gallimard, 2013, p. 381.

-COTTRET Bernard, *La révolution anglaise (1603-1660)*, Paris, Perrin, 2015, p. 606.

- COTTRET Bernard, *Ces reines qui ont fait l'Angleterre, De Boadicee à Élisabeth II*, Paris, Tallandier, 2016, p. 478.
- COTTRET Bernard, *Histoire de l'Angleterre*, Paris, Tallandier, 2019
- CROUZET François, *De la supériorité de l'Angleterre sur la France. L'économique et l'imaginaire, XVII^e-XX^e siècle*, Paris, Perrin, 1985
- CRUICKSHANKS Eveline et BLACK Jeremy, *The Jacobite Challenge*, Edimbourg, J. Donald, 1988
- CRUICKSHANKS Eveline et CORP Edward, *The Stuart Court in Exile and the Jacobites*, Londres, A&C Black, 1995
- CRUICKSHANKS Eveline, HANDLEY Stuart, HAYTON David W., *The History of Parliament : the House of Commons, 1690-1715*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, p. 3000.
- DUCHEIN Michel, *Les derniers Stuarts (1660-1807)*, Paris, Fayard, 2006, p. 528.
- DUCHEIN Michel, *Histoire de l'Écosse, des origines à nos jours*, 3^e éd., Paris, Tallandier, 2020, p. 798.
- FRISON Danièle, *Histoire constitutionnelle de la Grande-Bretagne*, Paris, Ellipses, 1997, p. 160.
- GREGG Edward, *Queen Anne*, Londres-Boston, Routledge & Kegan Paul, 1980, p. 483.
- GREGG Edward, *The Protestant Succession in International Politics, 1710-1716*, New York, Garland, 1986
- HATTON Ragnhild Marie, *George I : Elector and King*, Londres, Thames and Hudson, 1978, p. 416.
- HILL Brian W., *Robert Harley : Speaker, Secretary of State and Premier Minister*, New Haven, Yale University Press, 1988, p. 284.
- HILL Patricia Kneas, *The Oglethorpe Ladies and the Jacobite conspiracies*, Atlanta, Cherokee Publishing Compagny, 1977, p. 177.
- HORWITZ Henry, *Revolution Politicks. The Career of Daniel Finch, Second Earl of Nottingham, 1647-1730*, Cambridge, Cambridge University Press, 1968, p. 330.

- HUERTAS Monique (de), *Louise de Kéroualle, presque Reine d'Angleterre*, Paris, Perrin, 1988, p. 315.
- JETTOT Stéphane, RUGGIU François-Joseph, *Histoire de l'Angleterre moderne, Des Tudors aux derniers Stuarts*, Paris, Armand Colin, 2021
- LERUEZ Jacques, *Le système politique britannique, de Winston Churchill à Tony Blair*, 2^e éd., Paris, Armand Colin, p. 331.
- LE ROY LADURIE Emmanuel (dir.), *La cour des Stuart à Saint-Germain-en-Laye au temps de Louis XIV*, Paris, Réunion des musées nationaux, 1992
- MACAULAY Thomas Babington, *The History of England from the Accession of James the Second*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011, 5 tomes.
- MCLYNN Frank, *The Jacobites*, Londres-Boston-Melbourne, Independently published, 2020
- MONOD Paul Kleber, *Jacobitism and the English People, 1688-1788*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993, p. 436.
- OURY Clément, *Le duc de Marlborough : John Churchill, le plus redoutable ennemi de Louis XIV*, Paris, Perrin, 2022, p. 520.
- SZECHI Daniel, *The Jacobites. Britain and Europe, 1688-1788*, Manchester, Manchester University Press, 1996
- VAN DER CRUYSSSE Dirk, *Sophie de Hanovre : Mémoires et Lettres de voyage*, Paris, Fayard, 1990, p. 310.

Articles :

- AUBERT Gauthier, « L'appel du 12 juin 1709 : crise ou apogée de la monarchie absolue ? », *Parlement(s), Revue d'histoire politique*, 37, 2023/1, p. 247-260.
- BÉLY Lucien, « Les larmes de Monsieur de Torcy », *Revue Histoire, Economie et Société*, 3^e trimestre 1983.
- CORNETTE Joël, « J'ai trop aimé la guerre... », *L'Histoire*, mensuel n°386, avril 2013.
- DUHAMEL-LACOSTE Sophie, « Le règne de Louis XIV vu par l'iconographie de la diplomatie », *Revue d'histoire diplomatique*, 3, 1999, p.279-290.

-HAUSER Henri, « Colbert et les tarifs douaniers de 1664 et 1667 », *Annales d'histoire économique et sociale*, volume 2, juillet 1930, p. 453-454.

-REINHARDT Nicole, « Les relations internationales à travers les femmes au temps de Louis XIV », *Revue d'histoire diplomatique*, 3, 2003, p.193-230.

-SCHNAKENBOURG Éric, « Les interactions entre commerce et diplomatie au début du XVIII^e siècle : l'exemple du traité de commerce franco-anglais de 1713 », *Histoire économie et société*, 3, 2004, p.349-365.

-VINATIER Jean, « La géométrie variable de la diplomatie européenne, 1713-1763 », *Revue d'histoire diplomatique*, 1, 1996, p.25-46.

Films :

-LANTHIMOS Yorgos, réal. *La Favorite* [DVD]. Element Pictures, Scarlet Films, Royaume-Uni, Irlande, États-Unis, 2018. 120 min.

Annexes

Inventaire de la correspondance bicéphale du Duc d'Aumont avec Louis XIV et le Marquis de Torcy, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères : [...] correspondent aux brouillons des lettres du Duc d'Aumont.

Fonds 10714 :

	Auteur de la lettre	Récepteur de la lettre	Date	Lieu
Lettre 1	Duc d'Aumont	Marquis de Torcy	20 décembre 1712	Boulogne-sur-Mer
Lettre 2	Duc d'Aumont	Marquis de Torcy	21 décembre 1712	Boulogne-sur-Mer
Lettre 3	Duc d'Aumont	Marquis de Torcy	26 décembre 1712	Boulogne-sur-Mer
Lettre 4	Louis XIV	Duc d'Aumont	29 décembre 1712	Versailles
Lettre 5	Marquis de Torcy	Duc d'Aumont	29 décembre 1712	Versailles
Lettre 6	Duc d'Aumont	Louis XIV	2 janvier 1713	Boulogne-sur-Mer
Lettre 7	Duc d'Aumont	Marquis de Torcy	2 janvier 1713	Boulogne-sur-Mer
Lettre 8	Louis XIV	Duc d'Aumont	9 janvier 1713	Versailles
Lettre 9	Marquis de Torcy	Duc d'Aumont	9 janvier 1713	Versailles
Lettre 10	Duc d'Aumont	Marquis de Torcy	9 janvier 1713	Boulogne-sur-Mer
Lettre 11	Marquis de Torcy	Duc d'Aumont	18 janvier 1713	Marly
Lettre 12	Duc d'Aumont	Louis XIV	18 janvier 1713	Londres
Lettre 13	Duc d'Aumont	Marquis de Torcy	18 janvier 1713	Londres
Lettre 14	Louis XIV	Duc d'Aumont	18 janvier 1713	Marly
Lettre 15	Marquis de Torcy	Duc d'Aumont	25 janvier 1713	Marly
Lettre 16	Louis XIV	Duc d'Aumont	26 janvier 1713	Marly
Lettre 17	Duc d'Aumont	Louis XIV	31 janvier 1713	...
Lettre 18	Duc d'Aumont	Louis XIV	31 janvier 1713	Londres
Lettre 19	Duc d'Aumont	Marquis de Torcy	31 janvier 1713	Londres
Lettre 20	Louis XIV	Duc d'Aumont	4 février 1713	Versailles

Lettre 21	Duc d'Aumont	Marquis de Torcy	6 février 1713	Londres
Lettre 22	Louis XIV	Duc d'Aumont	7 février 1713	Versailles
Lettre 23	Marquis de Torcy	Duc d'Aumont	7 février 1713	Versailles
Lettre 24	Duc d'Aumont	Louis XIV	8 février 1713	Londres (?)
Lettre 25	Duc d'Aumont	Marquis de Torcy	8 février 1713	Londres
Lettre 26	Duc d'Aumont	Marquis de Torcy	14 février 1713	Londres
Lettre 27	Duc d'Aumont	Louis XIV	14 février 1713	Londres
Lettre 28	Marquis de Torcy	Duc d'Aumont	15 février 1713	Versailles
Lettre 29	Louis XIV	Duc d'Aumont	15 février 1713	Versailles
Lettre 30	Duc d'Aumont	Louis XIV	24 février 1713	Londres
Lettre 31	Louis XIV	Duc d'Aumont	25 février 1713	Marly
Lettre 32	Marquis de Torcy	Duc d'Aumont	25 février 1713	Marly
Lettre 33	Duc d'Aumont	Marquis de Torcy	2 mars 1713	Londres
Lettre 34	Louis XIV	Duc d'Aumont	8 mars 1713	Versailles
Lettre 35	Marquis de Torcy	Duc d'Aumont	8 mars 1713	Versailles
Lettre 36	Duc d'Aumont	Louis XIV	14 mars 1713	Londres
Lettre 37	Duc d'Aumont	Marquis de Torcy	12 mars 1713	Londres
Lettre 38	Duc d'Aumont	Louis XIV	21 mars 1713	Londres
Lettre 39	Duc d'Aumont	Marquis de Torcy	21 mars 1713	Londres
Lettre 40	Louis XIV	Duc d'Aumont	22 mars 1713	Versailles
Lettre 41	Marquis de Torcy	Duc d'Aumont	22 mars 1713	Versailles
Lettre 42	Duc d'Aumont	Louis XIV	27 mars 1713	Londres
Lettre 43	Duc d'Aumont	Marquis de Torcy	28 mars 1713	Londres
Lettre 44	Louis XIV	Duc d'Aumont	29 mars 1713	Versailles
Lettre 45	Marquis de Torcy	Duc d'Aumont	29 mars 1713	Versailles

Lettre 46	Duc d'Aumont	Louis XIV	31 mars 1713	Londres (?)
Lettre 47	Duc d'Aumont	Marquis de Torcy	31 mars 1713	Londres
Lettre 48	Duc d'Aumont	Marquis de Torcy	1 avril 1713	Londres
Lettre 49	Marquis de Torcy	Duc d'Aumont	1 avril 1713	Versailles
Lettre 50	Louis XIV	Duc d'Aumont	3 avril 1713	Versailles
Lettre 51	Marquis de Torcy	Duc d'Aumont	3 avril 1713	Versailles
Lettre 52	Duc d'Aumont	Marquis de Torcy	7 avril 1713	Londres
Lettre 53	Duc d'Aumont	Louis XIV	10 avril 1713	...
Lettre 54	Duc d'Aumont	Louis XIV	10 avril 1713	Londres (?)
Lettre 55	Duc d'Aumont	Marquis de Torcy	10 avril 1713	Londres
Lettre 56	Louis XIV	Duc d'Aumont	17 avril 1713	Versailles
Lettre 57	Marquis de Torcy	Duc d'Aumont	17 avril 1713	Versailles
Lettre 58	Duc d'Aumont	Marquis de Torcy	20 avril 1713	Londres
Lettre 59	Duc d'Aumont	Louis XIV	20 avril 1713	Londres (?)
Lettre 60	Marquis de Torcy	Duc d'Aumont	24 avril 1713	Versailles
Lettre 61	Duc d'Aumont	Marquis de Torcy	22 avril 1713	Londres
Lettre 62	Louis XIV	Duc d'Aumont	24 avril 1713	Versailles
Lettre 63	(Duc d'Aumont ?)	...	25 avril 1713	...
Lettre 64	Duc d'Aumont	Marquis de Torcy	25 avril 1713	Londres
Lettre 65	Duc d'Aumont	Louis XIV	25 avril 1713	...
Lettre 66	Duc d'Aumont	Louis XIV	25 avril 1713	Londres (?)
Lettre 67	Duc d'Aumont	Louis XIV	26 avril 1713	Londres (?)
Lettre 68	Duc d'Aumont	Louis XIV	30 avril 1713	Londres (?)
Lettre 69	Louis XIV	Duc d'Aumont	3 mai 1713	Versailles
Lettre 70	Marquis de Torcy	Duc d'Aumont	3 mai 1713	Versailles

Lettre 71	Duc d'Aumont	Louis XIV	10 mai 1713	...
Lettre 72	Duc d'Aumont	Louis XIV	10 mai 1713	Londres (?)
Lettre 73	Louis XIV	Duc d'Aumont	11 mai 1713	Marly
Lettre 74	Marquis de Torcy	Duc d'Aumont	11 mai 1713	Marly
Lettre 75	Duc d'Aumont	Marquis de Torcy	15 mai 1713	Londres
Lettre 76	Marquis de Torcy	Robert Harley, comte d'Oxford, Grand Trésorier	17 mai 1713	Mémoire
Lettre 77	Duc d'Aumont	Marquis de Torcy	19 mai 1713	Londres
Lettre 78	Louis XIV	Duc d'Aumont	22 mai 1713	Marly
Lettre 79	Marquis de Torcy	Duc d'Aumont	22 mai 1713	Marly
Lettre 80	Louis XIV	Duc d'Aumont	29 mai 1713	Marly
Lettre 81	Marquis de Torcy	Duc d'Aumont	29 mai 1713	Marly

Fonds 10715 :

	Auteur de la lettre	Récepteur de la lettre	Date	Lieu
Lettre 1	Duc d'Aumont	Marquis de Torcy	1 ^{er} juin 1713	Londres
Lettre 2	Duc d'Aumont	Louis XIV	1 ^{er} juin 1713	Londres
Lettre 3	Louis XIV	Duc d'Aumont	7 juin 1713	Versailles
Lettre 4	Marquis de Torcy	Duc d'Aumont	7 juin 1713	Versailles
Lettre 5	Duc d'Aumont	Louis XIV	8 juin 1713	Londres
Lettre 6	Duc d'Aumont	Marquis de Torcy	10 juin 1713	Londres
Lettre 7	Duc d'Aumont	Louis XIV	10 juin 1713	Londres
Lettre 8	Duc d'Aumont	Madame de Maintenon	10 juin 1713	Londres
Lettre 9	Louis XIV	Duc d'Aumont	15 juin 1713	Versailles
Lettre 10	Marquis de Torcy	Duc d'Aumont	16 juin 1713	Versailles

Lettre 11	Duc d'Aumont	Marquis de Torcy	24 juin 1713	Londres
Lettre 12	Duc d'Aumont	Louis XIV	24 juin 1713	Londres
Lettre 13	Marquis de Torcy	Duc d'Aumont	1 ^{er} juillet 1713	Versailles
Lettre 14	Louis XIV	Duc d'Aumont	2 juillet 1713	Versailles
Lettre 15	Lord Dartmouth	Duc d'Aumont	3 juillet 1713	Whitehall (Londres)
Lettre 16	Duc d'Aumont	Louis XIV	5 juillet 1713	Londres
Lettre 17	Duc d'Aumont	Louis XIV	5 juillet 1713	Londres
Lettre 18	Duc d'Aumont	Marquis de Torcy	5 juillet 1713	Londres
Lettre 19	Marquis de Torcy	Duc d'Aumont	12 juillet 1713	Versailles
Lettre 20	Louis XIV	Duc d'Aumont	13 juillet 1713	Versailles
Lettre 21	Duc d'Aumont	Lord Dartmouth	14 juillet 1713	Londres
Lettre 22	Duc d'Aumont	Louis XIV	17 juillet 1713	Londres
Lettre 23	Duc d'Aumont	Reine Anne	Juillet 1713 (?)	Londres (?)
Lettre 24	Duc d'Aumont	Marquis de Torcy	21 juillet 1713	Londres
Lettre 25	Duc d'Aumont	Louis XIV	29 juillet 1713	Londres
Lettre 26	Duc d'Aumont	Marquis de Torcy	29 juillet 1713	Londres
Lettre 27	Louis XIV	Duc d'Aumont	30 juillet 1713	Marly
Lettre 28	Marquis de Torcy	Duc d'Aumont	31 juillet 1713	Marly
Lettre 29	Duc d'Aumont	Louis XIV	7 août 1713	Londres
Lettre 30	Duc d'Aumont	Marquis de Torcy	7 août 1713	Londres
Lettre 31	Louis XIV	Duc d'Aumont	10 août 1713	Marly
Lettre 32	Marquis de Torcy	Duc d'Aumont	10 août 1713	Marly
Lettre 33	Louis XIV	Duc d'Aumont	14 août 1713	Marly
Lettre 34	Marquis de Torcy	Duc d'Aumont	14 août 1713	Marly

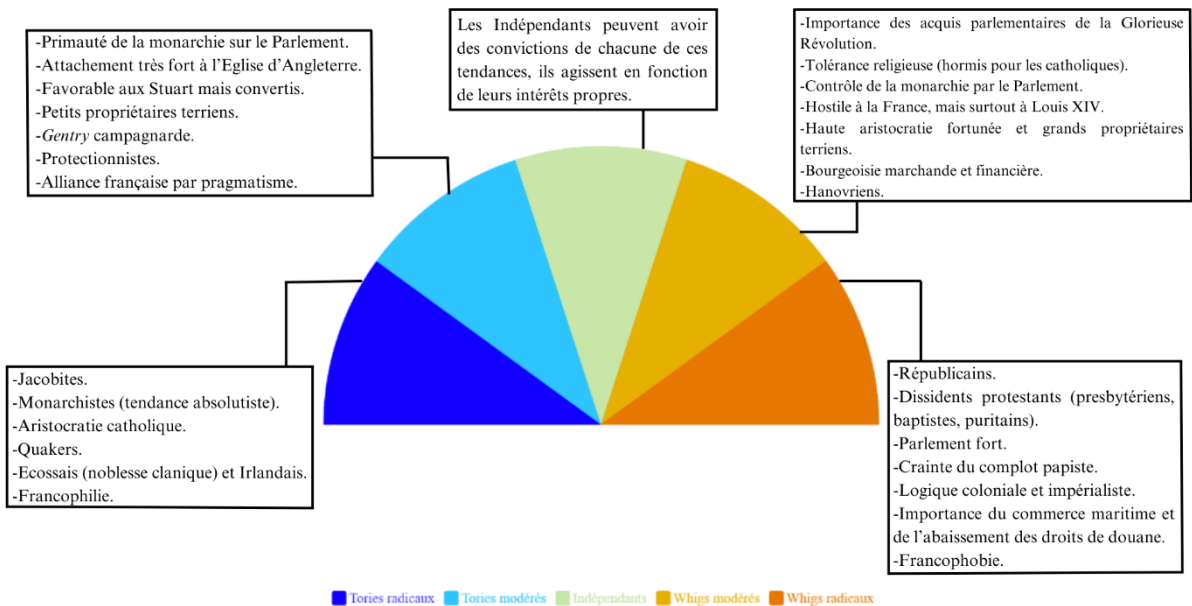
Lettre 35	Duc d'Aumont	Marquis de Torcy	21 août 1713	Londres
Lettre 36	Duc d'Aumont	Louis XIV	25 août 1713	Londres
Lettre 37	Duc d'Aumont	Louis XIV	25 août 1713	Londres
Lettre 38	Duc d'Aumont	Marquis de Torcy	25 août 1713	Londres
Lettre 39	Duc d'Aumont	Marquis de Torcy	2 septembre 1713	Londres
Lettre 40	Duc d'Aumont	Louis XIV	2 septembre 1713	Londres
Lettre 41	Louis XIV	Duc d'Aumont	3 septembre 1713	Fontainebleau
Lettre 42	Marquis de Torcy	Duc d'Aumont	3 septembre 1713	Fontainebleau
Lettre 43	Duc d'Aumont	Louis XIV	13 septembre 1713	Londres
Lettre 44	Marquis de Torcy	Duc d'Aumont	20 septembre 1713	Fontainebleau
Lettre 45	Louis XIV	Duc d'Aumont	21 septembre 1713	Fontainebleau
Lettre 46	Duc d'Aumont	Marquis de Torcy	29 septembre 1713	Londres
Lettre 47	Duc d'Aumont	Louis XIV	29 septembre 1713	Londres
Lettre 48	Marquis de Torcy	Duc d'Aumont	29 septembre 1713	Fontainebleau
Lettre 49	Louis XIV	Duc d'Aumont	9 octobre 1713	Fontainebleau
Lettre 50	Marquis de Torcy	Duc d'Aumont	9 octobre 1713	Fontainebleau
Lettre 51	Duc d'Aumont	Louis XIV	9 octobre 1713	Londres
Lettre 52	Duc d'Aumont	Marquis de Torcy	9 octobre 1713	Londres
Lettre 53	Duc d'Aumont	Louis XIV	27 octobre 1713	Londres
Lettre 54	Duc d'Aumont	Marquis de Torcy	27 octobre 1713	Londres

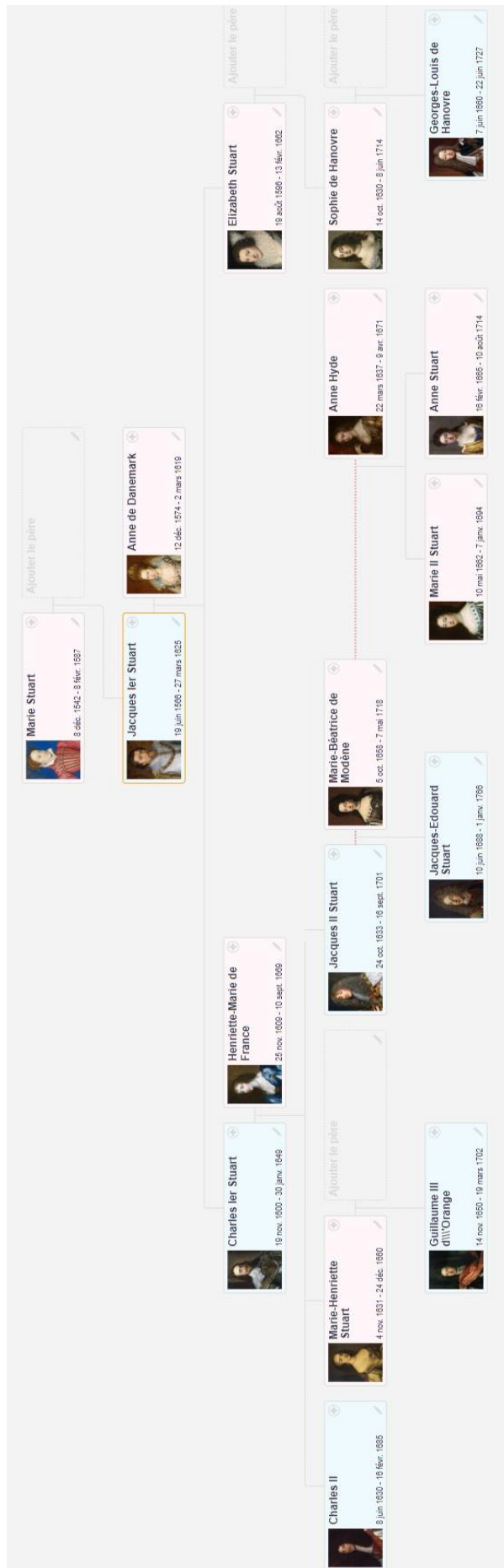
Tableau des ambassadeurs présents à Londres en 1713 :

État	Souverain	Dynastie	Représentant à Londres	Qualité
Grande-Bretagne	Anne	Stuart	-	-
France	Louis XIV	Bourbon	Le Duc d'Aumont	Ambassadeur
Espagne	Philippe V	Bourbon	Le Marquis de Monteleon	Ambassadeur
Autriche	Charles VI	Habsbourg	(Johann Philipp Hoffmann)	Envoyé
Provinces-Unies	Anthonie Heinsius (Grand Pensionnaire)	-	Monsieur Vanborselen	Envoyé
Prusse	Frédéric-Guillaume I ^{er}	Hohenzollern	Sieur Bonnet	Envoyé/ Résident
Portugal	Jean V	Bragance	?	Envoyé
Savoie	Victor-Amédée II	Savoie	Pietro Mellaredo	Envoyé
Suède	Charles XII	Palatinat-Deux-Ponts	Le Comte de Gihemborg	Envoyé
Danemark-Norvège	Frédéric IV	Oldenbourg	Monsieur de Rosenskrent	Envoyé
États pontificaux	Clément XI	-	?	Légit
Saxe-Pologne	Auguste II	Wettin	?	Envoyé
Hanovre	George-Louis	Hanovre	Baron von Bothmer	Ambassadeur
Bavière	Maximilien II Emmanuel	Wittelsbach	-	-
Venise	Giovanni Cornaro (Doge)	-	Monsieur Grimani	Ambassadeur
Gênes	Francesco Maria Imperiale (Doge)	-	-	-

Russie	Pierre I ^{er}	Romanov	Monsieur de Schach	Envoyé
Toscane	Cosme III	Médicis	?	Envoyé
Parme	François I ^{er}	Farnèse	Le Comte de Gazola	Envoyé
Lorraine	Léopold I ^{er}	Lorraine	Le Baron von Forstner	Envoyé
Holstein	Charles-Frédéric	Holstein-Gottorp	Le Comte d'Hernat	Envoyé
Palatinat	Jean-Guillaume	Neubourg-Wittelsbach	Le Baron von Steinghens	Envoyé
Cologne	Joseph-Clément	Wittelsbach	-	-

Spectre politique britannique simplifié vers 1713





Retranscriptions
Ambassade en Angleterre du duc d'AUMONT (1712-1713)
Fonds BnF, Ms. Fr. 10714 et 10715

Fonds 10714 :

F°1 Lettre du duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Boulogne-sur-Mer, 20 décembre 1712

Recto

A M(onsieu)r de Torcy

A Boulogne sur Mer le 20 décembre 1712

Comme vous êtes au fait par M(onsieur) Prior, Monsieur de plusieurs particularités que vous n'avez pu me dire, je compte que depuis son retour à la Cour vous aurez de nouvelles instructions à me donner la conversation que j'ay eue avec luy, sur ma route n'étant pas suffisante pour me donner plus d'éclaircissemens dans les affaires que j'ay à traiter, j'en attens des lettres que vous aurez reçue et encore plus de vos réflexions sur les quelles je crois devoir régler ma façon d'agir, et me déterminer sur les premières opérations de mon ministre.

Le yacht qui est destiné à me passer et qui selon toute apparence est celui qui doit amener M(onsieur) le duc de Shrewsbury n'étant point encore arrivé à Calais et le temps étant absolument contraire au passage, j'ay pris le party d'attendre.

Verso

J'ay des nouvelles [à sa marche], et quelque dénué que je sois, j'ay du secours, si je puis, en prendre quelques mesures, me mettre en état de le recevoir, je crois que je ne feray pas mal d'y attendre son passage, d'autant plus que ses équipages et les miens pouroient s'incomoder sur la rou(te) et qu'ayant actuellemens les vents contraires cela ne me retardera en rien. En attendant je termine icy quelques affaires de mon gouvernement : il faut bien amuser par quel(que) chose l'impatience que j'ay de me rendre à Londres pour y justifier la bonne opinion que vous avez eue de moy et mériter la confiance à sa Ma(jes)té. Je suis plus parfaitement que personne du monde, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

F°2 Lettre du duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Boulogne-sur-Mer, 21 décembre 1712

Recto

A M(onsieu)r de Torcy

A Boulogne le 21 décembre 1712

J'ay l'honneur Monsieur de vous écrire dans le mom(ent) que j'arrive icy, malgré toutes mes précautions il m'a fallu cinq jours pour gagner Boulogne quelq(ues) timons rompus et quelques volées brisées ont été les seuls incidens qui m'ayent retardé. Je crois devoi(r) vous dire que dans les villages et dans les villes où on étoit prévenu de mon passage et de ma missio(n) j'ay essuyé les acclamations et les bénédictions du Peuple tant le désir de la Paix est vif et universel. Je seray informé à point nommé de la marche [avec] le duc de Shrewsbury, et comme je ne suis poi(nt) en état de le recevoir icy, n'y ayant point d'officie(r) je compte me rendre à Calais précisément dan(s) le temps qu'il y arrivera. Je ne laisseray pas en charger icy quelq'un à sa réception et on aur(a) toute l'attention possible à tout ce qui pourra luy être agréable. J'ay disposé gens de bonne volon(té) et des plus honorables sur la route pour luy

Verso

faire les honneurs tant de cette Province que de la Picardie. Vous voyez bien Monsieur q(ue) je compte dépasser sitôt que j'auray (des) nouvelles du [yacht] de la Reyne, soit qu'il a M. le duc Shrewsbury ou qu'il vienne avoir pour moy. Je meurs d'impatience d'entamer la négociation dont je suis chargé et d'entrer avec vous dans un commerce plus sérieux où je me flatte que l'amitié sera de la partie ce qui certainement ne gastera rien au service de sa Ma(jes)té. Je suis Monsieur avec un parfait dénouement, votre très humble et très obéissant serviteur.

F°3 Lettre du duc d'Aumont à Monsieur de Torcy**Recto**

A M(onsieu)r de Torcy

A Boulogne sur Mer le 26 décembre 1712

Il n'y auroit pas de décence à moy, Monsieur, de laisser passer un courier sans vous donner de mes nouvelles. On me mande que le yacht qui amènera M. Le duc de Shrewsbury l'ordre de m'attendre et que ce duc sera demain icy où je l'attens. Quooyque je n'aye aucun de mes officiers, je vous répons qu'il ne trouvera point de meilleur giste sur la route qu'à Boulogne, et qu'il commencera à s'apercevoir de la considération que l'on a pour un homme comme luy, il sera content du moins du nombre de personnes qu'il trouvera autour de moy y ayant plus de cent cinquante officiers tous des plus lestes sans compter les gens de ma maison et la suite brillante qui passe avec moy en Angleterre. Le tout sera employé à luy faire les honneurs de la nation. J'entretiendray volontiers M. de Shrewsbury

Verso

et vous manderay le résultat de notre conversation. Je vous supplie d'assurer Sa Majesté de l'impatience que j'ay d'exécuter ses ordres. Je suis Monsieur plus parfaitement que personne du monde, votre très humble et très obéissant serviteur.

F°4 Lettre de Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 29 décembre 1712**Page 1**

A...

29 X^{bre} (décembre) 1712

Mon Cousin. Les lettres de mes Plénipotentiaires à Utrecht que j'ay reçues depuis vôtre départ m'ont informé de la manière dont le Comte de Strafford avoit exécuté en Hollande les ordres de la Reyne de la Grande Bretagne. Il a déclaré aux États généraux qu'elle vouloit absolument conclure la Paix, puisque l'obstacle des renonciations étant (loué), rien ne devoit plus retarder la signature des traitez, qu'elle la signeroit en son particulier s'ils balançoient encore, ou pour ménager l'archiduc, ou pour obtenir des conditions plus favorables, et qu'enfin elle leur donnoit quinze jours ou trois semaines au plus pour se déterminer. Une déclaration aussy précise est entièrement conforme aux assurances que cette Princesse m'avoit données. Je compte aussy d'en voir bientôt les effets puisque le terme prescrit par le Comte de Strafford doit finir le premier du mois prochain et lors que vous arriverez à Londres vous témoignerez à la Reyne d'Angleterre et à ses

Page 2

Ministres que je suis très satisfait de la manière nette et précise dont le Comte de Strafford s'est expliqué. Je croyais pouvoir dire la même chose des déclaration(s) qu'il feroit au sujet de l'Électeur de Bavière, la Reyne sa maitresse m'assurant par une let(tre) que le S(i)r Prior m'a remise à son retour qu'el(le) contribueroit à ma considération aux avantages de ce Prince, et qu'elle avoit instruit ses Plénipoten(tiaires) de Hollande de ses intentions sur ce sujet. Mais leurs ordres sont borner à proposer que l'Électeur de Bavière soit retably dans son Pay(s) et qu'il n'occupe désormais dans le Collège électo(ral) que le rang de Neuvième et dernier Électeur au lieu de la première place d'Électeur Souverain dont il étoit en possession. Que le Haut Palatinat auquel le rang de Premier Électeur est attaché appartienne à l'Électeur Palatin et après luy au Prince Charles son frère

Page 3

pour revenir l'un et l'autre après eux à l'Électeur de Bavière ou à ses enfants a son desfault. Que le Royaume de Sardaigne soit donné à l'Électeur de Bavière comme une espèce de dédomagement du Haut Palatinat et de la qualité de premier Électeur. Qu'en attendant l'exécution et de la cession de l'Isle de Sardaigne et de la restitution de la Bavière, il demeure en possession de Luxembourg, Namur, et Charleroy, aussy bien que des Pays qui en dépendent, mais avec l'obligation de recevoir dans ces Places des garnisons Hollandaises. Vous avez vu par l'instruction que je vous ay fait remettre avant votre départ que ces conditions sont bien différentes de celles que je demandois pour cet Électeur. Vous savez aussy que c'étoit en partie dans la vüe

d'obtenir un dédomagement que je croyais juste pour luy, que je consentois à me désister de la restitution de Tournay. J'aurai

Page 4

donc sujet d'insister encore fortement sur les mêmes demandes si je ne voulois avancer aut(ant) qu'il peut dépendre de moy la conclusion à la Paix : comme je ne puis cependant abandonner entièrement les intérêts d'un Prince allié, j'ordonne à mes Plénipot(entia)ires de demander pour luy a le dédomagement des dégats faits en Bavière la restitution de ses meubles, pierreries et autres effets enlever par les ordres de la Cour de Vienne ou disperser, la réparation des contraventions fait(es) au traité de Landau que l'Empereur desfunt avoit conclu et signé luy même. Je leur escriis aussy de proposer que les Pays bas soyent assurez à l'Électeur de Bavière ou à ses descendans si l'archiduc meurt sans enfans masles, et cette demande que je veux qu'ils apuye(nt) est d'autans plus juste que ces Provinces luy ont été cedées par le Roy d'Espagne qui seul avoit droit d'en disposer, et d'ailleurs il n'y a point de Prince

Page 5

en Europe dont le voisinage puisse causer moins d'ombrage aux Hollandais. Enfin j'ordonne à mes Plénipot(entia)ires de proposer en dernier lieu le mariage du Prince électoral de Bavière avec l'archiduchesse fille aînée de l'empereur Joseph à condition que les Pays bas seront donnez en dot à cette Princesse.

Vous parlerez aux Ministres de la Reyne de la Grande Bretagne conformémens aux ordres que j'envoye à Utrecht. N'oublier rien pour leur faire voir que les Places dont l'Électeur de Bavière est en possession dans les Pays bas luy étans conservées comme un gage de l'exécution des promesses qui luy seront faites, il doit les garder luy même, et qu'il n'en seroit pas assuré comme il convient qu'il le soit, s'il étoit obligé d'y recevoir des troupes hollandaises.

C'est ce qu'on a déjà fait conoistre au S(i)r Prior mais comme je prévois qu'il sera difficile que les Hollandais se désistent de la demande d'avoir des garnisons principalement dans Namur et dans

Page 6

Charleroy qu'ils regardent comme des Places nécessaire pour la sureté de leur Barière, j'ay permis à mes Plénipot(entia)ires de consentir à toute extremit(é) qu'il y [eust] garnison hollandaise dans Charleroy et dans le château de Namur, à condition que les troupes de l'Électeur garderoient la Ville ou Namur et celle de Luxembourg et qu'il recever(oit) garnison anglaise dans Nieuport.

Vous pouvez aussi proposer cet expédient aux Ministres de la Grande Bretagne, mais il faut auparavant que vous ayez perdu toute espérance d'obtenir rien de plus avantageux en faveur de l'Électeur de Bavière.

Faites leur conoistre que j'ay vu avec quelqu(e) étonnement, qu'après être convenu par les articl(es) signez à Londres de réserver à mes Sujets la liberté de pescher et de sécher sur la coste de Terre Neuve et qu'après être aussy convenu de par un projet de Traité dressé à Utrecht par les Plénip(otentia)ires de la Grande Bretagne de me laisser

Page 7

l'isle entière du Cap Breton comme vous le verrez par les copies jointes à votre instruction, ces deux articles ayant été contester par le Comte de Strafford depuis son retour à Utrecht, qu'ils l'ayent été à pareillement par le S(i)r Prior, et qu'il ayt eu ordre de me proposer des conditions entièrement différentes de celles dont on étoit demeuré d'accord.

Toutefois j'ay bien voulu pour avancer la Paix me relâcher encore et consentir à une nouvelle proposition que j'ay envoyé à mes Plénipot(entia)ires à Utrecht et dont je vous envoye aussy la copie. Elle a été remise pareillement au s(i)r Prior et je crois faire voir en cette dernière occasion combien je désire la prompte conclusion de la Négociation. Je souhaiterois fort qu'il fust possible de terminer avant le traité, les difficultés qui regardent le rétablissement du commerce entre mon Royaume et la G(ran)de Bretagne, mais le détail en est si grand il faut entrer en tant de discussions longues et

Page 8

difficiles, qu'il est absolument nécessaire de les remettre à des Commissaires après la Paix. On conviendra seulement de quelques conditions générales pour assurer qu'il ne sera point perd(u) de temps à ouvrir le commerce entre mes sujets et les Anglais.

Il en est de même des limites de l'Amérique septentrionale dont la Reyne de la Grande Bretagne souhaitoit la décision avant la Paix. J'ay fait savoir à mes Plénipot(entia)ires mes intentions sur les points qu'ils pourroient terminer dès à présent et sur ceux qu'il faut nécessairement remettre à des commissaires et j'en ay fait instruire le S(i)r Prior.

Enfin j'apporte à la conclusion d'une prompte Paix toutes les facilités que la Reyne de la Grande Bretagne peut désirer et je ne doute pas qu'elle n'achève de son côté de lever tous les obstacles qui peuvent retarder encore un

Page 9

Bien si nécessaire à toute l'Europe.

Le S(i)r Prior a remis de la part de la Reyne sa Maitresse un mémoire que le duc de Savoye a fait présenter en dernier lieu à cette Princesse. Elle connoist assez mes sentiments pour scavoir que je n'auray nul égard aux demandes contenues dans un mémoire. Comme le duc de Savoye les fonde uniquement sur la crainte qu'il a de mes armes, on peut luy répondre que sa principale sécurité sera de vivre avec moy dans une parfaite intelligence, que s'il y manque, quelques vallées ou quelque passage de montagne de plus ou de moins ne le garantirons pas. Qu'enfin il gagne assez par le traité de Paix pour se désister d'un nouvel agrandissement qu'il veut avoir aux dépens des anciennes frontières de mon Royaume. Je souhaite d'apprendre bientôt que vous soyez heureusement arrivé à Londres et je ne doute pas de l'application que vous donnerez à tous

Page 10

ce qui aura quelque rapport au bien de mon service. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ayt Mon Cousin en sa sainte et digne garde. Écrit à Versailles le 28 Décembre 1712. LOUIS.

Après vous avoir écrit cette dépesche j'ay reçu d'Utrecht l'extrait des résolutions des Provinces unies contenant la déclaration que le Comte de Strafford leur a faite au nom de la Reyne de la Grande Bretagne. Il y a deux observations à faire sur cette déclarati(on.) L'une que Nieupoort n'est pas nommé dans le nombre des Places dont je demande que l'Électeur de Bavière demeure en possession, et qu'il semble aussy que je consente à laisser dans ces Places des Garnisons hollandaises. L'autre observation est sur l'article où il est parlé des villes de Bonn, Huy, et Liège. Le

Page 11

Comte de Strafford déclare au nom de la Reyne sa maitresse qu'elle croit à propos que la première de ces Places soit gardée par des troupes de l'archiduc et les deux autres par des troupes hollandaises.

Ce ne se voit pas rétablir l'Électeur de Cologne dans ses États que deluy laisser dans le lieu de sa résidence ordinaire une Garnison Impériale et d'occuper Liège par une garnison hollandaise. Sa condition deviendroit celle d'un prisonnier et non pas celle d'un souverain, et je ne crois pas que ce soit l'intention de la Reyne d'Angleterre. Si elle a quelque défiance de ce Prince, on pourroit trouver d'autres expédiens pour assurer qu'il ne troubleroit jamais par le moyen de ses places le repos de ses voisins. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ayt Mon Cousin en sa sainte et digne garde, écrit à Versailles le 28 Xbre (Décembre) 1712. LOUIS.

Il y auroit encore deux expédiens à proposer. L'un

Page 12

de mettre dans ces Places des garnisons composées de troupes du Cercle de Westphalie, l'autre de raser les ouvrages extérieurs de Bonn, la Citadelle de Liège, et le Chateau d'Huy et ce dernier expéd(ien) conviendroit peut être mieux que le premier à la satisfaction et à la sureté commune tant de l'Électeur de Cologne, que des Princes et États voisins.

Je reçois encore avant le départ de cette dépes(che) des lettres dont il est nécessaire de vous donner connaissance. L'une est de l'abbé Gauthier datée de Londres du 24 de ce mois. Il écrit qu'il n'y a point de temps à perdre pour faire sortir de mon Roy(au)me le Roy d'Angleterre comme présentement sous le nom de chevalier de S(ain)t Georges et qu'il est impossible qu'avant qu'il en soit dehors, la Rey(ne) d'Angleterre puisse signer la Paix.

Il y a longtemps qu'il seroit à Bar-le-Duc, si le(s)

Page 13

Seuretés nécessaires pour y demeurer, luy avoient été données. Je croyois que la Reyne d'Anglet(er)re feroit quelques démarches pour les luy procurer, mais comme elle croit ne devoir pas s'en mesler, j'ay fait agir le duc de Lorraine, et vous verrez par la copie que je vous envoie d'une lettre du S(ieu)r Daudifret mon envoyé auprès de luy, et par le mémoire que ce Prince luy a fait remettre, qu'elle est la réponse qu'il a reçüe de l'archiduc sur ce sujet. Il paroist que la Cour de Vienne excitée peut être par le duc de Hanover ne demanderoit pas mieux que d'avoir un prétexte d'enfreindre la sauvegarde qu'elle n'accorderoit qu'en aparence au Chevalier de S(ain)t Georges, ainsy je ne pourois luy conseiller de s'y fier, quand même le duc de Lorraine consentiroit à le recevoir chez luy, avec la clause que l'archiduc ajoute à cette sauvegarde, mais vous verrez que ce Prince ne veut pas s'exposer aux querelles

Page 14

qui pourroient luy être faites sous ce prétexte, et dans la vérité je ne puis le condamner en cette occasion. Il n'est donc pas possible que le Chevalier de S(ain)t Georges passe à la Cour de Lorraine comme il semble que les Ministres d'Angleterre le proposent. Informez les, lorsque vous serez à Londres, de ce que je vous écris sur ce sujet. Faites leur voir qu'il ne tient pas à moy de satisfaire pleinement la Reyne d'Angleterre sur cet article ; mais elle doit convenir qu'il ser(oit) contre le droit des gens et en quelque façon contre l'humanité, de forcer le Chevalier de S(ain)t Georges à sortir de mon Royaume pour se livrer luy même entre les mains de ses ennemis, car il n'y a presque pas lieu de douter que la Cour de Vienne en luy accordant un saufconduit en des termes aussy capiteux, n'ayt dessein ou de s'assurer elle-même de sa personne, ou peut être de le livrer

Page 15

au duc de Hanover.

L'autre Lettre que je reçois et dont je vous envoie l'Extrait m'est écrite par le Cardinal de la Tremoille elle vous fera voir que la Cour de Vienne irritée de la destination faite du Royaume de Sicile en faveur du Duc de Savoie n'oublie rien pour exciter des mouvemens dans cette Isle, et qu'elle espère de changer par la force et par la révolte des Peuples, les dispositions faites pour parvenir plus seurement à la Paix générale.

Quelques vaisseaux anglois dissiperoient aisément les projets de l'archiduc qui n'a point de forces maritimes et qui ne peut assembler que quelques mauvais bâtimens pour faire passer des troupes en Sicile lorsqu'il n'aura point d'opposition à craindre. Faites voir aux Ministres de cette Princ(e)sse qu'elle a le même intérêt que moy dans cette affaire, le bien de la Paix étant le motif qui me fait agir, sur ce je prie Dieu qu'il

Page 16

vous ayt, Mon Cousin, en sa sainte et digne garde, écrit à Versailles le 29 décembre 1712. LOUIS.

F°5 Lettre de Monsieur de Torcy au duc d'Aumont, Versailles, 29 décembre 1712

Recto

A Versailles le 29 Décembre 1712

J'ay a répondre Monsieur à trois lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire depuis votre départ dattées du 21. du 25. et du 26. de ce mois, mais ce ne sera qu'en peu de mots et seulement pour vous en remercier, la dépesche du Roy vous informant de tout ce que je pourois vous mander de plus considérable aussy bien que des intentions de sa Ma(jes)té.

Je crois que vous avez présentement fait les honneurs de la France à M(onsieu)r le duc de Shrewsbury et je crains que vous ne vous en soyez trop bien acquitté, il ne trouvera pas dans la suite de son voyage ce qu'il aura trouvé dans le commencement, et je ne serois pas étonné s'il croyoit que toute la magnificence du Royaume est passée avec vous en Angleterre.

Vous recevrez Monsieur une dépesche faite à différentes reprises. Je comptois de vous dépesche(z)

Verso

un courier, lorsque La Vigne est arrivé icy et vous trouverez que les derniers articles mentio(nent) bien de vous faire seavoir ce qu'ils contiennen(t) faites moy je vous supplie la justice de croire(e) qu'on ne peut être plus parfaitement que je suis Monsieur votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé De Torcy.

F°6 Lettre du duc d'Aumont à Louis XIV, Boulogne-sur-Mer, 2 janvier 1713

Recto

2 Jan(vi)er 1713

Sire.

J'ay reçus la lettre qu'il a plû à Votre Majesté de m'écrire le 29 du mois passé. J'ay vu dans la pluspart des chefs qu'elle contient, la différence des propositions par raport aux conditions énoncées dans les premières instructions qui m'ont été remises sans des contretemps qui retardent le passage du duc de Shrewsbury, je serois à portée de travaillé à l'exécution des ordres de Votre Ma(jes)té d'apuyer particulièrement sur ses intentions et les différents intérêts qu'elle me recomande. Le temps que la Reyne de la G(ran)de Bretagne avoit donné aux alliés pour prendre leur dernière résolution étant expiré je me sens infiniment plus d'impatience de passer à Londres, le mouvement

des affaires y devenant par la plus vif. J'ay cherché à ne point abuser de mon loisir dans ce pays cy ; comme il y avoit longtemps que je n'étois venu dans mon

Verso

gouvernement j'y ay trouvé plusieurs affaires et disensions dont quelques unes ne concernoient pas moins les intérêts de votre Ma(jes)té que ceux de ces particuliers. J'ose me flatter, Sire, que votre Ma(jes)té est bien persuadé du zèle ardent que j'ay pour son Service, mais je la supplie de croire qu(e) mon application répondra parfaitement à la confiance dont elle a bien voulu m'honorer, que je ne néglig(e) aucun des observations contenues dans sa dépesche, et qu'en examinant de plus près la situation de ces choses et la disposition des esprits, j'en tireray tout le party qui me sera possible, sans jamais perdre de vüe la gloire et la satisfaction particulière de votre Ma(jes)té. Je suis avec un très profond respe(ct) Sire.

De Votre Majesté.

Le très humble très obéissant très fidèle serviteur et sujet.

A Boulogne sur Mer le 2^e Jan(vi)er 1713.

F°7 Lettre du duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Boulogne-sur-Mer, 2 janvier 1713

Recto

M(onsieu)r de Torcy

A Boulogne sur Mer le 2^e Jan(vi)er 1713

J'ay reçu, Monsieur, avec la dépesche de sa Majesté la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 29. du mois passé et les extraits ou mémoires qui sont pour moy autant d'éclaircisse(ments) sur l'état présent des affaires. Je suis chargé par la lettre de sa Ma(jes)té d'appuyer conjointement avec les Plénip(otentiai)res d'Utrecht sur les demandes en faveur de l'Électeur de Bavière. Je sens bien que je ne me relacheray qu'à l'extrémité, mais si on a plus de complaisance que moy à Utrecht, ces contradictions ne paroistro(nt) elles point étranges ?

J'avouë Monsieur que j'ay fait passer en Angleterre tout ce qui a été à ma disposition pou(r) soutenir extérieurement et avec quelque dignit(e) le caractère dont je suis revestu, mais j'y porte quelque chose de plus précieux, ce sont vos instructions et vos conseils. Le temps commenc(e)

Verso

à changer, et j'espère qu'enfin M(onsieu)r le duc de Shrewsbury arrivera incessamment à Calais. Je suis plus parfaitement que je ne puis vous l'exprimer Monsieur votre très humble et très obéissant serviteur.

F°8 Lettre de Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 9 janvier 1713

Recto

9 Jan(vi)er 1713

Mon Cousin. J'ay reçu la lettre que vous m'avez écrite le 2. de ce mois, et conoissant votre zèle pou(r) mon service, je comprends parfaitement l'impaticen(ce) que vous aviez de vous trouver en lieu d'exécuter mes ordres.

Depuis ceux que je vous ay donnez, j'ay appris par mes Plénip(otentiai)res que les Hollandais consentoient enfin à la Paix suivant le projet de la Reyne de la Grande Bretagne, qu'ils proposoient cependant des restrictions dont je ne seais point encore le détail, (ce) qu'ils ont envoyé directement à cette Princesse.

Comme ceux qui se sont toujours opposez à la Paix en Hollande n'ont présentement d'autre ressource que d'alonger la Négociation, espérant que quelque évènement malheureux pouroit la renverser, le seu(l) moyen d'obliger les États généraux à finir, est que la Reyne de la Grande Bretagne leur fasse parler deuxièmement, et qu'elle ordonne à ses Plénipotentiaires de signer la Paix avec les miens comme elle la prom(is).

Verso

Vous verrez par le mémoire que je vous envoie le peu de difficultés qui arrestoient encore la signatu(re) et ce même mémoire que le S(i)r Prior a fait passer en Angleterre doit achever de les aplanir. Je suis même persuadé qu'elles le seroient déjà, si le duc de Shrewsbury étoit arrivé. J'attend d'apprendre qu'il soit débarqué à Calais et en même temps votre passage en Angleterre. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ayt Mon Cousin en sa sain(te) et digne garde, écrit à Versailles le 9 Janvier 1713.

LOUIS

F°9 Lettre de Monsieur de Torcy au duc d'Aumont, Versailles, 9 janvier 1713

Recto

A Versailles le 9 Jan(vi)er 1713

J'ay reçu Monsieur la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 2. de ce mois, et j'espèr(e) que celle du Roy que je vous envoie aujourd'huy ne vous sera rendüe qu'à Londres. Je voudrois bien un peu plus de vivacité de la part des Ministres de la Grande Bretagne, car il me semble qu'ils ont trop d'indulgence pour le flegme artificieux des Hollandais.

M(essieu)rs les Plénipotentiaires du Roy ont eu les mêmes ordres que vous, Monsieur au sujet de M(onsieu)r l'Électeur de Bavière et nulle permission plus étend(ue.) Je souhaite qu'on puisse se dispenser de se relâch(er) mais j'en doute. Comptez cependant que quoy qu'il arrive, vous serez informé de tout, et que je n'oublieray rien pour vous marquer que je suis plus que personne, Monsieur, votre très humb(le) et très obéissant serviteur.

Signé De Torcy.

F°10 Lettre du duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Boulogne-sur-Mer, 9 janvier 1713

Page 1

M(onsieu)r de Torcy

A Boulogne sur mer le 9 Jan(vi)er 1713

M(onsieu)r le duc de Shrewsbury, Monsieur arriva hier icy sur les trois heures. J'avois à Calais six gentilshommes de ma maison dont l'un étoit chargé de luy faire des complimens de ma part au sortir du yacht et de recevoir ses ordres. Ils se joignirent tous à l'escorte de cavalerie qui les conduisit jusqu'à Marquise ou il trouva une autre escorte de cent grenadiers et de cent fusiliers. J'estimay ne pouvoir prendre trop de précautions sur le bruit qui s'étoit répandu que le party de Baptiste avoit attaqué à Luguillier un détachement suisse qui escortoit un habillement. J'aurois envoy(e) au devant de ce duc jusqu'à Wimille, 60. gentilho(mmes) bien équipés et bien montés et je le reçeus à l'entrée de ma maison au milieu de plus de deux cent personnes tant gentilshommes qu'officiers av(ec) grande affluence de peuple, la garnison étant sous les armes à laquelle j'aurois joint une bourgeoisie

Page 2

fort leste de plus de huit cent hommes tant de haute que de la basse ville. Il avoit dans son carosse M(ada)me sa femme et une de ses nièces je conduisis les dames dans leurs apartemens et après avoir ordonné quelques rafraichissemen(ts) je vins joindre dans le mien M(onsieu)r le duc de Shrewsbury, où je ne crûs pas devoir luy sauver les honneurs du corps de la ville et l(es) harangues du Chapitre et du Présidial. J'avo(is) donné mes ordres pour le logement de sa mais(on) et de sa suite sans en excepter ses cheveu(x) et le bas domestique à la subsistance des quels il fut également pourvus.

Le Duc et la Duchesse ayant été quelque temps dans leur particulier descendirent par civilité dans mon cabinet ou après quelques conversations vagues et quelques questions de pures curiosité sur la Nation et sur la Cour auxquelles il fut

Page 3

répondu avec convenance, ils passèrent dans une autr(e) pièce de mon appartement ou je leur fis entendre un concert qui ne pouvoit leur déplaire les dames de la ville qui y ont quelque considération y assitèrent au nombre de plus de quatre vingt parées avec assez de goust et de propreté. Je fis servir à souper à sept heures et demy précises à deux tables de ving(t) couverts chacune. Nos étrangers firent assez d'honne(ur) au repas, la conversation devint plus libre et plus güaye et insensiblement je vis se dégourdir (si j'os(e) ainsy parler) le caractère froid et sérieux de l'ambassadeur. M(ada)me sa femme se livra assez d'abord, elle a le propos vif, les mouvemens légers et rit volontiers ; il m'a paru qu'elle avoit beaucoup d'empire sur l'esprit de son mary, il est jaloux de la considération qu'il croit qu'elle mérite, c'est peut être ce qui a contribué à la rendre glorieuse, et elle l'est en effet, quoy qu'au travers de

Page 4

beaucoup de politesse et de prévenance. J'ay trouvé à la nièce de la vivacité et de l'esprit, (on) dit que le duc en est amoureux, mais n'y a t il point de malignité à ce propos, et comment au[rait ?] cela avec ses attentions et ses assiduités pour sa femme ? Il n'a jamais voulu d'autre lit que le si(en.) Ce seroit un moyen [sur de le caprice] que où trouver quelque considération auprès d'elle. Après le souper je les menay dans leur chamb(re) pour les tirer de la foule. Ce fut alors que le disco(urs) fut plus sérieux il me parla de la sincérité des sentimens de la Reyne pour sa Ma(jes)té, du désir qu'elle avoit de maintenir leur intelligen(ce) et de luy donner dans les conjonctures présentes

toutes les marques d'attachement qui dépendroien(t) d'elle, des dispositions où il étoit luy même de contribuer à la satisfaction du Roy et de son extrême envie de luy plaire : après l'avoir

Page 5

assuré de la parfaite correspondance des sentimens de sa Ma(jes)té à ceux de la Reyne, je luy ay dit que le Roy m'avoit chargé de luy témoigner l'estime particulière qu'il faisoit de luy et le plaisir que sa Ma(jes)té avoit reçu de sa nomination à l'ambassade extraordinaire auprès d'elle.

Je ne dois pas vous taire qu'il m'a parlé de la commission des députés du commerce et nommément des S(ieu)rs Anisson et Fénelon comme d'une chose qui luy tenoit fort au cœur à luy et aux Ministres de la Reyne, et que toutes les gazettes en parloient je luy ay répondu que c'étoient gens sans titre et sans caractère que j'avois demandé moy même pour en tirer quelque lumière et qui étoient à ma suite sans conséquence et comme à cette occasion je luy ay parlé de Prior comme de quelq(u'un) qui étoit au fait du commerce, il m'a répondu qu'à la vérité, Prior étoit homme de Lettres, mais qu'il

Page 6

avoit trop d'esprit pour se charger de détails quoy que curieux de recueillir les émoluments de la charge.

Ses principales questions ont roulé sur Vous votre sérieux sur le pied qu'on luy en avoit parlé l'intrigüoit un peu, et comme il avoüe luy même avoir quelque peine à se tirer de son premier froid, il craignait que l'uniformité de ce caractère extérieur ne vint à l'embarrasser avec vous j'ay aisément dissipé ses inquiétudes il m'a paru fort touché de tout ce que je luy annonçois à votre sujet, aussy bien que du soin q(ue) vous avez bien voulu prendre de luy arrester u(ne) maison.

Au reste Monsieur, ils m'ont dit mille choses obligeantes et flatteuses, et en quelque sorte de la part de la Nation anglaise sur le choix do(nt) il a plû à sa Ma(jes)té de m'honorer, mais ce son(t)

Page 7

des dispositions favorables dont je ne chercheray à tirer party que pour mieux assurer le succès de la négociation dont je suis chargé, heureux si pour y parvenir il n'étoit question d'autre [forts] que de celui des sentimens. Quoy qu'il en soit j'yray toujours en avant avec confiance et courage. Je me sens flatté de ces commencemens cy, j'en accepte l'augure. Nos gens sont partis ce matin avec une escorte convenable, j'ay envoyé fouiller les bois de la forest d'Ardres sur des bruits que quelques bandes de voleurs ou de partis bleu s'y sont glissés. J'ay écrit à M(onsieur) de Morlani à Montreuil et luy ay donné l'avis de leur marche, je ne crois pas qu'ils arrivent avant vendrdy à Paris, je ne répons plus des traitemens qui leur seront faits sur la route, hors à Abbeville où je suis bien persuadé que les soins de Vanrobais à qui j'écris sur cela, leur feront trouver toutes les comodités

Page 8

désirables. Mad(am)e de Crequy et M(ada)me d'Aumont achèveront ce que je n'ay fait qu'ébaucher icy, je les ay chargé de se mesler de tout ce qui pour(roit) regarder M(ada)me la duchesse de Shrewsbury qui de toutes les conoissances qu'elle a en Fran(ce) m'a parlé avec plaisir et avec avantage hon d(e) l'abé de L..... Je suis pour toute ma vie e(t) au delà de toute expression, Monsieur votre tr(ès) humble et très obéissant serviteur.

P.S. Je viens de donner ordre au capitaine du yächt à qui la Reyne a ordonné de m'attendre et qui est un de ses meilleurs bâtiem(ents) de s'en retourner à Calais, où je me rendray demain avec intention de passer sans aucun retardement et d'être mercredy à Douvres et vendredy ou samedy à Londres.

F°11 Lettre de Monsieur de Torcy au duc d'Aumont, Marly, 18 janvier 1713

Recto

A Marly, le 18 Jan(vi)er 1713

Les dernières lettres de Calais me font espérer Monsieur que votre passage à Douvres aura été heureux. J'en attens des nouvelles avec beaucoup d'impatience et je compte de voir arriver un de vos couriers avant que la semaine se passe. M(onsieu)r Le duc de Shrewsbury vint hier icy et eût l'honneur de voir le Roy, il me paroist content de la bonne réception de sa Ma(jes)té.

Vous verrez Monsieur par la dépesche qu'Elle vous écrit, qu'elles sont les difficultés qui arrestent encore la conclusion du Traitté. J'espère que la Reyne de la G(ran)de Bretagne les lèvera bientôt mais il faut qu'elle parle, car il paroist que M(onsieu)r le duc de Shrewsbury s'attache fort aux ordres qu'il a reçus, et qu'il ne se donne pas la liberté d'en interprète(r) aucun, quoy que j'eusse souhaité qu'il leur eust donné un peu plus d'étendüe dont je crois

Verso

q'un homme comme luy doit être maitre. Je me flatte que nous ne serons pas mal ensemble, et je proffite autant que je puis (de) vos avis pour m'attirer sa confiance.

J'écris par ce même courier a M(onsieu)r le gran(d) Trésorier sur l'affaire de Terre neuve. Je vous proteste qu'il est impossible de se relâch(er) sur cet article. J'en écriray aussy un mot à M(onsieu)r de Bolingbroke et je crois qu'il e(st) à propos d'adresser ces lettres à l'abbé Gau(thier). Le courier qui les porte est un homme à luy qu'il avoit envoyé avec M(onsieu)r le duc de Shrewsbury. Je vous supplie de croire qu'on ne peut être plus parfaitement que je suis Monsieur votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé de Torcy.

F°12 Lettre du duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 18 janvier 1713**Page1**

Au Roy

A Londres le 18 Jan(vi)er 1713

Sire,

J'ay l'honneur de rendre compte à Votre Majesté de mon arrivée dans ce pays cy. Je partis de Douvre(s) le 12. du mois, j'y avois débarqué à cinq heures du matin et reçu les complimens du corps de la ville dès la poineté du jour au bruit de toute l'artillerie du château qui avoit arboré ses drapeaux. Une compagnie des Invalides étoit sous les armes à la porte de la maison où je descendis. Je fus reçu à Canterbury, où je disnay, par un détachement de six compagnies des gardes de la Reyne et complimenté par les officiers de la ville. Je couchay au village de Settinburn, je ne m'arrestay point à Rochester où j'étois attendu par un détachement de plus de trois cent hommes de la Marine, le commandant étoit indisposé et me fit faire ses excuses, sur ce qu'il n'avoit pû se trouver à la teste de sa troupe. A l'entrée de la nuit je trouvay au bourg de Wollen quantité de feux allumés et une affluence de Peuple qui buvoit et dansoit autour, m(e)

Page 2

reçut avec les cris de la Nation. Il s'y étoit rendu trente ou quarante personnes de Londres tant de l(a) noblesse que de la bourgeoisie que la joye et curios(ité) y avoient attiré et qui s'étant mesler dans la joy(e) du Peuple et joints aux gens de ma suite, m'accompag(noit) jusqu'à Londres. Je trouvay à Blackheath qui est à quatre ou cinq mil de la ville, un gentilhomme de Milord Dartmouth et l'abbé Gaultier. J'y reçus des complimens de la part de ce Mylord et montay dans un de ses carosses. Leur dessein étoit d'aller plus loin, mais le courier qu'ils avoient envoyé au devant de moy pour seavoir de mes nouvelles étoit tombé de cheval et s'étoit cassé le bras et n'étant point revenu à eux les avoit laissé dans l'incertitude de ma marche. J'entray dans Londres sur les huit heures du soir et depuis le commencement du faubourg de Southwark jusqu'à ma maison, c'est-à-dire d'un bout de la ville à l'au(tre) le concours du Peuple fut si grand et si tumultu(eux)

Page 3

que je crus n'y arriver jamais. J'avoüe, Sire, que je fus ravy de l'embaras, dans tous les mouvements et les cris, le peuple ne parloit que de votre Majesté de la Reyne et de la Paix. Oserais je dire que j'y entrois pour quelque chose ? Un Peuple amateur des nouveautés et las de la guerre regarde avec complaisan(ce) surtout dans ce temps cy, un Ministre de votre Ma(jes)té. J'étois à peine arrivé chez moy que Milord D'armouth me rendit sa visite et ensuite m'amena souper chez luy avec milord Bolingbroke. Ces deux Ministres qui avoient vu avec une extrême satisfaction la façon dont le peuple m'avoit reçu me témoignèrent à leur tour leur joye et leur respectue(ux) dévoüement à votre Majesté. On ne seauoit trop dire de bien de ce dernier. Personne ne me paroist si capable, si vray, ny plus accrédité que luy.

Comme Milord Darmouth est jaloux de son employ j'ay toujours affecté quoy qu'avec moins de confiance en luy, et cela de concert avec my lord de Bolingbrok(e)

Page 4

de le traiter avec tous les égards et l'attention qu'i(l) désiroit.

Le lendemain de mon arrivée je vis M(onsieu)r de Monteleon pour commencer à entrer en matière et tirer de luy les éclaircissemens que le séjour qu'il avoit fait à Londres le mettoit à portée de me donner.

Ce même jour j'allay chez Milord grand Trésaurier il avoit depuis quelques jours une fluxion sur la poitrine qui allarmoît ses amis et qui ne luy permit pas de recevoir ma visite. Il me fit fair(e) mille complimens, je l'ay vu depuis et il m'est ve(nu) voir aussytôt qu'il l'a pû. Il m'a toujours témoig(ner) avec les expressions les plus vives et les plus respectue(uses) qu'il n'avoit point de passion plus ardente que ce(la) de mériter l'estime et la confiance

de votre Ma(jesté) et de concevoir à sa Satisfaction dans tout ce q(ui) dépendroit de luy. Je l'ay fort assuré de la considé(ration) que votre Ma(jes)té avoit pour luy personnellement, persuadée de ses bonnes intentions et touchée infini(ment)

Page 5

de tout ce qu'il avoit fait jusqu'icy pour l'avancement d'une Paix qui étoit en quelque sorte son ouvrage.

Je ne puis m'empêcher de rendre témoignage à la politesse et au zèle du duc de [Poix/Powis ?] pour tout ce qui à raport à Votre Ma(jes)té, il est certainement digne de luy plaire par sa façon de penser dans les conjoncture(s) présentes.

J'ay fait plusieurs visites, j'ay vu le duc D'armout(h) que sa probité et sa magnificence ont rendu infinime(nt) agréable aux Anglais, le duc de Buckingham qui m'a accablé des fausses politesses d'un vieux courtisan tel que luy. J'ay vu beaucoup d'autres personnes de considération dont j'ay reçu pareillement les visites. Comme je n'ay point encore pris de caractère icy, j'ay crû que je ne pouvois faire trop d'avancées surtout avec les personnes qui avoient l'honneur de composer le Conseil de la Reyne, il s'agit de bien traiter les gens que l'on veut gagner.

Dès que je fus arrivé icy je priay Milord D'armou(th)

Page 6

a qui naturellement je devois m'adresser, de demander pour moy une audience particulière à la Reyne, il la demanda, mais elle ne pût me la donner que le Dimanche, parce qu'elle étoit incomodée ayant eû la goutte qu'elle a mesme encore à la main.

Ce jour là je disnay chez Milord Bolingbrok(e) avec M(iste)r Coock vice Chambellan de la Reyne et M(iste)r Secretaire des Guerres.

Au sortit de là je me rendis chez la Reyne avec une nombreuse suite de français qui donnoient à l'audience particulière que j'attendois, l'air et l'appareil d'une audience publique.

Sa Ma(jes)té Britannique habite un Palais qui n'imp(ose) point et n'est respectable que par sa présence. Je trouvay dans l'antichambre mylord D'armouth qui m'y attendoit il alla avertir la Reyne et après m'avoir introduit dans son cabinet, il e(st) sortit et me laissa seul avec elle, elle étoit

Page 7

dans un fauteuil dont elle se leva pour recevoir le compliment et la lettre dont j'avois l'honneur d'être chargé, elle répondit de la façon que je le désirois pour votre Ma(jes)té après luy avoir levé l'embaras d'un compliment arrangé, la conversation devint plus facile, elle me demanda des nouvelles de la santé de votre Ma(jes)té et de celle de M(onsieu)r le Dauphin. Je l'assuray que votre Ma(jes)té se portoit bien, et que tous les voëux des Français étoient pour Votre conservation et la sienne. Elle me répéta plusieurs fois, Sire, que vous n'aviez point d'amie ny de parente qui eust pour votre Ma(jes)té plus de considérat(ion) ny plus de respect, qu'elle avoit un véritable désir d'en mériter l'amitié sur laquelle elle avoit tant de raison de compter, je pris alors la liberté de luy parler des avantages réciproques qui naissoie(nt) de l'intelligence entre deux Couronnes si respectabl(es) et la nécessité de cette réunion pour le bien des deux Nations. M'est il permis, Sire, de dire à Votre Ma(jesté)

Page 8

que passant au choix qu'il vous a plû faire de moy, elle eut la bonté de s'avancer jusqu'à dire qu'elle l'avoit désiré elle et toute sa Cour elle me témoigna le plaisir qu'elle avoit eû de la joye avec laquelle le Peuple m'avoit reçu, elle me parla même du caractère étrange de ce Peuple. J'avoüe à Votre Ma(jes)té que j'en ay été surpris quelque prévenu que je fusse du génie de la Nation. Cette vile populace qui n'a point quitté ma porte depuis cinq ou six jours est pour les plus grands évènements mobile [seur ?] et un instrument dangereux entre les mains de ceux qui savent le manier, mais le moyen le plus certain d'ébranler cette Nati(on) si hautaine et si indépendante et de la faire servir à ses veües, c'est l'argent dont j'ay éprouvé leur avidité depuis que j'ay mis le pied en Angleterre.

Je crois même devoir rendre compte à Votre M(ajesté)

Page 9

de la différence que le Peuple fait de moy au Prince Eugene, celui cy dit il en parlant de moy répand au moins de l'argent, l'autre n'a rien donné ; (qu'il soit confus).

On fut obligé de mettre à la porte du Prince Eugene des Grenadiers de la Reyne pour l'empescher d'être insulté. La Reyne m'ayant donné occasion elle même d'avoir une audience plus longue qu'à l'ordinaire, je pris la liberté de la suplier de trouver bon que les Français qui étoient à ma suite, eussent la satisfaction de la voir et l'honneur de luy faire la révérence, je l'assuray qu'ils ne me pardoneroient jamais si je n'abusois pas jusques là de sa bonté elle se porta avec joye à cette complaisance et j'en fis entrer quelques uns.

Je restay encore un moment seul avec elle, je luy demanday la permission de luy faire ma cour comm(e) le plus zélé des Anglais, sa réponse fut extrêmement flatteuse pour moy, après quoy je me retiray et

Page 10

les conversations que j'ay eües tant avec Mylord grand Trésaurier qu'avec Mylord Bolingbroke a été que l'un et l'autre estimoient qu'il convenoit que votre Ma(jes)té et la Reyne terminassiez toutes contestations par vous-mêmes, que l'on envoyast à Utrecht les choses décidées précisément sans donner la liberté aux Plénipotent(ia)res des deux Couron(nes) d'entrer en Négociation, ce qui ne manqueroit pas de donner lieu aux Hollandais de traisner les choses en longueur ce qui est leur objet principal et de proffiter à cet effet des incidens qui pouroie(nt) survenir, que d'ailleurs les Plénip(otentia)res anglais ne s'étant mesler de rien jusqu'icy, ne seroient pas fascher d'avoir le loisir d'agir par eux mêm(es) et se faire au moins quelque considération ; qu'enfin les conjonctures étoient pressantes, et qu'il falloit que tout fust conclu avant l'ouverture du Parlement. Je suis avec un très profond respect Sire.

[LDA]Signature du duc D'Aumont (peut-être LDA pour Louis D'Aumont)

F°13 Lettre du duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 18 janvier 1713

Page 1

A M(onsieu)r de Torcy

A Londres le 18 Jan(vi)er 1713

Vous avez veu, Monsieur, par la lettre que j'ay l'honneur d'écrire à sa Ma(jes)té que je ne luy rens compte que de ma réception dans ce Pays cy et que même j'entre dans des détails qui doivent la fatiguer. Je ne seais pas si vous avez compté que je serois exposé à de si longues et de si furieuses acclamatio(ns) je vous avoüe cependant que je ne m'en ennuyer point et que j'ayme autant ces premiers cris du Peuple que ma musique, tout ce que je désirerois, ce seroit que le broüillard, l'air, et la fumée du charbon ne me prissent pas si fort à la gorge. Il faut au moins pour le début dans ce pays cy une voix nette. Je n'y suis point encore étably je suis dans le désordre et l'embaras, mais j'espè(re) que peu à peu tout prendra la forme que je désire M(onsieu)r le duc de [Poix/Powis] dont je ne puis vous dire trop de bien, et qui me paroist un amy tendre et vertueux et même utile, est le premier à me porter à renverser une partie de sa maison pour la rendre

Page 2

plus logeable, elle est éloignée de la Cour, mais l'air y est plus pur qu'ailleurs. Le duc de Montaigu, gendre du Mylord Marleboroug, et le plus ardent de tous les Wigs vint pour la voir le jour que j'arrivay icy, celui de mes domestiques qui avoit les clefs n'y étoit point, il prit ce qu'on luy dit sur cela comme un manquement à ce qui luy étoit dû ; il en parla à mes gens avec aigreur, quoy qu'il soit icy sans considérati(on) et connu partout pour un brutal et un ivrogne. Je n'ay pas laissé d'envoyer chez luy un de mes gentilshommes luy faire des complimens de m(a) part, et l'assurer que je réparerois le manquemen(t) d'attention de mes gens, que je serois ravy de luy montrer moy même ma maison et de luy en faire les honneurs, j'ay crû cette façon de traiter la chose plus convenable que toute autre et Mylord grand Trésaurier ma seu bon gré de l'avoir prise ainsy. Mylord Nottenghen un

Page 3

des principaux de la faction contraire est arrivé ces jours cy, on dit qu'il se promet fort de broüiller les choses, mais il n'est pas capable de faire tout le mal qu'il désire, on le connoist et on le craint peu, un esprit extrême et inconsidéré ne fait à son âge qu'un vieux fou.

Je ne fais Monsieur que le cas que je dois de tous les avis que je reçois icy, mais cela ne doit pas m'empescher de vous communiquer tout ce qui me revient. Les Wigts selon quelques uns pousser par les Hollandais ne se trouvent pas si battus qu'il ne comptent se mettre en mouvement eux et les réfugié(s) pour combattre les intentions de la Reyne dans le Parlement prochain. Je ne négligeray rien pour me mettre au fait des plus légers mouvemens et il sera ensuite question de se conduire selon le cours des affaires. Milord grand Trésaurier et Milord Bolingbroke parlent de vous avec beaucoup d'estime et de considération, je ne crois pas rien

Page 4

gaster en me meslant dans les propos qu'ils tiennent de vous. L'abbé Gaultier m'est icy fort utile, ils luy font tous les jours des reproch(es) que je le tiens de court, mais j'espère qu'il me traittera bientôt comme il traite les Anglais, il est capable de mieux servir icy qu'un autre qu(i) auroit plus de talens, je ne seais si je me tromp(e) mais depuis que je suis arrivé, il me paroist pl(us) modeste dans ses prétentions ; a tout prendre, je le trouve bon homme et galant homme. La let(tre) que j'ay l'honneur d'écrire au Roy vous instruir(a) de toutes les particularités de ma

réception, dans ce pays cy, mais j'y ajouteray une chose qui vous réjouira. Lorsque je fus sorty du cabinet de la Reyne, Milord D'armouth y entra après moy et vint ensuite me joindre dans la chambre où j'étois, il me dit que la Reyn(e) venoit de luy dire qu'elle avoit été moins embara(sée) avec moy qu'avec Menager, il luy avoit fait

Page 5

une harangue en forme et étoit demeuré au milieu du chemin, la Reyne voulut le remettre sur les voyes, mais au lieu de continüer il recommença et ne pût finir.

Je compte que je feray icy les affaires du Roy beaucoup mieux que les miennes, si le doëuil finit avant la conclusion de la Paix particulière ou générale ma situation sera des plus vives, cette considération ne m'empêche pas de m'acquitter noblement de mes devoirs avec le peuple. J'iray toujours en avant avec courage et confiance, le ciel et mes amis feront le reste. Je finis ma lettre au Roy par un article auquel je vous supplie de faire une attention particulière adieu Monsieur l'éloignement rend encore plus vifs les sentimens inviolables avec lesquels je suis Monsie(ur) votre très humble et très obéissant serviteur.

F°14 Lettre de Louis XIV au duc d'Aumont, Marly, 18 janvier 1713

Page 1

18 Jan(vi)er 1713

Mon Cousin, depuis la dernière lettre que je vous ay écrite dattée du 9. de ce mois j'ay appris qu'elles étoient les restrictions que les Hollandais ont proposées à la Reyne de la G(ran)de Bretagne sur le projet de Paix que cette Princesse leur avoit communiqué. Elles consistent à demander Condé pour augmentation de Barière ou tout au moins la démolition de cette Place.

Le tarif de 1664 sans aucune exception.

Une augmentation de Barière pour l'Empire qui comprenne la ville de Strasbourg.

Je ne vous donneray point d'ordre sur ces restrictions, parce que je suis persuadé que la Reyne de la G(ran)de Bretagne les rejettera et que si les Hollanda(is) y insistent contre toute apparence, elle signera la Paix particulière avec moy suivant la parole qu'elle m'en a donnée.

Il reste encore deux difficultés à la conclusion de ce traité, l'une est la prétention que les Anglais

Page 2

forment d'exclure totalement mes sujets de la pesche de Terre Neuve.

L'autre regarde le commerce.

Je me suis toujours expliqué sur le premier article que je ne consentirois jamais à cette exclusion. Le préjudice qu'elle causeroit à plusieurs Provinces de m(on) Royaume seroit irréparable. Elle feroit périr un grand nombre de matelots que cette pesch(e) fait subsister et les dommages que cette interdictio(n) produiroit d'ailleurs seroient si considérable que la Paix au prix ne seroit plus un bien pour mo(n) Royaume, ainsy lors qu'il a été question de cet article soit à Londres soit à Utrecht, on a toujou(rs) déclaré de ma part que je prétendois réserver à mes sujets le droit de pescher et de sécher leur pesche sur toutes les costes de Terre Neuve. Tout ce que j'ay pû faire depuis en considération de la Reyne de la G(ran)de Bretagne et pour faciliter enco(re)

Page 3

la conclusion de la Paix a été de me restreindre à la proposition concertée avec le S(i)r Prior, dont je vous ay envoyé la coppie, et qui porte que mes sujets conserveront la faculté de pescher et de sécher leur pesche sur les costes de Terre Neuve depuis le Cap de Bonavista jusqu'à la pointe Riche en remontant par le Nord.

La réponse à cette proposition n'est pas encore arrivée de Londres. En attendant le Duc de Shrewsbury et le S(i)r Prior insistent tous deux à interdire à mes sujets le droit de pescher et de sécher sur toutes les costes de Terre Neuve et l'un et l'autre déclarent qu'ils n'ont aucun pouvoir de s'en relâcher.

Ainsy la Négociation languit et certainement elle n'avancera pas tant que les Anglais persisteront à demander un point que je ne passeray jamais et qu'ils seavent bien que je ne puis accorder.

Répondez décisivement sur cet article aux ministres

Page 4

de la G(ran)de Bretagne et faites leur voir qu'ils suspend(ent) inutilement la conclusion de la Négociation. Je ne doute pas que le duc de Shrewsbury instruit présentement de mes sentimens ne les fasse conoitre à la Reyne sa maitresse de manière qu'elle cha(nge) les ordres qu'elle luy à donner supposé que les pouvoirs qu'il en a reçus

soyent aussy bornés qu'il le dit, il est certain qu'il faut que cette Princesse envoie de nouveaux ordres si elle veut mettre son ministre en état de conclure.

La seconde difficulté est encore plus embarrassante parce qu'il faut pour la lever entrer dans plusieurs disensions dont le détail demande beaucoup de temps pour les régler.

Le S(i)r Prior avoit demandé en dernier lieu que les Anglais jouissent du Tarif de l'année 1664. Lorsque les Français seroient aussy rétab(lys) sur le pied où ils étoient en la même année

Page 5

1664, à l'égard des droits que la G(ran)de Bretagne devoit sur les marchandises et manufactures de France.

Quoyque cette proposition qui paroist d'abord assez équitable pust causer beaucoup de préjudice à mes sujets, je ne m'en éloignerois peut être pas lorsque la matière auroit été plus examinée, parce qu'en effet le traitement paroist réciproque entre les Français et les Anglais en prenant de part et d'autre l'année 1664, pour une époque qui serviroit de règle certaine dans la suite.

Mais depuis cette proposition faite il semble que le duc de Shrewsbury et le S(i)r Prior même n'osent plus en convenir, et tous deux disent qu'ils attendent des ordres sur ce sujet que le duc de Shrewsbury demande aussy bien que sur l'article de Terre Neuve par un courier qu'il dépesche à Londres à ce sujet.

Page 6

Tout ce que je puis vous ordonner est de pressen(tir) des réponses dont la conclusion de la Paix dépend, soit qu'elle soit générale, soit qu'elle soit partic(ulière) avec la Reyne de la G(ran)de Bretagne, il est certainem(ent) de son intérêt et de celui du Gouvernement présent d'Ang(leter)re de ne pas différer la fin de cet ouvrage, mais au contraire d'abrèger tous les délais qui confirment les ennemis de la Paix dan(s) l'espérance de renverser les mesures prises pour en assurer le savez.

J'ay donné audience icy au duc de Shrewsb(ury) et j'ay entendu avec plaisir ce qu'il m'a dit des sentimens de la Reyne sa maitresse. Je suis persuadé que ces assurances seront confirmées par de prompts effets. Son intérêt aussy bien que celui de toute l'Europe demande qu'on ne perde plus de temps à de vaines difficultés.

Le comte de Zinzindorf a fait des propositions

Page 7

au sujet du transport des troupes allemandes hors de la Catalogne. Comme elles regardent toutes les intérêts du Roy d'Espagne j'ay proposé que cette Négociation fust remise à Madrid ou bien à Londres.

J'attends incessamment des nouvelles de votre arrivée en cette g(ran)de ville et je suis persuadé de la vigilance et de l'exactitude que vous apporterez à l'exécution des ordres que je vous ay donnés sur ce je prie Dieu qu'il vous ayt Mon Cousin en sa sainte et digne garde. Ecrit à Marly le 18. Janvier 1713. LOUIS.

F°15 Lettre de Monsieur de Torcy au duc d'Aumont, Marly, 25 janvier 1713

Page 1

A Marly, le 25 Jan(vi)er 1713

J'ay reçeu Monsieur les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire depuis votre passage en Angleterre, l'une du 12 de ce mois dattée de Douvres et l'autre de Londres du 19, je voudrois bien que la Paix fist un trajet aussy prompt que le vôtre l'a été. Elle se fait longtemps attendre n'étant retenüe que par des liens très légers et qui devoient être très faciles à trancher. Je ne seais pas Monsieur, si votre voix a souffert quelque alteration du broüillard et de l'air de Londres mais il me semble que vous avez seu vous faire entendre très clairement au Peuple de cette ville et je ne vois pas aussy que la Reyne ayt eü besoin d'interprète entre elle et vous. Obtenez d'elle Monsieur que la Paix soit faite au commencement de février, affin de pouvoir faire paroistre vos carosses avant le 19. car en vérité il est fâcheux d'avoir fait inutilement

Page 2

autant de dépense et de se trouver obligé à la renouveler il s'est quelques fois trouvé des ambassadeurs qu'il auroit fallu presser de dépense mais permettez moy Monsieur de vous exhor(ter) à l'épargne quoyque je sois bien persuadé d(e) l'inutilité du conseil.

Vous seavez Monsieur qu'elle est l'opinion que M(onsieu)r de Bolingbroke a laissée de luy à ceux q(ui) l'ont veu pendant le peu de séjour qu'il a fa(it) en France. Comme j'ay eu plus à traiter av(ec) luy pendant ce peu de jours je vous laisse à juger de ce que je pense sur son sujet. Ses amis assurent cependant qu'on est la dupe de l'amitié

qu'on a pour luy et qu'il n'en a pour personne ; mais j'ayme mieux être trompé pa(r) ce que vous me faites l'honneur de m'écrire sur son sujet que de le croire.

Quoy que je n'aye pas l'honneur de connois(tre)

Page 3

personnellement M(onsieu)r le grand Trésorier, il a trop fait pour ne pas désirer de ma part de mériter l'estime et l'amitié d'un aussy habile Ministre, et ce qui me fait encore plus de plaisir, Monsieur, est l'intérêt que vous voulez bien prendre à ce qui me regarde. Vous seavez combien j'y suis sensible et le désir que j'ay de vous persuader qu'on ne peut être avec plus d'attachemen(t) ny plus parfaitement que je suis Monsieur votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé de Torcy.

P.S. Je reçois dans le moment, Monsieur, les lettres que votre courier avoit laissées à Londres et que vous me faites l'honneur de m'envoyer, Mylord Bolingbroke promet à M(onsieur) le duc de Shrewsbury l'arrivée d'un courier qui doit être icy aujourd'huy ou demain.

F°16 Lettre de Louis XIV au duc d'Aumont, Marly, 26 janvier 1713

Page 1

26. Jan(vi)er 1713

Mon Cousin. J'ay reçu par le courier que vous m'avez dépesché votre lettre dattée du 19. de ce mois et vous pouvez juger que j'ay veu avec plaisir le compte exact que vous me rendez de la réception qui vous a été faite soit depuis Douvres à Londres soit à votre arrivée dans cette ville. Je devois m'attendre à la manière dont la Reyne de la G(ran)de Bretagne vous a reçu et aux assurances qu'elle vous a données de ses sentimens pour moy. Mais on ne peut compter également sur les dispositions de tout un Peuple et j'ay été bien aise de voir que la Nation Anglaise en général ayt témoigne librement et sans contrainte le désir qu'elle a de la Paix et l'approbation publique qu'elle donne à la conduite de la Reyne sa Maitresse.

Il ne tient plus à moy que cet ouvrage ne soit accomply et j'attends avec impatience que la Reyne de la G(ran)de Bretagne ayt envoyé au

Page 2

Duc de Shrewsbury les derniers ordres nécessaires pour le terminer. Je vous marquay par ma dern(ière) dépesche que les difficultés qui en arrestoient enc(ore) la conclusion se réduisoient à l'article de la pesche de Terre-neuve et à celui du commerce, et comme je vous informay de l'expédient que je proposoi(s) pour lever cette dernière difficulté il seroit inu(tile) de répéter ce que je vous ay déjà mandé.

Il y a d'autres points disputer encore entre m(es) Plénip(otentiai)res et ceux de la G(ran)de Bretagne à Utrecht, m(ais) de part et d'autre les contestations finiroient bientôt lorsqu'on sera d'accord sur ces deux principaux articles. Suivant le compte que vous me rendez en génér(al) de ce qui résulte de vos conversations avec les Min(istres) de la Reyne de la G(ran)de Bretagne, j'ay lieu de croire(e) que cette Princesse est persuadée qu'il est de son intérêt de conclure promptement et d'oster aux

Page 3

ennemis de la Paix l'Espérance qu'ils ont toujours eüe de quelque funeste évènement capable de renvers(er) les mesures prises pour la tranquillité de l'Europe. Vous agirez donc suivant les désirs de la Cour d'Angleterre en pressant vivement cette conclusion. On ne peut douter que je ne la souhaite très sincèrement puis que je n'ay rien oublié de tout ce qui pouvoit l'avancer et que je n'ay refusé aucune des demandes de la Reyne de la G(ran)de Bretagne, que celles que le bien de mon Royaume et celui de mes sujets ne m'ont pas permis d'accorder.

Je m'attends aussy que le premier courier qui arrivera de Londres pour le Duc de Shrewsbury luy aportera tous les pouvoirs qu'il a demandés et qu'en même temps la Reyne de la G(ran)de Bretagne aura donné des ordres décisifs à ses Plénipotent(iai)res à Utrecht de refuser les restrictions proposées par les Hollandais. C'est ainsy qu'elle pourra finir la

Page 4

Paix comme elle le souhaite avant l'ouverture du Parlement, s'il est vray comme le bruit s'en répandoit qu'elle ayt prorogé cette assemblée jusqu'aux premiers jours du mois prochain.

Le seul incident qui pouvoit faire encore quelq(ue) peine à cette Princesse étoit le séjour du Cheval(ier) de S(ain)t Georges dans mon Royaume, elle seait qu'il n'y demeuroit que faute de suretés pour séjourner à Barre Le Duc. Je crois cette difficulté levée présentement, la lettre que l'archiduc a écrite sur ce sujet au duc de Lorraine suffisa(nt)

à mon sens pour lever toute appréhension, principalement si les envoyés de Lorraine en Hollande obtiennent encore les seuretés que leur maitre leur ordonne de solliciter ; enfin il ne tiendra pas à moy que tout embaras sur ce suj(et) ne cesse promptement.

Vous en assurerez de ma part le Comte d'Oxfo(rd)

Page 5

et comme le payement du doüaire de la Reyne Douairiere d'Ang(leter)re doit commencer du jour que le Chevalier de S(ain)t Georges sortira de mon Royaume vous demanderez au grand Trésorier de donner les ordres nécessaires pour satisfaire une dette aussy juste et aussy légitime. Je suis persuadé qu'il n'y trouvera pas de difficulté, aussytôt que vous en serez convenu avec luy. La Reyne Douairiere enverra sa procuration pour recevoir les premières sommes qu'elle devra toucher. Vous êtes instruit de l'estime particulière que j'ay pour ce Ministre, ainsy j'approuve les assurances que vous luy en avez données et je laisse à votre prudence de les renouveler dans les occasions où vous le jugerez à propos.

Vous seavez aussy la bonne opinion que j'ay du mérite et des talens du Vicomte de Bolingbroke je suis persuadé que sa conduite confirmera tout ce que je pense à son avantage.

Page 6

Je ne doute pas que le Marq(ui)s de Monteleon n'ayt taché de vous satisfaire autant qu'il a pu dépendre de luy dans les éclaircissemens qu(e) vous luy avez demandés et qu'il ne vive avec vous dans une parfaite union comme l'intére(st) et le service du Roy son maitre le demanden(t) il est inutile de vous recomander d'en [user ?] de m[(ême) ?] avec luy, parce que vous en conoissez suffisame(nt) la nécessité. Observez seulement qu'il est importa(nt) pour mon service et pour celuy du Roy mon petits fils, qu'il paroisse en Angleterre, que nonobstant votre union avec le M(arqu)is de Montele(on) il agit par luy même indépendamment de vous enfin faites en sorte qu'on n'ayt pas lieu de dire que je règle les décisions de la Cour d'Espagne et que ses ministres ne font rien sans mes ordres car il est certain que cette opinion qui nuiroit au bien des affaires, seroit en même temp(s)

Page 7

très contraire à la vérité.

Je vous envoie l'extrait de la dernière lettre que j'ay reçüe du S(ieur) Daudiffret mon envoyé en Lorraine avec coppie de la sauvegarde que le Duc de Lorraine offre de donner au Chevalier de S(ain)t Georges et la coppie de la lettre de l'archiduc au Duc de Lorraine. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ayt Mon Cousin en sa sainte et digne garde. Ecrit à Marly le 26. Janvier 1713. LOUIS

[F°17 Lettre du duc d'Aumont à Louis XIV, Londres ?, 31 janvier 1713

31 Jan(vi)er. 1713

Au Roy.]

(Brouillon)

F°18 Lettre du duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 31 janvier 1713

Page 1

A Londres le 31. Jan(vi)er 1713.

Au Roy.

Sire.

J'ay l'honneur de répondre à Votre Ma(jes)té sur plusieurs articles tant de ses dépesches, que des mémoires qu'elle m'a envoyés.

Il y a déjà quelque temps que la Reyne a fait seavoir à ses Plénip(otentiai)res à Utrecht que le mot assumpti(on) répondant exactement à l'expression dont se servent les actes du Parlement, ils ne devoient faire aucune difficulté de s'en servir dans le Traité.

Quant aux écluses de Dunkerque on est convenû icy que celles qui sont absolument nécessaires pour la conservation du Plat Pays ne seroient point démolies, mais qu'il falloit prévenir toute dispute dans la démolition de la place et n'admettre aucune exception dans l'article du Traitté.

On est d'accord à Utrecht sur la Baye D'Hudson, on mettra prius possessa au lieu d'olim et comme on doit régler les limites sur la même

Page 2

carte de l'Amérique septentrionale qui a été communiquée par les Plénip(otentiai)res de la Reyne, et q(ui) la décision de cette affaire est renvoyée à des conj(ectures) de part et d'autre, il paroist que les difficult(és) se lèveront aisément.

La Reyne a consenty dès le commencement a(u) transport ou à la vente des biens meubles, m(ais) quant à la vente des biens immeubles dont les Plénip(otentiai)res de Votre Ma(jes)té s'étoient réserve(r) la faculté, les Ministres de la Reyne estim(ent) que cela seroit sujet à de grand inconven(ients) pour l'Angleterre, et nient que cette Princes(se) y ayt donné son consentement. Il m'a par(lé) cependant par me raisonnement de M(onsieur) de Bolingbroke que les Plénip(otentiai)res de France seroi(ent) à portée de trouver des ajustemens.

Les Plénip(otentiai)res de la Reyne doivent s'être expli(qués) avec précision sur ses sentimens et d'avoi(r) avec ceux de Votre Ma(jes)té se sont arrest(er)

Page 3

au terme d'un an pour la vente des biens meubles. Ils ont ordre de consentir à la réciprocité du droit de porter des plaintes pardevant des commissaires au sujet des dommages soufferts, c'est à dire à l'égard de l'affaire de Nieves et de Cambie, avec liberté de la part des Anglais de représenter les pertes qu'ils ont faites à Montserrat et d'en solliciter le dédomagement.

On a trouvé des ajustemens sur l'interdiction de la pesche à trente lieües du Sud Est de l'Acadie et les Ministres de la Reyne ne croyent pas qu'il puisse y avoir de contestations sur le commencement des limites depuis l'isle de Sable.

Ils ne croyent pas que si le point de la Terre neuve est une fois réglé, la proposition qui avoit été faite de mettre des bornes au temps de la pesche puisse souffrir de la difficulté.

Les nouvelles demandes du Duc de Savoye se réduisent à quelques villages audela des Alpes, ce Prince les regarde comme absolument nécessaires, si on veut

Page 4

qu'Exilles et Fenestrelles luy soient de quelque utili(té) et ne luy pas refuser cette seureté réelle que Votre M(ajesté) a promise à tous les alliés au commencement de ce(tte) négociation. On m'a assuré icy que cette affaire avoit déjà été traitée à Utrecht, que les Plénip(otentiai)res de Votre Ma(jes)té avoient proposé de ny point mettre (de) troupes, et leur ayant dit ladessus que cette proposi(tion) n'étoit point à ma connaissance et que si cela étoit, l(es) inquiétudes de M(onsieu)r le Duc de Savoye devoient êt(re) calmées, on n'a pas laissé d'insister sur la cession de ces villages dont on prétend que le revenu mê(me) à peu de chose.

La Reyne ne convient pas que la proposition d'abandonner Tournay ayt été chargée de tout(es) les conditions portées par mes instructions et par [d('aut)res ?] dépesches de Votre Ma(jes)té et les Ministres assurent qu'ils ne l'avoient point accepté à ce pro(pos) là. Ils disent que le Comte de Strafford a fait l'ouverture de tout ce que la Reyne a crû pouv(oir)

Page 5

obtenir pour l'Électeur, qu'ils sont persuadés qu'il y aura beaucoup de difficulté à réussir selon leur plan, ou à procurer quelque équivalent raisonnable, que jusqu'icy on n'a point insisté de laisser Nieuport entre les mains de ce Prince, que la même raison qui oblige l'archiduc à consentir que les Hollandais tiennent des garnisons dans les Places qui luy apartiennent, doit ramener l'Électeur à cette condition, et que ce qui sera réglé sur ses instérésts par les États G(é)n(ér)aux suivant le plan qu'on veut établir à cet effet, sera pour luy la seureté de ces Places, quoyqu'il y revive des garnisons hollandaises.

Ces M(essieu)rs sont persuadés que de la proposition de donner la Sardaigne à l'Électeur avec le titre de Roy, qui blesse intimement l'archiduc, on pourra tirer de grands avantages pour ce Prince à l'égard dès ses autres prétentions, quoy que la Reyne continue à déclarer qu'elle n'entrera jamais qu'indirectement dans ce qui le regarde.

A l'égard de l'Électeur de Cologne, ce Prince

Page 6

aussy bien que son frère ayant perdu tous ses Ét(ats) par le sort de la Guerre, on consent de les luy re(ndre) mais en même temps on prend les mesures nécess(aires) pour assurer une barière de ce côté là, ce qu(i) selon eux importe au repos de tout le monde ils allèguent en même temps qu'il y a des exemp(les) de Princes qu'on a regardé comme souverains qui n'ont pas laissé de recevoir chez eux des garnisons étrangères. Avec quelque discrétion q(ue) j'aye crû devoir user de la liberté que vôtre Ma(jes)té me laissoit de proposer les expédiens qu(e) l'on imaginoit sur cela, et ayant trouvé jour à en placer la proposition j'ay donné aux Min(istres) de la Reyne (conformément aux instructions et aux ordres que j'ay reçeus de votre Ma(jes)té) un mémoire qui doit être communiqué à Utrecht avec

ordre de sa part à ses Plénip(otentiai)res de cherch(er) tous les moyens de s'ajuster sur ces articles. Cette Princesse attend la réponse de Votre Ma(jes)té

Page 7

aux propositions que le Duc de Shrewsbury doit prendre la liberté de luy faire, au sujet des deux difficultés qui arrestent la conclusion de la Paix, ce qui décidera de la conduite que la Reyne doit tenir à l'avenir avec ses alliés qui luy ont déclaré vouloir entrer dans toutes les mesures qu'elle a prises pour parvenir à la Paix. Ils conviennent que la situation de la Reyne est vive surtout aux approches des séances du Parlement et que les raisons de se déterminer sont pressantes. La difficulté que les ministres d'Ang(leter)re forment pour exclure totalement les Français de la pesche de Terre neuve se seroit point insurmontable si la seconde difficulté qui regarde le commerce étoit levé à l'égard de cet article. Ils prétendent qu'il n'est plus temps de contester si les Anglais seront traitter en France ut amicissima gens. Ny s'ils jouiront du tarif de 1664. puisque ce tarif est accordé aux Hollandais que les ministres de Votre Ma(jes)té veulent présentem(en)t

Page 8

établir un nouveau principe, que la Reyne d'A(n)gleterre ne demande pour ses sujets les avantages d(u) tarif de 1664. que deux moins après que toutes l(es) offenses des marchandises de France auront été levées dans la G(ran)de Bretagne, et que les imposit(ions) sur les marchandises auront été réduites à ce q(ue) payent les autres Nations, votre Ma(jes)té ne pe(ut) refuser cette demande qui conformément au(x) engagements pris, établit une réciprocité du traitement entre les deux Nations, qu'enfin i(l) se trouveroit peut être impraticable dans l'exécution de remettre le tarif de la G(ran)de Bretag(ne) à l'égard des marchandises de France sur (le) pied qu'il étoit en 1664. Ce point étant une fois éclaircy ces Ministr(es) conviendront avec ceux de votre Ma(jes)té d'établ(ir) des commissaires pour régler les autres articles qui pourront rester indécis à la conclusion de la Paix et pour examiner les tarifs et généralement

Page 9

tout ce qui regarde le commerce de la G(ran)de Bretagne et de la France, et déterminer toutes choses de la manière la plus équitable et la plus avantageuse aux deux Nations.

Sitôt que les articles en contestation avec l'Ang(leter)re seront réglés, la Reyne sera aportée de déclarer la Paix à l'ouverture de son Parlement suivant les motifs et les conditions qui l'auront déterminé à la faire, et comme au raport de gens en place toutes choses sont bien disposées de la part du Parlement et que ses réponses seront conformes aux intentions de la Reyne, alors sa Ma(jes)té Britannique ordonnera à ses Plénip(otentiai)res à Utrecht d'y déclarer dans l'assemblée les résolutions qu'elle aura prise et d'y faire mention des adresses des chambres, ce qui certainement donera plus de force à la déclaration qu'elle fera à ses alliés par ses ministres de signer sa Paix part(iciulière) si dans un temps fort court qu'elle leur prescrira, ils ne prennent pas de leur côté le même party. L'affaire du Chevalier de S(ain)t Georges souffre toujours

Page 10

les mêmes difficultés : quand toutes les contestat(ions) avec l'Ang(leter)re seroient terminées, la Reyne ne signera rien, qu'il ne soit sorty du Royaume elle prétend avoir donné sur son sujet dans (la) conjoncture présente toutes les facilités qui dépendoient d'Elle et qu'en pareil cas il est [(juste ? /inutile ?)] que l'on se charge des expédiens. J'ose dire (à) votre Ma(jes)té que si l'archiduc ne luy av(oit) point un passeport dans la forme requise p(our) sa seureté, il convient de le faire passer [ensuite ?] où son séjour sera moins suspect et dans (le) mouvement où les deux partys ont mis les affai(res) quelque bonne intention qu'il y ayt icy pour luy on n'a point de temps à perdre pour luy faire pr(endre) ce party là.

Les restrictions proposées aux Hollandais tomb(ent) d'elles mêmes on n'a jamais pensé icy à une aug(mentation) de barière pour eux il n'est pas douteux que si votre Ma(jes)té ne se relâche sur rien de cela, il n'en sera pas question de ce côté cy, non plus que

Page 11

de Strasbourg pour l'Empire.

Quand au tarif il n'y a qu'à tenir ferme sur l'article de 1664. à l'exception des quatre espèces.

La Reyne a crû faire plaisir au Roy d'Espagne quand elle a proposé l'évacuation de la Catalogne on a parlé au Marquis de Monteleon à ce sujet, on prétend même que le Duc d'Arguill en a traité avec les ministres de votre Ma(jes)té et la Reyne doit envoyer au premier jour un officier pour assister à l'embarquement des troupes impériales qui sont encore en Espagne.

Voyla Sire, l'effet des conversations que j'ay eües tant avec la Reyne qu'avec ses Ministres sur les différentes affaires dont il a plû à Votre Ma(jes)té de me charger, je luy avoüeray mesme que voyant que la Négociation

languissoit j'ay fait tous les pas qu'il falloit pour joindre utilement ces M(essieu)rs et je leur ay fait quoy qu'avec politesse entendre qu'il convenoit d'aller plus en avant.

Page 12

Le Grand Trésorier quoy qu'infatigable, lorsqu'il s'agit de maintenir son crédit qui est infiny, en entrant également dans les plus grandes disentions [(sur) ?] les plus petits détails, s'est cependant fait une nécessité de céder à ses goûts et de jouir de quelques heures d'amusement et de plaisirs. Il n'(a) d'inquiétude que le matin avant de se mettre a(ux) affaires ; il luy passe alors mille choses par l'esp(rit) elles se dissipent toutes, lors qu'il est au travail il se met à table sur les trois heures et là il s'étourdit sur les contradictions et le péril.

Milord Bolingbroke fort vif dans toutes les chos(es) qui regardent son employ, ne l'est pas moins dans ses plaisirs il cherche comme le grand Trésorier à égayer un travail dangereux [c('est) ?] un Ministre toujours dans l'agitation et s[?] à toutes les heures du jour à mille fâcheux incidens.

Cette partie de la journée accordée à leur plais(ir)

Page 13

fait l'allongement des affaires ; comme ils ont crû me devoir plus d'égards et de ménagemens qu'aux autres, n'estimant pas que lorsque je me rendois à l'office, il y eust de la décence de me faire dire qu'ils ne pouvoient y venir et pour éviter d'ailleurs que la chose ne donnast de l'ombrage aux autres ministres, la Reyne a réglé à cette occasion que trois fois la semaine tout le monde s'assembleroit chez Elle depuis une heure jusqu'à trois. Cela opère deux effets, c'est donner à sa maison un air de Cour qu'elle n'avoit point, et on y peut traiter avec ses ministres et empêcher par là que les affaires ne traissent en longueur.

C'est au respect de cette Cour pour votre Ma(jes)té que l'on est redevable de cet arrangement, et peut être aussy au peu de dispositions qu'ils m'auroient trouvé de me laisser exposer à des longueurs et à des traitemens qui en reculant les affaires de votre

Page 14

Majesté, seroient peu convenables à la considér(ation) que mérite l'employ dont j'ay l'honneur d'êt(re) chargé. Je suis avec un profond respect.

Sire de Votre Majesté le très humble s(erviteu)r.

F°19 Lettre du duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 31 janvier 1713

Page 1

A Londres le 31. Jan(vi)er 1713

A M(onsieu)r De Torcy.

Cellecy Monsieur n'est que pour vous dire de vous à moy mon sentiement sur ce pays cy.

L'éloignement naturel des Anglais contre notre Nation est une espèce de rage que la nouveauté des évènements suspend quelques fois, mais qui revient par la vivacité du naturel ; l'animosité des deux partis produit des mouvemens qui permettent à peu d'étrangers en place de conserver le sang froid : les réfugiés sont violens et dangereux. Il n'est point de jour que je ne reçoive cent lettres qui m'étonneroient si je n'avois bien pris mon party, et c'est parce que je lay pris fièrement que je suis maitre d'en user avec politesse et modération. J'ay pour moy (comme Ministre de Sa Ma(jes)té) les amis de la Reyne et le Peuple, et personnellement je commence à n'être pas mal voulu de ceux des autres que j'ay pratiquer, mais le caractère des esprits est si variable et le

Page 2

génie est si dominant que j'use modestement de ma confiance avec les uns et avec les autres le grand Trésorier m'a mis au fait du caractère d'une infinité de gens, et je vous avoüe qu'à se représenter tout ce qu'il m'en a dit, le point de veüe en est affreux, il se sert de moy po(ur) en ménager quelques uns que des considération(s) l'empeschent de vouloir gagner par luy même. J'apprens icy à estimer les Français et j'adore la sagesse de notre gouvernement je n'en trouve aucune dans celui cy, ce sont les passio(ns) qui règnent et personne ne seait à quoy s'e(n) tenir. Je ne seais pas ce qui y peut fonder la vanité des Seigneurs, le Peuple les méprise, et avec tous leurs tittres, leurs richesses, leur rép([utation]?) il n'y en a pas un qui soit seur de n'être pas pendu demain. Leur vie est obscure icy et leu(r) maison reserrée, ils rejettent leur magnificence e(t)

Page 3

leurs maisons de campagne je ne les ay pas veües et n'en puis juger ce que je seais c'est qu'ils y vont faire la cour à leurs paysans. Vous verrez par la lettre que j'ay l'honneur d'écrire à sa Ma(jes)té que j'ay donné occassion moy même à faire donner à la maison de la Reyne un air de Cour. Elle s'est peu montrée en public depuis que je suis

icy, tant à cause de sa goutte qui sans être diminué à la main a passé au pied, que parce qu'Elle n'y est pas portée naturellement. Je ne vois de grand dans ce pays cy que le Duc D'ormont, il est attaché à la Reyne et à son honneur, aymé du Peuple sans en rechercher l'amitié que par les voyes naturelles il seroit digne de vivre à la Cour de France et d'être au service de Sa Ma(jes)té.

Je vis icy fort honestement avec M(onsieu)r de Monteleon sans aucune liaison particulière qui puisse donner de l'ombrage, il me paroist honnête homme, mais

Page 4

trop facile à s'ouvrir à tout le monde sur les choses les plus délicates, ce qu'il y a de plus fâcheux est qu'il a donné sa confiance à un hom(me) qu'il a amené avec luy qui certainement le des(?) d'une indiscretion qui ne respecte rien, qui se lasch(e) sur toutes choses et scandalise tous les partis. Je ne luy en ay point voulu parler jusqu'à ce que je vous en eusse rendu compte et que j'eusse seû votre avis. Je crois que vous connoissez le personnage, c'est Tanqueux. Je vous diray en deta(il) les propos qu'il a tenus, et je ne seais si vous n'estimerez pas que la chose doit être traitée sérieusement. Le courier que je vous ay envoy(é) vient d'arriver, je répondray incessamment à tout(es) les dépesches que je reçois. Je suis pour toute m(a) vie Monsieur, votre très humble et très obéiss(ant) serviteur.

F°20 Lettre de Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 4 février 1713

Page 1

4. F(évi)er 1713

Mon Cousin. Vous avez veu par la lettre que je vous écrivis le 26. du mois dernier que l'article de la pesche de Terreneuve et celui du commerce formoient les seules difficultés qui arrestoient encore la conclusion du Traité de Paix que je souhaite de faire incessamen(t) avec la Reyne de la G(ran)de Bretagne. J'avois compté qu'elle ne laisseroit pas subsister aussy longtemps cette première difficulté et je vois que le Duc de Shrewsbury est luy même étonné de ne recevoir encore aucun ordre sur cet article depuis son arrivée à Paris.

Le second article pourroit former encore de plus grands embarras et j'ay veu par la d(erniè)re dépesche de mes Plénipot(entia)ires à Utrecht et par les mémoires qu'ils m'ont envoyer que les contestations sur le commerce donnoient matière à disputer pour plusieurs mois. Pour abréger, on est convenu avec le Duc de Shrewsbury et avec le S(i)r Prior d'un article que je vous envoie ; je le crois conforme à leurs instructions, car ils assûrent tous deux que le Reyne leur Maitresse l'acceptera

Page 2

et véritablement je ne seais pas comment elle pourroit le refuser, puisqu'il est fondé sur la conven(tion) faite au mois de Juin dernier dont elle demande elle-même l'exécution.

Pressez donc la conclusion d'un Traitté qui ne dépe(nd) plus que de cette Princesse et dont les retardemen(ts) pourroient avoir des conséquences fâcheuses. Les Hollandais se ralentissent voyant que les instanc(es) de l'Angleterre ne sont pas fort vives, le party de la guerre semble reprendre de nouve(elles) espérances et ceux qui le composent encore ne s'entretiennent que de l'importance dont il est d'attendre quelque évènement capable de renverser tout l'ouvrage de la Paix. Il est plus que temps de détruire leurs idées et le moyen d'y réussir est de signer présentement la Paix suivant les engagem(ents) que cette Princesse a pris avec moy et de fixer un terme à ses alliés pour y entrer.

Je n'ay point eû de vos lettres depuis celle du 19.

Page 3

de Janvier et j'en attends avec impatience et plus la saison avance, moins il y a de temps à perdre soit pour conclure, soit pour m'informer de l'état où sont les affaires. C'est ce que j'attends de votre zèle pour mon service et de votre exactitude. Comme je ne veux rien obmettre de tout ce qui peut avancer la satisfaction de la Reyne de la G(ran)de Bretagne et l'exécution des mesures que j'ay prises avec elle, j'ay cru que la sortie du Chevalier de S(ain)t Georges hors de mon Royaume souffriroit encore quelque retardement si j'attendois qu'il eust toutes les suretés dont il a véritablement besoin pour demeurer à Bar, je luy ay donc conseillé de passer jusqu'à Nancy où j'ay mes troupes en garnison et d'y demeurer jusqu'à la Paix, rien ne l'empeschant après la conclusion du Traittés d'établir son séjour à Bar. Il se dispose à partir sitôt que j'auray fait avertir le Duc de Lorraine de ce changement que je

Page 4

n'ay proposé que dans la veüe d'accomplir plus promptement ce que j'ay promis. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ayt Mon Cousin en sa sainte et digne garde. Ecrit à Versailles le 4. Février 1713.

LOUIS

F°21 Lettre du duc d'Aumont à Monsieur de Torcy

Page 1

A M(onsieu)r De Torcy.

A Londres le 6^e. Février 1713.

Je ne vous écris qu'un mot, Monsieur par le courier que Milord Bolingbroke envoie au Duc de Shrewsbury. Je ne seaurais trop vous marquer combien la Reyne et ses Ministres ont intérêt de finir promptement. Tout ce que je vois et tout ce que je démesle me confirment dans cette vérité. Je suis persuadé que le Roy ne veut point profiter de cette situation pour former de nouvelles difficultés mais je ne doute pas que sa Ma(jes)té ne s'en serve pour tenir ferme dans ses demandes et ne point se relâcher. J'ay parlé au grand Trésorier de ce que sa Ma(jes)té me mande au sujet de M(onsieu)r le Duc de Lorraine(e) et du sauf conduit qu'il a obtenu de l'archiduc pour le Chevalier de S(ain)t Georges, ce ministre est ravy que cette difficulté soit levée. Je l'ay engagé à écrire aux Plénip(otentai)res de la Reyne à

Page 2

Utrecht de faciliter les demandes que les envoy(és) du Duc de Lorraine pouroient faire pour procurer plus de sureté au Chevalier de S(aint) Georges.

A l'égard du paiement du Doüaire de la Reyne et du temps qu'il doit commencer, sit(ôt) que j'en ay voulu ouvrir la bouche, le gra(nd) Trésorier m'a demandé en grâce de surseo(ir) cette proposition m'assurant que dans l'état présent des affaires, il étoit de toute impossib(le) d'entamer de pareilles choses sans risque et sans rien déranger. Je ne perdray point de veüe les ordres que Sa Ma(jes)té m'a donner à cet égard et saisiray le moment que je croiray favorable pour ren(dre ?) à la charge.

Je reçois dans l'instant une lettre de M(onsieu)r le

Page 3

Maréchal d'Huxelles du 19. de Janvier par laquel(le) il me marque que n'ayant point de chiffres de correspondance avec moy, il ne peut me mander plusieurs choses dont il seroit important que je fusse informé.

Je vous rends grâce de l'attention que vous avez à la dépense que je suis obligé de faire, mais je vous supplie de croire que quelque avantage particulier que j'aye à faire mon entrée en doeuil, mon intérêt entre pour bien peu de chose dans la vivacité avec laquelle je désire la Paix, seachant d'ailleurs que cela est impossible, c'est vingt cinq mil écus de perdus Je suis. [LDA ?]

F°22 Lettre de Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 7 février 1713

Page 1

7. Fév(ri)er 1713

Mon Cousin. La lettre que je vous ay écrite le 4. de de mois estoit déjà partie, lorsque je seus que le Duc de Shrewsbury avoit reçu les ordres de la Reyne de la G(ran)de Bretagne sur les deux difficultés qui arrestoient encore la conclusion du Traitté de Paix. Je fis revenir le courier que je vous avois dépesché comptant de le renvoyer aussytot que j'aurois été informé des résolutions de cette Princesse.

J'ay appris que l'article de Terreneuve estoit réglé suivant la proposition concertée avec le S(i)r Prior, c'est à dire que mes sujets conserveront la liberté de pescher et de sécher leur pesche sur les costes de cette Isle depuis le Cap de Bonavist(a) jusqu'à la pointe Riche en remontant par le Nord.

Que l'isle du Cap Breton me demeurera toute entière sans qu'il soit d'avantage question du partage que les Anglais me demandoient et

Page 2

que j'ay refusé. De mon costé j'abandonne l'Isle de Sable à la Reyne de la G(ran)de Bretagne. Quant à ce qui regarde le commerce, le Duc de Shrewsbury a communiqué l'article qui luy a été envoyé de Londres à ce sujet. Quoy qu'il y eust beaucoup d'observations à faire sur les term(es) et qu'il eust été à propos d'y ajouter une claus(e) qui me paroissoit nécessaire pour lever tout équiv(oque) j'ay voulu cependant me confier entièrement à la sincérité de la Reyne de la G(ran)de Bretagne et pass(er) l'article tel qu'Elle l'a fait dresser.

Ainsy toute difficulté est présentement levée et rien n'empesche plus la signature de la Paix avec cette Princesse. Demandez luy donc d'envoyer des ordres précis à ses Plénip(otentai)res ou de signer avec les miens à Utrech(t) le Traitté de la Paix particulière comme elle me l'a promis, ou si elle veut y faire entrer quelq'(un) de ses alliés, de leur fixer un terme qui ne doit pas

Page 3

à mon sens passer le cours du mois où nous sommes présentement.

Il seroit inutile de vous envoyer le projet d'articl(e) dont il est parlé dans ma lettre du 4. puisqu'il ne subsiste plu, et que le consentement que je don(ne) au nouvel article que le Duc de Shrewsbury a reçu de Londres, finit aujourd'huy toutes difficul(tés.) Sur ce je prie Dieu qu'il vous ayt, Mon Cousin, en sa sainte et digne garde. Ecrit à Versailles Le 7. Février 1713. LOUIS

F°23 Lettre de Monsieur de Torcy au duc d'Aumont, Versailles, 7 février 1713

Recto

A Versailles Le 7. Février 1713.

J'avois dépesché, Monsieur, il y a deux jours le courier qui vous rendra cette lettre, et vous verrez par la lettre du Roy, les raisons qui ont retardé son départ. Je suis persuadé que vous n'en serez pas fâché, et que vous envoyerez avec plaisir au Roy la harangue que la Reyne est présentement en état de faire [mardy ?] prochainement à son Parlement ; il ne tient plus qu'à Sa Ma(jes)té Britannique de vous mettre en état de faire votre entrée avant que le détail finisse, et je cro(is) Monsieur, que vous êtes assez bien avec Elle pour obtenir cette grâce, qu'elle peut vous faire très aisément. J'attends de vos nouvelles avec beauco(up) d'impatience, le terme étant long depuis le 19. du mois dernier et je vous supplie de croire qu'on ne peut être plus parfaitement que je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. Signé De Torcy

F°24 Lettre du duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 8 février 1713

Page 1

Au Roy.

8^e. Fév(rie)r 1713.

Sire.

Le Party opposé à celui de la Reyne, les ennemis implacables de la France, les Wigts ont mis le feu à ma maison : elle a été réduite en cendres en moins de trois heures. J'ay chargé M(onsieu)r DuDresné d'en aller rendre compte à Votre Ma(jes)té personne n'est plus en état que luy d'entrer dans tous les détails, tant parce qu'il a été présent à l'action que parce qu'il est parfaitement instruit du caractère des gens de ce Pays cy et de la vivacité des factions qui y règnent. Je ne dois pas laisser passer cette occasion sans assurer votre Ma(jes)té de son zèle, et de sa bonne volonté pour son service et je la supplie de vouloir bien luy témoigner la satisfaction où elle est de la conduite : je pui(s) assurer votre Ma(jes)té q'un traitement aussy étrang(e)

Page 2

n'a point diminué en moy la confiance et (la) fermeté si nécessaire dans ce Pays cy : j'en a(y) pour témoins tous les Ministres des Cours Étrang(ères) qui disnoient chez moy et qui se son(t) sentis outrager dans ma personne ; ma pr(emière) attention a été de sauver le portrait de v(otre) Ma(jes)té. La Reyne ayant été informée de (ce) qui se passoit, a envoyé ses gardes à pi(ed) et à cheval que l'on a placé du coté de (la) campagne sur la galerie et les avenue(s) du dehors. Le Duc D'ormond s'étoit rend(u) devant ma maison et s'étoit meslé avec (la) Populace pour la contenir par sa présenc(e) et par ses discours ; toutes ces précautions ne l'auroient point arrêtée, si elle avoit ét(é) disposée à s'ébranler. Je ne puis trop (le dire)

Page 3

à votre Ma(jes)té. L'attention de la Reyne, elle m'a envoyé faire des complimens par son Vice Chambellan : j'espère, Sire, tirer party de ce malheur pour le bien du service de votre Ma(jes)té et mettre à proffit l'impression q'une aventure aussy impréveüe a faite sur l'esprit des Ministres qui en rapprochant plusieurs circonstances ne sont pas embarrassés de seavoir à quoy s'en tenir sur un fait aussy étrange. Le Marquis de Monteleon m'a engagé de prendre sa maison que j'ay choisi par préférence à toute autre. La Reyne dans ce moment m'envoy(oit) offrir son Palais de Sommerset, je crois devoir l'accepter jusqu'à ce qu'il plaise à Votre Ma(jes)té d'en ordonner autrement. Je suis avec un très profond respect.

Sire. LDA

F°25 Lettre du duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 8 février 1713

Page 1

M(onsieu)r De Torcy

A Londres Le 8. Février 1713.

Je n'ajoute que peu de choses, Monsieur, à la lettre que j'ay l'honneur d'écrire à Sa Ma(jes)té et à la conversation que M(onsieu)r Dudresné doit avoir avec vous. Je vous recommande mes intérêts, je ne puis m'occuper à l'heure qu'il est que de ceux du Roy. L'étrange aventure qui vient de m'arriver m'étonne et ne me trouble pas. J'espère même en tirer party pour les affaires dont je suis chargé. Si vous m'aviez veu au spectacle où j'ay assisté et qui en doit être un bien odieux pour toutes les Nations, vous auriez été content de moy, non que je n'aye été aussy sensible q'un autre a toutes les cruelles circonscanc(es) de l'incendie à la quelle j'ay été exposé, mais parce qu'il convient de se montrer au public d'une certain(e) façon et de se réserver pour les intérêts d'autrui j'ay sauvé tous les mémoires, toutes les instructions et dépesches de Sa Ma(jes)té toutes vos lettres et les miennes, il n'y a de brulé que les chiffres.

Page 2

Les inconvéniens où M(onsieu)r le Duc de Powis est tombé par sa bonne volonté pour Sa Ma(jes)té (et) pour moy, ayant eû sa maison et ses meubl(es) brûler, me percent le cœur : s'il arrivoit qu(e) l'on ne fist pas à cela l'attention juste et nécessaire, je vendrois tout ce que j'ay au mond(e) pour dédomager de ses pertes un si galant hom(me) et un homme si vertueux, d'autant plus que t(out) Londres est attentif à la conduite que l'on aura à son égard.

Les Ministres de la Reyne sont venus m'off(rir) de sa part et de la leur tout ce dont je pour(ois) avoir besoin dans le cas présent. Je les ay remercié et faire sentir (quoy qu'avec honeteté) que les ressources ne me manqueroient pas. Je n'ay même accepté le Palais de Sommerset que parce que je n'ay pû faire autrement, et qu'en cas que Sa Ma(jes)té trouvast que cela con(vienne).

Page 3

J'attens sur cela de vos nouvelles pour seavoir à quoy m'en tenir. Je vous avoüe de vous à moy que je serois fort embarrassé s'il me falloit chercher une autre maison ; ce qui vient de m'arriver n'engageroit pas les gens à me loüer facilement la leur. Je suis plus parfaitement que personne du monde, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

F°26 Lettre du duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 14 février 1713

Page 1

M(onsieu)r De Torcy

A Londres le 14. Février 1713.

Vous verrez Monsieur par la lettre que j'ay l'honneur d'écrire à Sa Ma(jes)té qu'il ne tient pas à moy, ny même à la Reyne que les affaires n'aillent plus viste et que les hauteurs et les nouve(lles) difficultés des Plénip(otentiai)res du Roy ont donné lieu à la prorogation du Parlement. M(onsieu)r de Shrewsbury de son côté avoit des ordres plus précis qu'il ne disoit, soit par de mauvaises finesses de sa part ou par timidité, il a contribüé comme les autres aux retardemens des affaires ; il faut espérer que les ordres de Sa Ma(jes)té vont être tels, qu'il n'y aura plus de jour à des contestations légères et que le 28. de ce mois la Reyne sera en état de déclarer tant à son Parlement qu'à ses alliés ses résolutions au sujet de la Paix.

Le party contraire est toujours en mouvement, ses assemblées sont fréquentes et ses résolutio(ns)

Page 2

vives et gaillardes, on fait venir un bataillon des gardes et on prend toute sorte de précautions pour prévenir les inconvéniens qui pouroient arrive(r). Je ne seais si la dignité de Ministre de Sa Ma(jes)té n'est point blessée dans les commissions dont il me charge volontiers. Je suis l'émissaire du Grand Trésorier et de Bolingbroke ; ce dernier m'a detach(é) pour aller taster Milord Woemouth et je l'ay fait avec succès il m'a donné sa parole avec toutes l(es) protestations désirables de répondre à la bonne opinion que j'aurois de luy, c'est un homme que ses grands biens accréditent plus que ses talens, un indocile par vanité et dont l'acquisition tenoit fort au cœur des ministres. Je suis chargé aus(sy) de la conversion de quelques membres du Parleme(nt.) Le succès m'enhardoit et je ne trouveray bien(tôt) rien de difficile, si ce n'est de fixer a demeures

Page 3

les esprits de ce pays cy. Deux Ministres de la Religion des plus accrédités m'ont promis le secour(s) de leurs paroles pour contenir le Peuple et l'animer à propos ou pour combattre les discours séditieux de leurs confrères. Il y a des enfans perdus dans la chaire comme dans la guerre, il ne s'agit qu(e) de les seavoir mettre en mouvement et surtout de les intéresser : à commencer par le plus vil peuple il n'y a personne icy exempt du désir d'avoir, et

les acquisitions sont seures pourveu qu'il y ayt des fonds proportionnés à l'avidité qui y règne. Je vous étonneray peut être, quand je vous diray que l'envie de donner ne m'a point quitté, je suis glorieux dans ma misère, il y a des sentimen(ts) que rien ne dérange, ceux qu'inspire le service de Sa Ma(jes)té sont de cette espèce, je ne me plaindray jamais que des incidens qui préjudicient à ses intérêts, c'est à sa Ma(jes)té et à vous d'avoir sons

Page 4

des miens et à moy de m'exposer à tout pour l'exécution de ses ordres. Je suis, Monsieur LDA.

P.S. Comme les chiffres ont été brûlés je me sers de ceux de M(onsieu)r l'abbé Gautier, jusqu'à ce que vo(us) ayez eu la bonté de m'en envoyer de nouveaux. Il n'est plus question de songer à faire son entrée en doëil, car outre qu'il faut attendre encore du temps il y a une autre petite difficulté, tout ce qui pouvoit servir à la décoration est en cendres.

F°27 Lettre du duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 14 février 1713

Page 1

Au Roy.

14. Fév(ri)er 1713.

Sire.

Suivant la lettre qu'il a plû à Votre Ma(jes)té de m'écrire le 7. de ce mois, l'article de Terreneuve étoit réglé aux termes de la proposition concertée avec le S(i)r Prior, et quant à ce qui regardoit le commerce votre Ma(jes)té se confiant en la sincérité de la Reyne en passoit l'article tel que cette Princesse l'avoit fait dresser. Il paroissoit que les affaires étoient dans la disposition désirable pour la conclusion et la signature de la Paix et que la Reyne devoit déclarer hier à son Parlement les résolutions qu'elle avoit prises à cet égard, cependant le Parlement vient d'être prorogé jusqu'au 28. de ce mois. La cause qui a paru au public de ce retardement est la goutte que la Reyne a au pied et qui la mise hors d'état de marcher, mais la véritable raison n'est autre chose que les lettres que les Ministres ont receües d'Utrecht par lesquelles les Hollandais se plaignent d'avoir été traités avec

Page 2

trop de hauteur par les Plénip(otentiai)res de votre Majesté et d'avoir trouvé de leur part beaucoup de contrad(ictions) sur des choses dont on étoit convenu. Ils prétendent même que le respect dû à Sa Ma(jes)té Britannique avoit été blessé par leurs propos, qu'ils avoient dit durement qu'elle s'étoit méprise et n'avoit pas entendu les intentions de votre Ma(jes)té, ces lettres ont fort allarmé ces M(essieu)rs cy : ils m'ont paru très touc(hés) de ce que dans le temps que la Reyne employ(e)oit ?) tous ses soins à réduire les Hollandais à ce que votre Ma(jes)té désire d'eux et qu'elle croit y être heureusement parvenue, les Plénip(otentiai)res de votre Ma(jesté) forment de nouvelles difficultés sur les chatelen(ies) d'Ipres qu'ils prétendent séparer en sept dont ils veulent en garder cinq et n'en abandonner que deux. Je leur ay dit que j'avoüais que la différence étoit sensible, mais qu'il pouvoit se faire qu'il y avoit telles convenances qui les portoient à demand(er)

Page 3

une situation si forte, et qu'aparemment la conséquence n'en étoit pas la même pour les autres, qu'à l'égard des discours des Plénip(otentiai)res de votre Ma(jes)té il ne m'entreroit jamais dans l'esprit qu'ils eussent pû manquer au respect qui est dû à la Reyne qu'il pouvoit bien se faire que [hargue ?] malentendu et l'esprit difficultueux des Hollandais auroit donné lieu à quelques vivacités que d'ailleurs cela ne changeoit point les intentions de votre Ma(jes)té ni la dispos(ition) des affaires. Ils m'ont paru vouloir bien entrer dans les convenances qui pouvoient plaire à votre Ma(jes)té et qu(i) ne tireroient point à conséquence pour les Hollandais, m'assurant que la Reyne seroit toujours preste à les ramener pourvu qu'on les traitast avec moins d'aigreur et que dans le moment elle alloit écrire à ses Plénip(otentiai)res de chercher à ce sujet toute les facilités d'autant plus que les moindres retardemens sont dangereux dans ces temps cy, que ces dernières contestations avoient fait dire que les Plénip(otentiai)res de vôtr(e)

Page 4

Ma(jes)té ne traisnoient les affaires en longüeur que parce qu'elle vouloit profiter des derniers avantag(es) qu'elle avoit remporté et des conjonctures présent(es) pour se mettre en état d'ouvrir la campagne d(e) bonne heure, que tous les correspondans d'Angleter(re) en étoient en mouvement et que toutes leurs lettres particulières étoient remplies de ces idées.

A l'égard des quatre espèces on en est convenu et les Hollandais en passeront par la, il n'est plus questi(on) de Condé avec eux.

Quelques Thorris étoient mécontents du grand Trésorier sur ce qu'ils ne voyoient pas l'effet des paroles qu'il leur avoit données, comme ils paroissent ébranlés il n'a pas été fâché d'avoir du temps devant luy pour se les assurer davantage.

Monsieur de Zinzendorf commence à fournir plusieurs moyens qui tendent à donner satisfaction à l'Électeur de Bavière. Monsieur de Bolingbroke m'assure

Page 5

icy qu'il y en a de très plausibles, c'est aux Plénipotentiaires de votre Majesté à s'attacher aux plus convenables et de n'agir en cela que de concert avec ceux d'Angleterre. J'observe icy autant qu'il m'est possible la conduite de ceux qui sont à la teste du party contraire, tels que Sommers, Halifax, Coupper, Nottingham, Warten et de beaucoup d'autres dont les noms ne méritent pas d'être cités à Votre Majesté ils sentent bien qu'ils vont avoir du dessous, qu'il ne leur est plus possible d'imposer au Peuple au sujet de la Paix, et qu'ils ne songent plus à les animer que par le Duc d'Hanover et le Chevalier de Saint Georges. Ils ont répandu icy que ce dernier étoit avec moy. Le Peuple, aussi crédule qu'il est furieux, a jetté successivement ses soupçons sur deux ou trois gentilshommes de ma suite, quelques uns pensent qu'il est caché chez le Duc Dormond jusqu'à ce qu'il puisse se montrer avec sûreté. Je dois ne pas cacher à vôtre Majesté

Page 6

que je remarque dans ceux qui ont la meilleure volonté pour luy une défiance extrême de Monsieur (de) Midelton, je tâcheray d'en démesler les raisons : sitôt que j'en pourray porter quelque jugement, je prendray la liberté de m'en ouvrir à votre Majesté, ce que je puis dire de plus positif est que le zèle indiscret de la Cour de Saint Germain est tout ce qu'il y a de plus dangereux pour son service. On ne peut pas écarter plus que je fais en apparence, tout ce qui a rapport à luy, particulièrement dans une conjoncture aussi délicate que cellecy où les gens les plus zélés sont sur leurs gardes et ne craignent rien tant que des propositions inconsidérées sur son chapitre. La délicatesse du grand Trésorier va jusqu'à ne pas vouloir que l'affaire du Douaire de la Reyne d'Angleterre passe par Saint Germain, il enverra directement à Monsieur De Torcy les payemens dont votre Majesté a désiré que je luy parlasse, il m'a fallu user d'une extrême

Page 7

circonspection et amener avec dextérité le moment de revenir à la charge sur ce chapitre là.

Quoy que par les instructions de votre Majesté je ne sois chargé de rien par rapport aux Vénitiens Monsieur de Grimani homme de probité et galant homme que j'ay pratiqué, n'a pas laissée de me faire quelques ouvertures sur la situation des affaires il m'a paru selon ses discours qu'il croyoit qu'on étoit déjà entré en matière à Utrecht sur les moyens de donner satisfaction à votre Majesté il ne seroit pas difficile de trouver des expédiens, en cas qu'il fus question de quelque chose, et j'attendray sur cela les ordres de votre Majesté.

La vivacité du party contraire ne fait que s'irriter de plus en plus, il est d'autant plus dangereux qu'ils sentent les approches de sa ruine je suis toujours en butte à ses menaces et à ses discours.

Il y a une proclamation de la Reyne qui promet

Page 8

à celui qui a mis le feu à la maison du Duc de [Poix/Powis] que j'occupois, le pardon de son crime et cinq cent guinées pour l'avouer qu'il en viendra faire, au(sy) bien que des complices, trop heureux si aux dépens de ma vie et de mes biens, je pouvois avancer les affaires de votre Majesté et me rendre digne de ses grâces avec ces sentimens il est aisé de savoir prendre son party dans un pays même aussi étrange que celui cy, ou les honnêtes gens n'ont pas la liberté de faire le bien et où les autres exercent le mal impunément. Je suis avec un profond respect.

Sire de Votre Majesté. A Londres le 14. Février 1713. Le très humble, très obéissant et très p[ro]serviteur et sujet.

F°28 Lettre de Monsieur de Torcy au duc d'Aumont, Versailles, 15 février 1713

Recto

A Versailles le 15 février 1713.

Je ne sais pas, Monsieur, comment je pourrais vous parler aujourd'hui d'aucune affaire, étant uniquement occupé de la malheureuse aventure qui vous est arrivée. Je vous assure que je me sens beaucoup moins de fermeté que vous n'en avez fait paroître dans un pareil désastre et vous avez donné un exemple qui ne peut être imité de ceux qui s'intéressent aussi vivement que moy à tout ce qui vous regarde. Monsieur DuDresné a rendu au Roy

un compte très exact de toutes les circonstances de cette fatale aventure il pourra vous dire que Sa Ma(jes)té en a paru fort touchée, vous verrez ce qu'elle vous en écrit elle-même, et je suis conven(u) avec M(ada)me la Duchesse D'Aumont et avec Mad(am)e la marquise de Créqui de recevoir leurs ordres et de les exécuter lorsqu'elles jugeront à propos de m'en honorer. Elles ont crû, Monsieur, devoir chercher et attendre les occasions de parler avec fruit.

Verso

Je vous promets de n'y rien négliger de mon côté. J'espère que vous me rendez justice sur l'ennui que j'ay de vous plaire et de vous marquer en toutes occasions que je suis plus parfaitement que personne, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. Signé De Torcy

Il me semble Monsieur, par une lettre que M(onsieu)r le Duc de Shrewsbury m'a fait voir, et par ses discours, que les ministres d'Angleterre sont bien aises qu'on attribue votre malheur au pur hasard. Je crois qu'on ne gagneroit rien à les contredire et qu'il est plus prudent de se conformer à ce qu'ils souhaitent.

F°29 Lettre de Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 15 février 1713

Page 1

15 f(évri)er 1713

Mon Cousin. Je reçus il y a deux jours par le S(ieu)r Du Dresné la lettre que vous m'avez écrite le 8. de ce mois. Il me rendit compte de l'incendie de votre maison arrivée le 6. dont il a été témoin et des circonstances dont ce malheur avoit été précédé et accompagné. Je suis très sensible à la perte considér(able) que vous avez faite en cette fatale occasion, et plus vous témoignez de zèle pour mon service plus je me sens moy même engagé à vous faire oublier autant qu'il dépendra de moy ce triste et malheureux évènement.

L'état présent de l'Ang(leter)re donne bien à tous les soupçons que vous formez contre les ennemis de la Reyne de la G(ran)de Bretagne et de son gouvernement. Mais soit que quelques uns d'eux soient effectivement les auteurs d'une action aussy noire, soit que l'embrasement ayt une cause plus simple et plus ordinaire à Londres où de pareils malheurs

Page 2

sont fréquens, vous ne pouviez attendre de la part de la Reyne de la G(ran)de Bretagne rien au delà de ce qu'elle a fait pour vous dans cette triste conjoncture. J'approuve aussy que vous ayez accepté l'offre qu'elle vous a faite de sa maison de Sommerset en attendant que vous en trouviez une ou vous puissiez vous loger.

Au reste je doute fort que les recherches que l'on fait contre les auteurs de l'incendie produisent aucun effet. Si quelqu'un en est véritablement coupable, ceux qui l'auront employé trouvero(nt) bien le moyen de le cacher et dans le fond je n(e) vois pas quel avantage les malintentionnés e(n) pouvoient se proposer de brûler votre maison puisqu'ils n'avoient pris aucunes mesures pour vo(us) attaquer personnellement à l'occasion du tumulte q'un embrasement excité ordinairement.

Comme il est à souhaiter que les ennemis du

Page 3

gouvernement présent n'ayant pas eû assez de courag(e) n'y assez d'opinion de leurs forces pour tenter une mauvaise action, mesme en secret, je suis persuadé qu'on dira bientôt à Londres que toutes les recherches ont été vaines et que le malheur qui vous est arrivé est un pur accident ou la malice des malintentionnés n'a point eû de part. Il seroit inutile de votre côté de faire voir que vous croyez le contraire, vous exciteriez de nouveaux ennemis sans en retirer aucun avantage, et puisq(ue) la Reyne de la G(ran)de Bretagne a fait pour vous en cette occasion tout ce qui dépendoit d'Elle, le mieux sera de vous conformer à sa manière de penser, et de songer à ses intérêts dans une conjoncture où Elle a besoin de beaucoup de prudence et de ménagement pour arrêter la fureur du party qui luy est opposé.

Témoignez à cette Princesse que j'ay esté très sensib(le)

Page 4

à la manière dont elle s'est intéressée à votre malheur, aux ordres qu'elle a donnés sur le chap(itre) soit pour le secours de votre maison soit po(ur) la seureté de votre personne, et s'il est possible que vous rendiez quelque service au Duc de [Poix/Powis ?], n'oubliez rien pour luy faire connoistr(e) combien je m'intéresse à sa perte, et à quel poi(nt) je suis sensible au zèle qu'il vous a fait paroi(stre) pour moy depuis que vous êtes à Londres, vous m'informerez dans la suite de ce que vous croirez que je pourrais faire en sa faveur.

Les temps vont aparemment devenir plus tranqui(lle) et j'attends d'en apprendre le changement en apprenant l'ouverture du Parlement et la harang(ue) que la Reyne aura faite à cette assemblée. Je seais que le dernier courrier que je vous ay dépesché doit être arrivé à Londres le 10. ou le 1(1.) de ce mois. Comme les ordres que je vous ay

Page 5

envoyer par luy levoient toute difficulté, je regarde présentement la Paix avec la G(ran)de Bretagne comme entièrement conclüe, par conséquent le party des malintentionnés achèvera de perdre sa force, et la Reyne de la G(ran)de Bretagne aura plus de repos.

Je reçeus quelques jours avant l'arrivée du S(ieu)r Du Dresné la lettre que vous m'avez écrite le 2. de ce mois. Il seroit présentement inutile de vous répéter ce que vous seavez de mes intentions su(r) les articles qu'elle contient. Mais comme le Duc de Shrewsbury a demandé de rassembler dans un seul mémoire les conditions particulières qui doivent composer les Traittés de la Paix générale je vous envoie une coppie de l'abrégé que je luy ay fait remettre. Il vous servira de nouvel(le) instruction dans les affaires que vous aurez à traiter, il paroist qu'elles commencent à s'avance(r) aux conférences d'Utrecht.

Page 6

Je vous marquay par ma dernière dépesche que le Chevalier de S(ain)t Georges prenoit le pa(rty) de passer à Nancy croyant y trouver plus de seuretés qu'il n'en trouvoit à Bar avec la [...] garde que le Duc de Lorraine avoit obtenu(e) pour luy de l'archiduc, mais il s'est déterm(iné) depuis à suivre son premier projet d'établ(ir) son séjour à Bar, et je l'approuve d'autant plus que toute difficulté sur cet article, en ser(a) plus promptement levée.

Celles qui regardent le Duc de Savoye, devr(oient) être terminées par le refus constant que j'ay toujours fait d'accorder à ce Prince les vallé(es) qu'il demande auprès d'Exilles. Le Duc de Shre(wsbury) a cependant renouvelé pressament ses instan(ces) sur ce sujet et pour avancer le succès, il (a) proposé d'échanger ces vallées avec 16 com[(mun)es/munautés ?] dépendantes du Comté de Nice et enclavées da(ns)

Page 7

la Provence. Je persistais à refuser l'échange, mais enfin je luy ay fait dire que par complaisan(ce) pour la Reyne de la G(ran)de Bretagne je consentirois à recevoir la vallée de Barcelonette avec les douze communautés qui en dépendant pour eschang(e) des vallées que le Duc de Savoye demande et au lieu de l'enclave du Comté de Nice qu'il me propose.

La raison que j'ay de préférer à cette enclave Barcelonette et les vallées qui en dépendent est fondée sur de que les Alpes serviroient de limites du costé de Barcelonette, moyennant la cession qu(e) le Duc de Savoye me feroit de cette vallée et c'est la même raison dont il se sert pour obtenir la cession des trois vallées d'Exilles.

Je ne puis finir sans vous assurer encore que je suis très sensible à votre malheur et que je seray bien aise de trouver les occasions de le soulager. Sur ce je prie Dieu qu'il vous

Page 8

ayt Mon Cousin en sa sainte et digne gar(de.) Écrit à Versailles le 15 février 1713. LOUIS

F°30 Lettre du duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 24 février 1713

Page 1

Au Roy.

A Londres le 24^e. février 1713.

Sire.

Les inconviens où nous jettent l'envie de plaire à Votre Majesté et le zèle pour son service, ne doivent point être regardés comme des malheurs. Je tire au moins deux consolations de l'étrange aventure qui m'est arrivée, l'une est la bonté avec laquelle votre Ma(jes)té est entrée dans les pertes que j'ay faites aussy bien que dans le situation d'esprit où j'ay dû être, l'autre est l'offre q'une action aussy violente a pû produire dans l'esprit de tous ceux qui son(t) attachés à la Reyne. Le party n'en est devenu que plus vif pour ses intérêts, il est sorti de cette confiance dangereuse que luy donnoit la supérieur(ité) du nombre, ayant éprouvé dans cette occasion que rien n'étoit plus dangereux que les derniers efforts d'une faction qui sent tomber son crédit et toutes ses espérances.

Lorsque j'ay mandé à votre Ma(jes)té que le feu

Page 2

avoit été mis exprès aux deux maisons que j'occ(upois) je ne prenois la liberté de luy rien avancer que des faits. Les apparences légères ne déterminoient point alors mon jugement. M(onsieu)r Du Dresné a dû (en) rendre un compte exact à Votre Ma(jes)té de toutes les circonstances de l'incendie, elles ont été depuis confirm(ées) par plusieurs dépositions portées au conseil et particul(ièrement) par la Proclamation de la Reyne, et qui

ordinairem(ent) est un acte assez sérieux et sur la publication duqu(el) les ministres ont toujours été fort réservés. J'ay bien compris qu'il convenoit à l'état présent des affair(res) de ne pas rejeter sur la malignité des ennemis de la Reyne une action aussy odieuse et qu'il suffiroit de seavoir à quoy s'en tenir, mais s'il y a eû de l(a) prudence à en parler dans le public avec ménag(ement) et circonspection, j'ay crû qu'il n'y en avoit pa(s) moins à en parler aux Ministres sans déguisem(ent) d'autant plus qu'avec moy ils n'apuyoient que faiblement sur les raisons que l'on pouvoit allégu(er)

Page 3

pour détourner de justes soupçons et que toutes les précautions qu'ils prenoient à cette occasion pour prévenir de plus grands inconvéniens, étoient autant de préciser de l'opinion où ils étoient aussy bien que moy, que l'on ne pouvoit donner à cet embrasement une cause simp(le) et ordinaire. Ils en ont parlé et écrit autrement qu'ils ne pensoient soit qu'ils ayent voulu sauver à la nation le déshonneur d'un tel crime, ou qu'ils ayent appréhend(er) l'effet même de leurs perquisitions.

Il ne fût pas possible d'ailleurs aux malintentionnés d'ébranler le Peuple, ils avoient tenté plus d'un moyen pour y parvenir, plusieurs personnes considérables dans le party opposé parurent en beaucoup d'endroits mesler parmy la populace et luy adressèrent des propo(s) séditieux, peut être qu'elle fut contenüe par la présenc(e) du Duc D'ormond et des gardes de la Reyne, ou qu'elle n'étoit nullement indisposée contre le party qui luy est attaché ny si j'ose le dire contre ma

Page 4

personne. Le dessein des factieux alloit certainemen(t) plus loin que l'embrasement de ma maison, et j'e(n) ay été convaincu par toutes les particularités qu(i) m'en sont revenues.

Quoyqu'il en soit, Sire, je me suis conformé p(ar) avance aux intentions de votre Ma(jes)té j'ay pri(s) garde de ne pas blesser une nation dont le carac(tère) est de se porter aveuglément à toutes les entreprise(s) extrêmes et d'en avoir honte dans la suite, j'ay connu la conséquence d'exposer moy même au public des vérités odieuses, mais j'ay crû que j'en devois faire usage pour faire sentir aux Ministres leur situation et celle de la Rey(ne) et la nécessité de presser la conclusion des affair(es) générales à laquelle ils devoient se porter av(ec) d'autant plus de vivacité que leur prudence un peu trop poussée et la clémence de la Reyne e(n) avoient fait croire qu'il y avoit de la timidité

Page 5

de leur part et avoient augmenté l'insolence de leurs ennemis, que le Peuple d'un autre côté commençoit à craindre que ses espérances pour la Paix ne fussent trompées et que sa crainte étoit confirmée par une infinité d'écrits séditieux. Qu'il observoit même que depuis plusieurs jours on doubloit les gardes et que l'on répandoit des troupes en plusieurs quartiers de la Ville ce qui luy faisoit croire que le party des Thorris n'étoit pas bien seur de sa situation.

Je prens la liberté de représenter encore à votre Majesté que la circonspection et les ménagemens si bien reçeus en France, n'opèrent pas icy les mêmes effets ; que la politesse et la discrétion n'y sont pris que pour des faiblesses, et que de temps en temps il faut parler sur un ton un peu ferme. J'avoue à votre Ma(jes)té que je ne puis trop m'entendre sur la bonté avec laquelle il a plû à la Reyne d'entrer dans l'avanture qui m'est arrivée, j'ay été d'autant

Page 6

plus touché de son attention, qu'elle a été sensib(le) à ce qui me regardoit dans le temps même que c(ette) Princesse croyoit avoir à craindre pour elle, et que sa santé se trouvoit altérée par l'incer(titude) le Duc de [Bouquinkant ?] qui n'étant point dans l(e) secret du ministre jusqu'à un certain point, Sa [(Majesté)] croit par là en situation de pouvoir parler av(ec) plus de liberté me dit avec une ingénüité de courtis(an) tel que luy, en me parlant du dévoyement que j'avois mandé à Votre Ma(jes)té que la Reyne avoit eû et qui l'avoit tiré de sa goutte, que ce n'éto(it) autre chose que l'effet des mouvemens différens qu'avoient excité en elle l'appréhension des suites d'un tel évènement : il m'est revenu même que s(on) médecin luy quant conseillé de prendre l'air à s(es) fenestres, elle avoit fait difficulté de s'y montrer. J'ose même dire à votre Ma(jes)té que je me suis say(sy)

Page 7

de la liberté qu'elle m'a donnée de luy dire mon sentiment pour la presser avec une vivacité respectueuse et la déterminer de se montrer en public selon l'usage ordinaire le jour de sa feste qui étoit un jour de crise pour cette Princesse et pour tout ce qui luy est sincèrement attaché, si tant est que l'on doive quelque respect aux avis que l'on reçoit dans ce pays cy. Le Duc de [Poix/Powis ?] étoit venu le matin chez moy, et avoit demandé à me parler en particulier. Je m'enfermay avec luy dans mon cabinet, il m'embrassa alors et me conjura en pleurant de ne point aller ce jour la chez la Reyne, m'assurant qu'il seavoir d'un homme du party des Wigts qui quoy qu'attaché à la

faction pour des intérêts particuliers, n'étoit point capable d'entrer dans aucune noirceur, qu'il seavoit dis je que l'on devoit m'assassiner chez la Reyne dans la Chambre du Conseil où se devoit donner un bal ce soir là

Page 8

que les assassins comptoient de n'en pas demeu(rer) là et que la partie étoit si bien concertée que je ne pouvois leur échaper ny moy ny leurs ennemis, s(i) je ne prenois des précautions bien seures et n'usois [(pas)] avec sagesse de l'avis qu'il me donnoit. Ses témoignages d'amitié et ses larmes m'attendrir(ent) mais elles ne dérangèrent point le dessein que j'av(ois) d'aller rendre mes devoirs à la Reyne dans un j(our) si marqué. J'allay disner chez le Duc de Bouquinghen où j'étois prié. Au milieu du repas on m'aporta une lettre qui me venoit par le Pennipost. Le Duc de Bouquinghen me pressa de la lire ; c'étoit une espèce de confirmation de l'avis que le Duc de Powis m'avoit donné ; je pris la liberté de luy par(ler de) la santé de la Reyne, et en même temps je luy don(nois) la lettre à lire, il la garda, et la montra à la Reyne lorsqu'elle fut rentrée dans son appartemen(t.) J'avoüe à Votre Ma(jes)té que je me sentois un peu

Page 9

plus de confiance qu'à l'ordinaire, soit que je crusse en cas de besoin ma présence nécessaire à la Reyne, soit qu'il me semblast que le Peuple m'eust pris sous sa protection et surtout le corps des bouchers qui est icy le plus redoutable et qui impose le plus a tout ce qu'on y appelle grands. Il me conduisit depuis Sommerset jusques chez le Duc de Bouquinghen avec ses acclamations ordinaires ; criant vive la Reyne, le Roy de France, et la Paix. Je montay en carosse avec ce Duc et l'ambassadeur d'Espagne et me rendis chez la Reyne sur les sept heures où je trouvay une grande affluence de [vioud... ?] de toute espèce sans aucun ordre, sans respect pour le lieu ny pour les Dames. Personne ne doit s'y présenter en doëuil, c'est un jour consacré à la parure, heureusement on m'avoit sauvé de l'incend(ie) l'habit de grand brevet de votre Ma(jes)té je puis l'assu(rer) que j'avois avec moy cinquante Français dont

Page 10

l'habillement fit honneur à la feste, et au milieu d(es) quels la Reyne étoit plus en sureté que dans le sein de la Cour et au milieu de sa garde redoubl(ée) elle s'étoit fait porter en chaise dans les appartements) sitôt qu'elle y fut arrivée elle eut la bonté de m(e) démesler et elle m'ordonna de joüer avec elle a la bassette. Le jeu ne dura q'une demye heure, ap(rès) quoy elle se retira. Je crus être obligé de pass(er) dans cette chambre fatale où je me tins plus d'un(e) heure à voir danser, et où je n'eus l'esprit occup(é) que de la différence des festes de Versailles à celles de S(ain)t James et de l'opposition d'une cour polie, (et) brillante, et respectueuse à un assemblage de gens avantegeux que l'espoir de party a dépoüillé du p[laisir ?] de politesse que permet le génie de la Nation. Je fus hier pour remercier la Reyne de la part de votre Ma(jes)té, de toutes les bontés qu'Elle a e(u) pour moy, je ne pûs la voir, elle étoit encore

Page 11

incommodée quoy qu'elle se portât mieux. Je chargeay le grand Trésorier et Milord Bolingbroke des complime(ns) que j'avois à luy faire en attendant que j'eusse l'honneur de la voir, j'avois déjà pris la liberté de les assurer eux-mêmes de la satisfaction où étoit votre Ma(jes)té de la sensibilité qu'ils avoient témoigné à ce qui m'étoit arrivé, j'avois osé prendre sur moy de faire le même compliment au Duc D'ormond qui en a été infiniment touché. Si ce n'est pas un des hommes de ce Pays cy qui ayt l'esprit le plus brillant, c'est certainement celuy dont le coëur est le plus droit et le plus noble. M(onsieur) le Duc de Powis est charmé de la bonté que votre Ma(jes)té a témoigné pour luy dans cette occasion, sa vertu et sa piété le font également estimer des deux partys qui plaignent sa situation. Elle fait d'autant plus de compassion qu'il n'en parle point. Je prendray

Page 12

la liberté dans la suite de m'expliquer avec v(otre) Ma(jes)té sur ce qui le regarde comme Elle me l'a ordonné. J'eus bien une grande conférence avec Milord Trésor(ier) sur le retardement du Parlement, sur la parolle, qu'(il) m'avoit donnée qu'on ne le prorogeroit plus, et sur les inconvéniens qui pouvoient naistre de cette Prorogation, il m'alléqua plusieurs raisons, ma(is) comme je ne les goustois pas toutes et que je le pressois vivement, il me dit à la fin qu'à la vérité il attendoit encore d'Écosse quelques gens sur lesquels il comptoit infiniment, que dans une affai(re) aussy sérieuse que celle dont il s'agissoit, il étoit bon d'avoir tout son monde, et que quand ils auroient tous leurs amis, ils n'en auroient pas encore trop. Le résultat cependant de sa conversati(on) fut qu'il n'y avoit point lieu de douter que

Page 13

la Reyne ne se rendit à son Parlement le 28. de ce mois et que les arangemens que l'on avoit pris ne produisissent l'effet que l'on en attendoit.

Je parlay ensuite à Milord Bolingbroke dont la vivacité pour la conclusion de cette affaire cy est très grande, s'il ne tenoit qu'à luy, les choses finiroient bientôt, il est plus [Lavoy] que le grand Trésorier et n'approuve pas tous ses ménagemens dans des conjonctures aussy pressantes.

Avant de fermer cette dépesche j'auray l'honneur de rendre compte à votre Ma(jes)té de la conférence qu(e) je dois avoir demain au matin avec ce Milord, su(r) les points qu'il m'a dit qui pourroient encore former quelques difficultés.

Quelques avantages que puisse apporter la fin des affaires il ne faut point espérer que la tranquillité soit icy bien établie il y a une succession constant(e)

Page 14

de Partis et de différens intérêts qui entretiendra au-dedans le mouvement et l'agitation, lorsque les affaires du dehors seront réglées. La Succession da(ns) la ligne Protestante et les intérêts du Chevalier d(e) S(ain)t Georges y rendront longtemps les discussions e(t) les animosités fort vives. Il y a environ dix ou douze jours que le Général Schutembourg part(y) d'icy après avoir assisté à plusieurs assemblées des principaux Wigts chargé de toutes leurs souscrip(tions) et d'actes qui appellent l'Électeur d'Hanover da(ns) ce pays cy, je ne crois pas pour cela qu'il y vienn(e) quoy qu'on ne puisse pas l'empescher de le fair(e) à cause de sa qualité de Pair d'Angleterre, mais le personnage qu'il y feroit seroit fort incertain. J'estime même que quand la Paix sera signée il seroit fort à désirer qu'il s'y montrast, ce seroit le moyen d'exciter la Reyne et son party

Page 15

à prendre des mesures opposées à ses intérêts et favorables à ceux du Chevalier de S(ain)t Georges. Je seais de bonne part que beaucoup de gens en place qui sont au fait du Ministère aussy bien que des sentimens et de la situation de la Reyne, pensent qu'elle ne pourra point être tranquille qu'elle n'ayt appelé un successeur qui puisse sous ses yeux régir et gouverner, qu'il y a longtemps qu'elle est dans ce principe, et que ses intentions ne regarden(t) que le Prince son frère. Je ne répons point à votr(e) Ma(jes)té de ce que j'ay l'honneur de luy écrire sur ce sujet, il faut sur une matière si délicate de plus grandes lumières, avant que de porter son jugement.

J'ay commencé à recevoir compagnie à Sommerset. J'y admets par préférence des membres du Parleme(nt) des orateurs, et des ministres de l'Église anglican(e) j'ay eu à ma table les docteurs Sachevrel et

Page 16

Ghens avec ceux de leurs amis qui ont parmy le Peuple plus de considération et sont les plus capa(bles) par eux mêmes de fermeté. J'ay pratiqué plus particulièrement Packinten et Longerford dép(utés) de la Chambre des Communes. Parmy toutes leu(rs) observations que j'ay pu faire sur une infin(ité) de raisonnemens différens j'ay regardé comme u(n) puissant moyen à la Reyne de soutenir et de fortifier son Party, lorsque la Paix seroit sign(ée) l'intérêt qu'elle avoit de suspendre le Bill de l'acte Triemal et de faire continüer ce Parleme(nt) dont la pluralité luy est dénouée, ce qui pouro(it) être fort différent en cas d'une nouvelle élection à laquelle je suis seur que le party contraire travaille fortement. Si l'intérêt de votre Ma(jesté) s'y trouvoit, il y auroit plusieurs moyens de pav(enir) à la suspension de ce Bill et de faire même pa[sser] au Parlement un acte favorable aux deux natio(ns)

Page 17

en cassation de ceux qui ont été faits cy devant par les Wigts contre l'intérêt de la nation, et de l'Église anglicane : ce projet n'est nullement chimère il importe infiniment aux Thorris et aux Anglican(s) de conserver et d'augmenter de plus en plus leur crédi(t) et de maintenir la supériorité qu'ils ont eü tant de peine à acquérir.

D'un autre côté j'entends tous les jours dire aux gens du meilleur esprit, que la principale attention de l'Angleterre doit regarder son commerce, que la France la dessus ne peut luy donner aucune inquiét(ude) encore moins l'Espagne et le Portugal, mais qu'elle a tout à craindre de l'agrandissement de la Hollande dont la puissance augmentée pourra par la suite luy donner un juste ombrage.

Je viens, Sire, d'avoir ce matin avec Milord Bolingbroke la conférence dont j'ay eü l'honneur de vous parler dans le courant de cette dépesch(e) elle a duré au moins trois heures et voicy quel en

Page 18

a été le résultat.

Dans l'article du traité du commerce où il est parlé de la liberté réciproque de transporter les marchandises d'un pays à l'autre, M(onsieu)r Ménag(er) a demandé qu'il fust exprimé que cette liberté (ne) regardoit que *Mereimonia quo prohibita non sun(t) nec fuerint*. Il n'y a point de difficulté sur l'excep(tion) des marchandises qui sont deffendües, mais les Ministres d'Angleterre ne veulent point consent(ir) à l'addition *nec fuerint*, regardant le sens de ce m(ot) comme vague et affecté et sujet à des interprétat(ions) embarassantes.

Dans l'article qui donne aux sujets des deux nations la liberté réciproque de passer de l'un à l'autre royaume, les ministres de la Reyne esti(ment) que l'on devroit se contenter de la clause qu'il(s) ont proposée pour excepter en général ceux qu(e) les lois de part et d'autre excluent de cette liber(té) ce qui paroist suffisant pour donner à Votre M(ajesté)

Page 19

la satisfaction qu'elle désire au sujet des religionnair(es) au lieu qu'en estendant plus loin cette exception, on tomberoit dans quelque embaras par raport à plusieurs maisons de France passées dans ce Pays cy depuis longtemps. Si cependant votre Ma(jes)té veut sur cela des précautions plus grandes, je suis persuadé que cet article ne souffrira pas de longues contestatio(ns.) Dans un des articles de ce même traité les Ministre d'Angleterre ont insisté que l'on convin(t) qu'en vas q'une des deux nations fust en guerr(e) s'il arrivoit que des bâtimens pris sur même, fussent repris dans l'espace de vingt quatre par les sujets de l'autre nation, la restitution en seroit faite en payant un certain droit. Les Minsitres de France objectent à cette clause les ordonnances du Roy auss(y) qui y sont contraires, ceux d'Ang(leter)re respondent que la coutume et les lois généralement observée(s) par toutes les nations, doivent prévaloir sur

Page 20

quelques ordonnances particulières d'un Pays, auxquelles les circonstances et la conjoncture des temps ont donné lieu.

La Reyne ne croit pas devoir accorder aux sujets de votre Ma(jes)té dans les pays ou cédés ou restitués la liberté de vendre leurs biens immeubles dans l'espace d'un an et demye comme les Ministres de votre Ma(jes)té l'avoient demandé et cela par toutes les difficultés et les conséquences qui pouvoient naistre.

Les Ministres d'Ang(leter)re ont de nouveaux ordres d'insist(er) sur la clause qui deffend à toute autre nation de pescher à trente lieues de la coste de l'Acadie ve(rs) le Sud Est.

J'attens sur tous ces articles des ordres de votre Ma(jes)té dont la précision est d'autant plus importante qu'ell(e) doit porter la Reyne à des résolutions fixes telles que la situation et la saison avancée les demandent.

Je dois dire à votre Ma(jes)té que dans une assembl(ée)

Page 21

réglée des Wigts qui se tient chez l'envoyé d'Hanover et dont il m'a été rendu un compte exact ils avoient témoig(né) impatience et curiosité de voir le dénoüement de toute(s) ces affaires cy. Il faut, disent ils, que la Reyne annonc(e) incessamment à son Parlement que la Paix est faite, chos(e) que nous seauvons qu'elle n'est point à portée de pouvoir faire, parce qu'il y a des difficultés qui ne sont point enco(re) levées, si elle s'explique naturellement sur ces difficu(ltés) cela nous mettra en état de faire sentir au Peuple q(ue) la France l'amuse, qu'il est trompé par les ministres de la Reyne, que le Roy ne cherche qu'à se mett(re) en état d'ouvrir la campagne par le siège de Mo(ns) et de Landau ; si elle proroge son Parlement, cela nous donnera encore du temps pour pouvoir agir ; toutes ces longueurs seront pour nous autant de moyens que les ministres nous fournissent de jeter le Peuple dans le soupçon et luy donner de l'inquiét(ude.) C'est par tous ces prétextes spéciaux, Sire qu'ils

Page 22

prétendent se porter à une révolution sur laquelle on peut presque toujours compter dans ce Pays cy le Peup(le) qui désire la Paix par raison, ne s'en porteroit que pl(us) vivement à la continuation de la guerre par ce fonds de légerté qui est dans les esprits. Ils espèrent enfin qu(e) les choses traisneront assez pour que la Reyne ne puiss(ent) pas se dispenser de demander des subsides à son Parlement, les fonds du grand Trésorier étant à bout ils sont instruits de tou ce qui se passe tant auded(ans) qu'au dehors du Royaume : ils sont au fait de toute la Négociation d'Utrecht et font habilement passer au Peuple tout ce qu'ils veulent ; ils mettent tout ouvra(ge) pour aller à leurs fin jusques la même qu'ils ont cher(ché) à rendre le grand Trésorier suspect à son party et c'est pour cela que le Général Stanope qui est un M[essage ?] outré n'a pas discontinüé de le voir.

Je me suis servy de toutes ces conoissances pour étend(re) la conversation que j'ay eüe avec Milord Bolingbroke

Page 23

et le pousser sur plusieurs chefs, dans la veüe de luy faire sentir l'importance et la nécessité de se rapprocher incessamment sur les points contestés qu'il n(e) réduit pas aux seuls articles dont j'ay parlé cy dessus.

Je ne dois point cacher à Votre Ma(jes)té la conversation que nous venons d'avoir ensemble chez la Reyne jusqu'icy je n'étois point sorty avec luy d'une façon de traiter polie et ouverte, quoy qu'avec circonspection, mais comme sur les lettres qu'il avoit reçues de Hollan(de) et de France et qui luy avoient paru étranges, il a commencé par me dire que la Reyne ne passeroit jamais ce qu'on demandoit et n'avoit point d'autre party à prendre que de

continuer la guerre et de s'y préparer, j'ay crû être obligé de luy répond(re) que de pareilles choses se disoient avec plus du ménagement, que je le priois de me dire s'il avoit ordre de la Reyne de me parler ainsy,

Page 24

ou si c'étoit en luy l'effet d'une vivacité particulière) que dans le premier cas je luy pourois repartir des choses qui l'étonneroient peut être et qu'à l'égard du reste, je le luy passerois comme à mon amy. Que votre Ma(jes)té n'étoit en partie attaché au dessein de faire la Paix, qu'à la considération de la Reyne et du Ministère présent, que la bonne foy de votre Ma(jes)té méritoit plus de respect, qu'il n'ignoroit pas d'ailleurs les ressources de la France, qu'entre faire la Paix désavantageuse ou la rompre, il y avoit le party de chercher des expédiens pour concilier les intérêts des uns et des autres, que je luy demand(ois) de songer dans quelle situation luy et le grand Trésorier se trouveroient si l'affaire manquoit, qu'il oubloït apparemment qu'il y alloit de leur teste, et que les choses étoient engagées de façon [...] le party si alerte sur les incidens de la Négociation qu'il y alloit de leur salut de la terminer promptement)

Page 25

que s'il m'avoit parlé en présence de témoins comm(e) il avoit fait, il devoit être seur d'une réponse convenable) et sujette à des conséquences qu'il seroit dangereux de ne pas prévenir, à mesure que j'allois en avant sur de pareils propos, j'ay bien senty que je le ramenois, et la conversation de sa part a finy par m'embrasser et me dire que je prenois moy même la chose trop sérieusement, qu'il voyoit bien qu'il se broüilloit avec moy, que cela demandoit un raccomodement) que pour cet effet il viendrait disner demain che(z) moy et qu'en attendant il alloit travailler et passer(oit) la nuit à dresser un mémoire qu'il m'aporteroit, et où il n'oubleroit aucun des tempéramens qui luy seroient permis pour une meilleure disposition des choses.

Nous nous sommes quittes sur cela et j'ay joint (le) grand Trésorier ; je luy avois fait remettre la copp(ie)

Page 26

de la lettre anonime dont le Chevalier de Mo[...] a envoyé l'original à M(onsieu)r De Torcy, il m'a fa(it) remercié, il a pris sur cela toutes les précaution(s) et les mesures convenables, mais soit qu'il sente plus vivement sa situation et celle des affaire(s) soit que toutes les entreprises que ses ennemis forme(nt) contre luy et que les inconvéniens dont il est menac(é) commençent à l'intriguer davantage, à peine sui(s-je) entré en propos avec luy, qu'il m'a dit, je vous avoi(s) la vérité nous sommes à bout, il faut finir. Je n'(ay) rien oublié pour le confirmer dans ces disposit(ions) mais comme l'indécision des articles contestés et les difficultés qui ont été formées de part et d'au(tre) empêchèrent hier la Reyne de se rendre à son Parlem(ent) et de faire la déclaration qu'elle s'étoit promise d(e) faire, elle l'a prorogé par comission jusqu'au 14. de ce mois. Milord Bolingbroke qui m'avoit

Page 27

promis le mémoire dont j'ay en l'honneur de parle(r) à Votre Ma(jes)té dans cette même dépesche n'a pu me donn(er) de ses nouvelles qu'aujourd'huy permis du mois de Ma(rs) deux heures après avoir reçu la dernière lettre de votre Ma(jes)té datée du 25. de février, il m'est venu vo(tre lettre) et j'ay eû avec luy une très longue conférence. Le compte que j'ay l'honneur d'en rendre à votre Ma(jesté) tiendra lieu au moins de ce qu'il m'avoit promis par écrit.

On a envoyé deux mémoires au Duc de Shrewsbury l'un contient les sentimens de la Reyne sur les propositions faites entre ses ministres et ceux de vot(re) Ma(jes)té à Utrecht, l'autre contient ses sentimens sur les points contestés au sujet des intérêts des alliés quant au premier la plus part des difficultés sont légères et la Reyne a donné ordre au Duc de Shrewsbury de les passer à deux articles près. La

Page 28

première difficulté regarde la vente des biens immeu(bles) et la seconde l'interdiction de la pesche à trente lieues du Sud Est de l'Acadie.

Les Ministres de la Reyne trouvent que les moyen(s) d'éviter cette seconde difficulté est de spécifier la distance juste.

A l'égard du traité du commerce, les moyens en doivent être renvoyés à des commissaires.

Quant à ce qui regarde les alliés de la Reyne Sa Ma(jes)té Britannique réduit les choses à quat(re) points.

Le premier regarde le Portugal dont on n'a ri(en) dit dans le Congrès d'Utrecht. Le Portugal ne prétend plus de Barrière et ne forme aucune dé[(fense)] à l'égard de l'Espagne qu'il signe un traité avec la Reyne, et alors on luy en accordera u(n) par lequel votre Ma(jes)té s'obligera de ne pas

Page 29

l'attaquer ny le molester dans l'étendue de ses États.

La garantie de la Reyne et la stipulation de votre Ma(jes)té fera l'équivalent de la Barrière.

La Reyne étant à portée de soutenir la garantie du Portugal, il n'est plus question que de chercher une plus grande précaution pour la seureté du Brési(l) et en ce cas là on n'oste rien à la France, mais il faut qu'elle se déporte de deux choses à l'égard de la prétention de la libre navigation de la Rivière d(es) amazones. Il faut qu'elle en laisse la source aux Espagnols et l'embouchure aux Portugais.

L'Angleterre entrera dans la même situation qu(e) la France à cet égard. Il faut pareillement laisser aux Portugais la coste du Sud et que le Pays dont il y avoit un accord provisionel soit cédé définit(ivement) aux Portugais.

Page 30

Le second point regarde la Bavière.

La Reyne se tient à cet égard à la déclaration qu(e) le Comte de Strafford a faite à la Haye le 7. de Septembre passé. Sa Ma(jes)té Britannique ne croit pas que naturellement on doive attendre d'elle e(t) qu'elle consente à des propositions différentes, n'aya(nt) été parlé alors qu'au nom du Roy, et la Reyne n'ayant pas crû devoir parler en son nom, mais nonobstant cela cette Princesse veut aller en ava(nt) et elle consent que l'Électeur de Bavière au li(eu) de céder le Lunembourg, quand il est obligé de [quitter ?] les autres places par la proposition du Comte de Strafford, en garder la souveraineté jusqu'à ce qu'(il) ayt reçu satisfaction sur les infractions du trai(tté) dismerchent.

La Reyne estime que la chose doit être mise e(n) arbitrage et elle offre d'être du nombre des arbi(tres)

Page 31

Qui seront choisis à cet effet.

Si la Reyne va jusques là pour l'Électeur de Bavi(ère) ce n'est qu'aux conditions qu'il s'en tiendra dans tout le reste aux propositions du Comte de Strafford.

Les ministres de l'archiduc ont imaginé deux expédiens plus plausibles selon eux que ces mêmes propositions. L'un est de rendre à l'Électeur de Bavière tout ce qu'il avoit avant la guerre, le rang du P(rinc)e Électeur, le Haut Palatinat [(signature du duc D'Aumont ?)].

De dédomager l'Électeur Palatin par la cession que l'archiduc luy feroit de la Sardaigne, et qu'au cas que ce ne fust point un équivalent à propos(er,) l'archiduc y ajouteroit quelque chose du sien, que pareillement pour dédomager l'archiduc d(e) ce qu'il avoit fait en remettant l'Électeur de Bavièr(e) dans le même état où il avoit été, votre Ma(jes)té ajouteroit quelque chose à la Barière de l'Empi(re) ou sur le plan par lequel la Saore est établie

Page 32

comme Barière entre l'Alsace et l'Empire, ave(c) le plan que M(onsieu)r de Zinzindorf a proposé.

Le second expédient remet aussy l'Électeur en possession de tout ce qu'il avoit cy devant et pour dédomager l'Électeur Palatin dans ce second ca(s) on proposeroit de luy donner les Pays bas, qua(nt à) l'archiduc pour dédomagement d'une cession au(ssy) considérable, retiendroit la Sardaigne, à quoy votre Ma(jes)té ajouteroit encore quelque chose d(u) sien.

Le troisième point regarde les Hollandais. On prétend icy qu'ils doivent suivre l'exemple de la Reyne et renvoyer l'article des 4. espèces.

À l'égard de Mortagne et de S(ain)t Amand le(s) Hollandais seront tenus de les céder pour la conv(enance) du service de votre Ma(jes)té sous la condition proposée par les Plénip(otentiai)res que Mortagne ne sera point fortifié.

Page 33

À l'égard de Bailleul et Poperingue, les Ministr(es) de la Reyne prétendent que lorsque cette Princesse a parlé de la cession que votre Ma(jes)té a voulu faire pour la barière des Hollandais, elle a dit que votre M(ajesté) céderoit ce qui avoit été offert de votre part en 1709 à l'exception de deux ou trois places tout au plus dan(s) lesquelles Ipres n'étoit point compris, de sorte que votre Ma(jes)té étant convenüe de ce plan en ce temps là, on a toujours crû icy qu'il n'y auroit point de difficulté pour Bailleul et Poperingue, Cassel ayant été seulement excepté.

M(onsieu)r de Bolingbroke m'a dit que les Plénip(otentiai)res de vot(re) Ma(jes)té ne s'étant point expliqués à Utrecht au sujet des vallées d'Exilles, avec ceux du Duc de Savoye conformément à ce que le Duc de Shrewsbury en es(t) non plus qu'aux instructions que j'ay reçeües de votr(e) Ma(jes)té que je luy ay communiqué, on ne peut seavoir au juste quels sont leurs sentimens à cet

Page 34

égard, mais les ministres de la Reyne disent que comme ces vallées sont accordées pour la seureté de ce Prince et que votre Ma(jes)té veut bi(en) les luy donner pour un équivalent, il ne s'agit plus que de seavoir si Barcelonette est un équiva(lent) convenable et que c'est ce qui seroit à discuter. Si Votre Ma(jes)té, Sire, approuve ces expédiens cy dessus mentionnés et que par là les difficultés viennent à tomber, on ajoutera les propositions formées aux

articles dont on est d'accord et l'ét(at) ensemble formera un plan général que les Min(istres) de votre Ma(jes)té conjointement avec ceux de la Reyne offriront aux alliés : si les alliés y ent(rent) la Paix générale est faite et s'ils n'y entrent p(as) elle est seure, parce que la Reyne signera l(a) sienne.

Elle dépesche cette nuit un courier à Utrecht q(ui) portera à ses Plénip(otentiai)res les pleins pouvoirs pou(r)

Page 35

signer la Paix et prendre le caractère d'ambassad(eur) et sitôt qu'ils recevront avis du Duc de Shrewsbury que votre Ma(jes)té a accepté les propositions ils notifier(ont) aux Ministres des alliés que la Paix entre votre Ma(jes)té et la Reyne est réglée et en conséquence de cette déclaration ils la signeront sitôt qu'ils en seront requis par les Plénip(otentiai)res de votre Ma(jes)té. S'il falloit que les choses languissent encore, la Rey(ne) seroit obligée de parler dans son Parlement de l'évènement du traité comme d'une chose incerta(ine) et en même temps de demander des subsides ce qu(i) certainement jetteroit les affaires dans la confusi(on) et augmenteroit la vivacité des Partis.

Je n'ay pas voulu, Sire, fermer cette dépesc(he) ny faire partir de courier que je n'eusse été pleinement instruit de l'état des choses tant au sujet du Ministère et du Parlement que par rap(idité) aux mouvemens continüels de ce Pays cy, affi(n)

Page 36

de donner à Votre Ma(jes)té tous les éclaircissemen(ts) qui dépendent de moy sur une Nation qu(i) compte la variation et la licence parmy l(es) droits de la société. Je suis avec un profon(d) respect.

Sire de Votre Ma(jes)té le très humble et très obéiss(ant) et très fidèle serviteur et suj(et.)

A Londres le [2]4. Février 1713.

F°31 Lettre de Louis XIV au duc d'Aumont, Marly, 25 février 1713

Page 1

25. Fév(rier) 1713

Mon Cousin. J'ay appris par votre lettre du 16. de ce mois que la Reyne de la G(ran)de Bretagne avoit différé jusqu'au 28. l'ouverture du Parlement qu'elle devoit faire le 14. Je ne doute pas que l'incertitude de ce qui se passoit en Hollande n'ayt eü beaucoup de part à ce retardement, et je vois d'ailleurs par le compte que vous me rendez que le Comte d'Oxford vouloit encore avoir du temps pour être plus assuré de ceux qui paroissent ébranler par les sujets particuliers qu'ils croyoient avoir de se plaindre.

Comme il ne convenoit pas de vous laisser pénétre(r) cette dernière raison, les Ministres de la G(an)de Bretag(ne) ont aparemment jugé qu'il étoit nécessaire d'apuye(r) les plaintes que les Hollandais ont faites sur la manière dont mes Plénip(otentiai)res négocioient avec eux, mais elles sont très mal fondées, et la Reyne de la G(ran)de Bretagne n'en disconviendra pas, lors qu'elle

Page 2

aura seü la vérité, soit par ses Plénip(otentiai)res, soit par le Duc de Shrewsbury que j'en ay fait instruire.

Il n'est question ny de sept ny de cinq châte(aux) d'Ipres comme les Hollandais l'avancent apare(mment) pour embrouïller une affaire très simple et que vous avez même démeslé après avoir reçu le mém(oire) joint à ma d(erniè)re dépesche. Il est dit que je cède I(pres) avec sa chateleurie de Cassel, le baillage de Bailleul et Poperingue. Les Hollandais sont convenus même en 1709 lorsque le Pentionnaire dressa les Préliminair(es) que je garderois la chatelleurie de Cassel. J'ay consenty de ma part à leur laisser celle d'Ip(res.) La question ne roule donc plus que sur le baill(age) de Bailleul et sur Poperingue. La seule insp[(ection)] de la carte fait voir que l'objet ne mérite p(as) tant de disputes et comme ce que je prête(nds)

Page 3

n'étoit point autres fois de la dépendance d'Ipres, et que je l'ay joint au gouvernement de cette place uniquement pour la convenance de mon service, il est juste (lorsque je la cède pour le bien de la Paix) que les choses retournent dans leur p(remi)er ordre.

Les Hollandais se seroient déjà désisté de leurs prétentions sur cet article si les Plénipotentaires de la G(ran)de Bretagne leur avoient parlé avec la fermeté nécessaire pour trancher de mauvaises difficultés. J'ay lieu de croire qu'ils vont enfin s'expliquer nettement, puisque les Ministres de la Reyne de la G(ran)de Bretagne vous ont assuré que les ordres seroient envoyés à Utrecht pour lever toutes les difficultés qui retardent trop longtemps la conclusion de la Paix.

Il est certain que plus elle est différée, plus on donn(e) de crédit aux bruits que les mal intentionnés répandent à dessein d'embarrasser encore les affaires comme je n'ay rien omis de ma part pour

Page 4

presser la conclusion d'un ouvrage si nécessaire au bien général de l'Europe, je suis persuadé que des discours vagues et sans fondement ne feront point d'impression sur ceux qui sont instruits de tout ce que je fais pour le rétablissement du repos public.

J'ay reçu d'Utrecht les projets du Traité de Paix et du Traité de commerce à faire avec la Reyn(e) de la G(ran)de Bretagne. Il reste si peu de difficultés et si peu considérables dans l'un et dans l'autre qu'il ne tient plus qu'aux Plénip(otential)aires de la G(ran)de Bretag(ne) de les signer, et je suis persuadé qu'il dépend d'eu(x) d'engager aussi les Hollandais à suivre leur exemple.

L'Archiduc ne différera pas à s'y conformer, mais je ne puis traiter avec luy que sur le pied des propositions que j'ay faites pour l'Électeur de Bavière, et dont je compte que la Reyne de la G(ran)de Bretagne est convenüe avec moy conformémen(t)

Page 5

Au dernier mémoire que je vous ay envoyé. Les autres expédiens proposés jusqu'à présent par le Comte de Zinzendorf ne peuvent convenir. Il paroist même que la Cour de Vienne en est persuadé, mais elle veut gagner du temps, espérant beaucoup des évènements qui peuvent arriver et des moyens qu'elle croit pouvoir encore employer pour changer la disposition des affaires : on vient même de m'assure(r) que le Duc de Marlboroug pendant qu'on le croyo(it) à Aix La Chapelle avoit été secrètement jusqu'à six lieues de Vienne dans une maison appartenant à l'Archiduc, où ce Prince étoit venu conférer avec luy, que le Prince Eugene et le Baron de [Seilev... ?] avoient été seuls admis à cette conférence, que le premier devoit incessamment passer en Hollande pour traverser la conclusion de la Paix, que le Duc de Marlboroug avoit promis qu'on verroit incessamen(t) éclater en Angleterre une conjuration terrible.

Page 6

On ajoute à ces avis qu'il faisoit travailler à des équipages pour faire la campagne prochaine : e(t) enfin que dans le voyage qu'il avoit fait très promptement, il avoit évité avec beaucoup de soin de passer dans les villes, afin de n'être pas reconnu.

Quoy que je ne répons pas de la seureté d'un pareil avis, il est toujours nécessaire que les Ministres de la Reyne de la G(ran)de Bretagne en soy eux avertis, et qu'ils veillent attentivement à la conduite d'un homme qui souhaite et qui se flatte de pouvoir se vanger.

Le Chevalier de S(ain)t Georges est présentement à Bar le Duc. Il partit à Chalons le 20. de ce mo(is) ainsy ce que j'ay promis sur cet article est accep(té) je compte que le payement du Douaire de la Rey(ne) d'Ang(leter)re le sera pareillement, et pourveu qu'il y so(it) satisfait, je consens à toutes les mesures que le

Page 7

Comte d'Oxford croira devoir prendre pour se ménag(er.) Les Vénitiens tentent plusieurs voyes différentes pour m'assurer qu'ils souhaitent regagner mes bonnes grâces, mais s'ils le vouloient en effet, il ne seroit pas besoin de tant de détours. Ils seavent les sujets qu'ils m'ont donné d'être mécontent de leur conduite et les moyens qu'ils ont de les réparer. Il n'a tenu qu'à eux depuis longtemps d'en faire usage ; les assurances générales de leur ancien attachement aux intérêts de ma Couronne ne sont que des paroles qui ne persuadent que lorsque les effets y répondent, quand ils y sont contraires, ces protestations sont inutiles. Je seais que le S(ieu)r Grimani amb(assadeu)r de la Répub(liqu)e à Londres est homme de mérite, qu'il connoist le véritable intérêt de ses Maitres, mais ce ne sont pas toujours les plus éclairés [^de la Rép(ubliqu)e : rajouté entre les lignes] qui décide(nt) des résolutions du Sénat, enfin il est nécessaire qu'elle donne à ses Ministres des ordres clairs

Page 8

précis, et conformes à ce que j'ay dit tant de fois de mes intentions, si elle veut recevoir à l'occasion de la Paix aussi bien qu'en d'autres conjonctures les mêmes marques que je luy ay données de mon anc(ienne) affection pour elle. C'est en ce sens que vous pouvez répondre au S(ieu)r Grimani, s'il vous parle encore de la situation où la Répub(liqu)e se trouve à mon égard. Au reste je ne doute pas qu'immédiatement après l'ouverture du Parlement vous ne m'informiez de ce qui s'y sera passé, connoissant comme vous faites l'importance dont il est de m'en avertir promptement. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ay(t) Mon Cousin en sa sainte et digne garde. Écrit à Marly le 25. Février 1713. LOUIS.

F° 32 Lettre de Monsieur de Torcy au duc d'Aumont, Marly, 25 février 1713

Page 1

A Marly le 25. Février 1713.

Les négociations, Monsieur, dont vous vous êtes chargé(s) à Londres, ne seront pas les moins utiles que vous pourrez faire pour le service du Roy et le succès est une preuve de la confiance que les deux partis prennent également en vous. L'affaire est très délicate et dans ces sortes d'intrigues où l'on n'est guères accoutumé en France, on tombe aisément dans l'inconvénient de mécontenter et ceux qui employent et ceux auprès de qui l'on est employé. Il faut Monsieur, tout votre bon esprit pour l'éviter.

Vous n'en avez pas moins besoin pour vous garantir des artifices des Réfugiés. Je crois ne vous rien apprendre de nouveau en vous avertissant qu'ils s'étudient à vous faire donner de mauvais avis sans qu'ils paroissent y avoir part et que la Reyne est persuadé(e) qu'ils prennent un soin particulier à vous allarmer sur sa santé. Vous savez Monsieur combien cet article touche les personnes principales, ainsy je ne raisonneray pas sur un point que vous

Page 2

entendez assez et je laisse à votre prudence de donner aussi les ordres nécessaires pour empêcher que ceux qui sont auprès de vous ne tiennent des discours mélancoliques sur une pareille matière qu'il est toujours dangereux de traiter.

Je ne suis pas étonné Monsieur que l'envie de donner ne meure pas en vous, je voudrois bien que les moyens y répondissent, et je ne le souhaite pas moins pour le service du Roy que pour vous même. J'attendray je vous assure avec beaucoup d'impatience les occasions de rapeler au Roy toutes vos pertes et de vous faire conoistre que je suis plus que personne et très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé de Torcy.

P.S. Je reçois dans le moment, Monsieur, une lettre du [Cheb ?] Molé qui m'informe du party qu'il a pris de vous dépescher un exprès pour vous rendre compte de la découverte qu'il a faite d'une conspiration

Page 3

formée contre M(onsieur) le Comte d'Oxford, il m'envoie les deux lettres originales qui sont tombées entre ses mains et je vais les envoyer sur le champ à M(onsieur) le Duc de Shrewsbury.

Je trouve beaucoup trop de rapport entre cet avis et celui que vous lirez dans la dépesche du Roy et les discours que les Ministres impériaux tiennent en Hollande et de tous côtés.

F°33 Lettre du duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 2 mars 1713

Page 1

A M(onsieur) De Torcy.

A Londres le 2^e. Mars 1713

J'ay reçus, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et qui accompagnoit celle de Sa Majesté datée du 25. de février. La dépesche qui doit partir ce matin et à laquelle j'ay travaillé à plusieurs reprises selon les éclaircissemens que j'ay pu tirer et les observations que j'ay pu faire, est en quelque sorte une réponse à celles que je viens de recevoir, ainsy Monsieur je n'y ajouteray que fort peu de choses pour vous répéter que depuis cette dernière Prorogation du Parlement, tous les momens sont précieux, et que nous voycy dans la crise et dans la nécessité de nous rapprocher je ne saurois m'empêcher de vous représenter qu'il ny a à compter qu'au jour la journée sur les affaires et les esprits de ce pays cy, que les projets les mieux concertés sont bientôt dérangés, et qu'il faut saisir les momens quand

Page 2

il s'en présente de favorables ; il ne faut pas juger de ce pays cy par ce qu'il a été, la situation des choses est toute nouvelle, on ne peut la conoistre de loin. Vous jugez bien que les avis m'imposent peu ; j'en ay reçus et j'en reçois mille que je laisse tomber, et je n'ay fait d'usage de quelqu(es) uns que par les instances que les Ministres de la Reyne ont fait pour me porter non seulement à ne rien négliger, mais à leur communiquer, tout ce qui me revient ou de bouche ou par écrit. Cette tranquillité de leur part est affectée, les mouvemens intérieurs n'en sont pas moins vifs. Je ne connois guères autour de moy de gens mélancoliques à qui l'inquiétude ou la timidité présentent les objets de travers. Je me crois obligé de dire la vérité lorsque je la connois, et il me semble qu'il la faut exposer par préférence (à)

Page 3

toute autre chose. Je ne comprends pas que l'on puisse penser que les Réfugiés me fissent prendre le change sur la santé de la Reyne, étant mille fois plus à portée qu'eux de savoir ce qui en est. Faites moy je vous supplie le

plaisir de m'éclaircir cet article de vôtre lettre. Je ne puis finir cellecy, sans vous marquer toute ma sensibilité pour l'attention et l'amitié avec laquelle vous entrez dans tout ce qui me regarde ; c'est ce qui ne permet plus de bornes à ma confiance pour vous, et m('a) fait vous demander vos avis au sujet du doeuil que mes pertes et mon dérangement m'obligero(it) d'allonger, ne pouvant pas me résoudre de faire servir à autre chose qu'à mon entrée les mesur(es) que j'ay déjà prises pour un nouvel habillement de ma maison. Je rougis des soins où j'ose faire entrer un amy comme vous qui dans le

Page 4

détail de ses occupations, décide de la destinée des plus grandes choses. Je suis avec les tendr(es) sentimens et la vive reconnaissance que je vous dois, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

P.S. J'ay trouvé icy un nommé De Lorme envoyé du Roy de Pologne. Sa situation ne m'a pas paru celle d'un Ministre d'une Cour étrangère : il s'est ouvert à moy avec confia(nce) je n'ay pas laissé de me tenir fermé avec luy il a cru m'entamer en me montrant une lett(re) de créance de vous, j'avoüe que cela m'a imposé, mais j'ay crû ne devoir pas aller plus loin sans que vous m'ayez appris auparavant ce que vous en pensez, il a de l'esprit et il est provençal, il a couru le monde

Page 5

et est au Roy Auguste et selon moy à celui qui luy donnera le plus ; on ne laisseroit pas cepend(ant) d'en tirer party.

Je mets icy tout en usage, et suis bien fasché que la situation des affaires ne vous permette pas de me mettre à portée de vous ménager des gens qui seroient fort utiles, non seulement dans la conjoncture présente, mais pour des projets plus éloignés et aussy importants.

F°34 Lettre de Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 8 mars 1713

Page 1

8.Mars 1713.

Mon Cousin. Le courier que vous m'avez dépesché le 2. de ce mois, avoit été précédé par un autre envoyé par la Reyne de la G(ran)de Bretagne au Duc de Shrewsbury et comme il avoit reçu par cet exprès le mémoire dont vous me rendez compte, on a discuté avec luy tous les points que le Vicomte de Bolingbroke vous a expliqués. J'ay consenty à la demande faite par les Ministres de la G(ran)de Bretagne d'interdire à mes sujets la liberté de pescher à trente lieues des côtes de l'Acadie, et quoyque cette limitation puisse produire des inconvénient(s) que je croyois éviter en usant des termes que j'avois proposé, j'ay mieux aymé donner à la Reyne de la G(ran)de Bretagne, une nouvelle marque de ma complaisan(ce) pour elle, que de retarder par un refus continüe la conclusion de la Paix.

La même raison m'engage à donner ordre à mes Plénip(otentiai)res de passer l'article 14. du Traitté de Paix, tel qu'il est présenté par les Ministres de la Grand(e)

Page 2

Bretagne et de se contenter de la faculté laissée à mes sujets de se retirer dans l'espace d'un an avec leu(rs) biens mobiliers des lieux que j'abandonne à cette Couronne, sans insister d'avantage sur la liberté que je demandois pour eux de vendre leurs biens immeubles.

Mais ce qui m'est demandé, et ce que je fais en cette occasion avec une répugnance extrême et seuleme(nt) pour le bien de la Paix, est si contraire à l'équité de la Reyne de la G(ran)de Bretagne que je ne puis croire qu(e) cette Princesse soit bien informée de l'état de la quest(ion) et que ses Ministres ayent eux-mêmes donné à cet article toute l'attention qu'il demande.

L'intérêt de la G(ran)de Bretagne est que je luy cède les Isles et les Colonies que je veux bien luy abandonn(er) mais il n'importe en aucune manière à cette Couron(ne) que les particuliers établis dans ces lieux soyent privés des biens qu'ils y ont acquis et qu'ils y possèd(ent)

Page 3

de bonne foy.

Il est ordinaire dans les traittés, même dans les capitula(tion)s de places, de laisser aux habitants des lieux qui change(nt) de maîtres, la liberté de sortir, de transporter leurs effe(ts) ailleurs, et de les vendre aussy bien que leurs immeubles. Je n'ay demandé dans un Traitté qui se fait de bonn(e) foy et dont le but [pn'al (principal ?)] doit être de former une étroite union entre mes sujets et ceux de la Reyne de la G(ran)de Bretagne que la clause et la condition ordinaire de tous les traittés. Je ne crois pas qu'il soit juste ny de ma part ny de la sienne, de transiger du

bien des particuliers, et de priver sans cause légitime ceux qui en sont possesseurs à bon titre. La proposition que j'ay faite est entièrement conforme à ce qui a été stipulé par le traité de Breda, et vous verrez par la copie que je vous envoie de l'article 11 de ce traité, que lors que l'Acadie me fut cédée par le Roy d'Angleterre Charles Second, il réserva pour les

Page 4

habitans qui voudroient en sortir une entière liberté de vendre et de disposer comme il leur plairoit de tous leurs biens meubles et immeubles et généralement d(e) tous leurs effets.

Je ne prétens aujourd'hui que le réciproque de ce que j'ay fait en 1663. à l'égard de l'Angleterre, et cette proposition est si juste que je veux bien la remettre à la décision même de la Reyne de la Grande Bretagne, étant persuadé comme je le suis de son équité parfaite.

Faites là donc souvenir que ses Ministres à Utrecht étoient convenus de laisser à mes sujets l(a) faculté de vendre les biens immeubles qu'ils posséderoient dans l'Isle de Saint Christophe et dans la Province d'Acadie.

Que de mon côté je promettois, que s'il se trouvoit des immeubles à la Baye d'Hudson qui eussent appartenu aux Anglais, ils seroient restitués au(x) propriétaires ou à ceux que en auroient le droit en

Page 5

présentant leurs titres aux commissaires.

Qu'à l'égard de Terre neuve, la ville de Plaisance ayant été bâtie par les Français, par conséquent les Anglais n'ayant jamais possédé aucune maison de cette ville ny aucune terre autour nouvellement défrichée mes sujets en se retirant ailleurs, auroient la liberté de vendre ces immeubles.

Quand vous aurez exposé ces raisons, si la Reyne de la Grande Bretagne insiste encore à conserver l'article 14. tel qu'il est dressé, je consentiray qu'il subsiste sans aucun changement.

Mais si cette Princesse touchée de la justice qu'elle trouvera dans ce que vous luy direz, consent à réformer cet article et à le dresser dans le même sens et à peu près dans les mêmes termes de l'article 11. du Traité de Breda, vous luy demanderez d'envoyer ses ordres à ses Plénipotentiaires pour le changer avant la ratification, car il y a présentement lieu de croire

Page 6

qu'ils auront signé le Traité avant que de recevoir de nouveaux ordres de Londres.

J'ay donné les miens à mes Plénipotentiaires de ne plus différer la signature des traités avec la Grande Bretagne, les Provinces Unies, le Roy de Portugal, et le Duc de Savoie, toutes les difficultés étant levées de la manière que la Reyne de la Grande Bretagne la souhaité. Elle convient que Bailleul et son baillage me demeurent, et je cède Poperingue en considération d(e) cette Princesse.

Je veux bien m'engager aussi à ne pas fortifier Mortagne, et à ny point faire d'écluses.

Comme les Hollandais ont cédé sur l'exception des quatre espèces, cet article ne fera plus de difficulté quelque injuste que soit la demande des Portugais. J'y consens en considération des instances de la Reyne de la Grande Bretagne et quant à ce qui regarde le Duc de Savoie, je seais que la dernière proposition de c(e)

Page 7

Prince, ne retardera pas la Paix d'un moment.

Ainsy le courier du Duc de Shrewsbury arrivant à Londres avant le 14 de ce mois, rien n'empêchera la Reyne de la Grande Bretagne de déclarer à son Parlement que je suis d'accord avec elle de toutes les conditions de la Paix particulière, aussi bien que de celles dont je suis prest à convenir avec ses alliés.

Comme plusieurs d'entre eux suivront son exemple, et signeront la Paix en même temps qu'elle, le Duc de Shrewsbury convient qu'il sera donné un terme aux autres pour y souscrire, et que ce terme sera fixé au premier de Juin prochain.

Mes Plénipotentiaires sont cependant convenus avec ceux de la Grande Bretagne et avec le Comte de Zinzendorff de toutes les conditions qui regardent la sortie des troupes allemandes hors de Catalogne, et de l'acte de garantie qui doit être donné au nom de la Reyne de la Grande Bretagne pour la neutralité d'Italie.

Page 8

Ils sont aussi d'accord de la suspension d'armes avec le Duc de Savoie jusqu'à la conclusion de la Paix et je leur ay donné mes ordres pour signer tous ces actes.

Ainsy toute apparence de vivacité doit cesser désormais de la part des Ministres de la Grande Bretagne, et comme je connois leurs bonnes intentions, je ne puis attribuer les mouvemens que quelques uns d'eux ont laissé échapper en vous parlant, qu'à l'impatience qu'ils avoient de voir finir un ouvrage qu'ils ont conduit jusqu'à présent avec autant de zèle que d'habileté, pour procurer la tranquillité générale.

J'approuve et je loüe votre attention à découvrir et à pénétrer le véritable état de l'Ang(leter)re et les mesu(res) que la Reyne doit prendre pour ses propres intére(sts) mais il suffit présentement que vous en ayez conois(ance) et que vous m'en rendiez compte sans faire aucune(s) démarches, même pour la servir ; celles qui paroistro(nt)

Page 9

les plus prudentes et les plus avantageuses à cette Princesse seroient peut être contraires au but que vous vous seriez proposé, et rien n'est plus aisé que de se tromp(er) dans un Pays ou les esprits sont aussy diviser et les cabales aussy vives qu'elles le sont dans ce Royaume. Continuez donc, comme vous faites, à ne donner à ceux avec qui vous vivez que des sujets de vous loüer, et à me rendre compte avec la même exactitude de tout ce que vous apprendrez qui aura quelque raport au bien de mon service.

Comme il ne convient pas moins aux intérêts de la G(ran)de Bretagne qu'à ceux de toute l'Europe, d'empesche(r) que le Roy de Suède ne succombe sous les efforts de ses ennemis, j'ay fait parler au Duc de Shrewsbur(y) de l'état où se trouve ce Prince, et de l'importance dont il seroit de prendre quelques mesures pour assiste(r) le C(om)te de Steinbock et l'armée suédoise qu'il comand(e) en Holstein. Comme elle pourra bientôt manquer

Page 10

de vivres et que les frégates du Roy de Danemark qui croisent à l'embouchure de l'Eider empeschen(t) que les Suédois ne reçoivent aucune subsistance, il suffiroit pour tirer cette armée de l'état fâcheux et pressant où elle se trouve, qu'il parust seulemen(t) quelques frégates anglaises à l'embouchure de cette rivière.

Vous en parlerez de ma part aux Ministres de la Reyne de la G(ran)de Bretagne, et je suis persuad(é) qu'ils entreront dans ce que vous leur direz d'aut(ant) plus aisément qu'il convient à l'Angleterre que la balance soit toujours égale entre les deux Roy(s) du Nord et que le comerce souffriroit beaucoup si l'un des deux avoit une entière supériorité. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ayt, Mon Cousin, en sa sainte et digne garde écrit à Versailles le 8. Mars 1713. LOUIS

F°35 Lettre de Monsieur de Torcy au duc d'Aumont, Versailles, 8 mars 1713

Page 1

A Versailles le 8. Mars 1713.

Vous verrez, Monsieur, par la lettre du Roy, qu(e) les affaires de la Paix paroissent bien avancées. Je crois qu'on ne sauroit finir trop tôt une affaire dont la conclusion est bonne et qui est désirée de tous côtés. J'espère que lors qu'elle sera finie, les avis que vous continüez de recevoir diminuëront, et même qu'ils cesseront entièrement. Ces avertissemens ennuye(nt) quoy qu'on en fasse peu de cas. Ce que j'ay eü l'honne(ur) de vous écrire au sujet des manèges des Réfugiés, m'étoit venu par les Anglais qui sont icy à peu près de la même manière que je vous l'ay mandé, sans aucune autre particularité, et j'ay crû Monsieur que je ne devois pas vous les laisser ignorer, comm(e) je continüeray à vous informer de tout ce que je croyray que vous serez bien aise de seavoir. Puisque vous voulez bien me donner une preuve

Page 2

de l'honneur de votre amitié en me demandan(t) mes avis sur le renouvellement de votre livre je vous conseilleray Monsieur de suspendre cette dépense jusqu'à ce que vous fassiez Votre entrée, le temps en est proche, puisque la Paix se peut regarder présentement comme signée. Je vous assure qu'il n'y a point de matière où j'ent(re) avec plus de plaisir que dans celles qui peuvent vo(us) regarder.

Je ne connois le S(ieu)r Delorme que par les offres qu'il m'a fait de ses services. Il est vray que je luy envoyay un chiffre l'année passée, mais je ne luy ay jamais rien confié de particulier. Je seais qu'il est homme d'esprit, je le crois moine apostat et si je ne me trompe, mary d'une religieuse. De telles gens ne laissent pas quelque p(art)

Page 3

de bien servir.

Il est certain que l'état des affaires du Roy, n'a pas permis depuis longtemps de faire beaucoup de dépense pour acquérir des amis en pays étranger.

Toutes fois Monsieur comme le temps peut changer, c'est toujours rendre service à sa Ma(jes)té que de luy indiquer ceux qu'il est à propos de ménager pour l'avenir.

M(onsieu)r l'abbé Butler ne peut avoir de meilleurs témoignages que ceux que vous luy rendez, je ne doute ny de son zèle ny de sa bonne volonté et il me rapporte à votre prudence pour les employer utilement. Lorsque vous croyez, Monsieur, que je pouray contribüer quelque chose à sa satisfact(ion) vous aurez la bonté de me le faire seavoir, et je vous assure que je m'y employeray avec

Page 4

autant d'empressement que j'en auray toujours de vous marquer que je suis très parfaiteme(nt) et plus que personne, Monsieur Votre très hum(ble) et très obéissant serviteur. Signé De Torcy

F°36 Lettre du duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 14 mars 1713**Page 1**

A Londres le 14. Mars 1713.

Sire.

Je reçeus samedy dernier la lettre qu'il a plû à Votre Majesté de m'écrire le 8. de ce mois.

J'avois été ce jour là chez la Reyne, et appris de ses Ministres que tous les points en contestation étoient réglés et que rien ne pouvoit plus l'empescher de déclarer à son Parlement qu'elle étoit d'accord avec vot(re) Ma(jes)té de toutes les conditions de la Paix particulière, aussy bien que de celle dont v(ot)re Ma(jes)té étoit preste de convenir avec ses alliés.

Ils prirent soin de répandre cette nouvelle, et me chargèrent de le faire de mon côté, le peuple la reçut avec un extrême contentement et de grandes acclamations, et elle jetta dans la consternation le party opposé à celui de la Reyne.

Je supplie votre Ma(jes)té de me permettre de luy témoign(er) ma joye sur l'exécution de ses grands desseins, et sur la satisfaction particulière qu'elle a ressentie d'établir conjointement avec sa Ma(jes)té Britannique

Page 2

la Paix de l'Europe, et surtout d'avoir assuré la tranquillité et l'avantage des deux Nations.

Tout le monde s'attendoit aujourd'huy que la Reyn(e) viendrait à son Parlement pour la déclaration de la Pa(ix) tout paroissoit disposé à cet effet, mais on a été fort surp(ris) d'apprendre que ce Parlement assemblé en vertu de la dernière prorogation étoit encore prorogé par comission jusqu'au 21. de ce mois. Je seavois dès que la chose devoit être ainsy, mais je puis assure(r) votre Ma(jes)té que la raison de cette nouvelle Prorog(at)ion n'est autre chose que la santé de la Reyne, qui quoy qu'elle se porte beaucoup mieux de sa goutte, a encore quelque inflammation au pied, elle croyoit encore hier qu'elle seroit en état d'aller et elle ne s'est rendüe qu'aux représentations pressantes de so(n) médecin qui a observé que quand sa goutte n'est pas entièrement passée et que cette Princesse pren(d) du frais et ensuite du chaud, elle tombe dangereusem(ent) malade, c'est cet inconvénient qu'on a voulu luy

Page 3

sauver, en donnant à ce reste de goutte le temps de se dissiper, et en obligeant même la Reyne de prend(re) l'air peu à peu.

Peut être que les Ministres ne sont pas fascher que par ce retardement M(onsieu)r de S(ain)t Jean frère de Milord Bolingbroke qui est party avec les d(ernie)rs ordres que la Reyne envoie à ses Plénip(otentiai)res ayt le temps de revenir avec la Paix signée. Ils attendoient encore plusieurs dépu(tés) écossais qui n'étoient pas arrivés et quelques membres du Parlement qui depuis la d(erniè)re Prorogation étant retourné(s) à leur campagne pour leurs affaires particulières, n'en étoient point encore de retour et tous sont gens qui leur sont dévoües.

Quoy qu'il en soit votre Ma(jes)té étant convenüe des points contestés et ayant envoyé un ordre précis à ses Plénip(otentiai)res de signer la Paix conjointement avec ceux de la Reyne et les Ministres des Provinces unies, du Roy de Portugal, et du Duc de Savoye, qui de leur côté ont reçut leurs pouvoirs, ce retardem(ent)

Page 4

ne peut être suivy d'aucun inconvénient d'autant plus que le Peuple est convaincu que la Paix est faite, qu'il n'en ignore pas les conditions avantageus(es) et que la joye publique s'est démontrée.

Les Ministres d'ailleurs sont dans une extrême conf(iance) de la supériorité de leur party.

Les efforts du party opposé ne tourneront désorma(is) que contre le Ministère, on les accusera d'intellig(ence) avec la France contre la liberté du Pays et l'intérêt de la Religion ; on dira qu'ils favorisent les dessein(s) du Chevalier de S(ain)t Georges et les Wigts ne manquero(nt) pas de tenter de faire passer quelque acte nouve(au) pour assurer plus solidement la Succession dans la Ligne Protestante.

C'est une observation que je supplie votre Ma(jesté) de me permettre, aussy bien que celles qui se trouv(ent) répandües dans les dépesches que j'ay l'honneur de luy envoyer, je ne crois pas qu'il me soit perm(is) d'ignorer ce que je suis à portée de seavoir. J(e)

Page 5

ne cherche point à faire usage d'aucun éclaircissem(en)t pour prendre quelque chose sur moy et entreprenr(e) de remüer. J'informeray votre Ma(jes)té de tout ce qui me revient. J'exposeray mes vües et mes idées, c'est à elle à déterminer toutes mes démarches, que je règleray uniquement sur ses instructions.

Je ne parleray point à Votre Ma(jes)té des articles qu'elle a bien voulu passer, j'auray seulement l'honneur deluy dire que je me suis servy de ces concessions pour presser plus vivement les Ministres de la Reyne de faire attention à la justice des demandes de votre Ma(jes)té lorsqu'elle se reduit à la réciprocité de ce qu'elle a fait en 1667 à l'égard de l'Ang(leter)re. La simple exposition des raisons alléguées par votr(e) Ma(jes)té devoit opérer le changement qu'elle désire dans l'article 14. J'ay tasché d'en conserver toute la force dans les représentations que votre Ma(jes)té m'a donné de faire à la Reyne, et ses Ministr(es)

Page 6

m'ont assuré qu'on alloit envoyer de nouveaux ord(res) au Duc de Shrewsbury à cet égard dont votre Ma(jes)té auroit lieu d'être contente.

Mylord Bolingbroke avec qui j'ay travaillé toute la matinée, m'a communiqué toutes les difficul(tés) qui seront aisées à lever et dont les dépesches envoyées au Duc de Shrewsbury doivent être chargées.

Je n'ay pas manqué de représenter à la Reyn(e) et à ses Ministres de la part de votre Ma(jes)té l'intérêt qu'elle avoit de prendre quelques mesur(es) pour empescher que l'armée suédoise ne périsse dans le lieu où elle est faute de subsistance, dans les premières conférences je n'en ay eü que des réponses vagues et rien de positif sur le temps on enverroit à ces malheureuses troupes les secour(s) dont elles ont besoin. Je suis revenu plus vivemen(t) à la charge et ils m'ont avoué franchement leur

Page 7

embarras, disant que quand la Reyne avoit voulu engager le Roy de Suède à faire la Paix avec le Roy de Danemark, ce Prince n'avoit voulu y entr(er) qu'à des conditions qui la rendoient impraticables, et qu'au contraire le Roy de Danemark s'étoit soumis à telles conditions qu'il plairoit à cette Princess(e) que la Reyne se trouvoit d'ailleurs plus particulière[ment] liée avec le Roy de Danemark par un traité fait avec luy par le Duc de Marlboroug en exécution duquel ce Prince donnoit à l'Ang(leter)re douze bataillo(ns) de plus et quelques escadrons. Après plusieurs propo(s) assez vifs de part et d'autre, j'ay ajouté que je ne seavois pas si le Roy de Danemark seroit si docile si la puissance du Roy de Suède étoit une fois abattüe ; cette dernière considération a frappé Milord Bolingbroke et il m'a avoué qu'i(l) sentoit la nécessité de le secourir et qu'il falloit le faire, mais q'une chose embarasseroit la Reyne, qu'elle ne voudroit entrer dans ces différens que

Page 8

pour mettre la Paix dans le Nord, qu'elle envoyero(it) ses frégates dans la Mer Baltique, si elle pouvoit croire que ce Prince secourü dans une telle occasion, et à portée dans la suite de faire quelqu(es) progrès à la teste des armées qu'il commanderoit ne voudroit se servir de ses avantages que pou(r) consentir à un acomodement qui seroit l'unique objet de cette Princesse.

Sur cela, Sire, il m'est venu un expédient dans l'esprit. J'ay proposé que l'on dressât icy un proj(et) d'acomodement entre le Roy de Suède et le Roy de Danemark et j'ay pris la liberté de dire que j'aurois l'honneur d'écrire à votre Ma(jes)té, et de la supplier d'en faire dresser un second qu'elle auroit la bonté de m'envoyer par le courri(er) que je luy dépesche, j'ay crü que par cette communication de lumières et de sentimens on trouveroit les moyens de les rapprocher et qu'il n'y auroit pas d'apparence que le Roy de Suède

Page 9

(quelque aventure qui luy arrivât) ne déferât pas aux sentimens de deux puissances si respectabl(es.) Par là, Sire, sa Ma(jes)té Britannique s'engagera d'envoyer quelques frégates à l'embouchure de l'Eyder et de faciliter aux troupes suédoises ma communication des vivres dont ils ont tant de besoin. J'attendray sur cela des nouvelles de votre Ma(jes)té elle sçait mieux que moy la conséquence de la promptitude des secours en pareill(e) situation. Les lenteurs sont à craindre icy, tant dans les délibérations, que dans l'exécution des ordres. Je puis cependant assurer votre Ma(jes)té que tous les arangemens ont été ordonnés à cet égard en ma présence même. Je suis avec un profond respect. Sire de Votre Ma(jes)té le très humble [LDA]

F°37 Lettre du duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 12 mars 1713

Page 1

A M(onsieu)r De Torcy

A Londres le 12. Mars 1713.

Le courirer que je vous ay dépesché, Monsieur, arriva hier à six heures du soir, quatre ou cinq heures plus tard que celui de la Reyne. Je m'étois rendu chez elle sur les trois heures ; le Grand Trésorier et Milord Bolingbroke m'avoient fait part de ce que le Duc de Shrewsbury avoit écrit, et un moment après ils répandirent la nouvelle qu'il(s) venoient de recevoir, elle abattû le courage des uns et releva celui des autres. Je vous avoüe qu'il s'éleva dans mon coëur une joye sensible de voir mené à sa perfection un ouvrage que vous avez conduit avec tant de sagesse, et l'honne(ur) duquel vous avez bien voulu m'associer, cela va diminüer en effet le grand nombre d'avis qui nous viennent aux Ministres et à moy ; s'ils étoient plus sérieux, peut être ne m'ébranleroient t'ils pas d'avantage, mais certainement s'en sero(it) assez pour allarmer le Duc de Shrewsbury

Page 2

s'il s'étoit trouvé en pareille situation et s(a) timidité eust embarrassé le Ministre. Ce qui m(e) fait le plus d'impression, a été l'incertitude de(s) affaires et de voir qu'avec les mesures les plus concertées, elles pouvoient changer d'un momen(t) à l'autre.

Quant à ma facilité d'entrer dans le plan d(es) Réfugiés, je vous avoüe que je ne saisis pas bien l'idée de ces M(essieu)rs tant la chose est denü(ée) de vraysemblance. Je me suis contenté de con [...] le caractère des Réfugiés autant hay de la Nation anglaise qu'ils hayssent eux mêm(es) les Français, réduisant presque toute leur Relig(ion) à l'aversion de la catolicité et de leur patri(e) peut être que croyant qu'il n'étoit pas permis à un homme en place de ne pas se servir de tout pour parvenir à ses fins, ay je ten(u) exprès quelques propos sur leur sujet, j'ay

Page 3

crû que dans la diversité et le mouvement des factio(ns) je devois ménager les uns comme amis, et les autr(es) comme ennemis, mais quelques conoissances que j'aye taché d'aquérir je ne les ay point recherche(es) d'une façon à donner de l'inquiétude aux Ministres.

Mais je vous supplie Monsieur que ce que j'ay l'honneur de vous mander ne vous porte point à me ménager sur les discours qui ont raport à moy, je puis vous protester que cela ne produi(t) en moy que beaucoup de reconnoissance de ces preuves de votre amitié et une vivacité encore plus grande pour le service de sa Ma(jes)té c'est à vous à parer tous les inconvéniens attachés (à) ma situation, lorsque je ne songeray qu'à me rendre digne de vos services. Quelque attention que j'aye à observer tout ce qui se passe icy et à pénétrer les desseins des

Page 4

différens partys, tant pour le présent que pour l'avenir, je ne feray des éclaircissemens que je pourois tirer, que l'usage que vous estimerez à propos que j'en fasse, mais quoy que ce soit à vous à déterminer toutes mes actions, je crois devoir continüer à me mettre au fait d'une infinité de choses dans le courant des délibératio(ns) du Parlement qui (à ce qu'on dit toujours) doit s'ouvrir après demain. Quoy que le Grand Trésorier m'ayt assuré que la Reyne s'y rendr(ait) ce jour là et que tous les arrangemens soyent faits pour cela, je vous avoüe que j'ay de la peine à le croire pour plusieurs considérations, tant parce qu'elle n'est pas guérie de sa goutte, et qu'elle a encore de l'inflammation au pied, que parce que les Ministres attendent quelque(s) députés écossais qui leur sont dévoües et qui ne sont point arrivés et que d'ailleurs ils ne

Page 5

sont pas fâchés que M(onsieu)r de S(ain)t Jean frère de Milord Bolingbroke qui est allé à Utrecht porter les derniers ordres de la Reyne, ayt le temps de revenir avec la Paix signée.

Je suivray vos conseils, Monsieur, et continuëray le doëuil jusqu'à mon entrée, à laquelle je vous avoüe que ma situation me fait trouver de grandes difficultés, que mes malheurs cependant ne m'empescheront pas de surmonter ; je puis être embarrassé, mais ce n'est pas icy où on s'en apercevra, j'yray jusqu'au bout avec honneur. Je feray si je puis usage de la bonne volonté de M(onsieu)r De Lorme, je ne sais si ce qui vous en a été raporté, vient de gens bien instruits ; il est à sa seconde femme, et en espère beaucoup de biens, il est vray qu'il la connüe dans un couvent et que pour luy il a été dans une maison religieuse, d'où il est sorty sans faire professio(n)

Page 6

ce que je puis vous certifier, c'est qu'il n'a pas les moëurs d'un novice. Sa femme doit arriver aujourd'huy à Londres. Je suis plus parfaitement que personne du monde, Mon(sieur) votre très humble et très obéissant serviteur.
14. Mars

P.S. Vous verrez Monsieur, par la lettre que j'écris au Roy que le Parlement vient d'être prorogé par commission jusqu'au 21. de ce mois.

Je suis bien fâché Monsieur de ne rouvrir ma lettre que pour vous informer que la Reyne vient de me faire dire par Milord Bolingbroke, que quelques raisons qu'on lu(y) puisse alléguer, elle ne pouvoit de plus de six semaines secourir l'armée suédoise celui qui commandera les frégates destinées

Page 7

à cet effet sera chargé d'un plan d'accomodeme(nt) entre les deux puissances du Nord, je n'en attendray pas moins le projet que je demande à sa Ma(jes)té affin de concerter avec les Ministres de la Reyne ce qu'il conviendra de faire dans une situation aussy étrange que celle où va tomber le General Steinbok.

F°38 Lettre du duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 21 mars 1713

Page 1

Au Roy.

A Londres le 21. Mars 1713.

Sire.

J'ay cru devoir dépescher un exprès à Votre Ma(jesté) pour l'informer que la Reyne à de nouveau prorogé son Parlement jusqu'à mardy prochain(n) 28 de ce mois.

Milord Harcourt garde des sceaux fut attaqué d'un grand mal de gorge dimanche dernier sur les quatre heures du soir et perdit conoissance, il passa la nuit assez mal, on le saigna, là la conoissance luy revint, mais il luy resta une espèce de paralisie qui l'empeschoit d'articuler. Dans la crainte que cet accident n'aportât quelque(e) changement aux affaires, et que la Reyne ne se trouvant embarrassée par l'indisposition d'un homme en qui elle avoit une confiance infime et qui en est digne par sa vertu et par sa capacité(é.) Je me rendis hier à l'office, où je trouvay

Page 2

Milord Bolingbroke qui me dit que cette Princesse étoit toujours dans la résolution d'aller à son Parleme(nt) il me parut dans de grandes inquiétudes au sujet de la maladie de Milord Harcout, il m'avoüe que s'ils perdoient cette teste, ils perdroient to(ut) ce qu'ils avoient de meilleur. Il avoit écrit pa(r) ordre de la Reyne à Milord Trevor un des che(fs) de justice qui sortoit luy même de maladie et prenoit l'air à une maison de campagne à un mille d'icy, c'est le seul sur qui la Re(yne) puisse jeter les yeux dans la conjoncture prése(ente) pour les fonctions de Chancelier. Milord Parker qui est chef de justice comme luy, éto(it) un des plus ardents Wigts, mais Milord Tre(vor) ayant fait réponse qu'il pouroit bien se traisn(er) une fois au Parlement, mais qu'il ne seroit poin(t) en état d'y venir à toutes les séances, le conse(il) s'assembla et il fut résolu que la Reyne le

Page 3

prorogeroit encore, Mylord Trevor s'y est rendu aujourd'huy et la prorogé par comission : dans la conversation que j'eus avec Milord Bolingbrok(e) je le trouvay inquiet de ce que le courier d'Urech(t) n'arrivoit point, il me parut que le retardement de ce courier entreroit pour quelque chose dans la prorogation du Parlement, la Reyne ne voulant y venir que pour y annoncer que la Paix est signée.

Ce courier attendu si impatiemment arriva hier, et ce matin Milord Bolingbroke m'a dit que les Plénip(otentiai)res de votre Ma(jes)té formoient encore de nouvelles difficultés au sujet des villages qu'elle veut bien céder à M(onsieu)r le Duc de Savoye, et refusoient à ce Prince la liberté de les fortifiés. Je ne puis sur ce fait écrire à votre Ma(jes)té que ce qu'il m'a dit, ne tirant d'Utrecht aucun éclaircissement sur l'état présent des affaires

Page 4

quoique une correspondance exacte et directe fût d'une extrême importance entre les Plénip(otentiai)res de votre Ma(jes)té et moy, tant pour sçavoir par eux la vérité et empescher de mon côté que les difficultés n'eussent lieu, que pour combattre des propos qui ne servent peut être que de prétextes à d'autres raisons. J'ay appris par des lettres particulières qu(i) me sont venues d'Utrecht, que M(onsieu)r de Zinzindo(rf) avoit demandé qu'on différât de quelque temp(s) la signature de la Paix, donnant lieu d'espér(er) que pur peu que l'on attendît l'archiduc signeroit la sienne.

Votre Ma(jes)té doit être exactement informée de toutes ces circonstances, je ne laisse pas de prendre la liberté de luy mander tout ce qui vient à ma conoissance, ce que je seais plus précisément, et que toutes ces

Page 5

prorogations font icy un méchant effet parmy le Peuple, que cela passe même jusqu'aux membres du Parlement les mieux intentionnés que les Wigts ne manquent pas de profiter de toutes ces lenteurs et d'en apuyer les bruits qu'ils répandent dans le public, que la situation des affaires, n'est point telle qu'on la publie, que les Hollandais ne songent point à faire leur Paix et qu'au contraire, ils ont une flotte toute preste pour transporter le Prince d'Hanove(r) dans ce Pays cy.

La santé de la Reyne est beaucoup meilleure et il faut espérer que l'indisposition du Garde des Sceaux sera le dernier incident qu'il y aura à essayer, mais quoy qu'il ny ayt pas d'apparence q'un pareil contre temps puisse rien déranger, la singularité des gens de ce Pays cy ne permet pas d'attendre avec

Page 6

une pleine confiance la conclusion du traité. Je suis avec un profond respect. Sire de votre majesté le très humble [LDA].

F°39 Lettre du duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 21 mars 1713

Page 1

A Londres le 21. Mars 1713.

A M(onsieu)r De Torcy.

Vous verrez, Monsieur, par la lettre que j'ay l'honneur d'écrire à sa Ma(jes)té les contre temps et les autres raisons qui ont donné lieu à la prorogation du Parlement jusqu'au 28. de ce mois. Je ne crains dans tous ces retardemens que l'effet qu'ils peuvent faire sur le Peuple et les interprétations que les Wigts leur donnent les esprits sont susceptibles icy de toute espèce d'impressions et les changemens y sont subits.

Je compte que s'il est vray qu'il y ayt eû encor(e) de nouvelles difficultés à Utrecht sa Ma(jes)té y aura envoyé ses derniers ordres, que les contest(ati)ons y auront été réglées à demeure, et que rien enfin n'arrestera la conclusion d'un traité qui fait l'attention et le mouvement de toute l'Europe.

Je vous diray de vous à moy que quelque

Page 2

soin que j'aye eû de ne pas laisser apercevo(ir) à l'abbé Gauthier que je le demandois, il a senty que je seavois parfaitement à quoy m'en tenir sur son sujet, soit qu'il luy so(it) difficile de s'envelopper, soit qu'il ayt eû lieu de penser qu'il m'étoit revenu bien des cho(ses) il le trouve depuis quelque temps fort embar(rasé) avec moy ; vous ne vous êtes point trompé. Les circonstances des temps vous l'ont rend(u) utile et il est juste de luy procurer un peu p(lus) de comodités qu'il n'en a, tant pour le récomp(enser) de ce qu'il a fait, que pour inviter tout au(tre) à vous servir, mais il ne conviendrait nulle(ment) de le renvoyer icy, il est normand et n'est p(as) fin, les ministres traittent avec luy comme avec un valet, un mot de leur part luy impo(se) la Négociation ne l'a pas rendu plus delié, el(le)

Page 3

n'a fait qu'élever ses espérances, M(onsieu)r de Monteleon la subjugué en se joüant de luy, Gauthier respecte ses pantalonades et s'épuise pour soutenir avec luy le caractère de Ministre dont l'autre le flatte depuis le matin jusqu'au soir. Quand la Paix sera faite et que les intérêts des Couronnes seront réglés, je vous parleray des miens avec liberté. Je suis plus parfaitement que personne du monde, Monsieu(r) votre très humble et très obéissant serviteur.

F°40 Lettre de Louis XIV au duc d'Aumont

Page 1

22. Mars 1713.

Mon Cousin. La lettre que vous m'avez écrite le 16. de ce mois levé tous les doutes que je pouvois avoir sur les véritables motifs de la Prorogation du Parlement. J'avois cependant appris par le duc de Shrewsbury avant l'arrivée de vôtre courier qu'on ne devoit attribüer ce délai qu'à la continuati(on) de l'incomodité de la Reyne de la G(ran)de Bretagne ; vous me le confirmez, en m'assurant toutefois que sa santé se rétablissoit de manière à ne pas doute(r) qu'elle ne fust en état de faire l'ouverture de cette assemblée, et de luy expliquer elle-même ses intention(s.) Le 21. de ce mois qu'elle a fixé pour cette fonction je suis persuadé que ses ministres auront utilement proffité de cet intervalle pour s'assur(er) des suffrages dont ils pouvoient encore avoir quelque inquiétude, et qu'enfin les choses se sero(nt) passées à la satisfaction de la Reyne d'Angleter(re) au gré de la Nation, et à la confusion des

Page 2

ennemis de la Paix. J'attends avec impatience le compte que vous m'en rendrez et ce sera vraysemblablement dans peu de jours que je recevray de vos nouvelles sur ce sujet.

Celles que j'ay reçeües d'Utrecht en dernier lieu ne sont pas tout à fait telles que je croyois qu'elles le seroient après les facilites que j'a(y) apportées à la conclusion de la Paix. Dans le temps que j'en attendois la signature les

Plénipotentiaires) de la G(ran)de Bretagne ont formé deux difficulté(s) sur les conditions dont on étoit déjà conven(u) à l'égard des Hollandais et de l'Électeur de Bavière.

La première au sujet des quatre espèce(s) de marchandises que je prétends excepter du tarif de 1664. J'ay déclaré depuis le commencement de la Négociation qu'en accordant l'exécution de ce tarif aux Hollandais, je le faisois à

Page 3

condition que les droits sur ces quatre espèces seroient levés suivant le tarif de 1699.

Après plusieurs contestations les Plénipotentiaires d'Angleterre déclarèrent avant que j'eusse reçu le mémoire de la Reyne leur maîtresse, que les États généraux se conformoient à ce que je desirois sur cet article et qu'ils se desistoient de leur demande. J'en avois reçu la nouvelle, lorsque le duc de Shrewsbury communiqua le dernier mémoire que les Ministres de la Reyne de la G(ran)de Bretagne luy ont envoyé de Londres. Il est porté par un des articles que la discussion des quatre espèces que je veux excepter sera remise à des Commissaires après la Paix. On fit voir au duc de Shrewsbury qu'il n'étoit plus question d'entrer dans aucune discussion sur l'article des quatre espèces, puis que les Hollandais consentoient à l'exception que j'avois proposée et qu'ils se desistoient de leur demande.

Page 4

J'écrivis dans le même sens à mes Plénipotentiaires à Utrecht et vous avez vû mes intentions expliquées de même dans ma dépesche du 8. de ce mois que vous avez reçue par le courier que je vous ay envoyé.

Les Plénipotentiaires de la G(ran)de Bretagne ont avoué la déclaration qu'ils avoient faite du désistement des Hollandais, mais ils n'ont pas laissé d'insister à renvoyer cet article à la discussion des commissaires après la Paix. Je souhaite que cette difficulté n'en arrête pas la signature, mais comme je n'ay pas changé de langage sur ce point depuis le commencement de la Négociation, on doit juger en Angleterre qu'il m'est trop important pour m'en relâcher, surtout après avoir été assuré par les Plénipotentiaires de la G(ran)de Bretagne que les Hollandais cessoient de le demander.

La seconde difficulté regarde les intérêts de

Page 5

l'Électeur de Bavière. Lorsque je consentis pour le bien de la Paix à laisser à l'Électeur Palatin la possession du Haut Palatinat et le premier rang dans le Collège électoral, ce fut à condition qu'il en jouïroit, et après luy le Prince Charles de Neubourg son frère pendant leur vie seulement qu'après leur mort l'Électeur de Bavière ou son héritier à son défaut rentreroient dans la possession de l'un et de l'autre.

Les Plénipotentiaires de la G(ran)de Bretagne contestent aujourd'hui cette condition essentielle de la Paix, sous prétexte qu'il n'en est pas fait mention dans le dernier mémoire de la Reyne leur maîtresse, mais il étoit inutile de répéter une condition déjà réglée et cette Princesse ne pouvoit mieux le confirmer qu'en déclarant comme elle fait par le même mémoire qu'elle persiste dans la résolution d'effectuer tout ce qui dépend d'elle en faveur

Page 6

de l'Électeur de Bavière, selon ce qu'elle a promis de faire en ma considération.

Je ne puis donc croire qu'elle approuve, et encore moins qu'elle appuie les deux difficultés formées par ses Plénipotentiaires principalement la dernière ; pour être même qu'ils ne les auront pas soutenues longtemps, et qu'ils auront signé les traités de Paix, avant que vous ayez reçu cette dépesche. Conservez donc seulement pour votre instruction particulière ce que je vous écris sur ces incidents et n'en faites usage qu'au tant que les Ministres de la Reyne de la G(ran)de Bretagne vous en parleroient et qu'il sera nécessaire d'éclaircir avec eux ces difficultés. Ils auront peut être peine à se rendre sur la première, mais la seconde qui regarde l'Électeur de Bavière est si contraire à tout ce qui m'a été promis, que je m'assure qu'ils ne la soutiendront pas, connoissant

Page 7

comme je fais leur bonne foy.

J'apprens avec plaisir les dispositions de la Reyne d'Angleterre en faveur du Roy de Suède, on ne doit plus regarder comme une affaire particulière l'état où se trouve l'armée suédoise renfermée par ses ennemis dans une des extrémités du Holstein et réduite à périr de faim et de misère, si elle n'est promptement secourüe. Cette situation malheureuse intéresse l'Angleterre, la Hollande, et la plus grande partie de l'Europe, car il est de l'intérêt commun d'empêcher que l'une des deux Couronnes du Nord ne s'élève sur la décadence de l'autre et la ruine de la Suède est infaillible si elle perd l'unique armée qu'elle a sur pied.

Je loue le projet de la Reyne de la G(ran)de Bretagne forme de pacifier les troubles du Nord, je compte même sur le succès d'une Négociation appuyée par une escadre qu'elle enverra dans la mer

Page 8

Baltique, mais le temps presse, et suivant ce que j'apprens par des avis seurs le comte de Steinbock aura beaucoup de peine à faire subsister son armée encore un mois.

Puisqu'il faut donc plus de six semaines po(ur) préparer l'escadre que la Reyne d'Ang(leter)re desti(né) pour la mer Baltique j'estimerois nécessaire qu'elle fût déclarer dès à présent au Roy de Danemark qu'elle veut travailler incessamment à la Paix entre le Roy de Suède et luy, Qu[e/and/i ?] cependant il ne convient à aucune puissance de voir périr les principales forces de la Suède, quelle désire donc qu'en attendant que la Négociation pour la Paix entre les deux Couron(nes) du Nord ayt un heureux succès, les frégates danoises se retirent de l'embouchure de l'Eyd(er) où elles croisent, et qu'elles laissent aux barqu(es) et aux vaisseaux marchands une entière libert(é)

Page 9

de porter des vivres à Tonningen et à l'armée suédoise campée sous cette place.

Quant au projet de Paix, il seroit difficile de faire des propositions au gré du Roy de Suède car une des premières conditions qu'il demandera, sera sans doute le rétablissement et le maintien du Roy Stanislas sur le trône de Pologne, et je ne crois pas que la Reyne d'Ang(leter)re veuille prendre un pareil engagement.

Il faut donc travailler pour ce Prince suivant son intérêt et celui de la plus g(ran)de partie de l'Europe et non suivant son goust.

Pour cet effet mon sentiment est, que la Reyne d'Ang(leter)re garante du Traitté de Traüendal en demande l'exécution, qu'elle oblige le Roy de Danemark à restitüer le duché de Bremen et le Csar à rendre à la Suède l'Ingrie et la Livonie, car il ne convient en aucune façon

Page 10

aux Nations qui trafiquent dans la mer Baltique que les Moscovites conservent des ports dans cette mer.

Ce sont les premières idées que je crois que l'on peut suivre, par raport à l'état présen(t) des affaires du Nord. Les évènements qui peuve(nt) arriver donneront lieu à d'autres réflexions m[ais] ce qui est aujourd'huy de plus pressant est d'empescher que l'armée suédoise n'achève de périr ; car alors il ne seroit plus temps de s'opposer à la trop grande supériorité du Roy de Danemark.

Je vous envoie la relation de ce qui s'est passé au Parlement, à l'occasion de l'enregistre(ment) de mes lettres patentes sur la renonciation d(u) Roy mon petit fils aux droits de sa naissanc(e) celle du duc de Berry, et celle de mon neveu à leurs droits sur la Couronne d'Espagne. Le

Page 11

Duc de Shrewsbury a été témoin de cette fonction, dont on luy a remis un acte autentique conforme à la coppie que je fais joindre à cette dépesche. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ayt, Mon Cousin, en sa sainte et digne garde. Écrit à Versailles le 22^e Mars 1713. LOUIS.

F°41 Lettre de Monsieur de Torcy au duc d'Aumont, Versailles, 22 mars 1713

Page 1

A Versailles le 22. Mars 1713.

Vous verrez, Monsieur, par la lettre du Roy que j'ay l'honneur de vous envoyer, quelques contretemps survenus du côté d'Utrecht dont j'espère cependant que nous apprendrons bientôt la fin. Il est nécessaire que vous en soyez instruit, parce qu'apparemment on vous en parlera, M(essieu)rs les Plénip(otentiai)res de la G(ran)de Bretagne à Utrecht en ayant déjà écrit à leur Cour et M(onsieu)r le duc de Shrewsbury en écrivant aussy de son côté. Je luy dois la justice de vous assurer qu'il pense fort juste sur ces matières, et qu'il ne tient pas à luy d'abrégier les difficultés, mais il ne veut rien faire sans ordre. J'espère qu'il ne recevra que ceux qui peuvent avancer la conclusion d'une affaire qui peut être terminée dans le temps que j'ay l'honneur de vous écrire, et c'est par la raison de sa prochaine conclusion que le Roy

Page 2

veut que vous réserviez pour vous le détail de ce que sa Ma(jes)té vous mande sans en faire d'usage qu'autant que vous y serez obligé, et que vous le croyez convenable au bien de son service.

J'obéiray Monsieur à vos ordres, en vous avertiss(ant) sans rescree de tout ce que je croyray qu'il sera nécessaire que vous seachiez, mais heureusement je n'ay nul avis à vous donner qui puisse vous faire de la peine, et si je vous informois de tous ceux qui doivent vous être agréables, vous pourriez vous ennuyer des loüiang(es) vous en méritez de particulières sur votre attent(ion) à connoistre le génie et le caractère de gens très difficiles à pénétrer, et je vous assure que vous ne rendrez pas un médiocre service au Roy en vous mettant en état de l'inform(er)

Page 3

de tout ce que vous aurez observé pendant la tenue du Parlement, de la force et du crédit de chaque party aussi bien que des part(iculiers) qui sont le plus considérés. Je vous supplie de croire que je suis très parfaitement Monsieur votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé De Torcy.

P.S. Sur les témoignages avantageux que vous rendez, Monsieur, à M(onsieu)r l'abbé Butler le Roy a bien voulu luy accorder une gratification de 2^{m.te}, mais sa Ma(jes)té ne veut pas employer son autorité pour le faire tenir présent par le Chapitre de Cambrai.

F°42 Lettre du duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 27 mars 1713

Page 1

A Londres le 27. Mars 1713.

Au Roy.

Sire.

J'ay reçu la lettre qu'il a plû à votre Ma(jes)té de m'écrire le 22. de ce mois. Avant de luy rendre compte de l'exécution de ses ordres au sujet des difficultés que les Plénip(otentiai)res de la Reyne de la G(ran)de Bretagne ont formée sur les conditions dont on étoit (5) déjà convenû à l'égard des Hollandais et de l'Élect(eu)r de Bavière. J'auray l'honneur d'informer votre Ma(jes)té que je vis hier la Reyne au sortir de sa chapelle, elle se montra en public pour recevoir le serment d'un nouvel évesque ; après la cérémonie elle me fit l'honneur de me parler plusieurs fois et assez longtemps. Apres m'avoir témoigné la joye qu'elle ressentoit de la disposition des affaires et de voir la fin d'un ouvrage aussi important que celui de la Paix, elle me chargea d'assurer votre Ma(jes)té de son respect et de sa considération

Page 2

je l'assuray aussi que je ferois un plaisir bien sensible à votre Ma(jes)té de luy rendre compte de ses sentimens et surtout de luy donner des nouvelles de sa santé : elle me dit quoyqu'elle ne pust pas encore marcher, elle ne s'étoit pas si bien portée depuis longtemps. Je crus pouvoir profiter de ce moment, pour placer un mot en faveur du Roy de Suède et me mettre par la plus à port(ée) de presser les Ministres.

Le Parlement où cette Princesse devoit aller demain, suivant les assurances qui m'en avoient été données, sera prorogé à la huitaine, ou tout au plus tard jusqu'à jeudy en huit. Ce que j'ay mandé dans ma précédente dépesche s'est trouvé véritable, plusieurs membres du Parlement dans les d(erniè)res prorogations ont pris le party d'all(er) chez eux pour y vaquer à leurs affaires part(iculière)s et ne sont point encore de retour. Cette raison meslée avec le retardement du courier d'Utrecht

Page 3

qui est attendu icy avec impatience, ont donné lieu à cette d(erniè)re prorogation, je n'imagine point qu'elle puisse être suivie de grands inconvéniens, mais je ne puis croire aussi que l'effet que ces longueurs produisent dans l'esprit du Peuple, ne puisse pas être dangereux. J'ay veu ce matin les Ministres de la Reyne de la G(ran)de Bretagne. Je n'ay pas voulu leur paroistre instruit des difficultés dont votre Ma(jes)té me parle dans sa dépesche, je les ay laissé venir, Milord Bolingbroke n'a pas manqué de s'ouvrir à moy et il m'a raporté précisément les difficultés dont votre Ma(jes)té a bien voulu m'informer comme des raisons principales qui ont encore reculé le Parlement. La première des difficultés est au sujet des quatre espèces de marchandises que votre Ma(jes)té a prétendu excepter du tarif de 1664. ayant déclaré depuis le commencement de la Négociation, qu'en accordant

Page 4

l'exécution de ce tarif aux Hollandais, elle le faisoit à condition que les droits sur les quatre espèces seroient levés suivant le tarif de 1699. Quant à cet article Milord Bolingbroke m'a assuré que la difficulté devoit en être levée présentement.

Quant à ce qui regarde les intérêts du duc de Bavière les ministres de la Reyne de la G(ran)de Bretag(ne) m'ont témoigné que quoyqu'il eust toujours par(u) à cette Princesse que l'intention de Votre Ma(jesté) étoit de ne laisser à l'Électeur Palatin la possess(ion) du Haut Palatinat et le premier rang dans le Collège électoral, qu'à condition que luy et le Prince Charles de Neubourg son frère n'en jouiroient que pendant leur vie seulement et qu'après leur mort l'Électeur de Bavière où so(n) héritier à son déffaut rentroient dans la possession de l'un et de l'autre. Cette Princesse

Page 5

cependant ne s'étoit jamais engagée à porter ses alliés à donner à Votre Ma(jes)té la satisfaction qu'elle désiroit à cet égard, et s'étoit seulement réduite à promettre de ne former sur cela aucune difficulté. Après plusieurs représentations de part et d'autre j'ay assuré les Ministres que votre Ma(jes)té ne se relâcheroit jamais sur cet article, étant une condition essentielle à la Paix, qui a toujours été mise en avant. Je les ay pressé de me dire surquoy ils pouvoient fonder l'intérêt qu'ils avoient à refuser cette justice à Votre Ma(jes)té, je leur ay remontré de quelle conséquence au contraire il étoit à l'Ang(leter)re de ne pas soutenir une diff(icul)té qui non seulement étoit contre le bon foy, mais qui pouvoit mettre un obstacle à la Paix qu'ils avoient tant d'intérêt de conclure. J'ay enfin senty par leur discours que si cet article n'étoit point passé et qu'il revint en contestation, votre Ma(jes)té

Page 6

pouvoit être seure qu'en ne se relâchant point elle l'emporteroit.

Quel usage que dans cette même conférence qui a duré plus de trois heures, j'aye pû faire des dernières instructions que j'ay reçues de votre Ma(jes)té au sujet du Roy de Suède, je n'ay pû obtenir que la Reyne d'Ang(leter)re fist déclarer dès à présent au Roy de Danemark que voulant pacifier les affaires du Nord, elle désiroit en attendant, que les frégates danoises se retirassent de l'embouchure de l'Eyder elles croisoient. Il a paru à ses Ministres qu'il n'y auroit aucune décence à cette Princes(se) de faire au Roy de Danemark une pareill(e) proposition, qu'elle ne la devoit faire que lor(s) qu'elle seroit en état de la faire exécuter que ce seroit marquer trop de partialité que le Roy de Danemark ne manqueroit

Page 7

pas de luy représenter qu'ayant eû toute sorte de déférence pour ses volontés et remis à sa décision ses différences avec le Roy de Suède, ce Prince avoit refusé sa médiation et que d'ailleurs les pouvoirs de ses Ministres étoient toujours très bornés, et que l'envoyé qu'il avoit icy n'avoit aucune liberté de traiter sans les ordres reçus de son maitre. À la vérité la Reyne de la G(ran)de Bretagne est toujours dans la résolution de faire un projet de Paix qu'elle communiquera à votre Ma(jes)té et dont elle changera celui qui commandera l'escadre qu'elle veut envoyer dans la mer Baltique, et elle prétend que quand même l'armée du Roy de Suède commandée par le Comte de Steinbok seroit dissipée ou rendüe, elle sera toujours en état d'obliger le Roy de Danemark d'exécuter toute sorte de proposition de Paix, et de l'empescher

Page 8

d'abuser de la situation de son ennemy et de s'élever sur ses ruines, et s'il arrivoit qu'elle ne trouvast pas cette docilité dans le Roy de Danemark, alors elle se déclareroit contre luy. Ses ordres sont donnés pour équiper l'escadre quelle destine pour la mer Baltique, mais comm(e) les secours qu'elle promet seront lents, et que l'armée suédoise est à la veille de périr ; il seroit important de trouver des expédiens plus prompts pour en sauver les restes malheur(eux.) Le Comte de Gihemborg envoyé du Roy de Suè(de) croit qu'il pourroit sous main et en très peu de temps armer icy quelques vaisseaux ouvrir l'embouchure de l'Eyder même y porter des vivres : des particuliers ont voulu icy l'entreprendre, mais les fonds manquent pour cela. Quoique cet envoyé se soit attiré icy par son mérite de la considération et du

Page 9

crédit, ses ressources ne peuvent aller loin, et si votre Ma(jes)té croyoit avoir des raisons d'entrer là dedans, je ne doute pas que le secours qu'elle accorderoit au Roy de Suède dans cette occasion ne produisist tous les avantages qu'il y a lieu d'en espérer, ce ministre compte même que s'il étoit aydé, il pourroit en quinze jours envoyer d'icy quatre vaisseaux bien armes, il m'en a communiqué le projet, je n'ay osé me charger d'apuyer sur ses représentations, mais dans le compte que je dois rendre à Votre Ma(jes)té de toutes choses, j'ay estimé quelles méritoient quelque considération.

Les Ministres de la G(ran)de Bretagne vont travailler à un mémoire au sujet de plusieurs traités faits en différens temps avec la Suède contre les intérêts de la Nation, je suis persuadé que leur pr(incip)ale veüe est de faire voir au Parlem(ent) que le Ministère prudent a porté la Reyne

Page 10

de la G(ran)de Bretagne à souscrire à des traités qui ne luy étoient nullement avantageux et de prendre delà occasion, aussy bien que d'une infinité d'autres choses d'attaquer leur conduite et de faire tomber les accusations de leurs ennemys.

Le Comte d'Hernat envoyé de Holstein a présenté un mémoire à la Reyne, il supplie cette Princesse de vouloir bien entrer dans les malheurs de son pays qui est ruiné par toutes ces Puissances, il luy demande de proposer aux Danois une suspension d'armes, en attendant que l'on puisse trouver des moyens de faire la Paix dans le Nord, il demande des bâtimens tant de guerre que de charge pour embarquer l'armée du Comte de Steinbok sur l'Eyder et

la porter le long de l'Elbe où elle pourroit être débarquée au delà de Hambourg pour pass(er) par le pays de Lunembourg, Mecklenbourg dan(s)

Page 11

celuy de Poméranie, ou bien que l'on prenne toute seureté avec les alliés du Nord, pour la faire passer par le pays de Holstein et celui de Mecklenbourg dans les états de Poméranie.

Pour la réussite de ce projet selon le raisonnement de cet envoyé il faudroit exiger de toutes les partis en guerre une exacte neutralité dans les états d'Allemagne, surquoy le Comte de Willing formeroit de grandes difficultés si l'on ne songeoit pas à l'évacuation du duché de Bremen, sans laquelle il ne seroit pas possible de traiter de la Paix entre les Couronnes du Nord, le Comte de Vrelin ayant plein pouvoir de la traiter, à condition cependant de ny rien perdre. Je suis avec un très profond respect.

Sire de Votre Ma(jes)té le très humble [LDA]

F°43 Lettre du duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 28 mars, 1713

Page 1

A M(onsieu)r De Torcy.

A Londres le 28 Mars 1713

Cette lettre, Monsieur, que j'ajoute à la dépesche de Sa Ma(jes)té ne sera s'il vous plast que pour vous remercier de toutes les preuves que vous me donnez de votre tendre et précieuse amitié. Tout ce qui m'en revient de tous côtés me flatte infiniment, c'est cette assurance de la sincérité des sentimens dont vous m'honorer, qui me soutient contre le dérangement de mes affaires, comme elle m'a soutenüe contre les contradictions que j'ay eü à essuyer dans ce pays cy. J'en suis digne par ma sensibilité et me reconnoissance, et j'ose dire même par toutes les actions de ma vie. Comptez que vous n'aurez point à rougir de la conduite de votre amy, s'il est question de luy devant des gens que l'oisiveté de la Cour n'ayt point gasté, ou q'une émulation maligne n'ayt point prévenu. Je me flatte même que dans une Nation comme

Page 2

cellecy où sont pour l'ordinaire en pure perte la vertue, la magnificence, et le soin de plaire, on ne laissera pas de me rendre quelque justice. J'y retourneray les esprits de tant de façons qu(e) peut être pouray je parvenir à les gagner, je ne vous répons pas de les en aymer et estimer davantage. Les Dames contre l'usage ord(inai)re du pays ne laissent pas de venir chez moy. J'avoüe que ce ne sont pas les plus aymabl(es) toute la beauté est du côté des Wigts ; ce qui leur manque reçoit quelque réparation par l'effet du jeu, de la musique, de la danse, et du vin de Champagne même qui les anime et cela ne laisse pas de former pour le public un spectacle qui excite sa curiosité et qui entre dans les veües que j'ay d'apivoiser une Nation si farouche. Je vous manderay

Page 3

dans ma première dépesche plusieurs choses dont vous ferez l'usage que vous estimerez à propos. J'en ramasse avec choix qui sont prises en bon lieu, dont la conoissance peut regarder le présent et l'avenir, mais lorsque j'ay tant à me loüer de vos façons et procédés, je ne laisse pas d'avoir de justes reproches à vous faire, dois je être icy, sans que vous et Mad(am)e de Torcy me chargiez de vos comissions ? C'est en vérité blesser ma vanité, je suis le premier homme du monde pour me conoistre en bagatelles et j'ay un goust assez seur sur les riens ; tout ce qu'il y a de beau et de joly me passe icy tous les jours sous les yeux, et je vous diray qu'il y a une infinité de choses que j'ay établyes parmy les curieux et les dames. Je suis plus parfaitement que personne du monde, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

F°44 Lettre de Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 29 mars 1713

Page 1

29 Mars 1713.

Mon Cousin. J'ay reçu par le courier que vous m'avez dépesché et que je vous renvoye, votre lettre écrite du 21. de ce mois. Elle m'apprend que le Parlement avoit encore été prorogé dans le temps que je comptois que l'ouverture n'en seroit plus retardée et s'il est vray que la maladie imprévue du Garde des Sceaux d'Ang(leter)re ayt été la cause de ce nouveau délay, on pourroit bien profiter encore de quelques autres prétextes pour attendre des nouvelles certaines de la signature des traittés de Paix, avant que la Reyne d'Ang(leter)re parle à son Parlement. Vous voyez le mauvais effet que tant de prorogations différentes causent parmy la Nation, et vous m'en rendez compte, je souhaiterois donc pour l'intérêt particulier de la Reyne d'Ang(leter)re et pour le bien général des affaires, que les

Plénipotent(ia)ires de cette Princesse à Utrecht fissent voir plus d'empressement de signer la Paix, suivant les ordres qu'elle leur en a donné il y a longtemps. Ils se trompent

Page 2

lors qu'ils croient que la complaisance qu'ils ont d'attendre leurs alliés, doit enfin les amener à signer conjointement avec l'Ang(leter)re ils sont accoutum(és) à donner de fausses interprétations aux égards qu'on a pour eux et à les traiter de faiblesse, il y a longtem(ps) qu'ils auroient suivy les conseils de la Reyne d'Ang(leterre) s'ils n'avoient été persuadés qu'elle ne signeroit jamais la Paix que de concert avec eux.

J'apprens avec beaucoup de plaisir le rétablissem(ent) de sa santé, mais il faut profiter du bon état o(u) elle est présentement pour achever d'imposer silence aux malintentionnés et l'on doit s'atte(ndre) qu'ils ne se tairont, que lorsqu'elle pourra décl(a)rer à ses sujets que la Paix est signée. La fin de cet ouvrage dépend entièrement de cette Princes(se) puisque j'ay aporté de mon côté toutes les facili(tés) qu'elle a désiré pour le conduire à sa perfection. J'ay accordé au Duc de Savoye la liberté qu'il demandoit de pouvoir fortifier les postes

Page 3

qu'il jugeroit à propos dans les vallées que je luy cède autour d'Exilles et de Fenestrelles, ainsy cette difficulté est levée.

Je suis persuadé que celles qui restent avec les États généraux et avec l'Archiduc seroient bientôt aplanies, si le traité avec la Reyne d'Ang(leter)re étoit signé, ou si ses Plénip(otentia)ires parloient aux alliés de cette Princesse, de manière à les obliger de se désister de leurs mauvaises prétentions qu'ils ne soutiennent que dans la veüe d'éloigner la Paix, et dans l'espérance de voir arriver des évènements capables d'en traverser la négociation l'accident survenu au Garde des Sceaux d'Ang(leter)re est un de ces évènements imprévus qui peuvent attaquer ceux qui ont encore plus de part que luy à la conduite de la négociation. Il est donc de la d(erniè)re importance de la terminer, et je suis persuadé que ceux qui l'ont eüe jusqu'à présent conoissent trop combien sa

Page 4

conclusion est nécessaire, pour vouloir perdre un seul moment ; quoyque je ne doute pas que leu(rs) mesures ne soient si bien prises qu'ils n'ont pl(us) rien à craindre de la part de leurs ennemis domestiques.

Je n'ay rien au reste de plus particulier à vous marquer par le retour de votre courier que de continuer à m'informer comme vous faites de tout ce que vous apprendrez qui aura quelqu(e) raport au bien de mon service. Sur ce je pr(ie) Dieu qu'il vous ayt Mon Cousin en sa sainte et digne garde. Écrit à Versailles le 29 Mars 1713. LOUIS.

F°45 Lettre de Monsieur de Torcy au duc d'Aumont, Versailles, 29 mars 1713

Page 1

A Versailles le 29. Mars 1713.

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 22. de ce mois. Je commence à croire que ce sera par les nouvelles d'Utrecht qu'on pourra juger si le Parlement sera prorogé nouvellement, ou si la Reyne en fera l'ouverture qui est attendüe depuis si longtemps. Il arrivera peut être un courier de M(essieu)rs les Plénip(otentia)ires avant que le vostre parte. Ils avoient les derniers ordres du Roy généralement sur tous les points qui pourroient recevoir encore quelque difficulté et je ne vois plus rien qui doive empescher la conclusion des traités que le désir que les ennemis de la Paix peuvent avoir d'en éloigner la signature. La conjoncture où l'abbé Gauthier s'est trouvée estoit bien capable de renverser les meilleures testes. Je n'ay jamais douté de sa dépendance pour les Ministres d'Ang(leter)re et j'ay toujours crû leur parler en m'expliquant avec luy. Vous seavez bien Monsieur que j'ay eüe l'honneur de vous le dire et que cette dépendance,

Page 2

n'étoit pas inutile dans les temps où l'on se serv(it/ait ?) de luy. Vous comprenez aussy mieue que personn(e) qu'il faut employer les gens selon leur caratèr(e) et qu'on peut recevoir des avis, sans se laisser conduire par les conseils de celui qui les donne.

L'abbé Gauthier étoit assuré de la part du Roy d'apporter d'Utrecht icy la nouvelle de la signat(ure) de la Paix. Son séjour à Londres ayant chang(é) cette destination, sa Ma(jes)té croit qu'on ne peut luy refuser la satisfaction légère d'porter la Ratific(ation) de la Reyne de la G(ran)de Bretagne et son intention est que vous le chargiez de cette commission. Ce sera une occasion pour le retenir icy com(me) vous le proposez, en attendant je crois comme vous, Monsieur, qu'il est du service du Roy de luy donner de quoy vivre à son aise et qu'il seroit d'un très mauvais exemple de le laisser simplement avec le petit bénéfice qui luy a été donné. Je tâcheray donc d'en obtenir pour luy un plus considérable dans

Page 3

la nombreuse distribution que sa Ma(jes)té peut faire à Pasques, il me semble que c'est me conformer à ce que vous pensez, et je crois ne pouvoir mieux faire en quelque occasion que ce soit.

Madame la Duchesse de Berry accoucha le 26 de ce mois à trois heures après minuit d'un Prince qui porte le nom de Duc d'Alençon. Comme elle n'étoit grosse que de sept mois quoy qu'elle soit accouchée sans accident, on craignoit beaucoup pour la vie de l'enfant, il se porte assez bien et il y a lieu d'espérer qu'on le conservera.

J'attendray avec impatience vos ordres, Monsieur sur ce qui regarde vos intérêts, et j'ose vous assurer que vous ne trouverez jamais personne qui travaille avec plus de zèle à tout ce qui pourra contribuer à votre satisfaction. Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. Signé De Torcy.

F°46 Lettre du duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 31 mars 1713**Page 1**

Au Roy.

31. Mars 1713.

Sire.

J'ay l'honneur d'écrire à Votre Maj(es)té pour luy rendre compte de plusieurs particularités sur toutes les affaires présentes, dont il est très important qu'elle soit informée.

Les Ministres de la Reyne de la G(ran)de Bretagne m'ayant dit hier qu'ils avoient reçu le matin des lettres d'Utrecht par lesquelles ses Plénip(otentiai)res ne s'excusoient de n'avoir point exécuté les ordres qu'ils avoient reçu de finir, que sur les difficultés que ceux de Votre Ma(jes)té avoient continué de leur faire, et n'étant point entrés avec moy dans un plus grand détail ces discours vagues et réitérés me donnèrent quelque sorte d'inquiétude et d'ombrage, et j'estimay qu'il étoit d'autant plus important de scavoir à quoy m'en tenir, que je ne pouvois m'oster de l'esprit que les motifs qu'ils m'allèguoient de tant de retardemens, ne fussent autant de prétextes

Page 2

spécieux qui couvroient d'autres raisons et des veües particulières, comme j'ay eü l'honneur de le mander à Votre Ma(jes)té.

Je crus que je n'avois point d'autre party à prendre que de demander à parler à la Reyne pour l'assurer que l'intention de votre Ma(jes)té n'étoit pas que ses Plénip(otentiai)res éloignassent à leur gré la conclusion d'une affaire dont elle ne désiroit pas moins la fin pour la satisfaction de cette Princesse que pour les intérêts part(iculiers) ils me parurent sensibles à mon impatience et leur réponse me calma, mon dessein n'étoit nullement de parler à la Reyne, je voulois seulement tirer d'eux l'éclaircissement qu'ils promirent de me donner aujourd'huy au soir du Conseil dans l'office de Mylord Bolingbroke ou Mylord grand Trésorier me pria de me rendre sur les deux heures. J'ay été exact

Page 3

au rendez vous. Après leur avoir représenté que cette affaire traitée avec tant de franchise et de bonne foy, devoit finir de la même façon, je les priay de ne me laisser aucun doute de quelque nature qu'il puisse être, que cette ouverture étoit d'autant plus juste que votre Ma(jes)té seroit toujours disposée à entrer dans leurs veües, aussy bien que dans tous les moyens qui pouvoient concourir à l'avancement et à la seureté de la Paix. Après mille témoignages de leurs respect pour vôtre Ma(jes)té et de leur extrême envie de luy plaire, ils sont venus au fait, et m'ont avoué confidemment que c'étoit avec douleur et à la d(erniè)re extremité qu'ils doutoient de la bonne volonté de ceux qu'ils avoient envoyé à Utrecht, qui après des ordres réitérés et aussy précis que ceux qu'ils avoient reçeus, ne pouvoient allonger la négociation, sans donner lieu de soupçonner

Page 4

leur conduite : ils en ont été si touchés que Mylord Bolingbroke a demandé à la Reyne d'aller à Utrecht pour trancher toutes les difficultés. La Reyne le luy a refusé, tant par le besoin qu'el(le) a de luy, que par considération pour luy même et dans la crainte que l'affront qu'elle feroit à ses Plénip(otentiai)res ne retombât sur ce mylord que l'émulation et le ressentiment de ses ennemis ont assez chargé d'iniquités. Il y a quelques jours que je leur dis (dans le dessein de les presser que je demanderois permission à v(ot)re Ma(jes)té de me transporter à Utrecht pour m'éclaircir de la vérité et de l'état de la Négociation et agir conformément à ses ordres et à ses intentions. Cela a donné lieu à Mylord Bolingbroke de représenter à la Reyne qu'il seroit important que j'y allasse avec luy. Ils y envoient demain un courier avec

Page 5

des ordres précis de la Reyne dont voicy la substance.

Quoy que la première veüe de votre Ma(jes)té et de la Reyne de la G(ran)de Bretagne ayt été de signer en même temps la Paix avec toutes les parties intéressées, cela ne doit pas empescher les Plénip(otentiai)res des deux Couronnes de signer la Paix entre les deux Nations, devant être d'accord sur le plan général qu'ils doivent offrir conjointement aux alliés.

Qu'il est juste d'entrer dans le rétablissement de l'Électeur de Bavière dans le Haut Palatinat que la chose est d'autant plus facile que M(onsieu)r de Zinzindorf offroit de passer cet article et de signer la Paix en même temps que les Ministres de la Reyne à trois conditions dont votre Ma(jes)té est déjà instruite, ce qui faisoit regarder cette difficulté comme aplanie.

Page 6

Il y a quelques expressions dans le projet que les Ministres de votre Ma(jes)té ont dressé dont les Hollandais sont allarmés, elle paroissent facile(s) à changer, sans altérer la nature du projet, et cela leur otera tout prétexte de plaintes.

S'il arrivoit que les Plénip(otentiai)res de la Reyne, refusassent d'admettre, tout ce que ceux de vot(re) Ma(jes)té demandent pour le rétablissement de l'Électeur de Bavière, ces Mes(sieu)rs estiment que les ministres de votre Ma(jes)té doivent consent(ir) à dresser cet article dans les termes généraux dont on s'est servy dans le plan de l'ann(ée) passée, se réservant d'en discuter l'explication avec les Impériaux et autres.

Je puis assurer votre Ma(jes)té que les Ministr(es) ont grand intérêt de finir, tous ces retardemen(ts) augmentant de plus en plus l'audace du party contraire, sans compter les évènements qui pouvoient

Page 7

déranger leurs projets et leur autorité et que votre Ma(jes)té peut prévoir beaucoup mieux que personne.

Ils méritent certainement de recueillir le fruit de leur zèle et de leur application. Le Comte d'Oxford a toutes les grandes parties de ministre, ses amis ne craignent que fort peu de précaution sur les inconvéniens où sa personne peut être exposée, cette négligence va jusqu'à la témérité, sa perte seroit terrible pour son party et j'ose dire pour la Reyne elle-même.

Je prens la liberté de dire à v(ot)re Ma(jes)té qu'ils m'ont demandé avec instance que ce qu'ils m'ont dit de leur inquiétude et de leur soupçon au sujet des Plénip(otentiai)res de la Reyne ne me passât point, et que même ils seroient très fâchés que cela allast au Duc de Shrewsbury.

J'écris aux ministres de votre Ma(jes)té à Utrecht

Page 8

par le courier de la Reyne qui part demain au matin, sans leur rien communiquer de la confiance qui m'a été faite. Je leur mande au contraire qu'on les accuse icy de revenir sur des points qui sont hors de contestation et de faire naistre de nouvelles difficultés qui donnent lieu à tous ces retardemens dangereux. Je les supplie de ne laisser partir aucun cour(ier) sans m'instruire de tout ce qui se passe dans leur conférences, tant pour répondre avec certitude aux objections qui me son(t) faites icy, que pour n'être pas toujours oblig(é) de tirer de moy même des discours vagues sur des choses où j'ay intérêt de paroistre instruit.

En exécution des ordres que j'ay reçeus de votre Ma(jes)té au sujet du Roy de Suède, j'ay été fort alerte sur tout ce qui pouvoit le regard(er.)

Page 9

par une lettre part(iciulière) de Copenhague qui m'a été communiqué par un homme très seur, M(onsieu)r de Rosenskrent envoyé de Danemark avoit écrit au Roy son maitre qu'il ne s'allarmât point de la flotte que la Reyne faisoit équiper, qu'elle ne sortiroit point des ports d'Ang(leter)re, et que tous ces préparatifs n'étoient que pour calmer la vivacité des alliés du Roy de Suède ; comme j'ay crû que la chose méritoit éclaircissement, j'en ay parlé aux ministres de la Reyne dans cette même conférence que j'ay eüe avec eux, ils m'ont protesté qu'il n'y avoit aucun fondement à tous ces propos, que l'on pouvoit compter sur le désir sincère que la Reyne avoit de pacifier le Nord, qu'à la vérité dans la conjoncture présente, ils ne pouvoient pas songer à tout avec une égale attention, que quand la Paix seroit faite et la Reyne libre, ils me

Page 10

communiqueroient le projet dont j'ay eü l'honneur d'écrire à Votre Ma(jes)té. Je leur ay représenté que dans cette veüe ils devoient ménager un peu plus l'envoyé du Roy de Suède et flatter beaucoup moins celuy de Danemark ; que la nation danoi(se) dont les moindres revers abattoient le courage, s'enorgueillissoit infiniment sur les plus petit(s) retours de la fortune et que si on la traittoit icy avec des égards trop marqués, elle se rendroit infailliblement difficile sur les conditio(ns) d'une Paix qu'elle avoit réellement désirée.

Ces M(essieu)rs m'assurèrent hier qu'ils avoient reçu des nouvelles de Vienne par un homme sur qui on pouvoit compter : ces nouvelles s'accordoient à peu de choses près avec l'article de Vienne du 8. Mars dans la gazette d'Amsterdam du 24. du même mois, sur cela j'ay envoyé che(z) plusieurs négocians de ma conoissance qui

Page 11

ont ordinairement des nouvelles aussy seures que personne. Les lettres qu'ils m'ont communiquées ne regardent nullement la personne du Roy de Suède, et ne parle seulement que de ses troupes comandées par le General Steinbock j'en envoie les extraits à Votre Ma(jes)té.

J'ay eu l'honneur de mander à votre Ma(jes)té que l'envoyé du Roy de Suède croyoit qu'on pouvoit sous main et en quinze jours de temps armer icy 4 vaisseaux ; je joins icy le projet qu'il m'en a communiqué dans l'espérance que votre Ma(jes)té voudroit bien entrer dans la situation du Roy son maitre. Je suis avec un profond respect. Sire de V(ot)re Ma(jes)té le très humble [LDA/serviteur ?]

F°47 Lettre du duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 31 mars 1713

Recto

A M(onsieu)r De Torcy.

A Londres le 31. Mars 1713.

Je n'ay que bien peu de choses Monsieur à ajouter à la lettre que j'ay l'honneur d'écrire à sa Ma(jes)té. Les Ministres de la Reyne m'ont paru également touchés et surpris de la conduite de gens qu'ils regardent comme leur créature ; pour moy rien ne m'étonnera de ma vie dans un Anglais.

Autant qu'il est permis de répondre de la franchise et bonne foy des Ministres, je serois volontiers caution de celle du grand Trésorier et de Mylord Bolingbroke, j'ose vous assurer que la conduite que je tiendray avec eux me maintiendra dans leur estime et dans leur confiance. Ce sera vou(s) à faire usage de leurs sentimens pour moy un peu de hauteur bien placée dans l'occasion ne gaste rien avec de si honetes gens, quoy qu'ils ne sont pas dans l'habitude d'être presses sy vivement, ils n'ont veu jusqu'icy vos agens

Verso

qu'à table ou dans leur antichambre. A dieu Monsieur. Je me recomande au plus précieux de tous les amis, faites moy le plaisir je vous supplie de me faire au plutôt réponse. J'ay besoin d'être instruit, je le suis bien peu d'Utrecht, et j'en suis fort piqué. Mais ce n'est pas la négligence de nos Plénip(otentiai)res à mon éga(rd) qui me touche le plus, ce sont les inconvéniens de leur silence par rapport aux affaires de sa Ma(jes)té. Je suis plus parfaitement que je ne pu(is) vous exprimer Monsieur Votre très humble et très obéissant serviteur.

F°48 Lettre du duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 1^{er} avril 1713

Page 1

A M(onsieu)r De Torcy.

A Londres le 1^{er} Avril 1713.

Les Ministres de la Reyne, Monsieur, ayant souhaité que je misse le Duc de Richemont en disposition de mieux faire qu'il n'avoit fait jusqu'à présent, et que je fisse usage de l'ascendant que me donnoit sur luy une ancienne conoissance et la liberté de luy remontrer ses torts, je suis parvenu même avant que d'avoir seû leurs sentimens à son égard, à le ramener au point qu'ils pouvoient désirer. J'ay rendu les témoignages que je croyois devoir au changement de sa conduite que sa facilité, beaucoup plus que ses mauvaises inclinations avoit tout à fait dérangée, et s'étant comporté de façon à justifier tout ce que j'avois avancé en sa faveur, la Reyne qu'il a veüe plusieurs fois et à qui j'ay eû l'honneur d'en rendre compte, a appris son changement avec plaisir, et m'ayant témoigné qu'elle luy pardonnoit

Page 2

informée d'ailleurs du désir qu'il avoit d'aller en France, m'a ordonné de scavoir du Roy si sa Ma(jes)té trouveroit bon qu'il y allast, c'est un homm(e) fort peu estimable par sa conduite et par ses moeurs et même par son peu d'esprit, mais le party contraire ne laisse pas de s'en servir utilement. Sa crapule luy a attiré de la considé(ration) dans la Province où il a des terres et il a trouv(é) moyen de remüer par la quelques députés du Parlement, en sorte que son retour au bien ne peut être que fâcheux contre le party qu'il avoit embrassé le Grand Trésorier et Mylord Bolingbroke ont regardé sa conversion comm(e) un miracle, ils comptent que dans le renouvellem(ent) du Parlement c'est leur rendre service que de l'éloigner, les Wigts craignent infiniment de le perdre. On seait tirer party de tout dans un Pays où les mauvaises qualités ont leur

Page 3

avantage. Je vous supplie donc d'obtenir pour luy du Roy la permission d'aller en France, il y a plus d'un mois que je balance à la demander j'ay voulu m'assurer de ses sentimens et ne luy ay donné jusqu'icy aucune parole positive, je le flatte cependant des bontés de sa Ma(jes)té et ne les implore pour luy, que parce que non seulement je le crois touché de ses fautes, mais qu'aussy j'estime que son absence ne portera point de préjudice aux intérêts de la Reyne et que ses Ministres avec qui j'ay concerté ma façon d'agir avec luy sont persuadés de l'importance de son éloignement. Je suis plus parfaitement que personne du monde Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Madame de Portsmouth avoit souhaité venir dans ce pays cy, je ne trouve pas ces M(essieu)rs en

Page 4

disposition de la servir comme elle le mérite, et on ne peut trop la détourner d'un voyage qui ne luy seroit ny utile ny agréable.

Comme le Duc de Richemont à plusieurs enfans, le dessein de la Mère seroit d'en faire passer quelq'un en France, et de le faire élever dans la religion catolique ; je vous dis cela qu'histori(que)ment c'est à vous de décider sur ce qui convient, pour moy en cas de besoin je ne m'embarasse pas fort de ramener le Père à ce qu'on désirer(a.)

F°49 Lettre de Monsieur de Torcy au duc d'Aumont, Versailles, 1^{er} avril 1713

Recto

A Versailles le 1^{er} Avril 1713.

Le Roy écrit de sa main à la Reyne de la Grande Bretagne Monsieur pour luy donner part de la naissance de M(onsei)g(neu)r le duc d'Alençon et j'ay l'honneu(r) de vous envoyer la lettre de sa Ma(jes)té. Je profite toujours avec beaucoup de plaisir des occasions de vous assurer que je suis plus parfaitement que personne, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé de Torcy

F°50 Lettre de Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 3 avril 1713

Page 1

3. Avril 1713.

Mon Cousin. Je m'attendois encore à de nouvelles prorogations du Parlement d'Ang(leter)re lorsque j'ay appris par votre lettre du 28. du mois dernier que l'ouverture de cette assemblée avoit été remise à huit jours. Je ne seray pas surpris des nouveaux délais dont vous m'informerez jusqu'à ce que les traittés de Paix soyent signés à Utrecht et suivant les d(erniè)res nouvelles que j'en ay reçues, les affaires sont au point de signer non seulement ceux de la G(ran)de Bretagne, de la Holande, du Portugal, de la Savoye, et de l'Électeur de Brandebourg, mais je vois de plus que l'archiduc ne voudra pas se séparer de ses alliés et que la conclusion de la Paix avec ce Prince, n'est retardée que par des difficultés qu'il doit être aisé d'aplanir.

La principale est celle qui regarde l'Électeur de Bavière et l'on peut dire qu'elle seroit déjà surmontée si les Plénip(otentiai)res de la G(ran)de Bretagne se conformant à la promesse que la Reyne leur mait(resse)

Page 2

m'a faite s'expliquoient clairement aux Minist(res) de l'archiduc de la nécessité dont il est d'insérer dans le traité comme une condition essentielle que le Haut Palatinat, la dignité et le rang da(ns) le Collège électoral retourneront à l'Électeur de Bavière ou bien à ses successeurs à son déffaut après la mort de l'Électeur Palatin, et du Pri(nce) Charles de Neubourg seulement.

Rien ne seauoit être plus précis que la déclarati(on) que le Vicomte de Bolingbroke fit sur ce suj(et) avant que de partir de Fontainebleau pour retourner en Ang(leter)re elle a depuis été confirmée par le d(ernie)r mémoire que le Duc de Shrewsbury m'a remis et les termes de ce mémoire ne permettent pas de dire que la Reyne de la G(ran)de Bretagne se soit bornée à déclarer simpleme(nt) qu'elle ne s'oposeroit pas aux avantages qu(e) je pourrais proposer pour l'Électeur de Bavière.

Page 3

Je m'attends donc à voir enfin les Plénip(otentiai)res de cette Princesse agir de manière que ceux de l'archiduc seront obligés de convenir de ce qu'elle-même a trouvé juste et raisonnable.

Si la considération de l'intérêt du Duc de Hanover la retient, on pourroit stipuler que ce Prince conserveroi(t) le rang de huitième Électeur et le successeur de l'Électeur Palatin et du Prince Charles de Neubourg ne seroit que le neuvième dans le Collège Électoral. Mais quelque expedient qu'on prenne pour lever cette difficulté, il faut que

la condition promise en faveur de l'Électeur de Bavière soit excentrée et je ne puis avoir aucune inquiétude sur cet article ayant la parole précise de la Reyne d'Ang(leter)re.

Il m'avoit paru que cette Princesse comprenoit parfaitement l'importance dont il étoit pour le repos de l'Europe de ne pas laisser l'archiduc

Page 4

maître des États qu'il a usurpés en Italie toutes fois l'évêque de Bristol et le C(om)te de Strafford loin de soutenir les instances de mes Plénipot(entiai)res sur cet article les exhortent à se désister.

J'aurois peut être intérêt à laisser subsister ces usurpations parce que la puissance de la maison d'Autriche en Italie ne me causant aucun préjudice obligerait les Princes de cette partie de l'Europe à me regarder comme leur protecteur et le Duc de Savoye par la même raison n'auroit d'autre party à prendre pour la conserva(tion) de ses états que de se lier étroitement à mes intérêts.

Le Duc de Shrewsbury convient de cette vérité et sur ce fondement il s'étonne que les Plénipot(entiai)res de la Reyne sa maitresse à Utrecht marquent autant d'indifférence sur les affaires d'Italie. Il est à propos que vous en parliez aux Ministres

Page 5

de la G(ran)de Bretagne comme d'une affaire qui regarde moins mes intérêts que ceux de toute l'Europe et en particulier ceux de l'Ang(leter)re car il arriveroit que l'archiduc étant aussy puissant qu'il le seroit, réuniroit tost ou tard le Royaume de Sicile à celui de Naples et pour lors les Anglais s'apercevraient du préjudice que ce changement causeroit à leur commerce, ils ont fait voir leur attention à prévenir la trop grande puissance de l'archiduc en Italie, lorsqu'ils ont fixé à vingt mille hommes le nombre de troupes qu'il y pouroit conserver il ne faut pas laisser leur ouvrage imparfait, lorsqu'il est au point de sa conclusion.

Le mauvais état des affaires du Roy de Suède augmente tous les jours et je souhaite que la Reyne d'Ang(leter)re y puisse remédier lorsqu'elle le voudra en prescrivant au Roy de Danemark

Page 6

les conditions de Paix qu'elle jugera raisonab(le) mais il est bien difficile de persuader ceux qui n'ont plus rien à craindre de la part de leurs ennemis et je doute qu'elle trouve les Danois for(ts) dociles lorsque l'armée de Suède sera périe.

Si les autres dépenses que je suis obligé de faire me permettoient d'accorder aux Suédois les nouveaux secours dont ils ont tant de besoin il ne seroit pas nécessaire d'entrer dans le projet que l'envoyé de Suède à Londres vous a comuniq(ué) ainsy vous avez parfaitement bien fait de m'en rendre compte seulement sans vous estre chargé de me l'envoyer.

Continüez au reste à m'informer avec votre exactitude ord(inai)re de tout ce que vous apprendrez qui aura quelque rapport au bien de mon service après avoir achevé cette lettre j'ay reçu par un autre courier que vous m'avez dépesché

Page 7

celle que vous m'avez écrite le 31. du mois dernier. Il seroit inutile de justifier la conduite de mes Plénipot(entiai)res à Utrecht puisque les Ministres de la Reyne de la G(ran)de Bretagne sont eux-mêmes convenus avec vous que le retardement de la signature des traittés ne doit être imputé qu'à l'évêque de Bristol et au C(om)te de Strafford. L'un et l'autre l'avoient avoué en quelque façon au M(aréch)al d'Huxelles et au S(ieu)r Ménager, car ils leur dirent il y a quelques jours que nonobstant les ordres pressants qu'ils recevoient de la Reyne leur maitresse de signer un Traitté de Paix particulière, ils voyoient tant de disposition de la part des États Généraux à signer incessamment qu'ils étoient résolus de les attendre plutôt que de s'exposer eux-mêmes aux reproches que la Nation leur feroit d'avoir abandonné ses alliés et au recherches du Parlement.

Page 8

Je fis communiquer au Duc de Shrewsbury ce que mes Plénipot(entiai)res m'avoient écrit à ce sujet mais je ne voulus pas vous donner ordre d'e(n) parler, ne croyant pas qu'il convînt de former aucune plainte de la conduite des Plénipot(entiai)res de la G(ran)de Bretagne, lorsque la négociation paroissoit au point d'une conclusion générale et prochaine. Vous pouvez cependant informe(r) les Ministres d'Ang(leter)re de cette particularité qu(e) vous leur confierez non comme une plainte, mais comme une confirmation de l'opinion qu'ils ont eux-mêmes des Plénipot(entiai)res de la Reyne leur maitresse.

Au reste comme ils appuyent en toutes occasion(s) les prétentions de mes ennemis au préjudice des promesses que cette Princesse m'a faites elle ne doit pas être étonnée de la résistance qu'ils trouvent de la part du M(aréch)al d'Huxelles

Page 9

et du S(ieu)r Ménager. Je suis persuadé qu'elle ne me conseilleroit pas elle-même d'abandonner l'Électeur de Bavière et de me désister de la condition stipulée pour luy au sujet de la reversion du Haut Palatinat et de la dignité et du rang dans le Collège électoral après la mort de l'Électeur Palatin et du Prince Charles de Neubourg. Je dois regarder cette condition comme chose accordée, et je ne puis accepter toute autre proposition qui ne conviendra pas à l'Électeur de Bavière, parce qu'il seroit alors en droit de dire que je l'aurois abandonné. Il ne consent pas aux derniers équivalents que le C(om)te de Zinzindorff avoit proposés, il faut donc s'en tenir à ce que j'ay réglé avec la Reyne de la G(ran)de Bretagne et comme les termes employés dans le plan de l'année d(erniè)re sont précis, je consentiray comme les Ministr(es)

Page 10

d'Ang(leter)re vous le proposent, qu'on use encore des mêmes termes au sujet des intérêts de l'Électeur de Bavière.

Je ne puis mieux faire voir le désir que j'ay de finir, d'éviter toute mauvaise difficulté et de contribuer à la satisfaction de la Reyne de la G(ran)de Bretagne qu'en me servant de ses propres expressions et me rapportant à ce qu'elle-même a jugé le plus conforme à la raison et à l'équité.

Vous m'informez du projet que l'envoyé de Suède vous avoit communiqué depuis votre dépesche précédente. Il me rapporte à ce que je vous ay déjà marqué sur ce sujet et si les dépenses pressantes et indispensables que je suis obligé de faire, me permettoient d'entrer dans un pareil projet, les moyens de l'exécuter se trouveroient plus facilement et à meilleur

Page 11

marché dans mon Royaume qu'en Ang(leter)re. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ayt, Mon Cousin, en sa sainte et digne garde. Écrit à Versailles le 3. Avril 1713. LOUIS.

F°51 Lettre de Monsieur de Torcy au duc d'Aumont, Versailles, 3 avril 1713**Page 1**

A Versailles le 3. Avril 1713.

Je renvoye, Monsieur, un de vos couriers arrivés fort près l'un de l'autre, et comme la dépesche du Roy répond à vos deux lettres, je garderay icy le second jusqu'à ce qu'il y ayt quelque chose de considérable à vous mander.

Il y a très peu de difficultés dans le projet du Traitté de Paix à faire avec la Hollande que M(essieu)rs les Plénip(otentiai)res ont envoyés au Roy. Je puis vous assurer pour leur justification, que depuis quelques temps ils sont fort occupés, et je crois d'ailleurs qu'il leur est assez difficile de vous instruire bien exactement de l'état de la Négoc(iati)on parce que les points principaux dépendent ordinairement des décisions de sa Ma(jes)té dont il faut qu'ils attendent les réponses, avant que de pouvoir vous dire où ils en sont. Vous verrez Monsieur par la dépesche du Roy que M(essieu)rs les Plénip(otentiai)res de la G(ran)de Bretagne leur ont dit assez

Page 2

franchement ce qu'ils pensoient.

Je crois que vous n'auriez pas laissé d'être assez embarrassé, si la Reyne avoit accepté l'offre que vous luy avez faite de passer à Utrecht. Le voyage estoit assez désagréable, et j'aurois cru, Monsieur, vous mander une bonne nouvelle, en vous envoyant l'ordre du Roy pour demeurer à Londres ; il vaut toujours mieux traiter avec les maîtres qu'av(ec) les subalternes.

Vous m'avez bien tenu la parole que vous me donniez dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 29. et les particularités contenües dans votre seconde dépesche étoient fort nécessaires à seavoir pour le service du Roy. Je compte absolument, Monsieur sur une parole aussy inviolable dans les assurances qu(e)

Page 3

Vous me donnez de l'honneur de votre amitié. Je vous supplie d'être persuadé que je n'oublieray rien pour la mériter, que je m'adresseray à vous pour les bagatelles comme pour les choses sérieuses, et que je souhaite plus que personne de vous marquer en toutes occasions que je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéiss(an)t serviteur. Signé De Torcy.

F°52 Lettre du duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 7 avril

Page 1

A M(onsieu)r De Torcy

A Londres le 7. Avril 1713

Le Parlement, Monsieur, fut prorogé hier jusqu'au 20. de ce mois. Vous savez mieux que moy que cette prorogation ne tire point à conséquence, non seulement le Peuple instruit de la certitude de la Paix, commence à ne plus murmurer de ces retardemens, mais le party opposé ne prend plus delà occasion de répandre de fausses nouvelles et des bruits fâcheux il tourne toutes ses pensées vers l'avenir. Si on en croit quelques uns la Paix va mettre de l'onction dans les esprits, et l'aigreur et la vivacité des partis tomberont de part et d'autre, mais j'ay de la peine à croire que la Paix opère ce miracle, ny que rien puisse suspendre les mouvemens naturels d'une nation inconstante et furieuse. L'interdiction du Docteur Sachevrel est finie le 2. de ce mois ; il y avoit trois ans jour pour jour que le Parlement luy avoit imposé silence

Page 2

le Peuple luy a veu rendre la parole avec de(s) grandes démonstrations de joye dans le quartier (de) son église on en tira le canon toute la journée le lendemain il y eut un si grand mouvement dan(s) la Cité que la Populace y cassa les vistres de la pluspart de ceux qui n'avoient pas d'illumina(tions) à leurs fenestres. J'allay le jour suivant dans la Cité, et ma présence remit en mouvement ce mê(me) Peuple qui dans ses acclamations mêla au nom d(u) Roy et de la Reyne de la G(ran)de Bretagne celuy d(u) Docteur Sachevrel et le mien. Il doit prescher dimanche prochain dans son église au faubourg de Southwark, les places couteront à ce que l'on dit plus de deux guinées, j'en donnerois bien vingt pour le spectacle seulement. La condition d'un homme public en pays étrange(r) est sujette à bien des inconvéniens, et les bienséanc(es) du ministère sont en vérité bien rigoureuses.

Page 3

On m'écrit de Paris qu'il s'y est répandu un bruit que M(onsieu)r de Nicolay avoit été insulté icy à la comédie je suis obligé de vous dire qu'il n'y a pas un mot de vray, il s'y est conduit avec toute la sagesse du monde et s'y est fait aimer et considérer ; c'est le jeune homme le mieux né que je conoisse, un peu froid et sérieux, mais poly sensé et promettant infiniment. Il est tombé malade depuis huit jours de la petite vérole, mais sa maladie n'a été meslée d'aucun accident qui en fasse craindre les suites.

Le courier que je vous avois envoyé vient d'arriver je répondray à la dépesche de sa Ma(jes)té aussitôt que les éclaircissemens et les nouvelles que j'auray eus me mettront à portée de le faire. Je suis [LDA ?]

La Duchesse vaisseau de 26. canons de 190. canons chargé de toute sorte de provisions, grains, eau de vie, tabac, lard, a déjà descendu la rivière, et n'attend q'un vent favorable pour mettre à la voile et partir pour la mer Baltique. L'envoyé de Suède remît

Page 4

hier au maitre du bâtiment les lettres qu'il écrit au Comte de Steinbock ceux qui en sont les propriét(aire)s ont promis que si les moyens dont on se sert po(ur) faire passer ces provisions jusqu'à luy sont praticab(les) ils seront en état de luy fournir ces secours aussy, souvent qu'il le jugera à propos il ne faut que trois jours au plus pour faire ce voyage.

Si la situation des affaires du Roy permettoit sa Ma(jes)té de faire partir de Dunkerque, ou des autres ports de France quelques corsaires de dix huit canons, ils pouroient croiser à l'embouchur(e) de l'Eyder et se joindre aux trois frégattes suédoises prestes à partir d'Amsterdam au prem(ier) bon vent, et à la frégate qui doit sortir d'icy, ce qui seroit un moyen facile de ravitailler le camp du Comte Steinbock et à moins de frais qu'il n'en a couté pour cette première tentative.

Le Grand Trésorier n'a rien oublié pour encourag(er) l'envoyé de Suède à suivre cette entreprise

Page 5

en luy recommandant le secret, et luy promettant que si les ennemis du Roy de Suède faisoient quelques plaintes, on trouveroit moyen de les éluder, mais il l'a assuré en même temps que pour des secours réels, il ne falloît compter sur rien avant la Paix.

Le Czar a fait achepter icy plusieurs bâtimens à la sortie desquels il sera aisé de s'opposer quand la frégate qui a descendu la rivière, en sera une fois sortie.

Vous savez ce que l'envoyé de Danemark avoit avancé à sa Cour au sujet des frégates que la Reyne avoit destinées pour la mer Baltique, sur ce que j'en avois dit au grand Trésorier et à Mylord Bolingbroke, ils ont parlé de façon à cet envoyé qu'ils l'on obligé de se démentir et d'écrire le contraire !

F°53 Lettre du duc d'Aumont à Louis XIV, Londres ?, 10 avril 1713

10 : Avril 1713.

Au Roy.
(Brouillon)

F°54 Lettre du duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 10 avril 1713

Page 1

Au Roy
Sire.

10. Avril 1713.

Je reçeus vendredy à midy la lettre qu'il a plû à votre Ma(jes)té de m'écrire le 3. de ce mois, je vis le lendemain à la Cour les ministres de la Reyne et les pressay vivement sur tous les chefs contenus dans cette d(erniè)re dépesche ; je profitay du doute où ils me paroissoient des motifs qui en obligeoient leurs Plénip(otentiai)res à traisner la négoc(iati)on dont ils étoient chargés et il m'en servis comme d'un moyen puissant pour accélérer la conclusion d'un traité qu'arrestoient de légères difficultés, qui souvent donnent occasion aux plus grandes.

Comme cette conversation se passoit dans l'apartement de la Reyne ou les Ministres comme j'ay eu l'honneur de le marquer à votre Ma(jes)té donnent leur audience trois fois

Page 2

la semaine et que le lieu ne permettoit pas d'entrer dans beaucoup de détails, je convin(s) avec eux de me trouver chez mylord Bolingbrok(e.) Le g(ran)d Trésorier s'y rendit, et je ne fus pas le dern(ier) au rendez vous. Ils me montrèrent des ordres de la Reyne à ses Plénip(otentiai)res si précis et si vifs que j'ay bien lieu de croire qu'ils ne prendront plus pour prétextes les difficultés qu'ils prétendoient leur être faites par les Plénip(otentiai)res de votre Ma(jes)té et que s'ils refusent d'exécuter ce qui leur sera prescrit, ce ne sera plus de leur part que par une désobéissance formelle ; en effet l'intention de la Reyne leur maitresse, n'est autre que de faire signer avec elle ceux de ses alliés qui voudront s'en tenir au plan qui a été réglé qu(i) ne peut être susceptible d'aucun changement ny ayant tout au plus que quelques expression(s)

Page 3

que les Hollandais trouvoient captieuses. À l'égard du refus que fait M(onsieu)r le Duc de Savoye d'accorder des lettres de naturalité aux enfans du feu Baron de Palavicin, c'est un article qui vient d'être réglé.

Quant à ce qui regarde l'Électeur de Bavière le g(ran)d Trésorier et mylord Bolingbroke conviennent que d'abord que votre Ma(jes)té agréoit qu'on s'en tint aux propositions contenües dans le plan de l'année passée dans la déclaration de Mylord Bolingbroke à Fontainebleau du 23. d'aoust 1712. et dans le d(erni)er mémoire du Duc de Shrewsbury dont je n'ay aucune conoissance, rien ne pouvoit empescher leurs Plénip(otentiai)res de signer le traité, qu'ils avoient reçu un ordre très précis de le faire, bien entendu que les Plénip(otentiai)res de votre Ma(jes)té se réserveroient le droit d'en discuter l'explicatio(n)

Page 4

et déclaroient en présence de l'assemblée que jamais votre Ma(jes)té ne signeroit la Paix avec l'Archiduc, s'il ne passoit les articles mentionnés que si la Paix étoit une fois signée avec les autres alliés, ce Prince les passeroit beaucoup plus volontiers que si on venoit à les discuter par une négociation suivie.

Il a été question ensuite des affaires d'Italie. J'ay appuyé sur les conséquences qu'il y avoit de laisser à l'Archiduc ses usurpations, ils en ont senty comme moy les inconveniens et ont tenüe dans tout le cours de la Négociation ce qui avoit assez démontré l'envie qu'ils avoient toujours eüe de restreindre le pouvoir de l'Archiduc mais ils trouvent en même temp(s) que la déclaration de ne point lasser à ce Prince

Page 5

ce qu'il a usurpé en Italie est une proposition trop vague et plus propre à faire naistre de nouvelles contestations, qu'à régler celles qui sont sur pied, et qu'ainsy il valoit bien mieux que votre Ma(jes)té déterminât une proposition juste et raisonnable à laquelle elle s'attacheroit, et prenant occasion delà de leur faire plusieurs questions, il m'a paru qu'ils comptoient que l'investiture de Sienne retourneroit au Roy d'Espagne et le duché de Mantoue à son (10) héritier naturel le duc de Guastalle.

Ils n'ont pû s'empescher de m'avoüer qu'ils n'étoient pas trop bien disposés pour les Princes d'Italie, n'ayant pas reçu de grands services des uns et des autres, et qu'ils souhaitoient fort qu'on ne s'embarassât pas trop de leurs affaires, tant parce qu'ils ne croyoient pas devoir favorisé

Page 6

des gens dont ils avoient tiré peu de satisfaction que pour éviter de s'engager dans une nouvelle négociation. J'ay cru que je devois alors leur parle(r) de leurs intérêts les plus pressants et leur remettre devant les yeux les inconvéniens qui pouvoient leur arriver de la trop grande puissance de l'Archiduc par raport à Ligourne où ils ont des effets considérables, s'il arrivoit que le grand Duc vint à manquer. Ils m'ont paru peu embarrassés d'en faire sortir alors leurs effets et de les faire passer dans le Port Mahon, se confiant d'ailleurs en cas de refus sur la situation de Ligourne qui n'est pas hors de portée du bombardement. Le résultat de cette conversation a été de me dire qu'ils espéroient que les demandes de votre Ma(jes)té à l'égard de l'Italie ne donneroient lieu à aucunes difficultés

Page 7

qui empeschassent l'Archiduc de signer la Paix mais qu'elles concouroient à l'avantage commun et aux veües des deux Nations qui étoit de tenir la balance et d'empescher la trop grande puissance de l'Archiduc.

J'ay parlé ensuite à ces M(essieu)rs de la triste situation du Roy de Suède : je ne rendray point compte à votre Ma(jes)té de toutes les raisons dont je me suis servy pour les engager à ne point laisser prendre aux Danois une supériorité contraire aux intérêts de la Reyne ; tout ce que je crois devoir luy dire est qu'il ne faut faire aucun fonds sur eux pour des secours présens quoy qu'infinim(en)t nécessaires : la seule chose à laquelle ils se sont réduits est que s'ils agissoient actuellement pour le Roy de Suède, ils ne seroient pas seurs de l'usage qu'il feroit des avantages que la Reyne

Page 8

se mettroit à portée de luy procurer, que les Ministres de ce Prince n'avoient que des pouvoi(rs) bornés et qu'il n'étoit pas possible de traiter av(ec) eux, j'ay eü beau les assurer que le Comte de Weilling étoit pourveu de tous les pouvoirs nécess(ai)res pour traiter sérieusement, il n'y a que la destiné(e) de ce Prince, si elle est heureuse, qui puisse avancer ses affaires.

Le Conseil d'Ang(leter)re a employé M(onsieu)r Wilvorden le seul homme de ce pays cy qui soit instruit des affaires du Nord, pour faire une déduction de tous les traittés faits avec les Princes du Nor(d) et une déduction de toutes les infractions faites à ces mêmes traittés ; les Ministres de la Reyn(e) sur ce qui leur en a été communiqué, prétendem(ent) qu'elle est déjà dispensée de ses engagements à l'égard du Roy de Suède, et en liberté de

Page 9

former de nouvelles conditions : votre Ma(jes)té voit bien qu'ils sont disposés à saisir tous les prétextes spécieux pour s'autoriser à refuser à ce Prince les secours qui sont à leur disposition, M(onsieu)r Wilvorden d'ailleurs étant très mal intentionné pour luy.

Depuis que votre Ma(jes)té m'a ordonné d'apuyer les intérêts de cette Couronne et que j'ay eu si peu lieu d'être content de la façon dont on y entroit dans ce Pays cy, je n'ay pû m'empescher de croire que ce n'étoit pas sans quelques raisons part(iciuliè)res que l'on agissoit si mollement, j'ay taché de les pénétrer, et il m'est enfin revenu par les voyes assez seures que les Ministres de la Reyne avoient écrit mardy d(erni)er à leurs Plénip(otentiai)res du traiter seurement avec l'Archiduc, le Czar, les Hollandais, le Danemark, la Pologne, et le Duc de Hanover, que les conditions du Traitté

Page 10

dont ils leur ordonnoient surtout de dérober la conoissance aux Plénip(otentiai)res de votre Ma(jes)té étoient de faire un échange du Holstein en donnant ce duché au Roy de Danemark et au Duc de Holste(in) celuy de Bremen, avec la comté d'Oldenbourg et de Delmenhorst et pour y faire consentir le Duc d'Hanover, on luy donne celuy de Verden(.) Quant à la Livonie, le Czar la doit rendre à la République de Pologne à quelques places près dont je ne seais pas le nom, et un des artic(les) du Traitté est que l'on fera de Riga une ville impériale.

Je ne puis répondre positivement de la vérité d(e) ce Traitté, mais l'avis qui m'en est venu nécessité trop d'attention pour n'en pas rendre compte (à) votre Ma(jes)té, et je suivray de si près tout ce qui y aura raport qu'aucune particularité n(e)

Page 11

m'échappera, j'ose même vous répondre, Sire que je ne donneray sur cela aucun ombrage au Ministre.

J'en écris aux Plénip(otentiai)res de votre Ma(jes)té sans entrer dans aucun détail, je leur mande seulement de faire une exacte attention à un traitté que les Ministres de la G(ran)de Bretagne veulent faire avec les puissances du Nord, et dont ils veulent leur dérober la conoissance : comme la chose doit se traiter à Utrecht, j'ay crû qu'il étoit important de les en informer.

Dans la d(erniè)re lettre que j'ay écrite à M(onsieu)r de Torcy je luy avois mandé que les trois frégates suédoises qui étoient à Amsterdam, en devoient partir au premier bon vent pour aller croiser à l'embouchure de l'Eyder et faciliter le passage du bâtiment party d'icy^secrètement pour porter des vivres au Comte

Page 12

de Steinbock ; j'ay appris depuis par des lettres nouvellement arrivées que les Hollandais s'y étoient opposés : cette démarche avec beaucoup d'autres considérations, me font croire que la Nég(ociati)on dont je viens d'avoir l'honneur de rendre compte à v(ot)re Ma(jes)té pouroit bien n'être pas sans fondement.

Je dois luy représenter que l'arrivée de M(onsieu)r le P(rin)ce Eugene en Brandebourg, la vivacité du jeune Électeur, les conseils du P(rin)ce d'Anhalt son favory homme violent et l'admirateur du Prince Eugene, méritent de sérieuses réflexions.

Je n'ay pû, Sire, avoir audience de la Reyne de la G(ran)de Bretagne pour luy rendre la lettre de votre Ma(jes)té qu'hier à sept heures du soir, elle la reçeut avec beaucoup de joye et me chargea d'assurer votre Ma(jes)té de l'intérêt

Page 13

qu'elle prenoit à tout ce qui pouvoit luy arriver d'agréable, qu'elle attendoit avec impatience et espéroit bientôt la conclusion de la Paix ; que ce qui l'en flatteroit d'avantage, seroit l'assurance d'une union précieuse et durable entre elle et votre Ma(jes)té qu'elle m'assura ne pouvoir être trop persuadée de la continuation de son attachem(en)t et de son respect pour elle. Je saisis encore ce moment pour luy reparler du Roy de Suède, elle me répondit avec sensibilité, mais dans l'esprit de ses Ministres. Je l'ay trouvée fort enrhumée ayant cependant un bon visage, mais avec une si grande faiblesse dans les pieds, qu'elle est obligée de les avoir toujours sur un carreau. J'attens, Sire, les instructions et les ordres de votre Ma(jes)té sur tous les articles de la lettre que j'ay l'honneur de luy écrire je puis

Page 14

l'assurer de mon zèle et de ma vivacité pour so(n) service et j'ose même luy répondre du succès de mes soins je suis [LDA]

P.S. un courier d'Utrecht party samedy à 4 heures du matin arriva icy hier au soir à dix heures, il a aporté la nouvelle que la Paix doit être signée demain mardy entre la France, l'Espagne, l'Ang(leter)re, le Portugal, la Hollande, le Brandebourg et le D(uc) de Savoye, quoyqu'il y eut encore avec les Holland(ais) quelques difficultés qui les avoient obligé de faire partir un courier pour la Haye, il en restoit enco(re) quelq'un(e)s avec le Port(ug)al mais comme ces difficult(és) ne sont point spécifiées dans les lettres des Plénip(otentiaires) d'Ang(leter)re les Ministres sont persuadés qu'elles son(t) légères et n'empêcheront pas ces deux Puissanc(es) de signer en même temps que l'Ang(leter)re on espère i(cy) que le C(om)te de S(ain)t Jean frère de M(ilor)d Bolingbroke y arrivera jeudy au soir ou vendredy au matin avec le Tra(ité) signé .|.

F°55 Lettre du duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 10 avril 1713**Page 1**

A M(onsieu)r De Torcy.

A Londres le 10. Avril 1713

J'ay reçu, Monsieur, les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 1^{er} et le 3. de ce mois : j'ay rendu à la Reyne la lettre de sa Ma(jes)té et vous verrez par le compte que j'ay l'honneur de luy en rendre, que cette Prin(ce)esse l'a reçeüe avec une extrême satisfaction je ne vous mande rien de ce pays cy, pour ne pas répéter ce que j'écris au Roy.

Nous touchons enfin à la conclusion d'une aff(ai)re qui ne s'est point faite sans beaucoup de contradictions, vous en avez senty toutes les difficultés et tous les contretemps, sans sortir de cette modération qui vous est naturelle et de cette confiance qui naist de l'habitude où vous êtes de mener à bien les affaires les plus délicates qu'elle obligation ne vous ay je point de m'avoir associé à l'honneur d'une Négociation dont le

Page 2

succès dépendoit uniquement des ordres de sa Ma(jes)té. Quoyque je sois dans ce Pays cy l'objet de l'émulation de tous les Ministres étrangers, et le seul directement et ouvertement opposé à leur(s) intérêts, je ne laisse pas de vivre avec eux de façon qu'ils me recherchent et se livrent volontiers à moy. San paroistre suivre leur conduite, j'espère qu'ils ne feront rien qui échape à ma conoissance. Ils se trouvent tous à leur ais(e) chez moy, et sans aucune curiosité affectée. Je suis parvenu assez facilement à les conoist(re) l'un par l'autre : tout aussytot que la g(ran)de affa(ire) sera signée et conclüe, il faudra passer à d'autres occupations ; j'ay des mesures prises pour être exactement informé de tout ce qui se passera au Parlement, et peut être que le beau et l'essentiel de ma négociation resta à

Page 3

faire.

Je ne doute pas que vous ne soyez exactement informé de la situation présente du Roy de Suède, je ne laisse pas cependant de vous faire part d'une lettre qui m'a été communiquée qui referme plusieurs circonstances et particularités qui peut être ne sont pas toutes passées jusqu'à vous.

Je travaille au renouvellement de mes carrosses et de ma livrée, c'est une décoration qui entre dans la forme extérieure de la Paix et les soins que j'y donne font une partie de mes délassemens, je ne puis m'empêcher de vous dire en passant que je souhaite fort que sa Ma(jes)té soit contente de moy dans ce pays cy, j'y fais un métier bien honorable, et j'avoüe qu'on ne peut se ruiner avec plus de dignité

Page 4

J'iray volontiers en avant mais du moins sauve(z) moy la banqueroute, je ne croyois pas y être exposé. Les grands employes et les grandes aventures ont leur inconvéniens ; mais soyez persuadé, je vous supplie, que rien ne peut diminuer ma reconnoissance, et que je suis plus sensible que jamais à toutes les marques que j'ay reçues de votre amitié et de votre confiance. Je suis plus parfaitement que personne du monde, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.].

F°56 Lettre de Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 17 avril 1713

Page 1

17. Avril 1713

Mon Cousin. L'avis que vous me donnez par votre lettre du 10. de ce mois de la prochaine signature des Traittés de Paix avec la Reyne de la G(ran)de Bretagne, les Roys de Portugal et de Prusse, le Duc de Savoye et les États généraux des Provinces unies fut vérifié 24 heures après l'arrivée de votre courirer par le Chevalier de Beringhen qui m'aporta ces mêmes traittés signés de mes Plénip(otentiai)res et de ceux des Princes et États que vous m'aviez nommés. Ainsy cet ouvrage que j'ay commencé il y a pr(ésen)tem(en)t deux ans passés avec la Reyne de la Grande Bretagne, est heureusement finy. Et comme j'ay veu pendant le cours de la Négociation la droiture des intentions de cette Princesse, son zèle pour le repos public et le désir sincère qu'elle a d'établir avec moy une amitié

Page 2

solide et constante elle doit s'assurer que celle que j'ay pour elle durera toujours, et compter que cette union parfaite sera le moyen le plus seur d'affermir ce que je vien(s) d'achever de concert avec elle pour la tranqui(lli)té générale de l'Europe.

C'est en ce sens que vous luy parlerez, en luy rendant la lettre que je luy écris de ma main et que je vous envoie vous témoignerez aussy à ses Ministres principalement au grand Trésorier et au vicomte de Bolingbro(ke) combien je suis sensible aux soins qu'il(s) ont donnés à perfectionner cette affaire importante, et vous leur ferez connoistre que j'ay remarqué toutes les preuves qu'ils ont fait voir de leur capacité, en surmonta(nt) avec patience et avec habilité les grands

Page 3

obstacles qu'ils ont trouvés au succès d'une entreprise qui certainement étoit très difficile lorsqu'elle a été formée. Mes Plénip(otentiai)res désirant d'avancer selon mes intentions la signature de tous les Traittés ont consenty à la demande que les Ministres de Portugal leur ont faite de convenir par un article du Traitté que la navigation de la rivière des Amazônes seroit interdite à mes sujets, mais en même temps ils sont demeurés d'accord que si la Reyne de la G(ran)de Bretagne jugeoit que ce point dût être réglé plus favorablement, il en seroit fait un article séparé avant l'échange des ratifica(ti)ons vous en parlerez donc aux Ministres de cette Princesse, et vous essayerez de faire en sorte

Page 4

que la navigation de cette rivière demeur(era) libre.

Je ne vous parle point des autres difficultés dont vous me rendez compte par votre d(erniè)re dépesche, les Traittés qu'elles regardoient ayant été signés.

Il ne sera point perdu de temps à dresser les ratifications de ceux de la G(ran)de Bretagne et je les enverray à Utrecht pour les échanges aussytot qu'elles seront en état.

Je vous envoie la coppie du mémoire donn(é) par mes Plénip(otentiai)res contenant les conditions de la Paix à faire avec l'Archiduc et l'Empire. Comme il a été concerté avec les Plénip(otentiai)res de la G(ran)de Bretagne, je ne crois pas qu'il souffre de difficulté en Ang(leter)re.

Page 5

Le Marq(ui)s de Monteleon a déjà obtenu de cette Cour que le droit d'investiture de Sienne demurerait au Roy d'Espagne : il est juste d'obliger aussi les Allemands à restituer Mantoue au Duc de Guastalle qui en est l'héritier légitime, et la même justice se trouve dans les restitutions que je demande pour le Duc de la Mirandole, le Prince Castiglione et le Duc de S(ain)t Pierre.

Au reste si les Anglais ne sont pas bien disposés pour les Princes d'Italie, j'ay encore moins de sujet d'en être satisfait, mais il faut songer au bien général et à l'affermissement du repos de l'Europe, et c'est l'unique motif qui me fait agir en faveur de l'Italie.

Page 6

Comme les Traitez qui viennent d'être signés à Utrecht sont la plus part fondés sur ceux de Westphalie, ou bien qu'ils en rapellent les dispositions, j'ay peine à comprendre comment la Reyne de la G(ran)de Bretagne veut en même temps prendre avec les ennemis du Roy de Suède des liaisons aussi opposées à la Paix d'Osnabruck que seroient celles dont vous m'avertissez : vous n'avez rien à faire encore à Londres pour en arrester le progrès ; vous tacherez seulement d'approfondir sur l'avis qu'on vous en a donné est bien véritable, et vous continuerez à rendre compte de ce que vous en apprendrez.

Je laisse à votre discrétion de prendre le caractère de mon amb(assadeu)r extraordinaire

Page 7

et votre audience publique en cette qualité aussytot que vous le croyez convenable, ne doutant pas que les ratifications des Traitez ne partent de Londres peu de temps après le retour de votre courier.

Lorsque je donnay part à la Reyne de la G(ran)de Bretagne de la naissance du Duc d'Alençon j'avois peu d'espérance qu'il pût vivre, en effet il est mort la nuit du 15 au 16 de ce mois et vous remettrez à cette Princesse la lettre que je luy écris pour luy en donner avis. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ayt Mon Cousin en sa sainte et digne garde. Écrit à Versailles le 17. Avril 1713. LOUIS.

F°57 Lettre de Monsieur de Torcy au duc d'Aumont, Versailles, 17 avril 1713

Page 1

A Versailles le 17. Avril 1713.

Suivant, Monsieur, ce que m'a dit M(onsieu)r le Chev(ali)er de Beringhen, vous aurez appris à Londres le même jour qu'il est arrivé icy la nouvelle de la Paix portée par M(onsieu)r de S(ain)t Jean. Vous l'aviez annoncée au Roy 24. heures auparavant, et certainement vous n'avez pas peu contribué à l'avancer et à presser M(essieu)rs les Plénip(otentia)ires d'Ang(leter)re quelques fois un peu plus complaisans pour leurs alliés qu'on ne l'auroit désiré icy. Des associés tels que vous Monsieur, valent des Capitaines, et je suis persuadé qu'une affaire entre vos mains ne sauroit manquer de réussir la Paix augmentera l'émulation dont vous vous apercevez de la part des Ministres étrangers qui sont à Londres, mais ils n'en fréquenteront pas moins une maison où ils se trouvent aussi

Page 2

à leur aise que dans la vostre, et je vous réponde(rai) bien que vous tirerez plus d'eux qu'ils ne tireront de vous. Vous devez certainement, Monsieur, estre content du public sur la justice qu'il vous rend. Je voudrois qu'il vous en coutât un peu moins, ou bien que le Roy vous mist en éta(t) de réparer les pertes passées et de continuer la dépense présente. Madame le Duchesse d'Aumont m'a fait l'honneur de me parl(er) d'un expédient qu'elle croit que vous pourriez proposer, mais il a paru à vos amis, Mons(ieur,) qu'il étoit nécessaire que vous prissiez la peine d'en écrire vous-même au Roy, en sorte qu'on puisse appuyer unanimement la deman(de) que vous ferez. Je vous promets de ne rien

Page 3

oublier de ma part pour en procurer le succès et j'espère d'être secondé ; je voudrois pouvoir vous assurer de même que l'affaire réussira.

Je ne manqueray pas, Monsieur, de m'acquitter des commissions dont vous m'honorez ; je vous avoue qu'au milieu des grandes affaires dont vous êtes chargé, je n'aurois pas crû que vous vous fussiez souvenu de l'attelage de juments. Je suis très sensible, Monsieur, à cette attention obligeante de votre part, mais permettez moy, avant de vous rendre une réponse positive de vous demander quel sera le prix de cette emplette, car il servira beaucoup à la décision. S'il me convient quand je le seauray, j'attendray encore jusqu'au mois de septembre pour les faire venir. Le Roy veut bien, Monsieur, accorder à M(onsieu)r le

Page 4

Duc de Richemont la permission que vous av(ez) demandée pour luy de venir icy. Ce n'a pas été cependant sans quelque peine, et les raisons dont vous vous êtes servy, étoient nécessaires pour l'obten(ir.) J'ay communiqué à M(onsieu)r le Premier Président d(e) la Chambre des Comptes l'extrait de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 7. j'ay crû devoir le faire voir au Roy, toutes le(s) circonstances en étant aussy avantageuses qu'elles le sont pour M(onsieu)r de Goussainville ; on se pla(ît) souvent à répandre des bruits à Paris qui n'on(t) ny fondement ny vray semblance. Je vous supplie de croire qu'on ne peut être plus parf(aitement) que je suis Monsieur votre très humble et très obéissant serviteur. Signé de Torcy.

Je n'ay pû avoir la lettre du Roy sur la mo(rt) de M(onsieu)r d'Alençon pour vous l'envoyer par v(ot)re cour(ier) on ne portera point, Mons(ieu)r le doeuil de cet enfa(nt.)

F°58 Lettre du duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 20 avril 1713

Page 1

A M(onsieu)r De Torcy.

A Londres le 20 Avril 1713.

M(onsieu)r l'abbé Gauthier, Monsieur, ne pouvant partir que dimanche pour les raisons dont j'ay l'honneur d'informer sa Ma(jes)té je crois que vous approuverez que je n'aye pas attendu plus tard à vous apprendre ce qui s'est passé depuis la signature de la Paix à Utrecht.

Je vous envoie la harangue que la Reyne a faite, ou pour mieux dire qu'elle a lue à son Parlement : les raisons qu'elle y a établies ont été unanimement approuvées de la Chambre des Communes, comme s'il n'y eut resté aucune trace du party qui luy est opposé.

M(onsieu)r l'abbé Gauthier va jouïr du fruit de ses soins et de l'effet de vos bontés pour luy, dont il s'est certainement rendu digne par son attention à profiter pour le bien du service

Page 2

des circonstances où il s'est trouvé et à suiv(re) avec zèle et vivacité toutes vos instruction(s.) Je ne seurois m'empêcher de vous représent(er) que quoyque je sois seur de vos bonnes intent(ions) pour luy, vous luy devez toute sorte de bon(s) traitemens, et cela d'autant plus que les Minist(res) de la Reyne y prendront beaucoup de part et que l'exemple de sa Ma(jes)té Catolique qui vient de luy donner sur l'archevesché de Tolè(de) une pension de quatre mille piéces valant on(ze) mille livres de notre monnoye, est une nouve(lle) considération pour déterminer en sa faveur l(es) grâces et les bienfaits du Roy.

Je vous envoie Monsieur, ces dépesches cy par un gentilhomme irlandais capitaine da(ns) le régiment de Spar, dont je ne puis vous dir(e)

Page 3

trop de bien ; sa sagesse et son bon espoir et l'anglais qu'il parle fort bien, ne me l'ont pas rendu inutile en plusieurs occacions, le Roy luy ayant donné permission de passer avec moy, et son congé expirant, je vous supplie de vouloir bien le luy faire renouveler, et me procurer par là les secours que je puis tirer de luy.

J'ay estimé qu'il falloit honorer ce jour cy par quelques démonstrations de joye ; j'ay trente ou quarante femmes à souper chez moy et presque autant d'hommes. Que le grand nombre ne vous prévienne pas contre le choix, tout en est beau ou respectable, je ne seais si parmy tout cela on devineroit ma situation, elle n'est connue que de moy, et vous êtes le seul à qui j'ose la confier ; c'est même cette confiance qui me sauve mille inquiétudes, et qui me fait toujours aller

Page 4

en avant, sans trop songer si j'iray jusqu'a(u) bout. Je suis plus parfaitement que personne du monde, Monsieur, votre très humble e(t) très obéissant serviteur.

F°59 Lettre du duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 20 avril 1713

Page 1

Au Roy.

20. Avril 1713.

Sire.

Vendredy dernier 15 de ce mois, le Comte de S(ain)t Jean arriva à midy d'Utrecht, et en apporta le Traitté de Paix signé. Le peuple en reçeut la nouvelle avec des démonstrations de joye bien marquées. Dès le soir il y eut des illuminations par toute la ville et un grand mouvement dans toutes les rües, où parmy des acclamations continüelles on n'entendoit pas moins le nom de votre Ma(jes)té que celui de la Reyne.

Cette Princesse s'est rendue aujourd'hui sur les deux heures au Parlement suivant la Prorogation qui en avoit été faite ; elle a fait part aux seigneurs de la nouvelle de la signature de la Paix et a exposé les raisons qui l'avoient déterminée à la faire, ce qui a été reçu des

Page 2

deux chambres presque avec une égale satisfaction cela s'est passé avec la cérémonie accoutumée à laquelle j'ay assisté. J'ay été le seul de tous les Ministres étrangers à qui la Reyne ay(t) fait l'honneur de parler, il y a longtemps (m'a-t-elle dit) que j'attendois avec impatience cette affaire cy, je suis bien aise que vous(s) ayez été témoin de ce qui s'est passé, vous n'êtes pas bien fâché je crois d'avoir été si pressé. Au sortir de la chambre des seigneurs.) J'ay été dans celle des Communes. Le S(i)r de Bromley qui en est orateur à qui on avoit remis une copie de la harangue de la Reyne en a fait la lecture. Le chevalier P[...] a repris toutes les raisons qui y étoient énoncée(s) et s'en attaché à les faire sentir. Le cheval(ier)

Page 3

Hammer Président du comité a parlé le second, et a appuyé sur les motifs qui avoient engagé la Reyne à presser la conclusion d'un traité aussi avantageux à la nation que celui dont elle avoit bien voulu leur faire part. Il ne s'y est élevé aucune contradiction et on y est convenu de présenter une adresse à la Reyne pour la remercier de la bonté et de l'attention avec laquelle elle avoit suivy une affaire aussi sérieuse et aussi importante que celle de la Paix.

Votre Ma(jes)té m'avoit fait ordonner par M(onsieu)r de Torcy de luy en faire porter la nouvelle par l'abbé Gauthier, mais les affaires qui regardent le douaire de la Reyne d'Angleterre ne pouvant être terminées que demain où

Page 4

après demain suivant ce que le G(ran)d Trésorier m'en dit, l'abbé Gauthier ne pourra partir que dimanche(e) et je n'ay pas crû devoir attendre à ce jour là p(our) informer votre Ma(jes)té de ce qui s'est passé. J'auray l'honneur de luy rendre compte jour par jour des délibérations et résolutions du Parlement aussi bien que des dispositions et d(es) veües des Provinces et de leurs députés.

J'attends, Sire, avec impatience les ordres d(e) votre Ma(jes)té sur tous les chefs des dernières lettres que j'ay eu l'honneur de luy écrire aussi bien que sur tout ce qui peut regarder so(n) service dans ce pays cy dans les différents intérêts qu'il luy plaira de me recommander. Je suis avec un profond respect [LDA]

F°60 Lettre de Monsieur de Torcy au duc d'Aumont, Versailles, 24 avril 1713

Recto

A Versailles le 24^e. Avril 1713.

Je vous renvoye, Monsieur, celui de vos couriers qui étoit encore icy, j'en attends un incessamment avec la nouvelle de l'ouverture du Parlement et de la harangue de la Reyne.

Vous verrez aujourd'hui par la dépesche du Roy la résolution que sa Ma(jes)té a prise au sujet de Brisack et du fort de Kell. J'espère que cette menace qu'il dépend du Roy d'exécuter quand il luy plaira, pressera l'Archiduc de se rendre plus raisonnable, et qu'un pareil expédient aura l'approbation de la Reyne de la G(ran)de Bretagne ; M(onsieu)r de Shrewsbury en est persuadé et lorsque je luy en ay fait la proposition, il m'en a paru fort content. L'abbé Gauthier a été nommé par le Roy à l'abbaye de Savigny, c'est une de celles qu'avoit le feu cardinal de Janson et qui est sur le pied de douze mille livres de rente, à la vérité je crois

Verso

qu'il y aura quelque chose à rabattre dans un temps où les revenus de tous les bénéfices son(t) considérablement diminués. Je vous supplie de croire qu'on ne peut être plus parfaitement qu(e) je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. Signé De Torcy.

F°61 Lettre du duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 22 avril 1713

Page 1

A M(onsieu)r De Torcy.

A Londres le 22 Avril 1713.

Je ne puis, Monsieur, laisser partir aucun courier de ce pays cy, sans me donner l'honneur de vous écrire et de vous faire part de tout ce qui est à ma connoissance.

Je me suis rendu aujourd'huy sur les deux heures chez la Reyne ou les deux chambres étoient assemblées pour la remercier, j'attends leurs adresses que je joindray à ma lettre, s'il est possible de les avoir aujourd'huy.

L'abbé Gauthier ne partira pas encore demain, il faut qu'il y ait quelqu'autre raison que celle que je vous ay marquée qui l'arreste icy.

Je dois avoir l'honneur de voir demain la Reyne sur les six heures et de luy rendre la lettre de sa Ma(jes)té.

Le party qui est opposé à cette Princesse et qui sans changer de sentimens, se rejettera

Page 2

sur d'autres objets va tenter toute sorte d(e) voyes pour assûrer de plus en plus la successi(on) dans le ligne protestante et se servir de prétexte spécieux pour maintenir la divisi(on) dans les esprits et parvenir à ses fins.

Le grand Trésorier commence à jouer de sa baguette il a ôté au S(ieu)r de Chamley l'employ de trésorier de la maison de la Reyne et à Richard Temple son régiment de dragons.

Selon toute aparence il ne disposera pas sitô(t) de ces employs et se rendra maitre par la d'une infinité de gens qui les désirent, et qui dans l'espérance de les obtenir, luy seront plu(s) particulièrement dévouïes et ne chercheront qu'à luy plaire.

J'ay veu une lettre que le S(ieu)r Fabrice envoy(é) du Duc de Holstein écrivoit de Bender le 4. d(u)

Page 3

mois passé, elle portoit que le Roy Stanislas venoit d'y arriver, qu'il y avoit été reçu avec beaucoup d'honneur et au bruit de toute l'artillerie de la ville, qu'on y attendoit incessamment le Roy de Suède, que ses affaires étoient tournées avantageusement : ce M(onsieu)r Fabrice ajoute que quoy qu'il fut résolu d'aller à Andrinople, de si bonnes nouvelles luy avoient fait prendre la résolution d'attendre ce Prince à Bender.

Je n'ay encore pû découvrir rien de particulier sur ce que j'ay en l'honneur de mander au Roy.

Je feray réponse par l'abbé Gauthier à la lettre qu'il a plû à sa Ma(jes)té de m'écrire, et vous donneray aussy par luy plus amplement de mes nouvelles, ne vous écrivant cette lettre cy que pour ne pas perdre l'occasion de vous

Page 4

renouveller les protestations sincères de l'inviola(ble) et tendre attachement avec lequel je suis Monsieur votre très humble et très obéissan(t) serviteur.

F°62 Lettre de Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 24 avril 1713

Page 1

24. Avril 1713.

Mon Cousin. Les lettres que j'ay receües d'Utrecht depuis celle que je vous ay écrite le 17. de ce mois m'ont fait voir que les Ministres de l'Archiduc persistoient avec une égale opiniastreté à refuser les offres que j'ay faites au Prince de concert avec la Reyne de la G(ran)de Bretagne pour conclure la Paix avec luy, comme avec ses alliés. Vous avez déjà sceu que le Comte de Zinzindorff étoit allé à Francfort, d'où il comptoit de passer à Vienne, et qu'avant que de partir d'Utrecht il avoit déclaré qu'il demanderoit en grâce à son maitre de le dispenser de signer un traité si contraire à l'honneur et aux intérêts de ce Prince.

Quoy que je sois persuadé que ses Ministres changeront bientôt de discours et que l'état

Page 2

des affaires de l'Archiduc le forcera de prendre des sentimens plus pacifiques, je crois cependan(t) que le moyen le plus seur de l'obliger à ne plus troubler le rétablissement de la tranquillité g(é)n(é)ral(e) est de faire avancer de fortes armées vers les frontières d'Alemagne, ainsy j'ay donné mes ordres pour y faire marcher la plus grande partie de mes troupes, et si le terme fixé au p(remi)er de Juin expire sans que mes offres soy(ent) acceptées, comme je n'y seray plus tenu, rien ne m'empeschera de profiter de mes avantage(s.) Indépendamment de ceux que je puis retirer des évènements de la guerre, il y en a dont je suis le maitre et lorsque j'en feray usag(e) qui que ce soit n'aura droit d'y trouver à redir(e.) La ville de Brizac et le fort de Kell sont

Page 3

entre mes mains et rien ne m'empeschera de faire démolir les fortifications de l'une et de l'autre immédiatement après l'expiration du terme fixé au 1^{er} de Juin. Mon intention est aussy de l'exécuter et comme j'ordonne à mes Plénip(otentiai)res à Utrecht de le déclarer, vous le déclarerez de votre côté à la Reyne de la G(ran)de Bretagne et à ses Ministres. Je suis persuadé qu'elle approuvera cette résolution parce que je seais qu'elle souhaite sincèrement que l'on presse fortement l'Archiduc de souscrire à la Paix, et je crois qu'il n'y a guerres de moyen plus pressant,

d'autant plus que si on me laisse le temps de razer les places, on ne doit s'attendre à recevoir de ma part aucun dédomagement, puis qu'il ne tient qu'à l'Archiduc d'éviter que ces démolitions ne se fassent en cessant de traverser

Page 4

luy seul la tranquillité g(é)n(é)rale de l'Europe. Vous assurerez en même temps la Reyne de la G(rande) Bretagne que j'apporte d'ailleurs toutes les facilit(és) qui peuvent contribuer à presser la conclusion d(e) la Paix avec ce Prince. Elle seura déjà par ses Plénip(otentiai)res à Utrecht que je consens à l'expédie(ns) j'ay proposé à l'égard de Mantoüe, cette ville suivant leur projet seroit restituée ave(c) l'état qui en dépend au Duc de Guastalle, el(le) seroit gardée par une garnison suisse qui prêteroit serment au Prince et à l'Empire.

J'approuve cet expédient si la Reyne de la G(rande) Bretagne en est d'accord et je demande en mêm(e) temps que le Duc de la Mirandole soit retab(ly) dans son état dont il a été dépossédé très injuste(ment.) Je consens que le reste des contestations par rap(port)

Page 5

à l'Italie soit remis à des arbitres, ainsy cet article ne doit pas retarder la conclusion de la Paix avec l'Archiduc.

La compagnie française établie pour la fourniture des Nègres aux Indes occidentales souffre un extrême préjudice du Traitté que le Roy d'Espagne a fait avec les Anglais pour la même fourniture.

Mais les particuliers intéressés dans la même affaire seroient absolument ruinés, si les moyens de retirer leurs effets des Indes étoient encore interdits vous verrez par le mémoire qu'ils m'ont remis et que je vous envoie les propositions qu'ils font pour avoir la liberté de retirer ces effets. Mon intention est que vous les appuyez auprès de la Reyne de la G(ran)de Bretagne, leur demande me paroissant juste et prenant d'ailleurs toutes

Page 6

Les précautions nécessaires pour assurer que sou(s) ce prétexte ils ne prétendent faire aucun commer(ce) aux Indes occidentales.

Le Duc de Shrewsbury m'a fait représenter que les Plénip(otentiai)res de la Reyne sa maitresse avoient compris sous des termes trop généraux les quatre espèces de marchandises que j'accepte du tarif de 1664. et dont la discussion doit être remise à des commissaires. Il a proposé le mode d'un acte que mes Plénip(otentiai)res signeroient avec ce(ux) de la G(ran)de Bretagne pour expliquer plus particu(lier/lièrement ?) que ces marchandises seront les mêmes qui étoi(ent) spécifiées par un mémoire que j'envoyay à Londres le 18. 9.bre 1711.

Comme mon intention a toujours été d'agir sincèrement et de tenir fidèlement la parole

Page 7

Que j'ay donnée, sans vouloir profiter des obmissions dont je pourois tirer avantage, j'ordonne à mes Plénip(otentiai)res de signer l'acte dont le Duc de Shrewsbury a remis le projet et vous pouvez assurer à cette occasion la Reyne de la G(ran)de Bretagne et les Ministres qu'elle peut compter entièrement sur mon exactitude à tenir tout ce que je luy ay promis ; sur ce je prie Dieu qu'il vous ayt Mon Cousin en sa sainte et digne garde. Écrit à Versailles le 24 Avril 1713. LOUIS.

F°63 Lettre de ? à ?, ?, 25 avril 1713

Recto

25 Avril 1713.

(Brouillon)

F°64 Lettre du duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 25 avril 1713

Page 1

A M(onsieu)r De Torcy.

A Londres le 25. Avril 1713.

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 17. de ce mois ; je suis extrêmement touché de votre politesse sans en être surpris, prenez seulement garde qu'en loüant la conduite que j'ay tenue icy, on ne vous soupçonne de vanité, avez-vous oublié tout ce que je dois à vos instructions et à vos conseils.

Mad(am)e d'Aumont m'a communiqué l'expédient qu'elle croit pouvoir proposer pour la réparation des pertes que j'ay faites, mais quoyque dans la difficulté des temps ce soit une idée raisonnable et que je sois infiniment flatté des dispositions où l'on est de l'appuyer, quoyque je sente la nécessité de poursuivre les grâces et les bienfaits de sa Ma(jes)té si je ne veux pas rester en chemin je vous avoüe cependant que je ne puis me résoudre(e)

Page 2

à commencer par luy représenter ma situatio(n.) J'ay l'honneur de luy écrire au sujet du Du(c) de Powis, c'est mon premier créancier, si la nature de mon bien m'en permettoit la disposi(tion) je ne serois pas embarrassé d'acquitter une det(te) qui aussy bien que la mienne est celle de la Nation, le retardement la rend honteuse pour moy, je crois vòler au Duc de Powis tout ce que je dépense, quoyque je ne donne rien au faste, et que toutes les dépenses que je fais soyent à leur place ; aydez moy donc je vous supplie, Monsieur, à répondre à l'attente du public sur les dédomagemens dont je n'imagine pas qu'il soit possible de se dispenser ; une action aussy juste que la répara(tion) de ses pertes, n'est pas indigne de marcher à la suite de tout ce que sa Ma(jes)té a fait pour

Page 3

la Paix, et certainement la chose devient un objet sérieux a tout ceux qui la regardent de près et qui comme vous, sont à portée d'en voir la conséquence.

Le Duc de Richemont a déjà donné des marques de la sincérité de son retour, la conversion que j'en ay faite a été plus sérieuse que celle du Duc de Graffton par l'abbé Gauthier.

Celle cy n'a pas tenu dès la première délibération si je juge de l'acquisition du Duc de Richemont par le regret de ceux de son party, elle ne doit pas être indifférente à la Reyne qui m'a témoigné être contente de de luy dans cette occasion. Il doit partir sur la fin de la semaine, je vous le remets entre les mains, ayez la bonté de le conduire et de luy dicter ce qu'il doit dire au Roy. Vous verrez Monsieur, par la lettre que j'ay l'honneur d'écrire à sa Ma(jes)té ce que la Reyne

Page 4

souhaite au sujet de quelques religionnaires qui sont aux galères. Je n'ay pas manqué de prendre delà occasion de dire à cette Princesse que si le Roy avoit quelque bonté pour eux et qu'il se relachast de sa juste sévérité à leu(r) égard, ce seroit uniquement à sa considératio(n) que les Réfugiés méritoient peu de compassi(on) de sa part par le peu de respect qu'ils avoient marqué pour luy, que quelques uns de leurs Minist(res) avoient parlé dans la chaire avec véhém(en)ce et indignité contre sa personne sacrée, et que quoy que leurs discours ne fussent pas capables d'offenser un si grand Prince, il étoit juste de leur imposer silence et même d'en faire un châtiment exemplaire. La Reyne m'assura qu'elle y mettroit ordre, et qu'elle me donneroit bientôt lieu de témoigner l'attention qu'elle avoit pour tout ce qui regardoi(t)

Page 5

sa personne.

Je donnay hier à disner à plusieurs Ministres des Cours étrangères, l'envoyé de Hollande étoit de la partie, je plaçay Mylord Peterboroug au milieu d'eux, les discours politiques furent vifs et plaisans de sa part, son aversion pour le Duc de Marlebo(rough) est violente, il apelle la famille de ce Duc la famille royale, sa vivacité est telle en toutes choses qu'il faudroit beaucoup de sagesse pour en bien user, sa liberté de parler ne se maintient que par sa façon d'agir et on luy passe tout en faveur de son grand courage.

Je compte de faire mon entrée dans le mois de May ; il me revient que le Duc de Shrewsbury se presse fort de faire la sienne, et que même il n'attendra pas Mylord Staffort que l'on dit être celuy qui va à sa place ; ne pourrais je pas vous demander confidemment sur qui vous

Page 6

avez jetté les yeux pour l'envoyer icy ? J'ay veu une lettre d'Andrinople écrite du 9. Mars qui marque beaucoup d'indignation de la part du g(ran)d seigneur du traitement qui a été fa(it) au Roy de Suède, elle marque aussy que le Seraskier de Bender à ordre deluy rendre comp(te) de sa conduite, que celuy cy a eû recours au Roy Stanislas et l'a prié d'intercéder pour luy, qu(e) le Sultan a découvert une conspiration dan(s) laquelle il étoit luy même enveloppé, qu'il a fait arrester plusieurs personnes et étrangler le grand Vizir, qu'il a ordonné que son armée fût preste à la fin d'avril pour marcher contre les Moscovites et que quarante mille Turcs étoient déjà arrivés auprès du Dieper.

L'abbé Gauthier ne partira que jeudy ou vendredy. Je ne puis pénétrer les raisons de son retardement. L'affaire du Douïaire de l(a)

Page 7

Reyne doit d'autant moins l'arrester, que j'ay eû des ordres du Roy de la suivre, et que je suis plus à portée que luy de le faire, on a disposé des fonds qui avoient été destinés à ce sujet, l'arangement que le g(ran)d Trésorier a trouvé sur cela n'est pas nouveau, il y a du temps qu'il m'en a parlé et je ne seais s'il se pressera de terminer la chose. Milord Bolingbroke que j'ay veu ce matin a crû être au fait des raisons qui retenoient icy l'abbé, il croit que c'est goust de ménage et tendresse de père, il a cependant ajouté en prenant un ton plus sérieux qu'il craignoit qu'il n'y eust quelque idée frivole et quelques mouvemens indiscrets de femmes et de prestres qui eussent raport au

Chevalier et passant sur cela à d'autres réflexions, il s'est fort écrié cont(re) la politique de S(ain)t Germain qui gастоit les aff(ai)res de ce Prince dans ce pays cy et ôtoit aux amis

Page 8

qu'il pouvoit y avoir toute envie de le servir par l'inutilité et le danger de leurs démarch(es) qui ne s'accordant point avec la façon de pens(er) de cette Cour là, ne manqueroit pas de les jeter dans des incovéniens où personne ne vouloit tomber. Le raisonnement nous auroit mené lo(in) si dans la satisfaction que j'avois de le voi(r) entrer de luy même en matière, j'avois crû devoir le pousser sur cela, et s'il ne se fut pas rabatu tout aussytôt sur les liaisons de l'abbé Gauthier et de M(onsieu)r de Montele(on.) Ils agissent l'un et l'autre par des veües part(iciulières) et dans l'espérance de services mutuels. M(onsieur) de Monteleon croit l'abbé Gauthier à portée de le servir dans le désir qu'il a d'être amb(assadeur) d'Espagne à la Cour de France, et l'abbé Gau(thier) qui n'a pas perdu l'espérance du cardinalat, croit que la bonne volonté d'un Italien et

Page 9

d'un Ministre du Roy Catolique ne luy sera pas inutile.

Je me trouvay hier chez la Reyne lorsque le Lord Maire s'y rendit accompagné de plus de quatre cent personnes qui toutes eurent l'honneu(r) de baiser à la main à cette Princesse, la Cérém(on)ie fut si tumultueuse que les Dames de la Reyne, ses filles d'honneur, les Ministres des Cours étrangères, tout fut culbutté : la politesse française qui m'empescha de me placer devant les Dames, me sauva de la g(ran)de foule. La Reyne a qui j'avois déjà eü l'honneur de parler longtemps me fit celuy de m'appeller et me dit entre autres choses, vous voyez ce que c'est que ce Peuple cy ; le Lord Maire m'ayant ensuite démeslé vint à moy et me fit un compliment que je n'entendis point ny luy ma réponse.

Page 10

Je vous envoie, Monsieur, comme je prens la liberté de le mander au Roy, l'état des pertes que le Duc de Powis a faites dans l'incendie des maisons que j'occupois, il a fallu des détours et de la dextérité pour le tirer de luy.

Mylord Bolingbroke me dit hier de la part d(e) la Reyne que le Prince Della Riccia qui est à la Bastille luy avoit écrit pour implorer sa protection auprès du Roy, que cette Princess(e) avoit été d'autant plus sensible à ses représent(ati)on(s) qu'en parlant de ses longues souffrances et des infirmités où elles l'avoient mené après onze ans de prison, il avoit témoigné pour le Roy toute sorte de respects et de soumission que comme il ne demandoit point son entière liberté, mais seulement Paris pour prison sur sa parole d'honneur jusqu'à la Pai(x)

Page 11

Ou selon toutes les aparences il sera élargy la Reyne me prioit d'écrire à sa Ma(jes)té pour luy demander de sa part la grâce qu'il désiroit à quoy elle se portoit d'autant plus volontiers que cette grâce se réduisoit à avancer de quelques jours le soulagement de ce malheureux Prince, qu'elle espéroit de la complaisance et de la considération de sa Ma(jes)té pour elle, Mylord Bolingbroke a ajouté que par respect il n'osoit joindre ses sollicitations à celles de la Reyne, mais qu'il avoit reçu avec beaucoup de plaisir l'ordre qu'elle luy a donné de m'en parler et qu'il en attendoit l'effet avec confiance. Je suis [LDA]

P.S. L'abbé Gauthier me disant tous les jours qu'il part sans partir jamais et me donnant pour

Page 12

prétextes des affaires dont il n'est nullement question, j'ay cru que pour ne pas retarder d'avantage une dépesche commencée il y a longtemps, je devois me servir d'une occasion qui se présente et qui me paroist seure et prompte |.

F°65 Lettre du duc d'Aumont à Louis XIV, Londres ?, 25 avril 1713

Recto

Au Roy.

25. Avril 1713

(Brouillon)

F°66 Lettre du duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 25 avril 1713

Page 1

Au Roy.

25. Avril 1713.

Sire.

Dans le cours de la Négociation dont il a plû à votre Ma(jes)té de me charger, je n'ay songé qu'à l'exécution de ses ordres. Aucune dépense ny aucun inconvenient ne m'ont arrêté ; et je n'ay eû devant les yeux que mes devoirs. À présent que votre Ma(jes)té a mené au point qu'elle a désiré l'important ouvrage de la Paix et que les soins du Ministre dont elle m'a honoré sont en quelque sorte remplis, j'avoüe à votre Ma(jes)té quoy qu'avec beaucoup de peine que je commence à sentir le désordre de mes affaires particulières quand je ne prendrois point la liberté de luy parler de l'étrange aventure et du malheur réel qui m'est arrivé et que je me réduirois à luy représenter les dépenses que j'ay crû être obligé de faire et toutes celles dans lesquelles je suis engagé je ne pourois que luy exposer un état

Page 2

bien triste de ma part et un embarras violent d'al(ler) jusqu'au bout : je puis cependant assurer votre Ma(jes)té que ce qui m'occupe d'avantage et m'a m(is) dans l'espoir une douleur et une inquiétude don(t) il ne m'a pas été possible de me détacher, es(t) la situation ou se trouve le Duc de Powis. Je n'avois l'honneur de le connoistre en façon quelconque, son attachement à la France l'a porté de luy même à offrir sa maison à u(n) Ministre de votre Ma(jes)té à se retirer à sa campagne, ou à se retrancher dans un logem(ent) peu convenable à la ville, votre Ma(jes)té a été informée que sa bonne volonté a été ma seu(le) ressource et que quelques mesures que j'aye prises, je n'ay pû trouver de maison que la sienne : en moins de deux heures il la v(it) luy même réduire en cendres avec ses effets e(t) ses meubles qu'il avoit laisser dans les pièces

Page 3

le feu a été mis. Il n'a paru sensible qu'à ce qui regardoit la Nation française et il ne luy a jamais échapé aucune plainte sur ses intérests : des procédés aussy nobles que les siens m'embarassent plus que tout le reste et je supplie votre Ma(jes)té à genoux que si elle veut bien entrer dans ma situation et avoir quelque bonté pour moy elle en fasse tomber les premiers effets sur un homme de la condition de M(onsieu)r de Powis aussy vertueux et aussy à plaindre.

Les malheurs d'un si galant homme m'ont empesché de goûter pleinement la satisfaction d'avoir répondu aux veües de votre Ma(jes)té et de m'être heureusement conformé à ses ordres et à ses instructions, j'oserois vous assurer, Sire, que ma mission a eu quelque éclat dans ce pays cy, que mes malheurs n'ont rien changé à ma façon d'y vivre avec dignité si nécessair(e)

Page 4

dans la conjoncture des temps et que les plus viol(ents) du party contraire m'ont rendu justice, mais tout cela seroit en pure perte pour moy et pour la Nation, si on ne dédomageoit pas le Duc d(e) Powis. Je connois trop les sentiments de votre Ma(jes)té pour n'être pas persuadé qu'indépendam(ent) de toute autre considération, l'accident qui lu(y) est arrivé, en excitera la compassion et qu'ell(e) ne souffrira point que le désir que le Duc d(e) Powis a eu de luy plaire soit la cause du dérangement total de sa maison et donne lieu aux ennemis de la Reyne de s'en prévaloir. Les Thorris sont convaincus q(ue) les grâces de v(ot)re Ma(jes)té pour luy ont déjà préve(u) ma demande j'en entands souvent parler devant luy et je ne suis pas peu embarrass(é) des discours que l'on me tient sur cela quoy q(ue) enveloppés.

Page 5

J'envoye à M(onsieu)r De Torcy l'état de ses pertes je les représente à votre Ma(jes)té avec d'autant plus de confiance qu'elle m'a ordonné elle-même de le faire dans sa dépesche du 15 février, que les sentimens qui m'attachent aux malheurs du Duc de Powis sont soutenus par mille exemples de la justice et de la générosité de votre Ma(jes)té et que qui penseroit autrement que moy sur cela, ne seroit pas digne de son estime et de ses bontés. Je suis avec un très profond respect.

Sire de v(ot)re Ma(jes)té. Le [LDA ?].

F°67 Lettre du duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 26 avril 1713

Page 1

Au Roy.

26. Avril 1713.

Sire.

J'ay reçu la lettre qu'il a plû à votre Ma(jes)té de m'écrire le 17. de ce mois. J'eus l'honneur de rendre dimanche d(erni)er à la Reyne de la G(ran)de Bretagne la lettre qu'elle luy a écrite et qu'elle m'a chargé de luy remettre. Cette Princesse m'a parû très sensible à tout ce que votre Ma(jes)té m'a ordonné de luy marquer de sa part ; elle a employé les expressions les plus vives pour témoigner sa parfaite correspondance aux sentimens de votre Ma(jes)té et le désir qu'elle a de se conformer à toutes ses veües pour l'affermissement de l'union entre les deux Couronnes et pour la tranquillité de l'Europe. Elle me chargea d'assurer votre Ma(jes)té que quoyqu(e) l'article de Paix qui ôte à vos sujets la liberté de vendre leurs biens immeubles dans les isles et les colonies cédées à la G(ran)de Bretagne fut contraire

Page 2

à ce que vous avez désiré, elle avoit donné des ordres particuliers si précis, que les choses à cet égard là s'exécutoient conformément à vos intentions, et qu'il ne seroit fait aucun tort aux part(iculi)ers qui y étoient établis dans ce qu'ils y ont acquis et possédé ; elle me parla ensuite ave(c) toute sorte de mesures et de ménagement sur le désir qu'elle avoit que j'eusse l'honneur d'écrire à votre Ma(jes)té en faveur de quelques uns de ses suj(ets) qui sont aux galères pour le fait de la religio(n) et de luy témoigner que ce seroit pour elle une satisfaction bien sensible, si elle vouloit à sa prière et à sa considération donner sur cela quelques ordres favorables pour une commutatio(n) de peine qu'elle remettoit avec confiance à sa charité et à sa compassion, ajoutant à cela qu'el(le) ne pouvoit se déffendre de l'impression que faiso(it)

Page 3

sur elle l'idée de leurs longues souffrances et de leur résignation.

Vôtre Ma(jes)té m'a ordonné de parler aux Ministres de cette Princesse, et de faire en sorte que la Rivière des Amazônes demeurât libre aux Français, sur ce que les Ministres du Roy de Portugal sont demeurés d'accord que si la Reyne jugeoit que ce point dût être réglé favorablem(en)t il en seroit fait un article séparé. Comme les Ministres de la Reyne ne seavent point les raisons qui ont porté les Plénip(otentiai)res de votre Ma(jes)té à revenir sur l'interdiction de cette Rivière et qu'ils ignorent pareillement ce qui a pû porter les Plénip(otentiai)res du Portugal à remettre la chose à un nouveau règlement, toutes les dépesches qui sont venues d'Utrecht ne leur en ayant rien appris, ils m'ont dit ne pouvoir rendre aucune répons(e)

Page 4

positive, la Reyne ne pouvant entrer la dedans, qu'avec conoissance de cause, ny prévoir les raisons que l'on pouroit opposer au jugement qu'elle prononceroit la dessus.

Il n'est donc pas possible de traitter cette affaire là à la satisfaction de votre Ma(jes)té avant l'échange des ratifications.

Quelque soit que j'aye pris d'aprofondir ce que j'ay eû l'honneur de mander à votre Ma(jes)t(é) d'un traité secret entre l'Ang(leter)re et ses alliés, je n'en ay eû encore aucune confirmation ; ma(is) je seais à n'en pouvoir douter, et j'en ay fait convenir Mylord Bolingbroke, que les proposition(s) leur en ont été faites, et qu'aussy bien que de plusieurs autres, ils en ont fait part à leurs Mini(stres) dans les Cours étrangères, non cependant comme mesures qu'ils vouloient prendre, mais comme [prieau...]

Page 5

pour être instruits de ce qui se passoit. Cette négociation imparfaite a précédé le temps que je suis venu icy, et Mylord Bolingbroke n'ayant jamais crû que cela pût devenir sérieux, m'a dit avoir négligé de m'en informer, me promettan(t) avec les protestations les plus fortes de son respectueux dévoüement à votre Ma(jes)té qu'il ne se feroit rien icy dont on ne luy fist part et qu'en toutes choses la bonne foy y seroit religieusement observée.

À l'égard des restrictions auxquelles votre Ma(jes)té estime que l'Archiduc est tenu les Ministres m'ont dit avoir reçu à ce sujet des nouvelles du Duc de Shrewsbury du 16 d'avril qui leur marquoit que par l'explication que M(onsieu)r de Torcy luy a faite de la proposition des Plénip(otentiai)res de votre Ma(jes)té à Utrecht, il ne doutoit point qu'il n'y eust

Page 6

plusieurs expédiens raisonnables pour amener l'Archiduc à un accomodement avec la Fran(ce.) Tout ce que la Reyne de la G(ran)de Bretagne sou(haite) est, que dans l'article où il est parlé des que(lques) places sur les cotes de Toscane et où il est [...] qu'elles sont censées appartenir à la maiso(n) d'Autriche, on ajoute seulement qu'elles

se(ront) évacuées et cédées à l'Archiduc de la signat(ure) de la Paix, sans attendre la fin du congrès [il] doit se tenir en Italie pour en régler les affa(ires.) Je suis avec tout le profond respect que je do(is) Sire de votre Ma(jes)té le très humble. [LDA]

F°68 Lettre du duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 30 avril 1713

Page 1

Au Roy

30. Avril 1713.

Sire

La lettre que j'avois l'honneur d'écrire à votre Ma(jes)té n'étoit pas encore fermée, lorsque j'ay reçu celle qu'il luy a plû de m'écrire le 24 de ce mois. J'avois déjà sceu les hauteurs mal entendües du Comte de Zinzindorff et il n'y avoit personne icy qui ne vit au premier coup d'œil tous les avantages que votre Ma(jes)té étoit à portée de tirer de la continuation de la guerre avec l'Archiduc. J'ay communiqué à la Reyne de la G(ran)de Bretagne les moyens dont elle veut se servir pour le mettre à la raison, et l'obliger de ne plus troubler la tranquillité générale s'il persiste dans sa résolution et si toutes les considérations qui doivent le frapper ne l'engagent pas à accepter les offres de votre Ma(jes)té avant l'expiration du terme fixé au premier de Juin. La Reyne de la G(ran)de Bretagne et ses Ministres approuvent fort cette résolution dans le désir

Page 2

sincère qu'elle a de concourir avec votre Ma(jes)té pour l'affermissement de la Paix de l'Europe et ne doutant point qu'une menace aussy sérieux(e) que celle de la démolition des fortiff(icati)ons de la vi(Ile) de Brisack et du fort de Kell dont l'exécution pe(ut) être si prompte sans qu'il puisse s'attendre à aucun dédomagement, ne fasse revenir l'Archidu(c) et consentir à un traité raisonnable.

Quant à l'expédient que votre Ma(jes)té a proposé à l'égard de Mantoüe et à la demande formée en faveur du Duc de la Mirandole, la Reyn(e) de la G(ran)de Bretagne et ses Ministres ignorent les propositions qui ont été faites à ce sujet, elles ne sont point venues jusqu'à eux, ny p(ar) les Plénip(otentiai)res d'Ang(leter)re ny par le Duc de Shrews(bury) mais on m'a fort assuré que de ce pays cy o(n) ne formeroit pas la plus légère opposition lorsqu'on en aura conoissance.

Page 3

Je ne puis trop témoigner à votre Ma(jes)té que la droiture et la bonne foy qu'elle a fait paroistre dans tout le cours d'un traité aussy important que celui qu'elle vient de conclure, trouvent dans les sentimens de la Reyne et dans les intentions de ses Ministres une parfaite correspondance.

J'ay communiqué le mémoire qui regarde la compagnie française pour la fourniture des nègres, et je puis répondre à votre Ma(jes)té sur les protestations qui m'ont été faites et les assûrances affectueuses de ces Messieurs, qu'aucun des chefs qui restent à discuter, ne souffrira de difficulté, et que les ordres qui ont été donnés aux commissaires députés à cet effet sont si précis et si conformes aux désirs de votre Ma(jes)té ; qu'il n'y a aucun lieu de craindre qu'on veuille profiter icy d'aucun

Page 4

avantage. Je suis avec un profond respect. Sire. De votre Ma(jes)té le très humble [LDA].

F°69 Lettre de Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 3 mai 1713

Page 1

3. May. 1713

Mon Cousin. J'appris avec plaisir il y a quelques jours par votre lettre du 20^e. du mois dernier les démonstrations que le peuple de Londres avoit données de sa joye en apprenant que la Paix avoit été signée à Utrecht, et les applaudissemens que la harangue de la Reyne de la G(ran)de Bretagn(e) avoit reçeus de la Nation, principalement de la Chambre des Communes ; quoyqu'il y ayt eu quelque contradiction dans la chambre haute, le dernier effort des mal intentionnés ne doit produire d'autre effet que celui de faire voir que rien n'étoit plus important au service et aux intérêts de cette Princesse que de conclure promptement la Paix, et que l'une et l'autre considération demandent qu'elle continue d'employer ses soins pour obliger l'Archiduc à souscrire enfin au repos général de l'Europe.

Page 2

Les dernières lettres que j'ay reçues d'Utre(cht) m'ont donné lieu de croire qu'il en étoit moins éloigné qu'il ne l'a paru jusqu'à présent. Le Baron de Kirchner le seul de ses Plénip(otentiai)res qu(i) soit demeuré à Utrecht a proposé nouvelleme(nt) au Comte de Strafford d'assurer à l'Électeur d(e) Bavière la restitution actuelle de tous ses états en y comprenant celle du Haut Palatina(t) de promettre à ce Prince qu'il reprendrait la première dignité électorale immédiatement après la mort de l'Électeur Palatin sans (en) laisser jouir le Prince Charles de Neubou(rg) et qu'enfin le Royaume de Sardaigne ser(a) cédé par le même Traitté à l'Élect(eu)r de Bavièr(e) s'il vouloit moyennant ces conditions se désist(er) de toutes prétentions de dédomagement pou(r) les infractions du Traitté d'Hilmershein

Page 3

il paroist par ces offres, que la Cour de Vienne commence à conoistre la nécessité où elle se trouve de faire la Paix et comme je veux de mon côté en faciliter la conclusion autant qu'il me sera possible je n'ay rien oublié pour engager l'Élect(eu)r de Bavière à modérer ses prétentions. Elles étoient fort hautes, et ce Prince les faisoit monter à plusieurs millions que la maison d'Autriche n'auroit pas été certainement en état de payer. Mais comme il comptoit sur l'équité de la Reyne de la G(ran)de Bretagne qui doit être l'un des arbitres, il étoit persuadé que c'étoit demander peu, que de proposer que la première dignité électorale luy fût restituée dès à présent, et que le Duché de Neubourg luy fut cédé pour luy tenir lieu de dédomagement, laissant d'ailleurs à l'Archiduc le soin de récompenser l'Élect(eu)r Palatin.

Page 4

Cette proposition ne pouvant être admise, l'Électeur de Bavière prétendoit pour dédomag(er) le Marquisat de Burgass et le Comté de Nellenbourg, ou bien il demandoit à conserver le Duché de Luxembourg suivant le premier projet, jusqu'à ce qu'il fut dédomagé suiva(nt) la sentence que les arbitres donneroient. Je l'ay tellement pressé, qu'enfin il s'est réduit à se contenter des offres que le Baron de Kirckner a faites, pourveu que le Marquisa(t) de Burgass y fut ajouté, et moyennant cette terre, la restitution actuelle du Haut Palatinat, celle de tous les autres états, bie(ns) et effets qui luy ont appartenu avant la guerre, la réunion de la 1ère dignité élect(orale.) Immédiatement après la mort de l'Électeu(r) Palatin, et la cession de la Sardaigne,

Page 5

l'Électeur de Bavière se tiendra entièrement dédomagé.

La Paix avec l'Archiduc et avec l'Empire ne dépend donc plus que de la cession du Marquisat de Burgass, terre appartenante à la maison d'Autriche, d'un revenu très modique, quoyqu'elle soit considérable par ses droits, mais cette considération ne doit pas ce me semble balancer celle de la Paix. Il est d'ailleurs infiniment plus utile et plus avantageux à la maison d'Autriche de conserver les fortifications de Brisack et celles du fort de Kell, q'une terre dont la cession éteindra toutes les prétentions que l'Électeur de Bavière conserveroit pour les infractions du Traitté d'Hilmershein.

Je ne doute donc pas qu'ayant travaillé de mon côté à luy persuader de se relâcher

Page 6

jusqu'à ce point pour le bien de la Paix, la Reyne de le G(ran)de Bretagne n'ordonne auss(y) à ses Plénip(otentiai)res de presser vivement ceux de l'Archiduc d'accorder à l'Électeur de Bavière ce léger dédomagement. Ce sera le moyen de pacifier bientôt toute l'Europe de prévenir les évènements d'une nouvelle campagne, et de trancher en un moment toutes les discussions d'un arbitrage pénibl(e) et désagréable à ceux qui en seront chargés. Vous informerez donc la Reyne de la G(ran)de Bretagne de ce que je vous écris sur ce suj(et) et vous me rendrez compte des ordres qu'elle aura donnés à ses Ministres à Utrecht. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ayt, mon Cousin en sa sainte et digne garde ; écrit (à) Versailles le 3^e. May 1713. LOUIS.

F°70 Lettre de Monsieur de Torcy au duc d'Aumont, Versailles, 3 mai 1713

Recto

A Versailles le 3^e. May 1713.

J'ay reçu, Monsieur, les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 21 et le 22. du mois d(erni)er l'officier qui m'a rendu la première n'est pas en état de s'en retourner. Il s'est blessé en chemin, et cet accident a fait rouvrir une ancienne blessure qu'il avoit à la jambe, et l'oblige à garder sa chambre, il m'avoit prié de le présenter au Roy et je l'aurois fait, Monsieur, croyant suivre vos intentions, mais il n'a pas été en état de paroistre devant sa Ma(jes)té qui doit aller aujourd'huy à Marly pour y demeurer jusqu'à la Pentecoste.

Vous seavez présentement, Monsieur que le Roy a surpassé le Roy d'Espagne dans le présent que sa Ma(jes)té a fait à l'abbé Gauthier. Je souhaite que les proportions gardées, j'aye

Verso

bientôt lieu de vous faire compliment s(ur) un pareil sujet. Je ne puis vous répondre que de mes vœux et d'un grand zèle p(our) les rendre effectifs. Je vous supplie d'en êt(re) persuadé, et de croire qu'on ne peut être plus parfaitement que je suis Monsie(ur) votre très humble et très obéissant servit(eur). Signé De Torcy.

F°71 Lettre du duc d'Aumont à Louis XIV, Londres ?, 10 mai 1713

Recto

Au Roy
(Brouillon)

10 May. 1713.

F°72 Lettre du duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 10 mai 1713

Page 1

Au Roy
Sire.

10. May 1713.

Avant que d'avoir l'honneur de répondre à la lettre de votre Ma(jes)té du 3. du mois, je dois luy rendre compte de l'exécution des ordres dont Elle m'a chargé au sujet de plusieurs points contenus dans sa dépesche prudente que je n'avois pû encore discuter avec les Ministres de la Reyne de la G(ran)de Bretagne.

Le premier point regarde la Rivière des Amazones. Dans les propositions que le Duc de Shrewsbury a faites de la part de cette Princesse pour la conclusion de la Paix, on a demandé en faveur des Portugais qui croyoient se relâcher beaucoup de ce qu'ils étoient en droit de demander par leurs traittés avec leurs alliés, que la navigation de la Rivière des Amazônes fût interdite aux sujets

Page 2

de votre Ma(jes)té par la réponse donnée au mémoire du Duc de Shrewsbury du 3. Mars 1713. nouveau stile, il paroist que votre Ma(jes)té a bien voulu accepter cette proposition et que bien loin que ce fût une facilité de la part des Plénip(otentiai)res de votre Ma(jes)té ils n'ont consenty à cette demande qu'en conséquence de ce qui avoit été préalablement réglé et conclu entre les deux Cours ; ainsy les Portugais insistant sur la nécessité de cet artic(le) et fondés sur plusieurs raisons qui paroissent solides aux Ministres de la Reyne de la G(ran)de Bretagne, quelque tour spécieux que j'aye p(u) donner à la demande de la liberté de la Navig(ation) sur la Rivière des Amazones, ce n'est point un(e) raison suffisante pour obliger la Reyne à changer de sentiment ou à se départir de ce qui vient d'être stipulé.

Page 3

Les intéressés dans la Compagnie française pour la fourniture des nègres, ont demandé qu'il leur fût permis de retirer leurs effets des Indes sans quoy ils seroient absolument ruinés. Les Ministres d'Ang(leter)re regardent cette affaire comme terminée à Madrid puisque la représentation de cette Compagnie au sujet de cette même fourniture, y a été remise et en cas que la chose ne fût pas réglée, le S(ieu)r Gilleshan qui revient d'Espagne et doit passer à la Cour, sera à portée de terminer toute disenssion à cet égard.

La Reyne est contente sur l'article d'Italie tel qu'il a été réglé avec M(onsieu)r De Torcy le 16/5. Avril bien entendu cependant, que quand on dit que les places sur la coste de la Toscane seront censées appartenir à la maison d'Autriche, on ne prétend point en différer la cession actuelle après que

Page 4

la Paix de l'Empire sera faite avec la France et l'Espagne.

Les instances que votre Ma(jes)té a eu la bonté de faire auprès de l'Électeur de Bavière ont bien abrégé la Négociation et la Paix avec l'Archiduc, ne dépendant plus que de la cession du Marquisat de Burgass à laquelle l'Électeur de Bavière s'est réduit. Cette dernière demand(e) si modeste et si éloignée de ses prétentions n(e) doit plus souffrire de difficulté : j'eus l'honneur d'en rendre compte hier à la Reyne de la G(ran)de Bretagne qui toujours également touchée du désir de se conformer aux sentimens de votr(e) Ma(jes)té envoie aujourd'huy ses ordres à ses Plénip(otentiai)res à Utrecht pour presser le Baron de Kirckner à consentir à un si léger dédomageme(nt) quoyque je sois convaincu que le traitté seure

Page 5

dont j'ay eû l'honneur de donner avis à votre Ma(jes)té ne doive point être regardé comme une proposition acceptée par les Ministres d'Ang(leter)re et qu'il n'y ayt en aucun ordre précis de la Reyne de la G(ran)de Bretagne de suivre cette affaire là sérieusement, et selon le plan que j'ay marqué cependant j'ay toujours lieu de ne pas douter que les Plénip(otentiai)res de cette Princesse n'ayent entamé une négociation secrète au sujet des affaires du Nord et dans le veüe de favoriser les Danois, ce projet aussy pouroit bien être déconcerté par l'heureux changement des affaires du Roy de Suède.

Les malintentionnés font courir le bruit que l'Archiduc ne consentira point à aucun accomod(emen)t qu'il entrera en campagne avec cent mille

Page 6

hommes de troupes réglées qu'il partagera en deu(x) corps dont l'un composé de soix(an)te mille hom(mes) sera commandé par le Prince Eugene et l'au(tre) quarante mille par le Duc de Marlebro(ug) que les Hollandais fournissent sous main de grosses sommes à l'Archiduc, que par un(e) convention secrète et pour une certaine som(me) il leur cède les Pays bas en toute souveraine(té) et à perpétuité et que quand même l'Archid(uc) ne réussiroit pas dans ses desseins, il pouroit arriver icy des changemens pendant la continu(ation) de la Guerre, dont on ne manqueroit pas d(e) tirer avantage.

Sur l'impression que ces bruits ne laissent pas de faire sur les esprits, plusieurs seigneurs irlandais s'offrent de faire passer le nombr(e)

Page 7

de soldats qu'il faut pour recrûter les régimens irlandais qui sont au service de votre Ma(jes)té, et même de faire fournir la quantité de bétail, de cuir, et de bœuf salé que l'on jugeroit à propos en cas de nécessité.

La nouvelle de l'échange des ratiff(icati)ons est venüe, la Reyne a remis son conseil à demain, pour prendre jour pour la proclamation de la Paix. Je ne crois pas que cela aille plus loin que mercredy ou jeudy. Je suis [LDA ?].

P.S. La Reyne a été aujourd'huy à son Parlement où j'ay pris la liberté de luy parler : ce que j'ay eû l'honneur de luy dire de la grâce que votre Ma(jes)té veut bien accorder uniquement à sa considération aux moins coupables de ses sujets condamnés aux galères pour contravention

Page 8

sur le fait de la religion, l'a infiniment touchée, elle m'a assuré, et même tout haut qu'elle en témoigneroit sa reconnoissance à votre Ma(jes)té da(ns) toutes les choses qui dépendroient d'elle, et qu'elle alloit envoyer de nouveaux ordres à ses Plénip(otentiaires) pour agir de concert avec ceux de votre Ma(jes)té et travailler à la pacification de l'Europe dont elle est convenüe que le règlement des affaires d'Italie étoit en effet un des principaux moyens. La bonté Sire avec laquelle il vous a plû d'entrer dans les pertes du Duc de Powis, me donne la satisfaction de penser que par les représentation(s) que j'ay pris la liberté de faire à votre Ma(jes)té, je me conformois à ses intentions ; j'en ay rem(is) compte au Duc de Powis. Il ne luy étoit échapp(é) aucune plainte sur l'incendie de sa maison et de ses meubles ; son silence et sa modestie toutes les fois que je luy en parlois, m'embarass(ées)

Page 9

infiniment, mais je puis assurer votre Ma(jes)té qu'il ne se taist point sur ce qu'elle a eû la bonté de faire pour luy, ce qu'il n'envisage point comme un dédomagement de ses pertes, mais comme une grâce singulière ; les conditions qui y sont attachées ne luy peuvent être que très convenables, et puisque votre Ma(jes)té l'ordonne il commettra quelq'un pour la récepte des cinq(uan)te mille livres par an pendant le cours des cinq années.

Ce seroit à moy, Sire, à me charger de toute la reconnoissance ; je n'ay jamais goûté en ma vie de joye si pure que celle que votre Ma(jes)té a bien voulu me procurer par la grâce qu'elle vient d'accorder au Duc de Powis, que j'ay toujours espérée de sa justice et de sa générosité.

F°73 Lettre de Louis XIV au duc d'Aumont, Marly, 11 mai 1713**Page 1**

11^e. May 1713.

Mon Cousin. Vos dernières lettres étoient dattées du 27. et du 28. Avril, et du 1^{er}. de ce mois. Vous m'informez de l'assurance positive que la Reyne de la G(ran)de Bretagne vous a donnée de permettre à mes sujets établis dans les Isles et dans les Colonies que je luy cède, de vendre les biens immeubles qu'ils y ont acquis et qu'ils y possèdent, quoyqu'il parût que cette liberté leur étoit interdite par le Traitté de Paix. J'ay toujours été persuadé par

l'opinion que j'ay de l'équité de cette Princesse et du désir qu'elle a de me faire plaisir, qu'elle feroit en cette occasion ce que je souhaiterois et je veux aussy de mon côté luy faire voir que j'accorde à ses instances ce que j'aurois constamment refusé à tout autre qu'elle qui me l'auroit demandé, ainsy j'ay ordonné qu'on m'envoyast l'état de tous ceux de mes sujets qui ont été

Page 2

condamnés à me servir sur mes galèr(es) pour avoir contrevenu à mes ordres sur le fa(it) de la religion. Mon intention est d'en fair(e) sortir à la prière de la Reyne de la Grande Bretagne les moins coupables et vous pouve(z) l'assurer qu'ils jouïront incessamment de la grâc(e) que je veux bien leur faire uniquement à sa considération.

Je n'ay point encore de réponse aux ordres que j'ay donnés à mes Plénip(otentiai)res sur la d(ernière) proposition que le Baron de Kirckner a fai(t) au nom de l'Archiduc dont je vous informay par ma dépesche du 3^e. de ce mois. Quoy que les Ministres de ce Prince ne parlent que de continüation de guerre il paroist cependant que les Princes de l'Emp(ire) qui doivent y contribüer, en conoissent le po(ids) et les suites fâcheuses, ainsy je doute encore

Page 3

que la Cour de Vienne laisse passer le terme fixé jusqu'au 1^{er}. de Juin sans souscrire aux offres que j'ay faites et dont je seray dégagé si l'Archiduc refuse de suivre l'exemple de ses alliés.

L'échange des ratifications des traittés de Paix qui devoit être fait présentement avec les Plénip(otentiai)res de la G(ran)de Bretagne et ceux des États généraux a été différé par deux difficultés que j'ay levées aussytôt que j'en ay été informé.

Les Anglais ont demandé qu'il leur fût remis de ma part des lettres en forme, de la cession que je faisois à la Reyne leur Maitresse de l'Isle de S(ain)t Christophe et de l'Acadie. Quelque inutile que soit cette précaution qui n'ajoute rien à l'engagem(en)t que j'ay pris par le Traitté, j'ay cependant envoyé sur le champ ces lettres et vous pouvez assurer qu'elles sont présentement

Page 4

à Utrecht.

Les Hollandais ont demandé de leur côté que l'Électeur de Bavière conformément au Traitté remît un acte de cession de ses droits sur les Pays bas espagnols. La chose a été exécutée ainsy je compte que les ratif(icati)ons seront échang(ées) dans le cours de la semaine présente.

Cet ouvrage finy il faut que les Plénip(otentiai)res de la G(ran)de Bretagne s'unissent aux miens pour travailler ensemble et plus fortement que jamais à la pacification de l'Europe, et certainement le moyen d'y maintenir la tranquillité, est de régler les affaires d'Italie, de manière que la maison d'Autriche ne fasse pas servir les états qu'elle y possède ny le prétexte de l'autorité impériale pour opprimer les états voisins. Comme je ne désire

Page 5

en cette occasion que le bien public et la conservation de la Paix, je suis persuadé que la Reyne de la G(ran)de Bretagne qui a les mêmes veües, concourra de sa part à ce que je souhaite comme elle pour asseurer la tranquillité générale. Vous me représentez par votre lettre du 28. du mois d(erni)er les pertes que le Duc de Powis a faites et que l'on peut attribüer au zèle qu'il a témoigné pour mon service. Il n'est pas juste que sa bonne volonté cause son malheur et je ne veux pas aussy que me servant aussy bien que vous faites, et à mon entière satisfaction le soin de le dédomager tombe sur vous, et qu'il puisse vous causer le moindre embarras ; ainsy j'ay résolu de luy donner la somme de deux cent cinq(uan)te mille livres pour le récompenser de l'incendie de sa maison et de ses meubles, mais

Page 6

comme l'état présent de mes finances ne pe(ut) pas que cette somme soit payée en une seul(e) fois, j'ay donné mes ordres pour la faire acquitter pendant le cours de cinq années (à) raison de cinq(uan)te mille livres par an. Il (est) nécessaire que le Duc de Powis commette quelq'un pour la recevoir. Vous l'assurerez (en) même temps que je seray bien aise de trouver d'autres occasions de faire connoist(re) l'estime que j'ay pour luy. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ayt Mon Cousin en sa s(ainte) et digne garde. Écrit à Marly le 11. Ma(y) 1713. LOUIS.

F°74 Lettre de Monsieur de Torcy au duc d'Aumont, Marly, 11 mai 1713

Page 1

A Marly le 11. May 1713.

Vous avez été, Monsieur, beaucoup plus sensible aux intérests de M(onsieu)r le Duc de Powis qu'aux vostres, ainsy je vous fais mes complimens sur la grâce que vous venez de luy procurer de la part du Roy et j'attends avec

beaucoup d'impatience le moment de vous féliciter aussy sur celles qu'il est juste que vous obteniez pour vous, après avoir préféré à vos intérêts ceux de vos amis qui ont souffert pour le service de sa Ma(jes)té. Il seroit inutile, Monsieur, de vous dire qu'elle a été fort touchée de ce que vous luy avez écrit et de ce que vous m'avez fait l'honneur de me mander dans votre lettre particulière sur les intérêts de M(onsieu)r le Duc de Powis ; les effets parlent assez d'eux-mêmes et j'espère qu'ils le consoleront de la perte de sa maison et de ses meubles.

Je n'ay point encore veu M(onsieu)r le Duc de Richemon(t)

Page 2

mais je compte que ce sera aujourd'huy ou dem(ain) à Paris où je vais ce soir. Il souhaitoit qu'il luy fut permis de venir icy saluer le Roy et M(onsieu)r le Duc de Shrewsbury m'en avoit écrit, sa Ma(jes)té ne l'a pas jugé à propos, et je crois que vous n'en serez pas surpris.

Suivant ce que vous me faites l'honneur de m'écrire au sujet de départ de l'abbé Gauthier je devrois le trouver aussy à Paris, mais sa marche est si incertaine, et j'ay tant de fois été trompé au(x) avis qu'il m'en a donnés, que je ne compteray su(r) son arrivée, que lorsque je le verray. Je ne crois pas Monsieur qu'il me donne pour raison de son retardement celles que M(onsieu)r de Bolingbroke vous en a dites, il aura eu soin d'en ramasser de plus honorables. Comme on ne risque jama(is) à les écouter et que la prudence doit régler l'usag(e)

Page 3

que l'on fait de certains rapports, ~~il faudra luy laisser~~, il faudra luy laisser dire tout ce qui peut être le sujet, ou servir de prétexte à son voyage icy.

Quant aux intérêts du Chevalier, je crois que rien ny convient d'avantage que de garder un profond silence sur cette matière, car je me paroist que s'il y avoit quelques dispositions favorables pour luy en Ang(leter)re le moyen de les faire changer seroit de donner lieu de croire que la France voulût y entrer.

Vous pouvez juger, Monsieur, que si le Roy étoit absolument le maitre de disposer du Prince de la Riccia, sa Ma(jes)té accorderoit à la Reyne de la G(ran)de Bretagne ce qu'elle demande en faveur d'un homme qui ne mérite pas une pareille protection, mais l'indulgence que le

Page 4

Roy auroit pour luy feroit beaucoup de peine au Roy d'Espagne et par une raison toute contrair(e) elle attireroit des plaintes au Roy de la part du Pape.

Le Prince de la Riccia fut pris il y a bientôt treize ans sur les terres de l'État ecclésiastique se sauvant de Naples où il avoit été complic(e) d'une conspiration formée contre l'Espagne en faveur des Allemands. Le Roy catholique pria le Roy de vouloir bien le faire garder dans un château, et il fut mis à Vincennes d'où il a été ensuite transféré à la Bastille.

Sa Ma(jes)té ne l'a donc reçu et ne le retint que comme un dépost dont la garde je vous assure est très difficile, car aussytôt qu'on a eû pour luy la complaisance de luy laisser quelque liberté il en a toujours abusé, ne cherchant que les

Page 5

moyens de séduire ceux qui étoient auprès de luy, et de se sauver.

Le Pape n'a cessé de le réclamer depuis qu'il est prisonnier, parce qu'il avoit été arrêté sur les terres de l'État ecclésiastique, sa Sainteté a fait demander plusieurs fois pour luy la même grâce que la Reyne de la G(ran)de Bretagne demande aujourd'huy.

Jugez s'il vous plaist, Monsieur, des plaintes et des reproches de la Cour de Rome si le Roy accorderoit à sa Ma(jes)té Britannique ce qu'il a refusé au Pape et refusé avec raison, puisque véritablement il ne dépend pas de sa Ma(jes)té d'accorder la liberté à un prisonnier qu'elle a reçu du Roy son petit fils, comme un dépost, dont elle a bien voulu se charger.

Comme il ne s'agit plus que d'un temps fort

Page 6

court, le Roy est persuadé que vous ferez parfait(ement) comprendre à la Reyne et à Mylord Bolingbrok(e) ce que j'ay l'honneur de vous expliquer sur ce sujet par ordre de sa Ma(jes)té.

Je vous assure que si la liberté du P(rin)ce de la Riccia dépendoit d'elle uniquement, elle l'auroi(t) accordée beaucoup plus aisément que celle des galériens, que tout autre que la Reyne de la G(ran)de Bretagne n'auroit jamais obtenu, je vou(s) supplie de croire qu'on ne peut être plus parfaitement que je suis Monsieur votre très humble et très obéissant serviteur. Signé De Torcy.

P.S. J'ay veu aujourd'huy l'abbé Gauthier à Paris, mais le temps que j'ay eû Monsieur pour l'entretenir a été fort court, ainsy je l'attends demain icy pour seavoir plus particulièrement

Page 7

le sujet de son voyage. Jusqu'à présent il ne m'a parlé que de compliments de M(ylor)d Trésorier et M(ylor)d Bolingbroke, il est porteur d'une lettre de la Reyne en réponse à celle du Roy.

Je ne puis encore, Monsieur, satisfaire bien certainement l'envie que vous avez de sçavoir qui sera votre successeur à l'ambassade, je voudrois quand vous en serez las que le Marq(ui)s d'Alègre allât vous relever, et je crois qu'il y serviroit bien le Roy, mais il faut que la Paix soit faite avec l'Archiduc, et le chemin du Rhin n'est pas encore celuy de Londres.

Vous recevrez, Monsieur, une de mes lettres par le S(ieu)r Jugghe pensionnaire de la ville d(e) Dunkerque, ceux de cette ville se flattent de pouvoir faire conoistre à la Reyne de la G(ran)de Bretagne qu'il est de l'intérêt de la Natio(n)

Page 8

anglaise que le port de Dunkerque ne soit pas comblé.

Ils ont supplié le Roy de leur permettre d'entreprendre cette négociation et sa Ma(jes)té n'a pas voulu s'y opposer, elle souhaiteroi(t) même que leurs instances pûssent réussir, ma(is) elle ne veut pas les appuyer ayant permis l(e) contraire.

Elle m'a donc commandé seulement de vous avertir que vous pouvez laisser agir le député de Dunkerque sans toutefois entre(r) dans sa négociation.].

F°75 Lettre du duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 15 mai 1713**Page 1**

A Londres le 15 May 1713.

A M(onsieu)r De Torcy.

J'ay reçu, Monsieur, les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire l'une du 3. et l'autre du 11 de ce mois qui m'a été remise ce matin. Vous verrez par le comte que je rends à sa Ma(jes)té de l'exécution de ses ordres que la Reyne et ses Ministres n'ont point d'autre désir que de se conformer à ses intentions, ainsy sans entrer avec vous dans aucun détail d'affaires, je me contenteray de convenir avec vous que le Roy a enchéry sur les grâces du Roy d'Esp(agn)e en faveur de l'abbé Gauthier, c'est cette dignité qui entre dans toutes les actions de sa Ma(jes)té qui m'a fait attendre avec confiance le dédomagement qu'elle accorde au Duc de Powis pour l'incendie de sa maison. Le Roy en suivant les mouvemens de sa justice et de sa générosité fait honneur à toute la Nation française. Pour vous, Monsieur, qui êtes venu à l'appuy de toutes mes instances et de mes représentations

Page 2

et qui avez certainement beaucoup de part aux arangemens qui ont été faits sur cela, vous devriez bien avec moy ne pas parler si modes(tement) vous ne déroberiez rien à la reconnoissance de M(onsieur) le Duc de Powis, ny à la mienne. Je vous avo(ue) que je n'ay jamais rien senty plus vivement que cette d(erniè)re grâce de sa Ma(jes)té. Elle m'a tir(é) de je ne seais qu'elle pudeur qui ne me permett(oit) pas d'approcher du Duc de Powis avec la mê(me) liberté et me jettoit dans une dépense de sentime(nt) affectueux, qui quoyque réels, m'embarassoien(t) toujours infiniment ; indépendamment de l'intére(t) que j'avois au dédomagem(en)t de ses pertes, je n'en puis regarder la réparation qu'avec quelque complaisance, j'en accepte l'augure, et ne puis penser qu'avantageusement de vos soins pour moy, par cette préférence d'amitié et de considération dont je crois que vous voulez

Page 3

bien que je me flatte. Mais en vérité il est temps d'en faire usage, je suis about de mes ressources et de mon crédit, et je sens la nécessité d'abrégé mon séjour dans ce pays cy, ne devant y paroistre qu'avec le même honneur et la même décoration, à laquelle je ne me porte point icy par goust, surtout depuis que je n'ay rien à faire, et que tout est en pure perte. Je presse autant que je puis, tout ce qui à raport à mon entrée, et selon toute apparence tout sera prest pour la fin de ce mois ; mais songez je vous prie que si j'ay eû assez de courage pour me ruiner, je n'en ay point assez pour soutenir l'ennuy attaché à l'inaction où je vais tomber et aux simples détails qui sont trop languissans pour un homme comme moy : vous m'aymez assez pour vous souvenir de ce que je vous ay dit à ce sujet, je me

Page 4

flatte que vous m'estimez assez pour croire que j'ay raison. Je suis Monsieur plus parfaitement que personne votre très humb(le) et très obéissant serviteur.].

F°76 Mémoire du duc d'Aumont à l'intention de Robert Harley, comte d'Oxford, Grand Trésorier de la Reine Anne, 17 mai 1713

Page 1

Mémoire envoyé au Grand Trésorier.

Le 17 Mai 1713.

Quelque raison que le Roy ait eu jusqu'icy de ne point sortir de sa juste sévérité à l'égard de ceux de ses sujets qui ont été condamnés aux galères pour contravention à ses ordonnances au sujet de la religion : sa Ma(jes)té cependant, à la considération de la Reine de la Grande Bretagne, a donné ses ordres pour en faire sortir les moins coupables, et les faire jouir d'une grâce, dont les éloignoit de plus en plus la conduite que les réfugiés, et particulièrement leurs Ministres tenoient à son égard.

Comme ils ont fait des châtimens de quelques particuliers l'intérêt de tout le corps, et que sa M(ajeste) B(ritannique) touchée de leurs cris, et de leurs représentations, a bien voulu agir en leur faveur, auprès du Roy ; ils se rendroient certainement indignes de la grâce qu'elle vient de leur procurer, s'ils continuoient à parler avec si peu de ménagement d'un Prince à qui ils doivent de si profonds respects.

Mais qu'elle aparence de les tenir dans leur devoir

Page 2

si ceux la mesme que leur caractère engage à donner aux autres l'exemple de modération se répandent en public en discours véhémens, et injurieux, et si on os(e) le dire en blasphêmes.

Il est donc important de faire un châtiment exemplaire de ceux qui n'ont donné aucune borne à leur malignité, et qui ont abusé du Ministère de la chaire pour communiquer leur aigreur, et leur animosi(té) contre le Roy.

Comme personne ne s'est répandu avec plus de fureur, et de scandale que le S(ieu)r Armand Dubordieu Ministre de l'église de la Savoïe, que toute sa religion s'est réduite à ses déclarations contre la Fran(ce) et contre la personne du Roy, qu'il a cru même en s'atirant par là de la considération dans les Partis, couvrir l'opprobre de sa vie, et sauver ses dérèglements des inconvéniens ordinaires ; et que d'ailleurs un esprit aussi turbulent que le sien, et un homme aussi agité de l'esprit de parti, et de faction, ne peut être qu'un sujet désagréable à la Reine, à la Nation, et au consistoi(re) qui l'a déjà notté : c'est aussi la seule punition d'Armand Dubordieu que M(onsieur) le Duc d'Aumont

Page 3

prend la liberté de demander à sa Ma(jes)té Britanique : étant juste, que dans le même temps que le Roy, par sa seule complaisance pour elle, se porte à donner à ses sujets des marques d'une clémence aussi extraord(inai)re elle veuille bien réprimer la calomnie, et l'irreligion couvertes du masque du zèle apostolique, et par le châtiment d'un seul homme imposer silence aux autres sur la personne sacrée du Prince étroitement uni à sa Ma(jes)té B(ritannique) par les liens du sang.

F°77 Lettre du duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 19 mai 1713

Page 1

A M(onsieu)r le M(arquis) De Torci

A Londres ce 19 May

La Paix avec la France et l'Angleterre, Monsieur, fut publiée le 16 de ce mois ; parmi les cérémonies ordinaires la joye publique éclata sous l'image de la fureur les vitres de la Maison du Duc de Somerset, et de celle du Duc de Schomberg ne furent point respectées le matin je sortis dans mon carosse pour aller à Hayparch : du palais de Somerset à S(ain)te James, je fus arrêté sept ou huit fois par la populace qui pour me faire un chemin libre arrêtoit les carosses qui embarassoient le passage, et les jettoit de l'autre côté, je fus obligé de revenir chez moi par la Rivière, et j'y entrai investy de toute sorte de gens.

Je reccus ce jour là toutes les visites de la Cour et de la Ville indistinctement de tous les Partis, le soir il y eut des illuminations par toute la ville et vis à vis le Palais de Somerset un feu sur l'eau au bruit d'une sérénade et de beaucoup de canon au milieu de plus de deux mille bateaux : vous jugez bien Monsieur que la reconnaissance de tant de démonstrations de joye ne se réduit pas à un coup de chapeau.

Mercredi j'allay chez la Reine, où toute la Cour étoit

Page 2

assemblée, et où je me trouvay environné des grands. Comme je l'avois été du peuple, tous les propos furent gracieux, et polis au point que je méconnu cette nation vaine, et farouche. Comme les Ministres n'étoient point chez la Reine j'allay les chercher au conseil l'entrée en a toujours été libre pour moi, j'y trouvai M(ylor)d Grand

Trésorier, M(ylor)d Bolingbroke, M(ylor)d D'artmouth, M(ylor)d Paulet et le Duc de Buckingha(m.) La Paix avec l'Archiduc fut le sujet de la conversation, ils estimèrent tous qu'il ne pouvoit s'empêcher de la faire, je pris de la occasion de leur dire que c'étoit aparament cette extrême confiance qui les empêchoit de presser plus vivement leurs Plénipotentiaires à Utrecht, que par les nouvelles que j'en avois reçeües, il ne paroissoit pas qu'ils se portassent avec beaucoup de chaleur à rendre l'affaire de la Paix générale, ils ne cherchèrent point à les justifier, se contentant de m'assurer que les ordres de la Reine avoient été pressans à cet égard. Parm(i)

Page 3

tous les discours qui furent tenus sur le même sujet, le Duc de Bukinghan éleva la voix, et dit qu'il étoit honteux que l'envoïé de l'Archiduc qui étoit un petit garçon s'émancipât comme il le faisoit, et glissât tous les jours parmi le peuple mille propos contre le Ministère, et qu'ayant fait sortir d'Angleterre le Comte de Galas il seroit de la bien séance de chasser celui cy.

Il étoit juste qu'un ambassadeur extraordinaire du Roy distinguât sa joye à la publication de la Paix je pris un jour particulier, et jeudi dernier je priaï M(adam)e de Rochester une des dames d'honneur de la Reine à souper chez moi et d'y amener principalement, toute la Maison de cette Princesse, personne n'étoit plus capable que M(adam)e de Rochester de faire les honneurs de ma Maison, sa grâce, et sa politesse la rendent infiniment aimable.

Le bal, le jeu et le concert commencèrent tout à la fois sur les huit heures du soir, et chacun prit le parti qui lui plut, on se mit à table à dix heures, j'avois une table de quarante couverts, un de trente, et une troisième de vingt, à celle cy on se relevoit, et elle ne désemplissoit point : on étoit encore à table lorsque les masques entrèrent par

Page 4

billets, il y en entra deux ou trois cent dans le cours du bal qui dura jusqu'à six heures du matin, le goût, la propreté et l'ordonnance firent tout le prix du repas, et le bon ordre tout l'agrément du bal.

J'avois cru jusqu'icy que les mistères du bal ne regardoient qu(e) la galanterie, mais icy sous le masque il se débite quelque fois des secrets de politique, j'ai été assailli par différentes personnes masquées hommes, et femmes, les uns m'ont fait des excuses sur les procédés du parti à mon égard, d'autres m'ont informé des veües du Parlement, plusieurs m'ont parlé du Chevalier de S(ain)t Georges, et des dispositions où étoient pour lui les seigneurs écossais ; il n'y a pas jusque aux affaires du Nord dont on m'a parlé à voix déguisée : je vous avoüe que cette singularité m'a frapé.

Cette Nation peu accoutumée à donner des festes est d'autant plus charmée d'en recevoir qu'elles sont rares dans ce païs cy. Les rafraichissemens qu'elle admet se réduisent au vin de Champagne, et au vin de Bourgogne, l'un et l'autre ne furent point épargnés, et les Anglais [[^]s'at] tachèrent fort à faire honneur aux rafraichissemens, l'embaras de la feste ne me porta point à négliger le peuple dans les

Page 5

dehors, tant du côté de la rivièrè que du côté de la Cour, on distribua beaucoup de bierre, et même du vin, enfin tout se passa comme je l'avois désiré, le public y trouva de la dignité, et la magnificence, tout ce qu'il y avoit dans l'un et l'autre [*sexe] de beau, de respectable, de galant, et de bien sait, se trouva chez moi : la joye et la galanterie confondoit les partis, et ce mélange, me montra la Nation dans son beau, et telle que je ne l'avois point encore veüe.

Rien ne me dépique plus sur la dépense de cette feste, que l'occasion qui y a donné lieu, il s'agît de la publication d'une Paix qui est votre ouvrage, en avoir fait les honneurs, c'est vous faire naturellement ma cour, je suis même bien aise de finir par là, d'autant plus que je ne cesseray point de vous dire que je suis à bout, et que c'est le dernier éclat d'une dépense nécessaire, mais comme je ne puis pas tomber tout d'un coup d'un train de vie que j'ay estimé à propos de mener pour le bien du service, et l'honneur de la nation, et que d'ailleurs de nouveaux efforts seroient inutiles n'ayant plus icy rien de bien sérieux à traiter, songez je vous supplie à me procurer le plaisir de vous embrasser bientost, et de vous

Page 6

renouveler moi-même les protestations de la reconnoissance sincère, et de l'attachement inviolable avec le quel. Je suis Monsieur, votre très humble, et très obéissant serviteur.

J'ai cru qu'en faisant part à la Reine, et aux Ministres de la bonté que sa Majesté avoit à la considération de cette Princesse, de sortir de sa juste sévérité à l'égard de ceux de ses sujets qui ont été condamnés aux galères pour contravention à ses ordonnances sur le fait de la Religion : je pouvois demander comme de moi même le châtiment de quelques uns des Ministres des réfugiés dont tous les sermons sont des déclamations horribles d'une manière peu envelopée contre la France, et si j'ose le dire, contre la personne du Roy, pour cet effet j'ay envoïé le mémoire

cy joint à M(ylor)d Grand Trésorier, que je scavois aigri personnellement contre le S(ieu)r Armand du Bordieu qui est un enfant perdu du parti contraire et le plus emporté de tous les Ministres avec une éloquence médiocre.

J'ai reçu aujourd'hui des lettres d'Utrecht du 16 de ce mois avec un second acte de cession des Païs bas, dans le quel plusieurs déffauts qui rendoient le premier peu

Page 7

conforme au traité conclu entre le Roy et les États Généraux, on été corrigés, mais où subsiste toujours le déffaut d'un cession conditionelle. M(essieu)rs d'Huxelles et Ménager me chargent de le remettre au vicomte de Bolingbroke, en retirant de ses mains le premier pour le renvoïer à sa Ma(jes)té ils ont cru avec raison, qu'après le refus qu'ils avoient fait de le laisser lire aux Plénipotent(iaires) de la République l'envoïé des États Généraux à Londres, avoit ordre de demander à la Reine, qu'elle ordonnât que cet acte lui fut communiqué, et que cette Princesse seroit peut être obligé de cédder à ses représentations pour éviter les effets que pouroient produire dans la nation les plaintes que ce Ministre Holandais feroit d'un refus que les malintentionnés blâmeroient : j'ay pris le parti que j'ay cru le plus convenable, je n'envoïe point à sa Ma(jes)té le premier acte de cession qui est entre les mains de la Reine, à qui j'ay remis aussi le second, sa Ma(jes)té Britanique, et ses Ministres sont convenus avec moi de les garder jusqu'à ce qu'il en arrive un troisième dans la forme où il doit être, et qu'il valoit mieux éluder les instances de l'envoïé de Holande que de lui faire

Page 8

voir un acte différent de celui qu'il attendoit pour ne pas donner lieu à de justes soupçons.

Milord Bolingbroke, avec qui j'ay été trois heures en conférence ce matin chez moi, m'a protesté de nouveau, qu'il ne se passeroit rien au sujet des affaires du Nord, dont sa Ma(jes)té ne fut informée, que ce qui pouvoit avoir donné lieu aux choses qui n'étoient revenues, étoit sans doute la façon avantageuse d'écrire, et de parler de M(onsieu)r De Rosenkrans, si peu conforme à la vérité, qu'ils étoient si persuadé que cet envoïé déguisoit toutes les propositions, qu'ils avoient été obligés d'écrire à M(onsieu)r De Poltenez de s'expliquer clairement sur les ordres qu'il recevoit de la Reine, et de communiquer les lettres de cette Princesse à qui il estimeroit à propos de le faire, pour ôter tout soupçon de cette complaisance et de cette partialité tant de la part des Ministres que de celle de la Reine dont M(onsieu)r de Rozencrans se flattoit inconsidérément.]

F°78 Lettre de Louis XIV au duc d'Aumont, Marly, 25 mai 1713

Page 1

22 May 1713.

Mon Cousin la dernière lettre que j'ai reçeüe de vous étoit du 13., et du 15 de ce mois. La Reine de la Grande Bretagne jugeoit, avec beaucoup de raison, que les difficultés de la Paix à faire avec l'Archiduc, devoient être abrégées, par le consentement que l'Électeur de Bavière donnoit à se contenter du Marquisat de Burgau, pour le dédomagement qu'il a droit de prétendre, des infractions faites au Traitté d'Ilmersheim. Mais elle aura sceu depuis, que la continuation de la guerre paroist à l'Archiduc préférable aux propositions les plus raisonnables et comme il compte de la faire aux dépens des Princes de l'Empire, il espère en tirer un double avantage en diminuant leur puissance et en augmentant la sienne.

L'unique Plénip(otentia)re qu'il avoit encore à Utrecht en est parti après avoir, premièrement désavoüé les propositions qu'il avoit faites en dernier lieu, au comte de Strafford ; et déclarant ensuite, lorsqu'il a été forcé de convenir de la vérité, que ses pouvoirs étoient finis, et qu'il attendroit à Dusseldorff de nouveaux ordres de son Maitre.

Comme le terme que j'ai donné à ce Prince pour accepter mes propositions, expire incessamment, et qu'il n'y

Page 2

a pas d'apparence qu'il souscrive à la Paix, il ne faut plus songer qu' l'obliger à la désirer, et à cesser de s'oposer seul au bien de l'Europe.

Ainsi mes Troupes marchent de tous côtés vers les frontières d'Allemagne, et quoi que les partisans de la Maison d'Autriche exagèrent le nombre de celles qu'elle prétend avoir en entrant en campagne, j'ai lieu de croire que mes forces ne leur seront pas inférieures.

Je regarde en même temps comme bruits sans fondemen(t) ceux que l'on répond des secours secrets que les Holandais fourmiron(t) à l'Archiduc il n'y a pas d'aparence qu'aïant cru la Paix nécessaire par rapor(t) à la situation présente de leurs affaires ils veuillent la rompre dans le moment qu'elle vient d'être signée.

Il est beaucoup plus vrai semblable que le Duc de Marlborough, après avoir excité l'Archiduc à la guerre, seroit employé par ce Prince au commandem(en)t de ses armées, mais si c'est un mal, il dépend de la Reine de la Grande Bretagne de l'empêcher, car elle est maitresse des démarches d'un sujet qui a laissé en Angleterre la meilleur partie de ses biens, et qui est trop

Page 3

attaché à conserver ce qu'il possède, pour s'exposer à le perdre en désobéissant aux ordres précis qu'il a reçeus, et pour s'écarter de la conduite, et de la route qui lui ont été prescrites lorsqu'il a obtenu la permission de sortir de ce Roiaume, c'est à elle à juger de ce qui convient à sa dignité et à ses intérêts sur cet article particulier : mais l'essentiel est qu'elle agisse présentem(en)t de concert avec moi pour obliger l'Archiduc à désirer la Paix.

L'Électeur de Bavière a fait de son côté tout ce qu'on lui a demandé pour en faciliter la conclusion, il vient encore de signer un nouvel acte de cession des Païs bas, corrigé suivant les observations que les Plénipotent(ia)res de la G(rand)e Bret(agn)e à Utrecht ont faites sur un acte précédent qu'il avoit déjà signé, et que mes Plénipoten(tia)res vous ont déjà envoié.

Je fais joindre à ma dépêche la copie de ce dernier acte, et l'original en a été mis au Duc de Shrewsbury il devoit le faire partir par un courrier exprès, qu'il avoit reçu pour ce même sujet de la Reine sa Maitresse.

Comme je ne doute pas qu'elle ne soit contente de la

Page 4

condescendance de l'Électeur de Bavière a tout ce qu'on lui propose de juste, et de raisonnable, pour avancer la conclusion de la Paix, avec l'Archiduc, et avec l'Empire ; il me paroît qu'il seroit également juste de le faire jouir, le plus promptement qu'il sera possible, de l'effet des conditions stipulées en sa faveur ; je croirois donc, qu'on pourroit, dès à présent travailler à le mettre en possession du Roiaume de Sardaigne, l'entreprise ne seroit pas difficile, car il y a peu de Troupe allemandes dans cette isle, et je ne regarderois pas comme un embarras d'en faire passer un nombre des miennes, suffisant pour mettre l'Électeur de Bavière en possession du Roiaume qui lui est destiné.

Je ne veux cependant faire aucune démarche sur ce sujet, que de concert avec la Reine de la G(rand)e Bretag(n)e vous scaurez donc ces sentimens, et si elle voudroit ordonner aux commandans de l'escadre qu'elle a dans la Mer Mediterranée, de faciliter les transports de mes troupes, à la vérité je ne le crois pas, car elle ne voudra pas qu'on lui puisse reprocher de faire aucun acte d'hostilité contre l'Archiduc.

Il est cependant très nécessaire de le presser et la Reine

Page 5

de la G(rand)e B(retagn)e y doit emploier tous ses soins puisqu'il est difficile qu'elle désarme pendant que la guerre de l'Empire continuera, et que les Holandais vraisemblablement demeureront armés.

Comme cette même raison doit engager également les deux nations à donner tous leurs soins pour la conclusion de la Paix qui reste encore à faire, j'ay ordonné à mes Plénipotent(ia)res à Utrecht de communiquer aussi aux Ministres des États Généraux la pensée, que j'ai sur l'entreprise de Sardaigne, il y en auroit peut être d'autres à faire du côté de l'Italie qui embarrasseroient encore davantage l'Archiduc, mais il n'est pas question d'y songer présentement.

Aussi tost que j'ay reçu les ratifications échangées je n'ai point perdu de temps à faire publier la Paix, elle l'est aujourd'hui à Paris, et la même publication se fera dans les autres villes de mon Roiaume.

J'ay pareillement accompli la promesse que j'avois faite à la Reine de la G(rand)e B(retagn)e de délivrer de la chaîne plusieurs galériens, dont elle souhaitoit d'obtenir la grâce le nombre en est grand, et surpasse peut être ce qu'elle

Page 6

attendoit elle-même. Car il monte à 188, dont plusieurs ont été condamnés pour d'autres crimes joints à la contravention à mes ordonnances sur le fait de la religion.

De ce nombre de 188, il y en a 138 qui sortirent de mon Roiaume, les autres s'étant convertis m'ont demandé la permission d'y demeurer, et j'ai bien voulu la leur accorder.

Vous devez compter que je ne pouvois donner à la Rein(e) de la G(rand)e B(retagn)e une marque plus forte, et plus distinguée de la considération particulière, et de l'affliction que j'ay pour elle, sur ce je prie Dieu qu'il vous ait mon cousin en sa s(ain)te et digne garde. Écrit à Marli le 22 May 1713.

F°79 Lettre de Monsieur de Torcy au duc d'Aumont, Marly, 22 mai 1713

Page 1

A Marli le 22 May 1713

J'ai reçu Monsieur, les deux dernières lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, l'une du 4 de ce mois par l'abé Gaultier, et l'autre du 15 par votre courier ce que l'abé Gaultier, m'a dit jusqu'à présent, de plus particulier, a roulé sur les mesures prises pour le paiement du douaire de la Reine d'Angleterre, dont les sommes seront délivrées de trois mois en trois mois à celui qui sera chargé à Londres de la procuration de cette Princesse pour les recevoir.

L'abé Gaultier ma fort assuré du désir sincère que le Grand Trésorier, et le Vicomte de Bolingbroke avoient d'entretenir désormais une étroite intelligence entre le Roy et la Reine leur Maitresse, si cette Princesse a fait quelque chose pour lui il ne me l'a point dit. Au reste il se prépare à faire un voiage en Normandie pour y voir sa Mère, et l'abbaye de Savigny, dont le Roy lui a fait présent, et qui lui voudra plus qu'il n'avoit espéré d'en tirer voilà Monsieur tout ce que je scais jusqu'à présent du voiage de l'abé Gaultier.

Page 2

J'ai veu avec un sensible plaisir, par votre seconde lettre, celui que vous aviez ressenti de la grâce que le Roy a faite à M(onsieur) le Duc de Powis, je le comprends parfaitement, sachant de quelle manière vous pensez pour vos amis, c'est aussi par la même raison [^que] quoique vo(us) soiez content je ne le serai point encore, et je regardera(it) la grâce du Roy comme imparfaite jusqu'à ce que les bienfaits de sa Majesté s'étendent sur vous, Monsieur, et que vous receviez d'elle ceux que vous méritez à si bon titr(e) mais il faut que vous m'aidiez, en demandant vous mêm(e) et en proposant dans la lettre que vous écrirez au Roy. Je serois assez porté à vous conseiller de laisser encore passer quelque temps, et de mettre un intervalle entre ce que vous avez obtenu pour milord Powis, et ce que vous demanderez pour vous, je crois cependant, Monsieu(r) que je serai mieux de m'en rapporter à ce que vous jugerez vous-même de plus convenable, je ne vous demander(ez) point d'être persuadé de mon zèle, et de mes soins, car je serois bien fâché que vous puissiez jamais douter de l'un et de l'autre.

Quant à votre retour icy vous scavez Monsieur que

Page 3

je n'ai jamais compté qu'il vous convint de faire une ambassade ordinaire, ainsi vous m'avertirez, s'il vous plaist, quand vous jugerez à propos que je parle au Roy de votre congé. La continuation de guerre avec l'Archiduc pouroit retarder l'envoi de celui que le Roy destinera pour votre successeur, mais en attendant, on pouroit se contenter d'un simple résident, et je suis persuadé que la Reine et ses Ministres consentiront à cet expédient pendant un intervalle qui ne sera pas fort long, je me conduirai sur ce sujet suivant ce que vous me ferez scavoir.

J'ai appris avec beaucoup de plaisir que la maladie du G(ran)d Trésorier n'ait pas eu de suite, il faut qu'il vive, et qu'il vive en santé, et qu'il aide à maintenir l'ouvrage de la Paix qu'il a si bien conduit à sa perfection. Je vous supplie de croire qu'on ne peut être plus véritablement que je suis Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. Signé De Torcy.

Le Roy a reçu Monsieur, depuis que la dépêche que je vous envoïe est écrite, une lettre de M(essieu)rs les Plénip(otentia)res du 19 de ce mois, et sa Ma(jes)té m'ordonne de vous envoïer la copie d'un article de cette lettre qui à

Page 4

raport à la dernière conférence avec M(onsieur) le Baron de Kirchner, et la copie de la relation que M(essieu)rs les Plénip(otentia)res d'Angleterre ont fait de cette conférence, elle fait voir bien clairement qu'il ny pas tenu au Roy ny aux facilités qui pouroient dépendre de M(onsieur) l'Électeur de Bavière que la Paix n'ait été universelle.

F°80 Lettre de Louis XIV au duc d'Aumont, Marly, 29 mai 1713

Page 1

Le 29 May 1713.

Mon Cousin. J'ai veu par un de vos lettres écrite le 20 de ce mois, que les Ministres de la Reine de la Grande Bretagne, croioient que l'Archiduc seroit forcé de souscrire à la Paix, n'étant pas en état de soutenir la guerre qu'il veut continuer, il persiste cependant à faire toutes les démonstrations capables de persuader qu'il ne suivra pas l'exemple de ses alliés et depuis qu'il a retiré d'Utrecht ses plénipotentiaires il a encore obligé les Princes de l'Empire d'en rappeler leurs ministres, en sorte que l'assemblée se doit regarder comme rompüe, puisqu'il ny avoit plus de négociation à faire avec la Maison d'Autriche et avec l'Empire.

J'avois jusqu'à présent ordonné à mes Plénipotentiaires de prolonger leur séjour en Hollande, au delà même du terme fixé à l'Archiduc, pour accepter mes offres. Mais il y demeureroient désormais inutilement, et je crois même, qu'il seroit contre ma dignité, de les y laisser, l'Archiduc, étant aussi éloigné qu'il le parait être, d'accepter les propositions justes, et raisonnables, que

Page 2

je lui ay faites.

Il témoigne en même temps une telle aversion pou(r) les Anglais, et pour les Hollandais, que personne ne doute qu'une de ses veües principales, ne soit de changer la voye, et la manière de négocier, ainsy la Reine de la G(rande) B(retagn)e a de justes raisons de marquer aussi de son costé le ressentiment qu'elle doit avoir du procédé de ce Prince à son égard, et je suis persuadé qu'elle ne se trompe pas, lorsqu'elle regar(de) les Ministres de Vienne comme ses plus dangereux ennemis.

Mon intention étant d'agir d'un parfait concert avec elle j'ai ordonné à mes plénipot(enti)aires de concerter aussi avec les siens ce qui regarde leur départ d'Utrecht, et de le différer, s'ils croient que le retardement soit nécessaire au bien des affaires, mais je doute que ce soit un bon moïen d'obliger l'Archiduc à faire la Paix, que de lui laisser croire, qu'après le terme passé il

Page 3

dépendroit encore de lui de la négocier sur le pied des offres que je lui ay faites.

Comme le dernier acte de la cession que l'Électeur de Bavière a faite des Païs bas étoit entièrement conforme aux observations de l'évesque de Bristol, et du Comte de Strafford, je suis persuadé que la Reine de la G(rande) B(retagn)e l'aura reçu avec plaisir et rien ne la doit empêcher présentement d'en accorder la communication à l'envoïé de Hollande.

Il seroit temps de mettre des bornes aux progrès des ennemis du Roy de Suède, et c'est les favoriser que de ne rien faire en faveur de ce Prince, lorsqu'il est à la veille de perdre tout ce qu'il possédoit en Allemagne. Je souhaite que les ordres que la Reine de la G(rand)e B(retagn)e a donné à son envoïé en Danemark, produissent l'effet qu'elle en attend mais en comparaison du mal le rendre parait faible.

Vous serez sollicité par l'envoïé de Parme à Londres de parler en faveur de son Maître à la

Page 4

Reine de la G(rand)e B(retagn)e vous seavez en général mes sentimens à l'égard des Princes d'Italie, mais le Duc de Parme mérite par les sentimens qu'il m'a toujours témoigné, que je le distingue particulièrement ainsi je serai bien aise que lorsqu'il s'agira de ses intérêts, la Reine de la G(rand)e B(retagn)e veuille agir de concert avec moi sur ce je prie Dieu qu'il vou(s) ait, mon Cousin, en sa s(ain)te et digne garde. Écrit à Marli le 29 May 1713.].

F°81 Lettre de Monsieur de Torcy au duc d'Aumont, Marly, 29 mai 1713

Recto

A Marli le 29 May 1713.

La dépêche du Roy répond, Monsieur, aux articles qui regardoient les affaires dans celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 20 de ce mois, je vous remercie présentement du détail de ce qui s'est passé à la publication de la Paix à Londres, dont vous voulez bien m'informer, et que je n'ay pas réservé pour moi seul, il étoit juste que le Roy fut instruit de la joie que la nation anglaise a témoignée en cette occasion, aussi bien que de votre magnificence, dont personne ne doute, et que vous ne pouviez Monsieur, faire éclater dans une meilleure conjuncture. Je suis persuadé que vos amis sont plus sensibles que vous à la dépense que causent ces festes, mais je ne la regretteray point, lorsque les récompenses auront suivy.

Je vous assure, Monsieur que je le souhaite plus que personne, et qu'en attendant qu'elles arrivent, j'ay déjà travaillé selon vos désirs à

Verso

abrèger le temps de votre séjour en Angleterre, et j'ai cru qu'il n'étoit pas inutile pour l'une et pour l'autre veüe, de lire au Roy ce que vous me faites l'honneur de m'écrire sur cet article, et je vous supplie de croire, que je n'oublieray jamais ri(en) pour vous faire connôître qu'on ne peut être plu(s) parfaitement que je suis, Monsieur, votre très humb(le) et très obéissant serviteur. Signé De Torcy.

Fonds 10715 :

Lettre n°1 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 1^{er} juin 1713

Page 1

A Londres ce 1^{er} juin 1713

A Monsieur De Torcy

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 22 du mois passé. Dans les choses qui regardent mes intérêts particuliers, il m'est facile de me retenir sur mes demandes, et je n'aurai pas beaucoup de peine à profiter du conseil que vous me donnez, de mettre quelqu'intervale, entre la grace qu'il a plu à sa Ma(jes)té de faire au Duc de Powis, et les représentations que je prendrai la liberté de lui faire sur ma situation ; je vous avoüe, même que je ne serai pas peu embarrassé à lui exposer l'état de mes affaires, et que je serois fort à plaindre, si ses graces dependoient de la vivacité de mes instances.

Je n'ai garde de ne pas approuver l'expédient que vous proposez d'envoier icy pour quelque temps, un simple résident à la place du successeur qui m'est destiné, et il ne me paraît pas que cela puisse blesser les bien séances, puisque l'on n'a d'autres veües, par cet arrangement, que de se mettre à portée d'envoier un plus digne sujet.

M(onsieur) le M(arquis) de Monteleon partit lundi dernier

Page 2

pour Utrecht, il laisse dans ce Païs cy, à sa place pendant son absence, et comme l'homme de confian(ce) du Roy d'Espagne, Dom Patricio irlandais de natio(nalité) il ne me parait pas avoir beaucoup d'envie d'y revenir, c'est un fort galant homme, qui mérite par lui-même plus de considération qu'il n'en a trouvé icy ; les Espagnols qu'il avoit à sa suite ont eu besoin de leurs titres pour y avoir quelque légère distinction.

Le silence que vous avez gardé Monsieur, sur ce que je vous ai mandé dans mes premières dépeches de l'indiscrétion de Tanqueux devoit peut être m'empêcher de revenir à la charge sur son sujet, mais comme la facilité de M(onsieu)r de Monteleon à se répandre avec lui pouroit être suivie de quelqu'inconvénient, il me parait, qu'il est de la prudence, de vous informer que le S(ieu)r Tanqueux n'a donné aucune borne à la malignité des propos qu'il a tenus dans tous les Caffés de Londres ; que les puissances étrangères ne sont pas celles qu'il a le plus attaqués, qu'aucun ministre

Page 3

n'a été exempt de sa censure jusque la même, que on lui a imposé silence dans plusieurs maisons de considération, et que quelques uns en ont pensé venir aux voyes de fait. Je ne parle pas de l'impiété, et de l'impudence qu'il a poussées publiquement à l'excès, sans la considération de M(onsieu)r de Monteleon, j'aurois pris le parti de le faire arrester, et ne me seroit point cependant porté à cette extrémité, sans vous demander votre avis ; il est présentement à Utrecht. Vous ferez de ce que j'ay l'honneur de vous mander l'usage que vous croirez convenable. Je compte Monsieur de faire mon entrée le 15 de ce mois ; sans être trop difficile sur le cérémonial, j'essaierai d'en tirer ce que je pourai de plus avantageux.

Les envoiés des Cours, et particulièrement celui de Danemark, feront peut être désormais quelques difficultés de venir chez moi, où ils sçavent que je ne leur donnerai pas la main, par la politesse

Page 4

avec laquelle j'ai reçu jusqu'icy avec eux, ils ne doivent pas me soupçonner de vouloir chercher à leur faire de la peine, mais comme les points du cérémonial sont réglés, et que je ne suis pas d'humeur de rien gater, malgré l'exemple d'autrui : je leur ay fait signifier qu'ils en passeroient par toute la rigueur des règles, ou que je ne les verrois point, et ne souffrirois point, que de quelque façon que ce put être, on éludait la cérémonie. J'ai bien de la peine à croire que leur délicatesse les porte à s'exclure de ma maison qui est la seule ressource pour eux dans ce Païs cy.

La nuit du vendredi au samedi, à quatre heures du (matin ?) un de mes suisses fut tué par un officier irlandais, le Suisse rentroit dans ma maison à une heure après minuit, et aiant trouvé la porte de l'appartement fermée, et ne voulant pas éveiller ses camarades il retourna à un cabaret à bière, d'où sortant sur les quatre heures, il rencontra l'officier

Page 5

irlandais dans la rue qui le plaisanta sur sa moustache, et dès le premier propos mit l'épée à la main, et le chargea, le Suisse se souvenant des ordres rigoureux que j'avois donnés sur les voyes de fait ne tira son sabre qu'à l'extrémité, dont il lui porta un coup sur la tête, dans ce moment l'Irlandais lui allongea le coup dont il mourut un quart d'heure après, l'officier a été arrêté on instruit son procès je pousse l'affaire vivement, s'il est condamné à être pendu, je demanderai sa grace à la Reine.

Il est juste de varier le récit, et de ne vous pas laisser sur des images si tristes.

Je donne ce soir un grand bal qui met tout Londres en mouvement, on n'y entrera que masqué, j'ai donné plus de six cent billets, on ne parle que de la richesse, et de la singularité des habits que toutes les dames font faire exprès. Je suis plus parfaitement que personne du monde Monsieur [Signature ?]

Lettre n°2 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 1^{er} juin 1713

Page 1

A Londres le 1^{er} Juin 1713

Sire

Je n'ai pu avoir l'honneur de répondre plutôt à la lettre qu'il a plu à votre Majesté de m'écrire le 22 du mois passé, par ce que dans le mouvement des affaires du Parlement, et suivant la constitution du Gouvernem(en)t d'Angleterre, les Ministres étant obligés de veiller aux affaires domestiques, laissent quelque fois trainer malgré eux, celles qui sont étrangères, et ne se presentent pas autant qu'on pouroit le désirer aux demandes et aux représentations que l'on se trouve chargé de leur faire, j'ay eu toute l'attention à saisir les momens de les voir, avec liberté aussi bien que la Reine de la G(rand)e Bretagne, qui m'a parüe infiniment touchée des ménagemens, et des ouvertures de votre Ma(jes)té à son égard. Cette Princesse n'a cru rompre les conférences d'Utrecht par les Ministres impériaux, qu'avec beaucoup de chagrin, elle ne doute point que la manière vive avec la quelle v(otr)e Ma(jes)té est disposée d'ouvrir la Campagne ne fasse entrer

Page 2

en considération le Conseil de Vienne, et ne porte l'Archiduc, à prévenir pour de légers intérêts, les inconvéniens de la continuation d'une guerre que v(otr)e Ma(jes)té est à portée de faire avec avantage, ce Prince ne pouvant imputer qu'à sa propre conduit(e) les événemens facheux où il s'expose, tant du côté de la Sardaigne, que d'ailleurs. Sur ce que j'avois demandé qu'elle ordonnât aux commandans de l'escadre qu'elle a dans la Mer Méditerranée, de faciliter le transport des troupes de v(otre) Ma(jes)té regardant la chose comme le moien le plus seur, et le plus sérieux, pour faire impression sur les esprits. On ne m'a d'abord répondu que d'une manière tr(ès) vague, et qu'en me représentant que pour hater l'évacuation de la Catalogne, la Reine a été obligée de donner des ordres à l'amiral qui commande dans la Méditerranée, de revenir au plutôt avec son escadre, après quoi, il ne devoit rester dans ces mers, que quelques frégattes légères, pour le service de l'Isle de Minorque, et de la ville de Gibraltar

Page 3

et pour croiser à l'embouchure du détroit sur les pirates de Salé, je n'ai pas laissé de revenir à la charge, et de presser les Ministres sur une réponse plus précise, mais on n'a pas manqué comme votre Ma(jes)té la préveu de me faire envisager l'effet de ma demande comme un acte d'hostilité, trop prompt de la part de l'Angleterre, ajoutant cependant, que si l'Archiduc s'opinatroit à renverser tous les projets de la Paix Générale on seroit autorisé par sa conduite à prendre les moiens les plus vifs pour ramener ce Prince au point où il convenoit qu'il fut, que cependant la Reine de la G(rand)e B(retagne) ne négligeroit rien de ce qui dépendroit d'elle pour prévenir la continuation d'une guerre qui ne peut être utile à personne.

Les Ministres de cette Princesse ont de la peine à croire que le Duc de Marlebouroug veuille se charger du commandement des armées de l'Archiduc, et faire un pas aussi délicat que

Page 4

celui là qui l'exposeroit à de trop grands inconvénien(s) par raport aux intérêts qu'il a à ménager dans ce Pais cy. Cependant, comme il a une Principaut(é) dans l'Empire, que presque tout son bien est en argent, et qu'après plusieurs consultations, sa femm(e) en partant a mis ordre à ses affaires, et a fait de grands arrangemens dans sa famille, que d'ailleurs le Duc de Marlebouroug est connu pour un esprit très remuant ; qu'il y a dans sa vie des traits de fausseté et de trahison trop marqués ; qu'il est difficile à un homme aussi avare, et aussi ambitieux que lui de se ramener à une vie privée, étant excité d'ailleurs par des ressentimens particuliers, et encouragé par les promesses du parti opposé à celui de la Reine, et qui sur l'aparence de la continuation de la Guerre, se remet en

mouvement et reprend de nouvelles forces, il n'est pas hors d'apparence par toutes ces considérations, qu'il n'entrat dans les desseins de l'Archiduc, et ne se chargeât du commandement de se(s) Troupes.

Page 5

Je renvoie à v(otre) Ma(jes)té les deux actes de cession des Païs bas, qui ne s'étoient pas trouvés conformes au Traitté. Le nouvel acte que l'Électeur de Bavière vient de signer, et qui a été corrigé sur les observations des plénipotentiaires de la Reine de la G(rand)e B(retagn)e font bien voir à cette Princesse qu'il ne tient pas à luy que la Paix ne soit générale. Et elle estime avec v(otre) Ma(jes)té, qu'il seroit juste de le faire jouir le plus promptement qu'il sera possible des conditions stipulés en sa faveur, et le mettre en possession du Roiaume de Sardaigne, mais elle vous supplie sire, de vouloir bien entrer dans sa situation et l'approuver dans quelques ménagemens qu'elle veut, encore garder pour l'Archiduc.

Les Ministres de cette Princesse sont bien persuadés que rien ne l'embarrasseroit d'avantage qu'une entreprise du côté de l'Italie étant en effet le lieu d'où il tire le plus d'argent : quant aux affaires du Nord, je ne sçai si la campagne ouverte avec ce Prince ne donnera point d'autres veües à v(otre) Ma(jes)té. Comme je n'ai point eu de nouveaux ordres à cet

Page 6

égard, je n'ai fait aucune instance, je me suis contenté d'observer les mouvemens des Ministres qui me parroissent depuis quelques jours plus empressés pour pacifier les affaires de ce côté-là et autant que j'ai pu conjecturer, tant des conférences que j'ai eues avec eux, que de plusieurs conversations avec gens ordinairement bien instruits, il y a un projet à ce sujet par lequel la France, l'Angleterre et la Holande pouroient conjointement déclarer aux Mini(stres) des Princes du Nord, que pour établir la Paix entre eux, il est nécessaire qu'ils conviennent d'abord d'une cessation d'armes de trois mois pendant lequ(el) temps ces Ministres agiroient pour avoir de leurs Maitres de pleins pouvoirs pour travailler à la Conclusion de la Paix, que si quelqu'un de ces Princes ne consent point à cette cessation d'armes les puissances mentionnées se croiront obligées d'envoïer une escadre dans la mer Baltique, non qu'elles prennent aucun parti, mais seulement pou(r) faire observer la cessation d'armes ; que l'on proposer(a)

Page 7

à ces Ministres une place qu'ils choisiront eux-mêmes et où ils se rendront au plus tost afin d'entamer la négociation, et que les choses soient disposées lorsqu'ils recevront leurs pouvoirs, que si on refuse de les donner dans toutes les formes, votre Ma(jes)té et les puissances qui agiront conjointement avec elle, ne continueront pas moins la négociation de la Paix, qu'elles conclueront même selon ce qu'elles trouveront de justes et de raisonnable, entrant dans la garantie de tout ce qui sera aresté et conclu. Le vicomte de Bolingbroke doit me communiquer quelques idées particulières qu'il a sur ces mêmes affaires j'aurai l'honneur d'en rendre un compte exact à votre Majesté.

La Reine est d'hier à Kensington en assez bonne santé et ne marchant cependant point, cette Princesse a témoigné beaucoup de sensibilité, et de reconnoissance de la grace qu'il a plu à v(otre) Ma(jes)té d'accorder à sa considération, à ceux de ses sujets qui avoient été condamnés aux Galères pour contravention à ses ordonnances sur le fait de la religion, et qu'elle a eu

Page 8

la bonté d'étendre indistinctement sur ceux même qui étoient coupables d'autres crimes, elle m'a chargé de demander la liste de tous ceux qui ont été relachés : le fruit de cette clémence de v(otre) Ma(jes)té est heureusement retombé sur la catholicité, les réfugiés mêmes sont devenus plus modéré, et ne se joignent pas aux Wigs avec tant d'aigreur qu'auparavant.

Je ne dois pas taire à v(otre) Ma(jes)té l'effet merveilleux qu'a produit icy dans tous les partis le dédomagement des pertes du Duc de Powis, et combien il a confirmé les bons sentimens qui règnent dans ce Païs cy, pour votr(e) personne sacrée, et pour tout ce qui lui est agréable. La datte de ce présente dépeche étant du jour de l'expiration du terme que v(otre) M(ajesté) a donné à l'Archiduc pour prend(re) son parti je la supplie de me permettre de souhaiter que les choses aïent tourné à sa satisfaction, ou qu'ell(e) retrouve sur les avantages d'une nouvelle guerre, la gloire que lui acquise la pacification de l'Europe quelle a toujours singulièrement désirée.].

Je suis avec un très profond respect.

Sire

De [signature ?]

Lettre n°3 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 7 juin 1713

Page 1

Le 7 Juin 1713.

Mon Cousin, j'ai reçu par un courier que vous m'avez dépeché, votre lettre dattée du 1^{er} de ce mois, elle m'informe de(s) raisons qui empechent la Reine d'Angleterre de concourir avec, à l'entreprise de Sardaigne, et de mettre l'Électeur de Bavière en possession de ce Roiaume, que l'Archiduc persiste à lui refuser ; quoique j'eusse préveu, qu'elle ne voudroit faire aucun acte d'hostilité contre ce Prince, j'aurois lieu de croire qu'elle regarderoit le projet d'entrer en Sardaigne, comme un moien d'avancer la Paix, et de lever la principale difficulté qui semble s'oposer à sa conclusion.

Je vois cependant que ses Ministres ne vous ont point rendu de réponse positive, sur le dessein que j'aurois de faire cette entreprise, sans le secours de l'Angleterre, et par mes propres forces ; et j'apprens en même temps par mes Ministres à Utrecht, que ceux de la G(rand)e Bretagne, ceux de Savoïe, et ceux de Holande, la regardent comme une contravention à la neutralité dont je suis convenu pour l'Italie.

Je ne prétens rien faire qui puisse y être contraire mais pendant que je l'observe exactement de ma part, il seroit nécessaire qu'elle fut observé par l'Archiduc avec la mê(me)

Page 2

exactitude, vous scavez cependant qu'il est très éloigné de s'y conformer, les Napolitains continuent de prendre sous son Pavillon des Batimens Français, dans la Méditerranée, ses officiers exigent avec violence, des contributions des Princes, et des États d'Italie, qu'ils doive(nt) laisser tranquiles en vertu de ce même traité, enfin les infractions en sont si publiques, et si continuelles de la part des Allemands, que sans la considération particulière que j'ai pour la Reine de la Grande Bretagne, je pourois agir comme n'aïant pris aucun engagement à l'égard de l'Italie, puisque l'Archiduc n'exécute pas les conditions do(nt) il est convenu.

Mais cette modération de ma part ne servira qu'à persuader ce Prince, qu'il peut impunément continuer une guerre dont il ne craint pas les dommages quand elle se fera en Allemagne, il espère même, que si les événemens en sont heureux pour moi, la Holande ne le laissera pas sans secours, enfin il se flatte qu'il arrivera des troubles en Angleterre dont il pourra profiter, et l'on doit être assuré que dans cette veüe, il n'oubliera rien pour les exciter.

Page 3

Ces idées qu'il se fait de changemens heureux pour lui, sont confirmées par la conduite que les Ministres d'Angleterre, et de Holande on tenüe à Utrecht depuis le départ du S(ieu)r Kirckner, ils ont commencé à se relâcher des propositions qu'ils avoient appuïées, et bien loin de presser les Ministres de l'Empire, de concourir à la Paix, ils ont fait les plus fortes instances envers mes plénipotent(ia)ires, pour les obliger à modérer les offres que j'ai faites, et dont je suis engagé depuis l'expiration du terme que j'avois donné.

Une pareille voye n'est pas celle dont il convient de se servir pour presser la Paix, j'insistes donc auprès de la Reine d'Angleterre, et de ses Ministres, pour leur faire connoitre que l'unique moïen d'achever la pacification de l'Europe, est de parler avec force et de faire craindre à l'Archiduc que l'Angleterre ne prenne enfin des mesures pour l'obliger à consentir à la tranquillité générale, qu'il traverse lui seul.

Il seroit de l'intérêt de cette Princesse, d'empecher quic(onque) de ses sujets tel que le Duc de Marlbouroug, ne seroit dan(s) l'armée de l'Archiduc, outre le crédit qu'il conservera

Page 4

par ce moien dans le parti des malintentionnés en Angleterre, on ne manquera pas de dire que la Reine sa Maitresse approuve en secret la continuation de la Guerre, et qu'elle n'attend qu'un évènement favorable pour déclarer ses véritables sentimens, la personne seu(le) du Duc de Marlebouroug ne doit pas inquiéter, mais on tirera de facheuses conséquences de le voir servir, et je crois que par cette raison la reine sa Maitresse devroit employer son autorité, et les moïens qu'elle a pour l'en empecher.

J'ai reçu par le Duc de Shrewsburi, les deux premiers actes originaux que l'Électeur de Bavière avoit signé de sa cession des Païs bas, et j'ai été bien aise d'apprendre, que la Reine de la Grande Bretagne ait été contente du 3^e, je ne doute pas qu'elle ne l'ait communiqué présentement à l'envoïé des États Généra(ux) auprès d'elle suivant les instances pressantes, qu'il av(oit) faites pour le recevoir.

Il paroist que les démarches de l'Angleterre pour la pacification du Nord sont assez lentes, et je n'ai nulle intérêt de les presser tant que j'aurai la guerre avec

Page 5

l'Empire, si celle du Nord finissoit, l'Archiduc tireroit plus facilement des secours des Princes ligués présentement contre la Suède, il suffira donc que vous me rendiez compte des propositions que les Ministres de la G(rand)e B(retagn)e vous feront sur cet article, mais sans les presser de votre part de prendre aucune résolution. Je vous envoie ray la liste que vous me demandez de ceux de mes sujets que j'ai fait sortir des galères à la prière de la Reine de la G(rand)e B(retagn)e sur ce je prie Dieu qu'il vous ait mon Cousin en sa s(ain)te et digne garde. Écrit à Versailles le 7 juin 1713.

Lettre n°4 : Monsieur de Torcy au duc d'Aumont, Versailles, 7 juin 1713

Page 1

A Versailles le 7 juin 1713

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 1^{er} de ce mois, M(onsieur) le Duc de Powis, aiant fait son remerciement, et cette affaire étant consommée ; je croi que l'intervalle que vous avez mis à parler de vos intérêts suffit, et qu'il est temps que vous en écriviez au Roy. Je vous assure que je souhaite fort de vous bien conduire, et que je serai plus affligé que vous si vous ne réussissez pas.

Cette démarche faite, je presserai pour votre retour si vous m'en donnez l'ordre.

Lorsque vous m'eutes fait l'honneur de m'écrire du S(ieur) de Tanqueux, j'en écrivis à M(onsieu)r de Monteleo(n) non comme aiant reçu de vous aucun avis sur cet article, mais comme connoissant le personnage, et étant étonné d'avoir appris qu'il l'eut, non seulement mené avec lui en Angleterre, mais enco(re) chargé de ses instructions pour l'Espagne, je reçeus pour réponse, une éloge de cet homme, que le M(arquis) de Monteleon m'assure connoitre parfaitement et avoir éprouvé en plusieurs commissions difficiles

Page 2

avec cette prévention, il étoit assez inutile d'entreprendre de le persuader de la vérité.

J'ai leu au Roy ce que vous me faites l'honneur de m'écrire au sujet de votre entrée, du cérémonial à l'égard des envoiés, et du malheur arrivé à l'u(n) de vos Suisses, je n'ai Monsieur, à vous réponde(r) que par une approbation générale, de tout ce qu(e) vous avez fait, dit, et pensé et je vous assure que je suis très disposé à vous répondre de cette manière, personne ne vous honorant et n'étant plus parfaitement que je suis Monsieur votre très humble, et très obéissant serviteur. Signé De T(orcy)

M(onsieu)r de Pontchartrain m'a dit Monsieur, que d(es) corsaires d'Ostende avoient conduit depuis peu dans les ports Falmouth, et de Plimouth huit ou dix bâtimens français, qu'ils ont pris pendant le cours du mois dernier, qu'ils continu(ent) de troubler le commerce et la navigation des côt(es) de Picardie, Normandie et Bretagne, et qu'il

Page 3

seroit nécessaire de demander à la Reine de la G(rand)e Bretagne de faire arrêter les prises conduites à Plimouth et à Falmouth, pour les remettre aux propriétaires. Le Roy approuve que vous en parliez de sa part aux Ministres de cette Princesse.].

Lettre n°5 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 8 juin 1713

Page 1

A Londres ce 8 juin 1713.

Sire

On ne peut être plus sensible que la Reine de la G(rand)e Bretagne le parait à tous les égards, et à toutes les considérations que votre Majesté ne cesse point de lui témoigner, elle m'a chargé de l'assurer de sa parfaite correspondance à tous ses sentimens, et des dispositions sincères où elle étoit, d'entrer dans toutes ses veües au sujet des affaires présentes.

Pour répondre aux deux articles principaux de la lettre qu'il a plu à votre Majesté de m'écrire dont l'un regarde le séjour de ses plénipotentiaires à Utrecht, et l'autre les affaires du Nord, j'ai l'honneur de lui dire que la Reine de la G(rand)e Bretagne m'a répété ce qu'elle avoit dit dans son Conseil, qu'elle étoit bien aise que les Ministres de v(otr)e Ma(jes)té eussent pris le parti de rester jusqu'au 10 à Utrecht tant par ce que le Baron de Kirckner avoit deman(dé)

Page 2

ce temps là pour attendre les réponses de l'Archiduc) que parce que ce retardement, aiant été infructue(ux) mettoit encore ce Prince dans un tort plus marqu(é) et que d'ailleurs les Plenipot(entia)ires de v(otre) Ma(jes)té avoit encore pour prétexte de leur séjour à Utrecht, ce(rtain) des Ministres d'Espagne, qui étoient là pour ag(ir) conformément à leurs engagements ; que cependan(t) n'y aiant point à tout cela de fondement essentiel, elle estimoit avec votre Ma(jes)té qu'il seroit contre la décence, et le bien des affaires de pousser plus loing le temps du séjour à Utrecht.

Cette Princesse doute bien moins présentement de l'éloignement de l'Archiduc pour la Paix, mais je croy avec elle, et avec ses Ministres, que l'aversion de ce Prince contre les Hollandais, n'éto(it) pas si sérieuse que celle que le Conseil de Vienne conserve contre le Ministère présent, c'est ce qui fait penser aux Ministres d'Angleterre, que l'opositi(on) de l'Archiduc à la Paix, n'est que pour la conclus(ion)

Page 3

un peu plus tard, et pour leur ôter à eux personnellement, l'honneur de l'avoir faite ce qui pouroit être encore l'effet du ressentiment de ce Prince contre leurs procédés à l'égard du Comte de Galas, tout cela revient au sentiment où est v(otre) M(ajesté) que le dessein des Impériaux est de changer la voye, et la manière de négotier leur accomodemen(t) et on est persuadé icy, qu'ils ne traiteront que dans une ville entre les deux armées ; pour moi sire s'il m'est permis de dire ma pensée à v(otre) Ma(jes)té. Je ne voy que les avantages qu'elle est en situation de remporter, et la manière vive, et brillante dont elle peut ouvrir la campagne, qui soient capables d'arreter ce Prince qui fera peu d'attention aux inconveniens d'une Guerre qui le regarde moins que les Princes de l'Empire, et qui est toujours tout prest à sacrifier à son orgueil personnel toute sorte de considérations.

La Reine de la G(rand)e B(retagn)e a regardé l'armistice d'Italie comme le moïen le plus sage pour mener

Page 4

à bien la négociation, et comme une chose avantageuse à tout le monde, et surtout à l'Arch(iduc) s'il a manqué à la convention, elle croit n'avoir rien à dire sur cela, mais elle en pense tout ce qu'elle doit. Quant à l'infraction dont le Duc de Parme se plaint si justement, et qui entraîne la désolation de son État, elle est disposée d'entrer en garantie de la suspension d'armes stipulée et signée à Utrecht le 14 du mois de Mars, mais cette considération n'est pas la seule qui l'engage à s'intéresser pour ce Prince et la distinction que v(otre) M(ajes)té témoigne en fait des autres Princes d'Italie, l'assure plus particulièrement de la Protection de cette Princes(se).

Les Plénipotent(ia)ires d'Angleterre ne resteront à Utrecht que jusqu'à ce qu'ils aient fini le Traitté de Commerce avec les Hollandais.

J'ai déjà eu l'honneur de rendre compte

Page 5

à v(otre) M(ajes)té de l'idée des Ministres de cette Cour au sujet des affaires du Nord, et des moïens de le pacifier ; autant qu'il m'avoit été possible de la saisir dans les différentes conversations que j'ai eues avec eux la chose s'est traité depuis plus naturelement, et de concert avec moi, et ils ont enfin entamé l'exécution d'un projet qu'ils envisagent comme le seul moïen de sauver la Suède.

La Reine de la Grande B(retagn)e a fait déclarer à tous les envoïés des puissances du Nord que sans avoir égard à la manière dont le Roy de Suède s'étoit conduit par le passé la situation présente de ses affaires étoit telle qu'il étoit temps qu'elle exécutât le traité de Travendale, et qu'elle ne pouvoit se dispenser d'entrer en garantie des conditions portées par ce traité, et d'intervenir par les moïens les plus convenables pour prévenir

Page 6

la ruine totale de la Suède, et établir la Paix parmi les puissances du Nord qui pour cet effet devoient sans retardemen(t) entrer en négociation, et commencer par cesser tous actes d'hostilités ; que l'on portera le Roy de Suède à donner à ses envoïés les pouvoirs absolus pour traiter sérieusement, que si ce Prince, trop attaché quelque fois à des idées singulières, peu convenables à l'état présent de ses Ministres, contre les règles ordinaires, on traiteroit pour lors pour lui mê(me) et on conduiroit les choses au point de lui imposer les conditions de la Paix. Le dessein de l'Angleterre pour parvenir à la fin qu'ell(e) se propose étant toujours d'envoier une escadre dans la Mer Baltique, pour teni(r) en respect celles des puissances qui refuseroie(nt) la médiation ; sans attendre de nouveau ordr(e)

Page 7

de v(otre) M(ajes)té, et connoissant ses intentions. Je suis entré dans le projet de la Reine de la G(rand)e B(retagn)e, et j'ai jetté quelques insinuations parmi les envoïés de ces mêmes puissances, en conformité des déclarations qui ont été faites icy, et sur les engagements, où se trouvoit votre Ma(jes)té en vertu du Traitté de Vestphalie. M(onsieu)r le Duc de Shrewsburi à qui on a envoïé ce projet, à ordre de le communiquer à v(otre) Ma(jesté) cette

disposition toute favorable qu'elle est pour le Roy de Suède, ne met pas hors d'inquiétudes les Ministres de ce Prince ils comptent peu sur ces déclarations, tant qu'elles ne seront pas appuyées par des effets. Il y a lieu de croire que M(onsieu)r de Rosinkran quoi que d'un esprit assez borné, mais qui est à portée de voir tout ce qui se passe icy ; qui doit connoitre les allures des Ministres, et voit

Page 8

Que l'on casse des régimens ; que l'on désarme dans les ports ; que la Reine est éloigné de toutes veues d'hostilité, que son Conseil est plus occupé des mouvemens intérieurs, que des affaires étrangères ; ne manquera pas d'écrire au Roy son Maître que la déclaration de cette Princesse doit peu l'allarmer, et que certainement l'exécution en sera lente. Il y auroit donc quelque sujet de craindre que les [^progrès des] ennemis du Roy de Suède ne fussent plus prompts que les secours qui l(uy) sont destinés, que quelque retour qu'il y eut à la Paix en vertu des garanties, elle seroit stérile pour la Suède, puisqu'en effet, c'étoit la conservation de ce Roiaume plutost que la Paix, qu'il falloit envisager. Les Holandais ont fait demander à la Rei(ne) de leur permettre de prendre à leur solde et

Page 9

sur le même pied qu'ils sont établis en Angleterre, douze régimens d'infanterie qui doivent être cassés, offrant de les remettre lorsqu'elle le désirera, cette permission ne manqueroit pas de donner quelqu'ombrage au Parlement, qui soupçonneroit la Cour de quelque veüe particulière, et il y a peu d'aparence que les Holandais obtiennent ce qu'ils demandent.

Deux choses occupent fort le Parlement, l'une est l'affaire du Commerce avec la France qui souffre beaucoup de contradictions, ceux du parti contraire n'oublent rien pour persuader à l'Angleterre, que le Commerce avec la France lui est préjudiciable, et parroissent d'autant plus attachés à ce sentiment, que leur dessein secret étant de chercher à désunir les deux nations, ils ont

Page 10

intérêt de cacher à l'Angleterre l'avanta(ge) réel, que lui procure son Commerce, avec les sujets de v(otre) M(ajes)té, ils prennent aussi de la occasion de tomber sur le Ministère cherchant avec plus de vivacité que jamais à le rendre odieux.

La seconde est l'imposition sur le Malt en Écosse, qui met en mouvement tout ce Roiaume. Quelques Pairs écossais, le Duc d'Argile à la tête, et parlant pour tous, a por(té) des plaintes à la Reine, et a en même tem(ps) demandé la désunion de l'Écosse ; la Reine leur dit que la chose étoit d'une grande conséquence, et leur demanda s'ils y avoient bien pensé ils répondirent qu'ouy.

On fait là-dessus de grands résonnemens quelques uns pensent que tout cela se mène

Page 11

par l'intrigue du G(ran)d Trésorier, et qu'en dettachant l'Écosse il a dessein, d'attaquer par elle la Succession dans la Ligne protestante. Et dans ce cas là on voit bien quel seroit l'objet des contestations sur l'imposition du Malt. D'autres estiment que le G(ran)d Trésorier n'a aucune part à tous ces mouvemens ; qu'ils pourroient bien rejeter l'Angleterre dans une nouvelle confusion, et ses Ministres dans de grands inconvéniens ; il se pouroit bien faire aussi que les plaintes de l'Écosse sont plus ingénües, et n'ont d'autre fondement que la Misère, et l'Esclavage où elle est réduite depuis l'Union. Peut-être aussi ne faut il imputer qu'à l'ambition, et à l'avarice de quelques Pairs d'Écoss(e) des demandes formées avec tant de vivacité et dont ils se départiroient dès qu'ils auroient obtenu, les charges, les emplois et pensions qu'ils peuvent avoir en veüe.

Je n'oublierai rien pour pénétrer le secret de cette

Page 12

affaire là et pouvoir en rendre un compte exact à v(otre) M(ajes)té aussi bien que du cours qu'elle peut avoir, elle fait icy le sujet de toutes le(s) conversations aussi bien que le Traitté de Commerce. Je suis avec un profond respect.
Sire [signature]

Je rouvre la lettre que j'ai l'honneur d'écrire à v(otre) M(ajes)té pour lui dire que j'ai des nouvelles certaines que le Roy de Pologne n'entrera point dans la Guerre du Rhin ; que comme Électeur de Saxe il fournira son contingen(t) et rien au-delà, quoique fort sollicité d'en fai(re) d'avantage on doit m'instruire plus particulièrement de ce qui regarde part raport à l'Archiduc, j'auray l'honneur d'en informer votre Majesté dans ma première dépêche.

Lettre n°6 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 10 juin 1713

Page 1

A Londres ce 10 juin 1713

A M(onsieu)r Le M(arqui)s de Torci

J'ai toujours bien compté Monsieur, que mes intérêts de quelque espèce qu'ils fussent, ne pouvoient être en de meilleures mains que les vôtres ; et que vous ne manquerez pas de mesurer mon séjour dans ce Pais cy sur plusieurs considérations, qu'on ne perd point de vue, quand on pense comme vous faites sur les gens que vous aimez, et que l'on est dans l'habitude d'agir avec autant de droiture, qu'il en entre dans toutes les actions de votre vie. Je prens la liberté d'écrire au Roy ma situation, vous trouverez cy joint la copie de ma lettre, il m'en coûte infiniment pour prendre ce parti là, et c'est dire d'une manière bien vive que je fus à bout de toutes façons.

Depuis que j'ay écrit la lettre de sa Ma(jes)té j'ai passé deux heures tête à tête avec le G(ran)d Trésorier, je vous avoue que suspendant encore mon jugement sur l'affaire d'Écosse, j'ai porté dans

Page 2

la visite que je lui ai rendüe toute l'attention toute la curiosité d'un Ministre, et je l'ai mê(me) insensiblement, à se développer avec moi, je lui ay trouvé de l'inquiétude, et le mauvaise hum(eur) sur les opositions directes, et le peu de reconnoiss(ance) de quelques gens de son parti, il ne paraît cependant pas embarrassé sur les moïens de sor(tir) de cette affaire là, mais il faudra ceéder au temps, et adoucir l'imposition sur le Malt, pour n(e) pas irriter les esprits jusqu'à un certain point il m'a avoué que l'Écosse étoit effectivement trop chargéé, et que même on avoit poussé trop loin, le mépris des demandes qu'elle avoit faites de quelque manière que cette affaire la tourne, il en arrivera inconvéniat à quelqu'un ; il est fort piqué contre le Duc d'Argile, qui se jette assez inconsidérément dans les Partis, et qui de deux ou trois testes que sa Maison a perduës sur l'échafaut, conduites par le même esprit s'est fa(it)

Page 3

un droit de se plaindre, et de demander toujours. Le G(ran)d Trésorier, et M(ylor)d Bolingbroke sont ravis quand je leur marque amitié, et considératio(n) de la part de sa Ma(jes)té ou de la vôtre ; écrivez moi je vous supplie quelque chose pour eux de bien marqué, que je puisse leur faire voir en original ils me paroissent l'un et l'autre en disposition de vouloir prendre quelques mesures pour l'avenir, c'est à quoi je les porte avec toute la dextérité, et toute l'onction possibles, d'autant plu(s) que pour parvenir à s'aranger sur quelque projet, il faudra nécessairement qu'ils se déclarent sur une infinité de choses, dont la connoissance ne peut être que très importante.

L'affaire de Dunkerque sur la quelle vous m'avez fait l'honneur de m'écrire va assez bien, Milord Masham, et sa femme, et M(iste)r Hill agissent conjointement pour cela, M(ylor)d

Page 4

Bolingbroke a donné d'assez bonnes espéran(ces) à l'homme qui m'a rendu votre lettre, et a plaint les Dunkerquois, en m'en parlant de lui-même, mais j'ay toujourn affecté de ne pas paraitre scavoir de quoi il est question.

Le Docteur Sacheverell precha bien devant la Chambres des Communes il prit pour texte le 16 verset du 2^e chapitre de l'épître de S(ain)t Pierre *ut liberi, ae non veluti malitiae velamen habentes libertatem, sed ut servi dei.*

Ce Docteur a fort relevé les avantages de la Paix, et sur tout l'utilité du commerce, exalté l(e) Ministère présent, et invoqué la bénédiction du ciel sur la Reine, et ses véritables successeu(rs) ne désignant rien moins que la Maison d'Hano(vre) et établi l'obéissance passive aux termes de l'écriture.

J'avois jeudi à diner chez moi, avec les autres

Page 5

Ministres, et envoïés des Cours étrangères, M(onsieur) de Schach Danois, envoïé du Czar ; il est frère de Schach qui servi en France, et a eu le bras emporté au service du Roy, c'est un homme plein des succès de son Maître, se piquant d'êtr(e) bien français, ne manquant pas d'une sorte d'esprit, mais d'un caractère dur, et équivoque.

M(essieu)rs de Clermont, et de Midelton qui s'en retournent en France, ont beaucoup souffert dans leur prison, depuis qu'ils sont en liberté ils se sont comportés d'une manière à se faire beaucoup aimer, et considérer, et sans se détacher des bons sentimens, ont marqué beaucoup de sagesse et de modération.

Les Ministres de la Reine de la G(ran)de B(retagn)e m'ont recommandé les intérêts de M(essieu)rs Duquesne, de La Forest, et Disnai tous trois français,

Page 6

je vous envoie les mémoires qui m'ont été remis au sujet des deux premiers, il parait que cette Princesse s'intéresse sérieusement pour eux, quant à M(onsieu)r Disnai, qui est depuis l'âge de six ou sept ans dans ce Païs cy, le Grand Trésorier, et M(ylor)d Bolingbro(ke) ont fort à cœur de l'obliger, il est colonel de Dragons, ils prenent part à ce

qui le regarde non comme officier mais comme leur ami il est dans leur confiance, et dans leurs plaisirs, il souhaite passer en France et voi(r) sa famille, s'il y a quelque lieu de lui rend(re) quelques services, c'est aux Ministres à qui on les rendra. Trouvez bon lorsqu'il partir(a) que je le charge d'une lettre pour vous.

La Reine a eu une attaque de goutte.

Je suis plus parfaitement que personne du mond(e).

Lettre n°7 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 10 juin 1713

Recto

Ce 10 juin 1713

Sire.

Votre Majesté doit être persuadé que le dérangement de mes affaires est bien réel, puisque je prens la libert(é) de lui en rendre compte, je ne me porterois jamais à cette extrémité, quelque confiance que doivent me donner toutes les graces que j'en ai receues, si l'honneu(r) de son service, et celui de mon caractère ne m'engager(oit) pas de recourir au seuls moïens qui me restent pour sortir d'un manière convenable des engagements où me jettent les pertes que j'ai faites, et les dépenses que les circonstances des temps m'ont rendües si nécessaire(s), l'incendie de mes meubles a rallenti la bonne volonté des gens dont je tirois des secours. Cinq cens mille fran(cs) que j'ai trouvé sur le brevet de retenüe qu'il a plu à v(otre) Ma(jes)té de m'accorder, sont depuis longtemps employéés ; les ressources que j'avois trouvéés dans les arrangemens que j'avois faits, sont épuiséés, et la nature de mes biens par leur substitution, est telle

Verso

que je n'en puis faire aucune disposition. Je suplie v(otre) Ma(jes)té Sire, de faire attention que je n(e) lui demande des graces, qu'à condition de les lui rendre dans les services dont elle me jugera capable, et que je n'en veux qu'à ce prix là. M(adam)e Daumont doit prendre la liberté de lui faire quelques représentations sur les miens qui parroissent les plus convenables pour me mettre à portée de sortir de ce Païs cy, sans y faire sentir ma situation que j'ai cachéé avec grand soin et qui n'est connüe de personne. J'ose espérer q(ue) votre Majesté, l'écouterà d'autant plus favorablement, qu'elle aura la bonté de se souvenir qu'en toute occasion elle a toujourd été preste à sacrifier tout ce qui étoit à sa disposition pour m'aider à soutenir dignement le service de v(otre) M(es)jsté.

J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect

Sire

De v(otre) Ma(jes)té [signature]

Lettre n°8 : Le duc d'Aumont à Madame de Maintenon, Londres, 10 juin 1713

Page 1

A Londres le 10 Juin 1713

A Madame de Maintenon.

Madame

La bonté avec la quelle il vous a plu d'entrer dans le choix dont sa Ma(jes)té a bien voulu m'honorer a été pour moi, le premier présage du succès des affaires dont elle a bien voulu me charger. Toutes les contradictions où j'ai été exposéés, par la conjoncture des temps, n'ont donné que plus de vivacité à mon zèle pour le bien du service du Roy. Je n'ai point perdu de veües les obligations où j'étois de lui plaire et de mériter l'honneur de votre confiance et de la protection que vous m'avez toujours accordéés dans les circonstances les plus sérieuses de ma vie, je n'aurai rien à désirer si sa Ma(jes)té est contente de moi et si vous approuvez ma conduite.

Quelque inclination que j'aye à soutenir avec

Page 2

décoration le caractère dont j'ai l'honneur d'êt(re) revêtu. J'ose vous assurer que je n'ai fait que ce que j'ai dû, et que ceux qui n'auroient me su[...] leurs dépenses que sur le bien des affaires, et la nécessité des situations, auroient bien eu de la pei(ne) à se dispenser de se montrer icy avec quelque dignité : je ne ressens le désordre que j'ai mi(s) dans les affaires de ma Maison par les dépense(s) de mon ambassade, et par les pertes que j'ai f(ait) dans l'incendie de mes meubles, que par l'imposit(ion) où je me trouve d'aller jusqu'au bout avec honneur : permettez moi donc, Madame, de vous supplier de vouloir être favorable aux représentations que M(adam)e Daumont prendra la liberté

de faire à sa Ma(jes)té, sur l'état où je me trouve, et aux moïens qu'elle croit les plus convenables, pour me mettre à portée de finir com(me) j'ai commencé, toutes les graces qu'elle et mo(i)

Page 3

avons reçu de vous, sont autant d'assurances de la continuation de vos bontés, dont je suis digne au moins par ma parfaite reconnaissance et par le dévotement inviolable et respectueux avec le quel je suis Madame [signature]

Lettre n°9 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 15 juin 1713

Page 1

Le 15 juin 1713

Mon cousin. J'ai reçu par le courier que vous m'avez dépêché, votre lettre écrite le 10 de ce mois elle me fait voir que la Reine de la G(ran)de B(retagn)e connoissant que j'ai donné à l'Archiduc tout le temps qu'il pouvoit désirer pour répondre aux avances que j'ai faites pour la Paix, pensoit comme moi ; qu'il ne convenoit plus à ma dignité, ny même au bien des affaires de laisser encore mes Plénip(otentiai)res à Utrecht, ils y sont demeurés, seulement pour convenir avec les États Généraux des mesures à prendre pour faire jouir le Pais de Luxembourg de la neutralité stipuléé pour le traité de Paix, et pour faire cesser les demandes de contributions faites à cette Province par le Roi de Prusse et par l'Électeur Palatin, comme j'ai lieu de croire que cette affaire est présentement finie je compte aussi que mes Plénip(otentiai)res seront partis

Page 2

pour se rendre auprès de moi.

Au reste ce ne seront plus les négociations qui pourront amener l'Archiduc à la raison, mais il fera peut-être attention, aussi bien que les autres Princes de l'Empire, à l'état de mon armée, et à (la) situation, où elle se trouve présentement.

La déclaration que la Reine de la G(ran)de Bretagne a faite comme garante du traité de Trawendal peut suspendre pendant quelque temps, les entreprises des ennemis du Roy de Suède, mais il faut qu'il parroisse, qu'elle veut soutenir l(a) démarche qu'elle a faire en sa faveur, et s'il ne paraît point d'escadre anglaise destinéé pour le Nord, les ennemis du Roy de Suède entendront sans inquiétude les discours que tiendront les Ministres d'Angleterre.

Il est certainement à souhaiter que la Suède ne

Page 3

soit pas dépoüilléé des provinces qu'elle possède en Allemagne, que les traittés de Westphalie soient maintenus aussi bien que ceux du Nord qui ont été faits en dernier lieu ; mais il est bon que la négociation soit lente, et si la Paix du Nord est trop précipitéé, l'Archiduc formeroit de nouvelles espérances de pouvoir continuer la Guerre par le moïen des secours que lui donneroient les Princes qui se verroient obligés à désarmer.

Vous connoissez l'importance dont il est d'observer avec soin toutes les causes qui peuvent exciter des mouvemens nouveaux en Angleterre ainsi je ne doute pas de votre exactitude à m'informer de tout ce que vous pourez en aprenr(e). Je suis en même temps persuadé que le Comte d'Oxford aiant autant d'habileté que de zèle pour le service de la Reine sa Maitresse

Page 4

trouvera mieux que personne les moïens de dissiper les cabales oposés au sage gouvernem(ent) de cette Princesse et d'anéantir leurs desseins. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait mon Cousin en sa s(ain)te et digne garde. Écrit à Versailles le 15 juin 1713.].

Lettre n°10 : Monsieur de Torcy au duc d'Aumont, Versailles, 16 juin 1713

Page 1

A Versailles le 16^e juin 1713

Je me suis acquitté, Monsieur, de la commission dont vous m'avez fait l'honneur de me charger, par votre lettre du 10^e de ce mois, et j'ai rendu, et leu au Roy, celle que vous m'avez adresséé pour sa Ma(jes)té il m'a paru que le premier accueil étoit favorable, mais comme vous vous remettez, Monsieur, aux rep(rése)nta(ti)on(s) que doit faire Mad(am)e la Duchesse Daumont, le Roy a répondu qu'il falloit attendre ce qu'elle demanderoit de votre part. J'ai eu l'honneur de la voir depuis, elle doit me remettre un mémoire dont je ne manquerai pas de rendre compte, et je vous répondrois dès à présent du succès, s'il dépendoit de l'extreme envie que j'ai de réussir, au moins

Monsieur, je vous assure que je n'oublierai rien, pour bien représenter vos pertes et vos services, qui parlent assez d'eux-mêmes.

J'ai leu au Roy, ce que vous me faites l'honneur de m'écrire de la conversation que vous avez eüe ave(c)

Page 2

M(onsieur) le G(ran)d Trésorier, depuis la dépeche écrite pour sa Majesté, je ne vois pas que l'Union d'Écosse qu(i) est l'ouvrage du précédent Ministère, soit bien avantageuse à l'Angleterre, et peut être qu'il conviendrait mieux aux intérêts de la Reine de consentir à la désunio, que de laisser aux Wighs (le) moïen de s'aider par les mal intentionnés d'Écosse.

Ce sont affaires où les étrangers ne peuvent raisonner qu'en aveugles, mais nous sommes persuadés icy que M(onsieur) le G(ran)d Trésorier, et Myl(or)d Bolingbroke, scauront prendre les partis les plus convenables, l'estime que le Roi a pour l('un) et l'autre, étant au dessus de tout ce que je puis vous dire, comme vous l'aurez veu souvent Monsieur dans les lettres de sa Ma(jes)té.

Vous pourez, Monsieur, si vous le jugez à prop(os) faire usage de M(onsieu)r Schack, il a toujours paru

Page 3

bien intentionné, et je ne crois pas que son attachement très récent au service du Czar, lui ait fait changer d(e) sentiment. Je vous supplie de croire qu'on ne peut être plus véritablement que je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. Signé De Torc(y).

Lettre n°11 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 24 juin 1713

Page 1

A Londres ce 24 juin 1713

A Mons(ieu)r le M(arqui)s De Torci.

Je ne vous parlai point, Monsieur dans ma dernière lettre de l'affaire de mon Suisse ; quoiqu'elle se fut passé à quatre heures du matin, et qu'il n'y eut dans la rue que trois ou quatre personnes de la compagnie du Mort, et du meurtrier, dont quelques unes même ont disparu dans le moment de l'action, il s'est trouv(é) quatorze témoins qui ont déposé que mon Suisse étoit l'agresseur, et avoit porté deux coups à l'officier irlandais contre qui il avoit à faire, et qui n'a été condamné qu'à avoir la main brûlée ; châtiment dont l'exécution n'est jamais sérieuse. Comme il n'y avoi(t) point à revenir de ce jugement, et que suivant les constitutions du Païs j'eusse employé inutilement l'autorité de la Reine ; pour ne la pas mettre en comprommis non plus que mon caractère j'ai témoigné être bien aise qu'un officier dont je poursuivois le châtiment, ne se soit point trouvé coupable.

Page 2

Je n'ai pas manqué Monsieur de faire valoir ce q(ue) vous me mandez de la considération de sa Ma(jes)té et de la vôtre pour le G(ran)d Trésorier, et M(ylor)d Bolingb(roke) ils me parroissent tøjours infiniment touchés de tout ce qui vient de cette part. Je ne puis m'empê(cher) de vous dire qu'ils ont de la peine à cacher leur embaras, et que leurs ennemis sont plus vifs qu'eux. Le G(ran)d Trésorier connoit mieux que personne les constitutions de ce Roïaume il semble que cette connoissance l'ait détaché de(s) affaires étrangères, M(ylor)d Bolingbroke possède celles cy parfaitement mais les affaires domestiq(ues) le rebutent, l'un et l'autre joignent à beaucoup d'élévation d'esprit, une fermeté qui n'est pas précisément celle qui leur conviendrait le plus, il(s) comptent pour rien les risques de leurs vies, et d(e) leurs fortunes. C'est dans ce Païs cy les inconveni(ents) ordinaires de leur métier, mais de donner l'exempl(e)

Page 3

de quelques châtimens exemplaires, et d'attaquer les ennemis de la Reine avec hauteur ; c'est à quoi ils ont toujours de la peine à se porter, quoi qu'ils sentent toute la nécessité de le faire. C'est une indolence qui leur est reproché par leurs amis, et dont il semble qu'ils veulent se tirer.

Je tacherai de faire usage de M(onsieu)r Schack, son attachement au Czar le rend un peu farouche. Nous avons depuis quelques jours dans ce Païs cy le Comte de Lecheren, je l'ai fort connu autre fois, mais ses allures différentes ont pu changer son caractère. M(onsieu)r le Cardinal de Polignac le connoit fort, mandez moi je vous supplie, vos sentimens sur son sujet, je ne lui ai tenu que des propos vagues, et j'attendrai votre réponse pour scavoïr à quoi m'en tenir avec lui. Je suis pour toute ma vie et au-delà de toute expression Monsieur votre [signature].

Page 4

M(onsieu)r le Duc de Parme m'a écrit une lettre par le Comte de Gazola son envoyé le cérémonial m'embarasse pour la réponse, je crains d'en dire trop ou trop peu, faites moi je vous supplie la grace Monsieur de me conduire sur les expressions avec lui.

Lettre n°12 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, le 24 juin 1713

Page 1

A Londres le 24 juin 1713

Sire

J'ai reçu les deux lettres qu'il a plu à votre Majesté de m'écrire l'une du 7 et l'autre du 15 de ce mois.

Les raisons que la Reine de la G(ran)d(e) B(retagne) croit avoir de ne point concourir avec v(otr)e Ma(jes)té à l'entreprise de Sardaign(e) ne l'empêchent pas de croire qu'après toutes les infractions des troupes de l'Archiduc, v(otre) Ma(jes)té ne puiss(e) agir offensivement contre lui, et que la voye qu'elle prend ne soit la plus seure pour l'amener à un accomodem(ent) les sentimens de cette Princesse sont à cet égard directement oposés à ceux de ses Plénipotentiaires, et leur conduite est si peu conforme aux lettres qu'ils en ont reçues, suivant ce que j'en ai pu voir dans leurs réponses, qui m'ont été communiqués ; que l'on ne peut s'empêcher de les soupçonner de cette même lenteur qu'ils ont affecté en plusieurs occasions, dans l'exécution des ordres de la Reine leur Maitresse, et de la continuation de leur ménagement pour le parti contraire.

Page 2

J'ai infiniment appuïé sur les inconvéniens d'une modération trop poussée de la part de v(otre) Ma(jes)té et les Ministres de la Reine de la G(ran)d(e) B(retagne) qui ont toujours veu avec déplaisir, que l'honneur de l'accomodement avec l'Archiduc leur échapoit, son(t) persuadés présentement qu'il falloit mener l'affai(re) avec plus de hauteur, et ne sont pas éloignés de prendre toutes les mesures convenables pour lui fa(ire) changer la résolution qu'il a prise de continuer la gue(rre) ils ont cependant dessein d'emploïer encore quelque moiens plus doux, pour l'avancement de la Paix générale, et vont faire proposer à ce Prince le mariage de l'Archiduchesse avec le fils de l'Électeur de Bavière.

Comme on ne peut encore trouver moien de convain(cre) le Duc de Marlbouroug d'entrer dans les dessein(s) de l'Archiduc, et de servir dans ses armées : la Reine de la G(ran)d(e) B(retagne) ny ses Ministres n'estimen(t)

Page 3

pas que l'on puisse agir icy contre lui, mais sitost que les soupçons qui s'élèvent contre sa conduite seront plus fondés, cette Princesse paraît disposé à chercher tous les moiens de le punir, j'oserois dir(e) à v(otre) Ma(jes)té que par le constitution du Païs, la chose pouroit trouver quelques difficultés, et que d'ailleurs, comme j'ai déjà eu l'honneur de lui mander, ses effets les plus précieux et ses biens les plus considérables ne sont pas dans ce Païs cy. Il m'est revenu de beaucoup d'endroits, que dans un château près d'Hanovre, il s'étoit tenu plusieurs conférences ; qu'il s'y agissoit d'un traité dans leque(l) entroient l'Archiduc, le Roi de Danemark, l'Hanov(re) et le Holande ; que l'affaire étoit menéé par le Duc de Marlbouroug de concert avec les Wigs dont le parti ranimé par les espérances de la continuation de la Guerre est plus vif que jamais ; que le Duc d'Hanovre fournissoit de l'argent, le

Page 4

Danemark des vaisseaux, et des troupes, pour porter la Princesse Sophie en Écosse ; que depuis les dernières broüilleries, les Wigs avoient fait entrer dans leur dessein les mécontents de ce Roiaume avec qui on croit qu'ils ont pris des mesures de plus loin : qu'ils espéroient y exciter un soulèvement qui se communiqueroit jusqu'en Angleterre, où ils comptoie(nt) de changer la face du Ministère, et du Gouvernem(ent). Les émissaires du Duc de Marlbouroug vont et viennent sans cesse, on me doit donner le nom de plusieurs.

Quoique de pareilles nouvelles méritent confirmati(on) je n'ai pas laissé d'en faire part au G(ran)d Trésorier et à M(ylor)d Bolingbroke. Une infinité de circonstances ont contribué à faire regarder cet avis comme une affaire assez sérieuse à la quelle plusieurs choses qui leur sont revenües avoient quelque relation, ils m'ont fort remercié, et m'ont

Page 5

prié de le suivre vivement il ne sera jamais étonnant qu'il arrive subitement dans ce Païs cy quelque révolution, chaque jour y a ses incidens.

L'affaire de l'imposition sur le Malt et de la désunion de l'Écosse, est tournéé à la satisfaction de la Cour, mais l'aigreur n'a point diminué dans les esprits, ceux qui sont véritablement attachés à la reine désireroient avoir un

peu plus de part à ses graces ; qu'elle eut moins de clémence pour ceux qui lui manquent en toutes choses, et exerçat le pouvoir qu'elle a entre les mains, contre des gens que les bienfaits ne retienn(ent) point, et que l'impunité rend plus dangereux. Le Duc d'Argile, quoiqu'avec quelques bonnes qualités, n'est pas suportable par son ingratitude et son aprêté, c'est un homme qu'il faut perdre ou gagner, mais son acquisition est toujours douteuse.

Page 6

On ne doute point que la Reine ne le dépouille de toutes ses charges. Les dernières représentations des Ministres à cette Princesse, sur la nécessité de quelques exemples de fermeté de sa part, ont paru lui faire impression, et ils espèrent qu'elle prendra enfin son parti sur cela, ce qu'ils regardent comme le plus seu(r) moïen de maintenir l'autorité du Ministère, tous leurs soins après cela ne regardera plus que les élections pour le Parlement prochain, et s'ils parvie(nnent) à le rendre conforme à celui cy. Ils comptent que le Gouvernement présent sera tellement fortifié, que rien en sera capable de l'ébranler.

J'ai déjà l'honneur de le mander à v(otre) Ma(jes)té la confiance est dangereuse dans ce Païs cy, il seroit à souhaiter que les Thorris fussent aussi alertes q(ue) les Wigs sur leurs intérêts, ceux cy saisissent tou(s) les moïens, et mettent tout à profit, ce n'est pas qu(e)

Page 7

je ne croïe que la Cour ne vienne à bout de ses desseins, par la supériorité du nombre, et la sagess(e) de ses conseils, mais le génie de la nation est étrange, il entre même quelque fois, tant d'humeur dans la tête des Ministres qu'il y a tels de leurs propos qui ostent toute confiance, il seroit à désir(er) qu'ils eussent plus de travailleurs, il n'y a que le G(ran)d Trésorier qui agisse dans les affaires domestiqu(es), M(ylor)d Bolingbroke est seul chargé des affaire(s) étrangères, et M(ylor)d Trevor de celles du Parlement.

Le parti contraire attaque vivement le traitté d(e) commerce, non qu'il n'en connoisse parfaitement tous les avantages, mais il cherche par là à surprendre les bonnes graces du peuple qu'il a perdües, et empêcher que le Ministère présent ne soit maître des élections.

Quant aux affaires du Nord, il est aisé de rallenti(r)

Page 8

à ce sujet la bonne volonté de la Cour d'Angleterre, elle n'est que trop disposée à le négliger, j'avoue que tant que la Suède sera en état de soutenir l'attaque de ses ennemis, et de les occuper, l'Archiduc ne tirera aucuns secours des puissances liguées contre le Roy de Suède, mais je prens la liberté de représenter à v(otre) Ma(jes)té que la situation de ce Prince est suivie que sans la promptitude d(es) secours dont il a besoin, les affaires du Nord seron(t) bientôt décidées, et les alliés en état de prendre le parti qui leur conviendra. Les Danois continue(nt) toûjours de bloquer Tonningen, les Moscovites et les Saxons sont en marche pour assiéger Wismar, et Stralsund, qui sont des places dépourveües de tout, la Finlande qui est un Paï(s) ouvert, et sans deffence, et inondée des troupes du Czar, les Impériaux proposent un séquestr(e)

Page 9

des Provinces allemandes du Roy de Suède et y mettroient leurs troupes en quartier d'hiver, et seroient Maîtres des revenus.

Le S(ieu)r Bonnet envoyé de Prusse, m'est venu voir plusieurs fois, et quoiqu'il ne m'ait parlé que d'une manière vague, il m'a paru que ce Prince désiroit fort se rapprocher de v(otre) Ma(jes)té son prétexte est le désir qu'il a d'entrer dans l'accomodement de v(otre) Ma(jes)té avec l'Archiduc, mais ses veües seroient d'obtenir dans les dérangemens du Nord, quelque chose qui fut à sa bien séance, il n'a fourni que six mille hommes pour son contingent, quoiqu'il dut le pousser au delà, et a été infiniment sollicité par ses alliés d'entrer dans leur dessein. S'il convient aux affaires de v(otre) Ma(jes)té de se prêter à quelqu'ouverture ou négociation de sa part, elle n'a qu'à m'honorer

Page 10

de ses ordres, peut être que d'entrer en quelques propos de ce côté-là seroit un moïen de l'empêcher de prendre des résolutions contraires aux intérêts de votre Majesté.

Je suis avec un ^très profond respect, Sire, de Votre Majesté. Le très humble, très obéissant et très fidèle serviteur et sujet sig(né) le Duc Daumont.

Je n'avais point encore fermé la lettre que j'ay

Page 11

l'honneur d'écrire à v(otre) Ma(jes)té lorsque M(ylor)d Bolingbroke est venu chez moi, la conversation que j'ay eüe avec lui a roulé sur les affaires du Nord, la Reine de la G(ran)de Bretagne continue à presser les Holandais d'entrer dans les moïens de le pacifier, non seulement, elle ne peut pas en vertu des garanties agir elle seule pour

cet affet, au moïn(s) avec la vivacité que demanderoit la situation du Roy de Suède ; mais l'intérêt de son commerce avec la Moscovie ne lui permet pas de se détacher dans cette occasion des Hollandais qui ne manqueroient pas de profiter de cette conduite pour rendre leur commerce plus avantageux dans les états du Czar, les Hollandais même prennent un peu de jalousie du concert de la France avec l'Angleterre sur les affaires du Nord. La Reine de la G(ran)de Bretagne souhaiteroit qu'il plut à v(otre) Ma(jes)té de parler un peu plus

Page 12

haut sur l'exécution du traité de Westphali(e) ce qui produiroit deux effets, l'un rendroit plus traittables les puissances intéressées dans la Ligue et les Hollandais souffriroient avec moins d'inquiétude l'intelligence entre les deux Couron(nes) puis que v(otre) Ma(jes)té se portant avec plus de vivacité à la pacification du Nord, la Reine d(e) la G(ran)de Bretagne paraitroit ne pouvoir se dispenser de presser ses alliés de concourir ave(c) elle au même effet.].

Lettre n°13 : Monsieur de Torcy au duc d'Aumont, Versailles, 1^{er} juillet 1713

Page 1

A Versailles le 1^o juillet 1713

J'ai reçu Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 25 du mois dernier, et j'ay rendu compte au Roy de ce qu'elle contenoit, quoique vous aïez eu peu de justice sur le meurtre de votre suisse, il a cependant paru à sa Ma(jes)té que vous ne pouviez prendre d'autre parti que celui que vous avez pris, dans un País où les loix décident souverainement, le meurtrier aïant été condamné suivant leurs dispositions.

Il y a déjà quelque temps que le Comte de Lecheraine témoigne beaucoup de zèle pour les intérêts du Roy, et beaucoup d'envie de s'attacher au service de sa Ma(jes)té il ne m'est revenu que du bien de lui, M(onsieu)r le Cardinal de Polignac, et M(onsieu)r le Duc de

Page 2

Noailles, en ont rendu des témoignages très(s) favorables, vous pouvez Monsieur, connoître mieux que personne, en le pratiqu(ant) comme vous faites, de quelle utilité peuv(en)t être ses bonnes intentions, et ce que vous me manderez de lui sera certainement d(e) grand poids. Je sçais que votre maxime est de tirer beaucoup de ces M(essieu)rs ; sans vous ouvrir à eux qu'avec mesures, et j(e) crois que le pratique de cette maxime est excellente en tout temps.

J'espère avant que de finir ma lettre, répondre à la question que vous me faites sur le cérémonial que vous devez observ(er) en écrivant au Duc de Parme, je ne suis pas à présent assez seur de ma décision

Page 3

pour vous la donner comme bonne.

Je vous supplie de croire qu'on ne peut être plus véritablement que je suis Monsieur votre très humble et très obéissant serviteur. Signé De Torcy.].

Lettre n°14 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 2 juillet 1713

Page 1

Le 2 juillet

Mon Cousin, j'ai reçu par un de vos courriers la lettre que vous m'avez écrite le 25 du mois dernier, j'aprens avec plaisir, par le compte que vous me rendez des sentimens de la Reine de la G(ran)de Bretagn(e) que cette P(rince)sse commence à connoître qu'il est nécessaire qu'elle agisse auprès de l'Archiduc plus vivement quelle n'a fait jusqu'à présent, pour le porter à souscrire à la Paix. Je n'y vois point encore de disposition de la part de ce Prince, et sa résistance au repos général de l'Europe ne scauroit êt(re) surmontéé que par les événemens d'une guerre, qu'il veut continuer, et par les difficultés qu'il doit trouver à la soutenir.

J'avois pensé que l'entreprise de la Sardaigne étoit un moïen que je pouvois emploïer le plus utilement pour le presser d'accepter la Paix, dont une des conditions est la disposition à faire de ce Roïaume

Page 2

en faveur de l'Électeur de Bavière : je n'ai plus suivi cette veüe, depuis que j'ay sceu que la Reine de la G(ran)de B(retagn)e la regardoit comme contraire à l(a) neutralité de l'Italie, et ne voulant rien faire q(ue) de concert avec cette P(rince)sse, j'ay réduit mes desseï(ns) à faire agir mes forces du côté du Rhin. Il (ne) seroit plus temps de changer de projet pour cet(te) annéé, mais si la Guerre duroit, ce ne seroit pas en attaquant l'Archiduc du côté de

l'Empire, qui l'obligerait à signer la Paix. Le côté le plus sensible pour lui est celui de l'Italie, car il juge avec raison, que rien n'est plus important pour ses intérêts, et plus difficile en même temp(s) que de conserver les états qu'il a acquis dans cette partie de l'Europe, que s'il venoit à les perdre il ne les recouvreroit jamais, qu'ainsi ce seroit proprement à ses dépens que se feroit alors la Gu(erre)

Page 3

qu'il croit faire présentement aux dépens de l'Empire.

Il n'oublie donc rien pour l'écarter de l'Italie, et dans le même temps qu'il contrevient à la neutralité, en continuant d'exiger des contributions de ces Princes, il presse le Pape de me demander l'exacte observation de cette même neutralité, qu'il viole sans scrupule.

Je ne sais pas encore si c'est à l'instigation de ce Prince que sa Sainteté m'offre présentement sa médiation pour la Paix, elle me propose de nommer des Ministres, soit nonces, soit légats, pour faire les fonctions de médiateurs mais ces propositions ne peuvent me convenir, outre que cet appareil de négociation ne serviroit qu'à retarder la Paix, je regarde celle qui reste à faire, avec l'Archiduc comme une suite des

Page 4

Traité qui ont été conclus. Je ne veux donc rien faire que de concert avec la Reine de la G(ran)de B(retagn)e de même qu'avec les Princes et États avec qui j'ay nouvellement signé la Paix, et la médiation du Pape ne s'accorderoit pas avec leu(rs) intérêts.

Vous instruirez les Ministres de la G(ran)de Bretagn(e) de ce que je vous écris à ce sujet, et vous les assurerez encore, que mon intention est de faire connoître en toutes occasions à la Reine leur Maitresse la parfaite intelligence que je veux toujours entretenir avec elle.

Je considérois particulièrement l'intérêt de cet(te) P(rince)sse et la tranquillité de son Gouvernement lorsqu(e) je vous ay marqué qu'il ne convenoit pas de souffrir que le Duc de Marlbouroug servit dans les armées de l'Archiduc, sa personne

Page 5

est assez indifférente mais son nom peut encore imposer en Angleterre, et donner des espérances au parti mécontent, comme je vois par vos lettres qu'il se ranime, on ne peut, ce me semble, à porter trop d'attention à traverser ses desseins et par conséquent à détruire les ressources qu'il peut avoir pour les soutenir ; il ne cache pas quel est le fondement de ses espérances, s'il est vray comme vous l'avez appris, qu'il se forme des complots dans la Basse Allemagne pour faire passer en Écosse la Duchesse douairière d'Hanovre.

Du reste quoique je sois persuadé que les Holandais ne sont pas disposés favorablement pour le Gouvernement présent d'Angleterre, j'ay peine à croire que sortant d'une guerre aussi onéreuse et les finances de cette Républiq(ue)

Page 6

Etant aussi épuisés, ils entrent en de nouvelles ligue qui pourroient en fin causer la ruine entière de leur état, ils ont besoin de conserver l(a) Paix, et ce ne sera que par sa durée qu'ils pourroient espérer de rétablir leur commerc(e). Les Wigs les servent à souhait lorsqu'ils attaquent vivement les articles dont je sui(s) convenu avec la Reine de la G(ran)de B(retagn)e pour le commercer de ses sujets, cette P(rince)sse a procuré à son Roïaume le plus grand avantage que toute la nation put raisonnablement désirer, et toutes choses bien examinées, ce n(e) seroit peut être pas un mal pour mes sujets que le Parlement d'Angleterre se fut oppos(é) à l'exécution des conditions du dernier traité, mais il paraît suivant les dernières nouvelles que le Duc de Shrewsbury a reçues que si

Page 7

l'opposition du parti contraire à la Reine de la G(ran)de B(retagn)e n'est pas encore entièrement levée elle le sera bientôt, et que la plus grande partie de la nation anglaise reconnoitra l'extrême attention que cette Princesse a donné à l'intérêt et à l'utilité de ses peuples.

Il est à souhaiter que ses soins à l'égard du Roy de Suède réussissent et qu'elle empêche les ennemis de ce Prince de se rendre maîtres de ce qui reste encore en Allemagne à la Couronne de Suède, mais les simples exhortations accompagnées même de menaces, ne suffiront pas pour arrêter une ligue, qui ne trouve aucune résistance à ses entreprises, elle auroit plus d'égard aux instances, et aux conseils de la Reine de la G(ran)de B(retagn)e si les Holandais les apuioient, et s'il parroissoit

Page 8

en même temps que ces démarches communes fussent concertées avec moi.

J'entreray avec plaisir, comme garant des Traités de Westphalie dans tous les expédiens qui seront jugés propres pour en maintenir la disposition, vous pouvez en assurer la Reine de la G(ran)de B(retagn)e et ses Ministres, mais

il seroit nécessaire qu'il parut quelque escadre anglaise dans les mers du Nord, si cette Princesse veut que ses offres pour l(a) Paix soient receus avec plaisir.

Il n'est pas douteux que le Roy de Prusse songe à profiter des agitations du Nord pour acquérir à cette occasion quelque nouvelle augmentation à ses états. J'ai li(eu) d'être content jusqu'à présent de l'exactitude de ce Prince à tenir les conditions du trai(té)

Page 9

de Paix que j'ai signé avec lui, et j'apprens de tous côtés, que les troupes qu'il donne pour son contingent, n'excèdent pas en effet le nombre de six mille hommes, vous ferez donc connoître à son envoyé à Londres mes sentimens à l'égard de son Maître, et vous lui parlerez de manière à fortifier le désir qu'il témoigne d'entretenir une parfaite intelligence avec moi.

Quant aux veües qu'il pourroit avoir de presser l'Archiduc de souscrire à la Paix, je ne puis qu'approuver les démarches que les Princes de l'Empire font pour une fin aussi louable et aussi conforme à leurs intérêts communs, mais ils doivent croire que l'Archiduc aiant laissé passer le terme que je lui avois donné pour accepter mes offres je ne lui ferai pas

Page 10

de propositions plus avantageuses, lorsque je puis au contraire lui demander le dédomage(ment) des dépenses qu'il m'oblige de faire en continua(nt) la Guerre.

J'ay fait dire au Duc de Shrewsbury, que j'avois donné mes ordres pour commencer à démolir les fortifications de Dunkerque, que lorsqu'o(n) a voulu les exécuter, le commandant de la garnison anglaise avoit déclaré qu'il n'avoit encore aucun ordre de la Reine de la G(ran)de B(retagne) pour laisser faire ce travail, et qu'il écri(ro)it à Londres pour scavoir au plutost les intentio(ns) de cette P(rince)sse.

Je suis persuadé qu'elle me presseroit elle mêm(e) d'accomplir sur ce sujet ce que j'ay promis par le Traitté de Paix si l'ouvrage étoit

Page 11

différé, ainsi je ne doute pas qu'elle n'ait sur le champ donné ses ordres au commandant de ses troupes à Dunkerque de laisser travailler à la démolition des fortifications de cette place. S'il y avoit encore quelque retardement vous en parlerez, et je ne prévois pas que vous puissiez trouver de difficulté à faire exécuter de la part de la G(ran)de B(retagn)e une condition que toute la nation anglaise a demandéé avec un égal empressement.

Je n'ay point au reste d'ordre plus particulier à vous donner, que de continuer à me rendre un compte exact de ce que vous apprendrez, et de ce que vous découvrirez de la disposition des esprits en Ang(leter)re, et généralement(t) de tout ce qui pourra venir à votre connoissanc(e) qui aura quelque raport au bien de mon

Page 12

service, sur ce je prie Dieu qu'il vous ait mon Cousin en sa s(ain)te et digne garde. Ecrit à Versailles le 2 juillet 1713.

Lettre n°15 : Lord Dartmouth au duc d'Aumont, Whitehall, 3 juillet 1713

Recto

Monsieur

La Reine m'a ordonné de faire scavoir à votre excellence, qu'elle est telement incommodée de la goute, qu'elle ne se croit pas en état de se tenir debout pour vous recevoir à l'audiance publique de la manière pratiquéé en pareilles ocasions, sa Ma(jes)té souhaiteroit pouvoir rendre à votre Excellence tous les honneurs dus à son caractère, et à son mérite personnel mais dans un cas comme celui cy, vous conviendrez qu'il faut passer par-dessus les formes ordinaires, je suis plus que personne du monde.

Monsieur de votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur. Signé Dartmouth

Whiteall le 3^e juillet 1713.

Lettre n°16 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 5 juillet 1713

Page 1

Au Roy

Le Cinq Juillet 1713

Page 2

(page vierge)

Page 3

A Londres le 5 juillet 1713.

Sire

Le Traitté de commerce fut attaqué jeudi dernier si vivement, que le 8 et le 9 articles ont été rejettés à la pluralité de 9 voix ; la mauvaise volonté des uns, le mal entendu ou l'ignorance des autres, ont prévalu sur la réalité des avantages, que l'Angleterre avoit acquis sur la France, par ce traitté, l'ouverture du commerce ne pouvoit manquer de lier plus particulièrement les deux nations, leur désunion a toujours été l'objet des Wigs, mais tous les moïens qu'ils ont employés à cet effet dans cette dernière occasion, en sacrifiant le bien de leur pais, en faveur de l'intérêt de leurs passions, et de leurs veües, auroient certainemen(t) été inutiles, et les affaires auroient continué de

Page 4

tourner à la satisfaction de la Cour, si quelques Thoris, mécontents du Trésorier n'avoient saisi cette occasion, pour lui faire sentir qu'on n'abusoit point impunément par de longues, et de vaines promesses, le(s) gens dont on avoit besoin, lorsque surtout ce Ministre laissoit jouir tranquillement, et à son désavantage, des graces, et des emplois qui étoient à sa disposition, ceux qui lui avoient été le plus contraires, et qu(i) même étoient ses ennemis déclarés. M(onsieur) D'anglecey et le Chevalier Hamer, sur l(es) quels le G(ran)d Trésorier croioit pouvoir compter d'avantage, lui ont manqué d'un(e) manière plus marquéé que les autres, ils ont sollicité et entraîné une infinité de voi(x) particulièrement ce dernier que l'on avoit

Page 5

flatté de la charge de secrétaire d'état qui est entre les mains de M(ylor)d Dartmouth a qui ont devoit donner les postes dont il se contentoit : ce chevalier de la conduite du quel tous tous les motifs intéressés sont connus, n'a pas laissé de dire en propres termes lorsqu'il s'oposa au [bil ?] du commerce, qu'il tiroit sa satisfaction d'avoir résisté à toutes les offres des personnes en place, et de mépriser les moïens qu'ils emploïoient pour sacrifier leur patrie à la France.

M(ylor)d D'anglesey homme d'un esprit élevé, mais fort dangereux, que le G(ran)d Trésorier comptoit de faire agir efficacement, selon ses veües, dans les occasions, lui a été dans celle cy directement opposé ; il est vrai que dès le landemain, il chercha à se justifier d'avoir été contre lui, ce qu'il asseuroit n'avoir fait que pour se conserver quelque crédit voiant bi(en)

Page 6

par la pluralité des voix qui étoient contre le traitté de commerce l'inutilité de ses suffrages, s'il eut affecté de se montre(r) d'une opinion contraire.

Ainsi cette affaire sire, une des plus importante peut être, par les circonstances présentes, et dont les Wigs ne manqueront pas de tirer tout le parti possible, pour leurs différens desseins ; et qui laisse espérer à la plupart d'entre eux, que les choses vont rentrer dans la confusion, d'où la sagesse et la modération de v(otre) Ma(jes)té les a tirées, n'est pourtant que l'ouvrage des Thoris indisposés par la conduite du G(ran)d Trésori(er) à leur égard, qui aiant depuis deux ans cinq ou six cent charges à sa disposition n'en donne aucune, et les promet toutes.

Je vois avec plaisir, que ce que j'ai eu l'honneur(r)

Page 7

de mander à v(otre) Ma(jes)té au sujet de ce Ministre avec ménagement même ; commence à se vérifier, tous les yeux sont ouverts sur la conduite qu'il va tenir, ses sentimens intérieurs vont se développer malgré lui-même, la Reine est dans toutes les dispositions qu'il peut désirer pour le maintien du Ministère, il y a lieu de croire qu'il fera mouvoir avec prudence l'autorité de cette Princesse, les premiers mouvement de ce Ministre, ont eu toute la vivacité d'un homme piqué il ne songeoit qu'à punir sans exception, ceux qui lui avoient manqu(er), qu'à attaquer à la fois M(ylor)d D'anglesey et le Chevalier Hamer, et plusieurs autres des plus considérables dans les deux partis, ses véritabl(es) amis, c'est-à-dire M(ylor)d Bolingbroke, le G(ran)d Chancelier, M(iste)r Trevor, et M(iste)r Bingson chancelier de l'échiquier, parmi lesquels je puis me nommer, ont corrigé ses premières chaleurs

Page 8

ils lui ont livré le Chevalier Hamer, et veulent remettre au moins à un autre temps la punition de M(ylor)d D'anglesey, dont il importe présentem(ent) qu'il paroisse recevoir les excuses, mais tout le monde convient que s'il veut marquer son crédit par quelque coup d'autorité, il faut qu'il dépouille le Duc D'Argile de ses emplois et ne diffère pas à en gratifier plusieurs autr(es) n'aïant eu dans cette dernière affaire aucun ennemi plus emporté, ce Duc aussi bien que M(ylor)d Abington, et Chomlay aiant sollicité publiquement les députés de la Chambre des Communes.

Il n'a été possible à personne jusqu'icy de démêler les véritables intentions du G(ran)d Trésor(ier) ce qu'il a fait contre les Wigs ne leur laiss(e) jamais croire qu'il revienne à ses premiers sentimens, et rentre dans leur parti, le pa(s) qu'il a fait pour les Thoris les empêche de persuader qu'il est uniquement attaché à

Page 9

leurs intérêts, et l'incertitude aprente de son caractère ôte toute confiance à ceux même qu'il traite favorablement, tout ce qu'on pouroit penser de plus avantageux pour luy, est qu'il ait cherch(é) à se rendre indépendant des deux partis : cette indépendance seroit digne d'un G(ran)d Trésorier d'Angleterre, mais l'esprit, les constitutions du Roïaume et le génie de la Nation, n'en permettent point l'usage.

Sans vouloir prendre trop d'avantages des inconvéniens, où il vient de tomber par sa faute, v(otr)e Ma(jes)té me permettra telle de lui dire qu'il y a plus de netteté dans les sentimens de M(ylor)d Bolingbroke, le parti de la Cour à une confiance parfaite en lui, on lui a détaché quelques uns de ses amis pour lui dire, qu'il n'étoit pas juste que sa conduite fut confondüe dans les fautes du G(ran)d Trésorier ; que s'il étoit d'humeur à s'en détacher, les moïens d'être à la tête des Thoris

Page 10

lui étoient ouverts, que le Duc D'Argile qui se regardoit comme chef de ce parti lui de sereroit volontiers cet honneur, qu'il scavoit bien que ce n'étoit pas la première fois qu'il lui en faisoit parler ; qu'en fin ses amis se chargeroient de tous les expédiens à cet égar(d).

Toute la réponse de M(ylor)d Bolingbroke a ceux qui lui parloient de la sorte, s'est réduite à le(ur) : qu'ils se donnassent bien de gardé de s'expliquer avec lui sur ces expédiens ; qu'il se serviroit de l'ouverture qu'ils lui seroient que pour donner au G(ran)d Trésorier des marqu(es) de la continuation de son attachement ; qu'il tenoit à lui, d'autant plus inviolablement qu'indépendamment de leurs liaisons particuli(ères) le bien du Païs, et du service de sa Ma(jes)té ne lui permettoit pas de s'en détacher, après quoi il alla trouver le G(ran)d Trésorier lui rend(it) compte de la disposition des esprits, et après

Page 11

quelques plaintes personnelles, et quelques reproches fondés, et exprimés d'une manière fort leste, il l'assura de sa fidélité, et lui protesta qu'il périroit avec lui et à côté de lui, dans toutes les ouverturesqu'il m'a faites sur cela, je n'ai rien oublié pou(r) le confirmer dans des sentimens si dignes en eux-mêmes, et que d'ailleurs et importe infinim(en)t de conférer dans la conjoncture présente. Je suis avec un très profond respect Sire de votre Majesté le très humble [signature : LDA ?]

Lettre n°17 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 5 juillet 1713

Page 1

A Londres le 5 juillet 1713

Sire

Les Ministres de la Reine de la G(ran)de Bretagne ayant senti de plus en plus l'importance qu'il y avoit pour eux de ne point laisser tomber l'affaire du commerce, j'ay cru que pour les engager à agir plus vivement, je devois leur dire qu'ayant amené avec moi deux personnes de confiance, et éclairées au fait du commerce, et dont la droiture, et le probité étoient connües et voïant, par ce qui venoit de se passer que leur présence étoit inutile icy, j'allois demander des ordres pour leur retour en France, cela n'a pas peu contribué à leur faire prendre des mesures plus promptes, et plus précises, ils m'ont assuré depuis, qu'avant qu'il fut 15 jours, la Reine de la G(ran)de B(retagn)e nommeroit des commissaires pour prendre avec les députés du commerce de la part de votre Majesté, toutes les

Page 2

lumières, et tous les ajustemens possibles pour relever l'affaire dans le prochain Parlement, et rétablir le crédit du Ministère, et à cet effet, i(ls) m'ont prié de procurer aux S(ieu)rs Anisson et Fénel(on) des ordres précis de v(otre) M(ajes)té pour entrer en matière. Il est stipulé par le Traitté de commerce, que l'Angleterre fera une loi pour l'exécution des choses comprises au 9^e article si en vertu de cette stipulation, il n'y a pas un acte du Parlement qui lève les prohibitions, et mette les Français au niveau des étrangers, on autorise, sans aucun retour, le travail des commissaires nommés, il n'y aura aucune seure(té) pour eux, d'entrer en disension ; j'ay demandé aux Ministres à quoi on pouvoit s'en tenir sur cela, et que c'étoit sur l'éclaircissement qu'ils e(n) donneroient, que je me réglerois sur ce que j'aurois à mander à v(otre) M(ajes)té, ils n'ont encore p(u)

Page 3

me donner de réponse, et ce ne sera que par le premier courrier que j'aurai l'honneur de l'informer de ce qui aura été délibéré à cet égard. Suivant toutes ces dispositions, il a été résolu dans la Chambre des Communes de présenter une adresse à la Reine, pour la remercier des fondemens solides qu'elle a posés pour les intérêts de son peuple, dans le traité de commerce et pour la supplier de nommer des commissaires, pour traiter avec les commissaires de la part de la France, conformément aux intérêts de sa Majesté pour le bien de ses Roïaumes.

Le Chevalier Hammer ayant fait son coup contre le Grand Trésorier, et voulant éviter d'ailleurs de paraître se détacher du parti de la Cour, est revenu à quelques propos plus doux, sur les articles du commerce en disant que d'icy au Parlement nouveau

Page 4

les commissaires qui seroient nommés auroient digéré la matière, et qu'alors on seroit plus à portée de juger des avantages du traité. Ce retour apparent ne ramènera pas l'esprit du Grand Trésorier, et on pourroit bien ôter à la Duchesse de Grafton sa femme sa pensions de quatre mille livres sterling.

La prévention à l'égard du commerce n'avoit pas passé dans toutes les Provinces, celle d'York où sont les manufactures [^les plus] considérables avoit déjà député Mister Cook, homme de considération pour remercier sa Majesté Britannique des grands avantages qu'elle avoit procuré à ses états par le traité de commerce.

Les grands mouvemens que M(ylord) Bolingbro(ke) s'est donné depuis quelques jours, et l'onction

Page 5

qu'il a jetée dans les esprits font espérer avec quelque fondement, que ces contradictions n'influeront point sur les élections prochaines. Et que le Ministère, étant maître du nouveau Parlement, maintiendra les articles du traité, et affermira son autorité par les punitions, et les récompenses.

J'ay l'honneur d'être avec un très profond respect, Sire de votre Majesté, le très humble [signature]

Lettre n°18 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 5 juillet 1713

Page 1

A Monsieur le Marquis de Torcy

Le 5 juillet 1713

Page 2

(page vierge)

Page 3

A Londres ce 5 juillet 1713

A Monsieur le Marquis De Torcy.

Mon entrée Monsieur, ne s'est point faite lundi dernier, la Reine de la Grande Bretagne en ayant fixé le jour au premier de Juillet, selon le vieux stile, c'est-à-dire à mercredi prochain, jugeant qu'il étoit plus commode de me donner une audience publique dans Saint James, qu'à Kensington, d'où elle compte bien que le 7 de juillet qu'elle doit assister au Te deum, qui doit être chanté dans Saint Paul en action de grâces pour la Paix.

Je n'ajouterais rien, Monsieur, à la lettre que j'ay l'honneur d'écrire à sa Majesté au sujet du 8 et 9^e article du commerce, si ce n'est que je me scais beaucoup de gré d'avoir toujours refusé mon estime au Chevalier Hammer, par la connoissance que je pris d'abord de son caractère)

Page 4

vous savez ce que je vous en ay dit, et la proposition que je vous fis à son sujet, qui même a eu quelque exécution, ma curiosité sur ses démarches et ses discours, n'étoit pas sans fondement, ceux qu'il a tenus icy publiquement répondent bien mal à la politesse avec laquelle il a été reçu, et sont bien dignes d'un homme qui vient de manquer à tous les engagements qu'il avoit pris, et dont il n'est pas possible de sauver l'honneur et la probité dans ce qu'il vise de faire : où il a toujours été [^intérieur(ment)] dans les sentimens qu'il vient de montrer, et alors que ne lui peu(t) on point reprocher de son affectation à sauver les apparences du contraire ? Où il a été dans des sentimens conformes à ceux de la Cour, et ne

Page 5

s'en détache que par des motifs d'intérêt dans ce cas là quelle opinion peut on avoir d'un homme qui sacrifie le bien de son pays et l'honneur de sa conscience à des veues particulières.

Sur ce que j'avois appris que les manufacturiers se dispoient à faire des feux de joye pour la rejection du traité de commerce, j'avertis les Ministres que si la chose se faisoit dans mon voisinage, je ferois brûler cinq cent fagots devant le Palais de Sommerset, et accompagnerois ce feu de toutes les marques extérieures de réjouissances,

pour persuader au peuple que la France tiroit de grands avantages de la rupture du commerce avec l'Angleterre, ce qui ne manqueroit pas de faire sur lui l'effet et l'impression que j'en attendois, et que je voulois

Page 6

oposer à ses préjugés, et à ses préventions, pour prévenir les désordres que sa joye pouvoit entrainer ou tourner peut être contre ceux qui l'abusoient la vivacité de ses mouvemens ; la résolution où il parut donna lieu à quelques précautions, et les réjouissances ne sortirent pas du quartier de Speterfieles, qui est celui des ouvriers.

Il s'étoit établi depuis quelques jours sur la Tamise une espèce de pirates assez singuliers ils s'y montraient dans des berges fort lestes et obligeoient tout ce qui y passoit de boire à la mémoire du règne du Roy Guillaume, aux bonnes intentions des Wigs, et à la confusion du Gouvernement, et du Ministère présent ; on m'avertint qu'il se faisoit quelques fo(is) de ces sortes d'expéditions sous mes fenestres

Page 7

et je ne fus pas longtemps sans prendre le parti qui me parut le plus convenable, j'ay donné plusieurs festes sur l'eau, mêlées de concerts et de sérénades, ma musique étoit placée dans ma berge, où je ne rassemblois que des visages gracieux, et j'avois des hautbois, des timbales, et des trompettes sur des bateaux décorés et illuminés d'un grand nombre de lampes. Plusieurs autres berges où étoient des Dames, des Seigneurs de la Cour, des Ministres étrangers vinrent joindre la mienne, j'étois suivi de quelques bateaux où étoient toute sorte de rafraichissemens, et à une certaine heures de la nuit, la plus part des berges se trouvoient éclairées et servies de ce spectacle attiroit autour de moi plus de

Page 8

six cent bateaux, nous occupons toute la rivière, et il y avoit une foule incroyable de peuples sur tous les bords, d'où partoient aussi bien que des bateaux, mille acclamat(ions) et mille cris, mille santés pour sa Ma(jes)té, pour le Roy, pour le Ministère, et les avantages de la Paix, et je puis vous asseur(ez), Monsieur, que cette façon de netoier la Tamise de ces nouveaux écumeurs, n'a été ny inutile ny désagréable.

Leonord vient d'arriver, j'aurai l'honneur de répondre incessamment aux dépêches que je reçois. Je suis au-delà de toute expression, Mons(ieur) votre très humble, et très obéissant serviteur, signé le Duc Daumont.].

P.S. Dans une conférence que j'ay eue avec M(ylor)d

Page 9

Bolingbroke au sujet du commerce, après m'avoir paru dans toutes les dispositions désirables pour régler les choses convenablement aux intérêts des deux nations, il m'a dit que si les discussions étoient laissées au seuls commiss(ai)res leur travail languiroit infiniment, qu'il souhaiteroit fort entrer dans leurs conférences, mais qu'il ne pouvoit le faire si je n'y entrois de mon côté, que lorsque l'intention du Roy seroit que je m'en mêlasse, ce seroit un prétexte pour lui d'y venir disputer la cause de sa nation, avec une vivacité qui ne devoit pas m'embarrasser mais qui contribueroit infiniment à presser les décisions, dont la première règle seroit l'esprit d'union et d'intelligence qu'il avoit en veüe d'établir entre les deux Couronnes.

Trouvez bon que je vous supplie de me faire

Page 10

réponse au sujet de M(onsieur) le Duc de Powis qui suivant ce que vous m'aviez mandé, a commis quelqu'un pour toucher les païemens qu'il lui étoient ordonnés, j'avois pris la liber(té) de demander sur quels fonds ils étoient assign(és) et de quel jour couroit son ordonnance, faites moi la grace de me donner sur cela les éclaircissemens qu'il attend de moy.

M(onsieur) le Comte de Lecheren s'en ira incessam(ent) en France, il aura l'honneur de vous voir vous scavez mieux que moi les services qu'il a pu rendre au Roy, n'en étant informé qu(e) par lui, quelque soit sa bonne volonté ses s(ervices ?) ne me paroissent pas fort nécessaires icy et je suis persuadé que vous scavez mieux le placer.

Je ne puis m'empêcher Monsieur de répondre

Page 11

par ce courier au moins à l'article des dépeches que je reçois qui regardent le Roy de Suède, la Reine de la G(rand)e B(retagne) est déterminé à agir efficacement pour la pacification du Nord, et a envoyer un escadre dans la Mer Baltique, mais quoique les Ministres de cette Princesse soient persuadés des dispositions favorables, où le Roy est à cet égard, il me parait dans leurs conversations qu'ils désireroient des secours un peu plus réels que des conseils, et qu'ils voudroient bien que sa Ma(jes)té entra pour quelque chose dans les dépenses dont ils sentent la nécessité, ils sont touchés des reproches que leur font les Holandais de ce qu'i(l) y ayant de l'égalité dans les intérêts, et les engagemens entre les deux couronnes tous les frais de cette médiation tombe sur l'Angleterre sa

Lettre n°19 : Monsieur de Torcy au duc d'Aumont, Versailles, 12 juillet 1713

Page 1

A Versailles le 12 juillet 1713

J'ai reçu Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 5 de ce mois, je me souviens parfaitement de ce que vous avez pensé sur M(onsieur) Hammer dans le temps que chacun s'empessoit de lui faire icy les honneurs de la France il y a des gens qui veulent présentement qu'il n'ait pas manqué au G(ran)d Trésorier (^et que) son opposition au 8^e et 9^e article du traité de commerce ait été concertée pour obtenir dans les conférences avec les comm(issai)res, tous les avantages que l'Angleterre pourra désirer.

Ce que j'ay l'honneur de vous dire, Monsieur est seulement un raisonnement profond de quelques gens, et je suis bien éloigné de vous le donner comme ma propre pensée ; le parti que le Ro(y) prend vous met en état de faire voir non seulement la bonne foy de sa Ma(jes)té, mais encore l'attention particulière qu'elle donne aux

Page 2

intérêts de la Reine de la G(rand)e B(retagn)e et à ceux de son Gouvernement, au reste, s'il y a quelqu'artic(le) caché, ce que je ne crois pas ; vous êtes toujours en état de le découvrir, et de l'éviter.

Jamais la tranquillité de la mer n'a été plus seurement établie, et les pirates détruits plus heureusement que vous venez de le faire sur la Tamise ; quoique cette Guerre n'ait pas été sangla(n)te je suis persuadé Monsieur, que l'armement ne s(oit) pas fait à bon marché, et les frais en sont grands quand il faut souvent le renouveler.

Comme j'ay leu au Roy votre lettre sa Ma(jesté) a veu ce que vous me faites l'honneur de m'écrire au sujet de M(onsieur) le Duc de Powis, el(le) m'a commandé d'expédier la première ordonna(nce) de 50 000 (livres ?) pour le commencement de son paiement, je la remettrai à celui qu'il a commi(s)

Page 3

pour la recevoir, mais je n'ay encore veu personne de sa part. Je suis persuadé que M(onsieur) Desmarests donnera de bonnes assignations, sans pouvoir cependant vous dire, sur quels fonds elles seront.

La dépêche du Roy contient la réponse de sa Ma(jes)té sur l'article du Roy de Suède ainsi Monsieur il ne me reste qu'à vous assurer que je suis très parfaitement Monsieur votre très humble, et très obéissant serviteur signé De Torcy.

P.S. Je vous envoie Monsieur, la copie d'un avis que M(onsieur) le C(omte) Du Hue a reçu de Berne aussy de Stanion, les Wigs sont très alertes, et certainement ils tramont beaucoup de choses du

Page 4

côté d'Allemagne, je dsuis persuadé que le Ministère ne s'endort pas sur leurs complots mais je vous avoüe que je ne sçais pas pour que je laisse leurs partisans dans les emplois à por(ter) de les servir à souhait dans les pays étrangers il y a longtemps que Stanion est connu peu avantageusement pour lui, et qu'on le croit capable de tout ce qu'il y a de plus noir. Si la Reine veut avoir quelqu'un en Suisse, ce qui ne parait pas fort utile, il faudroit au moins que ce fut un Ministre plus à elle qu'à M(onsieu)r de Marlborough.].

Page 5

Extrait de la dépêche de M(onsieur) le C(omte) du Hue du 3 juillet 1713.

Votre Majesté verra par la copie jointe à cette dépêche que l'on se déffie des dispositions du S(ieu)r Stanion envoyé de la G(rand)e Bretagne en quoi l'on n'a pas tort, car led(it) S(ieu)r Stanion a fait profession publique d'être partisan des Wigs et contraire aux Thoris. Je ne sçais s'il ne seroit pas à propos que votre ambassade(ur) aux Ministres de Londres.].

Page 6

(page vierge)

Page 7

Avis donné à M(onsieur) le Comte Du Hue le p(remi)er juillet 1713.

Je suis obligé de vous dire Monsieur, que quoiqu'il y ait une parfaite intelligence entre sa Ma(jes)té et la Reine de la G(rand)e B(retagn)e. Cependant M(onsieur) Stanion son envoyé qui vient de retourner à Berne, conservant ses vieilles habitudes, et correspondances avec le Général de S(aint) Saphorain, le Duc de Marlborough, et les principaux du parti des Wigs, dont il reçoit de gros apointemens, est uniquement retourné en Suisse pour y brouil(er) mes cartes, contre l'intention de sa souveraine qui l'ignore, pour favoriser le parti de l'Empire et celui des Wigs, qui ne souhaitent rien tant que de recommencer la Guerre, led(it) S(ieu)r Stanion a déjà eu plusieurs conférences avec les

Page 8

principaux de la ligue opposé, qui a eu le crédit de faire mettre, M(onsieur) l'envoie Willading à la place de M(onsieur) Le Boursier Steigner, qu'on avoit choisit pour la diette, et de faire élire le S(ieu)r Walt qui est tout à leur dévotion pour secrétaire de Bade, afin de ne rien ignorer de tout ce qui s'y passera. Sa Ma(jes)té a intérêt d'en faire avertir les Ministres d'Angleterre.

Lettre n°20 : Louis XIV au duc d'Aumont, Versailles, 13 juillet 1713

Page 1

Le 13 juillet

Mon Cousin, j'ai reccu par le dernier courier que vous m'avez dépêché vos deux lettres écrites le 5 et le 6 de ce mois, elles m'ont informé des mouvemens excités dans le Parlement d'Angleterre à l'occasion des articles 8 et 9 du dernier traité de commerce, de la résolution qu'il a été prise de les rejeter, et des motifs particul(ers) de ces agitations, ce n'est pas la première fois que le désir de vengeance, et l'intérêt personnel on traversé le bien public, et l'on peut dire que la nation anglaise en fait une nouvelle expérience en se laissant persuader de refuser un bien quelle devoit à la sagesse de la Reine sa Maitresse, et à la prudence de ses Ministres.

Comme leurs ennemis ont eu principalement en veüe de les attaquer, mon intention est de contribuer de tout mon pouvoir à les aider et à

Page 2

faire voir l'importance du service qu'ils ont rendu à leur patrie.

Les contestations sur les articles huit et neu(f) n'attaquent ny le traité de Paix, ny le traité d(e) commerce qui subsistent, et doivent être exécuter. Il m'est indifférent que le 9 le soit, ou bien que le(s) choses demeurent dans l'état où elles sont aujourd'hui, peut-être même qu'il me seroit avantageux que la nation anglaise voulut persis(ter) dans la résolution qu'elle semble avoir prise, mais c'est ce que je ne veux pas examiner, mon intention étant seulement de faire présentement, ce qui pourra convenir à la satisfaction et aux avantages de la Reine de la G(rand)e B(retagn)e.

Vous direz donc à ses Ministres que les deux articles contestés, n'altérant ny le traité de Paix, ny celui de commerce, je laisse absolument

Page 3

à leur prudence, et à la connoissance qu'ils ont de leur Païs d'examiner s'il convient au service de la Reine leur Maitresse de prend(re) des mesures pour faire exécuter ces articles ou de laisser les choses dans l'état, où elles sont présentement.

S'ils aiment mieux le premier party, mes ordres seront envoyés incessamment aux S(ieu)rs Anisson, et Fénelon pour entrer en conférence avec les comm(issai)res que la Reine de la G(rand)e B(retagn)e nommera, quoique je ne sois obligé que par l'article 9^e à nommer des comm(issai)res et que l'obligation cesse quand cet article n'est pas exécuté de la part de la G(rand)e B(retagn)e, j'approuveray aussi que vous assistiez aux conférences, par les raisons que vous expliquez dans une de vos lettres.

Si les Ministres d'Angleterre présèrent le secou(rs)

Page 4

parti au premier, rien n'empêchera que le traité de commerce ne soit exécuté, à l'exception seulement de ce qui est porté par les articles 8 et 9^e, ce dernier ne devant être considéré ainsi que je vous l'ay marqué que comme conditionnel et dans la vérité je crois que les Anglais ne l'acceptant pas éprouveront seuls le préjudice de la résolution qu'une cabale opposé au Gouvernement inspire à la plus grande partie des députés au Parlement.

Je crois ne pouvoir mieux marquer mon attention particulière aux intérets de la Reine de la plus G(rand)e B(retagn)e et mes sentimens pour ses Ministres, qui vous donnant les ordres contenus dans cette dépêche, je vois avec plaisir la confiance qu'ils ont en vous dans leurs affaires les plus importants, et les circonstances que vous m'apprenez du courage, et de la fidélité du

Page 5

Vicomte de Bolingbroke pour ses amis augmentent encore l'estime que j'avois déjà pour lui. Le C(om)te d'Oxford et lui ont grand intérêt de persister dans leur union, car il y a lieu de croire que leurs ennemis communs ne cherchent à les diviser que pour les perdre plus facilement après les avoir séparés.

Vous savez mes sentimens à l'égard du Roy de Suède, et je crois par toutes sortes de raisons qu'il me convient d'aider à ce Prince à conserver les états qu'il possède en Allemagne, je lui ay déjà donné des secours dont il n'a pa(s) profité par les malheures arrivés à son armée mais les assistances de ma part n'ont pas été moins réelles, et

je puis ajouter qu'elles ont été très différente dans une conjoncture ou la continuation de la Guerre d'Allemagne, m'oblige encore à faire la même dépense que je faisois avant la

Page 6

signature des traittés de Paix.

Ces mêmes raisons s'oposent à ce que je voudr(ois) faire encore en sa faveur je comprends que si j'entrois dans les dépenses que la Reine de l(a) G(rand)e B(retagn)e veut faire pour la pacification du Nord, les projets de paix en seroient plus favor(ablement) écoutés, et que les instances que je ferois pour cet effet de concert avec cette Princesse en auroient beaucoup plus de poids, mais elle voit ce que je fais pour obliger l'Archiduc à prendre des sentimens plus pacifiques, et les dépenses de cette guerre ne me permettent ny de contribuer à l'armement de l'escadre anglaise, ni d'armer moi-même des vaisseaux pour les joindre à cette escadre comme l'envoïé me presse de le faire.

Si la Paix étoit générale il seroit facile de pacifier le Nord, mais je vois que l'Archidu(c)

Page 7

éloignera le plus qu'il lui sera possible, tout renouvellement de négociation, il se flate de voir bientôt de nouveaux mouvemens en Angleterre il ne faut pas douter que ce qui se vient de passer dans le Parlement n'augmente ses espérances quoiqu(e) dans le fond ces dernières agitations n'attaquent pas le traitté de paix. La Guerre du Rhin se fait plus aux dépenses des Princes d'Allemagne que ceux de la Maison d'Autriche et la Cour de Vienne est persuadé que plus ils sont accablés plus elle devient puissante.

Le moïen de lui faire craindre la continuation de (la) Guerre seroit de l'inquiéter du côté du Royaume de Naples, et de fomenter les disposit(ions) que l'on trouveroit dans ce Roïaume à se délivr(er) du joug des Alemands, mais la neutralité d'Italie empêche d'en profiter à moins que la Reine d'Angleterre connoissant que les Allemands n'on(t)

Page 8

pas observé cette neutralité, ne juge qu'il conviendrait de les attaquer dans les états que l'Archiduc craint le plus de perdre, et qu'il peut le moins déffendre.

Il faudroit en ce cas que le Duc de Savoy(e) entrât dans le concert, et les aparences de quelque entreprise du costé de Naples seroient peut être plus pressantes que toute autre considér(ation) pour obliger l'Archiduc a s'expliquer sur la Paix.

Comme un des articles de celle que j'ay signée avec la Reine de la G(rand)e B(retagn)e porte que je ferai droit à la famille d'Hamilthon au sujet du duché de Chatelleraut, je me suis fa(it) rendre compte des raisons dont le Lord Selkerke apuïe les prétentions de la Duchesse d'Hamilton sa Mère, dont il a la procuration il ne peut soutenir valablement la prétention

Page 9

qu'il forme sur le Duché de Chatelleraut, et même il s'en désiste en quelque façon, car il se réduit à demander les arrérages et la continuation d'une pension de 12 000 (livres ?) par an que je lui accorday en 1656, mais il y a de fortes objections à faire sur la validité de cette dette prétendüe.

Toutefois, suivant la promesse que j'ay faite à la Reine de la G(rand)e B(retagn)e je veux ou faire examine(r) à fond la prétention de la famille Hamilton, ou la contenter par quelque convention particulière.

On a proposé pour cet effet au Lord Selkerke de produire des titres par devant les commissaires que je nommerois, ou bien de recevoir pour éteindre à jamais toute prétention, un contrat que je lui ferois remettre de vingt mille livres de rentes sur l'hôtel de ville de Paris.

Comme il croit son droit bien fondé il préfère la première offre à celle d'un contrat, mais il deman(de)

Page 10

et le Duc de Shrewsbury l'apuïe, que la Reine de la G(rand)e B(retagn)e nomme aussi des comm(issai)res avec l(es) miens pour examiner la validité d'une prétend(ue) dette de ma Couronne à l'égard d'un particulier. Le traitté de Paix porte seulement que je feray droit à la famille d'Hamilton, et mon intention est d'y satisfaire, mais il faut que ce soit suiva(nt) l'usage de mon Royaume, et celui de toutes les nations, la famille d'Hamilton prétend qu'u(n) des Rois mes prédécesseurs a promis au Comt(e) d'Haran une terre dans mon Roïaume, que depuis le Roy mon Père a donné pour équivalent à cette même famille une pension de douze mille livres, et qu'enfin après un long intervalle j'ay renouvelé cette même pension qui a cessé cependant très peu de temps après avoir été accordé.

Il n'y a rien dans toutes ces prétentions qui intéress(e)

Page 11

la Couronne d'Angleterre, c'est une affaire de créanciers particuliers de ma Couronne qui ne peuvent par conséquent se dispenser de subir le jugement des comm(issai)res que je veux bien nommer et qui n'ont pas le moindre droit de prétendre que j'admette aucun comm(issai)re de la parti de la Reine de la G(rand)e B(retagn)e. Comme je ne doute pas que le Duc de Shrewsbury n'écrive sur cette affaire et que les Ministres d'Angleterre ne vous en parlent, j'ay cru qu'il étoit nécessaire de vous informer de ce que j'ay fait répondre sur ce sujet et des mes intentions. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait Mon Cousin en sa sainte et digne garde. Ecrit à Versailles le 13 juillet 1713.

Lettre n°21 : Le duc d'Aumont à Lord Dartmouth, Londres, 14 juillet 1713

Page 1

A Londres ce 14 juillet 1713

A M(onsieu)r le Comte Dartmouth.

Je suis trop prévenu Monsieur, sur tous les sentimens de sa Ma(jes)té pour le Roy mon Maîtr(e) et j'ay receu perseonnement trop de marques de ses bontés, pour croire un moment qu'il ne lui plut pas d'accorder tout ce qui est [decel ?] au caractère dont j'ai l'honneur d'être revêtu sur tout dans une occasion, où chacun est si vif, et si délicat sur le cérémonial, je ne suis touché que des raisons qui empêchent que la Reine ne soit en état de se tenir de bout à l'audiance publique qu'elle veut bien me donner demain, l'esprit de difficulté ne m'a pas trop agité jusqu'icy, et je me flatte que vous vous êtes volontiers rendu garant de la manière dont je reçois ce que

Page 2

vous me faites l'honneur de me mander quoique j'aye celui d'être chez une Grande Reine, et que je fusse fort persuadé de sa magnificence, je vous avoue que la façon dont je suis traité icy va beaucoup au-delà des désir(s), il n'y a en vérité pas moien de soutenir si longt(emps) une si grande chère, les officiers qui font les honneur des tables de sa Ma(jes)té sont bien dignes de la servir par leur attention et par leur politesse.

Au reste Monsieur, vous êtes bien heureux que je me trouve dans l'embaras des cérémonies sans quoy j'aurois mille réputations à vous f(aire) sur les ordres que j'ay receus de la Cour de France, mais vous n'en êtes pas quitte pour long temps, je n'en reviendray que plus

Page 3

vivement à la charge. Je suis plus parfaitem(ent) que personne du monde Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. Signé le Duc D'aumont.].

Lettre n°22 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 17 juillet 1713

Page 1

Au Roy.

Le 17 juillet 1713.

Page 2

(page vierge)

Page 3

A Londres le 17 juillet 1713.

Sire.

Mercredi dernier 12 de ce mois, je fis mon entréé dans Londres, en prenant la liberté d'en rendre compte à v(otre) M(ajesté) je la suplie de me permettre des détails qui me serviront à exposer toutes choses d'une manière plus exacte, et plus sensible.

Je me rendis à Grenowich vers le midi dans la maison du S(i)r Robinson Cap(itai)ne du yacht de la Reine qui m'avoit amené icy, dans la liberté de choisir une maison j'avois pris la sienne par préférence, j'y attendis le Comte de Searsdale l'un des plus anciens Pairs du Roïaume, qui avoit été nommé pour m'accompagner à mon entrée, et qui vint à Grenowich dans une berge de la Reine suivy de six gentilshommes de la Chambre privée. Le Chevalier Cottrell Maître des Cérémonies vint m'avertir de l'arrivée de ce Comte, qui fut receu à la porte de la maison

Page 4

par six de mes gentilshommes, je descendis trois ou quatre marches de l'escalier pour le recevoir et lui donnai la main jusques dans ma chambre, où étant assis lui et moi, chacun dans un fauteuil, le chapeau sur la tête, et les six gentilshommes de la Chambre privée dans des chaises à dos à ma gauche la tête nue, le Comte placé au dessus et

vis-à-vis de moi, me complimenta de la part de la Reine, sur mon arrivée en Angleterre, j'avoü(e) à v(otre) M(ajesté) que j'avois de la peine à concilier cette espèce [d'inagnité] avec six mois d'un séjour aussi marqué que le mien de toutes façons.

Pour me conformer à l'usage je fis servir quel(ques) rafraichissemens sur deux tables de vingt couve(rts) chacune, tant au Comte et aux officiers de la Rei(ne) qu'aux gentilshommes de ma suite, et de ma maison, et on mangea debout, chacun placé dans l'ordre du cérémonial.

A trois heures précises on se mit en marche

Page 5

pour se rendre aux berges, le Comte à qui jusques là j'avois donné la main, me la rendit au sortir de ma maison, les six gentilshommes de la Chambre privée marchaient à la gauche des miens, j'entraï dans la berge qui m'étoit destiné avec le Comte de Searsdale, l'abbé Nadal comme secrétaire de l'ambassade, et le Chevalier Cottrell qui lui donnoit la main, le M(onseigneur)r Dudresné, le M(onseigneur) de Nicolaï, et quelques autres des plus qualifiés de ma suite, passèrent avec moi. Les six gentilsho(mm)es de la Chambre privéé entrèrent seuls dans une seconde berge de sa M(ajes)té B(ritannique), et tout le reste de ma suite fut receu dans les autres berges de la Reine.

Le Duc de Leeds avoit envoié la sienne au devan(t) de moi, toutes ces berges étoient infiniment décorées, et tous les équipages fort lestes particulièrement ceux de la Reine, elles étoient accompagnées de beaucoup d'autres d'un grand nombre de

Page 6

petits bateaux, où étoit une espèce de bourgeois(e) de l'un et de l'autre sexe, fort guaye et fort galante à la sortie de Grenowich plusieurs yach(ts) de la Reine ornés de leurs pavillons me saluèrent de l(eur) voix, et de tout leur canon, tout cela formoit su(r) la Tamise un spectacle agréable, et singulier depuis Grenowich jusqu'à la Tour, cette rivière éto(it) occupée des deux côtés par deux rangs de bâtimens qui étoient chargés jusqu'aux mats de toute sorte de monde, et d'où partoient sans interruption, mille acclamations et mille cris accompagnés de tous les mouvemens extérieurs de joye et de satisfaction.

Au sortir de la berge de la Reine je fus receu au haut de l'escalier du quay par le Comte de Northampton connétable de la Tour, ce qu'il faut observer comme une distinction sans exemple, le(s) Ministres de v(otre) Ma(jes)té n'y aiant été reccus

Page 7

Jusqu'icy que par les commandans de la Tour qui sont regardés comme les lieutenants de Roy des places de v(otre) Ma(jes)té avec le titre de commandans la Garde étoit rangéé en haïe devant la tour enseignes déployées, les tambours batirent aux cham(ps) et les officiers me saluèrent, honeurs qui ne se sont jamai(s) rendus icy qu'à sa Ma(jes)té Britannique, je montai dans le carosse de la Reine avec le Comte de Scarsdale, l'abbé Nadal, et le Chevalier Cottrell, et je partis de la Tour, d'où on ne tira le canon qu'à une certaine distance, et lorsque mes chevaux ne furent plus à portée d'être ébranlés par le bruit d(es) six officiers du chevallier Maréchal étoient à cheval à la tête de la marche suivis du carosse du conducteur où étoit le S(ir) English Maréchal ou ayde des cérémonies.

Toute la distinction que j'avois mise dans ma livrée n'étoit autre qu'un galon de soie entre deux galons d'or aux habits de mes pages, et un galon

Page 8

d'or entre deux galons de soie pour le reste, j'oseroi(s) assurer à v(otre) M(ajesté) qu'il n'a jamais paru icy de livrée plus noble et plus brillante.

Immédiatement après le carosse du Comte de Scarsdale marchoit ma maison.

Quatre suisses montés sur des chevaux noirs dire des housses uniformes.

Trente laquais le chapeau sur la tête.

Douze pages à cheval, aves des housses de la livrée.

Toute la livrée avoit des plumes, et des cocardes blanches.

Les pages étoient précédés de deux écuiers et suivis de deux M(essieu)rs palfreniers avec des habits rouges galonnés d'or, de quatre palfreniers à cheval, et de huit autres domestiques de la petite livrée à pied quatre d'un côté, et quatre de l'autr(e)

Page 9

et le tout étoit fermé par quatre gentilsho(mm)es bien montés et bien équipés.

Le carosse de la Reine, étoit suivi d'un second carosse de sa M(ajes)té Britanique, où étoient quatre des six gentilsho(mm)es de la Chambre privée après quoi venoient cinq de mes carosses.

Le P(remi)er a 7 glaces garni en dedans d'un velour cerclé à fleurs, et enrichi d'une crépine d'or le fond couleur d'or, l'impériale couverte du même velours galonné d'or accompagné de huit pommes ou vases dorées. Tous les panneaux en dehors étoient peints sur un fond d'or par Texier, Perault, Cristophle, Desportes et autres ; tout le reste étoit dans le même goût, il étoit attelé de huit chevaux gris avec des harnais dorés, des aigrettes déplumés jaunes blanches et rouges, et des guides de soie jaune.

Ce P(remi)er carosse étoit vuide et toutes les glaces

Page 10

levés.

Le second carosse étoit une calèche garnie de velours à ramage, le fond blanc enrichi d'une crépine, et d'un galon d'or, le train doré à fond, et le tout sculpté, l'attelage étoit de huit chevaux Bay, avec les harnais dorés les guides vertes, et les aigrettes vertes et rouges.

Le troisième carosse, étoit à deux fonds ouvert par les côtés garni d'un velours couleur de rubis avec un galon d'or brodé à jour, tous les panneaux, et le train sculptés et dorés à fond, il étoit attelé de huit chevaux noirs Anglais à longue queue, les harnais dorés, les guides rouges, et aigrettes d'or.

Le quatrième carosse étoit une berline toute sculptée garnie d'un velours vert les extrémités d'un velour couleur de cerise brodé

Page 11

et couleur d'or, tous les panneaux où on avoit peint des fleurs des ornemens et des armes dorés à fond glacés d'un verd transparent, elle étoit attelé de huit chevaux Anglais, les guides blanches et les aigrettes de même avec de l'or.

Le 5^e carosse étoit une seconde berline garnie d'un velours cramoisi à ramages attelée de huit coureurs Anglais, les guides cramoisi, et les aigrettes de même.

Le long des attelages de tous ces carosses marchoit à pied vingt hommes de la petite livrée dix de chaque côté. A la suite de ces cinq carosses marchoit quatre carosses à six chevaux de quelques gentilhommes de ma suite à qui ce jour là j'avois donné ma livrée, pour les faire passer devant les autres carosses, deux des gentilshommes de la chambre privée qui n'avoient pu avoir place dans les carosses de la Reine

Page 12

se mirent dans celui de M(ylor)d G(ran)d Trésorier, qui marchait le premier des carosses à six chevaux des seigneurs anglais au nombre de cinquante ou soixante.

On arriva dans cet ordre au Palais de Somerset, le carosse de la Reine n'y entra point, j'avois déclaré au Maréchal des cérémonies que si mes carosses n'y entroient point avec ceux de sa Ma(jes)té, il me convenoit beaucoup plus de descendre à la porte du Palais, en descendant le Comte de Scarsdale me donna la main jusqu'à l'entrée de l'appartement où je la lui rendis, les gentilshommes de la Chambre privée se conformèrent à ce cérémonial.

Depuis la Tour jusqu'à Somerset, c'est-à-dire pendant près de quatre mille, le concours du peuple fut si grand, et l'affluence de toute sorte de personnes répandues jusque sur les toits si extraordinaire, qu(e) l'on convenoit que depuis le jour de l'avènement de Charles Second, on n'avoit point encore vu autant de monde assemblé presque toute l'Angleterre se trouvaient

Page 13

dans une seule rue de Londres, la curiosité y avoit attiré des gens de toutes les provinces, les cris du peuple qui environoit tous mes carosses, et qui portoit celui où j'écris furent continuels, et sa joie fut si vive, qu'il me demanda plusieurs fois de le charger de quelque expédition, je n'abusai point de sa bonne volonté, mais je ne crus pas que cette disposition du peuple dut changer mes façons avec lui, ni m'empêcher de répandre de l'argent surtout mon passage.

Plusieurs marchands de la Cité m'avoient proposé de leur permettre de monter à cheval, et de m'accompagner avec ordre dans mon entrée, ils me promettoient pour ce jour là beaucoup de magnificence, et un nombreux cortège de leur part, cette singularité ne m'avoit pas déplu, et n'eut rien gâté à la joie publique, mais la difficulté de leur assigner un rang dont ils pussent être satisfaits, laissa voir quelque inconvénient dans l'effet de leur demande, et à une douzaine près qu(i)

Page 14

se mêlèrent dans le cortège, ils se contentèrent de se placer sur les balcons, d'où ils méloient leurs acclamations aux cris du peuple, accompagnés des mêmes démonstrations de joie avec le chapeau, ce que les femmes imitoient de leur côté avec le mouchoir et l'éventail.

J'avois été reçu ce jour là dans la Cour de Somerse(t) au bruit des trompettes et des timbales placés sur une terrasse, par la garde de la Reine qui avoit été redoublé et qui étoit sous les armes enseignes déployées on avoit batu aux champs, et j'avois été salué par les officiers après un moment d'entreti(en) que j'eus avec le Comte de Scarsdale, il sortit avec les six gentilshommes de la Reine, je le reconduisi(s) en lui donnant la main jusque dans la salle d(es) gardes où étoit sa chaise, et dans la quelle je le vis monter ; quelque temps après Milord Winds[...] vint me complimenter de la part de la Reine je le reçus à l'entrée de la première sale, et le conduisi en lui donnat la main dans une second(e)

Page 15

sale où je reçus son compliment assis dans un fauteuil vis-à-vis, et au dessous du sien, la conversation fut polie, et courte ; je reconduisi le Comte jusqu'à sa chaise, après l'avoir prié à souper, aussi bien que le Comte de Scarsdale.

Du mercredi aus soir jusqu'au samedi il y a eu quatre tables servies, la mienne étoit de 25 couvert(s) la seconde de 25 autres couverts, pour les gentilshom(mes) de ma maison, et une autre table de 12 dans la salle où ils mangeoient, une quatrième de 15 couve(rts) pour les pages.

J'étois placé seul au haut bout de la mienne ave(c) le Cadenat de la Reine, et servi à l'ordinaire comme sa Ma(jes)té par ses officiers : malgré la vanité ou la délicatesse des seigneurs de la Cour, plusieurs sont venus manger avec moi, et entre autres les Ducs de Northumberlan, de Graphton, les Comte de Clarendon, et de Sussex.

La distinction n'a pas été moins marquéé dans les services, que dans le nombre des tables, la chère

Page 16

ne pouvoit être plus magnifique, ny la politesse et l'attention des officiers plus grande, au milieu du bruit des trompettes, des timbales, et des tambours de la Rei(ne) placés dans le jardin sous les fenêtres de la sale où on mangeoit.

Il y eut pendant ces trois jours au Palais de Somerse(t) un grand concours de personnes de considération, et l(e) peuple en occupoit toutes les aventües avec sa curiosité et ses cris ordinaires.

Le jour de l'audiance publique le Comte de Salisbu(ry) se rendit au Palais de Somerset dans les carosses de la Reine à l'heure donnéé, le Chevalier Cottrell m'avertit de son arrivée, j'allay le recevoir à la sale des gardes, et le menai en lui donnant la main, dans la sale d'audiance, d'où nius partimes un moment apr(ès) pour la marche au Palais de S(ain)t James, dans le même ordre que dans la première marche, je fus reçu à la porte par le Chevalier Maréchal, et p(ar) le Maréchal des Cérémonies, le Concierge du Pala(is) s'y trouva avec son bâton de commandement, les g(ardes)

Page 17

à pied étoient sous les armes dans la Cour du Palais enseignes déployées, on batit aux champs et les officiers me saluèrent, mes laquais restèrent en haïe sur l'escalier, mes suisses à la tête, et mes pages au haut de l'escalier dans la salle des gardes avec les écuiers bottés.

Milord Salisbury me conduisit dans la petite chambre du Conseil, un gentilhomme Usher vint m'avertir que la Reyne étoit sur le trosne. M(ylor)d Dartmouth m'avoit écrit le 14 que cette Princesse, étoit tellement incommodéé de la goute quelle ne se croïoit pas en état de se tenir debout pour me recevoir à l'audiance publique de la manière pratiquéé en cette occasion, que sa M(ajesté) B(ritannique) souhaiteroit pouvoir me rendre tous les honneu(rs) dus à mon caractère, mais que dans un cas comme celui cy, je conviendrois qu'il falloit passer par-dessus les formes ordinaires.

Au sortir de la petite sale du Conseil je fus rece(u)

Page 18

à la porte de la sale des gardes, par M(ylor)d Paget leur Commandant, et dans la grande sale où les gentilsho(mm)es pensionnaires étoient en haye, par le Duc de Beaufort leur Capitaine, les gentilshommes de ma suite, et de ma maison marchèrent devant moi jusqu'à l'entrée de la sale d'audiance, et s'ouvri(nt) pour me laisser passer à la porte de la sale d'audian(ce) où la G(rand)e Chambre du Conseil. M(iste)r Cook vice chambelan, dans l'absence du Duc de Shrewsbur(y) Grand Chambelan, me reçut et me conduisit jusqu'au trosne avec le Comte de Salisbury, où après avoir fait à sa Ma(jes)té B(ritannique) le compliment. Cy joint j'eus l'honneur de lui présenter la lettre de créance de v(otre) M(ajesté).

La réponse de la Reyne fut une déclaration publi(que) des mêmes sentimens qu'elle m'a toujours témoigné avoir pour v(otre) Ma(jes)té et de son désir extrême de conserver avec elle une intelligence d'où dépend le bien des deux nations, elle eut la bonté d'y mêler

Page 19

quelque chose d'obligeant, et de flatteur pour moi je ne m'étois point du tout couvert et m'ayant demandé elle-même quand je voulois mettre mon chapeau, je le présentai alors de façon que la Reine n'eut pas de peine à s'apercevoir de la politesse, et j'ajoutai de l'occasion de lui donner ces marques particulières et publiques de respect étant persuadé que votre M(ajes)té approuveroit une civilité qui ne pouvoit donner aucune atteinte à un cérémonial si établi : ce que je scavois qui la flateroit infiniment comme l'effet l'a démontré.

La Cour n'a jamais été plus nombreuse ny plus brillante que ce jour là. Je fus reconduit au Palais de Somerset dans le même ordre, et de la même manière que j'étois venu à S(ain)t James, si ce n'est que l'on détacha douze grenadiers de la garde de la Reine pour accompagner le carosse où j'étois.

Page 20

Le peuple n'ayant rien diminué de sa joye, de sa curiosité et de ses acclamations, je crus que pour finir comme j'avois commencé, il convenoit de ferm(er) le spectacle et la cérémonie par de nouvelles libéralités. Je suis avec un très profond respect

Sire, de votre Majesté, le très humble [signature]

Lettre n°23 : Le duc d'Aumont à la Reine Anne Stuart, Londres,

Page 1

Madame.

C'est un moment bien illustre pour moi que celui cy, dans la plus heureuse, et la plus brillante des conjonctures, j'ai l'honneur de rendre à v(otre) Ma(jes)té de la part du Roi mon Maître des témoignages publics de tous les sentimens qui l'attachent à votre personne sacrée.

Les évènements d'une longue et terrible guerre n'ont rien pris sur l'amitié que les liens du sang lui ont inspirée, ny sur cette haute considération qui est deüe aux qualités personnelles, plus respectables que la ma(jes)té des titres, et que toute la puissance du trosne.

Ces sentimens, Madame, ont été mutuels et l'intelligence qu'ils ont formé entre les deux couronnes, a dissipé les projets des partis, désarmé les nations de la Terre, changé la face des états, donné de nouveaux Rois à l'Europe, et affermi, si je l'ose dire, la gloire même de votre Majesté.

Page 2

Par des conditions dont elle a été l'arbitre, elle procure le bonheur de ses sujets, l'avantag(e) de ses alliés, et couronne en même temps les grands et mémorables évènements de son règne dans l'antiquité n'a point montré d'exemple, et nouveaux mêmes sur le trosne où régna Elizab(eth) Ière).

La France accoutumée à toruver dans ses malheurs de la gloire, et des ressources, n'en bénira pas moins les conseils de v(otre) M(ajes)té elle a reccu avec de vives acclamations, la nouvel(le) d'un Paix dont la modération, et la bonne foy, exercées de part et d'autre, avec émulation, ont tranché toutes les difficultés et levé tous les obstacles.

Ces vertus si rares et si étrangères dans les traittés ont été réciproques dans le cours de l(a) dernière négociation, et elles sont devenues le présage, et le fondement d'une union fer(me) et durable qui dépose entre les mains de s(a)

Page 3

Majesté, et dans celles du Roy mon Maître la balance de toutes les puissances de l'Europe.]

Lettre n°24 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 21 juillet 1713

Page 1

A Londres ce 21 juillet 1713.

A M(onsieur) le M(arquis) de Torci

Vous verrez Monsieur, par la lettre que j'ay l'honneur d'écrire au Roy, que je suis enfin parvenu à faire mon entréé, et que le tout s'est passé sans trouble, et sans inconvénient, avec beaucoup de noblesse, et de décoration, mais une particularité que j'ay à vous mander, est la disposition que j'ay fait de mon plus bel atelage ; dès le landemain de toutes mes marches j'avois appris que la Reine avoit fait chercher des chevaux en Holande, et que ses écuiers n'avoient rien trouve qui lui puisse convenir, étant allé à Kinsington pour scavoir des nouvelles de sa santé, et la remercier de tous les honneurs qu'elle avoit ordonnés qui fussent rendus à mon caractère et j'ose dire à ma personne, je la suppliai d'ajout(er) une nouvelle grace à toutes celles que j'en avois receües, et de vouloir bien me l'accorder avant que j'eusse pris la liberté de lui dire de quoi il s'agissoit sa Ma(jes)té eu la bonté de me répondre

Page 2

qu'ayant trop bonne opinion de moi pour croire(e) que je lui puisse demander des choses peu convenables, elle m'asseuroit par avance, qu'elle ne me refuseroit rien de tout ce qui seroit à sa disposition, j'eus l'honneur alors de lui offrir les neuf chevaux gris que j'avois eu de Hollande tout harnachés, et les plus beaux qui aient jamais paru en Angleterre, l'assurant qu'ils étoi(ent) faits à ce Pais cy, et tout dressés, elle accepta d'un(e) façon très obligeante pour moi, un présent des chevaux que je ne pouvois mieux placer, et qui la devoient mener à S(ain)t Paul suivant les ordres qu'elle avoit donnés, si sa santé qui ne se trouva pourtant pas plus mal, lui eut permis de soutenir quatre ou cinq heures d'une cérémonie tumultueuse.

La marche des deux Chambres le jour des actio(ns) de graces, ne fut ni bien ordonné ni nombreux(e)

Page 3

et le feu d'artifice qui fut dressé, et tiré le soit sur la Tamise, n'étoit nullement ressemblant à la représentation que je vous en envoïe, nos moindres feux avec moins de dépense peut être sont beaucoup plus entendus.

Vous scavez ce que je vous ai mandé du cérémonial avec les envoïés des cours étrangères M(onsieu)r de Berselle envoïé des Etats G(é)n(ér)aux m'a fait dire qu'étant lié par ses ordres il souhaitoit avoir un déclaration pour être assuré que les Ministres de France du second ordre ne feront point de difficulté de leur côté de céder le pas, et la main aux ambassadeurs extraord(inai)re(s) de la République, dans les Cours où il se trouveront, et qu'ainsi il y aura une réciprocité, j'ay répondu à cela que je ne voulois point prendre sur moi de donner une pareille déclaration, que je scaurois sur

Page 4

cela plus précisément les intentions du Roy mais que jusqu'à ce que sa M(ajes)té en eut ordonné autrement, il ne me convenoit point de recevoir aucun envoïé que suivant ce qui est réglé par le cérémonial, au quel tous les Ministres du second ordre se sont conformés.

Je n'ai point l'honneur de répondre par cette dépeche aux articles contenus dans les lettres de sa Ma(jes)té, sur les quelles les embarras de mon entréé et du cérémonial ne m'ont point empêché de presser vivement les Ministres de la Reine de la G(rand)e B(retagn)e mais ils sont si occupés de leurs affaires particulières qu'il ne m'a pas été possible de les en détacher assez de temps pour prendre les éclaircissemens nécess(aires) et concerter ce qu'il convient de faire dans la situation présente.

Je ne puis m'empêcher de vous faire quelques

Page 5

reproches sur le mistère que vous m'avez fait du retour de l'abbé Gautier, qui est promis icy comme un homme qui doit relever l'affaire du commerce, je scais qu'il est parti de ce Païs cy chargé des instructions du G(ran)d Trésorier aiant entamé icy avec l'envoïé de l'Electeur Palatin plusieurs choses qui regardent les Princes d'Allemagne, je les regarde tous deux comme gens également dévoués au G(ran)d Trésorier avec des talens différens pourtant, je ne répondrois pas plus de la fidélité de l'un que de celle de l'autre, mais le S(ieu)r Sleinghens a beaucoup plus de dextérité que l'abbé Gautier, il a voulu s'ouvrir à moi, et entrer en matière, mais j'ai cru devoir respecter ses secrets, et ne point sortir de ma retenüe que je n'eusse receu de vos nouvelles, c'est un

Page 6

homme qui est mal avec sa Cour, et qui ne se maintient icy, que par ce que l'on croit qu'un autre seroit désagréable au G(ran)d Trésorier accoutumé à trouver son compte avec les subalternes, et les âmes vénales. Prior que vous connoissez meurt d'impatic(ce) que l'abbé Gautier soit icy, non qu'il l'estime ny que l'abbé Gautier l'aime mais il le croit susceptible des impressions qu'on voudra lui donner icy, pendant que de son côté il cherche à abuser de vos bontés se couvrant du zèle spécieux des intérêts du Chevalier de S(ain)t Georges, sur quoi je croy devoir vous dire que dans une conversation particulière que j'a(y) eüe avec M(ylor)d Bolingbroke, il m'a témoigné quelqu'inquiétude de ce que ce

Page 7

Prince a écrit à ses amis deux lettres de sa main par les quelles il les prioit d'être favorables au Ministère présent, ce qu'ils regardent comme un moien de les perdre et de préjudicier à ses intérêts, heureusement ces lettres ne subsistent plus.

Vous aurez veu M(onsieu)r dans les nouvelles publiques l'adresse qui a été présentée à la Reine pour la prier d'emploier vivement ses offices auprès du Duc de Lorraine et des autres Princes et Etats alliés de la G(rand)e B(retagn)e pour les engager à ne point recevoir, et à ne point souffrir chez eux, soubz quelque prétexte que ce puisse être, la personne qui prend le titre de Roy d'Angleterre au préjudice du droit indubitable de sa Ma(jes)té B(ritannique) à la couronne, et de l'établissement

Page 8

de la succession dans la Maison d'Hanover.

Lorsque cette résolution fut prise dans la Chambre haute M(ylor)d Peterborough dit hautement que le Chevalier de S(ain)t Georges aiant été élevé en France dans la religion catholique, on vouloit aparament l'envoyer à Romme pour le confirmer encore d'avantage dans les sentimens de sa religion ; un autre des seigneurs dit que l'on avoit présenté une pareille adresse contre Charles Second, et que ce Prince avoit été rétabli un an après sur le trosne.

La Reine a répondu à l'adresse des seigne(urs) qu'elle redoubleroit ses soins pour éloigner la personne dont ils lui parloient, mais que le moïen le plus certain pour asseurer la sucession dans la ligne protestante étoit

Page 9

de faire cesser les divisions qui règnent dans la G(rand)e B(retagn)e.

Sur cette réponse de la Reine il fut résolu le 14 de ce mois dans Chambre des Seigneurs de présenter à sa M(ajes)té une nouvelle adresse pour la remercier des assurances qu'elle vouloit bien leur donner du soin qu'elle prendroit de renouveler ses instances pour éloigner le prétendant, il fut aussi résolu de lui témoigner en même temps la surprise où ils étoient que de pareilles instances n'eussent pas encore eu leur plein effet, le Roy de France, et celui d'Espagne n'y aiant point fait de résistance, et aiant montré en cette occasion leur complaisance pour les désirs de la Reine. Les seigneurs chargés de présenter cette adresse

Page 10

raportèrent à la Chambre le 17 que sa M(ajes)té B(ritannique) l'avoit receüe très gracieusement.

Après plusieurs conférences que les Wigs ont tenues chez l'envoïé d'Hanovre ils avoient dessein de présenter une adresse à la Reine pour faire venir dans ce Pais cy, la P(rince)sse Sophie mais sur diverses représentations, ils ont remis l'affaire au prochain Parlement. Je suis [signature].

Lettre n°25 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 29 juillet 1713

Page 1

A Londres ce 29 Juillet 1713

Sire.

Toutes les lettres de v(otre) M(ajes)té étant de nouveaux témoignages de sa considération pour la Reine de la G(rand)e B(retagn)e ; et cette P(rince)sse de son côté ne désirant rien d'avantage que la continuation d'une parfaite intelligence avec elle, ce que j'ay eu l'honneur de lui marquer en exécution des ordres qu'il a plu à v(otre) M(ajesté) de me donner par sa dépêche du 13 de ce mois ne pouvoit manquer de faire beaucoup d'impression sur son esprit et sur celui de ses Ministres, mais la malheureuse constitution de ce Roiaume et les divisions qui règnent rendent toutes les négociations difficiles, et le succès des affaires incertain.

Il est vrai, Sire, que les contestations qui

Page 2

se sont élevés sur le 8 et le 9^e article n'attaquent point le traité de Paix, et que quelqu'usage que les Wigs aient voulu fair(e) de la disposition des esprits à cet égard, ils n'ont pu les prévenir contre les avantages réels que la Nation y trouvoit mais les difficultés qui ont été formées sur ces deux articles du traité de commerce, ont empêch(é) le Parlement d'approuver tous les autres, et cettre aprobation sans la quelle rien ne peut se régler dans ce Pais cy, ne pourra s'obtenir qu'au Parlement prochain.

Les S(ieu)rs Anisson et Fénelon m'ont remis un mémoire par le quel ils s'expliquent sur les raisons qui empêchent que leur travail au sujet du commerce ne soit de quelque utilité, s'ils commencent à entrer en matur(ation)

Page 3

avant que la loy portéé par le 9^e article ne soit passéé, mais j'estime au contraire que comme il seroit important de régler les choses dont on n'a pu convenir dans le traité g(é)n(ér)al, ils ne pouroient travailler infructueusement en attendant que le nouveau Parlement fut assemblé. Je trouve même qu'il conviendroît de prendre des mesures pour faciliter de concert le commerce entre la France et l'Angleterre pour établir de plus en plus l'union entre les deux nations, jusqu'à ce que toutes les contestations soient levées par les actes du Parlement et sur ce principe, je sui convenu avec les Ministres de dire publiquement que les S(ieu)rs Anisson et Fénelon avoient ordre de s'en retourner en France, et sur cela

Page 4

seul plusieurs personnes prévenues contre le commerce ont changé de sentiment, leur opinion à cet égard a été confirméé quelques marchands revenus de S(ain)t Mal(o) qui ont raporté qu'ils avoient fait un prof(it) considérable

sur les marchandises qu'ils (y) avoient transportées, quoique les droits qu'(ils) avoient païés dussent encore être diminu(és) lorsque le traité de commerce auroit son exécution.

La brouillerie du G(ran)d Trésorier et M(ylor)d Bolingbroke n'a point paru au public ce dernier paraît déterminé à ne jamais se séparer des intérêts du G(ran)d Trésorier, so(it) par la fidélité de ses sentimens, soit que cette division lui fut préjudiciable, et qu'i(l) fut dangereux pour lui de se prester à to(utes)

Page 5

les caresses, et à toutes les propositions qu'on lui a faites qui ont excité contre lui la jalousie du G(ran)d Trésorier, c'est ce qui fait souhaiter à M(ylor)d Bolingbroke le retour du Duc de Shrewsburi, dont la médiation les a ramenés plusieurs fois l'un et l'autre, et préviendroit l'effet d'un refroidissement qui peut être aboutiroit à une rupture ouverte.

La desfiance où sont plusieurs des principaux Thorris à l'égard du G(ran)d Trésorier ne fait que les mettre plus en mouvement pour s'assurer des élections prochaines, et soulever leur parti indépendamment même de ce Ministre, et en cas qu'il vint à leur manquer.

Je ne me suis expliqué icy qu'avec ménagement et circonspection des difficultés que v(otre) M(ajes)té trouve à secourir le Roy de Suède, je me

Page 6

suis rejeté sur la Paix de l'Archiduc et en ay parlé comme du moïen le plus prompt pour parvenir à la pacification du Nord, il m'a paru que les Ministres de la Rei(ne) de la G(rand)e B(retagn)e goutoient assez ce que je leur disois, et sur la vivacité qu'ils m'ont témoig(nés) d'entrer dans les veües de v(otre) M(ajes)té pour la Paix avec l'Empire, je leur ay parlé de la conduite de l'Archiduc dans l'Ital(ie) et leur ay fait sentir qu'une entreprise (de) ce côté-là, trop justifiée par ses infractio(ns) étoit la seule chose qui pouvoit rendre c(e) Prince plus traitable, lorsque surtout on trouveroit les moïens de faire entrer le Duc de Savoye dans le concert, ils n'on(t) pas eu de peine à convenir de l'un et de l'autre, et m'ont prommis une confér(ence) dans laquelle on concertoit à cet effet

Page 7

toutes les mesures nécessaires.

Ils doivent aussi me communiquer toutes les propositions qui leur seront faites par le Roy de Prusse dont il importe extrêmement d'entretenir la bonne volonté qu'il a témoignée jusqu'à présent, la jalousie qu'il a prise de l'agrandissement de la Maison d'Hanover sur tout depuis les espérances qu'elle a conceües de la succession à la Couronne de la G(rand)e Bretagne, l'empêcheront de s'engager dans une alliance avec elle, et le porteront au contraire à entrer dans toutes les mesures que l'on voudra prendre pour traverser les desseins du Duc d'Hanover.

Ce jeune Roy est d'une humeur vive et hautaine, il l'a démontré en plusieurs occasions et récemment dans un repas où étoit présent l'envoïé de Dannemar(k) auquel il dit avec beaucoup de mépris des choses dures et facheuses, son objet précisément seroit

Page 8

d'entrer conjointement avec l'Angleterre dan(s) la médiation de la Paix de v(otre) M(ajes)té avec l'Archiduc, et il désireroit fort qu'on lui fit là d(essus) quelque ouverture.

J'ai l'honneur d'envoïer M(ajes)té le traité que ce Prince vient de conclure avec la Maison ducale de Gottorp qui a voulu profiter de l'occasion pour s'assurer de la Cour de Prusse et l'empêcher de prendre aucun engagement ave(c) les alliés du Nord. Comme il est spécifié que plusieurs places du Roy de Suède seroient mises en séquestre entre les mains du Roy de Prusse et que ce traité s'est fait sans garantie d'aucun(e) autre puissance, les Ministres d'Angleterre appréhendent que lorsque le Roi de Prusse sera Maître de ces places, il ne sera pas aisé de les lui faire restituer : quoique ces Messieurs songent sérieusement à la pacification du Nord

Page 9

il n'y a aucune aparence qu'ils envoient d'escadre dans la Mer Baltique, ils ont été vivement sollicités par le Dannemark, la Holand(e), l'Archiduc et l'Hanover, de ne point admettre v(otre) M(ajes)té dans la médiation, et sur ce que j'avois été averti que M(onsieur) Straffort avoit reçu des ordres à Utrecht pour conduire cette négociation, je tachai d'en pénétrer le secret, mais par tout ce qui m'est revenu, et par tous les discours et les assurances de M(ylor)d Bolingbroke, il n'y a rien eu d'entamé, et les ordres qui ont été envoïés à M(onsieur) Straffort n'ont regardé qu'un projet de médiation, dont il a du prendre communication et dont l'Angleterre n'a jamais songé d'exclure v(otre) M(ajes)té je ne laisserai pas cependant de suivre les choses de fort près et de chercher toutes les lumières possibles pour ne pas prendre le change.

J'ai eu avec l'envoïé de Dannemark une

Page 10

longue conversation que j'ay fait tomber d'accord sur l'obligation où étoit v(otre) M(ajes)té comme gar(ant) du traité de Westphalie, de prendre part au(x) affaires du Nord, il m'a exposé de lui-même la nécessité, et la disposition sincère où étoit le Roy son maître, de faire la Paix, mais il a témoigné en même temps, que le Roy de Dannemark craignoit que v(otre) M(ajes)té ne se contenteroit pas d'entrer dans cette affaire en garantie du traité de Westphalie qu'el(le) croioit devoir prendre abec chaleur les intérêts du Roy de Suède ; que c'étoit un Prince dont on connoissoit le caractère e(t) dont il seroit dangereux de seconder le(s) veües ~~les veües~~ et les intentions, et que l'inquiétude du Roy son maître lui paraissoit d'autant mieux fondée que v(otre) M(ajes)té avoit (un) peu de satisfaction de sa conduite, j'ay cru

Page 11

pouvoir lui répondre que ce c'étoit pas connoître les intentions de v(otre) Ma(jes)té que de croire qu'elle voulut entrer dans les veües de ce Prince lorsqu'il ne seroit pas question de la pacification du Nord, puisqu'elle n'avoit d'autre objet que de porter le Roy de Suède à écouter les conditions raisonnables qui lui seroient proposées et de faire exécuter les traités dont elle étoit garante, que le Roy de Dannemark doit faire attention que suivant le caractère d'esprit qu'il donnoit au Roy de Suède il n'y avoit que v(otre) M(ajes)té seule qui fut à portée de lui faire entendre ses véritables intérêts, mais que c'étoit prendre un mauvais moien pour la porter à agir sans partialité que de lui donner sujet de croire qu'on voulut l'exclure de la médiation, il m'a demandé s'il pouvoit rendre compte au Roy son Maitre de notre conversation je lui

Page 12

ai répondu que je ne croiois pas qu'il y eut d'inconvénient pourveu qu'il en voulut bien parler comme de choses que je n'avois point eu ordre de lui dire, il m'a parlé du titre de M(ajes)té que ce Prince désiroit fort obtenir, et m'a demandé quoy d'une manière enveloppée, si je croiois que v(otre) M(ajesté) fut disposée à le lui accorder, je continuai à lui répondre, comme de moi-même, que ce ne seroit pas sa conduite passée, mais celle qu(i) auroit à l'avenir, et surtout dans la conjoncture présente qui engageroit v(otre Majesté) à luy donner quelque satisfaction. P.S. J'ay attendu à fermer la lettre que j'ay l'honn(eur) d'écrire à v(otre) M(ajesté) que j'eusse tiré les éclaircissemens que je devois recevoir, tant de la part des Ministres de la Reine de la G(rand)e B(retagne)

Page 13

que de quelques autres personnes avec qui je suis en relation.

La situation des affaires présentes de v(otre) M(ajes)té ne lui permettant pas d'aider le Roy de Suède de ses troupes et de ses vaisseaux, il m'apparaît qu'il ne faudroit pas sans prendre quelque précaution laisser entamer la négociation que les Princes alliés du Nord veulent faire dans une ville impériale puisqu'elle ne manqueroit pas d'être préjudiciable à la Suède, et que le rétablissement de ses affaires en deviendroit plus difficile, quelque concert que l'on promette de ce Païs cy, quelque parole que l'on m'ait donné de m'instruire de tout ce qui s'y passera, et que lorsque la négociation sera ouverte la Reine recevra les représentations que v(otre) M(ajes)té voudra faire sur la garantie portée par le traité de Westphalie, il est à craindre

Page 14

que les ménagemens que sa M(ajes)té B(ritannique) a pour le Czar n'empêchent cette P(rin)cesse de parler aussi fortement qu'elle le promet(oit), ne voulant point dans la conjoncture pré(sente) et dans les mouvemens de ce Païs cy, prend(re) aucune précaution militaire dans la crai(nte) de s'engager dans une nouvelle guerre qui donneroit occasion aux Holandais de profiter du commerce de Moscovie, et au parti contraire de continuer ses cabales lorsqu(e) surtout la guerre de v(otre) M(ajes)té subsiste avec l'Archiduc, ainsy tant que les bons offices de la Reine de la G(rand)e B(retagne) se réduiront à des paroles, les Princes qui ont fait des conquêtes sur la Suède, ne se laisseront point engager par là à les restituer, et l'expédient selon moi, le plus propre pour la relever seroit de désunir la force de ses ennemis et de

Page 15

l'en débarasser du moins en partie, pour cet effet il faudroit tacher d'éloigner l'armée Moscovite, et Saxonne, et on en pouroit venir à bout en appuiant la négociation entre la Prusse, et la Maison de Gottorp, on ôteroit par là au Czar et au Roy de Pologne les moiens de continuer leurs exploits contre la Suède en Allemagne et on obligeroit aisément le Roy de Dannemark qui est pressé par sa propre situation d'entrer en accommodement avec le Roy de Suède.

Quant au Roy de Pologne il ne seroit pas difficile de le contenter, il ne demande rien de la Suède, et s'estimeroit trop heureux de se maintenir dans la possession du Roiaume de Pologne, quand même on en démembrieroit quelque chose au profit

Page 16

du Roi de Prusse. Le Roi de Suède n'ayant plus que le Czar sur les bras soutiendrait aisément avec des secours modiqu(es) la guerre avec ce Prince, qui se trouvant destitué d'alliés et chargé de tout le fardeau de la guerre, s'en lasserait le premi(er) et entrerait dans une pacification raisonab(le).

Le Roy de Prusse comme la puissance la plu(s) considérable, qui ne cherche qu'à secouer le joug de la Maison d'Autriche, piqué d'un autre côté par la jalousie contre la Maison d'Hanover, animé d'ailleurs par l'espéranc(e) de quelque démembrement qui lui conviendr(oit) et ayant au moins vingt cinq mille hommes de troupes seroit en état d'imposer aux puissances alliées s'il entroit avec votre Majesté dans le concert avec l'Angleterre qui ne peut pas s'empêcher de sentir la

Page 17

nécessité du rétablissement des affaires du Roi de Suède par le besoin qu'elle a de ce Prince pour tenir la balance de la religion.

En conséquence des dernières représentations que j'ai faites à la Reine de la G(rand)e B(retagn)e, elle a donné ordre à ses Ministres d'écrire à tous ses envoyés dans les Cours d'Allemagne que v(otre) M(ajest)é ne faisant la guerre contre l'Archid(uc) que pour l'obliger à faire la Paix, l'opiniatreté du Conseil de ce Prince lui paroisoit une chose bien contraire à ses intérêts ; qu'elle étoit surprise qu'on ne cherchât pas à renouer une négociation qui ne pourroit être qu'avantageuse aux Princes de l'Empire et que si on attendoit les succès certains des troupes de v(otre) M(ajest)é dans cette campagne elle ne pourroit plus se charger de lui faire aucune proposition, mais en même temps

Page 18

Sire elle m'a chargé d'écrire à v(otre) M(ajest)é qu'elle la supplioit d'attendre l'effet des lettres vives qu'elle avoit ordonné que l'on écrivit, et de suspendre toute exécution du côté de l'Italie, quoi qu'elle ne doutât point que les infractions de l'Archiduc au traité de neutralité ne fussent suffisantes pour justifier les entreprises que v(otre) M(ajest)é pourroit former de ce côté-là : les Ministres de cette P(rince)sse m'ont assuré qu'avant huit jours elle nommeroit des Comm(issai)res pour travailler aux affaires du commerce, ainsi il importe au service de v(otre) M(ajest)é qu'elle ait la bonté d'envoyer ses ordres à ses députés, la premiè(re) chose à la quelle on va travailler sera de voir jusqu'où l'autorité de la Reine pourra aller sans acte du Parlement pou(r) l'employer toute entière, jusqu'au nouveau

Page 19

Parlement et faciliter le commerce, et animer l'intelligence entre les deux nations. Cette Princesse m'a paru bien sensible à l'attention qu'il a plu à v(otre) M(ajest)é d'avoir aux intérêts d'une famille pour laquelle elle lui a marqué sa considération, elle m'a chargé de l'assurer qu'elle étoit bien éloignée de lui demander ce qui seroit contraire aux usages de son Roïaume, et qu'elle n'attendoit que de son équité et de sa faveur, l'effet de toutes les prétentions du Comte de Selkerke, chargé de la procuration de la Duchesse d'Hamilton sa mère.

J'ai eu l'honneur de mander à v(otre) M(ajest)é que l'intention du parti contraire étoit de profiter de la conjoncture

Page 20

présente pour faire venir la P(rince)sse Sophie en Ecosse, j'apprens par de nouveaux avis que le Duc de Marleboroug travaille avec toute l'application possible à faire réussir ce projet qui certainement ne se conduit point à l'insceu des Hollandais, l'Archiduc lui a donné depuis peu à lui et à ses héritiers à perpétuité, la seigneurie de Guntenbourg avec de grands privilèges ; c'est une ville dans le Marquisat de Burgau, dans la haute suabe, sur le Danube entre Ulm et Ausbourg, à treize lieues de Mindelheim.

Je suis avec un très profond respect Sire de Votre Majesté le [signature]

Lettre n°26 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 29 juillet 1713

Page 1

A Londres ce 29 juillet 1713.

A M(onsieu)r le M(arqui)s de Torci.

J'ai communiqué M(onsieu)r à la Reine de la G(ran)d(e) B(retagn)e l'avis que vous me donnez au sujet de Stanion et j'ai fait part aux Ministres de vos réflexions sur leurs complaisances de laisser en place les partisans des Wigs, la Reine a donné ses ordres pour rappeler cet envoyé si le G(ran)d Trésorier prenoit le parti de dépouiller de leurs charges, et emplois tous ceux qui lui sont contraires il rétablirait son crédit, et fortifierait son parti mais sa lenteur à se déterminer augmente tous les jours le nombre de ses ennemis.

Il me parait que l'ambassade de France ne regarde point M(ylor)d Straffort, c'est un homme d'un caractère dur et farouche que l'on n'a envoyé à Utrecht que parce qu'i(l)

Page 2

falloit négocier avec des Allemands et des Holandais, et par conséquent peu propi(ce) à traiter avec la Cour de France, d'ailleurs on n'est pas content de la conduite qu'il a tenue dans l'exécution des ordres dont il a été chargé, par ses ménagemens continue(s) pour le parti des Wigs, les Ministres de la Reine auxquels il fait profession d'être attaché veulent qu'il se déclare pour eux d'une manière plus marquée, et qu'il vienn(e) partager leurs soins, s'ils veulent avoir part aux graces. Le choix de la Cour pourroit bien tomber sur Milord Lansdon gendre de M(ylor)d Gersey, il ne s'est point encore mêlé d'affaires, mais comme il est d'un esprit fort doux, et que les Ministres ont confiance en lui, on pourroit bien le

Page 3

regarder comme le successeur du Duc de Shrewsburi, M(ylor)d Bolingbroke à qui j'en ai parlé, m'a dit que si on jettoit les yeux sur lui, il ne seroit pas en état de partir de quelques mois, et seroit retenu icy par un procès qui ne peut être jugé avant la fin de l'année aussi tost que la Reine se sera déterminée sur le choix de ce Milord, je chercherai à le connoître plus particulièrement et vous ferai part de tout ce qui m'en sera revenu. Comme le Duc de Shrewsburi est sur le point de revenir, la Reine selon toutes les apparences, laissera Prior pour résident. Cette P(rince)sse se porte beaucoup mieux, elle espère marcher bientôt, elle a commencé depuis quelques jours à faire usage des petites calèches que sa M(ajes)té luy a données

Page 4

elle s'en trouve si bien qu'elle en parle à tout le monde, elle m'a demandé pourquoi je ne lui en avois rien dit, j'ai cru devoir ne m'en excuser que sur la modicité du présent qui ne méritoit d'attention que par la satisfaction qu'elle avoit la bonté de me témoigner, qu'elle en recevoit, je vous envoie la harangue qu'el(le) a faite à son Parlement, qu'elle a prorogé jusqu'au 28 aoust vieux stile, et qui aparament sera dissous avant l'expiration de ce temps, il y a déjà un grand mouvement dans les Provinces pour les élections que je ne doute pas qui ne tournent à l'avantage des Thoris.

Le G(ran)d Trésorier est malade de la gravelle. Vous avez sans doute sceu M(onsieu)r la dernière sédition qu'il y a eu en Flandres parmi

Page 5

les troupes anglaises qui sont à Gand, et que celui qui avoit pris le nom de Marlboroug y a été pendu avec plusieurs autres.

Les Dames de la Cour, et mesmes les femmes des négocians, m'ayant demandé un bal avec beaucoup d'instances j'ai cru ne devoir pas le leur refuser ; et je me suis rendu à leur demande d'autant plus volontiers que les préparatifs des Mascarades mettant en mouvement les marchands de Londres, et que le peuple y trouvant son compte est charmé de tous ces sortes d'amusemens que la politique doit admettre dans la conjoncture présente, et qui n'ont été suivis d'aucuns inconvéniens chez moi, par l'ordre que j'y ay aporté, quoique dans ce dernier bal j'eusse donné des billets pour plus de

Page 6

deux mille masques, et que de tous les rafraichissemens ordonnés avec profusion, ce n'est presque que sur le vin de Bourgogne et de Champagne que l'on se rejette.

Le Duc Dargile toujours mêlé parmi un grand nombre d'officiers mécontents et de gens que l'on a ôtés des emplois affecte depuis peu de se porter avec eux aux spectacles populaires avec dessein de captiver le peuple pour qui ces jeux barbares sont toujours nouveaux et agréab(les), cela m'obligea d'aller hier aux combats de(s) gladiateurs, ou je scavois qu'il devoit se trouver avec envie d'y faire quelque diversion, les acclamations de la populace lorsque je parus furent si grandes et

Page 7

l'émulation des combatans si vive, aidée peut être par des libéralités dont il n'est pas possible de se dispenser dans ces lieux là, que toutes les fausses politesses du Duc Dargile eurent de la peine à cacher son dépit et sa jalousie ; il faut bien mettre en usage tous les moïens de réconcilier les deux nations, et à quoi ne se porte tout point quand on est animé par le désir de vous plaire, et de justifier votre choix et votre confiance ? Je suis au-delà de toute expression M(onsieu)r [signature] .|.

P.S. Vous verrez M(onsieu)r par la lettre que j'ay l'honneur d'écrire à sa M(ajes)té le compte que je lui rends de la disposition où est le Roy de Prusse, comme il seroit

Page 8

important d'avoir auprès de lui quelqu'un qui put l'éclairer sur ses intentions et sa conduite si on veut faire quelque usage de sa bonne volonté, je ne sçais s'il ne conviendrait pas de lui envoyer M(onsieu)r De Bezenwal qui dans le commerce que j'ay avec lui me parait homme fort intelligen(ce).

Lettre n°27 : Louis XIV au duc d'Aumont, Marly, 30 juillet 1713

Page 1

Le 30 Juillet

Mon Cousin j'ai leu avec plaisir, l'exacte description que vous me faites par votre lettre du 19 de ce mois, de la magnificence de votre entrée à Londres, des honneurs que la Reine de la G(rand)e Bretagne a fait rendre à votre caractère, et des distinctions personnelles pour vous, dont elle a bien voulu les faire accompagn(er) vous n'avez rien obmis de votre côté de tout ce qui pouvoit rendre cette fonction plus éclatant(e) et je vois que Londres et le bon gout, n'ont pas moins paru que la dépense dans toutes les dispositions que vous avez faites, vous ne deve(z) pas douter aussi que les marques de votre zèle ne me soient très agréables.

Vos premières lettres m'informeront aparament de la séparation du Parlement, et je crois qu'il est temps que cette assemblée finisse pour

Page 2

faire finir aussi les propositions que le parti opposé à la Cour forme à dessein seulement d'embarrasser ceux qui ont le plus de part au gouvernement présent, il parait que c'est uniquement dans cette veüe, que l'adresse pour éloigner le Chevalier de S(aint) Georges a été présentée à la Reine sa sœur, ceux qui craindroient véritabl(ement) les entreprises de ce Prince aimeroient beaucoup mieux le voir demeurer dans les Païs voisins de mon Roïaume, qu'en des Païs éloignés, parce qu'ils jugeroient qu'aussi longtemps que je serois en Paix avec la G(rand)e B(retagn)e je ne permettrois pas qu'il put apporter le moindre trouble à la tranquillité de cette Monarchie, au lieu qu'il ne dépendra pas de moi de l'empech(er) de faire ce qu'il croira de convenable à ses intérêts lorsqu'il sera trop éloigné pour consul(ter) et pour croire mes conseils, mais ceux qui

Page 3

viennent de presser son éloignement vouloient connoitre quels étoient ses amis, et ce qu'ils feroient pour lui en cette occasion, la réponse de la Reine de la G(rand)e B(retagn)e semble ôter aux mal intentionnés le moïen de tirer le fruit qu'ils espéroient de leurs artifices, et je ne doute pas que cette P(rince)sse, connoissant l'importan(ce) d'éviter ces embarras dans le Parlement prochain ne soit encore plus attentive à faire choisir des députés dont elle soit assuréé, autant qu'il est possible de l'être en ces occasions.

J'attens aussi d'apprendre par vos premières lettres les ordres qu'elle aura donné à ses officiers à Dunkerque pour laisser travailler à la démolition des fortifications, jusqu'à présent ils ne les ont point receus, je croiois cependant que les Anglais me presseroient

Page 4

d'exécuter un point aussi essentiel du traité, mais il semble au contraire qu'ils veuillent en embarrasser l'exécution, et je vois qu'ils se préparent à faire plusieurs difficultés pour la prolonger.

Ce retardement me donneroit lieu de croire que la Reine de la G(rand)e B(retagn)e et ceux en qui elle prend le plus de confiance, ne seroient pas fachés d'avoir un prétexte de conserver un corps de troupes sur pied, et que ce sero(it) peut être dans cette veüe que la démolition de Dunkerque seroit retardéé pour avoir li(eu) d'y tenir plus longtemps garnison.

On prétend que cette P(rince)sse avoit offert six mille hommes au Duc de Savoye pour le mener en Sicile avec lui, et qu'elle a été très offensée d(u) refus qu'il a fait de s'en charger.

Page 5

Quoi qu'il en soit vous devez presser l'expédition des ordres que vous avez déjà demandés pour laisser travailler incessamment à la démolition des fortifications de Dunkerque faites aussi connoitre aux Ministres de la Reine de la G(rand)e B(retagn)e qu'il est très important que les officiers de cette P(rince)sse ne forment point de mauvaises difficultés ny de prétentions nouvelles au-delà de ce qui est porté par le traité.

Parlez en particulier au Duc D'Ormond au sujet d'un officier nommé Hermestan que la Reine de la G(rand)e B(retagn)e fait passer à Dunkerque pour assister de sa part à la démolition, le Duc D'Ormond le protège quoiqu'il soit créature du S(i)r Cadogan, et dans le parti des Wigs, on prétend qu'il n'oubliera rien pour susciter des difficultés, et que son dessein est de les

Page 6

augmenter autant qu'il dépendra de lui plutôt que de chercher les expédients propres à les aplanir.

Je ne vois jusqu'à présent nulle disposition de la part de l'Archiduc à renouer les négociations pour la Paix, elle est si importante à toute l'Europe, qu'il n'est pas moins de l'intérêt de l'Angleterre que de celui des autres natio(ns) d'y contribuer, mais comme je doute que les officiers de la Reine de la G(rande) B(retagne) aient beaucoup de pouvoir à Vienne, dans les conjonctures présentes, je serois bien aise de scavo(r)ir ce qu'elle pense sur les mo(i)ens de presser l'Archiduc de consentir pour son propre intérêt, à la perfection de l'ouvrage d(e) la Paix, il paraît que la voye la plus scu(r) pour y parvenir seroit celle de l'attaquer du costé de l'Italie, mais la neutralité et la

Page 7

saison avancé(e) empêche également d'y songer cette année.

Il paraît que l'on ne songe plus guerres en Angleterre au projet d'envoyer une escadre dans la Mer Baltique, le Roi de Suède va cependant perdre les provinces qu'il possède en Allemagne, et le bruit se reprend que le Roi de Prusse marche lui-même pour assiéger Stettin, et pour s'en rendre maître de concert avec les Moscovites, il seroit bien plus aisé de prévenir le mal qu'il ne sera facile de le réparer, et d'obliger les Princes qui auront usurpé sur la Suède à restituer les acquisitions faites au préjudice de cette Couronne sur ce je prie Dieu Mon Cousin qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. A Marli, le 30 juillet 1713 signé LOUIS.

Lettre n°28 : Monsieur de Torcy au duc d'Aumont, Marly, 31 juillet 1713

Page 1

A Marli le 31 juillet 1713.

Le présent, Monsieur, que vous avez fait à la Reine, et la manière dont il a été reçu ne sont pas les moindres circonstances de votre entrée, ainsi je n'ai pas manqué de lire au Roy ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sur cet article, après avoir lu à sa M(ajesté) la description que vous avez faite de tout ce qui s'est passé dans cette cérémonie, il sera difficile à ceux qui vous succéderont de l'imiter dans tous ses points, et l'exemple ne leur en sera proposé que pour les instruire des honneurs qui ont été rendus au caractère et à votre pers(onne).

Les envoies du Roi dans les Cours étrangères n'ont point fait de difficultés de céder le pas e(t) la main aux ambas(sad)eurs extraord(inai)res de la Républ(ique) d'Holande, dans ces mêmes Cours, le Roy veu(t) bien, Monsieur que vous en assuriez M(onsieur)

Page 2

Vanborselen, mais sans lui donner de déclaration en d'autre forme que ce que vous lui direz vous-même sur ce sujet et vraisemblablement il ne vous demandera rien par écrit.

J'ai présentement à répondre aux reproches qu(e) vous me faites M(onsieu)r sur le secret que vous dites que je vous ai gardé du retour de l'abb(é) Gauthier en Angleterre, de la commission don(t) il y sera chargé, et de celle qu'on vous a di(t) qu'il avoit lorsqu'il est venu dans le Roïau(me). Comme je ne veux pas vous laisser le moind(re) doute sur mon conduite à votre égard perme(ttez) moi de vous répondre à tous ces articles.

Vous savez mieux que personne que l'abbé Gauthier venant en France à desse(in) de voir son abbaye, avoit beaucoup d'empres(ement)

Page 3

de retourner à Londres, vous savez aussi M(onsieu)r, que j'avois intention de le garder icy le plus long temps qu'il seroit possible, et de n(e) les renvoyer que le plus tard que je pouvois, c'est ce que j'ai exécuté, et je le retiens encore sous différents prétextes malgré ses instance(s) et les raisons qu'il a données pour s'en retour(ner), il ne sera point chargé lorsqu'il partira de relever l'affaire du commerce, quand même les affaires du Roy ne seroient pas en aussi bonnes mains quelles le sont pendant que vous en demeurez chargé vous avez veu M(onsieur) par les ordres cque sa M(ajesté) vous a donnés sur cette affaire particulière, qu'elle croit qu(e) les Anglais ont plus d'intérêt qu'elle à terminer cette difficulté ; par conséquent qu'il n'est pas question ni de les rechercher ny de

Page 4

négocier avec eux sur un point dont ils doivent désirer le prompt accomodement d'ailleurs je puis vous assurer M(onsieu)r que là la balance ne seroit nullement égale, lorsque vous seriez d'un côté, et l'abbé Gauthier de l'autre. Après son arrivé(e) il me remit un mémoire que l'envoie de l'Electeur Palatin à Londres avoit donné à M(onsieur) le Comte d'Oxford, mai(s) il étoit si ridicule, et M(onsieur) le G(rand) Trésorier l'avoit trouvé lui-même si éloigné de toute rai(son) que je n'ai pas même rendu compte au Ro(i) de ce qu'il contenoit, et depuis la p(remi)ère et

sec(onde) lecture que j'en ai faite, il n'en n'a plus été question. Vous voïez bien Monsieur, que si l'abbé Gauthier avoit en veüe d'entam(er) une négociation par cette voye, elle auroit

Page 5

bientost finie.

Je scai quels sont les accès de l'envoïé Palatin auprès du Comte d'Oxford, mais je puis vous assurer qu'il n'est question d'aucune négociation par cette voye, j'ai pour que je ne vois nul empressement de la par(t) de M(onsieur) Prior pour faire retourner l'abbé Gauthier en Angleterre, encore moins de démonstration de zèle pour les intérêts du Chevallier de S(ain)t Georges, je crois pour vous di(re) la vérité, qu'en bon anglais il songe princip(alement) à lui-même.

La seule affaire dont l'abbé G(authier) sera cha(rgé) en s'en retournant sera de presser le G(ran)d Trésorier de faire remettre la somme qu'il lu(i) a prommis de faire païer dès le 25 du moi(s)

Page 6

dernier pour le douaire de la Reine d'Angleterre, le retardement de ce païement devient fort à charge au Roy qui fournit en attendant les sommes ordinaires que sa M(ajesté) donne à la Cour de S(ain)t Germain, et qui seront diminuées lorsque le douaire sera païé.

Ce sera pour cette affaire seule que Gauth(ier) sera renvoïé, parce qu'il a paru jusques à présent, que le C(omte) d'Oxford étoit bien aise de la conduire avec un espèce de mist(ère) confié seulement à Gauthier, il ne partira cependant que dans la semaine prochaine, en sorte que vous aurez le temps Monsieur d'être informé de son retour et du motif d(e) son voïage.

Page 7

En arrivant icy il remit au Roy une lettre de la main de la Reine de la G(rande) B(retagne) il ser(a) chargé de la réponse, mais il vous la remetr(a) Monsieur, et vous déciderez s'il doit la rendre lui-même, ou s'il convient mieux qu(e) vous la remettiez à cette P(rince)sse je ne manquer(ai) pas de vous envoyer la copie de la réponse de sa M(ajesté).

Comme elle vous explique ses intentions dans la dépêche qu'elle vous écrit il ne me reste qu'à vous assurer que je suis plus q(ue) personne et très parfaitement Monsieur votre très humble et très obéissant serviteur signé De Torci.

Lettre n°29 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 7 août 1713

Page 1

A Londres ce 7 Aoust 1713

Sire.

Votre Majesté a deu être informé par mes dernières dépêches de la prorogation du Parlement jusqu'au 28 aoust v(ieux) s(tyl)e aussi bien que des sentimens, et de la conduite de la Reine de la G(rand)e B(retagn)e sur ce qui regarde la continuation de la Guerre avec l'Archiduc, j'ai eu pareillement l'honneur de rendre compte à v(otre) M(ajesté) du peu de disposition où je trouvois ses Ministres à secourir le Roi de Suède, on a même détaché depuis peu quatre vaisseaux de la prétendue escadre destinée pour la Mer Baltique, le Bethfort, le Soffolk, chacun de 70 canons, l'Anglesey et l'Autelope chacun de 50 canons, mais on a réduit les équipages des deux premiers à 40, et celui des deux autres à trente, pour

Page 2

les rendre suivant leur destination plus propres à transporter des marchandises, il en reste encore dix huit. Quant au Roy (de) Prusse j'ajouterai à ce que j'ay eu l'honneur d'en mander à v(otre) M(ajesté) par ma dépêche du 29 du mois passé, que j'ai appris par plusieurs lettres que j'ai reçues du Nord que v(otre) M(ajesté) avoit fait offrir de l'argen(t) à la Cour de Prusse, mais que les circonstan(ces) qui accompagnoient ses offres, et les ménagem(ents) que le Roy de Prusse avoit pour la Cou(r) impériale l'avoient porté à les refuser ; que si v(otre) M(ajesté) vouloit en charger quelques Ministres des Puissances du Nord de qui j'ai reçu ces avis, et leur dire ce qu'on souhaiteroit de la Prusse, on étoit quasi se(ur)

Page 3

de la porter à réponde au désir que votre M(ajesté) pourroit avoir.

Sur le bruit [^qu'elle m'a mandé] qui s'est répandu que le Roy de Prusse marchoit lui-même, pour assiéger Stetin, et pour s'en rendre maitre de concert avec les Moscovites, j'ai cru devoir lui faire part d'un mémoire qui m'est tombé entre les mains, et que M(onsieu)r Britton envoïé de la part de la Reine de la G(rande) B(retagn)e à la Cour

de Prusse a communiqué aux Ministres de cette P(rin)cesse, elle verra par ce mémoire les sentimens de ce Ministre anglais dont elle tirera des conséquences qui la détermineront sur les mesures qu'elle croira devoir prendre, et sur les ordres qu'il lui conviendra de donner.

Je joins pareillement à cette lettre l'extrait

Page 4

d'une relation du Baron de Gorth par lequel v(otre) M(aj)esté verra la disposition d(es) esprits de toutes les puissances intéressées. Et un petit mémoire qu'il a adressé au Comte de Vendernat envoyé de Holstein.

N'ayant point paru vouloir entrer dans l'affaire de la conservation du Port de Dunkerque, suivant les instructions que j'avois reçues à ce sujet, je me suis contenté de me faire rendre compte, par voie indirecte, de toutes les démarches du S(ir) Theugges auprès de la Reine et de se(s) Ministres.

Milord Bolingbroke s'étoit chargé d(e) proposer au Conseil de la conservation du Port, et le Conseil étoit entré dans to(us)

Page 5

les avantages que l'Angleterre pouvoit en tirer, ce Milord qui y trouvoit de grandes difficultés de la part des Hollandais, et qui ignoroit quels seroient sur cela les sentimens de v(otre) M(aj)esté, me dit confidement chez lui, qu'il étoit fâché de voir l'affaire de Dunkerque manquée, non que la Reine et le Conseil n'en eussent bien senti tous les avantages, mais tel étoit le malheur des affaires de la Nation que leur réussite dépendoit souvent des partis différens qui règnent dans le Païs, la dessus il fit entrer Theugges à qui il parla dans le même sens, ajoutant que le mémoire qu'il lui avoit présenté étoit sensé, et que l'usage en seroit avantageux. Comme ce Ministre me faisoit entrer lui-même dans cette affaire, que je lui

Page 6

paroissois ignorer, et que je ne pouvois en dispenser de me prêter à ce qu'il disoit je me contentai de lui promettre mes bon offices auprès de v(otre) M(aj)esté dont j'asseurois que les dispositions seroient toujo(urs) favorables pour toutes les choses que désireroit sa M(aj)esté B(ritanniq)ue et qui pouvoient êt(re) de quelque utilité à la Nation, je conseilla(is) sur cela en particulier au S(ir) Theugges de demander permission de faire imprime(r) un petite mémoire qu'il communiqueroit au(x) Marchands de ce Païs cy, qu'il leur fero(it) goûter, et qui vraisemblablement les porter(oit) à se joindre à lui, et à faire leurs rep(rése)ntatio(ns) à la Reine et au Conseil qui ne manqueroient pas de les favoriser, Theugg(es)

Page 7

a demandé cette permission qui lui a été accordé aisément.

Etant à Kinsington le Duc D'Ormond après m'avoir entretenu de plusieurs articles, tomba sur l'affaire de Dunkerque, et m'en parla comme d'une chose qu'il goûtoit infiniment, me l'ayant conté lui-même, comme si je l'avois ignoré, je lui répondis à peu près de la façon que j'avois fait à M(ylor)d Bolingbroke en lui faisant observer qu'Ostende étant un port à l'Archiduc, il n'y avoit pas d'apparence que les Anglais en tirassent une grande utilité, et qu'il leur accordât quelque ^référence sur les Hollandais que je croiois assez habiles pour profiter des conjonctures présentes, et des besoins de ce Prince, pour lui faire quelque offre de services dans la veüe de

Page 8

l'acquisition du Port d'Ostende ; je m'aperce(us) que j'animois le désir que le Duc D'Ormond avoit de proposer au Conseil la conservation du Port, et des jetées de Dunkerque, et il m(e) quitta dans le dessein de le faire dès le lendemain que le Conseil devoit se tenir, ce qui a fait que j'ai appuïé sur ces considé(ration)s sans qu'il parut aucun concert de ma part est l'utilité que j'y trouve pour le service de v(otre) M(aj)esté les Ostendois continuant d'agi(r) avec nous comme ils font en cource, la conservation du Port de Dunkerque pendant la guerre, qu'elle a avec l'Archiduc, seroit un moïen d'en éviter une partie des inconvéniens, n'y ayant point eu de conser(vation) par l'indisposition du G(ran)d Trésorier il n'y a rien de nouveau sur la démolition de

Page 9

Dunkerque, comme je n'avois pas laissé de la presser vivement, les ordres en ont été donnés, mais suivant la disposition des esprits et celle des affaires la chose trainera assez longtemps pour me donner celui de recevoir de nouveaux ordres de v(otre) M(aj)esté.

Depuis que j'ai reçu la lettre qu'il lui a plu de m'écrire le 30 du mois passé, j'ai pressé avec plus d'ardeur encor l'exécution d'un point aussi essentiel du traité, mais il me parait que le Conseil de la Reine de la G(rand)e B(retagn)e a envie de faire quelque proposition et que ce retardement envelope quelque veüe qui me sera communiquée, et dont je rendrai compte sur le champ à v(otre) M(aj)esté espérant en attendant qu'il n'échappera rien à l'attention avec laquelle je dois observer

Page 10

toutes leurs démarches.

La brouillerie qui est entre le G(ran)d Trésorier et M(ylor)d Bolingbroke, non seulement s'augmen(te) mais le mécontentement de la conduite du prem(ier) a passé jusqu'à M(ylor)d Harcour G(ran)d Chancelie(r) d'Angleterre, jusqu'à M(ister) Robert Benson Chancelier de l'Echiquier, que la Reine vien(t) de faire Pair de la G(rand) B(retagn)e, avec le titre de Baron de Bengley, et enfin jusqu'à M(iste)r Trevor, tous gens importans chacun dans leur caractère, et étroitement liés à M(ylor)d Bolingbroke, je n'oublierai rien pour fortif(ier) celui cy dans ses premiers sentimens, mais il se plaint que le G(rand) Trésorier abuse du crédit qu'il a sur l'esprit de la Reine pour satisfaire sa jalousie, et que quoique cette P(rince)sse le traite toujours avec bonté et

Page 11

distinction il ne laisse pas de la trouver prévenue sur des choses où il reconnoit les insinuations du Comte d'Oxford, qui d'ailleurs parait retirer sa confiance et se tenir dans d'extrêmes retenues avec lui. Comme il ne se communique plus avec la même facilité les affaires languissent encore d'avantage, à tant de contretemps se joint encore celui de ses incommodités outre sa gravelle, il a une fluxion sur les yeux qui l'empesche de sortir et même de se montrer, tout cela embarasse et recule les affaires des Thorris, et augmente la vivacité et les espérances du parti contraire, personne ne doute de l'esprit du G(rand) Trésorier ny de la précision, et de

Page 12

l'étendue de ses idées, mais elles ont besoin d'être réduites, et d'être exécutées, et s'il (a) achevé d'écarter les personnes en place qui sont entrées dans ses desseins, et que les changemens qui sont à désirer dans sa conduite ne les empêchent pas de prendre leur part et de rompre ouvertement, il y a tout lieu de craindre que cette mésintelligence ne produise des effets facheux, et que s'il lui arrive inconvénient il ne tombe peut être trop tard pour son parti, et lorsque les Wigs auront profité d'une désunion qu'i(ls) techent de fortifier par toute sorte de moi(en) cette situation rend de plus en plus dans ce Païs cy, la présence du Duc de Shrewsburi nécessaire, c'est le seul homme capable de ramener le Trésorier ou de

Page 13

balancer son crédit dans l'esprit de la Reine je ne scai même si la veue des Principaux Thorris ne seroit point de faire un autre usage de son crédit, et de sa considération s'il arrivoit que les choses s'aigrissent d'avantage.

On ne doute plus que ce Duc ne soit Vice-roi d'Irlande mais on est persuadé que quoique la présence d'un Vice-roi y fut infiniment nécessaire pour calmer les esprits remuans, non seulement le goût du Duc de Shrewsburi après neuf mois d'absence ne le portera point sitôt à se rendre dans ce Païs là à cause des grandes dépenses qu'il sera obligé d'y faire, surtout en y succédant à un homme aussi magnifique que le Duc D'Ormond,

Page 14

mais que les personnes les mieux intentionné(s) du parti n'oublieront rien pour le retenir à la Cour jusqu'à ce que les esprits soient rapprochés, et qu'il n'y ait plus lieu de craindre que cette division ne soit préjudicia(ble) au parti pour les élections prochaines. Suivant toutes les lettres que les amis de ce Duc recoivent icy il parait qu'il doit y revenir incessamment, comme j'ay lieu de croire que les intentions de v(otre) M(ajes)té ont été de régler mon séjour dans ce paï(s) cy sur celui de l'ambassadeur extraord(inai)re d'Angleterre à la Cour de v(otre) M(ajes)té je me trouve obligé en la supliant d'agrée que je me rende auprès d'elle de prend(re) la liberté de la faire souvenir de la situat(ion) où m'ont jetté les dépenses que j'ai estim(é)

Page 15

Nécessaires pour l'honneur de son service, sans l'effet des bontés qu'elle me laisse espérer, les embarras où je tomberois seroient tels que quelques moiens que je mise en usage par moi-même, et quelques arrangemens que je vousse faire, non seulement, je ne pourrois pas soutenir plus longtemps ma Maison, mais il me seroit impossible de sortir de ce Païs cy par les engagemens que j'y ay contractés, dont je ne dois songer à me tirer que avec honneur mon inquiétude et l'état de mes affaires ne sont connus que de v(otre) M(ajesté) j'ai même cru que je ne devois les confier qu'à elle, et je me flatte que connoissant la nécessité de mes dépenses dans les conjonctures délicates où je me suis trouvé et la réalité de mes besoins surtout après les malheurs qui

Page 16

me sont arrivés, elle voudra bien décider de ma situation, et donner ses ordres sur les moiens qui lui sont rep(rése)ntés de me tirer avec plus de facilité de l'état violent où je me trouve la supliant d'être persuadée que je serai toujours prest de lui obéir avec empressement lorsqu'elle voudra disposer pour son service de toutes les graces que j'espère de sa bonté.

Je suis avec un très profond respect Sire de votre Majesté, [signature]

Lettre n°30 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 7 août 1713

Page 1

A Londres ce 7 Aoust 1713

A M(onsieur) le M(arquis) de Torci

Quand des amis comme vous Monsieur entreprennent de se justifier, ils sont seurs de réussir, non seulement par la vérité de leurs discours, et par le don de persuasion, mais par l'intérêt et la satisfaction que l'on a de les retrouver tels qu'on les désire.

J'ai suivi vos conseils Monsieur, j'ay demandé mon congé au Roy, et lui ay touché un mot de ma situation qui est d'autant plus triste pour moi que je me trouve souvent dans la nécessité de sa Ma(jes)té et des vôtres, à la lecture des mémoires d'Ouvriers et de Marchands, vous m'avouerez que le changement d'occupation est désagréable ce sera selon toutes les apparences celle qui emportera la plus grande partie du temps que j'ay à rester icy, et le coup d'œil sur l'état de mes affaires sera pour moi la veüe d'une

Page 2

abime dont certainement j'aurai lieu d'ê(tre) épouvanté. La décision que j'attens des bontés du Roi sur les moïens qui lui ont été présenté(s) pour me tirer d'affaire ne peut être placée plus à propos que dans ce temps cy, et elle n(e) scauroit être reculéé sans me jetter dans de violens embaras.

M(onsieu)r de Borselen m'avoit envoieé demander u(ne) heure pour sa visite, et s'étoit avisé ensuite de former des difficultés, la façon dont il a exp(édié) ses ordres ne m'invite pas fort à traiter ce poin(t) là avec lui, s'il arrivoit qu'il ne s'en raportât point à une déclaration de bouche il me blesse fort, vous savez combien les Holandais sont réservés et jaloux, et comme les difficultés ne sont point venües par raport à moi il faut bien qu'ils imaginent quelque fondement à leurs prétentions dont il n'est pas aisé de l(es) détacher, je croi devoir laisser tomber cette affaire là qui ne regarde pas le service du Roy

Page 3

à moins que sa Ma(jes)té, ne désire que j'en uses autrement.

Dubordieu a prêché pour la seconde fois un sermon sur la bënëgnité qui fait icy beaucoup de bruit après avoir parlé de la charité des premiers chrétiens, il est venu à celle de nos jours, il en a donné pour exemple la bënëgnité de la Reine et de son Ministère qui après avoir terassé son ennemi, l'avoir réduit aux derniers abois donne cependant dans le plus haut point de sa prospérité la paix à un Roiaume qui en avoit un besoin égal à celui qui tomboient de la table du mauvais riche, effet d'autant plus grand de sa bënëgnité qu'elle en usoit ainsi avec un Prince qui avoit eu la hardiesse de nommer à sa place un vil enfant de la Terre semblable seulement à Melchisedee en ce qu'il n'avoit ny Père ny Mère, il a établi ensuite que l'unique fruit de la Paix étoit la délivrance

Page 4

des galériens protestants, mais que leurs places seroient bientost remplies par d'autres plus vigoureux et plus robustes qui soutiendroient mieux les horribles suplices des commiles. Enfin il a prié pour ses bon compatriottes qui avoient donné leurs voix contre le 8 et le (9^e) articles.

La santé de la Reine est beaucoup meilleure et il y a apparence qu'elle se fortifiera de plus en plus. Je suis Monsieur
[signature]

Lettre n°31 : Louis XIV au duc d'Aumont, Marly, 10 août 1713

Page 1

Le 10 Aoust 1713

Mon Cousin, vous m'informez par votre lettre dattée du 29 et du 30 du mois dernier de la maniè(re) dont vous avez exécuté mes ordres précédens et vous me rendez compte de toutes les affaires qui peuvent avoir quelques raport au bien de mon service.

Je vois que le bruit du retour prochain des S(ieu)rs Anisson et Fénelon avoit excité déjà plusieurs particuliers à représenter l'intérêt que la Nation anglaise avoit de faciliter au plustost le règleme(nt) du commerce, et que les Ministres de la Reine de la G(rand)e B(retagne) vous avoient assureé qu'elle nommeroit incessamment des commissaires pour travailler.

Elle ne peut douter du désir que j'ay de terminer cette affaire, puisque j'avois consenti à toutes le(s)

Page 2

conditions qu'elle m'a demandées, pour le bien de ses sujets, et que je n'ay point changé de résolution, nonobstant ce qui s'est passé dans les dernières scéances du Parlement, mais après avo(ir) veu plus particulièrement en cette

occassion l'esprit de la Nation anglaise, il est absolument nécessaire que je donne de nouvelles instruction(s) et de nouveaux ordres à ceux que je chargerai de la discussion de cette affaire.

Il faut pour cet effet que les S(ieu)rs Anisson et Fénelon viennent m'informer des connoissan(ces) qu'ils ont acquises et des remarques qu'ils ont faites depuis qu'ils sont en Angleterre, ainsi j'ordonne qu'on leur écrive d'en partir incessa(mment) et comme le voïage que je veux qu'ils fassen(t)

Page 3

Est uniquement pour me donner les éclaircisse(ments) qui doivent servir à régler les nouvelles instructi(ons) dont ils auront besoin, mon intention est de les renvoyer en Angleterre assez à temps pour conve(nir) avant la tenue du prochain Parlement de tous le(s) points qui peuvent former encore quelque difficu(ltés).

Depuis la lettre que je vous écrivis le 31 du mo(is) dernier, le Duc de Shrewsburi m'a fiat scavoir que la Reine sa Maitresse avoit donné ordre au commandant de ses troupes à Dunkerque de laisser travailler à la démolition des fortificat(ions) de cette place.

Il étoit en même temps chargé de me demand(er) de faire sortir de Dunkerque mes troupes et mes officiers de Marine, j'ay peine à

Page 4

comprendre la raison de cette demande, car il n'y a nulle division entre mes officiers, mes troup(es) de Marine, et les Anglais, et comme il est nécessaire de presser la démolition de la place ces mêmes troupes, et ce qu'il y a d'équipages de vaisseaux à Dunkerque pouront y travaill(er) utilement.

C'est ce que j'ay fait répondre au Duc de Shrewsburi, et vous parlerez de même aux Ministres de la Reine de la G(rande) B(retagn)e s'ils vou(s) font aussi les mêmes instances qu'il a été charg(é) de faire.

Vous assurerez cette P(rince)sse que je suspendrai toute disposition pour attaquer l'Archiduc du côté de l'Italie, puisqu'elle souhaite que

Page 5

j'attende l'effet des lettres qu'elle a écrites pour presser ce Prince de renouer les négociations d(e) la Paix. Quelque entestement qu'il témoigne pour la continuation de la guerre, il changera peut être de pensée, s'il voit que l'Angleterre agisse vivement pour l'obliger à faire la Paix, si elle fait entrer le Roy de Prusse da(ns) ces mêmes veües, enfin si elle se sert de l'autorité qu'elle doit avoir sur le Duc d'Han(over) pour l'obliger à contribuer de tout son pouvoir au repos de l'Empire, et à cesser de fournir à la Maison d'Autriche les moiens de souteni(r) une guerre où elle ne considère que ses seuls intérêts.

Mais on doit juger par le caractère d'esprit d(u) Roy de Prusse qu'il faut compter sur lui

Page 6

beaucoup plus que sur le Duc d'Hanover, pour obliger l'Archiduc à rechercher enfin la Paix qui lui deviendrait nécessaire si les mouvemens du Nord devenoient encore plus vifs qu'ils ne le sont présentement.

Au reste je n'ai point d'ordre plus particulier à vous donner par cette dépêche, que de continuer à me rendre compte avec votre exactitude ordinaire de tout ce que vous aprenez qui aura quelque raport au bien de mon service sur ce je prie Dieu qu'il vous ait mon Cousin en sa s(ain)te et digne garde. Ecrit à Marli le 10 Aoust 1713, signé Louis.

Lettre n°32 : Monsieur de Torcy au duc d'Aumont, Marly, 10 août 1713

Page 1

A Marli le 10 Aoust 1713

J'ai receu Monsieur, et j'ai leu au Roy la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire(e) le 29 du mois dernier, avec toutes les pièces qu(e) vous y avez jointes, comme le Duc de Shrewsburi se presse fort de retourner en Angleterre, je vois suivant ce que vous me mandez, qu'il y aura une assez longue intervalle entre son départ, et l'arrivé(e) de son successeur. Vous me ferez beaucoup de plaisir Monsieur lorsqu'il sera nommé de vouloir bien m'instruire de son caractère, mais j'espère recevoir de vous-même ces éclairciss(ements) avant qu'il arrive icy.

Il est temps que les Dames de la Cour d'Angleterre et celles de la Ville de Londres vous permettent de revenir, je crois

Page 2

cependant que ce ne sera pas sans peine et que les bals dureroient encore longtemps si vous attendiez qu'elles les fissent cesser. Comme il ne faut pas remettre ce temps à leur jugement, il dépend de vous présente(ment) Monsieur de demander votre congé au Roy, et je crois que vous devez le faire dans une lettre que vous écrirez à sa M(ajesté) pour cet effet. Je ne doute pas que le présent que vous recevrez de la Reine ne soit digne d'elle, et de l'ambassadeur

mais j'ai peine à croire qu'il soit aussi beau que celui que j'ai entre les mains pour M(onsieur) le D(uc) de Shrewsburi, et qui vaut au moins cinquante mille frans.

Page 3

Le Roy a veu avec plaisir que la Rei(ne) ai été contente des chaises de prommenad(e) qui ne devoient être données qu'au nom de l'abbé Gauthier le présent n'étoit pas assez considérable pour être fait de la part de sa Ma(jes)té.

Je souhaiterois qu'il fut possible de faire passer M(onsieu)r de Besennval à Berlin comme vous le proposez, mais le Roi de Pruss(e) plus fier que les autres princes de l'Empire ne craint pas moins l'Archiduc, et quoiqu(e) Roi il se croiroit mis au ban de l'Empir(e) et dépouillé de ses Etats, s'il recevoit à sa Cour un Ministre du Roy avant que la Paix soit faite entre sa Ma(jes)té et la

Page 4

Maison d'Autriche.

J'ai l'honneur de vous envoyer la copie de la lettre de la main du Roi, dont l(abbé) Gauthi(er) est chargé pour la Reine, il vous la remettra Monsieur et il n'en sera d'usage que celui que vous jugerez à propos. Je vous supplie de croire qu'on ne peut être plus parfaitement que je suis Monsieur votre s(erviteur) signé De Torci.

Lettre n°33 : Louis XIV au duc d'Aumont, Marly, 14 août 1713

Page 1

Le 14 Aoust 1713

Mon Cousin je reçois par le courirer que vou(s) m'avez dépêché la lettre que vous m'avez écrit le 7 de ce mois, quelque désir que j'aye de secourir le Roi de Suède, dans l'état présent o(ù) il se trouve, et quoique je croie que le Roy de Prusse pouroit y contribuer plus qu'aucun au(tre) Prince d'Allemagne, il n'est pas cependant vr(ai) que j'aie fait aucune offre à ce dernier soit dans cette veüe soit pour l'engager à faire quelque démarche capable d'avancer la conclu(sion) de la Paix avec l'Empire. On lui attribüe don(c) mal à propos le refus qu'il a fait de mes offres si je lui en faisois quelques unes, elles ne tendr(ont) qu'à son propre bien, et à celui de l'Empire, e(t) j'ai trop bonne opinion de lui pour croire qu'(il) eut peine à les accepter de quelque voïe que

Page 2

je me servisse pour les lui faire passer.

Au reste j'ai veu avec plaisir les différens extraits que vous m'avez envoïés des Mémoire(s) qui ont raport aux affaires présentes du Nord j'approuve fort la conduite que vous avez tenue pour faciliter sans vous commettre le succès de la négociation du député de Dunkerque, vous continuerez pendant que vous serez en Angleterre à donner avec la même prudence les mêmes soins pour lui faire obtenir la conservation du Port, et des jettées de Dunkerq(ue) mais je vois que l'animosité des partis, où les ménagemens qui parroissent nécessaires pour ne pas irriter les mal intentionnés décident présentement en Angleterre des affaires qui

Page 3

intéressent le plus la Nation, et qu'il est par conséquent impossible de compter sur le succès de celles qui sont même le plus avantag(eux) pour elle.

Pressez cependant l'envoi des ordres de la Reine de la G(rande) B(retagn)e pour laisser travailler à la démolition des fortifications de cette place. Il y a plus de 15 jours que le Duc de Shrewsburi m'a fait scavoïr qu'ils étoient expédiés, et je n'apprens pas encore qu'ils soie(nt) arrivés à Dunkerque. Je n'avois pas lieu de m'attendre à ce retardement, après avoir exécuté avec autant de ponctualité les conditions du traité, je ne veux pas cepend(ant) me plaindre encore de ces délais comptant qu'(ils)

Page 4

sont peut-être déjà réparés.

J'espérois que le C(om)te d'Oxford, et le V(icom)te de Bolingbroke, tous deux sages, et connoissan(t) l'intérêt qu'ils ont d'être parfaitement unis étoufferoient quelques sujets de chagrin qui les divisent depuis trop longtemps, et je suis bien fâché d'apprendre que la mésintelligence continue entre eux, il n'y a pas lieu de doute(r) que leurs ennemis n'en profitent au préjudice de l'un et de l'autre, il sera bien difficile que le Duc de Shrewsburi les réunisse, et les offices d'un tiers sont faibles pour réconcilier deux amis persuadés tous deux que les sujets qu'ils ont de se plaindre

Page 5

sont plus forts que l'intérêt principal qu'ils auroient de persister dans leur premi(ère) union lorsque leurs ennemis prennent de nouvelles forces.

Vous avez jugé avec raison qu'il ne me conviendrait pas de vous laisser en Angleterre lorsque le Duc de Shrewsbury y retournera et que je ne prolongerai pas votre ambassade au-delà du terme de la sienne, ainsi je vous permets de prendre votre audience congé et de revenir quelque temps après auprès de moi, je connois la situation de vos affaires, les dépenses, et les pertes que vous avez faites pour mon service, et m(on)

Page 6

intention a toujours été d'y avoir égard, ne soiez donc point en peine des résolutions que je veux prendre incessamment en votre faveur. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait Mon Cousin en sa s(ain)te et digne garde. Ecrit à Marli ce 14 Aoust 1713. Signé LOUIS.

Lettre n°34 : Monsieur de Torcy au duc d'Aumont, Marly, 14 août 1713

Recto

A Marli le 14 Aoust 1713

Dans le temps, Monsieur, que je comptois de faire partir la lettre du Roi dattée de ce mo(is) votre courier arriva, et me rendit celle que vou(s) m'avez fait l'honneur de m'écrire le 7 avec votre dépêche de même datte pour sa Majesté, aussi ce sera par lui que vous recevrez les deux dépêches qu'elle vous écrit.

Je ne me repens point de mes conseils, et j'espère Monsieur, que vous ne me les reprocherez pas, il n'y a plus d'incertitude que sur la nature de la grace, ce qui est une discussion à faire avec M(onsieur) Demarets le principal étoit la résolution de l'accorder et je vous assure Monsieur que vous dev(ez) être bien content de la manière dont le Ro(y)

Verso

s'y est porté.

Après vous avoir parlé de ce qui vous regarde. Permettez moi de vous assurer que je n'oublierai rien aussi pour contribuer à votre satisfaction au sujet de M(onsieur) l'abbé Butler, enfin Monsieur personne ne souhaite plus que moi de vous marquer en toutes occasions, que je suis très parfaite(ment) Monsieur votre très humble, et très obéissan(t) serviteur. Signé de Torci.].

Lettre n°35 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 21 août 1713

Page 1

A Londres ce 21 Aoust 1713

M(onsieur) le M(arqui)s de Torci

La personne Monsieur, qui aura l'honneur de vous rendre cette lettre, est le S(i)r Plonquet homme dévoué au Ministère, au Chevalier de S(ain)t Georges, et attaché d'inclination à la France, le voyage qu'il va faire, est une preuve de tous ses bons sentimens, le prétexte est d'accompagner une dame anglaise qui a quelques affaires en France, pour la poursuite des quelles, elle est chargée de plusieurs lettres de recommandations de personnes considérables, mais ses veües suivant ce qu'il a concerté avec le S(ir) Neterwil, un des confidens du G(ran)d Trésorier, et par qui ce Ministre fait agir plusieurs subalternes, ne sont autres que de voir le Chevalier de S(ain)t Georges et de connoitre toutes ses dispositions, aiant en cela

Page 2

beaucoup moins d'envie de plaire au Trésori(er) que de se rendre utile à ce Prince, dans tout ce qui dépendra de lui, son zèle pour le Ministère s'est particulièrement fait connoitre dans l'affaire du Comte de Gala(s) dont il pratiqua le secrétaire qu'il déterm(ine) à sacrifier les intérêts qui lui étoient confiés. Il vous paraîtra embarrassé tant par ce que le langage français qu'il entend cependant fort bien, lui refuse quelques expressions ; que par ce que son esprit étant au-dedans veut être un peu recherché, je ne vous le donne pas comm(e) un homme merveilleux ; mais comme u(n) garçon de bon sens, qui est au fait de bie(n) des choses, et que son intime commerce avec Neterwil a rendu intelligent dans les

Page 3

affaires présentes. La femme qu'il conduit en France qui est de condition par elle mêm(e) a des relations particulières avec la Princesse Sophie, et la confiance de cette P(rin)cesse pour elle est telle qu'elle lui a écrit plusieurs choses au sujet des intérêts de sa Maison, et des Wigs avec des circonstances dont le Ministère a profité par l'intrigue de Plonquet, à qui les lettres originales étoient communiquées, et qui a si bien conduit cette confiance, que sans avoir jamais donné aucun lieu d'être soupçonné d'en faire usage, il a dirigé le commerce

secret de cette femme dans l'esprit du G(ran)d Trésorier à qui il doit rendre compte de ses démarches et observations pendant son voyage, non pas directement, mais par la médiation de son ami, avec une ferme et sincère résolution

Page 4

de s'ouvrir à vous sur toutes choses et de n'agir que par un conseil et de vous communiquer toutes les lettres qu'il recevra et toutes les réponses qu'il sera chargé d'y faire, aiant à cet effet un chiffre de communic(ation) en sorte que suivant les arrangemens que vou(s) lui inspirerez et sous votre dictée il mand(e) icy ce que vous estimerez de plus convenabl(e). C'est la disposition ou je l'ai mis je suis persua(dé) qu'il n'est pas besoin de vous recommande(r) de le recevoir avec cette bonté gracieuse et favorable qui vous est si naturelle dans to(utes) les affaires que vous traitez. Vous connoissez les allures du G(rand) Trésorier, les souterains et le Ministère des personnes obscures sont assez de son goût, mais s'il y trouve son compte les avantages n'en sont pas toujours égaux pour toute le monde. Je suis au-delà de toute express(ion) M(onsieur) [signature]

Lettre n°36 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 25 août 1713

Page 1

A Londres le 25 Aoust 1713

Sire.

J'ai l'honneur de répondre à la lettre qu'il a plu à votre Majesté de m'écrire le 30 de Juillet aiant été à Kinsington pour continuer à faire m(a) cour à la Reine de la G(rande) B(retagn)e et à suivre les affaires dont j'ay l'honneur d'être chargé, je pris la liberté de la presser sur la démolition de Dunkerque, mais m'aïant demandé encore quelq(ues) jours, j'ai compris par cette réponse, que l'affai(re) avoit été agitée au conseil, et que la proposit(ion) que j'attendois que l'on me feroit, suivant ce que j'avois eu l'honneur d'en écrire à v(otre) M(ajesté), n'avoit pas encore reccu toute sa forme.

Il est vrai Sire que M(onsieur) le Duc de Savoïe

Page 2

a refusé les Troupes qui lui ont été offertes par l'Angleterre, non seulement parce qu'il n'en avoit pas besoin, mais parce qu(e) la façon et les conditions de ces offres, n'en étoient pas gracieuses, on vouloit lui donner quatre mille anglais à la paie anglaise qui est très forte, et la Reine se réservoir la disposition des emplois, et des charges, au lieu que ce Prince avoit demandé qu'il lui fut permis de lever des Troupes irlandais(es) qu'il païeroit sur le pied des siennes, et qu'(il) n'en vouloit que de catholiques, ces condition(s) formoient une grande différence pour M(onsieur) le Duc de Savoïe qui n'aime pas les dépens(es) superflues, le Ministère d'ailleurs ne se porto(it)

Page 3

à lui donner des troupes, que pour sortir (de) l'embaras où le jettoit la réforme, et pour éviter la dépense des demies payes, ce qui sera d'autant plus à charge que l'on n'a païé person(ne).

La Reine a fait à Hydepark la reveüe de ses troupes, elle y a assisté pour la première fois, comme elle avoit paru souhaiter que je m'y trouvasse, et que d'ailleurs je n'aurois pa(s) manqué de le faire, je m'y rendis avec quatr(e) carosses à six chevaux et plusieurs gentilsho(mmes) à cheval, je passai d'abord au milieu des troupes rangées en bataille les quelles me saluèrent, et je joignis les carosses de la Reine qu'environnoit un monde infini, je descendis de carosse, et allai à la portière

Page 4

du sien, où je fus pendant toute la reveue avec une vingtaine de gentilshommes français, le Duc D'Ormond vint pareillem(ent) s'y placer, les quatre escadrons des gardes ne me déplurent pas, mais les chevaux quoiq(ue) en bon état me parurent trop grands, et trop épais, comme ce sont troupes qui ne sont jama(is) employées, et que les hommes et les chevaux ne sont exercés qu'à Londres et à un manèg(e) où les écuïers montrent mal, et avec négligen(ce) elles n'ont point du tout l'air de guerre, les cavaliers sont raides à cheval et les jambes tendües et ouvertes.

Le régiment des gardes m'a paru assez beau surtout les bataillons qui ont servi en Flandr(es)

Page 5

mais il s'en faut bien que les hommes ne soien(t) aussi alertes que ceux du régiment des gard(es) de v(otre) M(ajesté).

Les grenadiers à cheval son médiocres et la compagnie écossaise en est épouvantable. Le régiment de cavallerie de Petterborough est beau quoi qu'il n'ait pas servi depuis longtemps, un peu moins d'embonpoint lui donneroit cet air libre qui aide si fort à faire valoir une troupe.

J'étois retourné à Kinsington pour voir part(ir) la Reine qui devoit aller passer cinq ou six jours à Hampton Court, quand on y va pour lui faire sa cour il est aisé d'être

Page 6

remarqué personne ne s'y présente. Je me prommenois dans les jardins en attendant qu'elle montât en carosse, elle me fit l'honne(ur) de m'envoier chercher et après quelques prop(os) indiférens, elle me répéta plusieurs fois que je devois être bien surpris de la différence qu'(il y avoit de la Cour de v(otre) M(ajes)té à la sienne, cela me donna occasion de lui dire avec beaucoup de circonspection et respect une infinité de choses sur les quelles les Ministres étoient bien aises que j'apuiasse, la bonté avec laquelle elle m'écouitoit m'enhardissoit à lui représenter ses véritable(s) intérêts, au sujet du parti qui lui est contrai(re) et la conduite la plus seure à tenir à

Page 7

égard, en parlant dans l'esprit de ses Ministres qui s'en étoient expliqué avec moins de liberté que moi.

La principale veüe des Wigs, est de mettre l'administration du Roïaume du vivant de la Reine entre les mains de sept commissair(es) et de tenir cette P(rince)sse après l'avoir déposée, dans les Maisons de Kinsington et d'Hamtoncourt, en lui donnant cent mille pièces par an, et comme par un acte du Parlement la Maison d'Hanover a pouvo(ir) de choisir des administrateurs à la mort de la Reine, jusqu'à ce que la P(rince)sse Sophie ou le Prince d'Hanover, soient en Angleter(re) le parti qui leur est dévoué prend toutes les

Page 8

précautions possibles à ce sujet, et cette élection suivant ses projets doit regarder Marlebouroug, Sunderlan, Warton, Arfort, Somers, Couper et Alifax, qui dans les plans qu'ils se sont faits ont toujours une double veüe, le Duc de Montaigu, gendre de Marleborough est actuelement à Hanover, quoi qu'il soit peu capable par lui-même d'avancer les affaires, l'habileté des gens qu'il a avec lui, et les lumières qu'il tire de ses correspondances dans ce Pais cy ne laisse pas de donner quelque sérieux à sa négociation.

En rendant compte à v(otre) M(ajesté) des desseins des Wigs, je suis bien éloigné de croire que l'exécution en soit facile ny qu'ils mesurent

Page 9

l'étendue de leurs projets sur leur pouvoir, ils suposent aparament dans les élections une superiorité à la quelle il y a peu d'aparence.

Les affaires du Nord languissent toujours beaucoup, et leur situation, a donné lieu à un nouveau projet de pacification indépendamment de v(otre) M(ajes)té les conférences doivent se tenir dans le Brunswick.

La Holande est divisée au sujet de la Guerre de v(otre) M(ajes)té avec l'Archiduc, et une partie attaché à ce Prince agit de concert avec lui et entre dans ses projets, on m'a asseuré qu'i(l) avoit trouvé à emprunter un millier de florins à Amsterdam.

La maladie du G(ran)d Trésorier continüe à fair(e)

Page 10

languir toutes les affaires, c'est un contre temps d'autant plus facheux que dan(s) les circonstances présentes la vivacité du Ministère ne scauroit être trop grande.

Je suis avec un très profond respect Sire de votre Majesté le [signature].

Lettre n°37 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 25 août 1713

Page 1

A Londres ce 25 Aoust 1713.

Sire.

Je n'ai receu que le 23 de ce mois les lettres que v(otre) M(ajes)té m'a fait l'honneur de m'écrire le 10 et le 14 du même mois, le courier qui en étoit chargé aiant été retenu à Calais par le vent contraire depuis le mercredi jusqu'au mardi suivant.

Les S(ieu)rs Anisson et Fénelon partiront incessamen(t) les Ministres de la G(rande) B(retagne) m'ont paru très satisfai(t) de ce que je leur ai dit au sujet de leur départ leur aiant témoigné que v(otre) M(ajes)té n'avoit point changé de résolution, et étoit toujours dans le des(sein) de terminer à la satisfaction de la Reine et à l'avantage de

la Nation une affaire à laquelle elle s'étoit porté par considération pour cette P(rince)sse, et qu'à cet effet v(otre) M(ajesté) comptoit de

Page 2

les renvoyer avant la tenue du Parlement leur voia(ge) à la Cour de France, n'étant que pour recevoir des instructions, et des pouvoirs qui les missent en état de traiter avec les commissaires qui seront dans la suite nommés en Angleterre, pour examiner et résoudre les difficultés.

Il y avoit du mal entendu dans la demande form(ulée) par le Duc de Shrewsburi pour faire sortir de Dunkerque les troupes, et les officiers de Marine d(e) v(otre) M(ajesté) les derniers ordres qu'il a receus auront levés toutes les difficultés.

Les mesures qu'ils veulent prendre au sujet de l'Archiduc répondront aux veües de v(otre) M(ajesté) le changement qui s'est fait icy en donnant une nouvelle forme aux affaires, en va presser l'expéd(ition). M(ylor)d Bolingbroke va changer de département e(t)

Page 3

M(iste)r de Bromlay qui est fait secrétaire d'Etat, doit agir de concert avec lui, on se promet beaucoup de leur activité, et les Ministres des Cours étrangères agiront avec moins d'embaras qu'ils n'ont fait jusqu'à présent.

Comme il s'est tenu peu de conseils, tant par l'indisposition du G(ran)d Trésorier, que par l'éloigneme(nt) des esprits, je n'ay pu, quelqu'instances que j'aie faites à ce sujet, avoir une réponse précise touch(ant) la démolition de Dunkerque, je dois aller dimanc(he) à Windsor où il doit se tenir seurement un Conseil ce jour là, au sortir du quel on doit me parler plus positivement.

Le Ministre du Roy de Prusse m'a communiqué l(es) lettres qu'il a receues du Roy son Maitre, ce Prin(ce) persiste toujours dans sa bonne volonté : qu'il est important de ne pas laisser refroidir, l'Angleterre.

Page 4

de son côté croit pouvoir ne rien faire de mieux que de l'entretenir dans les dispositions où il est, et elle est à portée par le Ministre qu'elle a sa Cour de s'instruire de tous ses mouvemens, au lieu que v(otre) M(ajesté) ne peut avoir personne auprès de lui au moins qui ait un caractère marqué, à quoi il lui seroit aisé de suppléer en lui envoiant quelqu'un qui put secrètement se concerter avec lui selon les veües de v(otre) M(ajesté) et lui rendre plus particulièrement compte de la vérité de ses intentions.

J'ai pratiqué depuis quelques jours le S(ieur) Siohielm gentilhomme suédois qui aiant été employé longtem(ps) pour les affaires de son Maitre dans les Cours de l'Empire, et particulièrement dans les cercles de Suabe, et de Franconie y a acquis beaucoup de crédit et de confiance, il est uni intimement ave(c) la Comtesse de Grabenits, dont on connoît le

Page 5

pouvoir absolu sur l'esprit du Duc de Virtemberg et l'ascendant sur son Conseil, comme elle prévoit tôt ou tard la chute de cette faveur, et qu'elle ne laisse pas d'être étonnée du grand nombre d'ennemis qu'elle s'est fait, elle songe à prendre quelques précautions et quelques mesures, et à cet effet elle s'est ouverte sur ses veües et sur s(a) situation au S(ieur) Siohielm.

Elle a envisagé la protection de v(otre) M(ajesté) comme le moïen le plus solide pour se garantir des incovéniens où elle se croit exposée, et croïant qu'il lui étoit facile de faire embrasser la neutral(ité) dans la Guerre présente aux deux cercles de la Suabe et de Franconie, par le moïen du Duc d(e) Virtemberg, chef de la Ligue protestante, dont le sentiment est généralement suivi et applaudi lorsqu'il s'agit de l'intérêt aparent de ces deu(x)

Page 6

Cercles, elle s'est assurée que si elle parvenoit à ce but, en usant de son crédit sur l'esprit de ce Prince dont elle dispose souverainement, votre Majesté ne lui refusera pas ce qu'elle espère de sa reconnoissance dans le désir qu'elle a de s'asseurer en France une retraite, où elle puisse trouver quelques avantages, et quelque considérati(on). Ainsi suivant le plan que le S(ieur) Siohielm s'est proposé, il compte qu'au plus tard avant la fin de l'année, et peut être même un mois après son arrivée dans ce Païs là, il opérera cette neutrali(té) par les seuls moïens qu'il a à sa disposition, pour l'exécution des quels il est nécessaire qu'il soit au plus tost chargé du service qu'il se croit seurement à portée de rendre, et que les conditions en soient incessamment réglées.

Il demande qu'en conséquence de cette neutral(ité)

Page 7

il parroisse que quelques raisons p(r)écieuses aïen(t) déterminé les deux cercles à l'accepter, et que pour donner quelques couleurs à une résolution imprévue, v(otre) M(ajesté) fasse entendre les ménagem(ents) qu'elle aura pour eux à l'égard de la contribut(ion) et du passage des troupes, aussi bien que les avantages qu'ils retireront tant

pour leurs baro(nies) que pour leur religion, par l'exécution du traité de Westphalie dont v(otre) M(ajesté) entre plus particulièrement en garantie.

Il réduit les prétentions de la Comtesse de Grabenits à un million divisé en cinq billets de change chacun de deux cent mille livres acceptés par les banquiers de Hambourg ou d'Amsterdam ou de Londres, ou en d'autres sûretés qui feroient moins d'ombrage et que l'(on)

Page 8

pourroit lui proposer, consentant que l'un ou l'autre soit déposé en main tierce pour n'être remis qu'après la déclaration de la neutralité.

Quant à ses prétentions particulières, il remet à la bonté de v(otre) M(ajesté) à reconnoître ses services suivant leur importance lorsqu'il aura effectiv(ement) sa promesse par les voies qui lui sont connues, et il établira sa correspondance dans quelqu(e) endroit neutre qu'on voudra lui indiquer o(u) en Suisse, ou ailleurs d'où il puisse informer les Ministres de v(otre) M(ajesté) du cours, et du progrès de son entreprise, il est particulière(ment) connu et estimé de gens dont les témoignag(es) méritent confiance et considération, c'est à v(otre) M(ajesté)(é) à régler l'usage que je dois faire de cette ouverture, mais je la supplie que si

Page 9

elle a des ordres à me donner sur cela, elle décide la chose tout d'un coup totalement, en sorte qu'il n'y ait plus qu'à laisser tomber cette proposition, ou qu'à mettre en œuvre un homme qui répond sur sa teste du succès de la négociation.

Je suis, Sire, pénétré de reconnaissance de la bonté avec la quelle v(otre) M(ajesté) veut bien entrer dans la situation de mes affaires, ce n'est jamais en vain que l'on a recours à elle, si ses grâces sont au dessus de mes services j'en suis digne au moins par mon attachem(ent) inviolable à sa personne sacrée, je n'ay jamais eu d'autre objet que celui de lui plaire, et j'ose me flatter qu'en m'ordonna(nt)

Page 10

de me rendre auprès d'elle, elle ne laissera pas dans l'inaction, et dans le loisir, le zèle ardent d'un homme qui lui doit tout et qui sera toujours prêt de sacrifier avec sa vie tout ce qu'il tient de sa bonté et de sa faveur.

Je suis avec une très profond respect, Sire, de Votre Majesté, Le [signature].|.

Lettre n°38 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 25 août 1713

Page 1

A Londres le 25 Aoust 1713

A M(onsieu)r le M(arquis) de Torci

Je vois, Monsieur par la dernière lettre que j'ai rec(us) de sa Ma(jesté) combien je dois à l'amitié dont vous m'honorez, vous avez rempli à mon égard si religieusement tous les devoirs de cette précieuse amitié pendant le cours du Ministère dont vous m'avez chargé, que je ne suis point surpris de vous voir finir comme vous faites : dans quelque triste situat(ion) que soient mes affaires, la grâce que je reçois de sa M(ajesté) me touche beaucoup moins que la façon avec laqu(elle) vous m'assurez qu'elle s'est portée à me l'accorder.

Je ne manquerai pas de vous faire part de tout ce qui pourra me revenir du successeur du Duc de Shrewsbury, lorsqu'il sera nommé ou de vous instruire moi-même de son caractère, c'est un choix auquel les Ministres ne se porteront

Page 2

qu'avec toute la prudence que demande leurs intérêts et les conjonctures présentes, le choix de celui qui doit venir à ma place ne me paraît pas moins délicat et vous ne scauriez faire trop d'attention aux particular(ités) que je me sens obligé de vous mander, et dont le bi(en) du service pour le présent, et pour l'avenir, me parai(t) demander que vous fassiez usage.

Vous savez M(onsieu)r les liaisons particulières qu'il y a entre M(ylor)d G(ran)d Trésorier et la famille Dogletorph, la mère est une intrigante hardie dont il s'est servi en plusieurs occasions, de ses quat(re) filles, l'un a été la maîtresse du G(ran)d Trésorier, et a conservé beaucoup de crédit sur son esprit, l'autre es(t) pensionnaire du Duc de Marlebouroug, et toutes aiant embrassé en apparence des intérêts différens se réunissent pour ceux du Chevalier de S(ain)t George(s).

Page 3

Elles paroissent broüillées et ne le sont point, elles scavent où se voir, et où se rendre compte de leur conduite : le G(ran)d Trésorier qui regarde la complaisanc(e) et l'attachement de son amie, comme l'effet de son mérite et de sa considération, ne compte peut être pas que M(ademois)elle Dogletorph catholique, et grande Jacobite,

reprendra quelque jour le prix de ses soins et l'amitié du G(ran)d Trésorier aux intérêt du parti qu'elle a embrassé, dans cette illusion le Ministre croit qu'il disposera toujours, et selon ses veües de toute cette maison, et c'est certainement ce qui fera que toutes les personnes que l'ambassade d'Angleterre pourroit regarder, aucune ne lui sera plus agréable que le Marquis de Mesières qui a épousé une des D(emois)elles Dogletorph. Les belles sœurs désirent passionément que la Cour

Page 4

de France jette les yeux sur lui, et leurs veües sont différentes de celles du Trésorier, comme M(onsieu)r de Mesières est homme de condition, de courage et d'esprit, et qu'il se trouveroit tout d'un coup dans le commerce intime du G(ran)d Trésorier, il scauroit bien profiter de tou(tes) ces dispositions, et seroit capable de former dans la famille de sa femme un concert qui n(e) pourroit être que très avantageux pour les affaires de sa M(ajes)té, et pour celles du Cheval(ier) de S(ain)t Georges, dont je suis persuadé que la France ne songe point à la première occasion de mettre les partis en mouvement. La jalousie du G(ran)d Trésorier qui est de tous les deffauts celui qui fait le plus de tort aux grandes qual(ités)

Page 5

qu'il a, lui a fait craindre que le Duc de Shrewsburi dans le cours de son ambassad(e) n'eut liéé quelque partie avec M(onsieu)r de Midelto(n) au sujet du Chev(alie)r de S(ain)t Georges, comme il n'y a point à douter que ce Ministre n'ait quelque plan, étant convaincu des ressentim(ents) et de la mauvaise volonté de la Maison d'Hanover à son égard aussi bien que de l'inimitié des Wigs il se croira toujours dan(s) d'extrêmes réserves avec toutes les personnes qu'il ne croira pas lui être dévouées et fera mouvoir selon ses veües particulières l'autorité de la Reine, dont il est toujours(s) le maitre, il parait donc, M(onsieu)r que d'envoïer icy dans un homme de condition et très

Page 6

intelligent un sujet agréable au G(rand) Trésorier, c'est rendre suivant les conjonctures présentes un grand service à sa M(ajes)té, je ne vous commun(ique) mes idéés sur cela que par ce que je sens la vérit(é) et l'importance de tout ce que j'ay l'honneur de vous mander, et que parmi toutes les considéra(tions) qui peuvent vous partager sur le choix de m(on) successeur il y en a de très fortes qui doivent vo(us) déterminer pour le M(arqui)s de Mesières, en faveu(r) duquel je n'ignore pas les démarches qui ont été faites auprès de vous, il n'a contre lui qu'(un) deffaut naturel auquel on s'accoutume bientost, et qui est réparé par beaucoup d'intelligence et de fermeté.

Trouvez bon que je vous représente que vous

Page 7

ne pouvez envoier icy trop tost quelqu'un qui puisse exécuter les ordres du Roy et entrer dans vos intentions, ne pouvant m'empêcher de vous dire en même temps, qu'il ne conviend(roit) nullement de se servir de l'abbé Gautier et d(e) lui donner icy un caractère, son incapacité qu(i) y est connüe, et qu'il joint à des mesures qui l'ont déshonoré, va devenir bien plus sensible et plus méprisable par la fortune à laquelle l'ont élevé vos bontés qui ont eu pour fondem(ent) quelques démarches qu'il a faites par vos ordr(es) dans les premiers temps d'une négociation ou on est obligé de se servir des sujets que la fortune présente, mais certainement ce que vous continueriez à faire pour lui seroit déplacé par les considérations dont je croi devoir vous

Page 8

informer par une infinité d'autres que je vous dirai à vous-même.

On ne doute pas que le Duc D'Argyle ne soit dépoüillé incessamment de tous ses emplois, si on ne l'a pas attaqué plus tost, on a voulu le faire plus seurement, les grandes terres, et le grand nombre de vaisseaux qu'il a en Ecosse, ont porté les Ministres à prendre auparavant toutes les mesures nécessaires pour l'empêcher d'y faire valoir son crédit et pour détach(er) de ses intérêts ses créatures les plus affidées.

On doit faire le Chevalier Hammer orateur de la Chambre des Communes on en est d'autant plus surpris que l'on scait que le G(ran)d Trésorier ne l'aime point indépendamment

Page 9

même de ce qui s'est passé, et les personnes qui sont le plus au fait des affaires de ce Pai(s) cy sont persuadées que dans cet emploi on peut fort bien embarrasser le G(ran)d Trésorier. L'orateur est l'homme du Peuple, et le Cheva(lier) Hammer a déjà répandu partout que pour être plus utile à son Païs il a refusé d'être secrétaire d'état.

Il y a quelques jours qu'un Français me fut présenté sous un nom supposé, il faisoit le métier d'aller de Cour en Cour, et trouvoit quelquefoi(s) de la confiance à la faveur des noms et des aventures qu'il se donnoit, il avoit imposé à plusieurs Ministres et autres personnes de considération, et en avoit tiré de l'argent

Page 10

et des recommandations dont il abusoit pour de nouvelles fourberies, c'est le même qui s'est présenté à Venise à M(onsieur) l'abbé de Pomponne sous le nom du Marquis de Spinchal, et que M(onsieu)r Pachau a reconnu, j'ay fait arrêter le Baron de Vernevoles, c'est le nom qu'il s'est donné icy, il est depuis quelques jours chez un Messager de la Reine, mais comme suivant les constitutions du Roïaume il faut le mettre en liberté ou le faire pendre, je vous prie de me mander ce que vous voule(z) que j'en fasse, il s'étoit déjà tenu plusieurs discours au sujet de sa détention, j'ay fait mettre dans les papiers courants les raisons que j'avois eu de le faire arrêter en marqua(nt)

Page 11

que j'étois fâché qu'un Français fut capable d'une pareille conduite, et bien aise en même temps de purger le païs d'un imposteur qu(i) d'ailleurs étant un homme méchant et hardy ne pouvoit manquer d'y trouver occas(ion) d'exercer ses talens.

Je suis toujours avec la fidélité des sentimens que je vous dois Monsieur votre [signature].

Lettre n°39 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 2 septembre 1713

Page 1

A Londres ce 2 7bre 1713.

A M(onsieur) le M(arqui)s de Torci.

Les changemens Monsieur, qui ont été faits dans le Ministère donnent tout lieu d'espérer que les affaires ne languiront plus tant. M(onsieu)r Bromley qui vient d'être fait secrétaire d'Etat du département du Nord à la place de M(ylord) Dartmouth est un homme appliqué et expéditif, et l'intelligence particulière qui règne entre lui et M(ylor)d Bolingbroke vont changer toute la face du Ministère.

Le Duc de Northumberland a été fait Con(seill)er du Conseil privé, M(ylor)d Bengley et le Comte de Denbigh ont été faits trésoriers de l'Echiquier, et le Chevalier Windham en a été fait Chancelier, et à sa place M(iste)r Guin

Page 2

secrétaire des Guerres. Le Chevalier Jean Stonehouse est à présent controlleur de le Maison, et conseiller du Con(sei)l privé, il a succédé à M(ylor)d Lansdouun à qui on vie(nt) de donner la place de trésorier de la maiso(n) dont on a dépouillé le Comte de Cholmondley qui est dans le parti contrair(e). M(iste)r Edouard Nicolas a été fait paieur d(e) pensions à la place de M(iste)r Spencer compt(ant) qui est un Wigt bien ardent.

On a ôté l'emploi de Trésorier général à M(iste)r de Bridges fils de M(ylor)d Chando[...] qui est des plus opposés à la Cour, et on l'a donné à M(iste)r Thomas Moor frère d(e) M(iste)r Arthur Moor.

Page 3

Vous voyez bien par là M(onsieu)r que le Trésorier commence à tenir sa parole, et à déposséder les Wigs de leurs emplois, mais il ne faut pas rester en si beau chemin, et il y a encore bien des dépouilles dont il peut favoriser son parti.

Comme je n'ai pas cru M(onsieu)r qu'étant à Londres pendant la feste du Roy, il me fut permis de n'en pas distinguer le jour, et que d'ailleurs les sentimens qui m'attachent à sa personne me feront toujours embrasser avec vivacité et plaisir toutes les occasions où je puis marquer mon zèle et satisfaire à mon inclination. Je commençai par donner un concert et un repas sur la Tamise où plusieurs berges décorées et

Page 4

illuminées suivies d'un grand nombre de bateaux et l'un et l'autre remplis de ce qu'il y avoit de plus aimable, et de plus brillan(t) et se promenant toujours depuis Westmins(ter) jusqu'au pont comme si le tout ensemble n'eut formé qu'un corps et le même mouvem(ent) faisoient un spectacle agréable qui join(t) à un feu d'artifice qui avoit été de l'autr(e) costé de la Tamise sur la rivière même dans une espèce de château flottant qui a jetté l'ancre vis-à-vis le Palais de Sommerset attiroit sur l'un et l'autre bord une foule incroyable de peuple qui au mo(ins) prenoit part à la feste par ses acclamatio(ns) et ses cris ordinaires, elle fut suivie deu(x)

Page 5

jours après d'un bal où on n'entroit que par billets que j'envoïay au nombre de plus de trois mille, un peu de désordre que la foul(e) des masques ne manqua pas d'exciter conservoit encore un air de feste et de galanterie où les illuminations et les rafraichissemens ne furent point épargnés, je crus en même temps que c'étoit prendre congé du peuple et des Dames de Londres d'une manière convenable.

L'abbé Gauthier est arrivé icy qui m'a remis la lettre du Roy, vous jugez bien M(onsieu)r que je lui laisse le soin de la rendre à la Reine de la G(rande) B(retagne).

Page 6

M(onsieu)r de La Faye m'a aussi rendu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par lui, quand une recommandation comme la votre vient à l'appui des sentimens qu'il mérite par lui-même il doit être seur de tous les bons traitemens qui dépendent de moi.

Vous glissez bien légèrement dans votr(e) lettre sur la grace qu'il a plu au Roy de m'accorder, croïez vous Monsieur, pouvoir échapper à mes remerciemens quoy(que) vous m'eussiez préparé aux bontés du Roy et aux votres, ma sensibilité a été nouvelle au retour de mon courier, mesur(ez)

Page 7

je vous supplie ma reconnoissance sur la situation où j'étois, et sur la vivacité des sentimens dont j'ose me flater que vous me croïez capable .|.

Je suis Monsieur [signature]

Lettre n°40 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 2 septembre 1713

Page 1

A Londres ce 2 7bre 1713

Sire.

La meilleure santé du G(ran)d Trésorier l'ayant rendu plus accessible je l'ai vu plusieurs fois depuis les dernières lettres que j'ay eu l'honneur d'écrire à v(otre) M(ajesté) et m'ayant mis lui-même à portée de lui toucher quelque chose de sa broüillerie avec M(ylor)d Bolingbroke, j'ai cru devoir lui en parler avec circonspection, et comme d'un refroidissement qui étant plus aparent que réel, non seulement faisoit languir toutes les affaires, mais animoit la vivacité de leurs ennemis communs, soit que les procédés de M(ylor)d Bolingbroke aient ramené la confiance du G(ran)d Trésorier, soit que ce dernier aïe senti la nécessité d'entrer

Page 2

dans les sentimens de ceux de son parti ou que la résolution où il est de punir et de récompenser les ait rapprochés de lui, soit que les changemens qui viennent d'ê(tre) établis dans le Ministère lui aient débar(assé) l'esprit, ou qu'enfin le grand mariage qu'il vient de conclure de son fils avec la fille du Duc de Neukastel, qui pour cet effet s'est séparée de sa mère, ait changé quelques unes de ses veües, il m'a paru que les choses s'adoucissoient, et lui-même m'a assuré que je ne partirois point d'icy, sans avoir vu se rétablir entre eux la parfa(ite) intelligence que je désirois, et qui en effet importoit si fort au bien des affaires, j'ai

Page 3

beaucoup d'impatience du retour du Duc de Shrewsburi qui est fort capable d'acheve(r) une négociation que j'ai en quelque sorte entamée, et qui certainement doit tenir sa place parmi les chefs de négociation les plus importa(nts) en lui parlant des changemens qui ont été faits et la conversation étant tombée sur le Chevalier Hammer, il convint avec moi que la place où il alloit être pouvoit le mettre dan(s) l'occasion de captiver le peuple, mais il me dit en même temps qu'il connoissoit bien le Chev(alie)r Hammer, et qu'il n'avoit pas assez d'esprit pour se faire valoir dans ce nouvel emploi indépendamment de la Cour.

Dans le dernier voiage que j'ay fait à

Page 4

Windsor la Reine m'avoit fait l'honneur de me demander encore quelques jours pour me donner une réponse positive sur Dunker(que). M(ylor)d Bolingbroke m'a dit aujourd'hui de la part de cette P(rince)sse que l'on alloit envoyer les ordres pour la démolition de cette place, mai(s) il lui est échapé de me dire dans la conversa(tion) que son avis étoit qu'on laissa la démolition du port et des jetées pour le dernier ouvrag(e) et que le G(ran)d Trésorier étoit d'avis de conserver l'un et l'autre si on pouvoit, ou du moins de donner sur cela quelque inquié(tude) aux Holandais pour ralentir la volonté où ils étoient d'acquérir Ostende, me témoignant cependant toujours que v(otre) M(ajesté)

Page 5

étoit la maîtresse, et que l'on passeroit par-dessus toute sorte de considérations pour remplir toutes les conventions du traité.

La mésintelligence qui a été entre ces deux Ministres les a empêché depuis deux mois de songer sérieusement à la paix de v(otre) M(ajesté) avec l'Archiduc, et ce n'est que depuis quatre jours que M(ylor)d Bolingbroke a renouvelé les ordres de la Reine à tous les Ministres dans les Cours étrangères et leur a écrit de se mettre en mouvement pour renouïer la négociation.

On fait beaucoup de bruit icy sur la différence des ratifications renvoyées d'Espagn(e) avec l'esprit et les conditions du traité les

Page 6

Ministres de la Reine de la G(rande) B(retagne) et M(onsieur) envoié de Savoie m'en ont parlé plusieurs fois, quoique la chose me parut aussi singulière qu'à eux j'ay taché de leur persuader qu'il n'y avoit en cela q(ue) des retardemens de la part de la Cour d'Espag(ne) et qu'on n'y pouvoit imaginer aucune diffère(nce) réelle.

L'envoïé de Portugal m'a fait plusieurs représentations sur les difficultés qui arreste(nt) la Paix de cette courone avec l'Espagne et qui roulent sur deux choses principal(es) l'une est l'affaire particulière quiregar(de) le Duc D'Arscot qui a une terre en Portugal dont il voudroit jouir sans

Page 7

subir les conditions attachées à la possession de cette terre, c'est-à-dire, le serment de fidélité prêté au Roi de Portugal, la résidence dans le Portugal. L'autre difficulté regarde un vaisseau pris avant la guerre, et la discutio(n) pouroit aisément s'en terminer, même après la Paix faite.

Si je prens la liberté d'en parler à v(otre) M(ajesté) c'est qu'il me parait que l'Angleterre songe à mettre à profit les difficultés qui se forment à Utrecht, et ne se contente pas d'être simplem(ent) arbitre dans l'affaire de ces deux Couronnes qui se réduit à peu de chose et n'entre point dans l'objet général, elle voit au contra(ire) avec plaisir que ces discussions mettent les

Page 8

Portugais dans la nécessité d'avoir recours à elle, et favorisent le dessein qu'elle a de renouveler un traité particulier de commerce avec le Portugal, s'il plaisoit à v(otre) M(ajesté) d'entrer dans cette affaire là, les plus petits services qu'elle rendroit aux Portugais dérangeront infiniment le proj(et) du Ministère d'Angleterre à cet égard e(t) non seulement elle empeêcheroit qu'un parei(l) traité n'eut lieu, mais elle pouroit en tir(er) les avantages d'un commerce qui devroi(t) regarder la France aussi tost que l'Angleterre et au quel il seroit d'autan(t) plus aisé de parvenir que les Portugais ont éprouvé les mauvais traitemens des

Page 9

Anglais et en paroissent bien las.

J'ai l'honneur Sire d'envoier à v(otre) M(ajesté) la déclaration faite de la part du Roy de Prusse au Ministres du Roi de Dannemark sur les affaires de Holstein, cette déclaration découvre assez les dispositions présentes de la Cour de Prusse.

Je n'ai point d'expressions Sire pour remercier v(otre) M(ajesté) de la grâce qu'elle vien(t) de m'accorder, et des témoignages de bonté dont il lui a plu de l'accompagner plus précieux pour moi que le bien fait même quelque considérable qu'il soit, il n'y a que v(otre) M(ajesté) seule qui puisse me mettre

Page 10

a porté de lui en marquer ma reconnoiss(ance) en continuant de faire usage des sentimens qui m'attachent à ses intérêts et à sa gloire, et qui me font regarde(r) la conservation de sa personne sacrée comme le seule bien de son état et si j'os(e) dire de ma Maison.

Je suis avec un très profond respect Sire de Votre Majesté Le [signature].

Lettre n°41 : Louis XIV au duc d'Aumont, Fontainebleau, 3 septembre 1713

Page 1

Le 3 7bre 1713

Mon Cousin, j'ai reçu par un courier exprès vos deux lettres écrites le 23 et le 25 du mois dernier contenant toutes deux un compte exact ce que vous avez fait en exécution de mes ordres, et de ce que vous avez appris de plus considérable par raport au bien de mon service.

Vous m'informez des instances que vous avez réitérées auprès de la Reine de la G(rande) B(retagne) pour avo(ir) d'elle une réponse précise sur la démolition de Dunkerque ; ce retardement de sa part a fait ten(ir) plusieurs discours que je crois sans aucuns fondemens, mais il n'est pas étonnant que le Gouvernement d'Angleterre ait été soupouçon(é) d'avoir des intentions cachées très contraires a(u) traité de Paix, lorsqu'on a veu qu'il diffère de

Page 2

laisser travailler à la démolition d'une place, dont il souhaitoit avec tant d'ardeur que les fortificat(ions) fussent razées, le Duc de Shrewsburi a paru lui-même surpris de ces délais, et connoissant qu'il n'y avoit point de bonnes

raisons l'e(n) excuser, il a toujours assuré que les ordres de la Reine sa Maitresse arriveroient incessamment et qu'ils ne pouvoient être suspendus que par l'embaras que d'autres affaires aporteroient peut être à leur expédition. Le changement que cette P(rince)sse vient de faire da(ns) les charges et dans les départemens de ses deux secrétaires d'Etat terminera vraisemblablement ces embaras, au moins je suis persuadé que le vicomte d(e) Bolingbroke avec qui vous aurez désormais

Page 3

principalement affaire, n'oubliera rien pour avancer les choses qui pourront me regarder, et pour contribuer à l'entier accomplissement des traittés.

J'ai appris avec plaisir, que l'autre charge de secrétai(re) d'état ait été donnée au S(i)r Bromley que je scais être homme de mérite, et fidèlement attaché à la Reine sa Maitresse, l'union de ces deux Ministres sera très utile au service de cette P(rince)sse et comme ses ennemis ne négligent rien pour parvenir à leurs fin(s) il est essentiel pour elle, que ceux qui la servent vivent entre eux dans une parfaite intelligence, en sorte que réunissant leurs forces, et leur activité ils puissent découvrir, et détruire tous les complot(s) formés contre ses intérêts.

Quoi qu'il y ait lieu de douter que celui de donner d(es) tuteurs et des régens au Roïaume de la G(rand)e B(retagne)

Page 4

réussisse, il est toujours bon que les peuples voie(nt) à quel point le parti opposé au Gouvernement prés(ent) porte son animosité, l'idée de ceux qui le composent est bien moins de favoriser la Mais(on) d'Hanover avant le temps, que de former un Gouvernement républicain dont ils seroient les maitres, ce plan parait présentement visionair(e) mais dans un Pais sujet aux révolutions il est de la prudence de traiter sérieusement tout ce qui à raport au Gouvernement, et je croirois aux intérêts de la Reine de la G(rand)e B(retagne) de laisser moins de liberté à Duc de Marleborough de former des cabales contre elle en Allemagn(e) et en Angleterre.

Comme la continuation de la Guerre lui donn(e) l'espérance et peut-être les moïens d'entretenir le(s)

Page 5

malintentionnés, et d'exciter des troubles en Angleterre, il est aussi de l'intérêt de cette P(rince)sse de travailler de tout son pouvoir à presser la conclusion des traittés qui restent encore avec l'Archiduc et avec l'Empire.

Il est vrai que le Comte de Strafford a depui(s) peu fait des instances assez vives sur ce sujet au Pens(ionnai)re de Hollande, mais les Etats G(én)ér)aux craignent d'achever de se brouïller entièrement av(ec) l'Archiduc, et quoi qu'ils voient que la continuati(on) de la Guerre sera dangereuse pour leur Républi(que), ils n'ozeront faire aucune démarche dont la Maison d'Autriche puisse avoir lieu de se plain(dre), l'Angleterre peut remédier à la timidité des Hollandais en agissant auprès des Princes

Page 6

d'Allemagne qui ont eu le plus de soin de la ménager, elle peut fortifier les bonnes dispositions du Roy de Prusse, et l'engager de travailler fortement à la Paix de l'Empire, je ferai passer bientôt quelqu'un sans caractère aupr(ès) de ce Prince, et je verrai s'il ozera le laisser à sa Cour lorsqu'il le connoitra, car il y a présentement tant de crainte de la part des Princes d'Allemagne de déplaire à l'Arch(iduc) qu'il semble qu'en prenant des titres plus relevés que ceux qu'ils avoient, il n'y a pas longtemps, ils aient perdu à mesure qu'ils s(e) sont élevés une partie de la souveraineté e(t) même de la liberté dont ils avoient hérité de leurs ancêtres. Je suis persuadé que je

Page 7

trouverois la même timidité de la part du Duc de Wurtemberg, s'il étoit question de traiter avec lui suivant la proposition qui vous en a été faite par l'homme que vous me nomm(ez) elle n'est pas nouvelle, il y a plus d'un an que les mêmes offres furent faites au Comte du Luc, avec des circonstances à peu près semblables à celles dont vous me rendez compte, c'étoit par la même voie qu'on promettoit d'engager les cercles de Suabe et de Franconie à la neutralité, je ne jugea(is) pas qu'il me convint d'accepter ces propositions, et cependant je n'avois pas encore conclu les traittés de Paix que j'ay achevés depuis il me convient encore moin(s)

Page 8

aujourd'hui d'achepter bien chèrement des assurances peut être incertaines, d'une neutrali(té) que ces mêmes cercles doivent désirer, ainsi vous ne suivrez pas d'avantage l'ouverture q(ui) vous en a été faite.

J'ai été bien aise en réparant les pertes que vous avez souffertes de vous faire connoitre la satisfaction que j'ay de vos services. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait mon Cousin en sa s(ain)te et digne garde. Ecrit à Fontainebleau le 3 7bre 1713. Signé LOUIS.

Lettre n°42 : Monsieur de Torcy au duc d'Aumont, Fontainebleau, 3 septembre, 1713

Page 1

A Font(ainebl)eau le 3 7bre 1713

Le courier que vous avez dépêché Monsie(ur) vous porte la réponse du Roy à votre lettre du 25 du mois dernier, et je vous remercie en même temps de celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de même datte.

Permettez moi de me raporter à ce que M(adam)e la Duchesse d'Aumont vous aura mandé d(u) présent que le Roy vous a fait, elle a bien voulu croire que j'étois très sensible à cette grac(e) et j'espère, Monsieur, que vous voudrez bien aussi me rendre la même justice.

J'ai leu à sa M(ajes)té tout l'article de votre lettre qui regarde votre successeur, je voudrois bien que celui dont il est question n'eut

Page 2

point un deffaut dont on assure qu'il ne s'aperçoit pas, mais qu'il est impossible de cacher au public, j'ay eu l'honneur de vou(s) mander il y a déjà quelque temps, que le R(oy) jettoit les yeux pour cette ambassade, sur l(e) Marquis d'Alègre, et comme il faut qu'il y ait quelqu'un chargé des affaires pendant l'intervalle entre votre départ et l'arrivée du nouvel ambassadeur, sa M(ajesté) fera passer à Londres le S(ieu)r d'Hervil(e) à qui elle donnera le caractère de son envoié extraord(inai)re.

J'avertis l'abbé Gauthier avant son départ(t) de Paris qu'il y auroit certainement quelqu'un en Angleterre chargé des affair(es)

Page 3

ainsi je suis persuadé qu'il ne s'attend pas à recevoir, et à exécuter les ordres de sa M(ajes)té.

L'imposteur que vous avez fait arester Monsieur, étoit laquais du feu Marquis d'Espinchal, et a trompé beaucoup d'honnê(tes) gens, je croi qu'il suffit que vous l'aiez fait connoitre pour ce qu'il est, et que vous seriez embarrassé de le faire garder plus longtemps.

Le S(ieu)r Plonquet m'a fait remettre la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 20 du mois passé, mais je ne l'ai point encore veu, le voiage se Font(ainebl)eau en a été cause, il est fort connu de nos Plénopotential(res)

Page 4

et je parlai de luy l'année passée à M(ylor)d Bolingbroke, il ne me parut pas alors que le G(ran)d Trésorier eut en lui autant de confiance que Plonquet le vouloit faire croire, je l'entretiendrai cependant, mais avec précaution, et je crois que vous approuverez que j'en use avec lui de cette manière.

Je vous supplie de croire qu'on ne peut être plus véritablement que je suis Monsi(eur) votre très humble et très oëbissant servite(ur) signé De Torcy.].

Lettre n°43 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 13 septembre 1713

Page 1

A Londres ce 13 7bre 1713

Sire.

J'ai retenu de jour en jour le courier que je dépêche à votre Majesté, attendant les réponses qui m'avoient été prommises sur plusieurs articles, et particulièrement sur celui de Dunkerque, mais comme quelque(s) instances que j'aye faites ; les résolutions de la Cour d'Angleterre à l'égard de ce dernier article, ne m'ont point encore été déclarées je n'ay pas cru devoir différer plus longtemps à lui rendre compte de l'Etat des choses.

M(ylor)d G(ran)d Trésorier ayant eu à régler quelques discussions pour le mariage de

Page 2

son fils a resté à sa campagne plus longtemps qu'il n'avoit pensé, son retou(r) a été remis de semaine en semaine, et je compte pour moi qu'il ne viendra que sur la fin de celle cy.

Jeudi dernier M(ylor)d Bolingbroke m'avoit donné un rendez vous à Hamptoncourt je commancay par le presser vivemen(t) sur la démolition de Dunkerque et il se vit enfin contraint de s'ouvrir à moi sur les demandes qu'il avoit faites au sujet de cette place et sur ses veues particulières, il m'avoüa qu'il avoit écrit en Holande sur les mesures qu'i(l)

Page 3

y auroit à prendre pour s'assurer qu'Ostende ne put jamais rester à la disposition des Hollandais, et tombat seulement entre les mains de ceux qui par le Traitté de Paix sont en possession des Pais bas espagnols, et que si

les réponses qu'il attendoit se trouvoient fravorables, et lui ouvroient une voye pour le rétablissement(t) du commerce et de la navigation d'Angle(terre) dans le port d'Ostende ; on passeroit par-dessus toutes les considérations qui faisoien(t) souhaiter la conservation du port et des jetées de Dunkerque, mais il me dit en même temps, que si les réponses qu'il

Page 4

attendoit de Holande n'étoient pas satisfaisantes, on se porteroit alors à demander à v(otre) M(ajes)té quelque grace su(r) la démolition de cette place, tant par l'intérêts que la Reine auroit d'y conserver des troupes pour s'en servir en cas de besoin, et dans les révolution(s) qui peuvent arriver, que par envie de Bruder la Holande, et de lui donner de l'inquiétude, il ajouta même qu'il me demandoit d'user de circonspection de l'ouverture qu'il me faisoit, et me prioit d'écrire de façon en la communiq(uant)

Page 5

à v(otre) M(ajes)té qu'il n'en put rien revenir aux autres Ministres, et que la chose n'allait point à la connoissance de Prior. Je lui demandai sur cela si au moins dan(s) l'arrangement de ses idées, il avoit pourveu aux moïens de rendre la chose égalemen(t) avantageuse, que dans cette considératio(n) même, il ne m'étoit permis de l'écouter que comme ami, et non point comme Ministre d'Etat, et que n'ayant d'autre ordre que de presser la démolition de Dunkerque, je comptois que l'affaire alloit son chemin, et qu'elle ne languisso(it) pas davantage, il m'a témoigné que le

Page 6

retardement l'en avoit révolté plusieurs fois, et que n'ayant pu s'en éclaircir lui-même avec la Reine, que depuis le changement du Ministère il l'avoit fa(it) avec plaisir et empressement, mais que cette P(rince)sse lui avoit protesté que le G(ran)d Trésorier n'étoit jamais entré avec elle dans aucun détail, et ne lui avo(it) jamais proposé aucun expédient à cet égard là, et qu'elle écouterait volontiers(s) toutes les représentations qu'il auroit à lui faire. C'est sur cela qu'il travai(lloit) à un mémoire qu'il me promet tou(s) les jours, où il espère concilier l'intére(st)

Page 7

des deux Couronnes dans la conservation de Dunkerque, j'avoue à v(otre) M(ajesté) que cet arrangement me paraît difficile, et que le projet en doit être curieux par la singularité. Ce Ministre a veu avec beaucoup de plaisir le retour du Duc de Shrewsburi, dans une longue conversation qu'ils ont eüe à Windsor, et dont j'ay été témoin il m'a paru que leur liaison sera fort grande, les facilités qu'ils ont d'aprocher la Reine qui a beaucoup de bonté pour l'un, et dont la confiance se fortifie pour l'autre me donnent un sujet de croire

Page 8

qu'ils balanceront le pouvoir du G(rand) Trésorier, ou du moins le tiendront en respect sur les veües générales du Par(ti) de la Cour.

Je suis avec un très profond respect. Sire de votre Majesté le [singature] .|.

Lettre n°44 : Monsieur de Torcy au duc d'Aumont, Fontainebleau, 20 septembre 1713

Page 1

A Fonteinb(leau) le 20 7bre 1713.

J'espère Monsieur, que vous ne différerez pas à profiter de la liberté que le Roi vous donne de revenir auprès de sa M(ajes)té et que vous recevrez bientôt par elle-même les assurances de la satisfaction qu'elle a de vos services, vous me rendez assez de justice pour être persuad(é) que j'y suis plus sensible que personne, et quoique je ne mérite pas vos remerciemens sur les graces que vous ne devez qu'à vous-même, je vous assure que je n'en ressens pas moins vivement le plaisir qu'elles doivent vous faire de toutes façons.

Je souhaite que vous aiez bientôt celui de reprendre le chemin de France, je renvoie

Page 2

votre courrier le plus tôt qu'il est possible afin de ne pas retarder votre satisfaction, mais si j'en crois les instances de M(adam)e la Duchess(e) d'Aumont, j'ai lieu d'appréhender que vous ne puissiez pas quitter Londres aussitôt que vo(us) vous le proposez, vous avez trop contribue(r) au plaisir des habitans de cette ville pour do(nc) qu'ils ne regretent les festes magnifiques d(ont) ils conserveront longtemps le souvenir.

Suivant les nouvelles des Païs bas, le Duc d(e) Marlborough passera l'hiver à Anvers ou b(ien) à Aix la Chapelle mais on prétend que Cadogan doit retourner en Angleterre, ou il s(e) prépare à dépenser beaucoup d'argent po(ur)

Page 3

troubler le Gouvernement, je ne sçai s'il n'aimera pas mieux conserver les sommes qu'il a amassées que de les employer peut être inutilement à faire du mal.

Comme les batimens de l'Archiduc traitent les Anglais comme ennemis, je crois Monsieu(r) qu'on ne peut désapprouver en Angleterre que le Roi en use de même à l'égard du pavillon de ce Prince, qui ne sert qu'à autoriser les pirateries de plusieurs corsaires dans la Méditerranée, et porter des vivres à Barcelone.

M(onsieu)r d'Egueuilli m'a remis le mémoire que j'ai l'honneur de vous envoyer, il m'a

Page 4

assuré qu'il en a parlé au Roi et que le(s) chiens qu'il demande sont pour le service de sa M(ajes)té. Je suis très parfaitement Monsieur votre très humble et très obé(issant) serviteur signé De Torci.

P.S. Avant que de faire partir votre courrier j'ai été bien aise de sçavoir que le Cheva(lier) Bernard eut reçu des assurendes sufisan(tes) pour vous faire trouver les sommes don(t) vous avez besoin Monsieur, pour quitte(r) Londres. J'espère que vous me pardonner(z) l'honneur et le plaisir de vous voir icy.

Si votre départ étoit retardé et que le S(ieur) Pachaut vous soit inutile, je vo(u)s supplie M(onsieur) de le renvoyer afin de le faire passer en Esp(agne) avec M(onsieu)r le M(arqui)s de Brances.

Lettre n°45 : Louis XIV au duc d'Aumont, Fontainebleau, 21 septembre 1713

Page 1

Le 21 7bre 1713

Mon Cousin, j'ai reçu par le courier que vous m'avez dépêché les deux lettres que vous m'avez écrites le 7 et le 13 de ce mois l'article principal de l'une et de l'autre est celui qui regarde la démolition des fortifica(tions) de Dunkerque, le retardement avoit donné lieu de soupçonner quelques desseins secrets du gouvernement d'Angleterre, et je n'ajoutois aucune foi à de pareils bruits que je considérois comme contraires à l'honneur de la Reine de la G(rande) B(retagne) et à la confiance que je prens en la parole qu'elle m'a donnée, le S(i)r Prior assureoit encore lorsque j'ay reçu vos deux lettre(s)

Page 2

que la Reine sa Maitresse avoit envoi(é) ses ordres pour laisser travailler à la démolition de cette place.

Je vous cependant par le compte que vou(s) me rendez dans votre seconde lettre de l(a) confidence que le Vicomte de Bolingbroke vous a faite, qu'il s'agit présentement d(e) former un projet que la Reine de la G(rande) B(retagne) doit me proposer pour laisser subsis(ter) les fortifications et je vois que ce seroit à dessein de conserver un prétexte d'avoir un corps de troupes anglaises en deça d(e) la Mer.

Page 3

Ces idées suivant ce que vous m'en écrivez sont encore très informes mais au travers de leur obscurité je puis vous dire très décisivement que je ne vois pas qu'il soit possible de former sur un pareil fondeme(nt) aucun plan de traité qui me convienne et que mon intention est d'exécuter puremen(t) et simplement les conditions du traité de Paix signé à Utrecht.

J'aprouve cependant que celle de combler le port et de détruire les jetées soit réservée pour la dernière, car il peut arriver que pendant qu'on démolira les fortifications la Reine de la G(rande) B(retagne) et même la nation anglaise

Page 4

comprenne l'utilité de laisser subsister un port dont les Anglais se serviront avantageusem(ent) pour leur commerce dans les Païs bas.

Quoique je ne puisse d'ailleurs approuver le projet du Vicomte de Bolingbroke, le se(rvice) qu'il vous a demandé sera gardé et le S(ir) Prior n'en aura nulle connoissance de ma pa(rt).

J'aprens par les dernières lettres de la Haye que le C(om)te de Strafford avoit exécuté les ordr(es) de la Reine sa Maitresse, et que de concert avec les députés des Etats Généraux, il avoit déclaré aux Envoïés de l'Archiduc et des Princes de l'Empire en Hollande qu'il étoit temps de faire la Paix, et que la continuati(on)

Page 5

de la Guerre causoit trop de préjudice à toute l'Europe, on verra si cette déclaration appuïée par les Etats Généraux produira sin effet mais jusqu'à présent il paroît toujours une égale opiniatreté de la part de l'Archiduc et je ne vois encore aucun progrès des premières ouvertures faites par l'Electeur Palatin pour entamer une négociation.

Il est cependant très à propos que la Reine de la G(ran)de B(retagne) s'intéresse à renoïer les conférences pour achever la paix, et vous lui ferez connoître que j'ai veu avec plaisir la démarche que le Comte de Strafford a faites en Hollande en exécution de ses ordres.

J'avois appris déjà qu'elle étoit très mécontente

Page 6

des changemens faits par le Roi d'Espagn(e) au traité conclu et signé avec le Duc de Savoie, mais comme les ratifications en sont présentement échangées, que le Duc de Savoie a consenti aux nouvelles clauses insérées à Madrid dans le traité ; et qu'enfin ce Prin(ce) est sur le point de s'embarquer pour alle(r) prendre possession de la Sicile, il faut reg(ar)der cette affaire comme entièrement finie, ainsi je compte que les ratifications du traité fa(it) entre l'Espagne et l'Angleterre seront incessamment délivrées de part et d'autre, l'écha(nge) n'en étant retardé que par les difficultés survenues) celui des traités d'Espagne et de Savoie.

Page 7

J'ai déjà fait connoître au Roy mon petit fils qu'il convenoit au bien de son service de terminer la négociation de la Paix avec le Roy de Portugal, vous pouvez assurer le Ministre de Portugal à Londres que je conserve toujours l'affection que j'ay depuis longtemps pour la Maison de Bragance, et pour la nation portugaise il ne tiendra pas à moi de le faire connoître mais il faut aussi que je voie du côté de Portugal un désir véritable d'en mériter les preuves et les effets.

Je laisse entièrement à votre liberté de partir de Londres aussi tost que vous le jugerez

Page 8

à propos, et même sans attendre l'arrivée du S(ieu)r d'Herville à qui j'ordonne cepend(ant) de se préparer à partir incessamment. Sur c(e) je prie Dieu qu'il vous ait Mon Cousin en sa sainte et digne garde. Ecrit à Fontein(bleau) le 21 7bre 1713. Signé LOUIS.

Lettre n°46 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 29 septembre 1713

Page 1

A Londres ce 29 7bre 1713

A M(onsieur) le M(arquis) de Torcy

Il étoit bien juste, Monsieur de vous en tenir au soin que vous aviez pris de terminer en ma faveur les graces de sa M(ajesté) et de me mettre en état de sortir d'Angleterre aussi honorablem(en)t que j'y étois entré sans vouloir encore descendre dans des détails et des arrangem(ents) qui avancent mon départ, ces attentions ne se trouvent que dans une amitié aussi noble et aussi précieuse que la vôtre, je ne perdrai donc point de temps à régler mes affaires particulières, et lorsque j'aurai à ma disposition les fonds suffisans qui ne sont point encore venus, j'yrai moi-même

Page 2

le plustost qu'il sera possible vous rendre compte de tout ce qui est à ma connoissa(nce) sur les affaires générales. Les nouvelles qui sont venues d'Holand(e) aux Ministres de la Reine de la G(rande) B(retagne) au sujet du Duc de Marlbouroug sont conformes à celles que vous avez receu et en effet il y a tout lieu de croire qu(e) ce Duc passera l'hiver à Anvers ma(is) pour Cadogan il est arrivé dans ce Pa(ys) cy, je le vis même dimanche à Winds(or) il salua la Reine et étoit moins embarrassé de sa présence que cette P(reincesse) ne l'étoit de la veüe d'un homme don(t)

Page 3

elle connoit toutes les mauvaises intentions il vient icy comme député de Wostak sans que sa M(ajesté) B(ritannique) puisse l'empêcher son procès ne lui aiant point été fait.

M(ylor)d Mar vient d'être fait 3^e secrétair(e) d'état à la place du feu Duc de Queensburi, ce nouveau Ministre aura le département du Nord et celui d'Ecosse, il est homme de beaucoup d'esprit et écossais, ce choix va faire tomber tout le crédit du Duc d'Argyle.

Le Comte de Soufield vient pareillem(en)t d'être fait chancelier de ce Roiaume quoique reconnu pour grand Jacobite

Page 4

aussi bien que M(ylor)d Mar.

Je vous envoie Monsieur l'extrait de lettre de la P(rince)sse des Ursins dont M(ylor)d Bolingbroke m'a fait part au sujet d(u) Prince Della Riccia, me témoignant en même temps que comme les difficultés pour la liberté de ce Prince venoient d(u) côté de la Cour d'Espagne suivant ce qui étoit porté par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire à c(e) sujet et que ces mêmes difficultés étoient levées présentement il ne prévoioi(t) pas que rien put retarder les bontés du Roi dont il étoit persuadé que la complaisance et la considération n'étoi(t)

Page 5

pas moindre que celle du Roi son petit fils pour la Reine sa Maitresse que s'intéresse pour ce malheureux Prince Dellariccia n'osant par lui-même par respect attendre de sa recommandation particulière la grace qu'il avoit osé demander pour lui.

Je n'ai point eu de nouvelles de M(onsieu)r d'Eguilli quoiqu'il y ait plus de deux mois que j'ai envoyé à Boulogne un chien et une chienne les plus beaux animaux dans cette espèce qu'il a négligé de faire venir, aiant infiniment à cœur la satisfaction de sa M(ajesté) jusques dans les

Page 6

plus petites choses, vous jugez bien que je ne manquerai pas de chercher encore deux autres chiens, mais je vous avouerai en même temps que le séjour que j'ai fait en Angleterre ne m'a pas fait oublier la volubilité de langue d(e) M(onsieu)r d'Eguilli, sa M(ajesté) pourroit bien n'avoir entendu parler de rien.

Je suis sur le point de partir et bien(ôt) libre des soins de la négociation dont vous m'avez chargé, la séparation de M(onsieu)r Pachaut ne m'en sera pas moins sensible, je croirai toujours qu'on me l'arrache, jugez Monsieur de l'envie

Page 7

que j'ai de le conserver jusqu'au bout et de vous le remettre moi-même en vous protestant que je connois personne qui soit plus digne de l'honneur de votre confiance et de votre protection, et que je suis ravi d'avoir acquis en lui un ami dont toute ma vie je ferai infiniment cas n'aïant jamais été embarrassé avec lui que de son égalité et de sa modestie. J'attens bien impatiemment le retour de mon courier pour prendre aussi tost le jour de et l'heure de mon départ. Je suis avec tous les sentimens que je vous dois Monsieur [signature] signé le Duc d'Aumont.

Je ne voulois point faire partir que M(ylor)d Bolingbroke ne fut venu à Londres pour pouvoir rendre compte au Roi de la conférenc(e)

Page 8

que j'aurois eu avec lui sur quelques artic(les) des dernières dépêches, mais comme je vien(s) d'apprendre que ce Ministre ne sera point icy aujourd'hui je ne crois pas devoir différer d'avantage de faire partir mes lett(res).

Lettre n°47 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 29 septembre 1713**Page 1**

A Londres ce 29 7bre 1713.

Sire.

Quoique j'eusse bien prévu que quelque envie que l'Angleterre put avoir de la conservation de Dunkerque, les contradictions et les difficultés qui se trouveroient seroient telles qu'il n'y auroit aucun moien de concilier les intérêts des deux couronnes, et d'établir une égalité d'avantages, je ne laissois pas de donner quelque lieu à M(ylor)d Bolingbroke de lui à moi seulement, d'éclaircir ses idées et de donner une forme au plan qu'il m'avoit prommis, mais comme en même temps je le pressois de me communiquer ses veües, il m'a enfin avoüé qu'après avoir tourné les choses de tous sens

Page 2

il ne voïoit que l'utilité qui en revenoit à l'Angleterre, et ne pouvoit trouver les équiva(lents) nécessaires à l'exécution de son projet.

Ainsi les ordres qui avoient été donnés à M(ylor)d Dartmouth, pour la démolition de cette place et pour la restitution de l'artiller(ie) des forts et des jetées de son port, et dont l(a) lenteur ordinaire de ce Ministre, aussi bien qu(e) les veües embarrassées de la Cour d'Angleter(re) avoient retardé l'effet, doivent être suivis de leur exécution. Les Holandais, cependant pour toute réponse à ce qu'on leur avoit mandé de la Cour d'Angleterre au sujet d'Ostende et dont j'ai eu l'honneur de rend(re) compte à v(otre) M(ajesté), ont écrit aux Minist(res)

Page 3

de cette Cour qu'ils ne pouvoient entrer dans aucune négociation à cet égard, que Dunkerqu(e) ne fut démoli, ni même traiter avec les Anglais sans en faire part à l'Archiduc. Cette réponse ou la partialité des Holandais s'est assez manifestée, n'a pas jetté peu d'inquiétude dans le Conseil de la Reine, elle a pris le parti d'en faire écrire à M(ister) Prior avec ordre à lui de scavoïr les sentim(ent)s de v(otre) M(ajesté) sur de nouvelles propositions qui tendroient à la conservation de Dunkerque aux quelles on ne se portera pourtant que lorsqu'il paroïtra que v(otre) M(ajesté) est bien persuadée que l'on ne cherche point à

Page 4

éloigner l'exécution du traité, et que si on revient sur cet article, ce n'est que dans la vue de lui exposer la situation où on se trouve, et d(e) chercher des ajustemens.

Je crois cependant pouvoir assurer v(otre) M(ajesté) qu'il n'y a aucune proposition de formée et que ces ordres ne seront donnés à Prior que pour allonger le temps, et pouvoir tirer des Hollandais un parti plus favorable.

La Reine avoit donné ordre à ses Ministres de me parler naturellement sur les réponses que l'on avoit reçues de Hollande, et j'av(ois) pris de là occasion de leur représenter que ce qu'ils me disoient de la conduite des

Page 5

Hollandais étoit une raison qui devoit les porter à travailler efficacement à la Paix de v(otre) M(ajesté) avec l'Archiduc ; que cette Paix étoit le moïen le plus puissant d'aplanir toutes les difficultés, et qu'ils ne m'avoient pas paru jusqu'icy prendre la chose aussi sérieuse(m)ent que le demandoient leurs propres intérêts dans toutes les veües différentes qu'ils pouvoient avoir.

Cecy se passoit à Windsor où j'avois été le 24 pour remercier la Reine du présent qu'elle m'a fait de son portrait avec dix gros diamans roses autour, et une couronn(e) au dessus de diamans de différentes grosseur(s).

Page 6

Le respect que je dois à cette Princesse ne m'a pas permis de le refuser, mais j'avoüe que le moment où je l'ai reçu est celui de ma v(ie) qui m'a le plus couté aïant ressenti dans cette occasion que je n'étois fait que pour recevoir des graces de v(otre) M(ajesté).

Sur les ordres que j'avois reçu de v(otre) M(ajesté) d'entretenir par le moïen du S(ieu)r Bonnet envoyé du Roi de Prusse dans cette Cour, la bonne volonté où étoit ce Prince, et connoissant d'ailleurs les intentions, et la droiture de cet envoyé, je n'ai rien oublié d(e) ma part pour entrer dans les veües de v(otre) M(ajesté) et pour tirer du Roi de Prusse

Page 7

des assurances plus positives de ses dispositions favorables, pour cet effet j'ay témoigné au S(ieu)r Bonnet que par les engagements ou le Roi son Maître étoit avec l'Empire, ses bons sentimens devenoient inutiles si on ne leur donnoit pas quelque forme, et si je n'avois pas quelque chose de plus précis de sa part à représenter à v(otre) M(ajesté) c'est sur cela qu'il a écrit au Roi son Maître, et qu'il m'a communiqué les réponses qu'il en a reçues, elles portent en substance que contre toute aparence, il sera agréable à l'Archiduc que les affaires passent par le Roi de Prusse

Page 8

et que si on veut directement lui faire quelque ouverture au sujet de la Paix v(otre) M(ajesté) peut compter que ce Prince scaura si bien ménager(t) toutes choses qu'en procédant par degrés jusqu'à la perfection du traité, elle sera convaincüe de la vivacité de son zèle et de la droiture de ses intentions, mais que s'il arrivo(it) que la Paix de v(otre) M(ajesté) avec l'Archiduc ne se fit point de façon ou d'autre avant la campagne prochaine, non seulement il luy seroit impossible de se mêler de rien, mais il ne pouroit refuser ny son contingent, ny un nom(bre) de troupes proportionné au danger qui menaceront l'Empire, ce qui seroit la chose du m(onde) à la quelle il se porteroit avec plus de peine ne souhaitant rien tant que d'être dispensé

Page 9

de cette obligation par toutes les conditions raisonnables qui conduisent à une Paix si nécessaire, espérant que v(otre) M(ajesté) prendra cette ouverture en bonne part et conformément à ses veües dont la principale d'affermir et d'augmenter l'intelligence qui est entre v(otre) M(ajesté) et ce Prince.

Par la même dépêche et le S(ieur) Bonnet est chargé(e) de me dire que quoi que le Roy son Maître n'ajoute point foi au bruit qui s'est répandu que par les intrigues des cantons suisses catholiques romains, on travailloit à lui oter la Principauté de Neuchatel et au Canton de Berne le Pais de Vaux pour en former une République nouvelle sous la protection de v(otre) M(ajesté), il n'avoit pas voulu cependant manquer à

Page 10

me faire part de ce qui lui en étoit revenu et de me prier d'en donner avis à v(otre) M(ajesté).

Les ouvertures Sire que cet envoyé m'a faite(s) n'ont point été communiquées à la Reine d'Angleterre, ny par conséquent au S(ieu)r Le Bret(on) son envoyé à la Cour de Prusse, je suis bien éloigné d'en témoigner rien à aucun de ses Ministres, et cela d'autant plus volontiers qu'(ils) marquent tous peu d'attention à finir une guerre dont le cours contribüe infiniment à fortifier les mouvemens intérieurs du parti opposé, et dont tous les inconvéniens retombero(nt) directement sur eux, ils ne sont occupés que de leurs élections pour le prochain Parleme(nt) et ne se prettent aux affaires étrangères

Page 11

qu'autant qu'ils sont pressés vivement par quelqu'un à qui ils n'osent refuser des égards, et j'oserois dire à v(otre) M(ajesté) que cette distinction ne regarde que moi.

Il sera assez temps de les informer des dernières dispositions du Roi de Prusse lorsque l'affaire sera en mouvement, comme elle ne finira point par eux, elle peut être entamée sans leur concert, ils se laisseroient volontiers associer à une négociation avancée.

V(otre) M(ajesté) est parfaitement instruite de l'éloignement de l'Archiduc pour la Reine d'Angleterre, et ce seroit un adoucissement

Page 12

pour lui que la négociation de la Paix passât par les mains d'une autre puissanc(e) et surtout par celles d'un Prince lié par ses propres intérêts à ceux de l'Empire, qui de son côté ne demande pas mieux que d'avoir à traiter un accommodement de cette importance, et dont le succès le flateroit infiniment, suivant tout ce qui revient de lui son impétuosité semble un peu modérée, il commence à prendre beaucoup de confiance dans M(onsieur) Ilgen qui étant u(n) Ministre timide et circonspect garantira ses premiers mouvemens faisoient craindre qu'il n'embrassât.

Page 13

Sur les instances que ce Prince a faites auprès du Roi de Danemark pour la levée du blocus de Tonnengen et pour la restitution de la Maison ducale le Général Devitz a déclaré de la part du Roi de Danemark son Maître que ce Prince étoit prêt d'accepter une garnison neutre à Tonnengen, mais qu'il souhaitoit que M(onsieur) de Goertz eut ordre de se rendre à Gottorp pour les ajustemens nécessaires offrant que pendant la négociation la place seroit ravitaillée de 15 jours en 15 jours. M(onsieur) Goertz a eu ordre de se rendre à Gottorp, mais comme cette démarche donneroit lieu de craindre que le Roi de

Page 14

Danemark ne voulut faire son accommod(ement) avec la Maison ducale sans l'intervent(ion) des autres puissances. L'envoï de Holst(ein) a représenté icy que la négociation de M(onsieur) Goertz n'avoit pour but que l'entrée de la garnison neutre dans Tonnengen, et apr(ès) la Reine de la G(rand)e B(retagne) d'apuyer cette négociation, et de vouloir bien régler le(s) affaires de la Maison ducale conjointem(ent) avec les autres puissances, le Duc son Maître ne voulant entrer dans aucune négociation que par leur concert.

M(onsieur) de Goert soupçonnant les intentions du Roi de Danemark a donné ordre icy sous main de faire des provisions p(our)

Page 15

la subsistance de la garnison de cette place il en fait charger actuellement trois vaisseaux de force qui partiront sous pavillon anglais vers la fin de la semaine prochaine, et qui étant de seize canons et de 60 hommes d'équipage seront en état de forcer le pas de l'Eyder. Ces mêmes vaisseaux à leur retour auront commission de la Suède pour croiser contre les ennemis de cette couronne, on assure qu'il n'y a que trois batimens dans l'Eyder l'un de 16, l'autre de 8 et le 3^e de 6. Et le tout avec d'assez mauvais équipages.

J'ai été informé Sire que le Comte de

Page 16

Weillins avoit un plein pouvoir de négocier un armistice avec les puissan(ces) en guerre contre la Suède, ou en tout o(u) séparément que M(onsieur) de Goertz en avoit fait part au S(ieur) Le Breton et lui avoit communiqué les articles d'un projet approuvé par le Comte de Weillins avec ménagement, en sorte que quoique le Roi de Suède ait déclaré ses intentions il paroisse néanmoins que ce soit les puissan(ces) alliées de la Suède qui acheminent cette affaire là.

Je viens de recevoir la lettre qu'il a plu

Page 17

à v(otre) M(ajesté) de m'écrire le 21 de ce mois et j'apprens dans le même moment par une lettre de M(ylord) Bolingbroke que les ordres de la Reine pour la démolition de Dunkerque, non seulement ont été donnés mais que les officiers qui doivent y assister de la part de sa M(ajesté) B(ritannique) sont partis de Londres il y a quelque temps et y doivent être arrivés s'ils n'ont pas été retenus par les vents contraires, et que la restitution de l'artillerie et généralement de tout ce qui appartient à v(otre) M(ajesté) doit se faire avec toute l'exactitude possible. Le S(i)r Clayton commandant de la citadelle et le Chevalier Abercombis major commandant de la ville aiant

Page 18

reçu à cet effet les ordres les plus précis rien ne peut cependant le détacher de l(a) pensée où je suis que l'on cherchera icy tous les moïens d'en retarder l'exécution par les raisons que j'ai déjà expliquées à v(otre) M(ajesté).

M(ylor)d Bolingbroke doit venir demain à Londres et y être quelques jours, je ne manquerai pas de conférer avec lui sur les derniers chefs de la lettre de v(otre) M(ajesté) et comme la Reine me fit l'honneur dimanche dernier de me demander si el(le) ne me reveroit pas encore, j'ai cru qu'il étoit du respect que je lui dois de retourner

Page 19

encore une fois à Windsor, après quoi lorsque j'aurai achevé d'y régler mes affaires particulières, je compte de partir d'Angleterre et d'aller embrasser les genoux de v(otre) M(ajesté) et lui rendre un compte plus particulier de l'état des affaires de ce Païs cy par la connoissance que j'ai taché d'en acquérir pour le bien de son service et l'honneur du caractè<re dont je suis revêtu. Je suis avec un très profond respect Sire de Votre Majesté le très humble et très obéissant serviteur [signature] signé le Duc d'Aumont.

Lettre n°48 : Monsieur de Torcy au duc d'Aumont, Fontainebleau, 29 septembre 1713

Page 1

A Font(ainebl)eau le 29 7bre 1713

Vous avez Monsieur, causé quelque inquiétud(e) à la Cour d'Angleterre par un mémoire que vous venez de présenter contenant les raisons qui pouroient empêcher que la ville de Plaisance ne fut remise aux Anglais dans le terme stipulé par le 13^e article du traité de Paix, il est aisé de réveiller les fausses idées que les ennemis de la France ont donné de sa bonne foi, et quoique la Reine de la G(rande) B(retagne) et son Ministère soient bien persuadés de la sincérité du Roi, ceux qui sont opposés au gouvernement présent ne manqueront aucune occasion de faire connoître à la nation que la France n'a songé qu'à la tromper en

Page 2

traittant avec elle.

Ainsi Monsieur, vous ne serez pas surpri(s) d'apprendre que M(iste)r Prior m'a paru assez allarmé en me parlant de cet incident suivan(t) les ordres qu'il en a receus d'Angleterre, et vous verrez de quelle manière il s'en est expliqué par la copie que je vous envoie d(u) mémoire qu'il m'a remis.

J'en ai rendu compte au Roi, et comme sa M(ajesté) veut exécuter sincèrement le traité san(s) laisser le moindre doute sur ses intentions, elle a fait expédier ses ordres au commanda(nt) de Plaisance pour remettre la place entre les mains des Anglais.

Page 3

J'en ai donné les lettres à M(iste)r Prior qui les envoie à Londres par un courier exprès. Il m'assure en même temps qu'il est assez instruit des intentions de la Reine sa Maitresse et de l'envie qu'elle a que le Roi soit content d'elle, pour oser répondre qu'en envoiant les ordres du Roi au colonel Moudi command(an)t les troupes anglaises qui doivent aller à Terre-neuve, cette princesse lui donnera des ordres particuliers de laisser les Français demeurer à Plaisance jusqu'au printemps prochain, parce que si l'on vouloit les transporter ailleurs penda(nt) l'hiver ce seroit les exposer à périr tous de misère et de froid, l'établissement qu'on doit

Page 4

faire au Cap Breton n'étant pas encore commencée.

Mais quoiqu'ils demeurent à Plaisance pendant l'hiver, cetre place et toute l'Isle d(e) Terre Neuve, apartiendront à la Reine de la G(rande) B(retagne), la justice y sera rendüe en son nom ses officiers y exerceront son autorité, et le pavillon anglais sera arboré sur tous les forts de Plaisance : enfin les Français n'y passeront l'hiver que comme dans une terr(e) étrangère, et les ordres seront donnés de manière que le peu de troupes du Roi qui sont à Plaisance vivront en aussi bonne intelligence avec les Anglais qu'elles ont vécu à Dunkerque.

Page 5

M(iste)r Prior demande par le courier qu'il dépêche le double des ordres qui seront envoyés au colonel Moudi, afin que l'instruction particul(iè)re que le Roi envoie au commandant de Plaisance soit dressée conformément aux ordres que le command(an)t anglais recevra de la Reine de la G(rande) B(retagne).

M(iste)r Prior m'a dit aussi qu'il croioit que la Reine sa Maitresse pouroit prêter au Roi quelques vaisseaux au printemps prochain pour transporter au Cap Breton la garnison et quelques habitans de Plaisance, je lui ai répondu que cette facilit(é) avanceroit encore l'entière évacuation de

Page 6

cette place, et que sa M(ajesté) envoieiroit ensuite des batimens pour transporter ceux des habitans qui n'auoient pas pu s'embarquer sur les vaisseaux de la Rein(e).

Le Roi ne juge pas à propos que vous fassiez aucune tentative nouvelle pour obtenir que les Français puissent encore dans le cours de l'année prochaine faire la pêche en d'autres endroits de Terr(e) Neuve que ceux qui sont spécifiés par l(e) traité.

De cette manière Monsieur, j'espère q(ue) la juste opinion de la sincérité de sa M(ajesté) se confirmera nonobstant les efforts que

Page 7

l'on peut faire pour obscurcir la vérité. J'attans avec beaucoup d'impatience d'apprendre par vous le temps où j'aurai l'honneur de vous voir et de vous assurer qu'on ne peut être plus parfaitem(en)t que je suis Monsieur.
[Signature] signé de Torci.

Lettre n°49 : Louis XIV au duc d'Aumont, Fontainebleau, 9 octobre 1713

Page 1

Lettre du Roi du 9 octobre 1713.

Page 2

(page vierge)

Page 3

Du 9 8bre 1713.

Mon Cousin les ordres de la Reine de la G(rande) B(retagne) pour la démolition de Dunkerque ont été non seulement envoyés comme vous me l'écrivez par votre lettre du 27 du mois dernie(r) mais vous pouvez compter encore que le travail sera commencé avant le courier que je vous envoie vous remette cette dépêche, il est vrai que le S(i)r Prior m'a fait les réputationes dont vous m'avez averti sur la démolition de cette place, il demandoit quelle fut différée pour obliger les Holanda(is) à retirer la garnison qu'ils ont dans Ostend(e) et à se rendre plus traitables sur le commerc(e) des Pais bas, il réunissoit mes intérêts à ceux

Page 4

de cette Princesse, mais il réduisoit sa proposition à laisser les Anglais dans Dunker(que) jusqu'à ce que la République de Hollande, intimidée par ce retardement se mit à la raison sur deux points aussi essentiels p(our) la G(rande) B(retagne).

Vous scavez que je suis très disposé à fai(re) plaisir à la Reine d'Angleterre, mais il (ne) faut pas que ce soit aux dépens de mon Roïaume et la prudence ne permet pas d(e) s'exposer aux évènements qui pourroient arri(ver) pendant qu'une place telle que Dunkerq(ue) demeureroit entre les mains des Anglais beaucoup au-delà du temps réglé par le

Page 5

traité pour la démolir, et pour me la remettre.

On a donc examiné avec le S(i)r Prior les expédiens que l'on pourroit proposer pour différer la démolition de cette place sans la laisser pendant cet intervalle à la garde unique des Anglais, mais après bien des disentions, où je ne serois pas même entré si je n'avois désiré particulièrement faire plaisir à la Reine de la G(rande) B(retagne), je n'ai trouvé rien de plus simple et de plus seur que d'exécuter le traité. Un changement auroit d'ailleurs donné lieu à soupçons et à des plaintes de la part des Hollandais

Page 6

qu'il est très à propos d'éviter dans un temps où la paix n'est pas encore faite à l'Archiduc et avec l'Empire.

Je vois par vos lettres et par les effets qu(e) les Anglais ne donneront pas beaucoup de mouvement à cette négociation, et que les soi(ns) qu'ils prendroient pour l'avancer produiroi(ent) peut de fruit, je doute qu'on en doive atten(dre) d'avantage de la part du Roi de Prusse, la Cour de Vienne n'étant pas moins irritée contre lui, qu'elle l'est contre ceux de ses alliés qui ont signé la Paix avec moi, d'ailleurs le Roi de Prusse commenc(e) comme tous ceux qui veulent se rendre

Page 7

agréables à la Cour de Vienne à demander que je fasse quelque ouverture au sujet de la paix c'est-à-dire proprement que je m(e) relâche des conditions proposées à Utrecht et que je les modère après avoir pris Landau et lorsque mon armée assiège actuellement Fribourg. L'Archiduc seroit certainement obligé à ceux qui me persuader(oit) de traiter la paix sur un plan conforme aux veües de ce Prince, mais il est nécessaire de faire attention à ce qui s'est passé depuis qu'il a rompu les conférences d'Utrecht et il ne seroit pas juste que son opiniatreté ne luy coutât rien et que

Page 8

j'eusse inutilement continué les dépenses de cette campagne.

Quant à l'avertissement que l'envoïé de Prusse vous a donné de la nécessité où son Maître se trouveroit peut être de four(n)ir non seulement son contingent, mais encor(e) un nombre de troupes proportionné au danger où l'Empire se trouveroit exposé si la guerre continuoit l'année prochaine. Je crois ce Prince trop prudent pour entrer en pareils engagements il y a d'autres moïens plus conformes aux intérêts de l'Allemagne pour la préserver des malheurs de la Guerre lorsqu'elle ne le souffre que

Page 9

par la seule ambition de la Maison d'Autri(che). Il est de l'honneur d'un Prince de l'Empir(e) revêtu de la dignité royale et de mettre ces moïens en pratique plustost que de suivre aveuglément les caprices de l'Archid(uc). Je crois que je ne serai pas obligé de faire connoître au Roy de Prusse que Neuchatel seroit bien proche des frontière(s) de mon Roiaume, si jamais ce Prince manquoit au traité d'Utrecht, ainsi vous assurerez seulement son envoïé, qu'il est absolument faux que je songe présentemen(t) à faire aucune entreprise contre Neuchat(el) et à changer la forme de cet état.

Page 10

Quant aux affaires du Nord, il y a peu d'aparence que les instances faites au Roi de Dannemark l'empêchent de se rendre maître de Tonnengen et de raser cette place, et je doute aussi que la Paix du Nord se fasse avant que la Paix générale soit achevée.

Au reste je compte qu'ayant fini toutes vos affaires à Londres vous reviendrez incessamment auprès de moi. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait Mon cousin en s(a) sainte et digne garde. Ecrit à Fontaib(leau) le 9 8bre 1713, signé LOUIS.

Page 11

Cette lettre étoit écrite lorsque le S(i)r Prior m'a fait représenter encore qu'il étoit très important pour les intérêts de la Reine sa Maitresse, et qu'il conviendroit peut être également à mon service de faire voir que mes sentimens étoient les mêm(es) que ceux de cette Princesse sur les deux articles dont elle croit avoir sujet de se plaindre de la part des Holandais l'un du séjour de leurs troupes dans Ostende, l'au(tre) du commerce des Païs bas.

J'ai fait répondre au S(i)r Prior que je souhaitois très sincèrement de faire connoître en toutes occasions l'amitié

Page 12

véritable que j'ai pour la Reine de la G(rande) B(retagne) que j'étois persuadé qu'une union parfa(ite) étoit le moïen le plus assuré de conserver l(e) repos de l'Europe.

Que cette Princesse a raison de souhaiter que les Holandais retirent leurs troupes d'Osten(de) et qu'ils se rendent plus raisonnables sur l'article du commerce des Païs bas, et que j'étois très disposé à joindre mes instances aux siennes pour les obliger à faire ce qu'elle désire. Que j'ordonnerois au S(ieu)r de Chateaufort mon amb(assad)eur en Hollande, d'a(gir) de concert sur ces deux articles avec le Comte de Straford. Que la démolition de

Page 13

Dunkerque est une nouvelle raison pour moi de presser la sortie des troupes holanda(ises) qui sont en garnison dans Ostende parce qu'il ne me convient pas plus qu'à la Reine de la G(rande) B(retagne) que cette République soi(t) maitresse d'une place forte dans la Manche lorsque Dunkerque est détruit, au lieu que si la démolition étoit retardée, les Holandais auroient un prétexte assez légitime de garder Ostende jusqu'à la conclusion de la Paix générale se fondant sur l'inquiétude que leur causeroit la conservation de Dunkerque, et sur la crainte qu'ils auroient que je n'eusse pr(is) des mesures secrètes avec la Reine de la

Page 14

G(rande) B(retagne) pour garder cette place fortifiée que l'intérêts de mes sujets s'accordoit avec celui des Anglais à l'égard du commerce des Païs bas : ainsi mon inclina(tion) et le bien de mon service se trouvant également à donner des marques publiq(ues) de l'intelligence parfaite que je veux entretenir avec la R(eine) de la G(rande) B(retagne) ell(e) devoit être assurée que je donnerois dan(s) cet esprit mes ordres à mon ambas(sad)eur en Hollande après qu'elle m'aura communiqué ceux qu'elle envoïera au C(omte) de Stafford, et le traité en vertu duqu(el) elle demande la sortie des troupes holand(aises).

Page 15

Vous parlerez à ses Ministres dans le même sens et le S(i)r Prior rend compte par un courier qu'il dépêche à Londres de la réponse que je lui ai fait rendre, et dont il est content son principal objet étant qu'il paroisse que je veux agir de concert avec la Reine sa Maitresse et rien n'est plus conforme à mes intentions. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait mon Cousin en sa s(ain)te et digne garde.

Lettre n°50 : Monsieur de Torcy au duc d'Aumont, Fontainebleau, 9 octobre 1713

Recto

A Fontainebleau le 9 8bre 1713.

J'ai été obligé Monsieur, de retarder de quelque jour le départ de votre courier par ce que M(iste)r Prior est venu à plusieurs reprises parler sur le retardement de la démolition de Dunkerque. Vous verrez par le dernier article de la dépêche du Roi de quelle manière cette affaire est enfin terminée.

Celle qui regarde le Prince Dellariccia est finie comme M(ylor)d Bolingbroke l'a désiré le Roi d'Espagne a écrit au Roi par le dernier courier ordinaire priant sa Majesté de laisser aller ce prisonnier à Orléans pour y demeurer sur sa parole et les

Verso

ordres vont être expédiés pour cet effet. J'aurais cru Monsieur faire un grand tort à M(onsieur) Pachau de le retirer d'auprès de vous si votre séjour en Angleterre eut duré plus longtemps, et je vous assure que je n'y aurais pas pensé tant que vous auriez été content de son travail et de son assiduité. Les témoignages que vous voulez bien lui rendre sont très honorables pour lui, et je suis persuadé qu'après un voyage tel que celui qu'il a fait à votre suite il sera beaucoup plus capable encore de servir le Roi. Je vous supplie de croire qu'on ne [signature] signé De Torcy.

Lettre n°51 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 9 octobre 1713

Page 1

A Londres ce 9 8bre 1713.

Sire.

M(adame) la Comtesse de Gersey part de ce Pays cy pour s'aller jeter aux pieds de votre Majesté, et la supplier de vouloir bien favoriser le parti qu'elle prend de passer en France avec son fils pour l'y élever dans la catholicité, elle l'a fait venir depuis quelque temps des écoles d'Oxford où le Grand Trésorier l'avoit mis lui-même, mais comme elle a eu lieu de croire que d'un moment à l'autre on lui enlèveroit ce fils qu'elle aime tendrement, et que l'on changeroit toutes les dispositions de son cœur, elle m'a communiqué la nécessité où elle étoit de suivre sa résolution, je n'ai pas cru Sire après plusieurs représentations devoir l'éloigner d'un dessein où sa religion l'affermissoit de plus en plus et pour l'exécution du quel elle avoit pris de longue main

Page 2

des arrangements et les précautions nécessaires mais je me suis conduit dans cette affaire là avec circonspection, et j'ai gardé au dehors tous les ménagements convenables. Quelque attachée qu'elle soit à sa famille et à ses amis, et quelque reconnaissance qu'elle conserve pour les bons de la Reine qui ont été très grandes à son égard et enfin quelque considération qu'elle ait à ce qu'elle personnellement par la régularité de sa conduite et le caractère de son esprit rien ne soit capable de la retenir, elle n'a envisagé d'autre intérêt que l'éducation, et le salut de son fils et n'a consulté que la mémoire de son mari dont votre Majesté connoissoit la vertu aussi bien que son attachement pour la France, il est mort avec la consolation d'avoir entamé la

Page 3

négociation de la Paix, ses derniers desirs ont été pour la gloire de votre Majesté et pour la prospérité des personnes pour les quelles elle s'intéresse M(adame) la Comtesse de Gersey est attachée à toutes les vœux, et à tous les sentimens qu'il a témoigné, et ne cherche qu'à les cultiver dans le cœur de son fils, elle connoit la piété de votre Majesté et elle s'assure qu'elle sera touchée de la situation où elle se trouve, et qu'elle approuvera les démarches qu'elle a faites pour recourir à l'honneur de sa protection.

Je suis avec un très profond respect Sire de votre Majesté, Le [signature] signé le Duc d'Aumont.

Lettre n°52 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 9 octobre 1713

Page 1

A Londres ce 9 8bre 1713

A M(onsieur) le Marquis de Torcy

J'ai pris la liberté, Monsieur, d'écrire au Roi sur le parti que M(adame) la Comtesse de Gersey a pris de passer en France avec son fils et de le sauver des égarements de la religion de ce Pays cy, ce qu'elle a suivi avec d'autant plus de confiance que les vives impressions que lui a fait dans le cœur l'attachement de feu M(onsieur) de Gersey

pour la France lui font espérer des bontés de sa M(ajes)té l'honneur de sa protection pour elle et pour le fils auquel elle est si tendrement attachée, j'ai combattu d'abord sa résolution par toutes les considérations qui sembloient devoir la retenir dans ce Païs cy, mais cette démarche étant déterminée par des veües si sérieuses et la droiture et la

Page 2

sincérité de ses sentimens se démontrant si parfaitement par le sacrifice qu'elle fait de sa famille, de ses amis, des bontés de la Rei(ne) de la pension qu'elle en retire, de l'espérance des établissemens qui pouvoient regarder son fils, et enfin de son propre païs, je n'ai pu cru qu'il y eut aucune décence ny justice à moi de ne pas entrer dans sa situation et de ne pas répondre à une confiance de ce(tte) nature, vous savez d'ailleurs M(onsieu)r, le resp(ect) et l'estime qu'elle mérite personnellement par sa vertu et par le caractère de son esprit indépendamment de cette considération que lui donne à elle et à son fils la mémoire de feu M(onsieu)r le C(om)te de Gersey dont tous les sentimen(s) vous étoient parfaitement connus, elle n(e)

Page 3

doute pas qu'il ne s'élève quelques propos sur sa démarche, et elle est bien prévenue sur la façon dont Prior voudra la faire envisager, non seulement comme un homme attaché au Ministère d'Angleterre mais comme quelqu'un que son ingratitude pour feu, M(onsieur) le C(om)te de Gersey à qui il doit tout, ne manquera pas d'aigrir contre elle ce dessein ne s'est pas formé dans un jour, elle a fait avec conseil tous ses arrangemens et elle a pris toutes les précautions qu'il falloit pour s'assurer le bien qu'elle laisse en Angleterre, l'affaire s'est conduite avec sagesse et mystère, le prétexte qu'elle a pris de son voyage est de s'en aller à Boulogne pour y voir M(adam)e la P(rince)esse d'Epinoi

Page 4

avec qui on scait qu'elle est liée d'un étroit amitié, elle compte infiniment sur vous M(onsieu)r, et elle est bien persuadée de trouver dans vos sentimens la justification de sa conduite et des grandes ressources dans vos bontés. Je suis [signature] signé le Duc d'Aumont.

Lettre n°53 : Le duc d'Aumont à Louis XIV, Londres, 27 octobre 1713

Page 1

A Londres le 27 Octobre 1713.

Sire.

Je vais suivre de bien près le courier que je prends la liberté de dépêcher à votre M(ajes)té sans attendre de nouveaux ordres de sa part quelque soin que j'aye à porté à régler les affaires particulières qui pouvoient me retenir icy et quelque désir que j'aye eu d'obéir aux ordres que votre M(ajes)té a bien voulu me donner de me rendre incessamment auprès d'elle, il ne m'a pas été possible de m'arranger plus tost pour mon départ, en terminant de la manière la plus honorable toutes les discussions dans les quelles je me suis trouvé obligé d'entrer après toutes

Page 2

les dépenses que j'avois faites et tous les engagemens que j'avois pris, j'ai eu en même temps attention de ne pas laisser au public les véritables raisons du retard de mon départ, je n'ai point discontinué le mouvement où j'avois paru pour le(s) affaires de votre M(ajes)té, je n'ai perdu aucune occasion de voir les Ministres de la Reine) et d'en tirer toutes les lumières qui pouvoient importer au bien de son service).

V(otre) M(ajes)té n'étant point entrée dans les représentations qui lui ont été faites pour différer la démolition de Dunkerque par les raisons établies dans la dernière

Page 3

de ses dépêches, les Ministres de la Reine de la Grande Bretagne) veulent paroître ne plus songer qu'à chercher de nouvelles ressources pour assurer le commerce d'Angleterre dans les Païs bas et agir de façon que rien ne semble ralentir de leur part cette démolition, témoignant au contraire qu'ils attendent avec impatience que les vaisseaux de votre M(ajes)té soient tirés de leur bassin pour pouvoir combler le port et qu'il soit satisfait par là à la clause, la plus essentielle du 9^e article ; mais je puis assurer votre M(ajes)té que quoiqu'il en soit n'y ait à eux

Page 4

aucune bonne raison d'espérer qu'elle change de sentiment à cet égard ils ne sont pas encore tout à fait détachés de leurs veües et leur embarras subsiste d'autant plus qu'ils ne croient pas que les représentations que votre M(ajes)té a bien voulu faire aux Hollandais sont suffisantes pour les contenir, et que d'ailleurs toutes les nouvelles portent qu'ils font un armement considérable).

Je ne doute pas Sire que la Paix de l'Archiduc n'entraîne celle du Nord mais je dois rendre compte à v(otre) M(ajesté) de la situation où sont les affaires de

Page 5

côté-là quoique persuadé qu'elle en est déjà informée. Les Ministres des alliés du Nord ont écouté la proposition qui leur a été faite d'un armistice mais ils n'ont pu s'empêcher de dire qu'ils ne croient pas que leurs maîtres y donnassent les mains, ils ont déclaré qu'ils étoient prêts d'entrer dans une négociation, mais qu'il étoit porté par leur ordre qu'ils ne s'expliqueront nullement sur les conditions de la Paix que l'on ne fut convenu auparavant de l'endroit où on voudroit traiter, qu'outre la médiation des puissances

Page 6

maritimes ils emploieroient celles de l'Archiduc et de la Maison d'Hanov(er) et qu'à l'égard du lieu d'assemblée Dantzik, Breslau et Brunswick leu(r) paroissent les plus convenables, il leur a été répondu que comme la proposition de l'armistice venoit des puissances maritimes, c'étoit à elle à examiner la réponse des alliés et pren(d) sur cela toutes les résolutions justes et tous les moïens effectifs : que la Suède avoit fait tout ce qui dépendoit d'elle pour mettre la négociation en mouvemen(t) qu'elle avoit donné ses prétentions par

Page 7

écrit et avoit consenti à l'armistice aussi bien qu'au lieu du congrès pour le quel les puissances maritimes avoient nommé la Haïe : que de son côté n'ayant rejeté la médiation d'aucune puissance, le dessein de ses ennemis qui prétendoient que l'affaire se traitât sans la participation de v(otre) M(ajesté) leur paroissoit des plus étranges et qu'enfin cette exclusion qu'ils cherchoient inutilement à lui donner n'étoit pas une des plus légères preuves de leur mauvaise foy. Les instances de M(onsieur) de Chateaufort en exécution des ordres de v(otre) M(ajesté) soutenues par les représenta(tions)

Page 8

de M(ylord) Strafford ont mis quelque changement dans la disposition des esprits et selon toutes les apparences il ne restera bientôt d'autres difficultés que celle d'établir le concert nécessaire entre v(otre) M(ajesté) et l'Archiduc pendant le cours de la Guerre.

J'aurai l'honneur Sire de rendre un compte exact à v(otre) M(ajesté) des veues et des sentimens de la Reine de la Grande Bretagne sur les quels elle s'est toujours expliqu(é) avec affection et confiance sur tout dans les dernières audiences qu'elle m'a accordées et en particulier et en

Page 9

présence de ses Ministres, j'ose me flater que v(otre) M(ajesté) me permettra d'entrer avec elle dans tous les détails nécessaires à la connoissance d'un pais aussi singulier que celui cy par le génie de la nation et par les constitutions du Royaume ce où se forme cette succession constante de d'intérêts et de partis qui entretient l'agitation au-dedans lors même qu'il est en Paix au dehors et qui ne doit laisser à ses voisins qu'une confiance médiocre dans ses alliances et dans ses traités dont la solidité et l'exécution dépendent des révolutions qui y sont si ordinaires

Page 10

et si subites et des veues mêmes des particuliers auxquelles l'intérêt g(énér)al est toujours subordonné.

Les religionnaires réfugiés y forment un peuple séparé qui n'a ny l'inclina(tion) française ny le génie anglais et infiniment plus haï de la nation qu'il n'est aigri lui-même contre la France pour la quelle il semble que ses sentimens sont plus modérés, tant par le dernier exemple de clémence qu'il a plu à v(otre) M(ajesté) de lui donner au sujet de ceux de sa communion, que par la communication qui leur est

Page 11

ouverte avec les sujets de v(otre) M(ajesté) ce qui l'a tiré de la plus part des préventions injustes où il étoit et l'effet de ce changement retombe en quelque sorte heureusement sur le parti de la Reine auquel leur opposition n'est plus si marqué sur tout depuis la conclusion d'une paix contre laquelle tous leurs efforts n'ont pu former aucuns obstacles. La piété de v(otre) M(ajesté) Sire sera certainement édifiée des témoignages que j'ai à lui rendre des catholiques d'Angleterre au nombre de plus de 70 mille à quelques uns ou républicains

Page 12

ou modérés ils sont tous dévoués à la Roiauté et à la succession dans la ligne directe, leur respect et leur attachement pour v(otre) M(ajesté) sont inexprimables tant par les grands sentimens quelle a touj(ours) marqués pour sa religion que par la protection qu'elle a toujours accordée à leur Roi ce qu'ils regardent comme la conservation même de la catholicité do(nt) les progrès quoi qu'imperceptibles ne laissent pas d'être considérables, le scandale au sujet du changement de la religion est rare surtout dans l'un et l'autre clergé, et lorsque les chutes arrivent la religion protestante se trouv(e)

Page 13

déshonorée par l'espace des sujets qu'elle acquiert, la nouveauté des opinions s'est cependant glissé depuis peu d'année dans le clergé séculier, mais il y a lieu de croire surtout depuis la dernière constitution que ces opinions dangereuses se dissepent par le choix des sujets dans la vacance des dignités ecclésiastiq(ue)s et surtout par le zèle des véritables missionnaires qui savent combien la religion est flétrie par la mésintelligence et l'aigreur qui naissent de la diversité de sentimens, je ne dois pas taire à v(otre) M(ajesté) que ceux dont il m'est généralem(en)t revenu le plus de bien sont les Jésuites leur circonspection et leur prudence jointes à la régularité de leur vie les rend

Page 14

respectables aux protestants même si tos(t) que l'on trouve hors des engagemens ordin(aire)s un homme vertueux et éclairé le peup(le) soupçonne qu'il est jésuite et sa bisare(té) est telle qu'il se laisse prévenir contre un corps dont il honore tous les parties.

Les Ministres de la Reine m'en ont parlé avec estime et confiance et n'attribuent qu'aux artifices du feu Com(te) de Sunderlan la facilité dangereuse de celui de leur compagnie dont elle a désavoué de tous temps la promotion au conseil du Roi Jaques Second.

Je dois informer v(otre) M(ajesté) des dernières bont(és) dont il a plu à la Reine de m'honorer d(e) la personne de M(onsieu)r Dudresnay qui mérito(it)

Page 15

par lui-même les marques de considération quelle a bien voulu lui donner il y a quelques jours à Windsor en le faisant chevalier par une distinction qui n'est ordinairement accordée qu'aux ambassadeurs. M(onsieu)r Dudresnay n'ozant accepter cet honneur sans la permission de v(otre) M(ajesté) j'osay prendre la chose sur moi persuadé que dans une cérémonie qui se passe dans la chambre de la Reine et où il ne se contracte aucun engagement v(otre) M(ajesté) ne seroit pas fâchée qu'un officier dont elle a honoré les services de son estime et de ses bontés receut cet honneur dans une Cour étrangère qui par la considération qu'il s'y est acquise a veu avec complaisance pour lui et pour moi la politesse et

Page 16

l'attention de la Reine.

J'eus hier une longue conférence avec M(ylor)d G(rand) Trésorier elle doit être suivi d'un(e) autre avant mon départ où il m'a prom(is) de me parler avec confiance sur plu(sieurs) articles essentiels sur lesquels je ne m'avançay qu'autant que les intérêts et les veües de v(otre) M(ajesté) me paroîtront le requérir. Je suis [signature] Sire de v(otre) M(ajesté) le [signature] signé le Duc d'Aum(ont)

Lettre n°54 : Le duc d'Aumont à Monsieur de Torcy, Londres, 27 octobre 1713**Page 1**

A Londres ce 27 8bre 1713.

A M(onsieur) le M(arquis) de Torci

Sa M(ajesté) aiant donné Monsieur une instruction au command(an)t de Plaisance telle que la Reine de la G(rand)e B(retagne) la souhaité, et les ordres de sa M(ajesté) B(ritannique) étant conformes à ce que le Roi peut désirer, je ne répondrai point à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire à ce sujet du 29 7bre.

La santé du G(rand) Trésorier qui n'est pas bonne le retient souvent icy, et vous verez M(onsieu)r par la dépêche du Roi que je cherche à mettre à profit son séjour à Londres. M(ylor)d Bolingbroke est pour trois semaines à la campagne, ce n'est que par goût de délassem(en)t

Page 2

ou d'oisiveté, il y a dans cette retraite toute la prudence d'un Ministre né galan(t) homme qui cherche à donner à M(ylord) de Bromlay la satisfaction de jouir promptement du Ministère et de faire sa Cour à la Reine, ce nouveau secré(taire) d'état à toutes les qualités d'un honnest(e) homme sa façon de travailler infinime(nt) utile à ses camarades ne leur donnera cependant jamais d'ombrage.

Les marques de distinction qu'il a plu à la Reine de donner à ma considération à M(onsieur) Dudresnay sont d'autant plus

Page 3

flateuses pour lui qu'il a lieu d'espérer que ce sera une occasion de réveiller le souvenir du Roi sur ses anciens services et sur l'état de ses affaires que le voyage qu'il a fait avec moi en Angleterre n'a pas rendu meilleures, et où j'ai éprouvé dans un commerce intime la droiture de son cœur et son zèle pour le service de sa M(ajesté).
Parmis tous les motifs de presser mon départ et de le fixer au commencement de la semaine prochaine je ne connois rien de plus vif que l'envie que j'ai de

Page 4

vous revoir et de vous rendre compte de toutes mes actions et tous me(s) sentimens. Je suis pour toute ma vie.
M(onsieur) [signature] signé le Duc d'Aumont.].

Table des matières

Remerciements	5
Sommaire	7
Introduction	9
Chapitre 1 : Le voyage du duc d’Aumont de Boulogne à Londres : rebâtir la relation franco-britannique par le dialogue et le compromis.....	21
I-De la préparation au voyage à l’arrivée en grandes pompes à Londres.....	21
A-Un départ qui tarde ?	21
B-Le récit par le duc d’Aumont de son voyage en Angleterre de Calais à Londres	32
II-Les missions de l’ambassadeur entre mondanités et réunions de cabinet : représenter le roi, et rapporter informations et rumeurs	52
A-Représenter le Roi de France et ses intérêts	52
B-Rapporter les événements et les rumeurs en provenance de Londres	61
Chapitre 2 : La recherche d’un nouvel ordre européen, l’ordre d’Utrecht, une balance équilibrée ?.....	71
I-La négociation directe à l’avantage de la France et de la Grande-Bretagne.....	71
A-Des préliminaires de Londres (1712) aux traités d’Utrecht (1713), un processus de paix vers l’établissement d’un ordre européen équilibré	71
B-À la recherche de la paix perdue	77
II-Négocier pour ses alliés, ou le truchement du plus fort en faveur du plus faible.....	100
A-La Grande-Alliance ou l’inégale répartition des bienfaits de la paix	100
B-Une paix à moindre mal pour l’alliance française	123
III-La Grande Guerre du Nord, un enjeu commun pour la France et la Grande-Bretagne, gardiennes de l’équilibre européen.....	147
A-Les déboires du Roi de Suède face au Roi de Danemark et au Tsar : une inquiétude pour la diplomatie française	147
B-L’émergence des puissances orientales de l’Europe :	159
Chapitre 3 : La Guerre de Succession d’Angleterre n’aura pas lieu, ou l’ingérence de la France dans les affaires politiques intérieures britanniques.....	179
I-L’affirmation progressive d’une monarchie tempérée et bipartisane : le système de Westminster	179
A-La Reine Anne, monarque aux pouvoirs limités	179
B-Le Parlement : un pouvoir partagé entre les pairs du royaume et la bourgeoisie	189
C-Le bipartisme britannique, entre Whigs et Tories deux visions du royaume de Grande-Bretagne et d’Irlande	196
II-La société britannique du début du XVIII ^e siècle à travers les yeux d’un étranger.....	223

A-Une incompréhension partielle du duc d’Aumont pour les « gens de ce pays-cy ».....	223
B-Un royaume unifié pour des peuples divisés.....	230
C-La place influente des femmes dans la société britannique.....	236
III-Jacobites et Hanovriens, deux factions pour un trône : une Guerre de Succession en puissance ?	246
A-Un ordre de succession bouleversé par la religion.....	246
B-La question du Chevalier de Saint-Georges et de la Cour de Saint-Germain dans les négociations de paix.....	250
C-La Ligne protestante : un recours pour les Whigs, une menace pour les Tories ?	258
Conclusion.....	265
Bibliographie.....	267
Annexes	276
Retranscriptions	285
Table des matières.....	434